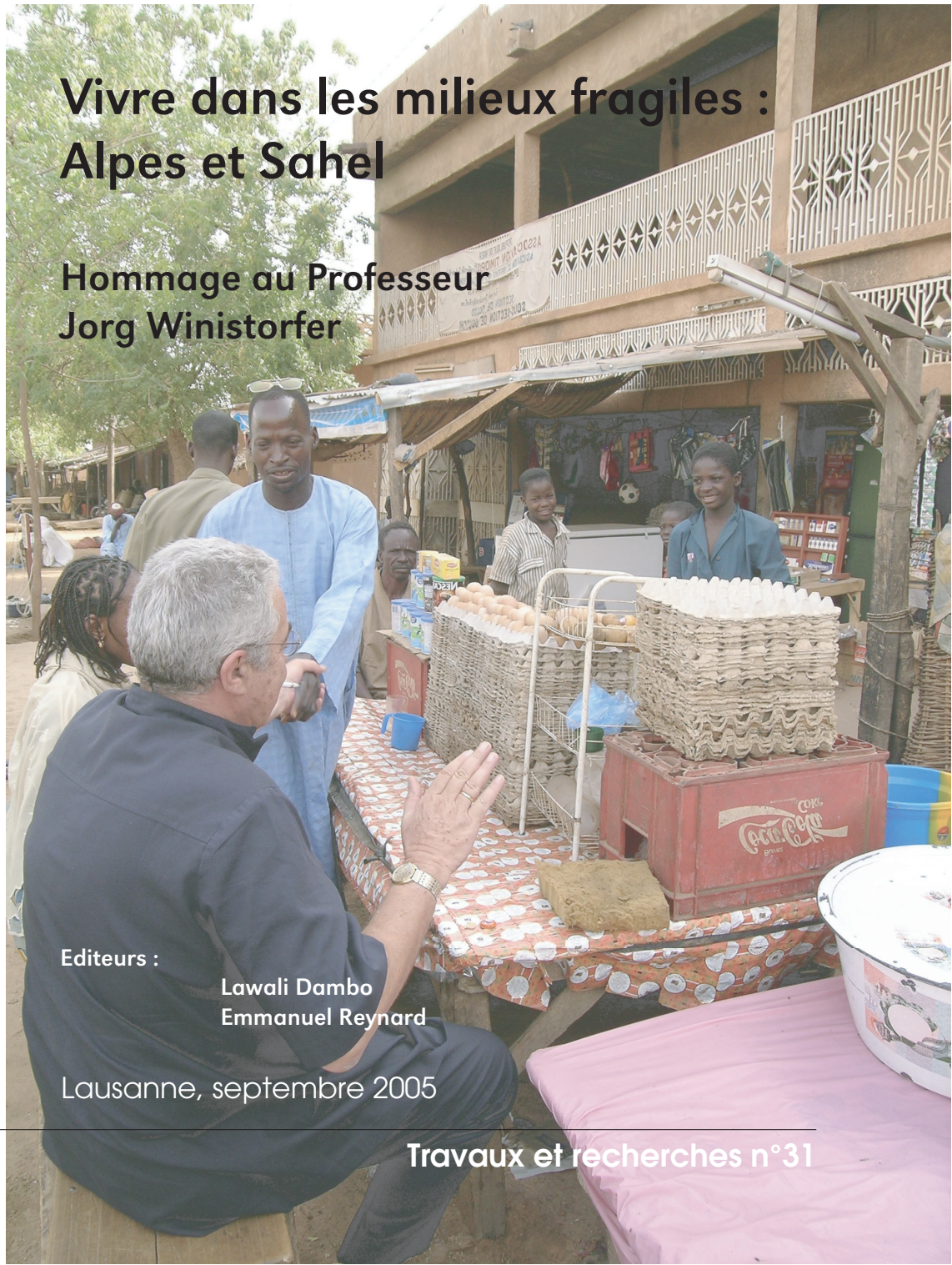
Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel

Hommage au Professeur Jorg Winistorfer



Editeurs :

Lawali Dambo
Emmanuel Reynard

Lausanne, septembre 2005

Travaux et recherches n°31

Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel

Hommage au Professeur Jorg Winistorfer

Editeurs :

Lawali Dambo
Emmanuel Reynard

Lausanne, septembre 2005

Comité de lecture :

Prof. Laurent Bridel,
Professeur honoraire, Université de Lausanne

Prof. Jean-Bernard Racine, Université de Lausanne

Prof. Emmanuel Reynard, Université de Lausanne

Prof. Ronald Jaubert,
Institut universitaire d'étude du développement (IUED–Genève)
et Université de Lausanne

Dr Ibrahim Bouzou Moussa, Maître de conférences,
Université Abdou Moumouni de Niamey

Dr Issa Ousseini, Maître-assistant,
Université Abdou Moumouni de Niamey

Photo page de couverture :

© Gaston CLIVAZ

Photo de marge :

© Gaston CLIVAZ
© Lawali DAMBO

Editeurs :

Lawali DAMBO
Emmanuel REYNARD

Mise en page et graphisme :

Gaston CLIVAZ
Lawali DAMBO

Impression:

Easy document SA
Case postale
1440 Montagny-Chamard

Tél. + 41 24 445 65 81

Publié par :

Institut de Géographie
Université de Lausanne
BFSH2 - Dorigny
1015 Lausanne

Tél. + 41 21 692 30 70

Département de Géographie
Université Abdou Moumouni
BP 418
Niamey, Niger

Tél. + 227 73 61 44

ISBN : 2-940368-02-3
© 2005 Institut de Géographie - UNIL

Ont collaborés à l'édition : :

Henri Kokou Motcho
Issa Ousseini

Contributions :

Amadou Bourema
Amadou Oumarou
Arouna Goama Nakoulma
Bernard Zuppinger
Boubacar Yamba
Caterina Gentizon
Caroline Rozenholc
Christophe Lambiel
David Theler
Emmanuel Reynard
Fabien Anthelme
Fatimata Mounkaila
Frederic Chiffelle
Harouna Mounkaila
Henri Kokou Motcho
Issa Ouseini
Jean-Bernard Racine
Jean-Pierre Pralong
Jonathan Kissling
Kim Pieracci
Laurent Bridel
Lawali Dambo
Luzius Thomi
Maman Waziri Mato
Nathalie Blaser-Reichert
Nicolas Kramar
Olivier Walther
Oumarou Faran Maiga
Patrick Gilliard
Pierre Hainard
Sabine Stauble
Salamatou A. Sow
Sandra bornand
Thierry Renaud
Waziri Mato Maman
Yahaya Abdou



Les reserves Saheliennes !!!



Les reserves Helvetiques !!!

Table des matières

AVANT-PROPOS 1

Emmanuel Reynard, Lawali Dambo

Comprendre et étudier les milieux fragiles : 40 ans de recherche dans les Alpes et dans le Sahel 3

Bibliographie 8

Jean-Bernard Racine

«Lire l'espace pour comprendre le monde» Trente ans de géographie unie à l'Institut de Géographie de l'Université de Lausanne (IGUL) 9

Laurent Bridel

Candide au Sahel 15

Avertissement 17

Histoire de Candide 18

1. Comment il advint que Candide se rende au Sahel 18
2. Candide découvre les délices de la vie urbaine au Sahel 18
3. Comment Candide découvre qu'un village peut être un royaume 21
4. Candide découvre un projet durable et écologiquement social 22
5. Où Candide découvre l'univers pastoral 24
6. Comment Candide achève son séjour 26

Bibliographie 26

LA TERRE ET L'EAU 27

Christophe Lambiel, Emmanuel Reynard, Kim Pieracci

La détection du pergélisol alpin : de l'analyse géomorphologique à la compréhension des processus 29

1. Introduction 31
2. Les débuts (1992-1996) : les glaciers rocheux 32
3. Régionalisation des études (1997-2000) 33
4. Vers une radiographie des glaciers rocheux (1998-2000) 34
5. Monitoring thermique du pergélisol (dès 1998) 36
6. La dynamique des glaciers rocheux (dès 2000) 38
7. Conclusions et perspectives 40

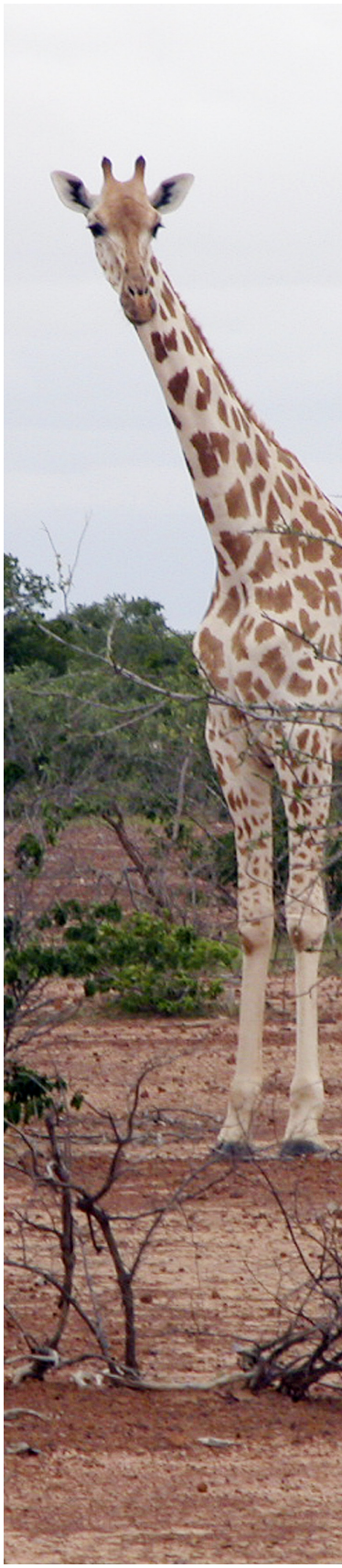
Bibliographie 41

Nicolas Kramar, Jean-Pierre Pralong

La didactique des sciences : une chance pour les sciences de la Terre 43

1. Avant-propos 45
2. Introduction 45
3. Le mythe de la science exacte et l'incertitude 46
4. Didactique des sciences 48
5. Patrimoine, paysages et sciences de la Terre 50
6. Publics cibles et approches « personnalisées » 50
7. Activités éducatives, culturelles et touristiques 51
8. Conclusion 54

Bibliographie 54





Emmanuel Reynard, Jean-Pierre Pralong, Caterina Gentizon

La géoconservation : pour un renouvellement de la protection de la nature en Suisse 57

1. Introduction 59
2. Définitions 59
3. Pour une protection dynamique 60
   - 3.1. Une double gestion des sites naturels : entre protection et valorisation 60
   - 3.2. Protéger et valoriser une géodiversité aussi fragile 62
4. Le cas de la réserve des Grangettes 63
   - 4.1. Les valeurs biologiques et géomorphologiques 63
   - 4.2. Influence de la géodiversité sur la biodiversité 64
   - 4.3. La protection de la réserve 65
   - 4.4. Intérêt de la protection et de la valorisation des valeurs abiotiques 66
5. Conclusion 67

Bibliographie 69

Oumarou Faran Maiga

Evolution de la végétation et du modelé dans l'Ouest du Niger : région de Zarmaganda 71

1. Introduction 73
2. La région 73
3. Méthodologie 74
4. Résultats et interprétation 75
   - 4.1. L'état du couvert végétal des années 1950-1960 75
   - 4.2. La dynamique érosive dans les années 1950-1960 76
   - 4.3. L'état du couvert végétal après les années '60 76
   - 4.4. L'évolution morphodynamique actuelle 78
5. Les facteurs de perturbation 79
   - 5.1. Les témoignages des populations locales 79
   - 5.2. Les effets de la sécheresse persistante et des actions de l'Homme 80
6. Conclusions 81

Bibliographie 82

Emmanuel Reynard, Luzius Thomi, Sabine Stauble, David Theler

Gérer l'eau dans les Alpes : l'intérêt de l'approche institutionnelle et historique 83

1. Gérer une ressource abondante 85
2. Le régime institutionnel de l'eau dans le val de Bagnes 86
   - 2.1. Les régimes institutionnels de ressources naturelles 86
   - 2.2. Le régime institutionnel de l'eau dans le val de Bagnes 87
3. La politique de l'aménagement des cours d'eau en Suisse 89
4. L'assainissement des cours d'eau en Entremont 90
   - 4.1. Diagnostic environnemental 91
   - 4.2. Mesures d'assainissement 91
5. L'évolution des paysages alluviaux alpins 93
   - 5.1. La Sarine près de Château-d'Oex 93
   - 5.2. La mise sous protection 95
6. Conclusions et perspectives 96

Bibliographie 97

Caroline Rozenholc, Nathalie Blaser-Reichert

Gestion des ressources en eau au Sud Niger : l'exemple de la région de Gaya 99

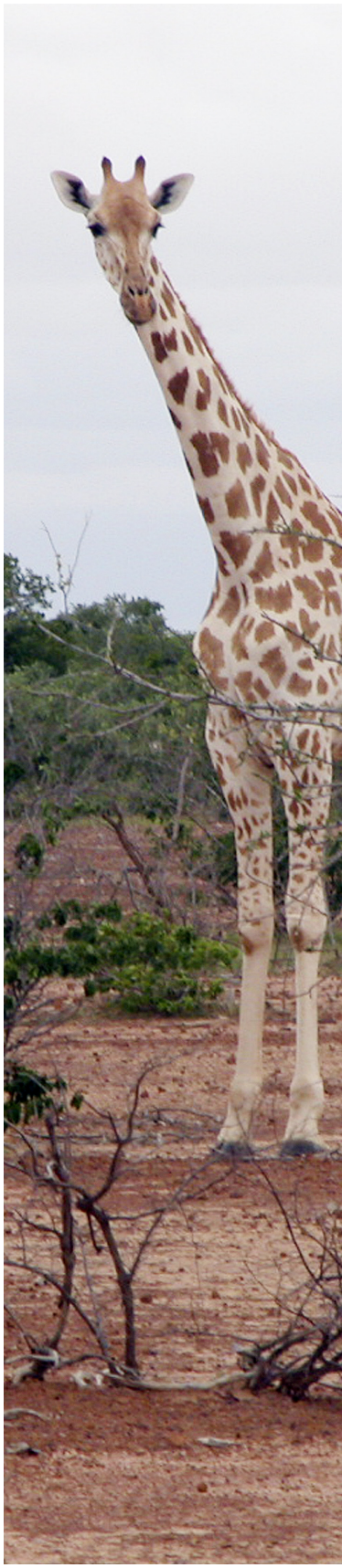
1. Introduction 101
2. Etat des lieux de la question de l'exploitation des ressources en eau au Sud Niger 101
3. Les sites étudiés et leur environnement physique 102
   - 3.1. L'arrondissement de Gaya : une région frontalière riche en ressources naturelles et densément peuplée 102
   - 3.2. Kizamou 103
   - 3.3. Sormo 104
   - 3.4. Bengou 104
4. Aspects juridiques et statut des mares 106
   - 4.1. Les textes de loi régulant les questions liées à l'eau 106
   - 4.2. Le statut des mares : le flou autour des droits d'accès et d'utilisation complique la mise en valeur 106
5. Aménagements 107
   - 5.1. Des projets de développement très présents et parfois prudents 107
   - 5.2. Les projets hydro-agricoles de l'ONAHA : manque de communication et de participation des populations 108
6. Identifier les potentialités, les acteurs et les conflits 110
   - 6.1. L'eau pour l'agriculture : faible utilisation de l'eau des mares pour les cultures sous pluies et les cultures de contre-saison 110
   - 6.2. Ecoulement de la production, transport et vente 111
   - 6.3. Les terres agricoles sous pression rendent l'utilisation des mares conflictuelle 111
   - 6.4. L'eau pour la pêche : l'usage principal des mares 113
   - 6.5. L'eau pour l'élevage : source d'importants conflits 113
   - 6.6. Contraintes naturelles et conflits 114
7. Conclusions 115

Bibliographie 116

Frederic Chiffelle, Arouna Goama Nakoulma

Petits périmètres irrigués villageois (PPIV) : le cas de Sanon, Burkina Faso 117

1. Introduction 119
2. Le terroir de Sanon 120
   - 2.1. Le relief 120
   - 2.2. Les sols 120
   - 2.3. Le climat 121
   - 2.4. Les ressources en eau (nappes profondes) 121
3. Les acteurs 122
   - 3.1. Les acteurs locaux 122
   - 3.2. Les acteurs extérieurs 123
4. L'aménagement hydro-agricole 123
   - 4.1. Historique de l'aménagement 123
   - 4.2. Réalisation physique de l'aménagement 124
   - 4.3. La production agricole 125
   - 4.4. La viabilité économique des PPIV 126
   - 4.5. L'impact socio-économique des PPIV 126





5. Analyse critique des PPIV 128
5.1. Bilan 128
5.2. Perspectives d'avenir 129
6. Conclusions 129
Bibliographie 130

LE TERRITOIRE 131

Issa Ouseini, Amadou Bourema, Maman Waziri Mato
Réseaux de gestion coutumière des ressources naturelles et enjeux de gestion territoriale étatique décentralisée : analyses à partir de quelques cas au Niger 133
1. Introduction 135
2. Origines et domaines de spécialisation des différents groupes d'immigrés 136
2.1. La région du Sud de Niamey 136
2.2. La région du Sud-Est de Zinder 137
3. Les itinéraires d'appropriation et de gestion foncières et leurs impacts sur les ressources naturelles 140
3.1. Les terres agricoles 140
3.2. Les terres pastorales 142
3.3. Les ressources ligneuses 142
3.4. Bilan sommaire de l'efficacité de la gestion foncière coutumière 142
4. Le projet de décentralisation et les vécus fonciers : essai d'anticipation critique sur les conflits potentiels en matière de gestion foncière 144
4.1. Les ruptures de représentations territoriales 144
4.2. Les perspectives de mutations quant aux rôles des acteurs 146
4.3. La marginalisation des couches sociales à faible capacité 146
Bibliographie 148

Harouna Mounkaila
Migrations de colonisation agricole et dynamique du peuplement dans les communes rurales de Say et de Tamou (Ouest du Niger) 149
1. Introduction 151
2. Le processus d'installation des immigrants 152
2.1. La mise en place du peuplement 152
2.2. A l'origine des migrations de colonisation agricole, les crises alimentaires 153
2.3. Une installation encouragée et canalisée par les pouvoirs publics 154
2.4. Les facteurs d'attraction démographique 155
2.5. Les conditions d'installation et les acteurs 156
3. Les conséquences spatiales des mouvements de colonisation agricole 157
3.1. La déprise démographique dans les régions de départ 157
3.2. L'évolution de la population dans la zone d'accueil 158
3.3. La création de villages et de hameaux de colonisation 160
3.4. La distribution spatiale de la population 160
3.5. L'élargissement de l'espace cultivé et la déforestation 161
3.6. L'évolution des modes d'accès à la terre 161
4. L'ancrage précaire sur le territoire 162
5. Conclusions 163
Bibliographie 164

Maman Waziri Mato, Fabien Anthelme

Une initiative prometteuse pour un développement local dans un espace désertique : le marché hebdomadaire de Tabelot 165

1. Introduction 167
2. Contexte 168
   - 2.1. Les notions de désert et de développement local 168
   - 2.2. L'extension agricole par le développement des cultures de rente 168
   - 2.3. L'appui des projets, l'émergence des ONG et des associations paysannes 169
3. Création du marché 170
   - 3.1. Initiative motivée d'un chef 170
   - 3.2. Les offensives des coopérateurs maraîchers 171
   - 3.3. Stratégie et sacrifice d'un ancien caravanier devenu chef de marché 171
4. Structures de gestion et dynamique du marché 172
   - 4.1. Les structures de gestion et leur rôle 172
   - 4.2. Dynamique du marché 172
   - 4.3. Des souhaits et quelques lueurs d'espoir 173
5. Rôle du marché dans le contexte de la décentralisation 174
   - 5.1. Création de nouvelles ressources locales 174
   - 5.2. Gouvernance locale et positionnement des acteurs : entre le local et le régional 174
6. Conclusion 175

Bibliographie 176

Henri Kokou Motcho

Comportements et attitudes de la population de Niamey, capitale du Niger, vis à vis des infrastructures publiques : l'invasion de la rue, une règle établie 177

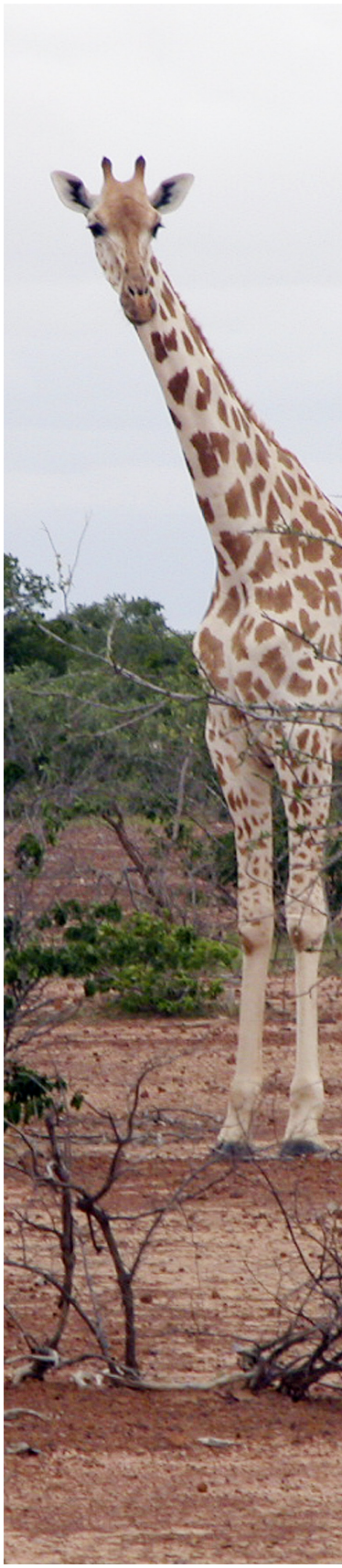
1. Introduction 179
2. Population, pauvreté et pratiques urbaines 179
3. Typologie de l'habitat et pratiques urbaines 181
   - 3.1. L'habitat de cour en banco 182
   - 3.2. L'habitat de cour en dur 184
   - 3.3. L'habitat en paillote 185
4. L'invasion de la rue par les activités économiques 187
   - 4.1. Le commerce informel 188
   - 4.2. Les petits métiers 190
5. Conclusions 191

Bibliographie 192

Bernard Zuppinger

De la marge urbaine à la ville : régularisation des périphéries informelles de Ouagadougou et enjeux locaux 193

1. Marges urbaines et dynamiques du système territorial 195
2. Ouagadougou : croissance urbaine et habitat informel 195
3. Le développement accéléré des périphéries informelles depuis la fin des années '90 à Ouagadougou, un dommage collatéral de la décentralisation ? 197
4. Enjeux locaux entre fraudes, spéculations et stratégies de survie : l'exemple du lotissement de Zongo 200
5. Réhabilitation ou déplacement des marges urbaines ? 204





6. Conclusions 206
Bibliographie 207

LES HOMMES 209

Lawali Dambo
Coopération et aide au développement au Niger : le cas de Gaya 211
1. Introduction 213
2. L'aide au développement 213
2.1. Cadre général 213
2.2. Genèse et développement de l'aide 213
2.3. Mobilisation et coordination de l'aide 214
2.4. Acteurs et actions sur le terrain : des rapports inégaux pour des résultats mitigés 215
3. Coopération et aide au développement à Gaya 216
3.1. Les projets de développement 216
3.2. Les projets rôneraie 216
3.3. Le PADEL 219
3.4. Le Projet Routes Rurales de Gaya (RRG) 219
3.5. Les ONG et associations 223
4. Conclusions 223
Bibliographie 226

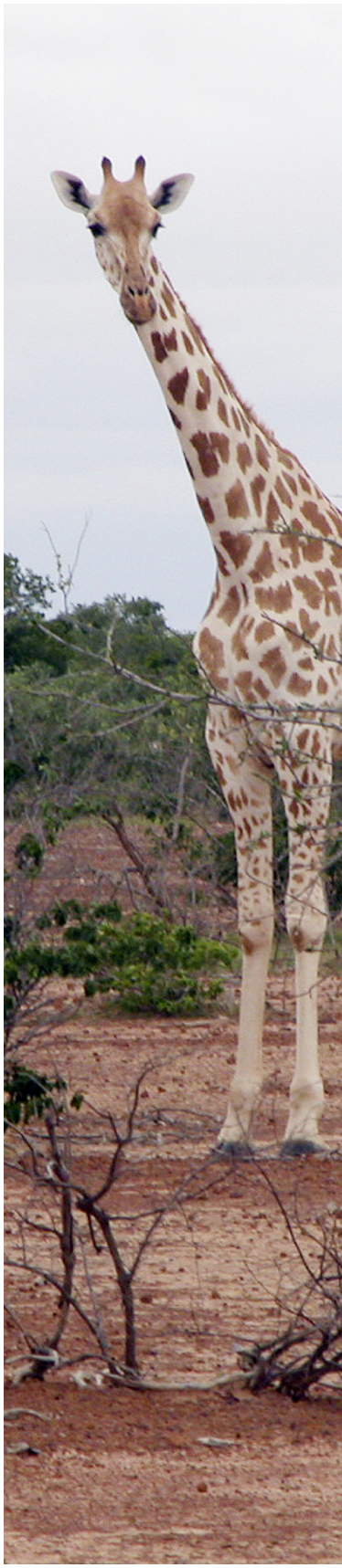
Boubacar Yamba
Stratégies de sécurisation et évolution des structures sociales de production dans les systèmes agraires du Centre-Sud du Niger 227
1. Introduction 229
2. L'utilisation des sols 229
3. L'organisation traditionnelle du travail agricole 230
4. Ruptures et permanences d'une évolution 231
5. Les nouvelles pratiques de sécurisation 234
6. Conclusion 235
Bibliographie 236

Yahaya Abdou
Etude des liens entre la performance économique et les autres caractéristiques des exploitationsagricoles familiales au Niger : cas du village de Windébago dans la région de Dosso 237
1. Introduction 239
2. Méthodologie 240
3. Résultats et discussions 241
3.1. Appartenance ethnique et fonctions sociales du chef d'exploitation 241
3.2. Exploitation et contrôle du patrimoine foncier et disponibilité en main d'œuvre agricole 242
3.3. Bilan céréalier et pratique d'activités économiques secondaires 243
3.4. Importance des investissements réalisés pour l'agriculture et l'élevage et des caractéristiques de la consommation alimentaire 245
4. Conclusions 245
Bibliographie 248

Sandra bornand
Un exemple de conservation et diffusion de la littérature orale Zarma (Niger) : le répertoire de Jeliba Baje, un grand jasare Zarma 249
1. Introduction 251
2. Que fixer de la littérature orale et comment ? 252
2.1. Les contextes de profération des discours et leurs contextes d'enregistrement 253
2.2. La transcription et la traduction des discours enregistrés 254
3. L'archivage de la littérature orale 256
4. La diffusion des discours de Jeliba 257
4.1. Les colloques et conférences 257
4.2. La mise sur internet de données sur la littérature orale Zarma 257
4.3. La publication dans des éditions spécialisées 258
4.4. L'édition d'un disque compact 258
4.5. L'organisation de concerts 258
5. Conclusion 260
Bibliographie 261

Fatimata Mounkaila
Développement rêvé, réalité vécue dans deux villages du Zarmaganda 263
1. Introduction 265
2. L'état des lieux : les données de l'enquête de terrain 265
2.1. Les valeurs sociales d'hier et d'aujourd'hui : réussite et échec au masculin 265
2.2. Les valeurs sociales d'hier et d'aujourd'hui : réussite et échec au féminin 266
2.3. Monétarisation des circuits économiques et impacts sur les relations sociales 266
3. Les représentations littéraires 267
4. Le corpus 267
5. Les leçons du corpus 268
5.1. Les invariants : mil et exode rural, le développement rêvé 268
5.2. Poésie du pilon et modèles économiques en changement 269
5.3. La réalité vécue : des villages en crise et sous perfusion 270
5.4. La perte des repères 271
5.5. Ni génies tutélaires, ni pierre d'assise 271
5.6. L'élevage ? Bien implanté mais en perte de vitesse 272
6. Conclusion 272
Bibliographie 273
Annexe : le corpus 274

Amadou Oumarou
Représentations socio-culturelles des agro-éleveurs Peul du Dallol Bosso (Niger) 281
1. Introduction 283
2. Aperçu sur la zone du Dallol Bosso 283
3. Représentations socio-culturelles 284
3.1. Le niveau de l'espace et du temps 284





3.2. Le niveau de la santé et de la maladie 287
4. Conclusions 293
Bibliographie 294

Salamatou A. Sow
Représentations de la vache en Valais romand et chez les Peul Gaawoo'be : approche interculturelle 295
1. Introduction 297
2. Régions d'étude et méthodes 299
3. Vaches d'Hérens et Gaawooji, deux races symboles 302
4. Le troupeau : adaptation à un environnement naturel 303
5. La place du taureau 304
6. Les noms des vaches 305
7. Les pâturages 305
8. Les symboles marquants du Valais 306
9. Conclusions 307
Bibliographie 308

Olivier Walther
« Merci ***patron***... » L'espérance de recevoir et l'obligation d'offrir dans les relations clientélistes au Niger et au Bénin 309
1. Des ***patrons*** et du clientélisme 311
2. Eléments méthodologiques 312
3. Qui est le ***patron*** ? Un essai de définition 313
4. Un clientélisme sans fin aux fins illimitées 315
5. Marchands venus d'ailleurs et notables de retour au pays 316
6. L'enrichissement, la dépense et l'ostentatoire : manger l'argent 320
7. Les ***patrons***, l'innovation et le développement 322
8. Conclusion : des patrons en quête de rente internationale ? 323
Bibliographie 325

Patrick Gilliard
L'instrumentalisation de la pauvreté au Niger 327
1. Introduction 329
2. La pauvreté est une construction sociale qui reflète la société qui la produit 329
3. Perspective historique en Afrique et au Niger 330
4. Le DSRP au Niger : au profit des pauvres ? 332
5. Analyse des instruments du DSRP 334
6. L'éducation au service de l'économie 336
7. Le DSRP et le développement rural 337
8. Conclusions 339
Bibliographie 341

POUR CONCLURE ... 343

Pierre Hainard, Thierry Renaud, Jonathan Kissling
Lettre au Professeur Jorg Winistorfer : dernières nouvelles du Mont Hombori (Mali), refuge biogéographique, à l'instar des Alpes... 345
Bibliographie 348

Avant-propos





Comprendre et étudier les milieux fragiles : 40 ans de recherche dans les Alpes et dans le Sahel

Emmanuel Reynard
Institut de Geographie
Universite de Lausanne, Suisse

Lawali Dambo
Departement de Geographie
Universite Abdou Moumouni de Niamey, Niger



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



A l'heure où nous écrivons ces lignes d'introduction à l'ouvrage édité en hommage au Professeur Winistorfer, ou à Winis ou encore au « Vieux » pour les nombreux étudiants, chercheurs, collègues qui l'ont côtoyé durant sa carrière académique, en Suisse ou dans l'une ou l'autre partie de ce Sahel qu'il a parcouru depuis 1984, le Niger vit une nouvelle période de disette due à la conjonction des éléments naturels – récoltes réduites et invasion de criquets – et des contingences géopolitiques, dont notamment l'indifférence des pays occidentaux envers ce pays enclavé, pauvre en ressources.

Au même moment, à quelques semaines de sa retraite, le Professeur Winistorfer participe à une émission spéciale de la Radio suisse romande sur les glaciers alpins et leur comportement face aux changements climatiques, renouant ainsi avec ses premières amours scientifiques, les glaciers et le climat (Winistorfer, 1977, 1988).

Ces deux événements sont en quelque sorte emblématiques de l'activité scientifique du Professeur Winistorfer. Durant toute sa carrière, il s'est en effet attaché à comprendre et faire comprendre à ses élèves comment les environnements naturels se transforment sous les coups de facteurs naturels – géomorphologiques en particulier – bien sûr, mais aussi, et surtout peut-être, des facteurs humains. Il s'est particulièrement intéressé aux milieux fragiles – la haute montagne alpine et les franges sahéliennes – et à leurs transformations (Winistorfer et Reynard, 2003). Sa grande capacité à travailler de manière interdisciplinaire l'a fait côtoyer autant des naturalistes – géologues, géomorphologues, botanistes, pédologues, etc. – que des spécialistes des sciences humaines – géographes humains, bien sûr, mais également linguistes, historiens et économistes.

Cette ouverture aux autres sciences transparaît dans le spectre des 24 contributions qui constituent cet ouvrage. Elles s'attachent toutes à refléter l'une ou l'autre facette de la personnalité, de la recherche et de l'enseignement du Professeur Winistorfer. Rédigés non seulement par des collègues de l'Institut et du Département de géographie de Lausanne et Niamey, mais également par certains auteurs qui ont bien accepté de prêté leur plume à cet exercice, les textes de cet ouvrage se veulent un hommage à cette constante de l'analyse « winistorferienne » de l'espace : repérer dans la multitude des formes qui constituent la réalité, des invariants, des règles, des lois.

Après les textes rédigés par les deux collègues J.-B. Racine et L. Bridel, qui ont côtoyé pendant trente ans le Professeur Winistorfer au sein de l'IGUL, les autres contributions sont réparties en trois groupes – « la terre et l'eau », « le territoire », « les hommes » – qui traduisent tous cette difficulté à vivre dans les milieux fragiles sahéliens et alpins.

Les contributions des géographes physiciens lausannois (Lambiel, Pieracci et Reynard, Kramar et Pralong et Reynard, Pralong et Gentizon) résument les principales interrogations actuelles de la géomorphologie lausannoise : la détection du pergélisol alpin, la didactique des sciences de la Terre et





les géomorphosites et l'aménagement du paysage (Winistorfer et Reynard, 2003). O. Faran étudie quant à lui l'évolution morphodynamique des milieux sahéliens et la met en relation avec l'accroissement de la pression anthropique croisée avec une détérioration climatique qui caractérise la région depuis une trentaine d'années. Les trois contributions suivantes traitent de la problématique de l'eau, une constante des interrogations scientifiques du Professeur Winistorfer (Winistorfer, 1969 ; Winistorfer, 2005). E. Reynard, L. Thomi, S. Stäuble et D. Theler mettent en évidence l'importance des aspects historiques et institutionnels dans tout processus de gestion des ressources en eau, y compris dans un château d'eau comme les Alpes. C. Rozenholc et N. Blaser-Reichert s'interrogent quant à elles sur la sous-exploitation des ressources hydriques sahéliennes, alors que F. Chiffelle et A. Goama Nakoulma évaluent les potentialités de la petite irrigation au Burkina Faso. Tous ces textes montrent à quel point la gestion de cette ressource multifonctionnelle qu'est l'eau fait appel à des ressorts sociaux.

Le territoire et ses dynamiques est appréhendé par les cinq contributions suivantes, traitant toutes des milieux sahéliens, tant ruraux qu'urbains. I. Ousseini, B. Amadou et M. Waziri Mato analysent l'évolution des processus de gestion foncière traditionnelle et des réseaux qui leur sont liés dans un contexte de décentralisation de la gestion territoriale par l'Etat nigérien. Quant à H. Mounkaila, il étudie sur la base des résultats des recensements de la population les flux migratoires affectant l'Ouest du Niger, des flux qui viennent peser sur l'utilisation toujours plus intensive des terroirs et qui expliquent certainement les dégradations, morphologiques et végétales, mises en évidence par O. Faran. M. Waziri Mato et F. Anthelme montrent quant à eux un cas positif : la création d'un marché dans le Nord Niger qui fédère les relations territoriales dans cet espace désertique. Les deux derniers textes de cette section sont relatifs aux environnements urbains. H. Motcho Kokou et B. Zuppinger étudient l'extension de l'habitat urbain respectivement à Niamey et Ouagadougou. Par des approches certes différentes, les deux études arrivent au même constat : dans les deux agglomérations, les autorités n'arrivent pas à gérer les afflux de migrants qui accaparent comme ils le peuvent l'espace public.

La troisième section concernent plus spécifiquement les habitants de ces milieux fragiles : comment vivent-ils ? comment se représentent-ils leur environnement ? comment réagissent-ils aux transformations environnementales (Winistorfer, 1996, 1997) ? Dans un premier texte, L. Dambo s'interroge sur les résultats de trente ans de développement au Niger en mettant en exergue les bons résultats obtenus par la politique de concentration de la Coopération suisse au Niger. B. Yamba et A. Yahaya étudient quant à eux, le premier sous l'angle de la géographie, le second par une approche agronomique, les stratégies de sécurisation de la production agricole dans le Sud du Niger. Les quatre textes suivants concernent les représentations du monde des agriculteurs et pasteurs sahéliens. S. Bornand, qui a côtoyé le dernier grand griot nigérien, relate les difficultés de transmission et de sauvegarde de la littérature orale africaine, des textes desquels F. Mounkaila extrait une analyse de la vision du monde des agriculteurs du Zarmaganda, mettant en évidence les tensions

entre le monde rêvé, notamment par les femmes, et la réalité vécue par les populations rurales en proie à la diminution de leurs ressources agricoles. A. Oumarou, se basant sur une approche sociologique, étudie la vision du monde – de l'espace, du temps, de la santé et de la maladie – des agro-éleveurs peuls. S. Sow offre quant à elle une analyse contrastée de la représentation et de l'utilisation de la vache sahélienne et de la vache valaisanne. Les deux derniers textes, d'O. Walther et de P. Gilliard, mettent le doigt quant à eux sur l'un des mécanismes qui permettent de comprendre les difficultés de la mise en oeuvre des politiques de développement dans les pays africains : la force des réseaux de clientélisme.

Pour terminer, et en guise de clin d'oeil à la double attache, alpine et sahélienne, du Professeur Winistorfer, P. Hainard, T. Renaud et J. Kissling rappellent encore une fois la fragilité de ces espaces et leur rôle dans le maintien et la connaissance de la biodiversité de notre planète.

Merci à tous les auteurs, à Gaston Clivaz, pour le magnifique travail de mise en page, à Manon Genier-Rosset, pour la patiente relecture des textes, et bonne lecture.

A Winis, bonne retraite et merci !

Lausanne, le 9 août 2005

Emmanuel Reynard et Lawali Dambo





Bibliographie

Winistorfer J. (1969). Riddes et Isérables. Etude régionale d'une vallée latérale du Valais central, *Bull. Murithienne*, 86, pp. 1-37.

Winistorfer J. (1977). *Paléogéographie des stades glaciaires des vallées de la rive gauche du Rhône entre Viège et Aproz*, Université de Lausanne, Institut de Géographie, Thèse de doctorat, *Bull. Murithienne*, 94, Sion, 72 p.

Winistorfer J. (1988). Viollet-le-Duc et le Mont-Blanc, In : Frey P. A. (Ed.). *E. Viollet-Le-Duc et le Mont-Blanc (1868-1879),* Lausanne, Payot, pp. 61-76.

Winistorfer J. (1996). Recherche universitaire et développement : apports d'une recherche interdisciplinaire dans le développement, in : *Agri-cultures en mutation*, Actes du colloque SPP/E tenu à Niamey (Niger) du 14 au 15 décembre 1995, Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, numéro hors-série, pp. 17-24.

Winistorfer J. (1997). Une géographie pour le Sahel, point de vue du géographe du Nord, in : Dorthe-Monachon C. (éd.). *Méthodes pour comprendre et mesurer les pratiques agraires en milieu tropical et leurs transformations*, Actes du colloque SPP/E tenu à Niamey (Niger) du 10 au 11 décembre 1997, Lausanne, Institut de Géographie, Travaux et recherches n°16, pp. 1-7.

Winistorfer J., Reynard E. (2003). Transformation of fragile environments in the Alps and in the Sahel, *Geogr. Helvetica*, 58/3, pp. 267-273.

Winistorfer J., Jaubert, R. (Eds). 2005. *Gestion des conflits liés à l'eau au sud du Niger.* Paris, Karthala (à paraître).

«Lire l'espace pour comprendre le monde» Trente ans de géographie unie à l'Institut de Géographie de l'Université de Lausanne (IGUL)

Jean-Bernard Racine
Institut de Geographie

Universite de Lausanne, Suisse



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



A quelques mois près, nous avions le même âge. L'*outsider* que j'étais arrivait, tout frais émoulu d'un début de carrière au Canada et porteur de l'espérance d'une «nouvelle géographie» réclamée avec force. Alors jeune maître-assistant encore en recherche d'une vocation scientifique, l'*insider* venait de sauver par son entregent et son dévouement l'existence d'un Institut ayant mal vécu ce que réclamaient alors les étudiants : une modification radicale du statut de la géographie universitaire. Le maître-assistant avait, disait-on, sauvé l'Institut de la disparition en se consacrant corps et âme à ce que les étudiants puissent néanmoins terminer les études entreprises. On pouvait lui pardonner quelques retards dans le développement et la finalisation de ses recherches doctorales (Winistorfer, 1978). On pouvait compter sur lui.

D'ailleurs son maître Henri Onde (1938, 1950), parti deux ans plus tôt, avait explicitement engagé le nouveau responsable à le garder avant qu'il soit nommé, comme expression d'une indispensable continuité. Et il était là, de manière tout à la fois souterraine et aérienne, sympathique et joyeuse, ouverte et curieuse des autres, se donnant comme sensible aux divers ordres de préoccupation d'une géographie certes encore profondément marquée par un enseignement magistralement dérivé, via Henri Onde, des deux grands maîtres de la géographie française, Emmanuel de Martonne (1927-35) et Raoul Blanchard (1949), eux-mêmes héritiers directs de Vidal de la Blache (1922), et inscrivant la géographie lausannoise dans les canons de l'Ecole régionaliste française et de l'Ecole grenobloise de géographie alpine. Avec quelque chose en plus pourtant que l'on discernait presque dès la première soirée passée ensemble : une femme médecin, américaine de surcroît (de quoi élargir les horizons scientifiques et décontracter les manières), une vraie prestance dans la connaissance de la montagne, émulative parce que sportive autant que scientifique.

Une troisième caractéristique enfin, dont le soussigné a vite compris qu'il allait la partager avec lui et qu'elle serait sans doute le ciment de leur complicité à venir : un rapport transparent, dynamique, enthousiaste et chaleureux, dépourvu de tout sentiment hiérarchique mais aussi de toute angoisse avec les étudiants. En bref, l'amour de sa fonction, au milieu des siens et la capacité de nous convaincre, dès les premières séances communes devant les étudiants, de ce qui serait l'alpha et l'oméga de sa vocation d'enseignant : décrire et expliquer le monde qui nous entoure, et singulièrement le monde alpin, mais plus généralement, loin des énumérations de la description scholastique, comprendre et faire comprendre l'espace de ses découvertes géographiques.

Certes, géographe physicien formé à la géomorphologie par des savants issus du tournant du demi-siècle, si fiers des vertus et des exigences prétentieusement synthétiques de leur discipline, on pouvait penser qu'il ne disposait guère encore des outils conceptuels et techniques qui venaient d'émerger, singulièrement d'ailleurs au sein des sciences humaines et sociales. Il explorait alors l'un de ses domaines de recherche, le quaternaire, en multipliant les levés de terrain et les cartes géomorphologiques. Le jeune géographe «français» re-formé en Amérique du Nord pouvait penser qu'alors, celui qui l'accueillait aurait quelque peine à accepter ce qu'il considérait comme devant être son apport spécifique : diffuser les ressources nouvelles liées à la révolution quantitative et théorique de géographie anglo-saxonne et scandinave (Racine et Reymond, 1973 ; Isnard et al., 1981), au nom de la méfiance face à l'interprétation intuitive des données cartographiques. Le but ? L'introduction d'une nouvelle discipline dans une discipline fort peu disciplinée justement, plus apte à la description qu'à l'explication, décrite comme engluée dans un naturalisme idiographique assez éloigné des ambitions nomothétiques et





théoriques d'une géographie cherchant à s'inscrire dans le grand mouvement de progrès parcourant toutes les sciences. Et plus précisément, en termes de contenu, transcender l'étude classique des «paysages géographiques», voire la fameuse mais bien trop molle «combinaison géographique» chère à André Cholley (1942) et son *Guide de l'étudiant en géographie,* et par le recours à l'analyse systémique, dépasser les barrières existant entre les données de la nature, de la géographie physique, et celles des hommes vivant en société, celles de la géographie humaine. Le conflit paradigmatique, voire simplement idéologique était dans l'air.

Et bien non ! Notre alpiniste n'avait pas plus peur des mathématiques qu'il n'avait peur des sommets, pas plus peur des références théoriques, pour lesquelles il allait nous faire découvrir un goût certain, qu'il n'avait peur des combinaisons de ses partenaires d'échecs ou de bridge. Il tenait de son amour de la montagne ce besoin d'aller toujours plus loin et de dépasser les horizons habituels, que ne contredisait pas son attache aux lieux connus, protégés et protecteurs, binôme en lequel, selon Armand Frémont (2005), «entre enracinement et mobilité, entre habitant et voyageur, tous les fondements de la géographie se trouvent peut-être là». Tranquille assurance de sportif, goût du dialogue, capacité à s'adapter à de nouvelles donnes relationnelles, peut-être un besoin inné de surmonter les contradictions, ont fait que cet Institut, modeste encore par le nombre de ses enseignants, de ses étudiants et de son équipement, et qui sortait de six mois de grève et de près de deux ans de crise, allait pouvoir renaître et vivre trente bonnes années de paix. Une combinaison certes rapidement nourrie d'autres apports, et d'abord celui de Laurent Bridel, autre homme de paix et d'ouverture, au sein du triumvirat qui allait animer l'Institut durant trois décennies et l'inscrire en bonne place dans la hiérarchie des lieux de production de connaissances géographiques.

L'un des résultats parmi les plus remarquables est bien qu'en dépit de ce qui s'est passé un peu partout dans le monde, la géographie «tout court» est restée unie à Lausanne, au point d'ailleurs que trente ans plus tard, on la retrouvera, physique et humaine de plus en plus largement combinée, au cœur de la nouvelle Faculté des Géosciences et de l'Environnement. Il s'agit d'une «création» à laquelle Jorg Winistorfer a largement contribué, devenu, après quatre ans de décanat à la Faculté des Lettres, vice-recteur chargé des affaires académiques jusqu'à convaincre le soussigné, en dépit de ses réticences épistémologiques voire idéologiques, de s'y plier. Apparemment, cette nouvelle combinaison a «pris» elle aussi, un peu comme les braises «prennent» dans un brasier.

N'hésitons pas à le dire : l'amitié et la complicité intellectuelle des Winistorfer et Racine ont voulu et réalisé l'unité de la géographie à Lausanne, entre géographie scientifique et géographie sensible, entre art et science, dont ils se partageaient curieusement les forces et les faiblesses. Une unité dont il semble bien au soussigné qu'elle réside encore dans la tête et la formation de l'immense majorité des étudiants qu'ils eurent largement en commun et avec lesquels ils ont entretenu d'ailleurs des relations tant intellectuelles que socio-affectives remarquablement croisées, respectivement très proches des assistants de l'un ou de l'autre par exemple. Précisons cependant que c'est à Laurent Bridel que Jorg Winistorfer devra son insertion dans ce qui deviendra l'essentiel de son engagement académique, parallèlement à ses fonctions institutionnelles, décanales et rectorales. Non plus les sommets enneigés des Alpes, mais et je pèse mes mots pour ceux qui en décoderont éventuellement la portée en regard de l'épistémologie de la géographie, les «espaces vécus», «les territoires vécus» du Niger, qui comme pour Jean Gallais (1967) parcourant son delta intérieur ouvraient sur cette géographie sociale mais aussi sur cette géographie sensible

chère à Armand Frémont par exemple. Sous ses pieds, sans doute, du Quaternaire encore, mais qui ne suffisait plus à son bonheur de géographe.

Hasard d'une filiation rectorale, invitation à s'adresser au public étudiant de Niamey, Jorg Winistorfer y découvrira d'autres choses encore, un écho si profond qu'il en deviendra autre. Il y prendra du poids à tous égards et notre Institut tout autant puisqu'il est maintenant, à travers toutes les vocations que son «Winis» a fait naître, engagé sur un nouveau réseau de complémentarité grâce à l'heureuse présence en son sein de Ronald Jaubert. Même l'auteur de ce bref hommage s'en est trouvé contaminé, essayant de suivre ses propres doctorants, retrouvant les joies de cet ancien Certificat d'études supérieures en géographie tropicale et France d'Outre-Mer, quand son maître d'alors, Hildebert Isnard, essayait de le convaincre que «nul ne serait jamais vrai géographe s'il n'avait pas été d'abord confronté aux données géographiques du sous-développement et aux problèmes liés au développement». Plus spécifiquement dans son esprit, à l'étude, fondatrice pour la théorie comme pour l'intelligence, de la manière dont les anciens pays coloniaux ont pu et doivent peut-être encore, inventer et appliquer une politique spécifique visant à la reconversion de l'héritage abandonné par leurs métropoles, remodeler toutes les structures surimposées à l'ancien état de choses, aboutissant ainsi à une nouvelle géographie qui réponde aux exigences d'une vie nationale authentique. Quoi de plus riche, de plus formateur que ce type d'analyse dont Hildebert Isnard (1971) a donné l'image dans sa *Géographie de la décolonisation ?*

Je ne sais si c'est à cet «agenda» de recherche que s'est consacré notre «Winis» depuis son insertion/intégration dans la géographie du Sahel. Je sais cependant que cette découverte a changé sa vie de géographe. Adieu le Quaternaire. Adieu à une géographie naturelle ou physique qui ferait abstraction des modalités de l'action humaine. Il le savait sans doute, a priori. Il s'en convainc et le vit dès lors. Sans renier l'héritage qui lui est propre, il prend nouvellement conscience, en interrogeant humblement les «acteurs compétents» locaux qui l'accueillaient dans le Sahel, de l'impossibilité de séparer ce que l'homme vit dans son existence. Impossibilité également de concevoir un objet géographique autrement que dans ses deux composantes naturelle et culturelle, non plus par simple juxtaposition dans un «paysage», mais comme système fait d'éléments multiples étroitement liés les uns aux autres et réagissant les uns sur les autres (Winistorfer, 1990). Systèmes qui feront l'objet de son futur enseignement sur les écosystèmes fragiles.

Enseignement ou recherche ? Jorg Winistorfer n'a jamais vraiment eu l'ambition d'écrire. Il avait de fait une autre vocation, celle de comprendre et de faire comprendre. La meilleure manière sans doute de susciter des vocations. C'est ainsi que localement il est devenu ce «vrai patron» ou ce «courtier en développement», c'est-à-dire cet homme de réseaux sociaux et politiques, habile à gérer des ressources constituées par des contacts stratégiques avec certains acteurs-clés (Chauveau et Olivier de Sardan, 2000). Les vrais acteurs de Winistorfer, les vraies pages qu'il a écrites ? L'ensemble des travaux de ses étudiants lui font honneur et qualifient sa manière de «lire l'espace pour comprendre le monde», une expression de Jacques Lévy (1999) à laquelle il s'est volontiers identifié. Vieille histoire ! Ce fut déjà la manière dont il avait conçu et encadré la pratique des levés géomorphologiques qui avait convaincu les membres de la Commission que même sans textes signés par l'auteur, ils avaient en face d'eux non seulement le brillant pédagogue qui «passait» si bien mais un véritable chercheur. N'avait-il pas su conduire les étudiants à un niveau qui leur a manifestement permis de devenir des chercheurs connus et respectés ? C'est à tous les niveaux qu'on dira de lui ce qu'on a pu dire des prophètes : «leurs œuvres les suivent». C'est bien aussi ce dont témoigne cet ouvrage.





Bibliographie

Blanchard R. (1949-1956). *Les Alpes occidentales*, Grenoble et Paris, B. Arthaud.

Chauveau J.-P., Olivier de Sardan J.-P. (2000). *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, Karthala et Mayence, APAD.

Cholley A. (1942). *Guide de l'étudiant en géographie*, Paris, P.U.F.

De Martonne E. (1927-1935). *Traité de géographie physique,* Paris, Colin.

Frémont A. (2005). *Aimez-vous la géographie ?* Paris, Flammarion.

Gallais J. (1967). *Le delta intérieur du Niger, étude de géographie régionale,* Dakar, I.F.A.N.

Isnard H. (1971). *Géographie de la décolonisation,* Paris, P.U.F.

Isnard H., Racine J.-B., Reymond H. (1981). *Problématique de la géographie,* Paris, P.U.F.

Lévy J. (1999). *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin.

Onde H. (1938). *L'homme et la nature intraalpine : particularités du paysage végétal et agricole en Maurienne et en Tarentaise,* Grenoble, B. Arthaud.

Onde H. (1950). Modelé glaciaire et relief alpin, *Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles,* pp. 53-65.

Racine J.-B., Reymond H. (1973). *L'Analyse quantitative en géographie,* Paris, P.U.F.

Vidal de la Blache P. (1922). *Principes de géographie humaine*, Paris, Colin.

Winistorfer J. (1978). *Paléogéographie des stades glaciaires des vallées de la rive gauche du Rhône entre Viège et Aproz,* Sion, Fiorina et Burgener, Thèse de doctorat de l'Université de Lausanne.

Winistorfer J. (1990). *Le rôle du géographe face au défi sahélien. Etudes de lettres,* pp.11-26.

Candide au Sahel

Laurent Bridel

Institut de Geographie
Universite de Lausanne, Suisse



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



Avertissement

Je suis allé à vingt reprises en Afrique sub-saharienne entre 1980 et 1999, dont quinze fois au Sahel. Toutefois, ce furent des séjours brefs, au maximum trois semaines, et parfois de type administratif. En tant que spécialiste d'aménagement du territoire, formé aux sciences humaines, j'ai considéré que de pareilles visites ne permettaient pas de mener une recherche méritant publication et encore moins de se proclamer expert en développement du Sahel. Ne disposant donc d'aucune autorité scientifique ou magistrale face à d'autres collègues européens ayant transpiré (ou grelotté !) pendant des mois, voire des années, dans cette vaste région africaine et, surtout, face aux collègues, experts, étudiants et habitants indigènes, je ne me sentais pas autorisé à proclamer une bonne nouvelle scientifique ou à prétendre avoir saisi mécanismes et originalités de la gestion des territoires sahéliens.

Toutefois, j'avais, lors de mes missions, la tâche de contribuer à la formation des étudiants africains. De concert avec J. Winistorfer, qui lui s'est, dès le début, immergé de manière beaucoup plus intense et plus empathique dans le milieu sahélien, tant humain que physique, j'ai voulu rendre leur territoire plus accessible aux étudiants sahéliens, en l'occurrence nigériens. Ayant encore plus à apprendre du pays que ses jeunes habitants, j'ai toujours enseigné autant, sinon plus, sur les phénomènes et les pratiques européennes que sur celles de l'Afrique. Je me permettais de faire appel à des informations et expériences latino-américaines ou asiatiques afin d'éveiller chez les étudiants la conscience de l'universalité des grands problèmes de gestion du territoire et de la multiplicité des pratiques des sociétés humaines.

Mais alors Candide, me demanderez-vous ? J'y viens ! Pendant ces vingt années de découvertes africaines, je n'ai pas manqué de ressentir chaleurs, refroidissements et douleurs (intestinales...), plaisirs, joies, peurs et colères. Comme tout être humain placé dans un milieu nouveau, étranger, parfois curieusement familier, parfois totalement déroutant, j'ai observé mes congénères humains, avec des sentiments variés (mais au total surtout d'affection et de respect). Je me suis trouvé dans bien des situations inhabituelles pour moi. Bref, je jouais à mon petit ethnographe sans vouloir l'avouer, souvent avec l'aide de mon ami Winistorfer qui retrouvera ici certaines de ses anecdotes. Comment en parler ? Je me suis alors souvenu du truc de Voltaire, qui lui a si bien réussi, de s'exprimer à travers les aventures de Candide.

Mais je ne suis pas Voltaire (çà vous l'aviez déjà deviné !) et nous ne sommes pas au 18^{e} siècle. Je ne vais donc pas jeter l'anathème sur le despotisme royal ou sur la religion catholique, même si j'aurais envie de vomir, comme lui, les guerres et les violences qui hélas meurtrissent l'Afrique. Je vais donc utiliser le personnage du supposé naïf Candide pour mettre en scène quelques aspects du Sahel, évidemment très incomplets, non pas pour juger en philosophe des Lumières, mais pour traduire quelques-unes de mes impressions d'*annasara.* Vous y retrouverez évidemment des appréciations, plus ou moins explicites, mais là n'est pas mon dessein. Je souhaite surtout faire comprendre l'inestimable privilège que j'ai eu de pouvoir côtoyer tant de collègues, d'étudiants, de fonctionnaires, de paysans et de citadins, hommes et femmes, dans un magnifique pays.





Histoire de Candide

1. Comment il advint que Candide se rende au Sahel

Candide est né en Helvétie dans les années soixante du siècle passé. Son père était chef de rayon dans un grand magasin et sa mère travaillait à mi-temps au greffe d'un tribunal. Après avoir obtenu une licence en économie, Candide avait eu la chance de bénéficier d'une bourse d'une année qu'il avait passée à Brotonne en Gaule, où il avait suivi un Diplôme d'études avancées. C'est là qu'il avait rencontré, un peu par hasard, Hassane qui préparait, lui, un DEA en écologie. Candide, d'un naturel paisible mais inlassablement curieux, avait lié amitié avec Hassane qui souhaitait justement rencontrer des camarades européens, pour ne pas rester exclusivement dans des cercles africains.

De retour chez eux au bout d'une année, Candide trouva un emploi dans une banque et Hassane fut engagé au Ministère de l'environnement et des ressources naturelles du Sahelia, son pays d'origine. Une année plus tard, la banque qui avait engagé Candide ayant été absorbée par la Société bancaire helvétique unie, plus connue sous le nom de SBHU, le jeune économiste fut licencié. Il estima que c'était un signe du destin et qu'il devait profiter de cette situation pour connaître un peu mieux le monde. Ayant pu faire des économies pendant cette première année de vie professionnelle, il contacta son ami Hassane qui l'invita à venir passer un mois au Sahelia.

2. Candide découvre les délices de la vie urbaine au Sahel

Candide débarque de son vol fort tôt le matin à l'aéroport de Daniako, capitale du Sahelia. Il est accueilli par Hassane qui lui souhaite la bienvenue.

- *En consultant les horaires des avions, déclare Candide, j'ai constaté que tous les vols vers l'Europe s'envolaient à 23h59. Pourquoi ?*
- *C'est prévu de manière que les fonctionnaires bénéficient de leur indemnité journalière de voyage dès le jour du départ.*

Candide s'émerveilla de la simplicité de cette astuce.

Hassane, comme jeune fonctionnaire, n'avait pu, jusqu'ici, qu'acheter une concession à la périphérie de la ville; qu'il avait d'ailleurs failli perdre pendant son année d'études en France, faute de l'avoir mise en valeur. Il dut supplier son oncle de faire bâtir un mur de banco autour des 600 m^2, afin de pérenniser son droit de propriété. Pour le moment, Hassane vivant dans un bâtiment de petite taille et ne pouvant héberger son ami, il le conduit chez son oncle Mahmane, commerçant spécialisé dans l'achat et la vente de riz et d'oignons.

Mahmane accueille Candide avec chaleur et l'invite à s'installer dans une chambre qui lui est réservée. Il lui montre aussi où il peut trouver de l'eau fraîche à toute heure de la journée. Candide, qui a bien dormi dans l'avion et qui apprécie l'atmosphère plus fraîche du salon, s'étonne du nombre d'enfants qui jouent autour d'eux.

> *Il se trouve que j'ai trois femmes, déclare Mahmane; lorsque la seconde eut son premier enfant, la première s'est hâtée de devenir enceinte pour la deuxième fois et la compétition me paraît bien engagée pour durer, surtout que ma troisième épouse ne veut pas déméríter.*

Candide se dit en son for intérieur que le sens familial est très développé au Sahelia.

Après une longue sieste, Candide décide de faire un tour dans le quartier avec son ami Hassane qui l'a rejoint. Ils se dirigent vers le marché du Bon Sens, qui avait été édifié non loin de là, grâce à une aide spéciale du gouvernement des Bataves, après que le marché traditionnel qui existait auparavant eut brûlé.

> *Comme c'est curieux, s'exclame Candide, ici il y a une série d'emplacements couverts, visiblement destinés à abriter des échoppes, mais on n'y voit personne et là-bas, sur les bas-côtés de la route, règne une grande animation, avec des chalands autour de tables portant toutes sortes de marchandises. Qu'est-ce que cela veut dire ?*

Hassane lui explique que les petits commerçants ne veulent pas payer les taxes municipales liées à la jouissance des emplacements couverts et préfèrent vendre sur la rue. Toutefois, un peu plus loin, ajoute-t-il, il y a des artisans et commerçants plus spécialisés qui ont accepté de former une coopérative pour gérer les boutiques, parce qu'ils ont des moyens financiers un peu supérieurs.

Candide veut dire à son ami qu'il trouve cela d'une rationalité économique pleine de sagesse, lorsqu'il remarque, un peu plus loin, un attroupement. Tous deux se dirigent dans cette direction pour découvrir une dame racontant son histoire à un grand gaillard très attentif qui se révèle être un reporter du *Soleil Enchaîné*, le journal d'opposition.

> *Je suis la présidente de la coopérative des commerçants locataires des boutiques, déclare la dame, et je devais rencontrer notre gérante. Je découvre qu'elle est partie avec la caisse et que tout ce monde autour de moi représente des fournisseurs, des artisans et des clients qui ont des factures ou des livraisons en attente. Le trou financier est considérable.*

Laissant le journaliste poursuivre son enquête, nos deux amis s'éloignent.

- *Cela doit être un cas rare et durement sanctionné par les autorités, s'exclame Candide.*
- *Détrompe-toi, lui rétorque Hassane, pendant ma dernière année d'études ici, avant d'aller à Brotonne, le caissier du syndicat des étudiants est parti avec toutes les cotisations annuelles…On ne l'a jamais retrouvé.*

Candide se dit en lui-même qu'il y a au Sahelia beaucoup de gens très confiants dans l'honnêteté de leurs compatriotes.

Plutôt que d'agrandir sa modeste demeure, Hassane a acheté une voiture d'occasion. Il emmène Candide faire un tour de la ville. Alors qu'ils se trouvent arrêtés à un feux rouge, un handicapé qui se déplace à l'aide d'une béquille (il n'a qu'une jambe) les interpelle en tendant une sébile. Impressionné, Candide sort son porte-monnaie et lui donne un billet. Alors qu'ils repartent, Hassane lui explique que, si la mendicité est mal vue, la *zakat*, l'aumône institutionnalisée, est valorisée, spécialement en faveur des handicapés. Par ailleurs, cet homme vient rarement mendier lui-même, car il est chef de famille, avec deux épouses et qu'il dispose d'une confortable maison. Son seul souci est de défendre sa place stratégique à l'un des rares feux de circulation de la capitale. Alors que Candide s'émerveille du fait que la lutte contre la pauvreté soit tellement conforme aux lois de l'économie de marché, la voiture s'engage dans





un giratoire assez compliqué. Au moment d'en sortir, les deux amis remarquent un véhicule arrêté par un agent de circulation. Au volant, un blanc essaie visiblement de convaincre son interlocuteur de son innocence.

- *Je connais ce type, dit Hassane, c'est un expert du Royaume Désuni d'Hibernia qui est affecté à notre Ministère. Il est abonné aux contraventions : chaque fois qu'il se déplace dans son auto personnelle et qu'il est arrêté par un agent, il marchande toujours et, contre la promesse de ne pas verbaliser, il remet une petite attention. Cet expert est donc bien connu des agents qui l'apprécient à sa juste valeur et ne manquent jamais de le siffler.*

Candide reste songeur, pensant que cette habitude serait bien utile dans certaines villes d'Helvétie où les syndicats de la police et de la gendarmerie se plaignent sans cesse du niveau insuffisant des salaires et des indemnités.

Le lendemain, Hassane laisse Candide aux bons soins du chauffeur de son service, Oumarou, qui doit transmettre un ensemble de documents au Ministère de l'Elevage et des Pêcheries. Pendant le trajet, Candide lui pose beaucoup de questions, si bien que son guide finit par l'emmener voir sa maison, dans un quartier aux rues poussiéreuses, en contre-bas de la route principale menant vers la frontière de la Guinée septentrionale. Oumarou explique qu'il a, douze ans auparavant, reçu du chef d'un village proche de la ville un terrain pour bâtir sa maison. Lorsque, quelques années plus tard, la mairie décida de lotir ce secteur et d'enregistrer les droits de propriété et de bâtir, il n'avait pas les moyens de payer ces taxes et il a dû déguerpir. Il a alors accepté l'offre d'un cousin paysan dans un village un peu plus lointain, aujourd'hui rejoint par la ville, qui lui a fourni un terrain de quelque 300 m^2, où il loge sa famille, tout en élevant quelques chèvres. Ce n'est qu'à la saison des pluies suivantes qu'il découvre que le terrain est menacé d'inondation à chaque averse violente et abondante. Il souhaiterait voir se créer un pâturage dans le quartier afin d'accroître son cheptel, mais il redoute aussi des mesures d'assainissement par la commune, car cela signifierait à nouveau la nécessité de payer des taxes ou d'aller plus loin encore. Quant à l'eau, il doit la prendre chez son voisin auquel il paie une redevance, seau par seau.

Candide trouve ce mode de faire très respectueux de l'environnement, puisqu'il permet à l'évidence de faire de grandes économies d'eau et admire la flexibilité de cette famille, apte à déménager au gré de l'expansion urbaine.

Lorsqu'Oumarou ramène Candide au Ministère, Hassane le présente à son chef de division, un homme de grande taille, d'origine gauloise mais ayant choisi d'adopter la nationalité sahélienne au moment de l'indépendance. Jacques de Hautecourt, tel est son nom, prend tout de suite Candide en amitié, l'invite pour le lunch et lui raconte qu'il a longtemps habité au cœur de la ville, dans un bel appartement de célibataire. Un jour, un de ses amis sahéliens lui a demandé s'il pouvait rester quelques jours chez lui, parce qu'il ne pouvait plus habiter chez son père. Ces jours étaient devenus des mois, un cousin du précédent avait mis également un pied dans la maison si hospitalière, où ils organisaient des soirées culturelles ou dansantes. Le frigorifique devait être réapprovisionné fréquemment. Chaque pièce était graduellement appropriée par un parent d'ami, toujours à titre provisoire bien sûr. Bref, il arriva un jour où Jacques, qui aimait beaucoup le naturel heureux et spontané de ses amis, se rendit compte qu'il n'avait plus de 'chez soi'; il acheta une concession loin en périphérie de la ville, au-delà du quartier des ambassades et, un jour, quitta son appartement sans avertir qui que ce soit de sa nouvelle adresse.

Candide ne sait pas s'il doit s'étonner plus de l'hospitalité première de Jacques ou de sa détermination suivante à laisser son adresse inconnue. Et le reste de la semaine se passe ainsi, de découverte en rencontre.

3. Comment Candide découvre qu'un village peut être un royaume

Hassane ne pouvant pas quitter son poste au ministère, il confie Candide à un collègue, Omar, qui part en mission en brousse, avec Oumarou comme chauffeur. Ayant quitté Daniako de bon matin, ils font route pendant plusieurs heures avant d'arriver à la préfecture de Bordolo. C'est le moment de récolter la signature du préfet ou de son secrétaire général. La préfecture est un modeste bâtiment au côté duquel flotte le drapeau national et qui est gardé par un unique soldat. Dans le bureau de réception, deux secrétaires contemplent leurs machines à écrire et deux chaises métalliques attendent les administrés. Le secrétaire général reçoit bien volontiers Omar et Candide; il souhaite savoir si l'Europe va enfin songer à mettre sur pied un grand plan de sauvetage de l'économie africaine et il encourage Candide à rendre visite au chef coutumier. En dépit de la retenue d'Omar, Candide insiste pour suivre ce conseil. Ils se dirigent donc vers le centre de la localité et s'arrêtent devant un grand bâtiment à plusieurs cours. Dans la première, ils découvrent les hommes de la garde du chef, dans des uniformes chamarrés, qui les font s'asseoir à l'ombre. Un peu plus tard, le chef les reçoit aimablement, dans un coin de son salon de réception de plusieurs centaines de m^2. Au cours de la conversation, il leur explique que son père avait été le premier transporteur du Sahélia et qu'il avait acheté le premier camion du pays en 1935. Quant à lui, il traite ses affaires en toute indépendance à travers tout l'Ouest africain, en brassant les millions. En ressortant du palais, Candide n'ose pas poser à Omar la question qui lui brûle les lèvres: mais qui détient le pouvoir ici ?

Oumarou ayant été faire le plein chez un particulier (il vend du carburant de contrebande, donc meilleur marché qu'à la pompe), Omar et Candide font quelques pas dans les rues en l'attendant. Ils aperçoivent un homme en tunique et culottes courtes roses, portant deux seaux d'eau. Candide sourit à cette vue colorée, lorsqu'Omar lui dit qu'il s'agit d'un repris de justice qui accomplit ce travail durant sa détention. Candide, redevenu sérieux, se dit que, chez lui, les objecteurs de conscience astreints à des travaux d'utilité publique n'apprécieraient peut-être pas d'être habillés en rose, sans même parler des condamnés en liberté conditionnelle...

On se remet en route et, vers midi, la voiture s'arrête à un carrefour routier très fréquenté où se trouvent plusieurs *tabliers* et auberges de plein air où l'on peut manger un morceau de poulet avec du mil, du riz ou des *macas* gras. Candide mange de bon appétit, mais a de la peine avec ses os de poulet. Il remarque que plusieurs enfants, munis de récipients grossiers, s'agglutinent autour des convives. Ayant posé fourchette et couteau pour chercher un mouchoir en papier, il est bousculé par deux de ces enfants qui se ruent sur son assiette pour en arracher les restes de poulet. Ils se font vigoureusement apostropher par la patronne. Omar explique à Candide que ce sont des talibans, confiés tout jeunes par leurs parents à un marabout. Ils doivent trouver par eux-mêmes à se nourrir. Candide, quelque peu effrayé par leur voracité, se demande si les petits Helvètes, en particulier son jeune neveu de six ans qui fait tant la moue lors des repas, apprécieraient mieux le contenu de leur assiette s'ils assistaient à pareille scène.

Enfin, au cours de l'après-midi, après un parcours sur latérite puis sur quelques





kilomètres de piste, Candide et ses compagnons arrivent au village de Laboussa, où Omar doit discuter d'un projet de boisement sur le plateau dominant la localité. Il faut attendre l'arrivée du chef du village, Al Haji Issah, pour entrer en matière. Issah ne tarde pas à mettre à disposition des arrivants une belle case qu'il fait balayer en toute hâte et il leur offre des rafraîchissements. Tandis que Candide se fait traduire les salutations d'usage et les échanges préliminaires, un homme s'approche et se lance dans un discours animé, ponctué de gesticulations, visiblement adressé à l'étranger blanc. Omar, voyant les regards interrogateurs et inquiets de Candide, lui explique que c'est le flatteur du village et qu'il chante ses louanges.

- *Que dois-je faire ? souffle Candide.*
- *Le gratifier d'une souris après la rencontre.*
- *Mais où trouverais-je une souris ?*
- *Dans ton porte-monnaie, lui glisse Omar en souriant d'un air entendu, avant de se concentrer à nouveau sur les explications d'Issah.*

Candide comprend que le terme de cadeau peut se décliner de mille manières et qu'il ne se pratique pas que dans les grandes affaires des pays industrialisés.

Après le repas préparé par la maison du chef, celui-ci accepte de bonne grâce de raconter comment il a constitué son patrimoine. Son père ayant remarqué qu'il était débrouillard lui a donné, très jeune, une parcelle de canne à sucre. En effet le village de Laboussa est situé à côté d'une mare alimentée par de gros koris. La vente de ces cannes lui a permis d'acheter une autre parcelle, puis de prêter de l'argent à des villageois qui n'avaient plus rien à manger ou qui devaient financer un mariage. Or, on sait que le mariage coûte cher. Le paysan pauvre se marie lorsqu'il y a une bonne récolte, mais à ce moment-là tout le monde est bien servi en mil et il doit vendre à bas prix. Il se retrouve donc endetté. Tous ces débiteurs remettaient un terrain en gage. C'est ainsi qu'Issah a arrondi peu à peu son domaine, en ne revendant jamais de terre. Il cherche à cultiver des plantes destinées à la vente. Sa deuxième stratégie consiste à planter des arbres qui fournissent des fruits et du bois d'œuvre. Il est ainsi devenu commerçant, avec des correspondants en divers lieux qui lui adressent des commandes. Sa troisième stratégie concerne la recherche des épouses : il en entretient quatre, qui lui permettent, par les liens ainsi tissés, d'accroître son influence, tant pour l'acquisition de nouvelles terres que pour l'extension de son commerce. L'exploitation des parcelles de bas-fonds est dure et nécessite de la main-d'œuvre. Depuis cinq ans, le nombre de ses enfants en âge de travailler la terre ayant considérablement augmenté, il n'a plus besoin de louer les bras des villageois. Très connu dans tout le canton, beaucoup de gens viennent lui demander conseil, voire le prier de leur prêter une terre, ce qu'il lui arrive de faire, même sans contre-partie.

Lorsque vient le moment d'aller dormir, Oumarou refuse de venir dans la case qui leur a été prêtée et ce n'est qu'après plusieurs questions de Candide qu'il avoue que c'est par crainte des mauvais génies qu'on lui avait dit hanter les lieux. Dans son sac de couchage, Candide médite longtemps à la fois la leçon de capitalisme triomphant qu'il a reçue d'Issah et la découverte de tout un monde souterrain et parallèle à celui des humains.

4. Candide découvre un projet durable et écologiquement social

Le lendemain, une fois les conditions de la création d'une plantation boisée sur le plateau esquissées avec le chef Al Haji Issah, Omar propose à Candide de le

confier à un ancien collègue fonctionnaire reconverti en ONG, Mahmoud, qui pourra lui montrer son champ d'activités. Candide, qui va de découverte en découverte, accepte cette proposition avec reconnaissance. Mahmoud accueille l'Helvète à bras ouverts et lui raconte que le Ministère de l'agriculture où il a précédemment travaillé a dû licencier la moitié de son personnel dans le cadre d'un Plan de déconstruction structurée (PDS) du Sans-fond Financier Mondial (SFM). Il a alors créé, avec deux de ses collègues, une association du Libre emploi des fonds spéciaux, mieux connue comme la LEFS.

- *Comment fonctionnez-vous, interroge Candide ?*
- *Nous avons de très bonnes relations dans une quinzaine de villages du canton, tant dans ceux qui votent majoritairement pour le Parti du Développement Trivial (PDT) que dans ceux qui soutiennent le parti d'opposition, le Parti Socialiste Moralisant (PSM). Nous leur demandons quelles sont leurs demandes les plus urgentes, généralement un dispensaire, une école, un nouveau puits, voire un forage ou encore un raccordement en latérite à la route, et nous en faisons un projet que nous allons proposer aux bailleurs de fonds, dont nous connaissons bien les us et coutumes. Nous traitons avec la FACO, le PANUD, le SECO, la GRITZ, l'USAGEE, la BATAVAID, l'OXFAMELIK, la COTESUD…*
- *Arrêtez, je ne connais pas tous ces sigles, s'exclame Candide. Et ensuite ?*
- *Nous créons un projet adapté aux demandes des villageois et des organismes de financement. Au cours des cinq dernières années, nous avons lancé le PDRI, le PENELOPE et le PIKAPIKA, avec l'appui d'autres organisations, la CPCT, l'ANU, l'AFN, le CIVIC, l'IPOD et les AFROVIP.*
- *Cela me suffit, pouvez-vous me mener sur le terrain ?*

Mahmoud l'emmène donc voir, sur divers emplacements, les travaux de récupération des sols, de cordons boisés, de retenues collinaires et même de stabilisation de dunes.

- *Qui a réalisé tous ces travaux ? s'informe Candide.*
- *Les gros travaux, exigeant par exemple des labours profonds, on été réalisés à l'aide de machines fournies par l'aide bilatérale de Nordica. Le reste par les habitants, qui ont ensuite bénéficié des terres récupérées et du bois produit. Ils reçoivent des vivres en compensation, fournies par l'Internationale de l'alimentation (IA).*

Comme partout dans le Sahelia, lorsqu'un étranger apparaît, on voit accourir du monde… Plusieurs jeunes gens se sont approchés et écoutent la conversation

- *C'est un scandale, dit l'un d'eux, ces vivres de l'IA sont un droit, elles doivent être données à la population, qui est pauvre, sans être échangées contre des heures de travail.*
- *Ce n'est pas là la question, lui rétorque un autre, le seul travail qui soit honorable, c'est celui qui s'effectue sans contre-partie !*
- *Vous voyez bien, reprend Mahmoud, que nous devons choisir une solution pragmatique. Vous savez bien que la plupart des travaux ont été réalisés grâce au travail des femmes et à leur engagement.*
- *Pourquoi cela ? demande Candide.*
- *A cause de l'exode. Et Mahmoud de décrire les diverses formes que prennent les migrations des hommes en dehors de la période des soins culturaux et de la récolte. Certains vont dans les marchés de la région vendre du*





manioc et des produits maraîchers et reviennent avec de l'huile d'arachide et du pétrole, d'autres cherchent à s'établir à Bordolo ou à Dianako. Enfin, les plus entreprenants vont plus loin, dans les pays voisins, Guinée septentrionale ou méridionale, Côte d'Ebène, riche en pétrole. Lorsqu'ils reviennent s'ils reviennent, ils investissent en bétail ou en bâtiments.

- *Tu me décris la situation de paysans pauvres. N'y a-t-il donc aucun paysan riche ?*
- *Bien sûr que si, mais ils ne sont pas là ! On va les trouver plus au Sud, là où il y a plus de pluies ou encore dans les grands aménagements hydrauliques le long du fleuve Bakolo Bleu, là où l'on peut planter du riz. Ces grands propriétaires ont des machines et travaillent pour les marchés urbains. Les autres grands bénéficiaires des ressources naturelles sont les grands marchands de bétail qui possèdent toujours plus de troupeaux et qui les vendent dans les pays voisins dont je te parlais.*

Candide qui ne pensait pas trouver au Sahelia une économie de marché aussi typique, demande à voir ces troupeaux de plus près. Omar décide alors de l'emmener plus au Nord à Tambouk, où il a un ami nommé Ali.

5. Où Candide découvre l'univers pastoral

Arrivés à Tanbouk, Mahmoud prend congé de Candide qu'il confie à son ami Ali. Le soir est venu et Candide ayant partagé le repas de son hôte, va se coucher, épuisé mais plein d'images de *banalitès* et *d'acacias* qui ont défilé le long de la piste. Le lendemain, à son réveil, il veut rendre visite au chef du village, mais lorsqu'il s'approche de l'arbre à palabres, il entend une vive discussion : de nombreux villageois sont assemblés, visiblement agités par un événement sortant de l'ordinaire. Ayant découvert dans la foule son guide Ali, il apprend qu'un troupeau de bétail appartenant à des pasteurs touleurs a envahi plusieurs champs, dont certains appartenant au chef. Les bêtes ont finalement été chassées des cultures par les villageois, mais les dommages sont étendus. C'est un miracle qu'il n'y ait pas eu de blessés graves. Les deux chefs parlementent sans aménité. Le chef touleur rappelle que les champs incriminés appartiennent traditionnellement à la zone pastorale et que les pluies ont été quasi nulles sur leurs pâturages traditionnels cette année, les obligeant à descendre prématurément vers le Sud. Le chef du village se plaint du non-respect du couloir de passage.

- *Comment l'affaire sera-t-elle tranchée, demande Candide, si les deux chefs n'arrivent pas à s'entendre ?*
- *Par le chef de canton, rétorque Ali, qui est de la même ethnie que le chef du village. Je pense donc que les touleurs iront chercher à la préfecture ou à Daniako une autorité supérieure qui soit de leur côté.*
- *Les touleurs sont-ils les seuls pasteurs du Sahelia ? s'informe encore Candide ?*
- *Certainement pas, il y a aussi les polkos et les trolas; certains vivent surtout à l'Est et ont plutôt des moutons et des chameaux, d'autres possèdent du bétail bovin qu'ils considèrent comme une richesse et un honneur. Ils consomment leur lait mais ne veulent pas les abattre pour la viande. Certains laissent leurs femmes cloîtrées, alors que d'autres ne font rien d'important sans consulter les femmes aînées. Avant la colonisation par les Gaulois et les Hiberniens, les pasteurs étaient souvent les dominateurs du pays et leurs chefferies étaient redoutées de leurs sujets paysans. Avec la colonisation, cela s'est renversé.*

Tout en devisant, Candide et Ali arrivent sur le marché de Tanbouk. Candide y remarque des groupes de vendeurs bien différents les uns des autres. A côté de paysannes des environs venant avec leurs produits des jardins irrigués et les artisans ou les vendeurs de gros bétail, on voit aussi des femmes de teint beaucoup plus pâle, venues avec des ânes. Visiblement, elles possèdent peu de choses. Ali explique à Candide que ce sont d'anciens esclaves des polkos et qu'on les dispense de la taxe du marché prélevée par la mairie.

- *Comment, s'exclame Candide, parle-t-on encore d'esclaves dans une démocratie comme la vôtre ?*
- *Ne parle-t-on pas de working poors dans votre société de l'opulence?*
- *C'est vrai, comme nous avons aussi de grands patrons.*
- *Et nous des nobles et des castes ! Cela n'est inscrit nulle part, mais dans les faits, certains ont plus de pouvoirs ou de richesses que d'autres, alors que certaines catégories doivent se constituer en associations ou groupes de pression pour obtenir leur part du gâteau.*

Candide doit s'avouer que le Sahelia lui apparaît maintenant beaucoup plus proche de ce qu'il connaît de l'Helvétie...

Ali interrompt ses réflexions en proposant de visiter une station vétérinaire dans les environs. Une fois sur place, un ensemble de bâtiments passablement délabrés, le vétérinaire chef leur raconte l'histoire du lieu. C'était, quelques années auparavant, un grand ranch de plusieurs dizaines de milliers d'hectares, avec un troupeau géré par des employés d'Etat et bénéficiant de pâturages enclos. Une partie du personnel devait patrouiller afin d'écarter les éleveurs privés qui cherchaient à profiter du fourrage qui poussait en abondance. Après plusieurs années, le ranch a dû cesser son activité sous cette forme, les rentrées commerciales (vente de lait, de viande ou de bêtes) ne couvrant qu'une faible partie des salaires. Candide est stupéfait de la hauteur du fourrage, par comparaison avec ce qu'il a vu dans la campagne environnante.

- *Pourquoi n'utilise-t-on pas plus la clôture ? demande-t-il à Ali, après avoir quitté le ranch.*
- *Tout d'abord, cela coûterait extrêmement cher et d'autre part, la plupart des pasteurs sont nomades et considèrent qu'ils ont des droits de pâture et d'eau sur des lieux très étendus et distants les uns des autres.*
- *Pourquoi n'accorde-t-on pas des droits exclusifs à tel groupement de pasteurs sur tel pâturage ou tel puits ?*
- *Selon les années, tel pâturage ou tel puits est inutilisable et il faut aller ailleurs. De plus, les paysans, toujours plus nombreux, empiètent sur les terrains des pasteurs et ce ne sont pas des règles juridiques qui vont les faire partir.*
- *Le gouvernement n'a-t-il pas de solution à ces demandes contradictoires concernant terres, arbres et eau ?*
- *Si, bien sûr, le nouveau Code des ressources essentielles est introduit depuis dix ans, mais il est trop compliqué, il nécessite trop de moyens et l'autorité manque pour imposer les arbitrages.*

Candide éprouve soudain une grande fatigue, malgré l'intérêt de ce qu'il a vu. Il n'a plus d'appétit et ses intestins sont en déroute. Sans doute l'eau qu'il a bue ce matin. Il demande à rentrer sur Daniako. Nous passerons sur les détails de ce voyage. En revanche, entre deux arrêts obligés pour « aller téléphoner » (comme l'on dit si





élégamment au Sahélia), Candide rumine tout ce qu'il a entendu : l'économie de marché et la politique de progrès social et durable ne semblent pas répondre à toutes ses questions.

6. Comment Candide achève son séjour

Arrivé à Daniako, Candide découvre que l'oncle d'Hassane ne peut pas le reprendre, mais ce dernier trouve un filon. Il arrive à convaincre l'administrateur de l'Université, qui est un de ses cousins, de placer le jeune Helvète dans une des cases de passage de l'Université. Il lui apporte également les médicaments nécessaires à son rétablissement.

Une fois guéri, Candide va à la découverte des autres hôtes de la case, qui sont au nombre de trois. Le premier est un enseignant de mathématiques venant de Guinée méridionale pour une mission d'enseignement d'un mois. Il raconte avoir été formé à Blagovitch, en Soviétie et que son fils de dix ans, né là-bas, regrette les hivers glaciaux de son lieu de naissance. Le deuxième, arrivé de la Gaule, enseigne l'agronomie. C'est un homme jovial et rougeaud, buvant force bières et sortant souvent le soir pour aller visiter des amis, car il est coutumier de ces missions temporaires depuis douze ans. C'est pourtant le troisième qui retient le plus l'attention de Candide. Il s'agit d'un noble venu d'un petit Etat du Pacifique et qui, après un séjour en Europe, fait un crochet en Afrique pour rendre visite à un ami, chef de groupement de pasteurs. Tous deux ont lié amitié lors d'une conférence de l'Association des peuples sauvages intraitables, qui venait de se tenir dans la ville internationale d'Helvétie, à Confignon-la-Jolie. Touiavii, tel est son nom, ne tarit pas de commentaires sur les Européens qu'il dénomme les *Papalagui* (c'est-à-dire les Blancs).

Candide, qui aurait bien voulu enregistrer toutes les paroles du sage Touiavii, n'a pu retenir que quelques bribes de ses discours. «Le Papalagui chérit le métal rond et le papier lourd, il aime à remplir son ventre de beaucoup de liquides provenant de fruits tués ainsi que de viande de cochon, de bœuf et d'autres horribles animaux, mais il aime surtout ce qu'on ne peut pas saisir et qui pourtant existe : le temps. Il en fait grand cas et ne cesse d'en parler sottement. Bien qu'il ne puisse jamais y avoir plus de temps qu'il n'y en a du lever au coucher du soleil, cela ne suffit jamais au *Papalagui*... Les hommes, les femmes et même les enfants à peine capables de se tenir sur leurs jambes portent dans leur pagne, soit fixée à d'épaisses chaînes de métal qui leur pendent au cou, soit nouée au poignet à l'aide d'une courroie de cuir, une petite machine plate et ronde où ils peuvent lire le temps... Quand il entend le bruit de la machine à temps, le *Papalagui* se plaint : Quel fardeau accablant qu'une heure soit de nouveau écoulée ! Il prend très souvent un air triste, comme quelqu'un qui doit endurer de grandes souffrances; et pourtant une toute nouvelle heure arrive juste après».

Ce sont ces paroles que Candide médite longuement, entre deux et trois heures du matin, dans la salle d'embarquement de l'aéroport où il attend l'avion en retard de quatre heures, après avoir pris congé de ses amis sahéliens. Oui, vraiment il revient avec beaucoup d'expériences à appliquer dans son pauvre pays d'Helvétie, qui a bien besoin du secours et de la sagesse de l'Afrique.

Bibliographie

Le Papalagui, les discours de Touiavii, chef de tribu de Tiaréa dans les mers du Sud, recueillis par Erich Scheuermann, traduits de l'allemand par Urs Dominique Sprenger, Paris, Aubier et Flammarion, 1981.



La terre et l’eau



La détection du pergélisol alpin : de l'analyse géomorphologique à la compréhension des processus

Christophe Lambiel
Kim Pieracci
Emmanuel Reynard

Institut de Geographie
Universite de Lausanne, Suisse



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



1. Introduction

La thèse de doctorat de Jorg Winistorfer (1977), rédigée sous la direction du Professeur Marcel Burri, a porté sur les reconstitutions des stades de retrait glaciaire dans les vallées latérales de la rive gauche du Rhône en Valais. Ses travaux s'inscrivaient dans une recherche à long terme visant à couvrir l'ensemble des vallées du bassin versant du Rhône suisse, travaux initiés par les études de Marcel Burri (1974) sur les vallées des Dranses et presque achevés plus de vingt ans plus tard par Claire Dorthe-Monachon (1993), dans les vallées de la rive droite du Rhône, et Philippe Schoeneich (1998) dans la vallée de la Grande Eau, deux recherches dirigées par le Prof. Winistorfer.

Dans sa thèse, J. Winistorfer étudie notamment le Val de Nendaz, où il répertorie quelques glaciers rocheux. Un peu plus tard, Müller et al. (1980, 1983) s'intéressent de près à cette vallée dans le but d'y effectuer des reconstitutions paléoclimatiques. Il y relèvent un nombre conséquent de glaciers rocheux. Au début des années '90, une équipe d'assistants de l'Institut de Géographie de l'Université de Lausanne (IGUL) choisit de développer des travaux sur le pergélisol alpin. Ils jettent leur dévolu sur un vallon secondaire du Val de Nendaz, le vallon des Yettes Condjà, dominé par le Mont Gelé (3023 m.s.m.). Au début, dans les années 1992-1993, il s'agissait surtout, pour deux assistants, Marcia Phillips et Emmanuel Reynard, de pouvoir profiter de travaux de recherche pour pratiquer leur passion : la randonnée à skis. La méthode BTS (Haeberli, 1973), qui consiste à mesurer la température du sol sous le manteau neigeux, semblait être un moyen idéal de mêler l'utile (développer de nouvelles recherches à l'IGUL) à l'agréable (la randonnée à ski). Le Prof. Winistorfer ayant donné son accord pour l'achat d'une sonde, les premiers travaux pouvaient commencer, avec l'appui de collègues des universités de Zürich et de Fribourg, plus avancés que nous dans ce domaine.

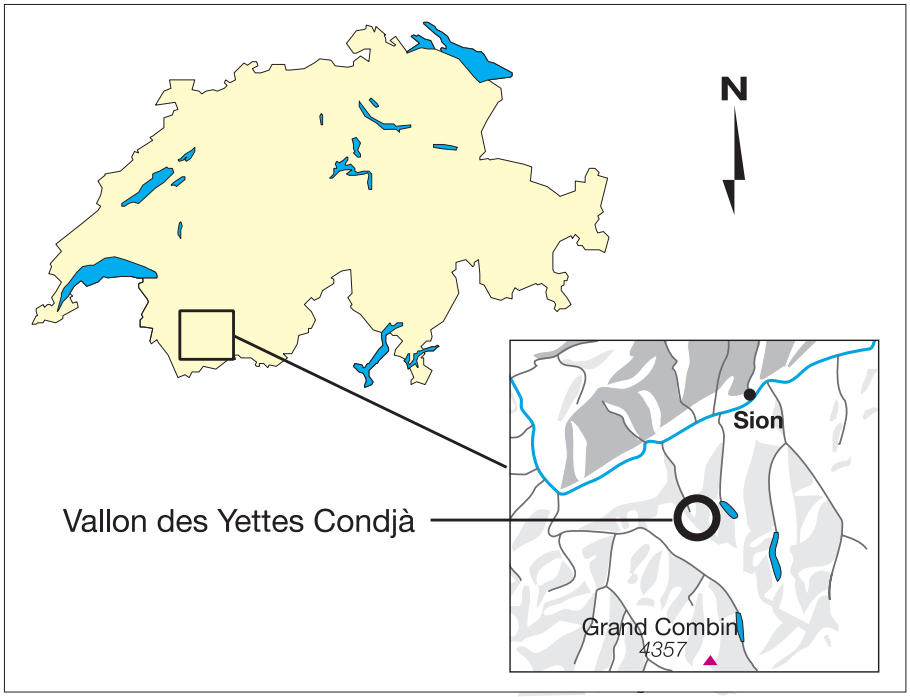


Fig. 1. Le vallon des Yettes Condja, situe dans la partie haute du Val de Nendaz





Cette petite note, centrée sur le vallon des Yettes Condja (fig. 1 et 2), a pour objectif de montrer comment en près de quinze ans, ce qui ne devait être qu'une agréable façon de pratiquer un hobby est devenu le domaine principal de recherche en géographie physique à l'IGUL et comment les recherches sur ce site ont évolué en fonction des intérêts et des besoins de la recherche suisse sur le pergélisol.

2. Les débuts (1992-1996) : les glaciers rocheux

Les premiers travaux remontent à 1992. En février de cette année, une première campagne de mesures BTS est réalisée avec des sondes prêtées par le Laboratoire de glaciologie de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (VAW-ETHZ). Cette première campagne permet de montrer, comme nous nous y attendions, que le flanc Est du Mont Gelé porte bien son nom et qu'il est en partie soumis au pergélisol (Bretz et Giroud, 1993). En 1993 débute également un mémoire de licence (Bretz-Guby, 1994), qui porte sur les relations entre pergélisol et végétation et qui prospecte notamment une partie du vallon.



Fig. 2. Le vallon des Yettes Condja, avec les glaciers rocheux B, C (actifs) et D (inactif), domines par le Mont Gele

Mais ce qui motive principalement nos recherches, ce sont les glaciers rocheux, très fortement représentés sur tout le pourtour du Mont Gelé (fig. 2). Une question principale se pose : sont-ils actifs ? Sur la base d'une prospection de terrain, à la fois estivale et hivernale, E. Reynard publie un premier article dans le *Bulletin de la Murithienne* (1996). C'est à cette occasion que seront données les lettres B, C et D aux trois formations assimilées à des glaciers rocheux dans le vallon (tabl. 1). Encore très descriptive, cette première étude ouvre un certain nombre de perspectives pour une connaissance plus élaborée de la distribution du pergélisol dans toute la région. C'est l'objet de la deuxième phase de recherches.

Nom	Coord.	Alt. inf.	Alt. sup.	Orient	Pente front	Végét.	Lithol.	BTS	Activité
		[m]	[m]		[°]				
Mont Gelé B	588450/ 105100	2600	2800	NE	50	Non	Gneiss Prasinites	Prob.	Actif
Mont Gelé C	588300/ 105100	2620	2800	NE	45	Non	Gneiss Prasinites	Prob.	Actif
Mont Gelé D	588200/ 105200	2670	2770	E	-	Lichens	Gneiss Prasinites	Prob.	Inactif

Tabl. 1. **Principales caracteristiques des glaciers rocheux des Yettes Condja (Reynard, 1996)**

3. Régionalisation des études (1997-2000)

L'objectif suivant visé par l'IGUL consiste à dépasser le stade des études locales dans le but de régionaliser les mesures et observations effectuées. Le début des années 1990 avait vu le développement au niveau suisse de différents modèles de simulation du pergélisol (Hoelzle, 1992 ; Keller, 1992). Dans le cadre de son mémoire de licence, Wenker (1997) teste plusieurs de ces modèles dans le vallon des Yettes Condjà. Il compare ainsi les résultats des simulations avec les mesures BTS effectuées par Bretz et Giroud (1993) et Reynard (1996). Il en conclut que les modèles existants ne permettent pas une délimitation du pergélisol suffisamment précise et que dès lors une prise en compte de données régionales dans les modèles s'avère indispensable.

C'est dans cet esprit que Lambiel (1999) entreprend l'inventaire des glaciers rocheux d'une région ayant pour cœur le Val de Nendaz (et donc le vallon des Yettes Condjà). Durant l'été 1998, il couvre quelques 200 km^2 entre le Val de Bagnes et le Val d'Hérémence, la limite sud ayant été fixée dans la région de la Rosablanche. Au final, 239 glaciers rocheux sont inventoriés, parmi lesquels 130 formations sont classées dans la catégorie actif/inactif, les autres étant considérés comme fossiles (fig. 3). L'omniprésence des glaciers rocheux dans la région est également illustrée par la surface qu'ils occupent: pas loin de 9 km^2! La faible extension des glaciers, liée à des altitudes relativement basses et à un climat relativement sec, ainsi qu'une lithologie particulièrement favorable (les gneiss et autres roches vertes indifférenciées abondent) expliquent l'abondance de glaciers rocheux dans cette région.

De nombreux paramètres décrivant ces formations sédimentaires sont mesurés. L'analyse spatiale qui en découle permet la mise en évidence des particularités de la géomorphologie périglaciaire des vallées étudiées. Un des paramètres essentiels retenu est l'altitude des fronts. Les glaciers rocheux étant l'expression visible de la reptation du pergélisol (Haeberli, 1985), l'analyse de leur position à l'échelle régionale peut nous renseigner sur la distribution du pergélisol dans la région. Dès lors, la limite inférieure du pergélisol peut être estimée par l'altitude inférieure des glaciers rocheux actifs/inactifs (Barsch, 1996). Les valeurs obtenues pour la zone d'étude sont de 2400 m environ pour les expositions nord et de 2700 m environ pour les expositions sud. Ces altitudes sont ensuite utilisées pour produire une carte de la distribution potentielle du pergélisol dans la région (Lambiel, 1999).





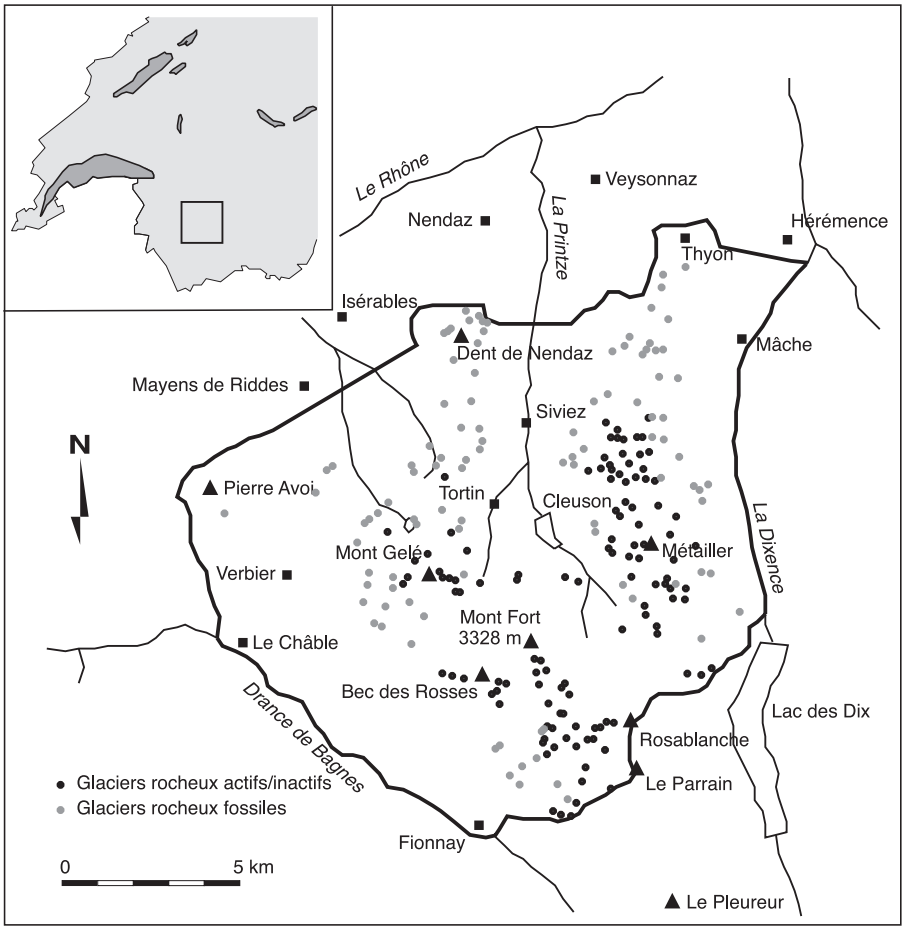


Fig. 3. Les 239 glaciers rocheux inventories dans la region Bagnes-Heremence (Lambiel, 1999)

Dans cette étude, un effort particulier est également mis sur l'analyse des glaciers rocheux fossiles. Dans un article écrit suite au colloque annuel de la Société suisse de géomorphologie de 2000, Lambiel et Reynard (2003) proposent une méthode originale de datation des glaciers rocheux fossiles basée sur la comparaison de leur position et de l'extension des glaciers aux différents stades tardiglaciaires identifiables dans la région. Plusieurs générations de glaciers rocheux fossiles sont ainsi identifiées: Dryas Récent (stade glaciaire de l'Egesen), Dryas Ancien Inférieur, début du Tardiglaciaire (Gschnitz-Clavadel ?). Utilisant le même modèle que celui utilisé pour la détermination de la limite inférieure actuelle du pergélisol, Lambiel et Reynard (2001, 2003) proposent une carte de la distribution possible du pergélisol au Dryas Récent. Ils en font de même pour un avenir proche, avec la prise en compte d'un réchauffement du climat de 1°C.

4. Vers une radiographie des glaciers rocheux (1998-2000)

Le pergélisol étant désormais un thème de recherche majeur à l'IGUL, la volonté d'aller plus avant dans l'utilisation des méthodes de prospection se fait ressentir. Des collaborations avec d'autres instituts s'avèrent dès lors indispensables. C'est à ce moment-là que prend naissance une collaboration étroite avec l'Institut de Géographie de l'Université de Fribourg (IGUF), avec notamment Reynald Delaloye,

collaboration extrêmement fructueuse qui se poursuit aujourd'hui encore. Par la suite, des projets seront également conduits avec l'Institut de Géophysique de l'Université de Lausanne, ainsi que l'Institut Universitaire Kurt Bösch à Sion (IUKB).

Un des fruits de ces nouvelles collaborations est la campagne de mesures géoélectriques menée dans le vallon des Yettes Condjà en 1998 avec l'IGUF. L'utilisation de cette méthode s'avère très concluante dans la prospection du pergélisol car la résistivité électrique du terrain augmente avec la croissance du contenu en glace et avec la baisse de la température du sous-sol. Les premières observations et mesures ayant laissé entrevoir la présence probable de glace au sein de certains glaciers rocheux du vallon, nous voulions en savoir plus sur les différents contenus en glace de ces glaciers rocheux. L'étude se focalise sur les formations B, C et D décrites par Reynard (1996). A cette occasion, huit sondages et trois traînés géoélectriques sont réalisés. Il en ressort une diversité que nous n'avions peut-être pas envisagée. En effet, s'il s'avère que les trois glaciers rocheux contiennent tous de la glace, on découvre que celle-ci est présente en des proportions extrêmement diverses d'une formation à l'autre (fig. 4 et 5).

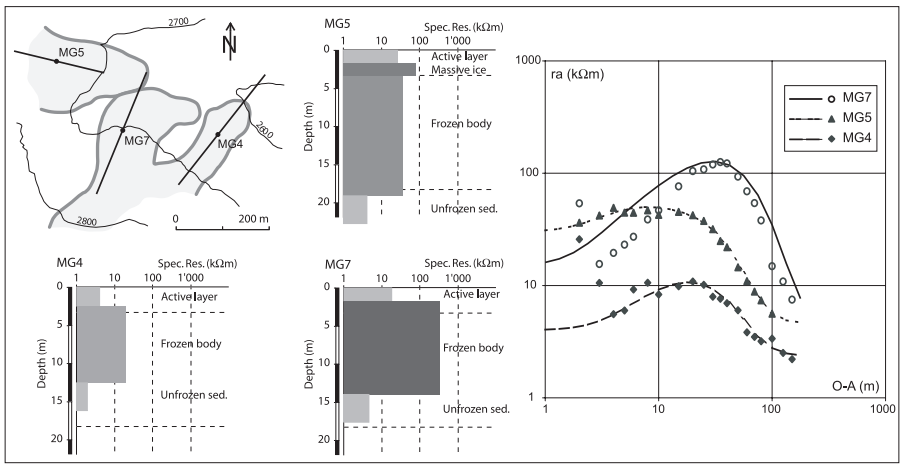


Fig. 4. **Resultats de trois sondages geoelectriques effectues sur les glaciers rocheux B, C et D**

Les mesures montrent que les glaciers rocheux B et D contiennent de la glace de congélation. Ils sont donc considérés comme des glaciers rocheux périglaciaires typiques. Des résistivités relativement basses (50 kΩm) pourraient être le signe d'un pergélisol proche du point de fusion. Le glacier rocheux C est plus complexe. La présence d'une tache de glace à ses racines et les résistivités élevées mesurées (350 kΩm) témoignent de la présence de glace massive (et plus froide ?) en profondeur. De cette étude, on retiendra surtout que B et C, deux glaciers rocheux adjacents, en de nombreux points identiques (altitude, exposition, dimension, épaisseur, granulométrie, aspect du front, etc.), présentent des résistivités électriques, et par là-même un contenu en glace complètement différents (Reynard et al., 1999).





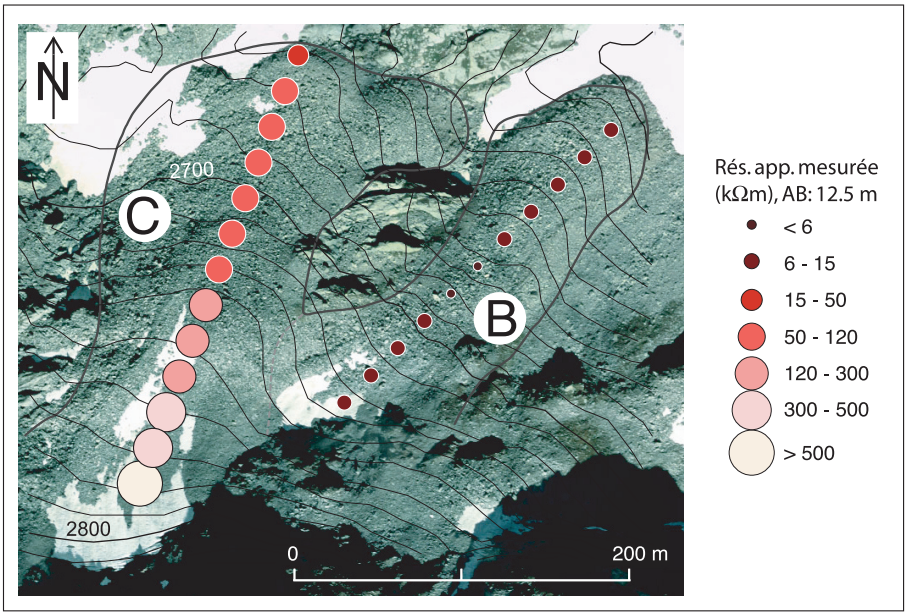


Fig. 5. Resistivites apparentes mesurees sur les glaciers rocheux B et C. Ecartement inter-electrode: 12.5 m. Profondeur de prospection estimee: 6-9 m. SwissImage © 2005 Swisstopo (DV023268)

5. Monitoring thermique du pergélisol (dès 1998)

Suite à l'analyse du sous-sol par la géoélectrique, l'équipement du site avec des capteurs de température s'impose logiquement. Neuf appareils (mini-loggers UTL-1) sont ainsi disposés sur les glaciers rocheux durant l'été 1998. Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 27 capteurs qui enregistrent chaque 2 heures la température du sol (fig. 6).

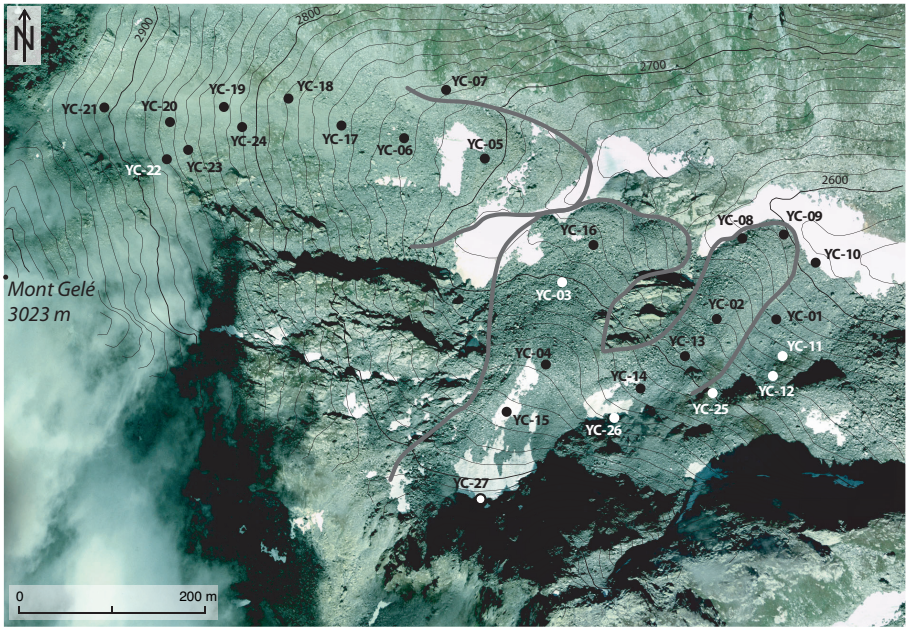


Fig. 6. Les 27 mini-loggers UTL-1 disposes dans le vallon des Yettes Condja. SwissImage © 2005 Swisstopo (DV023268)

La fig. 7 illustre une courbe de températures obtenues entre 1998 et 2004 sur le glacier rocheux B. Les différences inter-annuelles très marquées, que ce soit en hiver ou en été, démontrent la nécessité d'effectuer un suivi des mesures sur plusieurs années si l'on veut saisir au mieux le régime thermique qui règne à la surface du terrain.

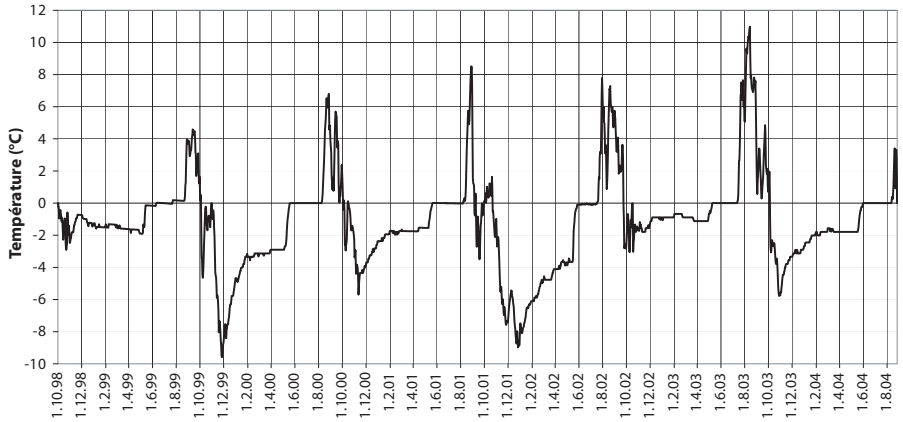


Fig. 7. **Temperature du sol enregistree entre 1998 et 2004 par le mini-logger YC-02, glacier rocheux B**

Ce monitoring thermique s'inscrit dans les objectifs du réseau PERMOS (PERmafrost MOnitoring in Switzerland), qui vise à suivre à long terme l'évolution du pergélisol dans les Alpes suisses. Ce réseau, coordonné par la Commission Glaciologique Suisse, regroupe les différents instituts universitaires et fédéraux suisses travaillant sur le pergélisol, dont l'IGUL. Une dizaine de sites d'étude sont répartis dans les cantons des Grisons, de Berne et du Valais, parmi lesquels figurent le site des Yettes Condjà, ainsi que celui des Lapires (Val de Nendaz également). Les mesures thermiques à la surface du terrain, via les mesures BTS et l'enregistrement en continu par mini-loggers UTL-1, constituent une des méthodes utilisées dans PERMOS.

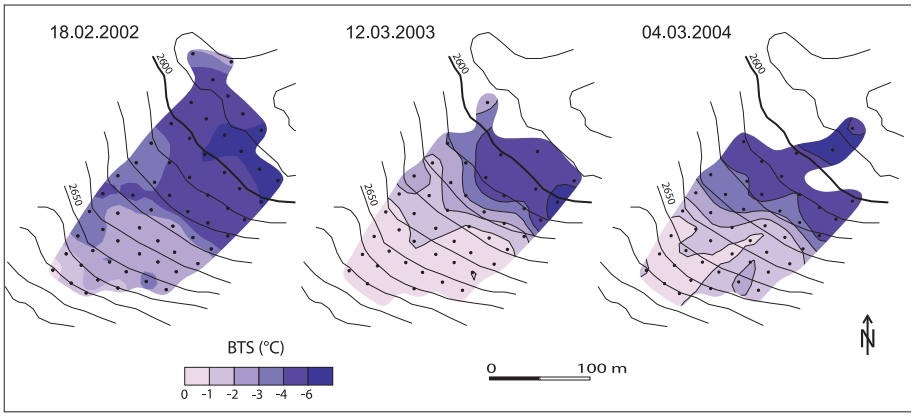


Fig. 8. **Les trois campagnes de mesures BTS menees sur l'éboulis jouxtant le glacier rocheux B**

Ainsi, dix ans après les débuts, la méthode BTS est toujours en vigueur dans le vallon des Yettes Condjà ! A la différence près toutefois que les mesures sont aujourd'hui





systématisées : au lieu de mesurer aléatoirement çà et là, on adopte une stratégie visant à couvrir au mieux un terrain, et l'on répète chaque année les mesures. On obtient ainsi après quelques années une bonne image de l'état thermique du terrain en deuxième partie d'hiver (fig. 8).

L'exemple de la figure 8 illustre par ailleurs le fait que l'intérêt ne porte plus uniquement sur les glaciers rocheux, mais sur tout terrain sédimentaire (éboulis, moraines, etc.) et même sur les parois rocheuses. Dans sa thèse de doctorat, C. Lambiel focalise ainsi ses recherches sur les éboulis dans le but de mieux connaître la distribution du pergélisol dans ces terrains à forte déclivité et de saisir les facteurs responsables de cette distribution, très particulière dans bien des cas.

6. La dynamique des glaciers rocheux (dès 2000)

Jusqu'à présent, l'évolution de la recherche sur le pergélisol à l'IGUL avait essentiellement conduit à une meilleure description du pergélisol dans les différents sites d'étude de l'institut, et notamment dans le vallon des Yettes Condjà. Un volet important de la recherche dans ce domaine n'avait toutefois pas encore été abordé à l'IGUL : le fait que des terrains soumis au gel permanent bougent. Cela semblait manifeste dans le cas des glaciers rocheux B et C du vallon des Yettes Condjà, au vu de leur front extrêmement accidenté, et des signes d'instabilités observables çà et là. Il est donc entrepris, en septembre 2000, en collaboration avec l'Institut de Géophysique de l'Université de Lausanne, de mesurer avec un GPS Différentiel (précision de l'ordre du centimètre) la position d'une centaine de blocs sur ces glaciers rocheux ainsi que sur le glacier rocheux D (d'apparence inactif) et sur l'éboulis jouxtant le glacier rocheux B. La mesure de la position des blocs une année plus tard permet la quantification des déplacements sur les différentes formations sédimentaires. Spectaculaires, les résultats montrent une différence notoire de vitesse entre les glaciers rocheux B et C, le premier avançant de manière beaucoup plus significative que son voisin ! Présentés à la 8e Conférence Internationale sur le Permafrost qui a eu lieu à Zurich en 2003 (Lambiel et al., 2003), ces résultats inattendus nous encouragent à poursuivre les mesures annuellement, dans le but de suivre l'évolution de ces mouvements. Les années suivantes vont elles aussi apporter leur lot de surprises : les vitesses augmentent de manière extrêmement importante (Lambiel et Delaloye, 2004). Ainsi, le glacier rocheux B voit ses vitesses doubler en l'espace de trois années (fig. 9). Le déplacement maximal mesuré entre septembre 2003 et septembre 2004 s'élève alors à 250 cm (fig. 10), alors qu'il n'était que de 135 cm trois ans plus tôt. Le glacier rocheux C voit lui aussi ses vitesses s'accélérer, mais dans une moindre mesure, les mouvements annuels ne dépassant pas les 50 cm.

Deux conclusions majeures s'imposent. Premièrement, le glacier rocheux B possède à la fois les résistivités électriques les plus basses et les vitesses les plus élevées. Deuxièmement, les mouvements affectant ce glacier rocheux ont considérablement augmenté depuis 2000. Or, des études similaires menées dans les Alpes par des collègues suisses, allemands, autrichiens et français montrent les mêmes résultats. Dès lors une constatation s'impose : les glaciers rocheux s'accélèrent ! On a là probablement une réponse du pergélisol à l'intensification du réchauffement climatique depuis les années 90 : le pergélisol se réchauffe, la glace devient plus ductile, la quantité d'eau sous forme liquide augmente, etc. En conséquence, les mouvements de terrain augmentent, et d'autant plus dans le cas de pergélisols tempérés (dont la température se situe proche du point de fusion). C'est probablement ce qui explique les différences notoires relevées entre les glaciers rocheux B et C dans le vallon des Yettes Condjà. La poursuite des mesures sur ce site s'impose dès lors

en toute logique et des études similaires sont appelées à voir le jour sur d'autres terrains instables.

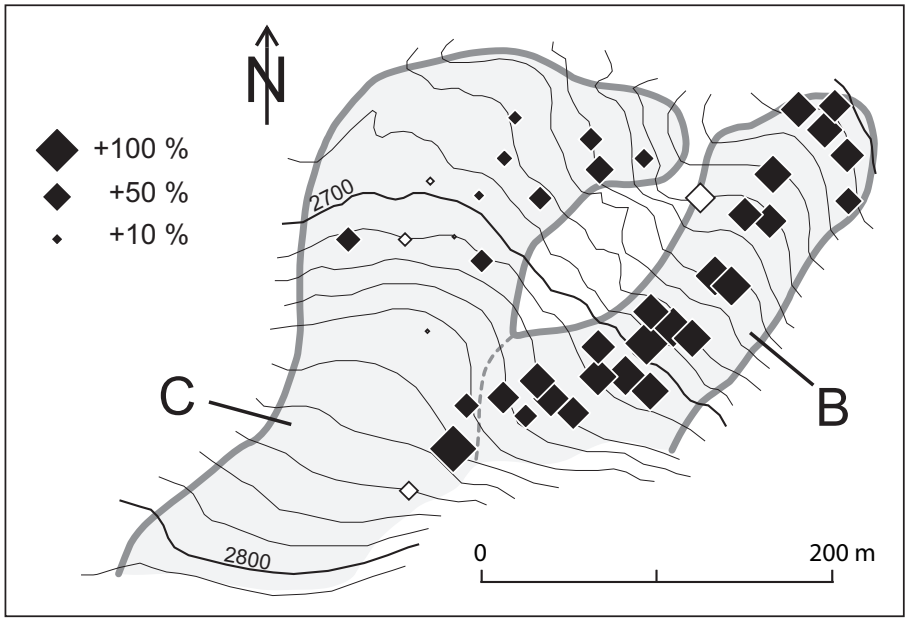


Fig. 9. Augmentation en % des vitesses horizontales de surface entre les periodes 2001-2003 et 2003-2004 sur les glaciers rocheux B et C

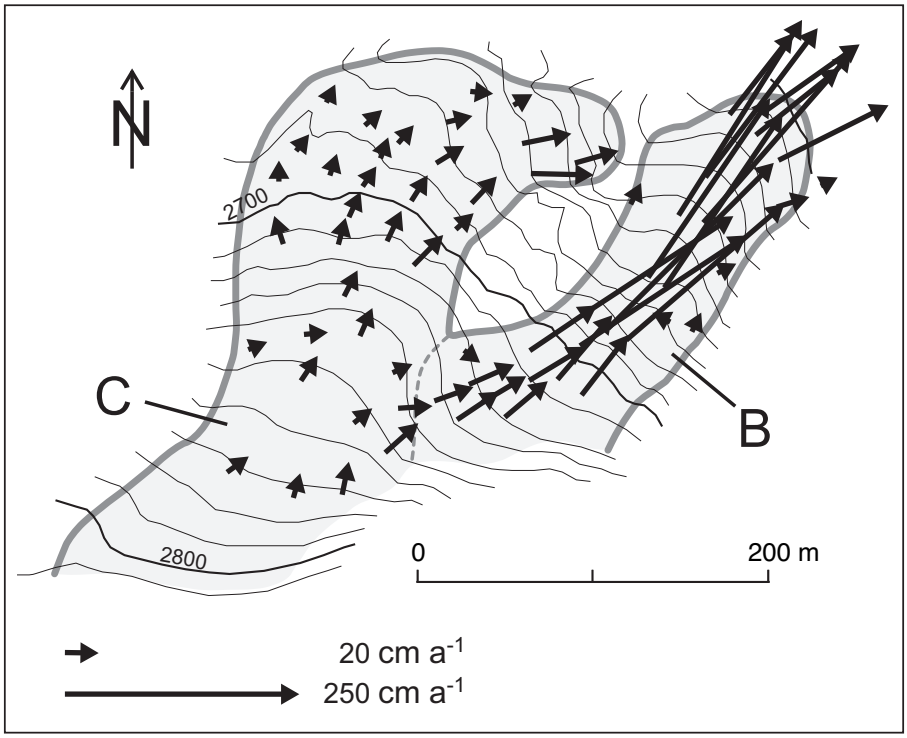


Fig. 10. Vitesses horizontales de surface entre 2003 et 2004 sur les glaciers rocheux B et C





7. Conclusions et perspectives

Partie de rien ou presque, la petite équipe pionnière du début des années 1990 aurait sans doute eu de la peine à imaginer le développement formidable qu'a connue la recherche sur le pergélisol alpin à l'IGUL au cours des quinze dernières années. Les résultats présentés ici ne représentent qu'une petite partie des travaux effectués sur les différents sites d'étude de l'IGUL. Pour donner un exemple, pas moins de 120 mini-loggers enregistrent aujourd'hui en continu les températures du sol sur une vingtaine de sites. Cela représente plus de 500'000 mesures annuelles, et cette méthode n'en est qu'une parmi d'autres.

Si l'analyse géomorphologique constituait l'objectif principal au début, c'est aujourd'hui la compréhension des processus qui retient toute notre attention. Pour cela, la simple observation ne suffit plus. La mesure devient essentielle. Il est dès lors indispensable de s'équiper en conséquence. Outre les mini-loggers, l'IGUL possède quatre sondes BTS, un équipement de géoélectrique, trois stations de mesures mises en place dans des forages, à quoi viendra s'ajouter prochainement un GPS Différentiel. Une collaboration avec l'Institut de Géophysique nous permet également d'effectuer des mesures de sismique réfraction. L'application des différentes méthodes qui font appel à ces appareils nécessite plusieurs dizaines de journées de terrain annuelles.

Les études dépassent aujourd'hui largement les limites du vallon des Yettes Condjà. Une quarantaine de sites ont été – et sont toujours pour une bonne partie d'entre eux – étudiés jusqu'à aujourd'hui, essentiellement dans les régions de Verbier-Nendaz (Reynard et al., 2003), d'Arolla (Lambiel et al., 2004), d'Ovronnaz (Pieracci, 2006) et des Préalpes chablaisiennes et vaudoises. Nos travaux nous ont même conduits dans les Pyrénées espagnoles (Delaloye et al., 2003 ; Lugon et al., 2004).

Quelques grands thèmes de recherche occupent les géographes « physiciens » de l'IGUL aujourd'hui. On a parlé de la dynamique des glaciers rocheux. Les travaux menés dans le vallon des Yettes Condjà ne sont que le début d'une série d'études qui sont actuellement entreprises dans le but de quantifier et de comprendre au mieux les mouvements de terrain affectant le domaine périglaciaire alpin. La mise en évidence de systèmes de ventilation au sein des éboulis, responsables en grande partie des distributions atypiques du pergélisol que l'on observe très souvent, constitue un des autres thèmes de recherche principaux (Delaloye et Lambiel, 2005). Là aussi, on n'en est qu'au début de la compréhension des phénomènes complexes régissant le régime thermique du pergélisol. Enfin, l'IGUL participe activement à l'effort de monitoring thermique du pergélisol, via notamment les quatre forages dont il s'occupe actuellement. Des perspectives de développement certaines existent là-aussi.

Si les directions de recherche sont clairement définies à l'IGUL, il faut bien reconnaître que celles-ci évoluent parfois au gré des découvertes, voire même du hasard. L'exemple le plus probant est sans doute celui de la mesure des mouvements sur les glaciers rocheux des Yettes Condjà. Si ces mesures ont été initiées en 2000, cela est surtout dû au fait que nous nous trouvions sur place avec un GPS suite à un camp de terrain. Nous nous sommes alors dits : « Pourquoi n'irions-nous pas mesurer quelques blocs pour vérifier si ces glaciers rocheux bougent vraiment ? ». Nous étions loin d'imaginer que cinq ans plus tard, non seulement les mesures seraient répétées annuellement, mais qu'en plus elles seraient effectuées à différentes périodes de l'année dans le but d'analyser l'évolution saisonnière des mouvements. Nous étions également loin d'imaginer que les résultats surprenants obtenus seraient publiés

un jour dans *Permafrost and Periglacial Processes* (Lambiel et Delaloye, 2004), la revue de référence pour la recherche sur le pergélisol, et que ces résultats nous conduiraient vers des collaborations à l'échelle européenne.

Une seconde série de perspectives concerne le géotourisme. Les régions de Verbier et Nendaz, de part et d'autre du Mont Gelé, constituent un ensemble touristique de grande envergure. Orientées principalement vers la pratique du ski, ces deux stations misent également sur le tourisme d'été pour rentabiliser leurs installations. Ces dernières sont par ailleurs, pour une partie d'entre elles, construites dans des terrains gelés (Delaloye et al., 2001 ; Lambiel et Reynard, 2002). Il y a là matière à développer des produits mettant en valeur le rôle de la glace dans les Alpes, les interactions avec les activités humaines et l'évolution à moyen terme du pergélisol et des glaciers dans un contexte de changements climatiques. Deux avant-projets ont été rédigés il y a quelques années (projet d'itinéraire de randonnée, par Christophe Lambiel et projet de valorisation sur la glace dans les Alpes, par Emmanuel Reynard, en lien avec le bureau technique Paul Glassey SA), sans toutefois être menés à terme. Il est certainement temps de les concrétiser maintenant.



Bibliographie

Barsch D. (1996). *Rockglaciers. Indicators for the present and the former geoecology in high mountain environments*, Berlin/Heidelberg, Springer Verlag.

Bretz N., Giroud M. (1993). *Cartographie de la répartition théorique du permafrost dans la région du Mont-Gelé (VS)*, Institut de Géographie, Université de Lausanne (non publié).

Bretz-Guby N. (1994). *Géomorphologie et végétation à l'étage alpin : l'exemple du Mont-Gelé (VS)*, Université de Lausanne, Institut de Géographie, Mémoire de licence non publié.

Burri M. (1974). Histoire et préhistoire glaciaires des vallées des Drances (Valais), *Eclogae geol. Helv.*, 67/1, pp. 135-154.

Delaloye R., Lambiel C. (2005). Evidences of winter ascending air circulation in talus slopes situated near the lower limit of alpine discontinuous permafrost (Swiss Alps), *Norsk Geografisk Tidsskrift-Norwegian Journal of Geography*, 59, pp. 194-203.

Delaloye R., Lambiel C., Reynard E., Lugon R. (2003). Réponse du pergélisol à l'avancée glaciaire du Petit Age Glaciaire: quelques exemples alpins et pyrénéens, *Bulletin de l'Association Française du Périglaciaire*, 10.

Delaloye R., Reynard E., Lambiel C. (2001). Pergélisol et construction de remontées mécaniques: l'exemple des Lapires (Mont Gelé, Valais), in : *Le gel en géotechnique*, Publication de la Société Suisse de Mécanique des Sols et des Roches, Thoune, 141, pp. 103-113.

Dorthe-Monachon C. (1993). *Etude des stades tardiglaciaires des vallées de la rive droite du Rhône entre Loèche et Martigny*, Université de Lausanne, Institut de Géographie, Travaux et Recherches, 10, 113 p.

Haeberli W. (1973). Die Basis-Temperatur der winterlichen Schneedecke als möglicher Indikator für die Verbreitung von permafrost in der Alpen, *Zeitschrift für Gletscherkunde und Glazialgeologie*, 9, pp. 221-227.

Haeberli W. (1985). *Creep of mountain permafrost: internal structure and flow of alpine rock glaciers*, Zürich, Mitteilungen der VAW-ETH Zürich, 77.

Hoelzle M. (1992). Permafrost occurrence from BTS measurement and climatic parametres in the eastern Swiss Alps, *Permafrost and Periglacial Processes*, 3, pp. 143-147.

Keller F. (1992). Automated mapping of mountain permafrost using the program PERMAKART within the Geographical Information System ARC/INFO, *Permafrost and Periglacial Processes*, 3, pp. 133-138.



Lambiel C. (1999). *Inventaire des glaciers rocheux entre le Val de Bagnes et le Val d'Hérémence (Valais)*, Université de Lausanne, Institut de Géographie, Mémoire de licence non publié, 167 p.

Lambiel C., Delaloye R. (2004). Contribution of RTK GPS in the study of creeping mountain permafrost, cases studies in the Western Swiss Alps, *Permafrost and Periglacial Processes*, 15, pp. 229-241.

Lambiel C., Delaloye R., Baron L., Monnet R. (2003). Measuring rock glacier surface velocities with real time kinematics GPS (Mont Gelé area, western Swiss Alps), *8th International Permafrost Conference*, Zurich, Switzerland, pp. 89-90.

Lambiel C., Reynard E. (2001). Regional modelling of present, past and future potential distribution of discontinuous permafrost based on a rock glacier inventory in the Bagnes-Hérémence area (Western Swiss Alps), *Norsk Geografisk Tidsskrift-Norwegian Journal of Geography*, 55, pp. 219-223.

Lambiel C., Reynard E. (2002). Impacts du développement d'un domaine skiable sur la morphologie glaciaire et périglaciaire : le cas de Verbier (Valais, Suisse), in : Reynard E. et al. (éds.) *Géomorphologie et Tourisme*, Actes de la réunion annuelle de la Société Suisse de Géomorphologie (SSGM), Finhaut, 21-23 sept. 2001, Université de Lausanne, Institut de Géographie, Travaux et Recherches, 24, pp. 19-33.

Lambiel C., Reynard E. (2003). Cartographie de la distribution du pergélisol et datation des glaciers rocheux dans la région du Mont Gelé (Valais), in : *Entwicklungstendenzen und Zukunftsperspektiven in der Geomorphologie*, Zürich, *Physische Geographie*, 41, pp. 91-104.

Lambiel C., Reynard E., Cheseaux G., Lugon R. (2004). Distribution du pergélisol dans un versant instable, le cas de Tsarmine (Arolla, Evolène, VS), *Bulletin de la Murithienne*, 122, pp. 89-102.

Lugon R., Delaloye R., Serrano E., Reynard E., Lambiel C., González-Trueba J.-J. (2004). Permafrost and Little Ice Age glaciers relationships in the Posets Massif, Central Pyrenees, Spain, *Permafrost and Periglacial Processes*, 15, pp. 207-220.

Müller H.N., Kerschner H., Küttel M. (1980). Gletscher- und Vegetationsgeschichtliche Untersuchungen im Val de Nendaz (Wallis). Ein Beitrag zur alpinen Spätglazialchronologie, *Zeitschrift für Gletscherkunde und Glazialgeologie*, 16, pp. 61-84.

Müller H.N., Kerschner H., Küttel M. (1983). The Val de Nendaz (Valais, Switzerland). A type locality for the Egesen advance and the Daun advance in the Western Alps, in: *Late- and postglacial oscillations of glaciers: glacial and periglacial forms*, Rotterdam, Balkema, pp. 73-82.

Pieracci K. (2006). *Distribution et caractéristiques du permafrost dans les éboulis calcaires de haute altitude. Région du Grand Chavalard, Valais, Suisse*, Institut de Géographie, Université de Lausanne, Mémoire de licence (à paraître).

Reynard E. (1996). Glaciers rocheux et limite inférieure du pergélisol discontinu dans le Vallon de Tortin (Nendaz-Valais), *Bull. Murithienne*, 114, pp. 135-149.

Reynard E., Delaloye R., Lambiel C. (1999). Prospection géoélectrique du pergélisol alpin dans le massif des Diablerets (VD) et au Mont Gelé (Nendaz, VS), *Bull. Murithienne*, 117, pp. 89-103.

Reynard E., Lambiel C., Delaloye R., Devaud G., Baron L., Chapellier D., Marescot L., Monnet R. (2003). Glacier/permafrost relationships in forefields of small glaciers (Swiss Alps), *8th International Permafrost Conference*, Zurich, Switzerland, pp. 947-952.

Schoeneich P. (1998). *Le retrait glaciaire dans les vallées des Ormonts, de l'Hongrin et de l'Etivaz (Préalpes vaudoises)*, Thèse de doctorat, Université de Lausanne, Institut de Géographie, Travaux et recherches, 14, 483 p.

Wenker L. (1997). *Prévision de la répartition spatiale du permafrost dans les Alpes suisses du sud-ouest, comparaison entre les Diablerets (VD) et le Mont Gelé (VS),* Université de Lausanne, Institut de Géographie, Mémoire de licence non publié.

Winistorfer J. (1977). *Paléogéographie des stades glaciaires des vallées de la rive gauche du Rhône entre Viège et Aproz*, Université de Lausanne, Institut de Géographie, Thèse de doctorat, Bull. Murithienne, 94, Sion, 72 p.

La didactique des sciences : une chance pour les sciences de la Terre

Nicolas Kramar
Faculte des Geosciences et de l'Environnement
Universite de Lausanne, Suisse

Jean-Pierre Pralong
Institut de Geographie
Universite de Lausanne, Suisse



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



1. Avant-propos

La valorisation de la recherche en géographie, et particulièrement en géomorphologie glaciaire, a été une des préoccupations du Prof. Jorg Winistorfer au cours de sa carrière. L'article qu'il a écrit dans l'ouvrage collectif dédié à Viollet-le-Duc, intitulé « Viollet-le-Duc et le Mont-Blanc », en est une illustration (Winistorfer, 1988 : 61-76). Cette contribution met en lumière les fondements scientifiques du discours de Viollet-le-Duc, sa vision de la paléogéographie alpine et son apport à la théorie glaciaire. Le professeur J. Winistorfer s'inscrit donc dans l'évolution de la valorisation de la recherche en sciences de la Terre.

2. Introduction

Jusqu'à présent, il n'a pas été valorisant pour un scientifique de vulgariser des savoirs ; cette activité étant le plus souvent laissée aux moins considérés des chercheurs ou aux vieilles gloires en mal de reconnaissance publique. Le fait de diversifier ou d'abandonner l'activité de recherche première est mal perçu par les pairs et jugé par ces derniers comme d'un intérêt douteux, voire nul (De Cheveigné, 1997 : 125). L'Université de Lausanne, au travers de ses enseignants et collaborateurs, est impliqué depuis longtemps dans la communication des sciences de la Terre, comme en atteste par exemple l'ouvrage de M. Burri (1987) sur les Alpes valaisannes.

Elle est devenue une activité importante du Prof. M. Marthaler et de son équipe de recherche dont les actions menées sont nombreuses (formation continue, conférences, animations de terrain, réalisation d'ouvrages et de sentiers didactiques, expertise géotouristique). Témoin de l'engouement croissant pour ce type de médiation scientifique, le timbre édité en 2005 par la Poste suisse et dessiné par le chanteur helvétique Stéphane Eicher révèle les liens existant entre Cervin et Afrique (fig. 1). Sur ce dernier, la montagne emblématique du canton du Valais est superposée au continent africain renversé, démarche justifiée par l'artiste pour des raisons géologiques (Marthaler 1998, 2002).



Fig. 1. Nouveau timbre edite par la Poste en 2005 soulignant le rapport entre geographie (Cervin) et paleogeographie (Afrique) du point de vue geologique

Deux évolutions récentes témoignent d'un regain d'intérêt pour les démarches de communication scientifique. De par notre expérience pratique, nous avons constaté un accroissement de la demande d'outils de médiation de la part de divers acteurs (associations, offices du tourisme, privés). Cette tendance, confirmée à plus petite échelle par plusieurs études (Origet du Cluzeau et Vicériat, 2000 : 163), nécessite de développer pour des publics de plus en plus nombreux de nouvelles offres, non





pas au travers d'activités uniquement ludiques mais également de découverte et de connaissance du milieu naturel.

Comme second changement, on observe que la société se pose désormais comme un acteur influent sur le monde de la recherche[1], et ceci dans une ère nouvelle où la science est amenée à se définir un nouveau rôle. Les causes de ce changement sont nombreuses et peuvent être placées dans le contexte général de l'émergence d'une société où l'idée moderne d'individu correspond à un idéal où chacun veut exister par lui-même (Elias, 1991) ; on assiste à l'avènement d'une citoyenneté où un nombre croissant de personnes désirent être associées aux réflexions qui concernent l'avenir de la société. A ce titre, les enjeux scientifiques sont nombreux et le grand public demande à être informé sur les impacts des nouvelles connaissances scientifiques et technologiques, principalement en matière de biotechnologie, d'environnement et de nouvelles technologies. Le mouvement ne se limite pas au seul désir d'être renseigné, car diverses initiatives de citoyens ont comme objectif d'influencer la recherche et certaines filières. Ainsi, en France, le Telethon, initiative privée émanant de proches ou de personnes atteintes par des maladies génétiques, a permis d'accroître considérablement les budgets de recherche consacrés à ces dernières.

En réponse à ces demandes, les Hautes Ecoles (enseignants, chercheurs, présidence ou rectorat) se sont engagées dans diverses démarches. D'une part, les aspects les plus appliqués de la recherche sont développés et valorisés comme en témoigne l'utilisation de la victoire du bateau *Alinghi* par l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) lors de la Coupe de l'America en 2003. D'autre part, se multiplient les actions d'information et de dialogue sous la forme de conférences ou de cafés scientifiques, comme l'a fait par exemple la Faculté des Géosciences et de l'Environnement (FGSE) de l'Université de Lausanne suite au tsunami du 26 décembre 2004 qui a touché de nombreuses côtes d'Asie du Sud-Est.

En l'état, le contexte semble désormais favorable pour que convergent les attentes en apparence complémentaires des acteurs concernés, milieux académiques, économiques et touristiques, et grand public. On peut cependant s'interroger sur l'efficacité des démarches entreprises par les Hautes Ecoles, avant tout motivées par l'importance stratégique de réagir aux attentes de la société. Au-delà des intentions sincères de partage des savoirs qui animent nombre d'acteurs impliqués dans ces entreprises de communication, il convient de reconnaître que l'intention est avant tout promotionnelle en réponse à un contexte de pressions politiques et économiques qui pousse les Hautes Ecoles à devoir justifier la recherche fondamentale, en particulier lorsque celle-ci est sans lien évident avec des débouchés et réalisations pratiques. Dans ce contexte, le risque est alors de négliger à la fois de s'interroger sur la pertinence du message délivré par le monde académique et sur la nature des demandes sociales, culturelles et économiques. Or, seule cette démarche permet d'apporter les outils de communication adaptés répondant aux attentes de la société, tout en participant de son développement culturel et économique.

3. Le mythe de la science exacte et l'incertitude

Dans le troisième tome de *La Méthode*, E. Morin (1986 : 14) retrace la crise généralisée des fondements de la connaissance et de la certitude, tant philosophique que scientifique. Au sujet de la seule connaissance scientifique, B. Latour (1998) décrit le passage d'une culture de la science caractérisée par la certitude, l'objectivité et le détachement de la société à une culture de la recherche marquée par l'incertitude,

où la création de connaissances fait sans cesse naître de nouvelles incertitudes. Le changement décrit par Latour rappelle que deux notions du positivisme ont été remises en question au cours du XX^{e} siècle : la science comme discours vrai sur la nature et la science détachée de la société. S'il n'est pas question ici de discuter du positivisme, il est nécessaire de constater la prégnance de ces deux notions et d'en rappeler les fondements.

La méthodologie scientifique positiviste relève de ce que certains épistémologues ont depuis qualifié d'inductivisme naïf (Chalmers, 1982 : 20) : l'observateur recueille ses données sans préjugé et remonte par induction aux lois générales. La question de l'objectivité de la recherche a largement été débattue par l'épistémologie contemporaine, qui tend désormais à démentir l'antériorité des faits par rapport à la théorie (Astolfi et Develay, 1989) ; c'est ce que F. Jacob (1970 : 122) exprime en disant : *« Pour qu'un objet soit accessible à l'analyse, il ne suffit pas de l'apercevoir. Il faut encore qu'une théorie soit prête pour l'accueillir »*. Ainsi, l'observateur n'est jamais neutre et la science se construit dans un cadre culturel, social et économique qui influence le chercheur dès le questionnement initial, à l'origine de toute recherche. Dès lors, la science ne peut plus prétendre à l'objectivité, à la vérité absolue : le mythe de la science exacte n'a plus de raison d'être.

Malgré ces apports de l'épistémologie contemporaine, la mise en lumière par les médias de controverses entre scientifiques – sur l'évolution du climat par exemple – ou l'utilisation du principe de précaution, le grand public et les scientifiques associent encore trop souvent à la science les notions de certitude et de vérité. Un enjeu majeur qui en résulte est la place et le sens de l'idéologie du progrès de nos sociétés occidentales. Dans un article récent[2], le psychiatre Jean-Claude Métraux rappelle que le tsunami du 26 décembre 2004 a brisé l'idéal de maîtrise de la nature en appelant au deuil d'un *« monde maîtrisable à l'infini »* ; pourtant, grand est le refus de la part de scientifiques de l'accepter. Dans ce cas précis, la mise en place de nouveaux systèmes d'alerte, dont la nécessité n'est pas remise en cause, risque d'occulter cette importante question. Les exemples de refus de l'incertitude sont nombreux et plus ou moins marqués selon la culture scientifique des acteurs concernés. Dans un entretien sur les éventuels problèmes liés au percement du nouveau métro lausannois (M2, Vaud, Suisse)[3], les propos d'un ingénieur ne laissent pas de place au hasard quant à la maîtrise du substrat à forer, laissant entendre qu'il est possible de tout prévoir.

Cet exemple, antérieur à l'éboulement souterrain impromptu qui a interrompu le chantier au mois de mars 2005, révèle qu'il est désormais indispensable que les scientifiques cessent de diffuser le *« mythe »* de la recherche de la représentation *« vraie »* du monde. Ils doivent donc être formés à intégrer l'incertitude et s'efforcer de présenter les savoirs scientifiques comme des représentations adéquates et fiables de notre monde (Fourez, 1997), dans une approche pragmatique visant à fournir des solutions optimales[4]. A tous les niveaux d'enseignement des sciences, physiques autant qu'humaines, il est temps de passer au paradigme de « *pensée de la complexité* » (Giordan, 2002), qui comporte *« la reconnaissance d'un principe d'incomplétude et d'incertitude »* (Morin, 2005 : 11). Ce point de vue n'est pas la reconnaissance d'une faiblesse de la science. Au contraire, il faut affirmer avec E. Barilier que l'impossibilité de prouver de manière absolue des résultats scientifiques fait *« la grandeur et la force de la raison et de la science »*[5].

De plus, la science se construisant dans un cadre social, elle ne peut plus prétendre se situer en dehors de celui-ci et y apporter des solutions définitives par l'expertise exclusive du scientifique. Par exemple, l'entreposage de déchets nucléaires ne





saurait se réduire à la seule question du risque géologique concernant l'étanchéité du stockage, car est, entre autres, mise en jeu l'atteinte symbolique à l'image du territoire. Il est donc nécessaire que la science endosse un nouveau rôle en éclairant, au travers d'une expertise multiple partagée avec d'autres disciplines (Fourez, 1997), le débat public par la mise en évidence des conséquences des choix qu'elle propose.

Dans ce nouveau contexte qui intègre à la fois le statut de la science, son rapport à la connaissance et son rôle dans la société, les sciences de la Terre doivent saisir l'occasion d'acquérir un nouveau statut, une nouvelle reconnaissance. Placées au cœur de nombreuses problématiques environnementales, elles touchent à des questions qui intéressent les citoyens et se trouvent régulièrement au devant de l'actualité lors de catastrophes naturelles. Pourtant, se contenter de justifier leur existence par des conférences ou leur présence dans les médias n'est certainement pas suffisant. Cela devient même néfaste, si les géoscientifiques véhiculent eux-mêmes l'idée caduque que les sciences de la Terre ne sont pas une science exacte, laissant sous-entendre que d'autres sciences, plus efficaces et donc plus dignes d'intérêt, le seraient.

Mener des recherches en sciences de la Terre suppose de devoir construire un discours sur la base de données partielles, d'évoluer dans des systèmes complexes impossibles à quantifier dans leur globalité tout en percevant les limites de l'application de modèles atomistes (modélisation en éléments finis). Sciences où il est difficile de se bercer dans l'illusion déterministe et qui se doivent d'intégrer l'incertitude, elles peuvent dès lors trouver une place naturelle dans une nouvelle construction plurielle, culturelle et collective des représentations que la société se fait de la science.

4. Didactique des sciences

De manière paradoxale, la didactique comme domaine de recherche et d'étude est peu reconnue quand bien même « didactique » est un terme à la mode, que tout le monde semble pouvoir s'approprier dès qu'est entreprise une démarche de communication scientifique. Terme galvaudé, il est souvent considéré comme une simple technique de communication qui sert à la transmission de connaissances académiques, sous la forme d'un « monologue » de la science à l'intention de la Cité. Dans cette perspective, la plupart des scientifiques considèrent que le problème consiste à rendre le message plus clair avec une approche avant tout linguistique – autrement dit « dire des choses compliquées avec des mots simples » – ou iconographique, avec une attention particulière dans le choix des illustrations.

L'utilisation d'un langage compréhensible et de supports visuels accessibles au plus grand nombre n'est pas contestée. Cependant, ce type d'approche relève de la conception pédagogique appelée « frontale » (ou dogmatique) qui repose sur l'idée suivante : la réussite d'une activité de médiation ne dépend que de la qualité de la prestation du médiateur qui transmet à l'apprenant, passif, des savoirs bien organisés et mis en forme. Cette approche, la plus courante, est le plus souvent inefficace dans une entreprise de communication qui vise à toucher le plus grand nombre. La raison principale de cet échec réside dans l'infirmation de l'une des principales hypothèses de cette pédagogie, à savoir que l'apprenant n'est pas le verre vide ou la cire molle qu'il faudrait remplir ou modeler avec art.

Au contraire, l'apprenant possède sur tous les sujets des conceptions, un cadre de référence qu'il va devoir mobiliser pour s'approprier le savoir enseigné afin que, seul,

il puisse produire son propre savoir. Les conceptions initiales, avant et durant une partie de l'activité didactique, sont la seule grille de lecture qui permet à l'apprenant de saisir un phénomène et d'en imaginer une explication, même partielle (Giordan et de Vecchi, 1987; Giordan, 1998). Elles constituent un objet de recherche important de la didactique des sciences dont de nombreuses études ont montré la profondeur de l'enracinement (Giordan et de Vecchi, 1987) : les ignorer ou mal les utiliser amène le plus souvent l'apprenant à ne garder que pour un temps le nouveau savoir transmis (Viennot, 1979), pour ensuite complètement l'évacuer et revenir à ses conceptions initiales.

L'étude de ce cadre de référence et des conceptions liées aux savoirs que l'on veut transmettre nécessite tout à la fois et de manière complémentaire d'en déchiffrer les dimensions psychologiques, anthropologiques, sociologiques et épistémologiques. Il est important de relever qu'une pratique didactique n'est plus un monologue à sens unique du médiateur à l'apprenant mais bien un processus interactif. Concrètement, l'activité se construit par la mise en relation (de l'analyse) des savoirs que l'on veut enseigner avec les conceptions initiales des apprenants, afin de conduire ces derniers à intégrer de nouvelles conceptions plus opérationnelles, plus utiles pour comprendre un phénomène ou une situation.

On ne peut apprendre sans s'interroger sur un sujet et apprendre est une activité d'élaboration de sens (Giordan, 1998). L'activité didactique nécessite au préalable de faire naître ce questionnement et utilise dans ce but le cadre de référence des apprenants dans toutes ses dimensions. En raison de l'intérêt actuel pour l'environnement, le moment serait donc favorable pour le redécouvrir au travers des sciences de la Terre. Cela suppose d'étudier et de faire émerger les conceptions partagées en la matière. Le champ d'application de la didactique des sciences de la Terre est immense. Dans sa dimension culturelle, l'enjeu principal est celui des liens et représentations que les individus ont de leur environnement physique. Notre rapport utilitariste à la nature aboutit à détériorer de plus en plus l'état des systèmes naturels et à péjorer les perspectives de développement des pays pauvres[6]. Sur un plan philosophique, notre pensée rationnelle et déterministe exclut l'incertitude, la fatalité et cherche des coupables aux catastrophes naturelles; on peut penser ici aux récentes condamnations de responsables de la sécurité suite aux avalanches de février 1999 à Chamonix (Haute-Savoie, France) et Evolène (Valais, Suisse). Au final, ce mode de pensée tend à nier que la mort soit naturelle et nous amène à refuser la condition humaine[7]. Pratiquement, une telle perspective compromet le développement et la mise en place de moyens de communication efficaces et utiles pour aborder la problématique des risques naturels.

La communication des sciences de la Terre peut se fixer comme objectif de transformer le paradigme dominant marqué par une trop forte dichotomie Homme/Nature. De cette manière, elle participera d'un mouvement plus large qui vise à donner à la notion de patrimoine[8] une nouvelle dimension, dans une quête de sens qui porte de plus en plus loin vers le passé nos interrogations sur les origines ; et le « Monde des Livres », daté du 4 février 2005, d'afficher que la préhistoire est en passe de détrôner l'égyptologie, comme en atteste le succès des documentaires télévisés de la série « L'Odyssée de l'Espèce ». Pour cela, il est nécessaire de prendre en compte comme domaine de recherche à part entière la didactique des sciences de la Terre et ses implications multiples.





5. Patrimoine, paysages et sciences de la Terre

Les paysages, mémoire de notre environnement et de nos origines, constituent un formidable sujet d'étude pour la didactique en sciences de la Terre[9]. De par les objets qu'elles considèrent, les sciences de la Terre ne cessent de « jongler » avec les différentes échelles de temps et d'espace qu'offrent et qu'ont enregistré les roches et les formes du relief, qui constituent le donné physique du paysage (Pralong, 2003). Ainsi, elles s'attachent à étudier notre cadre de vie le plus directement visible et observable, qu'elles peuvent faire découvrir, partager et comprendre à tous les publics, quels que soient leur âge ou leur niveau socio-culturel ; et ceci sans recourir comme d'autres sciences à des outils sophistiqués, tels qu'un télescope, pour scruter les « points lumineux » de notre voûte céleste ou un microscope afin d'observer la vie invisible à l'œil nu.

Entre géographie actuelle et paléogéographie, entre micro- et macro-espace, entre temps court et temps long, entre temps passé, présent et futur, entre espace directement visible et espace disparu, les fondements spatio-temporels des sciences de la Terre suggèrent à eux seuls les potentialités d'une didactique dans ce domaine. Certes, d'autres sciences ont aussi un intérêt de ce point de vue (physique, chimie, biologie), mais dans une perspective de médiation à destination du grand public, le temps et l'espace ne sont jamais aussi intimement liés au quotidien de nos vies que par l'intermédiaire du paysage, qu'étudient les sciences qui nous intéressent.

C'est dans ce sens qu'il paraît important de donner à la didactique en sciences de la Terre la place qu'elle mérite dans une société moderne où, comme nous l'avons rappelé, les géosciences suscitent des attentes citoyennes et nécessitent à l'avenir un développement du point de vue didactique, d'autant qu'elles possèdent tous les atouts pour « bien faire ». Grâce à leur lien intime et concret au paysage ainsi qu'à ce rapport consubstantiel au temps et à l'espace, les sciences de la Terre ont la capacité de mobiliser le rêve et l'imaginaire – indispensables points d'accroche – par l'intermédiaire de leurs objets d'étude (ex. complexe morainique, prisme d'accrétion, roche fossilifère). En termes de communication, l'application que l'on peut en faire concerne directement deux domaines : (1) le monde de l'école et de l'éducation, (2) la sphère touristique et de loisirs. Mais encore faut-il différencier les différents publics qui les composent et savoir comment les toucher.

6. Publics cibles et approches « personnalisées »

Telle que nous la concevons, la didactique des sciences de la Terre peut concerner un large spectre de « clientèles », à condition d'y faire correspondre une approche adaptée, « personnalisée » en fonction des groupes cibles. En reprenant la typologie des publics du tourisme culturel définie par C. Origet du Cluzeau (1998 : 9), il existerait trois types de clientèles :

- les spécialistes d'un thème, fortement motivés : des « monomaniaques » ;
- des personnes également très motivées, mais sur l'ensemble des thèmes de la culture : des « boulimiques », des adeptes du « bouillon de culture » ;
- un public d'occasionnels et de curieux, éclectique, mais très majoritaire sur les sites et manifestations culturels. Ce public serait plus sensible à l'émotion, à la sensation qu'à l'accumulation de savoir, sans a priori, plus soucieux de divertissement que de savoir.

En raison du « capital culturel » (niveau d'instruction et héritage familial) nécessaire à toutes formes de tourisme culturel (Origet du Cluzeau, 1998 : 10) ou patrimonial,

il est possible d'appliquer cette classification simplifiée aux publics potentiels des sciences de la Terre. Dans l'idée d'une démarche d'éducation au sens large, cette extrapolation permet de proposer une typologie plus adaptée en termes de groupes cibles que celle de P. Keene (1994 : 408) ou de T. Hose (1998 : 80)[10].

La première catégorie comprend un public a priori déjà conquis par les sciences de la Terre ; c'est apparemment son éducation (sensibilité et curiosité personnelle, passion de la parenté, etc.) et/ou son instruction (matière enseignée, professeur communicatif, notes satisfaisantes, etc.) qui en déterminent le nombre. Ses connaissances en la matière peuvent être élevées, soit comparables à un étudiant universitaire de niveau débutant à moyen, et souvent spécifiques à certains domaines, comme par exemple la minéralogie, la paléontologie (Keene, 1994 : 408; Hose, 1998 : 80) ou la glaciologie.

La seconde présente un public potentiellement disposé à s'intéresser aux sciences de la Terre, à condition d'être convaincu de l'intérêt culturel qu'il peut y trouver. Les sites géoculturels et géohistoriques (Reynard, 2004) de même qu'une approche historique et culturelle[11] paraissent être les portes d'entrée à privilégier pour ce type de « prosélytisme ». Dans ce cas, les rapports entre sciences de la Terre et biens culturels de type archéologique, historique et architectural peuvent être appréhendés au travers de ce que Panizza (2003 : 15) appelle les « paysages culturels intégrés ».

La dernière catégorie, dont l'effectif est sans doute le plus conséquent, nécessite une démarche et des moyens encore différents. Avec ce public, il convient d'être capable de susciter la curiosité en jouant sur les sensations, les émotions que peut créer la mise en valeur d'un paysage du point de vue paléogéographique (ex. ancienne barrière de corail), géodynamique (ex. fond marin aujourd'hui en altitude) et paléoclimatique (ex. Alpes = inlandsis antarctique il y a 20'000 ans). Le message général doit primer sur l'information et son contenu, l'interactivité et l'aspect « ludique » orienter la démarche didactique.

Sachant que la médiation scientifique passe par une phase de « sensibilisation-information », l'augmentation du nombre potentiel de personnes composant les groupes 1 à 3 est inversement proportionnelle à la facilité de susciter chez elles un intérêt pour les sciences de la Terre ou de les convaincre de l'intérêt d'en savoir plus dans ce domaine. Vu son importance, la dernière catégorie est donc la plus difficile à « conquérir », mais la plus intéressante à fidéliser d'un point de vue touristique.

7. Activités éducatives, culturelles et touristiques

Durant le dernier quart du XX^{e} siècle, de nouvelles formes de tourisme sont apparues (tourisme culturel, industriel, sportif, de santé, d'aventure, d'affaires) (Durand et Jouvet, 2003 : 35-41). Actuellement, on constate une soif de tourisme, dont la demande – de plus en plus diversifiée et segmentée – est attentive à l'environnement et à la nature, à l'éducation et à la culture, mais aussi aux events et au divertissement (Morucci, 2003 : 139-140). Les mots-clés de l'approche « client » se résument ainsi (Rochette, 2002 : 21) : ressourcement, rupture et retrouvailles (3 R). Cette identification des besoins de la clientèle traduit l'évolution du tourisme vers une personnalisation des prestations et une distinction de plus en plus nette entre tourisme standard (produit non différencié : sable, soleil, silence) et tourisme de spécificité (produit particulier à un lieu : patrimoine, paysage, produits de pays).





A notre sens, le géotourisme, forme de tourisme et de loisirs visant à promouvoir les sciences de la Terre[12], peut être vu – à l'image de la science et des techniques (Origet du Cluzeau et Vicériat, 2000 : 163) – comme une nouvelle composante du tourisme culturel, dont la motivation principale est l'élargissement des horizons (intellectuels), la recherche de connaissances et d'émotions au travers de la découverte d'un patrimoine et de son territoire (Origet de Cluzeau, 1998 : 3, 117). Ainsi, nous considérons qu'il existe un patrimoine des sciences de la Terre – comme l'atteste la *Déclaration Internationale des Droits de la Mémoire de la Terre* (Actes du premier symposium international sur la protection du patrimoine géologique, 1994) –, qui est non seulement naturel[13], mais a aussi une composante culturelle et économique[14].

Dans une perspective géotouristique, nous proposons une approche qui met au centre des préoccupations la valeur géoscientifique (Panizza et Piacente, 2003 : 222), autour de laquelle se répartissent les valeurs esthétique, écologique, culturelle et économique que peut receler un site, un espace ou un paysage (fig. 2). Dès lors, des usages se mettent en place en « créant » des ressources paysagères et économiques et des patrimoines naturel et culturel. Pour le monde de l'école et de l'éducation, c'est à partir de l'aspect « patrimoine » qu'un processus de médiation peut être initié, alors que pour la sphère touristique et de loisirs, le pôle « ressource » paraît être le point de départ adéquat, si l'on adopte la vision des prestataires touristiques.

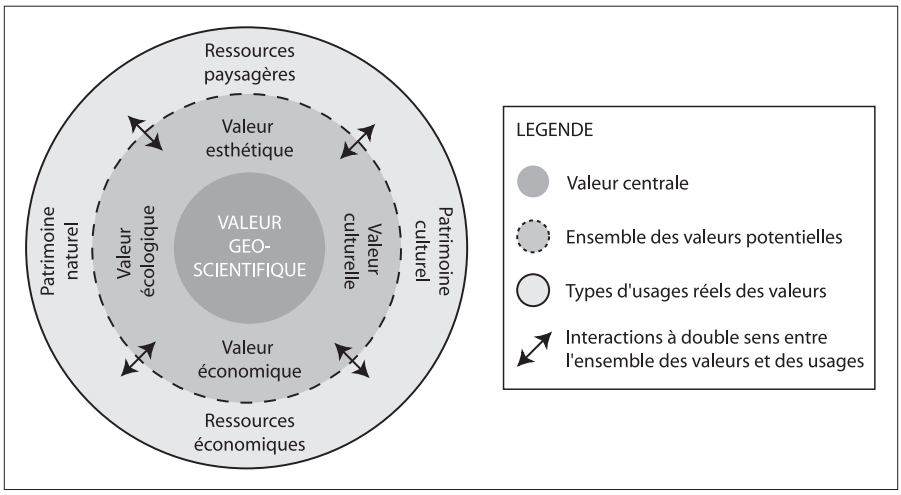


Fig 2. Les valeurs d'un site geologique et geomorphologique et leurs usages. Ces derniers peuvent modifier les differentes valeurs qui a leur tour peuvent faire evoluer les divers usages (modifie de Reynard, 2005)

Pour le premier cas, un développement socio-culturel doit être visé dans le cursus de l'instruction obligatoire (Bernier et al., 1994 : 239; Martini, 1994 : 117). Des outils pédagogiques construits dans ce sens peuvent être proposés dans le but de faire mieux comprendre aux élèves le passé de notre Terre pour qu'ils puissent en maîtriser les enjeux futurs (approche temporelle) et de changer leur regard sur le monde pour qu'ils puissent le façonner dans leur vie active (approche spatiale). Ce type de message devant être prioritairement destiné à de futurs adultes, l'école nous semble être l'espace idéal à cet effet. La formation continue des enseignants, non seulement en termes de contenus mais aussi de méthodes, et le remodelage des programmes d'enseignement de type « sciences » sont les mesures à prendre pour permettre d'initier un début de compréhension

de la démarche scientifique, et en particulier des sciences de la Terre, que nos concitoyens actuels méconnaissent.

Concernant le pôle « tourisme et loisirs », le développement socio-culturel peut se doubler d'un développement socio-économique. Cette fois-ci, le lien au paysage convient d'être utilisé directement, sachant que ce dernier constitue l'atout premier de telles activités (Rütter et al., 2001 : 61-64). Comme nous l'avons montré en introduction, ce créneau semble avoir un avenir prometteur, car la tendance actuelle voit les vacanciers de plus en plus désireux d'apprendre des éléments de culture (au sens large) en lien avec les régions qu'ils (re)découvrent. A cet effet, les rapports au temps et à l'espace sont à mobiliser à travers le rêve et l'imaginaire qu'ils suscitent ; c'est en suivant ce principe que s'est positionnée l'Ardèche (France), suite à la découverte de la grotte Chauvet[15], avec comme slogan évocateur et facilement déclinable en termes de produits : *Ardèche, un voyage dans le temps* (Mangeant et Dany, 1999 : 54-57). Ce nouveau fil conducteur a permis de démarquer la destination par rapport aux dizaines de territoires positionnés « nature » et de développer un tourisme plus culturel.

Pour les sciences de la Terre, cette demande d'information et de compréhension croissante des environnements naturels et humains visités doit encourager le développement du géotourisme, que ce soit par l'intermédiaire de manifestations et d'expositions ou au sein de territoires mettant en valeur le patrimoine de ces sciences (géoparcs). Des pays précurseurs comme la Chine ou l'Allemagne (Xun et Ting, 2003; Megerle et Pauls, 2003; Zouros, 2004) ont compris l'intérêt de développer ces espaces qui prennent en compte de manière intégrée les trois axes du développement durable : sensibilisation et éducation des populations autochtones et des visiteurs au patrimoine géologique et géomorphologique, protection efficace de celui-ci et utilisation touristique induisant une plus-value et un développement économique régional.

La véritable chance du géotourisme se situe sans doute dans le fait que, comme le rappelle J.-D. Urbain[16], « *une destination à la mode ce n'est plus un lieu mais un monde en phase avec des rêves. Un monde non pas tel qu'il est mais tel qu'il paraît, tel qu'il est perçu selon les désirs, les fantasmes ou les représentations d'une époque* » ; comme nous l'avons déjà mentionné, toute démarche de communication scientifique doit chercher à déterminer ces représentations (ou conceptions) afin de faire naître le questionnement et développer des activités didactiques efficientes. Pour J.-D. Urbain, c'est aux promoteurs touristiques d'identifier les imaginaires de leur temps, car « *se contenter de vanter les qualités objectives d'un produit touristique est une stratégie de valorisation qui suffit de moins en moins [...] d'autant qu'une forte attente de tourismes thématiques est en train d'émerger* ».

Les sciences de la Terre ont donc tous les atouts pour répondre à la tendance actuelle du marché touristique et aider ce secteur à développer un tourisme (doux, lent, de découverte, etc.) qui, comme le mentionne J.-D. Urbain, soit une scénarisation du séjour prenant des allures de récit ou de fiction. Alors que plusieurs expositions scientifiques ont déjà utilisé des « affiches-choc » montrant le lien entre géographie (un lieu actuel) et paléogéographie (les conditions de sa formation) (Bernier et al., 1994 : 239), à quand une destination touristique qui ferait sa promotion interne ou externe en ventant les vertus dépaysantes et fascinantes de son patrimoine géologique et géomorphologique, dans le but de diversifier son image et de développer un secteur d'activités nouveau ?





8. Conclusion

L'importance de la communication scientifique dans le cadre de l'interaction « public-science » peut se concevoir à différents niveaux : rapport science et société, épistémologie et didactique des sciences, activités éducatives, culturelles et touristiques. Dans un contexte général de changement et d'évolution de la société du point de vue culturel, social, environnemental et économique, la médiation des sciences de la Terre trouve actuellement un terreau favorable pour développer ses activités non seulement au niveau académique mais aussi de manière appliquée : par exemple, la satisfaction d'attentes accrues du grand public liées à la problématique du risque ou à des activités de loisirs. L'opportunité d'accroître cette tendance et de s'en servir doit être saisie pour permettre – au-delà de la communication de principes physiques – de faire évoluer en profondeur les liens de l'individu avec son environnement naturel. Au-delà d'une justification des activités de recherche en sciences de la Terre, la demande sociale qui émerge nécessite une réponse approfondie qui implique la mobilisation de compétences spécifiques. Seule une telle démarche assurera de voir satisfaites les attentes en apparence complémentaires des publics cibles et du monde académique.

Bibliographie

Actes du premier symposium international sur la protection du patrimoine géologique (1994). Dignes-les-Bains, 11-16 juin 1991, Mém. Soc. géol. France, n. s., n° 165, 1994, 276 p.

Astolfi J.-P., Develay M. (1989). *La didactique des sciences*, Paris, Presses Universitaires de France, 125 p.

Bernier P., Barale G., Bourseau J.-P., Buffetaut E., Gaillard C., Gall J.-C., Wenz S. (1994). La médiatisation des fouilles paléoécologiques effectuées dans les calcaires lithographiques de Cerin (Jura méridional, France). Son rôle dans la protection du gisement, *Mém. Soc. géol. France*, n. s., n° 165, pp. 237-240.

Berque A. (2000). *Médiance. De milieux en paysages*, Paris, Belin, 156 p.

Burri M. (1987). *Les roches*, Collection « Connaître la nature en Valais », Martigny, Pillet, 159 p.

Chalmers A. F. (1982). *Qu'est-ce que la science ?*, Paris, La Découverte, 228 p.

De Cheveigné S. (1997). La science médiatisée : les contradictions des scientifiques, *Hermès*, 21, pp. 121-133.

Durand H., Jouvet F. (2003). Le temps du tourisme triomphant, In : Spindler J., Durand H. (Eds.). *Le tourisme au XXIe siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 29-57.

Elias N. (1991). *La société des individus*, Paris, Arthème Fayard, 301 p.

Fourez G. (1997). L'enseignement des sciences promeut-il la démocratie ? In : Giordan A., Martinand J.-L., Raichvarg D. (Eds.). *Sciences, technologies et citoyenneté*, XIXe Journées Internationales sur la communication, l'éducation et la culture scientifiques et industrielles, Centre Franco, Chamonix, Cachan, LIREST, pp. 11-19.

Giordan, A., de Vecchi G. (1987). *Les origines du savoir*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 212 p.

Giordan A. (1998). *Apprendre !,* Paris, Belin, 255 p.

Giordan A. (2002). *Une autre école pour nos enfants ?*, Paris, Delagrave, 256 p.

Grandgirard V. (1997). Géomorphologie et gestion du patrimoine naturel. La mémoire de la Terre est notre mémoire, *Geographica Helvetica,* 2, pp. 47-56.

Hose T. A. (1998). Mountains of fire from the present to the past – or effectively communicating the wonder of geology to tourists, *Geologica Balcanica*, 28/3-4, pp. 77-85.

Jacob C. (1992). Culture du paysage en Grèce ancienne, In : Mondada L., Panese F., Söderström O. (Eds.). *Paysage et crise de la lisibilité,* Lausanne, Institut de Géographie, pp. 11-45.

Jacob F. (1970). *La logique du vivant*, Paris, Gallimard, 354 p.

Keene P. (1994). Conservation through on-site interpretation for a public audience, In : O'Halloran D., Green C., Harley M., Stanley M., Knill J. (Eds.). *Geological and Landscape Conservation*, London, Geological Society, pp. 407-411.

Latour B. (1998). From the world of science to the world of research?, *Science*, 280, pp. 208-209.

Mangeant J., Dany C. (1999). Le grand voyage dans le temps de l'Ardèche, *Cahier Espaces*, 64, pp. 53-57.

Marthaler M. (1998). *Le Cervin est-il africain ? Histoire géologique de la formation des Alpes*, Tiré à part de Paysages Découverts 3, Lausanne, GREAT, 40 p.

Marthaler M. (2002). *Le Cervin est-il africain ? Une histoire géologique entre les Alpes et notre planète,* Le Mont-sur-Lausanne, LEP, 96 p.

Martini G. (1994). Bilan général de la protection du patrimoine géologique en France, *Mém. Soc. géol. France*, n. s., n° 165, pp. 111-117.

Megerle A., Pauls K. (2003). Netzwerk Erdgeschichte in Baden-Württemberg, *Schriftenreihe der Deutschen Geologischen Gesellschaft,* 25, pp. 48-54.

Morin E. (1986). *La connaissance de la connaissance*, Paris, Seuil, 245 p.

Morin E. (2005). *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Seuil, 144 p.

Morucci B. (2003). La demande touristique : une approche de son évolution et de ses perspectives, In : Spindler J., Durand H. (Eds.). *Le tourisme au XXIe siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 133-155.

Origet du Cluzeau C. (1998). *Le tourisme culturel*, Paris, Presses Universitaires de France, 126 p.

Origet du Cluzeau C., Vicériat P. (2000). *Le tourisme des années 2010. « La mise en futur de l'offre »,* Paris, La Documentation française, 243 p.

Panizza M. (2003). Géomorphologie et tourisme dans un paysage culturel intégré, In : Reynard E., Holzmann C., Guex D., Summermatter N. (Eds.). *Géomorphologie et tourisme,* Lausanne, Institut de Géographie, Travaux et Recherches n° 24, pp. 11-18.

Panizza M., Piacente S. (2003). *Geomorfologia culturale*, Bologna, Pitagora Ed., 350 p.

Pralong J.-P. (2003). Valorisation et vulgarisation des sciences de la Terre : les concepts de temps et d'espace et leur application à la randonnée pédestre, In : Reynard E., Holzmann C., Guex D., Summermatter N. (Eds.). *Géomorphologie et tourisme*, Lausanne, Institut de Géographie, Travaux et Recherches n° 24, pp. 115-127.

Reichler C. (2002). *La découverte des Alpes et la question du paysage*, Genève, Georg, 256 p.

Reynard E. (2004). Géotopes, géo(morpho)sites et paysages géomorphologiques, In : Reynard E., Pralong J.-P. (Eds.). *Paysages géomorphologiques,* Compte-rendu du séminaire de 3e cycle CUSO 2003, Lausanne, Institut de Géographie, Travaux et Recherches n° 27, pp. 123-136.

Reynard E. (2005). Geomorphological sites, public policies and property rights. Conceptualization and examples from Switzerland, *Il Quaternario*, 18/1, volume speciale, pp. 321-330.

Rochette C. (2002). Comment vendre la saison d'été à la montagne ?, In : : *Le tourisme d'été dans les Alpes, quel avenir ?*, Actes du Symposium International du Tourisme, Martigny, 24-25 octobre 2002, pp. 21-23.

Rütter H., Berwert A., Rütter-Fischbacher U., Landolt M. (2001). *Le tourisme en Valais. Etude sur la valeur ajoutée*, Département des finances et de l'économie du canton du Valais, Service de la promotion touristique et économique, 145 p.

Viennot L. (1979). *Raisonnement spontané en dynamique élémentaire*, Paris, Hermann, 153 p.

Winistorfer J. (1988). Viollet-le-Duc et le Mont-Blanc, In : Frey P. A. (Ed.). *E. Viollet-Le-Duc et le Mont-Blanc (1868-1879)*, Lausanne, Payot, pp. 61-76.

Xun Z., Ting Z. (2003). The socio-economic benefits of establishing National Geoparks In China, *Episodes*, 26/4, pp. 302-309.

Zouros N. (2004). The European Geoparks Network – Geological heritage protection and local development, *Episodes*, 27/3, pp. 25-34.





Notes

1 Voir par exemple l'article de P. Lagrange « Des savants, du public et des soucoupes volantes », Le Monde diplomatique, décembre 2004.

2 Cf. Le Temps, « Plus que les morts du tsunami, nous pleurons notre maîtrise sur le monde », 21.01.05.

3 Cf. 24 Heures, « Le M2 à la rencontre du glacier du Rhône », 16.01.05.

4 A. Giordan, « La pragmatique », tiré de : www.ldes.unige.ch/rech/complexite/pragmatique.htm

5 E. Barilier, « La passion du vrai », discours inaugural du collège des humanités de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) prononcé en 2002, non publié.

6 Rapport de l'ONU, « L'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire », 30.03.05.

7 E. Barilier, Le Temps, supplément culturel « D'un pont à l'autre », octobre 2004.

8 Pour Bady (Ecole nationale du Patrimoine 1994 : 11), selon la définition la plus large et la plus fréquemment utilisée, le patrimoine « regroupe l'ensemble des héritages matériels et immatériels reçus par une génération qui devra, à son tour, en assurer la transmission ».

9 Pour autant, nous n'avons pas la prétention de considérer ces sciences comme celles du paysage ; ce serait nier les aspects psychologiques et sociologiques qui conditionnent en grande partie ce concept (Jacob, 1992; Berque, 2000; Reichler, 2002).

10 Ce dernier propose la typologie suivante: (1) géologues diplômés, (2) géologues-amateurs et collectionneurs, (3) étudiants, (4) touristes.

11 Selon Panizza (2003 : 15), l'approche historique se base sur l'histoire en tant qu'axe d'interprétation ; son but est de reconnaître dans le paysage les intégrations et les rapports déterminés dans le temps, en interprétant de manière interdisciplinaire toutes ses composantes historiques au sens large. Quant à l'approche culturelle, elle concerne le dialogue et l'intégration culturelle entre les disciplines humaines et physiques et prêche en faveur d'une unité culturelle pour toutes les sciences.

12 E. Reynard, La Liberté, « Le paysage n'est pas figé ... des guides expliquent le phénomène », 25.02.03.

13 Grandgirard (1997 : 47) signale que « malheureusement le patrimoine naturel est le plus souvent appréhendé de façon restrictive comme n'englobant que la faune, la flore et les biotopes les plus remarquables, au mépris des conditions géologiques et géomorphologiques qui constituent pourtant le substrat de la vie ».

14 Les sites géologiques et géomorphologiques peuvent être le support d'un patrimoine culturel (ex. les édifices religieux et militaires du Mont St-Michel, France), un espace d'identification culturelle et religieuse (ex. Uluru, Australie) ou d'identification politique (ex. Tingvellir, Islande). D'un point de vue touristique, ces sites peuvent influencer la mise en valeur d'un paysage (ex. Cervin, Suisse) et être le cadre d'activités de loisirs spécifiques (ex. Gorges de l'Ardèche, France) ou non spécifiques (ex. zones côtières, massifs montagneux) (Reynard, 2005).

15 Cette grotte, découverte en 1994, présente les peintures rupestres les plus vieilles au monde (32'000 ans).

16 Voir l'article « Le promoteur touristique doit identifier l'imaginaire de son temps », Nouvelliste et Feuille d'avis du Valais, 11.01.05.

La géoconservation: pour un renouvellement de la protection de la nature en Suisse

Emmanuel Reynard
Jean-Pierre Pralong
Caterina Gentizon

Institut de Geographie
Universite de Lausanne, Suisse



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



1. Introduction

En Suisse, le pilier de la législation fédérale en matière de protection de la nature et du paysage est la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) du 1er juillet 1966 (RS 451), fondée sur l'article 78 de la Constitution fédérale. Cet article attribue aux cantons la compétence en matière de protection de la nature et du paysage sur leur territoire. Dans la pratique, la protection du paysage est difficile à concevoir indépendamment de deux autres politiques de protection, celle de la nature et celle du patrimoine (Reynard et Gentizon, 2004).

Ces trois politiques de protection du paysage, de la nature et du patrimoine sont nées dans le courant du XIXe siècle et ont été peu à peu formalisées à partir du début du XXe siècle (Walter, 1990; Le Dinh, 1992; Geiger et Stuber, 1997; Bachmann, 1999; Nahrath, 2004). Relativement intégrées dans un premier temps[1], ces politiques se sont peu à peu focalisées sur certains aspects de la nature ou du paysage au détriment d'autres. Dans le domaine de la nature, on a ainsi assisté à une spécialisation de la protection de la nature sur la seule nature biotique : espèces en danger, zones humides, prairies sèches, etc. Les valeurs abiotiques, qui avaient pourtant constitué l'un des déclencheurs de la protection de la nature en Suisse au tournant des XIXe-XXe siècle par le biais de la protection des blocs erratiques (Stuber, 1997; Reynard, 2004a), vont peu à peu être reléguées au rang de simple support ou cadre de vie pour les espèces animales et végétales. Parallèlement, les milieux de la conservation de la nature (associations de protection de la nature, administrations) vont également se spécialiser dans la conservation des valeurs biotiques. Quant à la législation, elle va aussi participer à ce mouvement de concentration. Ainsi, dans les années '80, des dispositions spécifiques sont introduites dans la LPN pour protéger certains biotopes humides ou secs (art. 18, al. 1bis, introduit en 1983), les biotopes d'importance nationale (art. 18a, introduit en 1987) et les paysages marécageux d'importance nationale (art. 23b, introduit en 1995). Quant aux inventaires d'objets d'importance nationale, qui constituent l'instrument privilégié de mise en œuvre de la loi, aucun n'est focalisé spécifiquement sur la conservation d'objets géologiques et géomorphologiques (Jordan, 1999; Jordan et al., 2004).

Cet article plaide pour une meilleure prise en compte de la valeur intrinsèque du patrimoine naturel de type abiotique dans les activités liées à la protection de la nature en Suisse. Nous proposons d'une part une (ré)intégration de l'évaluation du patrimoine abiotique dans tout processus lié à la protection de la nature, du paysage et du patrimoine, et d'autre part, nous proposons un concept de gestion des milieux naturels intégrant la protection de ces milieux et leur valorisation : la protection dynamique.

2. Définitions

Avant d'entrer dans le vif du sujet, rappelons quelques définitions utiles à la compréhension du propos :

- le *patrimoine abiotique* est constitué par l'ensemble des valeurs non biologiques de la nature : cette notion concerne ainsi des objets géologiques et géomorphologiques ; ces derniers constituent un patrimoine dans la mesure où ils ont enregistré des évènements, récents ou passés, de l'histoire de la Terre ;
- comme dans d'autres domaines de la conservation de la nature et du patrimoine, les objets géologiques et géomorphologiques n'ont toutefois pas tous la même valeur ; on va ainsi distinguer des *géotopes* (ou *géosites*)[2], qui sont des objets géologiques ou géomorphologiques ayant une valeur particulière pour la reconstitution de l'histoire de la Terre, du climat et de la Vie (Grandgirard, 1997) ;
- il s'agit là de la définition stricte des géotopes. Une définition plus large





(Reynard, 2004b,c) considère qu'un géotope est un objet abiotique chargé d'une certaine valeur (scientifique, écologique, culturelle, esthétique ou économique) ;
- sous l'angle de la protection de la nature, les deux définitions peuvent être utilisées. Dans le cadre d'inventaires d'objets à protéger (inventaire de géotopes), c'est la définition stricte qui sera privilégiée. Il en sera de même dans une procédure d'étude d'impact sur l'environnement. Par contre, dans toute volonté d'intégration des différents domaines de la protection de la nature, du paysage et du patrimoine ou dans la mise en œuvre du concept de protection dynamique (voir ci-dessous), on utilisera plutôt la défnition plus large ;
- la *géoconservation* couvre l'ensemble des dispositions légales, des instruments administratifs et des pratiques qui visent la protection du patrimoine géologique et géomorphologique ;
- finalement, le concept de *géodiversité* concerne l'étendue naturelle (diversité) des caractéristiques géologiques (roches, minéraux, fossiles), géomorphologiques (formes, processus) et pédologiques d'un lieu, leur organisation, relations, propriétés et interprétations (Gray, 2004).

3. Pour une protection dynamique

Dans la conclusion d'un article récent, P. Coratza (2004 : 222) affirme au sujet du patrimoine géologique et géomorphologique que *« la gestion de ce patrimoine ne devrait pas être uniquement réglée par des principes de seule conservation et transmission statique, ni orientée vers les seuls sites exceptionnels, mais plutôt affrontée avec une approche dynamique, dans le sens de garantir la préservation de ce patrimoine, tout en répondant pourtant aux besoins d'une société moderne* ». En remettant dans l'ordre les mots-clés de cet énoncé, soit *patrimoine, gestion dynamique, conservation, transmission, société moderne* les enjeux de ce que l'auteur appelle la « *protection dynamique* » apparaissent clairement.

Au fondement de ce concept, il y a d'abord la *notion de patrimoine* qui, appliquée aux objets d'étude des sciences de la Terre, signifie qu'ils sont *dignes de mémoire,* de par l'enregistrement des événements de l'histoire de la Terre (locaux comme mondiaux) dont ils sont porteurs. En ce sens, ils méritent tout autant d'être préservés que les vestiges d'une civilisation disparue ou les outils artisanaux inusités de nos grands-parents (Mermet, 2002 : 119-120). Mais pour les conserver de juste manière, il convient d'utiliser un *concept de gestion* des sites naturels adéquat et efficient, c'est-à-dire complet et évolutif.

3.1. Une double gestion des sites naturels : entre protection et valorisation

Pour qu'il réponde à ces deux conditions, il faut premièrement que la *géodiversité* soit reconnue comme condition d'existence de la biodiversité, comme l'ont rappelé Sharples (1995) et Gray (2004). En effet, à petite comme à grande échelle, les aspects topographiques (donc géologiques et géomorphologiques) et climatiques conditionnent la répartition des espèces vivantes sur terre (fig. 1). En suivant cette idée, il apparaît clairement que toute politique (globale) de conservation de la nature et du paysage ne peut faire l'impasse d'une réflexion sur les relations entre les conditions d'habitat et les espèces. En ce sens, la *géoconservation* et la conservation des espèces, végétales et animales, sont intimement liées.



Fig. 1. La diversite des roches du site de Valere (quartzites du Trias, a droite) et de Tourbillon (calcschistes du Cretace, a gauche), la variete des expositions de ses versants (adret sec et ensoleille, ubac ombrage et humide) et le climat d'abri du Valais central (continental de montagne) expliquent la richesse floristique, faunistique et ecologique de ce site emblematique de la Suisse alpestre (Photo. E. Reynard)

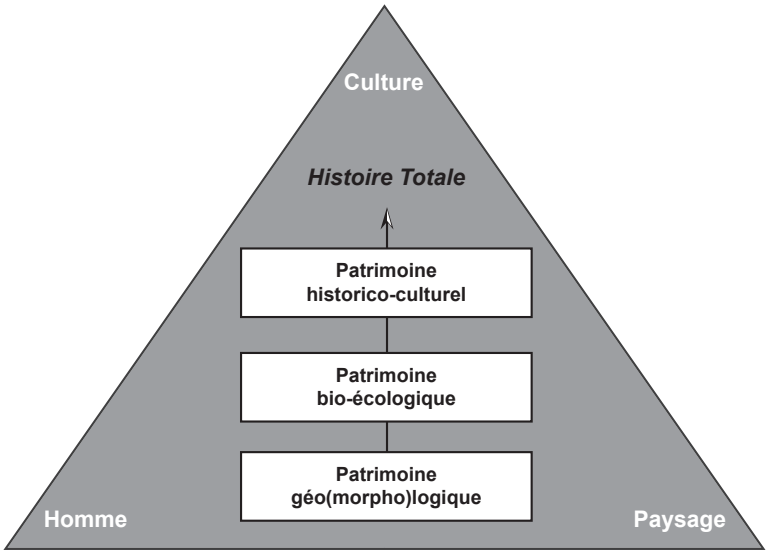


Fig. 2. La mise en valeur de l'interet patrimonial d'un site devrait considerer l'ensemble de sa valeur historique, soit ses patrimoines geologique et geomorphologique, bio-ecologique et historico-culturel (d'apres Pralong, 2004 : 305)

De plus, pour une politique de gestion véritablement intégrée, les mesures de *protection* à mettre en œuvre, qu'elles découlent d'actes législatifs ou de conventions de droit privé, devraient être accompagnées d'une stratégie de *valorisation* visant





à sensibiliser les divers acteurs des sites concernés (propriétaires, usagers, secteurs public, privé et/ou associatif) à leur intérêt patrimonial (Bernier et al., 1994 : 239; Blay Boque et Anton Clave, 2002 : 101). Pour ce faire, l'approche pyramidale que propose J. -P. Pralong (2004 : 304-305) peut servir (fig. 2). D'une certaine façon, le but est que le site en question « se protège par lui-même » en raison de la reconnaissance de sa valeur par les acteurs, qui prennent ainsi conscience de la nécessité de le respecter (forme d'auto-protection consciente) (Piacente, 2000), sans pour autant le mettre totalement sous cloche.

Cette nuance nous amène au deuxième point définissant le concept de protection dynamique, à savoir son *caractère évolutif*. A une époque où le développement durable des territoires ruraux (Chiva, 1995) comme urbains est devenu une priorité politique, économique, socio-culturelle et environnementale, il convient de faire en sorte que la protection de la nature soit aussi mieux comprise – et donc mieux expliquée – par les différents acteurs et qu'elle puisse, dans des limites acceptables, répondre *« aux besoins d'une société moderne »* (Coratza, 2004 : 222). En ce sens, la politique de protection de la nature doit s'adapter aux nouvelles valeurs de la société. Ainsi, une politique globale de conservation des sites naturels devrait intégrer protection et mise en valeur des éléments et objets de la géodiversité comme de la biodiversité (Gray, 2004 : 353-357). Une telle intégration nous semble essentielle à l'heure actuelle car d'une part l'intérêt touristique et de loisirs pour la nature et le paysage au sein du grand public est manifeste, aujourd'hui plus qu'hier, et d'autre part la mise en valeur didactique de sites naturels semble plébiscitée (Kramar et Pralong, ce volume), notamment si elle est faite de manière multidisciplinaire voire intégrée.

3.2. Protéger et valoriser une géodiversité aussi fragile

Le but de cette approche intégrée est de rendre plus efficiente la politique de protection et de conservation de la nature et du paysage. Mais pour cela, encore faut-il reconnaître la fragilité commune du patrimoine naturel. Dans ce sens, la rareté et la vulnérabilité des sites naturels semblent bien connues du point de vue biologique et écologique, notamment par rapport à la problématique de la préservation de la biodiversité (Geiger et Stuber, 1997 : 15-33). En revanche, le grand public comme les autorités politiques et administratives n'ont en général pas conscience de deux problèmes fondamentaux concenant le patrimoine géologique et géomorphologique :

- *un objet abiotique est aussi vulnérable* aux atteintes de l'Homme (en termes d'impacts et de vulnérabilité) comme de la nature (en termes de risques) (Sharples, 1995 : 11-12) ; les exemples les plus emblématiques concernent sans doute les concrétions karstiques souterraines ou les gisements fossilifères ;
- *un environnement abiotique ne peut souvent pas être recréé.* En effet, il n'y a pas de possibilité de renaturation ou de revitalisation d'une cavité souterraine, d'un complexe morainique ou d'un gisement fossilifère. Dans ce domaine, une destruction (même partielle) est une destruction définitive (Sharples, 1995 : 2).

Le cas des blocs erratiques entre la deuxième partie du XIX^{e} siècle et le début du XX^{e} siècle en Suisse est intéressant à se remémorer dans ce contexte. Alors qu'une vague de destruction de ces blocs avait lieu afin de produire des pierres de construction, un « Appel aux Suisses » a été lancé par des géologues qui avaient visiblement le sens du patrimoine pour préserver ces monuments naturels qui possédaient selon eux une valeur à la fois « patriotique » et scientifique (Reynard, 2004a : 5-6).

La vulnérabilité d'une partie du patrimoine géologique et géomorphologique met en exergue l'importance des travaux d'évaluation et d'inventaire des géosites, afin de connaître les sites rares et vulnérables et de mettre en place des mesures de protection adaptées. De plus, dans le sens des idées proposées par S. Piacente (2000), on comprend à quel point il est indispensable de communiquer ces aspects auprès du public le plus large (école, université, population locale, autorités, milieux touristiques). Doivent ainsi être mises en place d'une part des *mesures de protection* cohérentes avec la valeur des sites à protéger et d'autre part une *médiation scientifique* adaptée aux publics cibles, ce qui nécessite dans les deux cas le travail et l'engagement de professionnels en la matière.



4. Le cas de la réserve des Grangettes

Nous proposons dans ce chapitre une illustration du concept de protection dynamique appliquée au cas de la réserve naturelle des Grangettes dans le canton de Vaud. Le propos est organisé en quatre parties. Dans un premier temps, seront décrits les principaux éléments constituant la valeur biologique et la valeur géomorphologique de la réserve. Nous analyserons ensuite quelle est l'influence de la géodiversité sur la biodiversité. Dans un troisième temps, nous esquisserons les différents types de protection dont bénéficie cette réserve et mènerons une réflexion sur la prise en compte des valeurs biotiques et abiotiques dans la politique de protection de ce site. Finalement, nous évoquerons l'intérêt d'une protection dynamique de la valeur abiotique de la réserve.

4.1. Les valeurs biologiques et géomorphologiques

La réserve des Grangettes est située à l'extrémité orientale du lac Léman, à l'embouchure du Rhône. Elle est formée d'une zone humide d'une surface de 70 ha qui constitue l'une des dernières zones proches de l'état naturel sur les rives du lac.

La zone marécageuse abrite une *biodiversité* remarquable en raison d'une part de son caractère de zone de transition entre le lac et la terre, qui favorise la cohabitation d'espèces aquatiques et terrestres sur un espace relativement restreint, et d'autre part à l'abondante végétation qui offre un refuge pour une grande quantité d'oiseaux, de mammifères, de batraciens, de reptiles et d'insectes (Gentizon, 2004a). La zone humide comprend une végétation variée avec des associations de plantes caractéristiques d'un milieu d'atterrissement naturel : les roselières succèdent aux nénuphars, puis aux grandes laîches lorsque la profondeur de l'eau diminue. Marais et forêts riveraines se suivent à l'intérieur des terres, entrecoupés de lacs, d'étangs et de friches qui permettent la présence d'espèces animales très exigeantes et diverses (Delarze, 1999). L'avifaune est très présente sur le site par de nombreuses espèces nicheuses rares qui séjournent dans les roselières et les marais et des espèces migratrices qui trouvent un lieu de nourrissage sur les rives du lac, dernier refuge naturel entre la basse plaine du Rhône et le bassin lémanique largement anthropisés (Keller et al., 1998). De nombreuses espèces de mammifères (sangliers, chevreuils, lièvres, etc.) parcourent également le site (Meister, 1983). Enfin, les batraciens et les reptiles, dont la diminution sur le plan national est généralisée, y trouvent des habitats et parviennent à stabiliser leurs effectifs (Fivat, 1999).

Le site des Grangettes possède également une grande *géodiversité.* Durant le Quaternaire, la cuvette lémanique a été surcreusée par les multiples avancées du glacier du Rhône depuis le Pléistocène moyen déjà (Wildi et al., 1999). L'action de la dernière glaciation est la plus visible. Lors du dernier maximum glaciaire (vers 21'000 BP), le



glacier occupait toute la plaine du Rhône et la cuvette lémanique. Après le retrait du glacier, la partie chablaisienne de la vallée du Rhône, d'abord occupée par un lac, a peu à peu été comblée par des dépôts fluvio-glaciaires puis alluviaux (Schoeneich, 1998). Jusqu'en 1863, le fleuve divaguait librement à travers sa plaine alluviale (Guignard, 2004). Puis l'Homme a laissé une empreinte décisive par des travaux d'endiguement. En conséquence de ces corrections, les sédiments autrefois déposés le long du cours d'eau sont dès lors transportés jusqu'à l'embouchure du fleuve, celui-ci ne pouvant plus sortir de son lit, lors de crues, pour inonder sa plaine alluviale. Très vite, la dynamique d'alluvionnement ayant été rompue, le delta est devenu fossile.

Et aujourd'hui, quelle est la géodiversité des Grangettes ?

- le *Vieux-Rhône*, ancien bras naturel du fleuve, est en eau entre son coude et le lac. Il a été entretenu artificiellement par l'Homme pour permettre la navigation et l'installation du port de plaisance à Chaux Rossa. Plus en amont, la largeur du lit diminue rapidement et le Vieux-Rhône est marqué par la présence de roseaux et de zones humides. L'Homme maintient ces milieux humides par des curages et des fauchages et à part de rares endroits, il n'y a pas d'atterrissement naturel ;

- des *étangs et des gouilles* subsistent à l'emplacement de bras morts : Praille, Chaux Rossa, la Mur, etc. Ces étangs sont maintenus artificiellement grâce à des travaux de curage ;

- des *zones humides* recouvrent les terres entre le Rhône et l'Eau-Froide, témoins des anciens débordements du fleuve qui ont inondé ces régions et favorisé la présence de zones humides. Aujourd'hui, elles sont maintenues artificiellement par des travaux de fauchage des marais, de débroussaillement et d'entretien des lisières ;

- la *dune littorale* apparaît à une dizaine de mètres de la rive, d'une hauteur de 1 mètre et d'une largeur de 10 mètres. Elle subsiste naturellement et est stabilisée par la végétation qui la recouvre ;

- *le littoral* est formé de plages sableuses en forme d'anses, témoins des dépôts sédimentaires deltaïques remaniés par la dynamique lacustre, et de roselières lacustres. Afin de contrebalancer la diminution des apports sédimentaires et l'érosion lacustre, l'Homme a construit des enrochements dès 1976 et préserve ainsi artificiellement la rive de l'érosion.

4.2. Influence de la géodiversité sur la biodiversité

Avant la correction du fleuve, les bras ennoyés alternaient avec les bancs alluviaux. Les lits mineur et majeur et la plaine alluviale offraient une diversité de milieux humides et une dynamique en constante évolution (Moret, 1998). En l'absence de cette dynamique fluviale qui permettait un renouvellement continu des milieux par des inondations successives et des alluvionnements, ces milieux humides à haute valeur écologique n'auraient jamais pu s'implanter. Aujourd'hui, malgré la fossilisation du delta, quelques milieux humides, étangs et gouilles, formés lorsque le Rhône n'était pas encore endigué, subsistent encore. Dans la plupart des cas, c'est toutefois l'action de l'Homme qui s'est substituée à celle du fleuve pour permettre la conservation de ces formes et milieux.

En conclusion, la diversité biologique de la réserve dépend fortement de la géodiversité des milieux : la présence, ou la conservation devrions-nous plutôt dire, d'anciens bras du fleuve, les transitions topographiques et sédimentologiques entre les anciennes barres fluviales et les zones plus profondes, ou encore les effets de la dynamique lacustre sur le front du delta influent grandement sur les écosystèmes. La biodiversité de la réserve des Grangettes est ainsi étroitement liée à sa géodiversité, fortement mise à mal par les travaux de correction du Rhône et d'assainissement de la plaine.



4.3. La protection de la réserve

Le site des Grangettes présente une forte vulnérabilité environnementale et les atteintes d'origine anthropiques ont été nombreuses jusqu'ici : pollution lacustre (Anneville et Pelletier, 1999), pression anthropique (Gentizon, 2004a), présence de décharges, gravières, populicultures, projet de création d'un aérodrome (Meister, 1983), etc. L'importance écologique du site lui a toutefois valu une grande attention de la part des milieux de la protection de la nature et a conduit à la superposition de dix niveaux de protection différents, aux trois échelles cantonale, fédérale et internationale (Gentizon, 2004a : 154), résumés dans le tableau 1.

Réserve de chasse	1917
Réserve ornithologique	1956
Plan d'extension cantonal (PEC)	1957
Site d'importance nationale à l'inventaire des paysages à préserver et des monuments naturels (CPN)	1958
Site d'importance nationale à l'inventaire des paysages, sites et monuments naturels (IFP)	1977
Site d'importance internationale pour les oiseaux d'eau de la Convention de Ramsar	1990
Site d'importance nationale à l'inventaire des zones alluviales (IZA)	1992
Site d'importance nationale à l'inventaire des bas-marais	1994-1998
Site marécageux d'importance nationale (ISM)	1996
Site d'importance nationale de reproduction de batraciens	2001

Tabl. 1. Niveaux de protection de la reserve des Grangettes

Parmi ces dix niveaux de protection, quatre (ou plutôt trois, car l'IFP est établi sur la base du CPN) concernent les composantes paysagères de la réserve et donc également les caractéristiques géomorphologiques du site (Reynard et Gentizon, 2004) :

- l'IFP tient compte de la valeur esthétique, scientifique et écologique des monuments naturels et des paysages (OFEFP, 1977) dans l'inscription d'un site à l'inventaire et la conservation de ces valeurs est inscrite dans les buts de protection[3]. La feuille d'inventaire des Grangettes mentionne comme éléments géomorphologiques de valeur le delta du Rhône, le vieux Rhône au cours naturel et la rive Sud du Léman ;

- l'IZA a inscrit « *la conservation des particularités géomorphologiques des objets* » depuis le 1er décembre 2003 (OFEFP, 2003) dans les buts de protection, mais la présence d'objets géomorphologiques n'est pas indispensable à l'inscription à l'inventaire. La feuille d'inventaire des Grangettes mentionne uniquement le delta, comme objet géomorphologique retenu à l'inventaire ;

- quant à l'ISM, il prend en compte dans la sélection des sites, autant les caractéristiques biologiques que les caractères paysagers, et



géomorphologiques en particulier. Aux Grangettes, la présence d'éléments géomorphologiques tels que les divers stades d'atterrissement du Vieux Rhône, les cordons boisés signalant les anciens méandres du fleuve et les bras morts sont déterminants dans l'importance de ce site en tant que témoin de l'ancienne dynamique naturelle du delta (OFEFP, 1991). Les buts de protection tiennent compte de ces éléments caractéristiques.

La géomorphologie est ainsi prise en compte par trois inventaires : l'IFP et l'ISM tiennent compte de la géomorphologie comme critère déterminant pour l'inscription à l'inventaire, alors que l'IZA considère la géomorphologie comme élément caractéristique qui accompagne la biodiversité, mais n'est pas indispensable à l'inscription à l'inventaire.

Au vu de ces considérations, on conclut que les caractéristiques géomorphologiques sont moins prise en compte que les composantes biologiques dans la protection globale du site. On peut avancer les raisons suivantes :

- les géomorphologues ont commencé à utiliser le terme de géodiversité dans les années '90, pour décrire la diversité des valeurs abiotiques. L'attention générale portait alors, et c'est le cas aujourd'hui encore, essentiellement sur la biodiversité et la conservation de la vie sauvage renforçant le déséquilibre dans la politique de conservation de la nature entre les valeurs biotiques et abiotiques. Bien que la conservation d'objets géomorphologiques (blocs erratiques par exemple) existe depuis plus de 100 ans, la géoconservation a été l'oubliée de la conservation de la nature (Gray, 2004) ;
- de nombreuses organisations de protection de la nature, bien que se référant au terme général de « conservation de la nature », ont considéré ce terme comme synonyme de « conservation de la vie sauvage » et ne se sont donc occupées que de cette dernière (Gray, 2004) ;
- il existe une grande méconnaissance de l'importance de la géomophologie et de la dynamique des processus géomorphologiques pour l'existence et la préservation de la biodiversité. Ceci est dû notamment au manque de formation des protecteurs de la nature dans le domaine de la géomorphologie, par rapport à celui de la biologie, comme nous avons pu le constater dans la réserve des Grangettes (Gentizon, 2004b).

4.4. Intérêt de la protection et de la valorisation des valeurs abiotiques

La protection et la valorisation des valeurs abiotiques est indispensable afin de garantir et de comprendre l'interconnexion entre la géodiversité et la biodiversité. Si l'Homme menace la géodiversité, la répercussion sur la biodiversité est souvent immédiate et parfois irréversible. Sans l'ancienne dynamique fluviale du delta du Rhône avant son endiguement, ce milieu n'aurait pas aujourd'hui la valeur biologique qui en fait son importance internationale. Depuis près de 150 ans, la dynamique naturelle du Rhône a été rompue. Pourtant des milieux à haute valeur écologique – mares, étangs, roselières, marais – subsistent. Lorsque la dynamique du delta du fleuve a été rompue, un atterrissement naturel aurait dû se produire, éliminant ainsi peu à peu toute trace de milieux humides. A quoi est donc due la préservation de la dynamique morphologique de ce site ? Le choix a été fait de maintenir artificiellement ce milieu en transition et de se substituer à la dynamique fluviale. La raison en est que la perte de ces milieux humides aurait provoqué des impacts majeurs sur les valeurs biologiques et ainsi une diminution

de la biodiversité. Ainsi, l'intervention de l'Homme est inévitable pour remplacer la dynamique du Rhône qu'il a rompue.

Dans le cadre des Grangettes, l'importance de la dynamique géomorphologique n'est presque pas prise en compte. Sur le panneau d'accueil, situé à l'entrée de la réserve côté STEP, un petit texte informe le public sur la formation du delta. Il y est fait mention du Rhône qui a divagué librement pendant des millénaires et jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle, en accumulant graviers et limons lors de crues. Puis l'Homme a endigué le fleuve, drainé le sol et comblé certains marais avec des matériaux de remblais pour obtenir des terres agricoles. Le reste du panneau est consacré à la création de la réserve et surtout aux valeurs biotiques présentes sur le site. Aucun panneau ne parle des valeurs géomorphologiques présentes, ni de l'importance de la dynamique fluviale pour le maintien des zones humides. Les anciens bras morts, étangs et gouilles, témoins de la divagation du Rhône, ne sont pas présentés, ni valorisés. Pourtant, la valorisation de la géomorphologie dans cette réserve permettrait de prendre conscience de l'importance de la dynamique des processus fluviatiles dans l'existence de cette zone humide, du maintien artificiel de ce milieu de transition afin de pallier à l'absence de la dynamique fluviale et de l'importance de la protection des éléments géomorphologiques indispensables au maintien de certains biotopes fragiles.

Afin de pallier à ce manque, il serait indispensable de créer un ou plusieurs panneaux d'information, des brochures et de proposer des excursions géomorphologiques afin de faire connaître la genèse, la fragilité et l'importance des objets géomorphologiques de valeur sur ce site. L'accent devrait également être mis sur l'influence de la géodiversité sur la biodiversité par la sensibilisation des protecteurs et des gestionnaires de la réserve.

5. Conclusion

Pour Marinos (1995 : 159), « *conjuguer, au sein d'un même projet, « patrimoine bâti » et « patrimoine naturel », « architecture », « ville » et « paysage », amène à réaliser une étude globale aboutissant, non plus à une « Zone de protection » mais à un véritable « Plan patrimoine » ».* Mais avant d'en arriver à une protection et une mise en valeur aussi large que le proposent les lignes directrices de la *Convention Européenne du Paysage* (Florence, 2000), encore faudrait-il intégrer et coordonner à ces niveaux les composantes du patrimoine naturel. C'est ce que nous avons tenté de démontrer dans cet article. Dans un premier temps, nous avons tenté de repositionner le concept de géoconservation par rapport à la protection des autres valeurs naturelles. Nous avons ensuite proposé, en guise d'outil d'analyse et de gestion sur le terrain, le concept de protection dynamique, qui vise d'une part à intégrer la protection des différentes valeurs, abiotique, biotique et culturelle, d'un site, et d'autre part à intégrer des objectifs de protection, plus ou moins stricte, du site et de mise en valeur du site. Nous pensons en effet qu'une meilleure connaissance de la valeur du patrimoine naturel est un gage pour une protection efficace et peu conflictuelle. Le constat est particulièrement valable pour ce qui concerne le patrimoine abiotique, dont deux caractéristiques – la vulnérabilité et la possible irréversibilité des impacts anthropiques – sont trop peu connus, autant du grand public, que des politiques et des milieux de la conservation de la nature.

L'exemple de la réserve des Grangettes, dans le canton de Vaud, a permis de prendre la mesure de l'imbrication des caractéristiques géomorphologiques et géologiques et des valeurs biologiques d'un site d'importance internationale. C'est par le





maintien – dans ce cas-ci principalement d'origine anthropique – d'une certaine dynamique géomorphologique, que des biotopes de grande valeur et diversifiés sont conservés dans un environnement qui a subi au cours des deux derniers siècles des transformations majeures sous les coups de la protection contre les crues, de l'agriculture intensive, de l'extraction des matériaux et de l'urbanisation. L'analyse de ce cas a montré que malgré la présence de ce lien très fort entre les deux domaines, abiotique et biotique, cette relation est trop peu connue et insuffisamment mise en valeur. C'est pourquoi nous avons proposé un certain nombre de mesures permettant une meilleure intégration des deux domaines de la bio- et de la géoconservation. On rejoint ainsi les propositions formulées par Jacob (1995) en vue d'une meilleure coordination entre la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique et naturel.

Une telle intégration permettrait de promouvoir le concept de *géohistoire* et ferait avancer la cause de ce que Panizza et Piacente (2003) appellent « les paysages culturels intégrés », dans le sens d'une mise en valeur patrimoniale et transdisciplinaire, qui cherche la clé du développement du territoire dans les particularités du paysage naturel et culturel (Aloj Totàro, 2000).

Bibliographie

Aloj Totàro E. (2000). Il recupero del rapporto natura-cultura. Una nuova dimensione per lo sviluppo del territorio, In : *La ricerca scientifica per una rilettura del rapporto natura-cultura nell'area mediterranea*, Napoli, Edizioni Scientifiche Italiane, pp. 15-18.

Anneville O., Pelletier J.P. (1999). Vers une amélioration de la qualité des eaux du Léman ? Evolution comparée d'indices trophiques, In : Bertola C., Goumand C., Rubin J.-F. (Eds). *Découvrir le Léman, 100 ans après François-Alphonse Forel*, Genève, Slatkine, pp. 215-227.

Bachmann S. (1999). *Zwischen Patriotismus und Wissenschaft. Die schweizerischen Naturschutzpioniere (1900-1938)*, Zurich, Chronos.

Bernier P., Barale G., Bourseau J.-P., Buffetaut E., Gaillard C., Gall J.-C., Wenz S. (1994). La médiatisation des fouilles paléoécologiques effectuées dans les calcaires lithographiques de Cerin (Jura méridional, France). Son rôle dans la protection du gisement, *Mém. Soc. géol. France,* n. s., 165, pp. 237-240.

Blay Boque J., Anton Clave S. (2002). Patrimoine et développement local. Applications concrètes au cas Catalan, *Montagnes Méditerranéennes*, 15, pp. 95-102.

Chiva I. (1995). Patrimoines culturel, naturel et aménagement du territoire rural, In : *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Paris, La Documentation française, pp. 108-117.

Coratza P. (2004). Géomorphologie et culture. Exemples de valorisation en Emilie Romagne (Italie), In : Reynard E., Pralong J.-P. (Eds.). *Paysages géomorphologiques,* Lausanne, Institut de Géographie, Travaux et recherches n° 27, pp. 209-223.

Delarze R. (1999). *Suivi scientifique de la végétation des réserves gérées par la Fondation des Grangettes. Bilan 1992-1996,* Fondation des Grangettes, Rapport n° 20, non publié.

Fivat J.-M. (1999). *Suivi de l'évolution de la population de rainettes vertes dans les réserves gérées par la fondation des Grangettes. Résultats 1998,* Fondation des Grangettes, Rapport n° 26, non publié

Geiger W., Stuber A. (1997) (Eds.). *Manuel de Protection de la nature en Suisse*, Paris, Delachaux et Niestlé.

Gentizon C. (2004a). *Méthode d'évaluation des réserves naturelles en Suisse : les cas de la Pierreuse et des Grangettes,* Thèse de doctorat, Lausanne, Institut de Géographie, Travaux et recherches n° 28.

Gentizon C. (2004b). La géomorphologie et les paysages dans les réserves naturelles : études de cas, In : Reynard E., Pralong J.-P. (Eds.). *Paysages géomorphologiques,* Lausanne, Institut de Géographie, Travaux et Recherches n° 27, pp. 112-121.

Grandgirard V. (1997). *Géomorphologie, protection de la nature et gestion du paysage.* Université de Fribourg, Faculté des sciences, Thèse de doctorat.

Gray M. (2004). *Geodiversity, valuing and conserving abiotic nature,* Chichester, Wiley.

Guignard H.-R. (2004) (Ed.). *Noville et Rennaz,* Noville/Rennaz, Association de l'Académie du Chablais.

Jacob J.-P. (1995). Le site archéologique, In : *Patrimoine culturel, patrimoine naturel,* Paris, La Documentation française, pp. 118-139.

Jordan P. (1999). *Geotopschutz – die rechtliche Situation in der Schweiz*, Geol. Insubrica, 4, pp. 55-58.

Jordan P., Hipp R., Reynard E. (2004). La protection des géotopes et la création de géoparcs en Suisse, In : Reynard E., Pralong J.P. (Eds.). *Paysages géomorphologiques*, Lausanne, Institut de Géographie, Travaux et Recherches n° 27, pp. 151-160.

Keller V., Antoniazza M., Barbalat A., Epars O., Guntert M., Jacoby H., Leuzinger H., Sieber U. (1998). *Uberwachungsprogramm der schweizerischen Wasservogel-reservate von internationaler Bedeutung. Eine Zwischenbilanz nach fünf Jahren,* Sempach, Station ornithologique suisse.

Kramar N., Pralong J.-P. (2005). La didactique des sciences : une chance pour les sciences de la Terre, ce volume.

Le Dinh D. (1992). *Le Heimatschutz, une ligue pour la beauté. Esthétique et conscience culturelle au début du siècle en Suisse,* Lausanne, histoire et société contemporaines, tome 12.

Marinos (1995). Un instrument de gestion concertée du patrimoine culturel et du patrimoine naturel ?, In : *Patrimoine culturel, patrimoine naturel,* Paris, La Documentation française, pp. 156-160.





Meister A. (1983). *Les Grangettes : plan de protection. Situation actuelle, essai de synthèse*, Vevey, LSPN, rapport non publié.

Mermet (2002). Processus de patrimonialisation et développement local, *Montagnes Méditerranéennes,* 15, 117-121.

Moret J.-L. (1998). Evolution du paysage des Grangettes depuis le siècle dernier, *Bull. du Cercle Vaudois de Botanique*, 27, 113-121

Nahrath S. (2004). La régulation des usages du paysage en Suisse : des politiques publiques aux droits de propriété, In : Reynard E., Pralong J.-P. (Eds.). *Paysages géomorphologiques,* Lausanne, Institut de Géographie, Travaux et recherches n° 27, pp. 67-85.

OFEFP (1977). *Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale,* Berne, OFEFP.

OFEFP (1991). *Inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale,* DFI, Berne, OFEFP.

OFEFP (2003). *Inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale,* Berne, OFEFP.

Panizza M., Piacente S. (2003). *Geomorfologia culturale,* Bologna, Pitagora Ed.

Piacente S. (2000). I Tempi della Terra, In : *Tempi della Storia – Tempi della Natura*, Bologna, Apèiron, pp. 147-157.

Pralong J.-P. (2004). Pour une mise en valeur touristique et culturelle des patrimoines de l'espace alpin : le concept d' « histoire totale », *Histoire des Alpes,* 9, pp. 301-310.

Reynard E. (2004a). Protecting Stones. Conservation of Erratic Blocks in Switzerland. In : Prikryl R. (Ed.) *Dimension Stone 2004. New perspectives for a traditional building material,* Leiden, Balkema, pp. 3-7.

Reynard E. (2004b). Geosites, In : Goudie A.S. (Ed.). *Encyclopedia of Geomorphology,* London, Routledge, p. 440.

Reynard E. (2004c). La géomorphologie et la création des paysages, In : Reynard E., Pralong J.P. (Eds.). *Paysages géomorphologiques,* Lausanne, Institut de Géographie, Travaux et recherches n° 27, pp. 9-20.

Reynard E., Gentizon C. (2004). Les instruments de protection du paysage en Suisse : état des lieux, In : Reynard E., Pralong J.P. (Eds.). *Paysages géomorphologiques,* Lausanne, Institut de Géographie, Travaux et recherches n° 27, pp. 95-109.

Schoeneich P. (1998). *Le retrait glaciaire dans les vallées des Ormonts de l'Hongrin et de l'Etivaz (Préalpes vaudoises),* Thèse de doctorat, Lausanne, Institut de Géographie, Travaux et recherches n°14.

Sharples C. (1995). Geoconservation in forest management – principles and procedures, *Tasforests, Forestry Tasmania,* 7, pp. 37-50.

Stuber A. (1997). Protection des géotopes. La dynamique engendre la diversité, in : Geiger W., Stuber A. (Eds.). *Manuel de Protection de la nature en Suisse*, Paris, Delachaux et Niestlé, pp. 83-92.

Walter F. (1990). *Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du XVIIIe siècle à nos jours,* Genève, Georg.

Wildi W., Moscariello A., Pugin A. (1999). Histoire glaciaire du Léman, In Bertola C., Goumand C., Rubin J.-F. (Eds.). *Découvrir le Léman, 100 ans après François-Alphonse Forel,* Genève, Slatkine, pp. 399-414.

Notes

1 On pense par exemple à la constitution de la Ligue pour la Beauté (Heimatschutz) en 1909, qui fonde son activité sur la préservation de tout ce qui est beau, à la fois du point de vue naturel et culturel (paysages naturels, architecture vernaculaire, traditions rurales, etc.) (Le Dinh, 1992).

2 Nous considérons ces deux termes comme des synonymes. L'usage de l'une ou l'autre des formulations dépend généralement de l'aire culturelle concernée ; en Suisse, on utilise plutôt le terme de géotopes. Pour les géotopes géomorphologiques, on tend de plus en plus à utiliser le terme *géomorphosites*.

3 Il faut toutefois rappeler que l'IFP n'a une valeur contraignante que pour les activités de la Confédération. Pour les autres niveaux politico-administratifs, il n'a qu'une valeur indicative.

Evolution de la végétation et du modelé dans l'Ouest du Niger : région de Zarmaganda

Oumaran Faran Maiga

Departement de Geographie
Universite Abdou Moumouni de Niamey, Niger



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



1. Introduction

La dégradation du couvert végétal et l'érosion des terres sont des phénomènes qui ont pris de l'ampleur depuis quelques décennies au Niger. De toutes les régions de la zone agropastorale, c'est au Zarmaganda que ces phénomènes se manifestent avec le plus de sévérité. Dans cette région qui a une des plus faibles densités de population des régions agricoles, la couverture végétale naturelle, qui protège le sol de l'érosion, a considérablement régressé. Sur les terres mal couvertes se produisent de nombreux et spectaculaires processus d'érosion hydrique et éolienne. Pour une contribution à la compréhension de la dynamique de ce milieu, la présente étude essaie de mettre en relation l'évolution de la couverture végétale naturelle, l'évolution climatique récente, l'influence du mode d'aménagement des sols et la dynamique érosive actuelle.

Cet article expose les résultats d'une étude sur l'évolution de la végétation et du modelé de la région du Zarmaganda, à partir de la comparaison des photographies aériennes de 1955, 1975 et 1992 ainsi que des enquêtes orales et observations sur le terrain. L'étude montre que la couverture végétale qui protège le modelé a subi une modification profonde après la fin des années 60. Elle a été dégradée, voire même détruite, par l'action combinée d'une sécheresse persistante et d'activités humaines mal conduites, engendrant des processus de retouches accélérées et généralisées.

2. La région

Le Zarmaganda, est situé dans l'Ouest de la République du Niger, approximativement entre 1°30' et 3° de longitude Est et 13°50' à 15°10' de latitude Nord (fig. 1). La structure géologique est composée de deux formations principales :

- des grès argileux, dépôts continentaux fini-tertiaires, communément appelés formations du Continental terminal (Ct) ;
- des sables quaternaires.

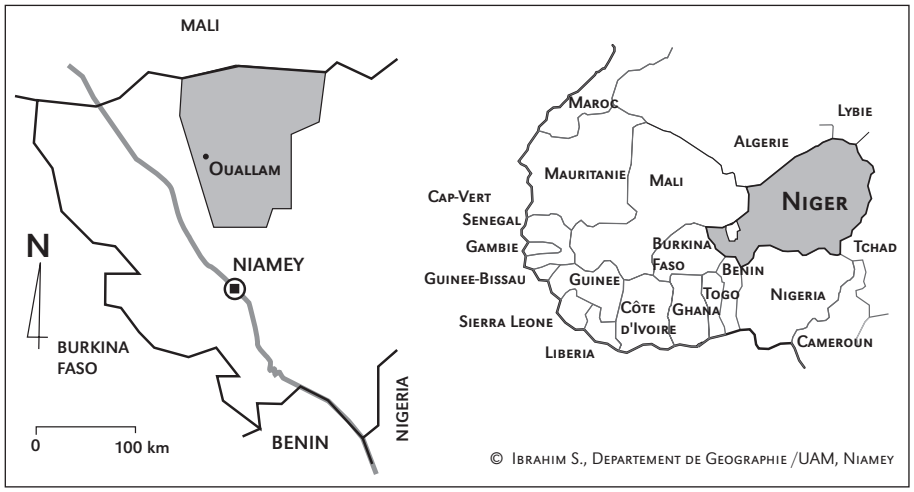


FIG. 1. LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE

Le relief actuel est formés d'ergs fixés, surtout au Nord, et de bas plateaux et buttes-témoins de grès, aux sommets généralement plats recouverts de cuirasses ferrugineuses, qui dominent de 70 à 80 m de larges vallées fossiles. Les fonds de





celles-ci se raccordent généralement aux talus d'éboulis des plateaux et des buttes par de longs glacis sableux.

Le climat est de type sahélien, avec des précipitations annuelles variant de 699 mm à 160 mm (fig. 2). Les températures sont élevées toute l'année. Entre avril et mai, les maxima atteignent 45°C et entre décembre-février, considérés comme les mois les plus frais, ils varient entre 24 et 26°C.

La couverture végétale susceptible de protéger le sol contre l'érosion est une steppe sahélienne sujette à de multiples agressions naturelles et humaines. La région est peu peuplée : sur une superficie de 22 093 km^2 vivent 281 821 habitants (selon le recensement général de la population 2001), soit une densité de 12.76 habitants au km^2. Les principales activités humaines sont l'agriculture et l'élevage, tous les deux sur un mode extensif.

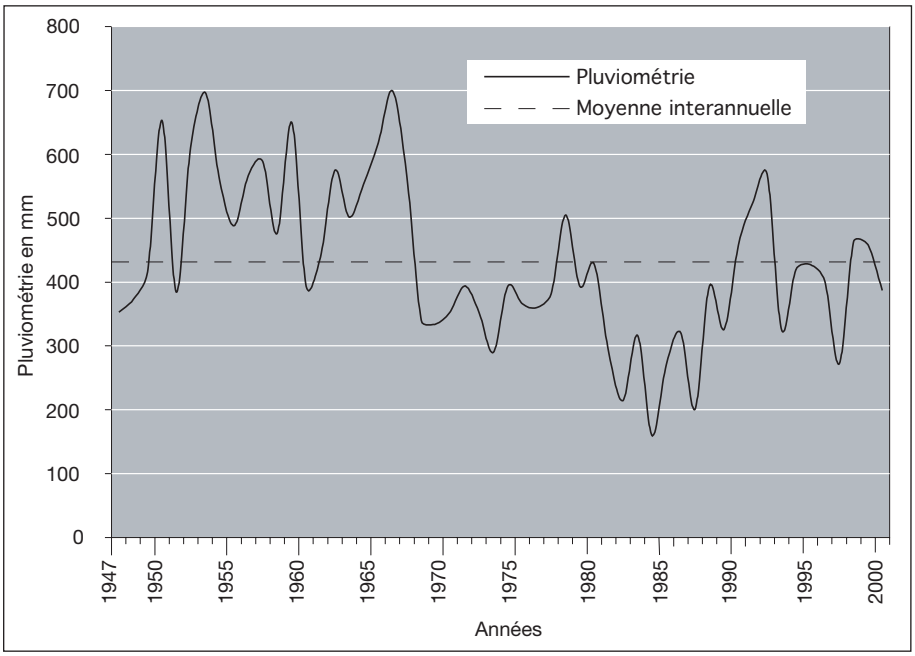


Fig. 2. Variation de la pluviometrie annuelle a Ouallam entre 1947 et 2000 (source des donnees : Service de la meteorologie Nationale)

3. Méthodologie

Deux sites témoins de 14.5 km sur 14.5 km ont été choisis dans la partie agro-pastorale de la région du Zarmaganda. Le premier se situe autour de Simiri et le second à Tolo Kouara. Ils sont assez représentatifs des caractéristiques morphologiques générales de la région.

Le travail de recherche a consisté en :

- l'interprétation des photographies aériennes de trois missions (1955, 1975 et 1992). L'échelle des photos de la première mission est au 1/50'000 et celle de deux autres au 1/60'000 ;
- des observations de terrain pour vérifier et compléter le travail de la photo-interprétation ;
- des enquêtes orales auprès des différents acteurs locaux.

La comparaison des résultats obtenus par la photo-interprétation a permis d'obtenir des informations précises, surtout qualitatives, assez révélatrices des modifications subies par le couvert végétal naturel et les conséquences morphologiques qui s'en sont suivies. Les témoignages oraux concordent et complètent les résultats de l'examen des photographies aériennes.

4. Résultats et interprétation

4.1. L'état du couvert végétal des années 1950-1960

Les photographies aériennes de 1955 sont les moins nettes. Elles révèlent néanmoins la présence d'une couverture végétale sahélienne peu éparse sur toutes les unités morphologiques. Tous les sommets des plateaux et les buttes-témoins du Ct sont couverts d'une brousse tigrée dense. Celle-ci apparaît sur les photos sous l'aspect de bandes sombres et claires régulièrement alternées. Les plages de tonalité foncée correspondent à des buissons denses et les taches claires à des terrains nus. Aucun plateau ne présente d'aire de dégradation. Aussi peut-on considérer ce paysage végétal comme une formation pratiquement vierge.

Les versants (talus d'éboulis) des plateaux et des buttes sont buissonneux et sur toutes les unités topographiquement basses, aux pentes plus faibles, comme les glacis sableux, les dunes, le fond des vallées et les cuvettes, apparaissent aussi des peuplements denses de ligneux. Aux endroits où les conditions hydriques du sol sont encore plus favorables, notamment les zones d'épandage des eaux de ruissellement, de stagnation ou d'écoulement temporaire d'eau, les peuplements végétaux présentent une physionomie plus compacte (plus touffue). Ainsi, le long de drains d'écoulement comme les koris, s'étirent des rideaux d'arbres compacts, donnant l'aspect de véritables galeries forestières. C'est le cas par exemple dans la vallée de Bani Gorou ou le long du kori Gola Botogo Bangou.

L'échelle des photos (1/50'000) ne permet qu'une appréciation qualitative de la densité de la couverture végétale des années '50. En effet, les espèces ligneuses de la steppe sont assez serrées sur tous les terrains largement en friches. Parfois plusieurs arbres sont groupés et leur cime ne forme alors qu'une seule image sur le cliché. Aussi, tout dénombrement précis à l'hectare est-il difficile, voire impossible. Sur ces photos prises pendant la saison sèche, il n'est pas non plus possible d'apprécier les caractères de la strate herbacée desséchée. En lieu et place de celle-ci apparaît généralement du gris clair, ce qui signifie que la couverture herbacée est composée principalement d'espèces annuelles. Cette hypothèse est confirmée par les témoignages oraux des paysans interrogés. Selon eux, les espaces entre les peuplements d'arbres ou d'arbustes de «la brousse vierge» étaient occupés en saison des pluies par un sous-bois de graminées annuelles capable de cacher des troupeaux de caprins et bovins. Cette strate herbacée se dessèche presque entièrement pendant la saison sèche. Un épais manteau de phytomasse sèche couvre alors le sol jusqu'au prochain hivernage.

La steppe sahélienne de cette région est certes assez fournie sur toutes les photos de 1955, mais elle n'est pas vierge de toute agression humaine. Des taches claires peu étendues, de couleur blanc sale, sont visibles sur les photos. Elles correspondent à des aires de cultures. L'ensemble de ces surfaces cultivées ne représente pourtant qu'une infime partie de la steppe vierge (moins de 10% de la superficie totale).





4.2. La dynamique érosive dans les années 1950-1960

L'examen des photos aériennes de 1955 ne révèle pas de marques inquiétantes d'érosion hydrique ou éolienne. On ne décèle ni des surfaces d'affleurement de cuirasse ferrugineuse au sommet des plateaux ou des buttes-témoins, ni de vastes étendues de terres dénudées soumises à la déflation, ni encore des ravinements généralisés sur les talus d'éboulis et les glacis sableux. Les seules formes d'érosion fluviale visibles se limitent aux chenaux d'écoulement de koris bordés le plus souvent par des rideaux compacts d'arbres ou d'arbustes.

Les témoignages des personnes interrogées concordent avec ce constat. Elles affirment en effet ne pas avoir souvenir dans les années 1950 à 1960 ni de phénomènes de grandes remobilisations des sables sur les terres dunaires, ni de ravinements inquiétants sur les glacis ou sur les talus qui les surplombent, ni d'envasement important des mares ou des koris. Une telle absence d'érosion mécanique accélérée sur les terres du Zarmaganda signifie que même la steppe sahélienne, lorsqu'elle n'est pas dégradée, a une influence notable de limitation sur les processus morphogénétiques liés au climat semi-aride tropical. Plus que l'écran discontinu qu'offrent les peuplements des ligneux, c'est surtout la strate herbacée des graminées, assez dense en saison des pluies, qui joue un rôle décisif de protection et de stabilisation du sol.

Dans les années 1950 et 1960, la couverture végétale du Zarmaganda, constituée d'une steppe arborée arbustive à sous-bois de graminées annuelles, n'était pas dégradée. Sans être une formation fermée, elle était suffisamment dense pour assurer une assez bonne protection des sols contre une érosion accélérée. Aussi peut-on admettre que cette région connaissait une stabilité morphodynamique générale.

Comment peut-on comprendre ou expliquer une telle situation de stabilité des paysages sous des latitudes sahéliennes ? L'existence d'une végétation sahélienne assez fournie jouant un rôle efficace de stabilisation et de protection des sols doit être mise en relation d'une part avec la forte pluviosité ayant caractérisé cette période et d'autre part avec l'influence anthropique extrêmement limitée. De 1950 à 1967, la moyenne pluviométrique est en effet de 556.5 mm à Ouallam contre 437 mm pour la période 1947-1993, soit un excédent pluviométrique de + 27%. Durant ces 18 ans, seules deux années ont été déficitaires : 1951 avec 384 mm et 1960 avec 396 mm. Mais comme ces années de déficit pluviométrique – d'ailleurs peu marqué – sont isolées, cela n'a pu avoir d'incidence sensible sur une végétation composée principalement d'essences sahéliennes et soudano-sahéliennes (mimosées et combretacées), bien adaptées à la sécheresse, surtout quand celle-ci est de courte durée. La végétation a ainsi connu un développement significatif, tant sur le plan spatial (densité) que sur le plan floristique. Par ailleurs, les besoins de l'Homme n'excédaient pas la capacité de charge ou de régénération de la végétation.

4.3. L'état du couvert végétal après les années '60

La comparaison des clichés de 1955 et de 1975 montre que le couvert végétal dans son ensemble a sensiblement diminué, tant sur plan spatial que sur le plan physionomique. En 1975, la brousse tigrée dense n'existe plus que sur deux plateaux du site de Simiri (fig. 3). Sur les autres plateaux des deux sites témoins, les faciès varient entre brousse tigrée moyennement dégradée à dégradée. A Tolo Kouara, comme à Simiri, la brousse tigrée a même complètement disparu sur quelques unités, laissant ainsi leur surface nue. Quant à la jachère, elle est encore assez répandue dans les deux secteurs.

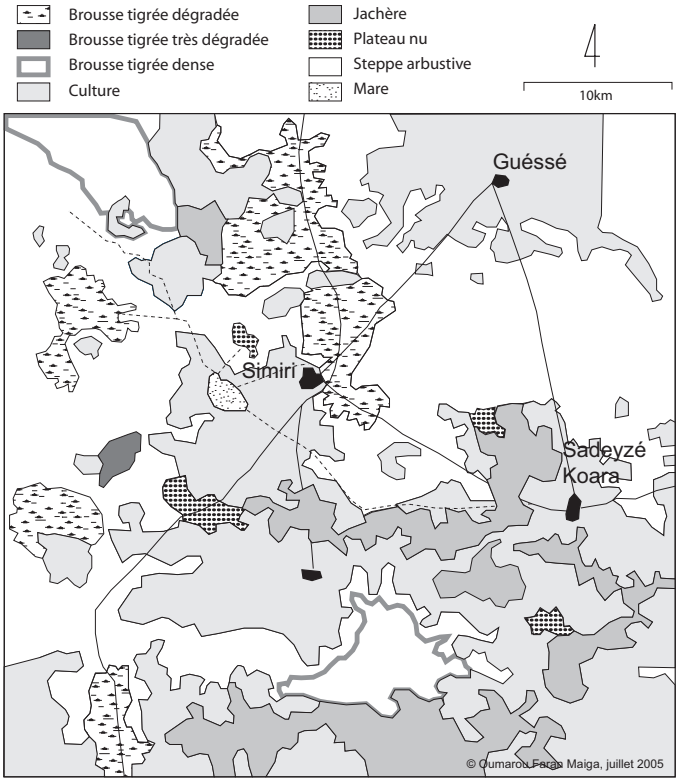


FIG. 3. PAYSAGES VEGETAUX ET AIRES DE CULTURES A SIMIRI EN 1975

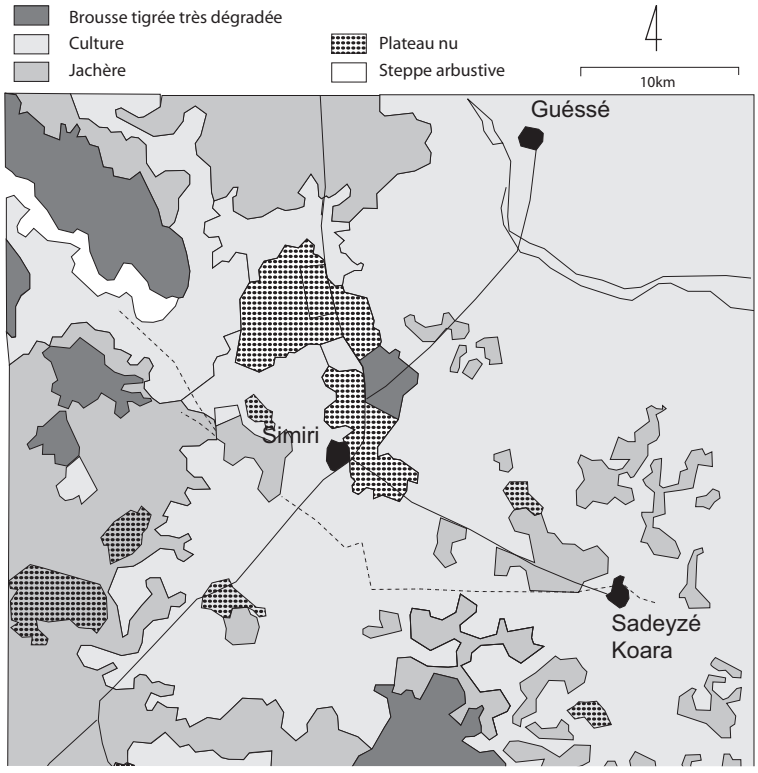


FIG. 4. PAYSAGES VEGETAUX ET AIRES DE CULTURES A SIMIRI EN 1992





Mais la diminution la plus spectaculaire a eu lieu après 1975. Sur la photo de 1992, la brousse tigrée a disparu sur la plupart des plateaux (fig. 4). Leur sommet est complètement nu. Seuls sur quelques-uns apparaît encore le faciès brousse tigrée très dégradée. La steppe arbustive a disparu dans le secteur de Simiri où elle subsistait encore en 1975 et les jachères se sont considérablement rétrécies au profit des aires de cultures peu boisées.

Cette dégradation avancée de la couverture végétale décelée sur les deux sites témoins peut être généralisée à l'ensemble de la région. L'examen des photos aériennes de 1992 couvrant toute la région au Sud du 15e parallèle et les séries d'observations effectuées sur le terrain entre 1994 et 2003 révèlent en effet que la plupart des sommets de plateaux ont perdu leur couverture de brousse tigrée dense ; ils sont nus et jonchés de débris de cuirasse. Seuls quelques rares plateaux isolés, loin des grands axes routiers, des pistes et des grands centres, portent encore un faciès de brousse tigrée dense ou moyennement dégradée. Sur les 3/4 des surfaces cultivées, on ne compte pas plus de 8 pieds d'arbres à l'hectare et même à maints endroits, plusieurs hectares sont totalement dégarnis d'arbres ; le sol sans protection est ainsi exposé à l'érosion éolienne pendant la saison sèche et à l'érosion hydrique pendant l'hivernage.

Les champs les plus boisés ont une dizaine d'arbres à l'hectare, principalement des *Acacias (Albida, Nilotica* etc.), des *Balanites*, des *Combretun guttinosum,* qui dominent des arbrisseaux de *Guiera Senegalensis, Annona Arenaria, Piliostigma Recticulatum.* Dans les champs situés à proximité des villages, ces arbres et ces arbrisseaux ont parfois disparu pour faire place à des buissons de *Calotropis Procera.* Loin des villages, sur les terres de dunes ou de glacis sableux récents, s'étend la réserve foncière, la steppe arborée-arbustive plus éclaircie qu'elle ne l'est sur les clichés de 1955 et même de 1975. Les principales espèces composant cette steppe dégradée sont les mêmes qu'on retrouve sur les aires cultivées ; elles dominent un sous-bois herbeux de graminées annuelles, très discontinu. Le taux de recouvrement du sol de cette strate herbacée en saison de pluies est fonction de la pluviométrie annuelle. En 1994 et 1995, avec une pluviométrie normale voire excédentaire, le taux de recouvrement avoisine les 70 à 80% sur certaines terres. En année de déficit pluviométrique, comme en 1996, le taux est partout inférieur à 50%.

Enfin, même dans les vallées, le long des koris, où les conditions hydriques du sol sont pourtant assez satisfaisantes pour des espèces reconnues comme étant bien adaptées aux rudes contraintes climatiques du Sahel, la couverture végétale dense a subi une modification notable. Les formations denses ont fait place à des peuplements plus ouverts, avec localement des concentrations de quelques individus rappelant l'existence d'une végétation dense disparue.

4.4. L'évolution morphodynamique actuelle

La comparaison des photos de 1955, 1975 et 1992 et les observations de terrain montrent que l'évolution bioclimatique qui a caractérisé la région depuis le début des années '70 a eu de graves conséquences morphodynamiques qui ont fait l'objet de nombreuses analyses (Thévoz et al., 1994; Morel et Safiri, 1987). Sur les clichés de 1975 et encore plus sur ceux de 1992, on remarque que suite à la dégradation du couvert végétal, l'érosion hydrique et éolienne a pris de l'ampleur. Elle affecte toutes les unités composant le modelé actuel des paysages.

Les sommets de la plupart des plateaux et buttes du Ct présentent aujourd'hui des surfaces d'exhumation de cuirasse ferrugineuse par le ruissellement et la déflation éolienne. Les cuirasses exhumées se débitent en blocs de calibre variable, les plus

gros débris demeurant sur place pour former des étendues de regs. Sur ces surfaces d'affleurement de cuirasse ferrugineuse, le vent mobilise les éléments les plus fins pour édifier des nebkas autour de divers obstacles.

Sur les talus d'éboulis des plateaux ou des buttes-témoins, la disparition ou le très grand éclaircissement de leur couverture végétale buissonneuse, a accru la capacité d'érosion (arrachement et transport) des eaux de ruissellement. De nombreux ravins, qui n'existaient pas sur les clichés de 1955, entaillent aujourd'hui ces unités. Ces formes d'incision sont nettement visibles sur les photos de 1992. Les glacis, unités les plus intensément exploitées en cultures céréalières (mil, sorgho), sont les secteurs les plus sensibles à la morphogenèse actuelle. Après les récoltes, leurs surfaces sont en effet presque totalement nues et le sol est livré aux mécanismes éoliens tout le long de la saison sèche. Contrairement à ce que Mainguet et al. (1973) ont observé dans un terroir à mil Haoussa dans le Centre-Est du Niger, nos observations montrent qu'ici les phénomènes éoliens sont spectaculaires. Les effets de la déflation sont particulièrement impressionnants. Sur les terres où les cultures se sont trop prolongées, l'horizon B du sol est exhumé à certains endroits. De nombreuses formes d'accumulation éolienne (nebkas, auréoles sableuses autour des buissons et de petites formes d'ablation, présentes aussi sur les glacis) sont autant d'indicateurs d'un travail d'arrachement et de transport éolien favorisé par l'indigence du couvert végétal.

Pendant l'hivernage, le ruissellement diffus comme le ruissellement concentré sont très actifs sur les glacis. Le premier y engendre un décapage superficiel du sol beaucoup plus important sur les terres cultivées des glacis que sur celles qui sont en jachère. Selon des mesures effectuées sur des parcelles témoins de jachère, les pertes en terre varient de 1.8 tonnes à 2.3 tonnes à l'hectare, tandis que sur les surfaces cultivées, elles atteignent 4.68 à 5.96 tonnes à l'hectare (Faran, 2000). Les glacis sont profondément entaillés par des ravins évoluant à un rythme accéléré de l'aval vers l'amont. Ils s'élargissent de 1 à 2 m en moyenne par an. Ceux dont la tête n'a pas encore atteint l'amont des glacis la remontent par érosion régressive de 2 à 4 m par an (Faran, 2000). La plupart de ces entailles sont des formes récentes car elles ne sont pas toutes visibles sur les clichés de 1955, alors qu'elles le sont sur ceux de 1975 et surtout ceux de 1992. Pour les paysans interrogés, la plupart des ravins remontent à une trentaine d'années suite à la modification de la couverture végétale des sommets et des talus des plateaux et à la généralisation des surfaces cultivées en mil sur les terres de glacis.

Ces transformations géomorphologiques suite à la dégradation du couvert végétal sont associées à de spectaculaires conséquences hydrologiques. En effet, les ravins se transforment en collecteurs à écoulement torrentiel à chaque averse supérieure à 8 mm. Ceux-ci transportent et déposent d'importantes quantités de sable en forme de cônes de déjection ou de plaines d'épandages dans les bas-fonds, les mares ou les retenues artificielles (mini-barrages) localisés dans les vallées sèches. Ces formes d'accumulation fluviatile sont les signes que les bassins versants supérieurs subissent une intense érosion.

5. Les facteurs de perturbation

5.1. Les témoignages des populations locales

Des enquêtes orales, il ressort que pour les populations de Simiri et de Sargane la dégradation de la végétation et l'érosion des terres de leur terroir sont des phénomènes contemporains résultant de la dessiccation climatique actuelle et





de l'action inconsidérée des populations. Selon les personnes interrogées, depuis plusieurs années la région connaît un dessèchement général à cause de la faiblesse et de la rareté des pluies, du raccourcissement de l'hivernage, qui entraîne la mort des arbres, et de la disparition des mares et des koris par un double processus hydrique et éolien. Elles reconnaissent en outre avoir mené des activités qui ont contribué à la disparition du couvert végétal, notamment le défrichement par le feu, le surpâturage, la coupe abusive des arbres. Mais, elles concluent en précisant que si les pluies avaient été abondantes comme avant 1968 (année de famine due à une insuffisance des pluies, appelée *Bandabari*), même avec leurs multiples interventions, la végétation n'aurait pas autant disparu.

Les habitants de Tondi Kiwindi, à 17 km au Nord de Ouallam, sont plus catégoriques sur leur responsabilité dans la dégradation de la couverture végétale de leurs terres A une équipe de reporters du journal gouvernemental *Sahel Hebdo*, ils déclarent (3 août 1982) : «*Les saisons ne sont plus ce qu'elles étaient. Si le climat se fait de plus en plus rude, c'est la volonté du Tout Puissant. Nous nous devons d'implorer sa miséricorde. Mais en ce qui concerne la disparition de la faune et la destruction abusive de la forêt, nous en sommes involontairement responsables. Jadis, nos villages étaient entourés par la forêt. Nous y cueillions tout à portée de main et nous n'avions même pas besoin d'organiser des parties de chasse à longue distance. Le gibier nous taquinait jusqu'à domicile. Petit à petit, des besoins secondaires ont été créés : de l'élagage des arbres trop touffus, nous sommes arrivés à une exploitation plus poussée. C'est ainsi que des mortiers, des pilons et autres outils de travail sont confectionnés non seulement pour notre consommation courante mais aussi à titre commercial. Parallèlement la pluviométrie décroît et nous n'avons pas pu épargner arbres et animaux, bien qu'il nous ait fallu nous déplacer sur de longues distances. Résultats : tous nos avantages naturels se sont « évaporés » en moins d'un siècle. Nos terres devenues arides produisent le strict minimum avec la rareté des pluies. Enfin, la quasi-totalité des espèces végétales utiles est sur le point de disparaître* ».

Il ressort de ces témoignages pathétiques que les populations de Tondi Kiwindi et celles du Zarmaganda en général reconnaissent bien leur responsabilité dans la dégradation du couvert végétal de la région.

5.2. Les effets de la sécheresse persistante et des actions de l'Homme

Ces témoignages sont confirmés par les données statistiques sur l'évolution de la pluviométrie et des superficies cultivées au cours des trois dernières décennies. La pluviométrie annuelle de 1968 à 1989 était constamment déficitaire, à l'exception de deux années durant lesquelles il a été enregistré des hauteurs supérieures à 400 mm à Ouallam (fig. 2). La moyenne pluviométrique de ces 22 ans est de 337.7 mm soit un déficit de 22.7% par rapport à la moyenne de 1947-1993 et 39.3% par rapport à la moyenne de la période humide 1950-1967 (556 mm). Cette sécheresse accentuée et persistante est incontestablement un facteur de perturbation du couvert végétal. Elle a entraîné surtout la mort des espèces les plus fragiles, les moins adaptées à une longue période d'aridité, notamment les essences soudano-sahéliennes – les combrétacées – qui ont plus souffert que les mimosées.

Depuis 1989, la région semble connaître une remontée de la pluviométrie mais les observations de terrain effectuées en septembre 1995 et en octobre 2003 montrent que la couverture végétale n'a pas encore réagi favorablement. On constate après une quinzaine d'années de pluviométrie globalement excédentaire que la situation

de la strate herbacée et des ligneux ne s'est pas améliorée sur l'amont des glacis, les talus d'éboulis et les sommets des hauts-reliefs pourtant mis en défens. Cette remontée de la pluviosité est-elle insuffisante pour permettre une reprise de la végétation ou la dégradation de celle-ci a-t-elle déjà atteint le seuil de l'irréversibilité sur ces terrains ?

C'est aussi durant cette période extrêmement aride que les aires cultivées se sont étendues au dépens de la végétation naturelle. Comme l'indique le tableau 1, elles sont passées d'environ 100 000 hectares entre 1970 et 1975 à 346 000 ha en 2003, soit un triplement en moins d'une génération.

1975	100 (*)
1979	150
1980	152
1981	145
1982	154
1983	157
1984	76
1985	123
1986	102
1987	102
1989	158
1990	178
1991	215
1992	236
2003	346

En réponse aux faibles rendements de leurs champs (200 à 400 kg de mil à l'ha) et à l'accroissement continu et rapide des besoins alimentaires, les paysans du Zarmaganda, qui ne connaissent ni l'assolement ni les engrais chimiques, utilisant rarement la fumure, étendent régulièrement la taille de leur champ ou en créent de nouveaux en défrichant les terres en friches, notamment les terres marginales de l'amont des glacis ou des sommets de plateaux. Ce défrichement continu de la steppe et la réduction, voire la suppression du temps de jachère, pour des besoins agricoles croissants, sont aussi à l'origine de l'apparition de paysages désertiques, des aires extrêmement sensibles à l'érosion éolienne et hydrique.

(*) Estimation personnelle

Tabl. 1. Evolution des surfaces cultivees en mil dans le Zarmaganda, en milliers d'hectares (source : Direction Nationale de l'Agriculture - Niamey)

6. Conclusions

De la présente étude, il ressort que les paysages végétaux des différentes unités morphologiques composant le paysage actuel du Zarmaganda étaient des formations sahéliennes assez denses dans les années 1950 et 1960. Ils jouaient avec une plus grande efficacité un rôle de stabilisation et de protection des sols, dont l'érosion restait réduite. Cette situation d'équilibre morphodynamique s'explique par la conjonction de deux facteurs favorables : la bonne pluviométrie ayant caractérisé ces années et la faible pression anthropique exercée sur le milieu. Depuis le début des années '70, la combinaison des effets de deux facteurs, la longue sécheresse qu'a connue la région





et l'explosion démographique, phénomène récent, a entraîné la dégradation quasi-généralisée de la couverture végétale. Les sols naturellement fragiles et dénudés sont alors exposés à l'agressivité du climat sahélien. Ainsi le modelé actuel subit de profondes retouches par les eaux de ruissellement et par le vent. Ravinement des terres de glacis, remobilisation des formations sableuses, ensablement des bas-fonds, des mares, des retenues artificielles, sont les conséquences morphodynamiques les plus remarquables de l'évolution bioclimatique actuelle et de l'impact de l'Homme.

Bibliographie

Faran M. O. (2000). *La dynamique actuelle dans le Zarmaganda – Recherches géomorphologiques dans l'Ouest du Niger,* Thèse de doctorat de 3e cycle de géographie physique, Université Cheikh Anta Diop, 366 p.

Mainguet M. et al. (1973). *Dégradation dans les régions centrales de la république du Niger,* Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, n°39-40, pp. 61-73.

Morel A., Safiri I. (1987). Mesures d'érosion dans le Sahel nigérien, In : *Processus et mesure d'érosion,* Ed. du CNRS, pp. 509-520.

Thévoz C., Ousseini I., Bergoeing J.-P. (1994). Aspects géomorphologiques de la vallée du Niger au Sud de Niamey (secteur de Saga-Gourma, Gorou, Kirey), *Rev. Geogr. Alpine* N° hors série, vol 1. pp. 65-80.

Sahel Hebdo (Spécial) (1982). *Ouallam : du bois sur des dizaines des kilomètres*, pp. 6-7.

Gérer l'eau dans les Alpes : l'intérêt de l'approche institutionnelle et historique

Emmanuel Reynard
Luzius Thomi
Sabine Stauble
David Theler

Institut de Geographie
Universite de Lausanne, Suisse



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



1. Gérer une ressource abondante

L'expérience du Professeur Jorg Winistorfer dans les pays sahéliens a montré que les conflits autour des ressources naturelles ont souvent une origine sociale. Qu'elle soit rare ou abondante, une ressource naturelle nécessite la mise en œuvre de règles de gestion, de mécanismes de répartition, de sanctions en cas de non observation des règles, etc. La remarque vaut également pour les Alpes. En 1969 déjà, le Prof. Winistorfer attirait l'attention sur l'importance de ces mécanismes de gestion dans son étude sur Riddes et Isérables (Winistorfer, 1969) : il traitait ainsi les problèmes liés à la poldérisation de la plaine – notamment la question de la protection des eaux de la nappe phréatique contre la pollution d'origine agricole (p. 24) –, la double irrigation par aspersion et par le système traditionnel des bisses (p. 25), ou encore les problèmes fonciers liés à la répartition des terres suite à l'assainissement de la plaine (p. 26). Protection des eaux souterraines, irrigation, assainissement des milieux humides : à l'exception de la question des débits résiduels minimaux, qui n'était pas encore inscrit à l'agenda politique à la fin des années '60, on retrouve dans ce texte les principaux enjeux qui concernent la gestion des eaux dans les Alpes à l'heure actuelle.

En effet, bien que l'eau dans les Alpes soit une ressource extrêmement abondante (au même titre que d'autres chaînes de montagnes [Viviroli et al., 2003], les Alpes sont considérées comme le château d'eau de l'Europe [Onde, 1953]), les conflits et les problèmes ne sont pas absents. Ils peuvent être liés à une trop forte pression sur la ressource dans des sites à forte concentration démographique. C'est le cas des situations de pénurie temporaire dans les stations touristiques (Reynard, 2000a, 2000b, 2001). Des problèmes surviennent également là où l'eau est trop abondante. Les crues et leurs méfaits posent ainsi des problèmes récurrents pour la Suisse, qui a ainsi dû développer toute une politique d'aménagement des cours d'eau (Vischer, 2003 ; OFEG, 2001). C'est encore le cas lors de l'apparition de nouveaux usagers, dont les besoins viennent se greffer sur une appropriation préalable de la ressource par d'autres acteurs. Nous pensons par exemple au cas du développement de l'industrie hydroélectrique, dont les besoins en eau ont très fortement modifié les droits des usagers préexistants, tels que les exploitants de moulins ou de canaux d'irrigation (Reynard, 2000a). Dans tous ces exemples, apparaissent des rivalités, voire des conflits plus ou moins larvés qui parfois se terminent devant les tribunaux. L'abondance de l'eau n'est donc pas garante d'une répartition et d'une gestion sans problème.

Certes, des solutions techniques peuvent être trouvées à ces rivalités. Il suffit parfois d'augmenter la ressource par le biais de nouveaux captages, d'en améliorer la qualité par des traitements plus ou moins coûteux ou encore de la transférer d'un bassin versant à l'autre afin de mieux concilier les besoins à la disponibilité en eau. Cette approche technique n'est toutefois pas toujours suffisante et une approche sociale s'impose souvent. C'est ce à quoi s'est attaché un petit groupe de chercheurs de l'Institut de Géographie de l'Université de Lausanne. Différentes recherches sur des thématiques et des lieux géographiques divers (fig. 1) montrent combien une connaissance du développement historique de la gestion de l'eau et de ses composantes institutionnelles est importante dans toute approche visant à gérer l'eau de manière intégrée et durable dans les Alpes.

Dans cet article, nous présentons quatre recherches récentes portant sur des thématiques institutionnelles ou historiques de la gestion de l'eau dans les Alpes. La première concerne les régimes institutionnels de l'eau dans le Val de Bagnes





(Valais). Cette étude appréhende la gestion de l'eau dans son ensemble dans cette vallée alpine à forte composante touristique et montre, à partir de l'analyse de deux conflits, comment le développement de politiques publiques nationales a fortement influencé la gestion de l'eau au niveau local. Le deuxième cas concerne l'aménagement des cours d'eau. En Suisse, la propriété des cours d'eau diffère selon les cantons. Trois cantons, dont le régime de propriété des cours d'eau est différent, ont été comparés afin de déterminer en quoi ce régime de propriété influe sur la manière d'aménager les cours d'eau au niveau local. Le troisième exemple traite de l'assainissement des vallées des Dranses en Valais. Il s'agit d'un cas concret d'application au niveau local d'une disposition légale issue de la loi fédérale sur la protection des eaux. Finalement, c'est une approche historique, utilisant les outils géographiques (analyses de cartes et photographies aériennes), qui est utilisée dans le quatrième cas, afin de reconstituer l'évolution du paysage alluvial d'une rivière alpine, la Sarine.

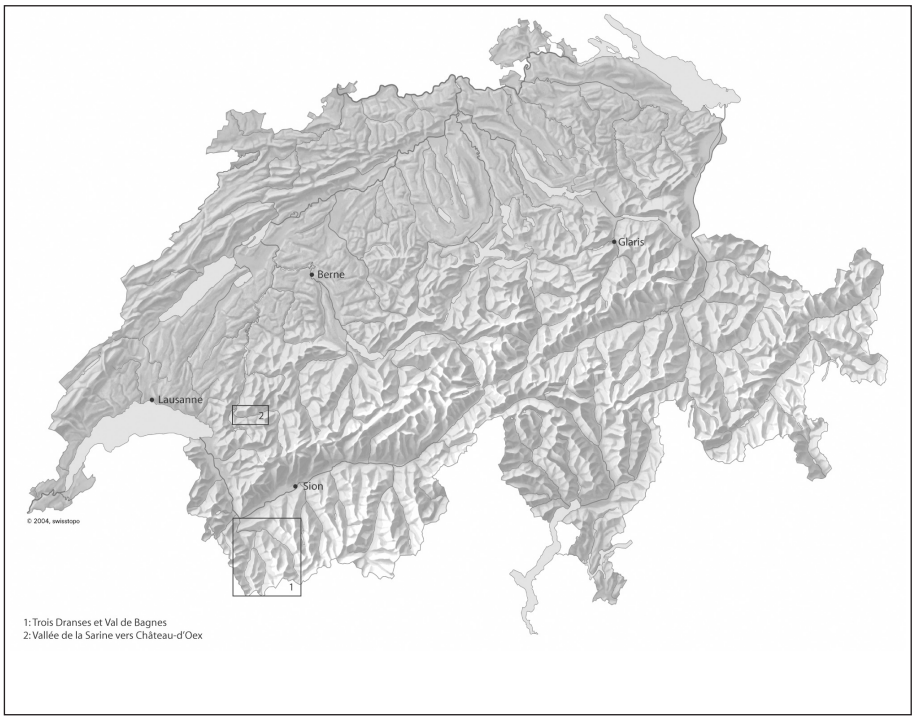


Fig. 1. Localisation geographique des differents cas etudies

2. Le régime institutionnel de l'eau dans le val de Bagnes

2.1. Les régimes institutionnels de ressources naturelles

Par régime institutionnel d'une ressource naturelle, on entend l'ensemble des droits de propriété et des politiques publiques, d'exploitation et de protection, qui sont développés par une société pour gérer cette ressource. Ce cadre d'analyse développé récemment (Kissling-Näf et Varone, 2000; Knoepfel et al., 2001) appréhende une ressource naturelle de manière globale. L'ensemble des usages de la ressource est considéré. Sont ensuite étudiés, sous un angle diachronique, le développement des droits de propriété sur la ressource, ainsi que le développement des politiques publiques visant à réguler cette ressource. Trois niveaux de droits de propriété sont pris en compte : la propriété formelle, les droits de disposition (c'est-à-dire la possibilité pour un propriétaire de disposer – par vente, octroi de droits d'usage, de concessions,

d'autorisations, dons, legs – de sa ressource, et finalement les droits d'usage de cette ressource). Pour les politiques publiques, on distingue les politiques visant à réguler l'exploitation de la ressource (ex. politique minière, politique énergétique) et celles qui ont pour premier objectif la protection de la ressource ou de l'environnement. Les régimes institutionnels, qui combinent l'analyse de la propriété et celle des politiques publiques, sont ensuite étudiés sous l'angle du nombre d'usages concernés (*l'étendue*) et la coordination entre les objectifs des politiques de protection et d'exploitation d'une part, et entre les politiques publiques et les droits de propriété d'autre part (la *cohérence interne et externe*). Le régime institutionnel peut ensuite être classé selon une typologie en quatre catégories : pas de régime, régime simple, complexe ou intégré. On considère qu'un régime complexe (grande étendue/cohérence faible) est moins durable qu'un régime intégré (grande étendue/cohérence élevée). Dans les sociétés industrialisées, les régimes institutionnels de ressources naturelles sont généralement de type complexe ou intégré. Sur la base de cette analyse, les rivalités existant entre certains usages peuvent être mises en évidence, ainsi que l'évolution de ces rivalités au cours du temps et l'évolution des moyens institutionnels mis en œuvre pour les résoudre, voire pour apaiser des conflits.

L'évolution du régime institutionnel de l'eau au niveau suisse a été étudiée par Reynard et al. (2001), Varone et al. (2002) et Mauch et Reynard (2004). La propriété de l'eau n'a plus évolué depuis l'adoption du Code civil suisse en 1912 : les eaux de surface sont généralement en propriété publique (cantonale ou communale), alors que les eaux souterraines appartiennent aux propriétaires des terrains. Les sources sont donc plutôt en propriété privée. Mais de multiples exceptions existent : ainsi les cours d'eau du canton de Glaris sont-ils en propriété privée et dans de nombreux cantons subsistent des cours d'eau privés (voir ci-dessous) ; certaines sources, comme les têtes de cours d'eau ou les sources thermales sont des propriétés publiques ; et finalement, les nappes souterraines sont généralement considérées comme des propriétés publiques. Quant aux politiques publiques, elles ont grandement évolué au cours des 130 dernières années. C'est en 1874 qu'a été introduit dans la Constitution le premier article relatif à la gestion de l'eau (art. 76 de la constitution actuelle). Par la suite, cet article, et les lois en découlant, se sont fortement étoffés en suivant quatre axes de développement. (1) Jusqu'en 1908, c'est uniquement le problème de la protection contre les crues qui est concerné par la législation fédérale. (2) A partir de ce moment, on régule également l'exploitation hydraulique des cours d'eau, avec l'adoption d'un article constitutionnel et d'une loi sur les forces hydrauliques, respectivement en 1908 et 1916. (3) Il faut attendre les années '50 pour que soient adoptées les premières dispositions visant à la protection de la ressource elle-même. Cette thématique occupera le législateur pendant quatre décennies. (4) Finalement, est adoptée en 1991 la loi actuelle sur la protection des eaux qui inscrit le principe de la protection qualitative et quantitative des eaux et qui vise une gestion intégrée de la ressource. Malgré cela, on doit considérer que la cohérence interne et externe du régime n'est pas encore maximale et que ce dernier est situé dans une position intermédiaire entre un régime complexe et un régime intégré.

2.2. Le régime institutionnel de l'eau dans le val de Bagnes

Le val de Bagnes est drainé par la Dranse de Bagnes et couvert par deux communes : Bagnes (la plus grande commune de Suisse en superficie) et Vollèges. Trois caractéristiques influent sur la gestion de l'eau. C'est tout d'abord la présence de la station touristique de Verbier, qui génère environ un million de nuitées touristiques par année et multiplie la population de la vallée par 5 pendant la haute saison touristique, ce qui a un effet particulier sur certains usages tels que l'approvisionnement en eau potable ou l'assainissement des eaux usées, et qui nécessite depuis une dizaine





d'années le recours massif à l'enneigement artificiel, relativement gourmand en eau. Il faut ensuite mentionner la présence, dans le haut de la vallée, de l'aménagement hydroélectrique de Mauvoisin, mis en exploitation à partir de 1957, et dont l'effet principal sur l'hydrosystème est la réduction de 80% des débits écoulés par la Dranse à l'aval. Troisièmement, il faut mentionner, du point de vue de la propriété des eaux, la présence de droits octroyés en 1490 pour l'irrigation dans la région du Levron (commune de Vollèges), droits qui ont persisté jusqu'à maintenant.

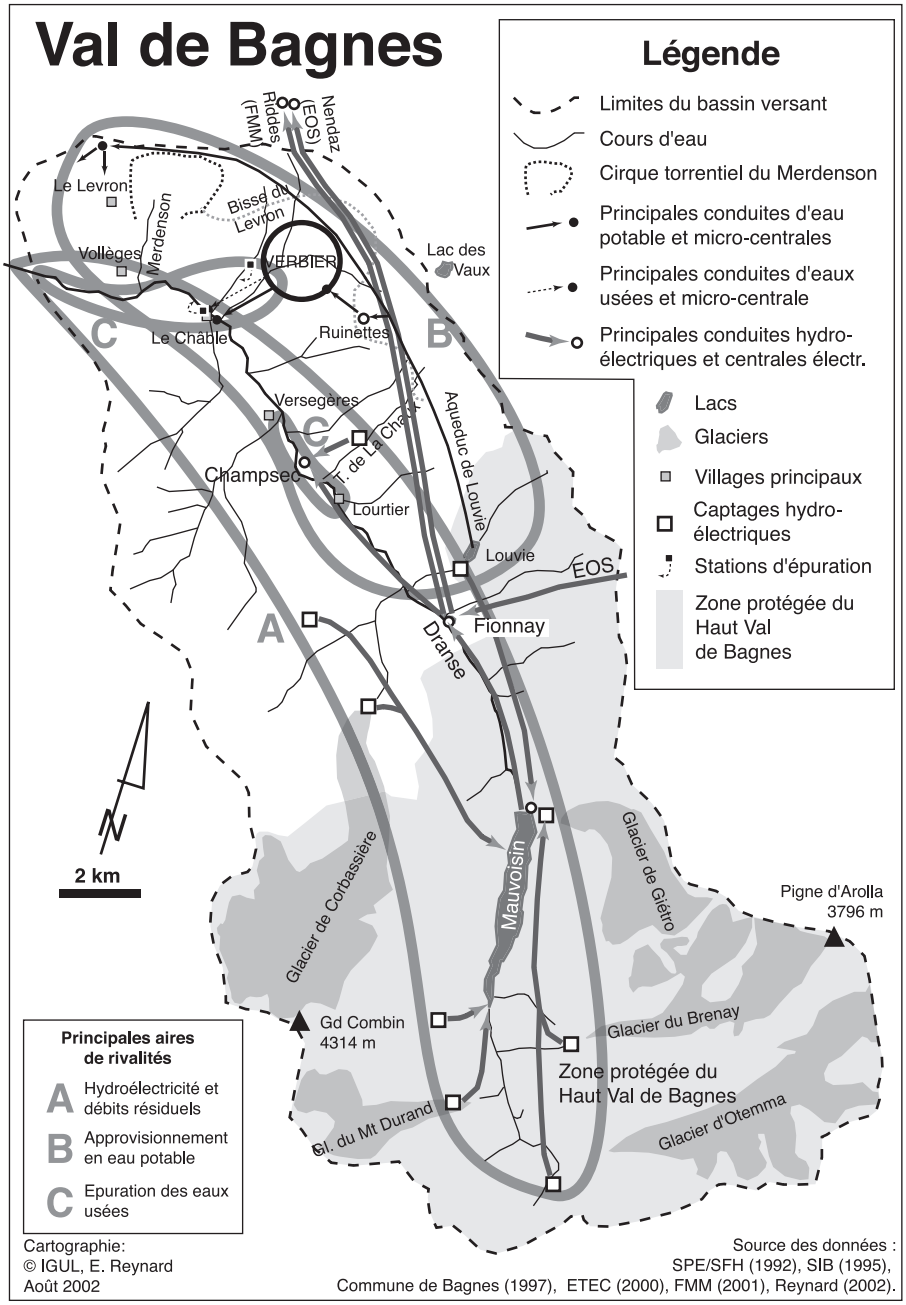


Fig. 2. Principaux usages de l'eau et aires de rivalite dans le Val de Bagnes

Le régime institutionnel de l'eau dans le val de Bagnes a été étudié par Reynard et Mauch (2003). La carte de la figure 2 synthétise les principales aires de rivalités induites par la cohabitation des différents usages de l'eau dans la vallée : trois rivalités principales apparaissent et concernent la question des débits résiduels minimaux, l'épuration des eaux usées et l'approvisionnement en eau potable.



3. La politique de l'aménagement des cours d'eau en Suisse

Le deuxième cas concerne la problématique des crues et inondations. Depuis des siècles, les riverains des cours d'eau luttent contre les effets dévastateurs des crues. Au cours des dernières décennies, la conception de la protection contre les crues a subi un profond changement de paradigme en Suisse. Les crues de 1987 (entre autres dans le canton d'Uri) sont souvent considérées comme l'événement déclencheur de cette réorientation de la politique de la protection contre les crues. En effet, elles ont mis en évidence qu'une protection totale n'existe pas et que les ouvrages de protection ne suffisent pas pour réduire les dégâts (Götz, 2002). D'autres facteurs ont également joué un rôle décisif dans ce changement de philosophie. D'après Zaugg (2003), il s'agit notamment des nouvelles normes dans les domaines de la protection des eaux, des zones alluviales, du paysage et de l'environnement, introduites depuis les années '60, ainsi que des débats sur l'allocation efficace des ressources limitées de l'Etat. Au niveau légal, les nouveaux principes sont retenus dans la Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau (LACE) de 1991 qui est complétée par l'Ordonnance fédérale sur l'aménagement des cours d'eau (OACE) de 1994. Dès lors, la priorité est accordée aux mesures d'entretien et de planification. Ce n'est que si celles-ci ne suffisent pas que des mesures actives sur les cours d'eau peuvent être entreprises. Le tracé naturel des cours d'eau doit être respecté ou reconstitué. De plus, les cantons sont tenus d'élaborer des études et des cartes des dangers afin d'améliorer les connaissances sur les risques hydrologiques. Les principes de la protection contre les crues avant et après le changement de paradigme sont résumés dans le tableau 1.

	Avant	**Après**
Philosophie	Elimination du risque	Culture du risque ; vivre avec un risque résiduel
Objectif	Protection totale contre les crues (peu de différences entre les usages)	Protection adaptée aux usages
Mesures de protection	Surtout des interventions sur le cours d'eau	Priorité aux mesures d'entretien et de planification, minimisation des interventions sur le cours d'eau
Aménagements	Surtout des aménagements en dur, monotones et éloignés de la nature	Aménagements plus adaptés et plus proches de la nature
Espace du cours d'eau	En général fortement restreint : les cours d'eau ne peuvent souvent pas assurer leurs fonctions écologiques	Volonté de donner plus d'espace aux cours d'eau : les cours d'eau comme éléments structurants de la nature et du paysage

TAB. 1. LES PRINCIPES DE LA PROTECTION CONTRE LES CRUES AVANT ET APRES LE CHANGEMENT DE PARADIGME

D'après la LACE, la protection contre les crues incombe aux cantons (art. 2). Toutefois, les grandes lignes (principes, stratégies, etc.) sont données par les dispositions au



niveau fédéral (voir ci-dessus). Il en résulte qu'il n'y a que très peu de différences d'un canton à l'autre en ce qui concerne les stratégies et les principes appliqués (Thomi, 2004, 2005). Par contre, les cantons se distinguent fortement au niveau de la propriété formelle des cours d'eau ainsi qu'au niveau légal et organisationnel (Thomi, 2004, 2005; Zaugg et al., 2004). Dans la majorité des cantons suisses, les cours d'eau peuvent être considérés comme étant publics (Leimbacher et Perler, 2000). En raison de la structure fédérale du pays, la propriété publique englobe la propriété par la Confédération, les cantons et les communes. Pourtant, les cours d'eau ne sont pas publics partout. Ainsi, faisant partie intégrale des parcelles, ils sont privés dans le canton de Glaris (Thomi, 2004, 2005). Dans d'autres cantons, par exemple dans celui de Berne, les cours d'eau sont en principe publics, mais des droits privés existent également, notamment sur de petits ruisseaux.

Les cantons étant responsables de la mise en œuvre de la protection contre les crues, ils possèdent leurs propres dispositions légales au sujet de l'aménagement des cours d'eau. Ces lois cantonales sont très différentes d'un canton à l'autre, surtout en ce qui concerne l'ancienneté, l'étendue et le degré de précision. Datant de la première moitié du XIX^{e} siècle, certaines lois sont surannées et ne représentent donc plus les principes de la protection contre les crues tels qu'ils ont été définis au niveau fédéral. Dans ces cantons, les bases légales fédérales jouent souvent un rôle plus important que les lois cantonales dans le travail quotidien.

Le résultat est paradoxal : malgré une volonté de décentraliser la protection contre les crues (cf. art. 2 LACE), les procédures administratives ainsi que les mesures prises se ressemblent fortement d'un canton à l'autre. En ce qui concerne le régime de propriété, celui-ci ne semble pas influencer significativement la mise en œuvre des principes de la protection contre les crues (Thomi, 2004, 2005).

Selon le canton, toute une série d'institutions peuvent être concernées par l'obligation d'aménager les cours d'eau (Zaugg et al., 2004). Il peut s'agir du canton lui-même, de la commune, d'une corporation de digues (un regroupement des propriétaires fonciers d'un certain périmètre) ou des propriétaires fonciers. Dans le canton de Glaris, les cours d'eau étant privés, ce sont les propriétaires fonciers qui sont obligés de réaliser les endiguements. En Valais, la tâche d'aménager les cours d'eau (à l'exception du Rhône) est assumée par les communes qui en sont les propriétaires. Toutefois, la conclusion selon laquelle le titulaire du droit de propriété formel serait toujours censé faire les travaux d'aménagement n'est pas admissible. En effet, dans le canton de Berne par exemple, l'obligation d'aménager les cours d'eau incombe principalement à la commune. Celle-ci peut la déléguer à une corporation de digues. Ce faisant, les propriétaires fonciers doivent également s'occuper des cours d'eau publics.

Lorsqu'il s'agit de réaliser un projet d'aménagement concret, la direction est en général reprise par le canton, à savoir par le service compétent, même si celui-ci n'est pas assujetti à l'obligation d'aménager les cours d'eau. Les institutions responsables au niveau local n'ayant souvent ni les ressources personnelles, ni les connaissances nécessaires, elles ne sont pas en mesure de diriger les projets. Toutefois, elles restent maître de l'ouvrage.

4. L'assainissement des cours d'eau en Entremont

Les ouvrages de protection contre les crues et l'exploitation de l'énergie hydraulique ont profondément modifié l'hydrologie des cours d'eau alpins au cours du siècle

dernier, à tel point qu'aujourd'hui, ce n'est pas moins de 79% de la distance parcourue par les rivières alpines qui est aménagée à des fins hydroélectriques. En Valais, sur un total d'environ 4000 km de petits et grands cours d'eau, environ 630 km sont touchés de façon importante par des dérivations, dont 350 km où les prélèvements représentent 80% et plus du débit moyen annuel naturel. Comme les concessions octroyées pour l'utilisation des forces hydrauliques sont de longue durée et que la situation des cours d'eau captés ne pourra être améliorée que lors de leur échéance, la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 exige qu'un assainissement des cours d'eau influencés sensiblement par des prélèvements soit effectué d'ici 2012, avant l'échéance des concessions (art. 80 ss.).

A l'image de nombreuses régions alpines, l'Entremont a connu un engouement marqué pour l'exploitation de ses ressources hydriques, qui commence en 1929 lorsque la société EOS construit l'usine de Champsec dans le val de Bagnes (voir le premier cas exposé plus haut) et quand Romande Energie se met à turbiner les eaux de la Dranse d'Entremont et de la Dranse de Ferret à Orsières. Sept sociétés hydroélectriques exploitent actuellement 42 captages et six centrales de production électrique (Theler, 2003a).

4.1. Diagnostic environnemental

Pour évaluer l'assainissement futur, le Service des forces hydrauliques de l'Etat du Valais a élaboré en 1999 le diagnostic environnemental, méthode ayant pour objectif d'établir un état de référence du cours d'eau en définissant les déficits écologiques, leur nature, leur répartition géographique et leurs origines (Theler, 2003a, 2003b pour une description de la méthode). Le cours d'eau est ainsi découpé en tronçons « homogènes », pour lesquels différents paramètres basés sur le système modulaire gradué suisse et répartis en six modules sont évalués sur une échelle de 1 à 4 (« naturel » à « artificialisé ») : l'écomorphologie, qui désigne les conditions structurelles dans le cours d'eau et sur les berges, l'hydrologie et le régime des crues, la qualité de l'eau, l'hydrobiologie et les poissons, les milieux riverains et le paysage. Le diagnostic a révélé que les Dranses étaient, en compilant les 14 paramètres du module « écomorphologie », dans un état encore proche du naturel ou peu atteint (classes I et II) à 38% dans le Val de Bagnes, 47% dans le Val d'Entremont, 69% dans le Val Ferret et à 30% en aval de Sembrancher. Les annexes alluviales (bras secondaires, anciens chenaux d'écoulement, forêts inondables, marais, etc.) ont préservé leur état originel sur la moitié du cours de la Dranse de Ferret et à 40% dans la Dranse d'Entremont mais seulement à 27% dans le Val de Bagnes et à 16% dans le cours inférieur de la Dranse jusqu'à sa confluence avec le Rhône (fig. 3). Les travaux d'endiguement, entrepris massivement à la suite des intempéries d'octobre 2000, ont aussi dégradé l'état des rivières puisque dans le Val de Bagnes, seul un tiers du tracé de la Dranse est encore intact tandis que cette proportion n'est que de 16% en aval de Sembrancher.

4.2. Mesures d'assainissement

Les impacts environnementaux des ouvrages hydroélectriques sont nombreux et variés (Theler, 2003a, 2004). En aval des captages, la problématique des débits résiduels est prédominante car elle a un impact marqué sur les processus hydrologiques et géomorphologiques et concerne des domaines aussi variés que la conservation des biotopes naturels comme les zones alluviales alpines, le maintien de la faune aquatique et la sécurité des personnes. Dans le Val de Bagnes, les captages des Forces Motrices de Mauvoisin représentent environ 85% du débit naturel de la Dranse en été et 60 à 80% en hiver. Dans le Val Ferret, plus de la moitié du tracé





du cours d'eau principal est affectée par des diminutions importantes de débit, où la faune piscicole a complètement disparu. En amont des prises d'eau des Forces Motrices d'Orsières, Emosson SA dérive 80% des eaux du Val Ferret dans la Vallée de l'Eau Noire, soit environ 100 millions de m^3 par an. La Dranse ne parvient alors plus à évacuer les matériaux déposés par les avalanches, les cônes d'éboulis et autres laves torrentielles de la rive gauche. Il en résulte un rehaussement du lit atteignant jusqu'à 18 mètres à Prayon et, lorsque la Dranse érode en rive droite la base des grands cônes de déjection, des glissements de terrain sont apparus comme sous le village de Branche. Dans le Val d'Entremont, les purges du barrage des Toules occasionnent des dégâts considérables sur la faune aquatique. Des pics de MES (matières en suspension) atteignant des valeurs de 25 à 30 ml/l ont été enregistrés à La Douay, soit près de 18 km à l'aval du barrage.

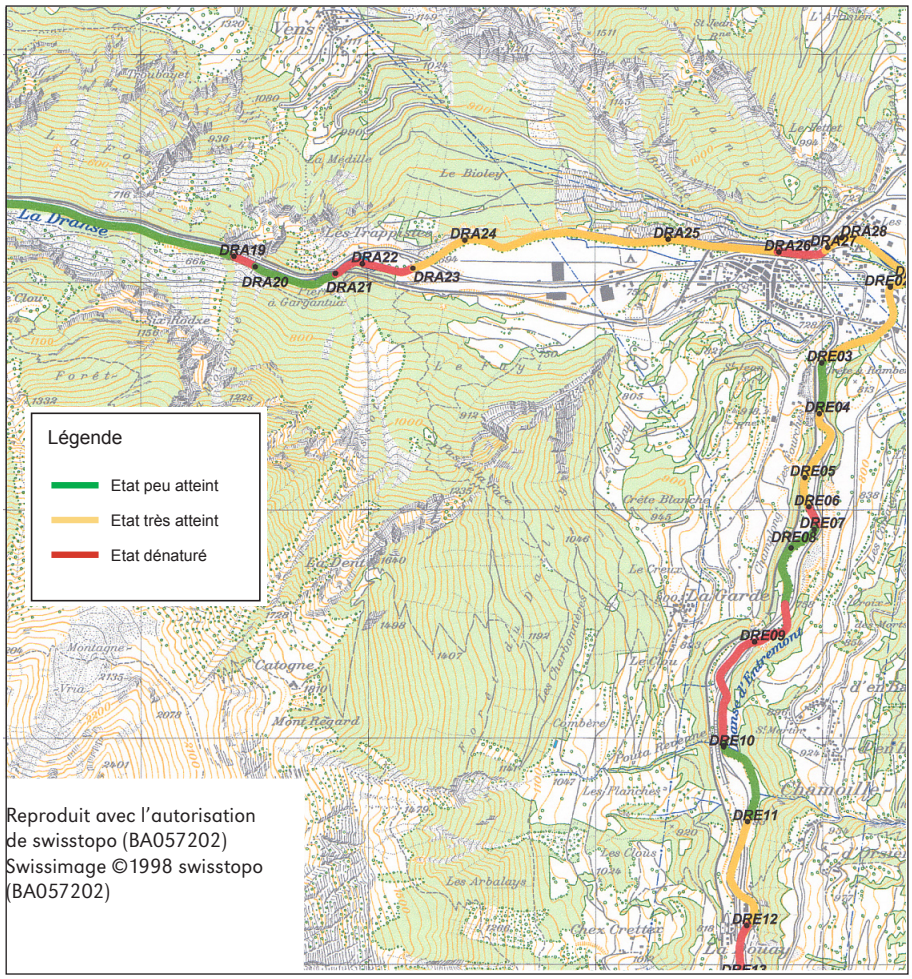


Fig. 3. Extrait de carte ecomorphologique au 1 : 25 000 du trace aval de la Dranse d'Entremont avec sa confluence avec la Dranse en aval de Sembrancher (DRE10 = secteur 10 de la Dranse d'Entremont et DRA = Dranse avale)

Ces travaux déboucheront sur des mesures de revitalisation, dont le potentiel s'élève, en Suisse, à environ 12'300 km. Le cours inférieur de la Dranse sera élargi afin de recréer une dynamique sédimentaire favorable à la reproduction des truites. Des débits de dotation seront fournis à partir de juillet 2005 à l'aval des captages des

Forces Motrices d'Orsières dans le Val d'Entremont, bien que leur prolongement à l'aval des autres prises d'eau ne soit pas encore résolu. De nombreux seuils infranchissables par les salmonidés pourraient également être supprimés afin de rétablir la libre migration du poisson sur le réseau hydrographique et les affluents latéraux.

5. L'évolution des paysages alluviaux alpins

Les paysages alluviaux alpins ont subi de nombreuses transformations au cours de ces deux derniers siècles. Pour cause, on évoque les corrections fluviales et l'assainissement des cours d'eau, le développement des zones bâties et des voies de communication, les aménagements hydroélectriques et les prélèvements de gravier. Seul 10% des zones alluviales formées par les déplacements de la rivière au gré des crues et caractérisées par une mosaïque de diversité végétale et animale peut encore être considéré comme actif (OFEFP, 2002). Dans de nombreux cas, le lit est surcreusé et le cours d'eau n'a plus la capacité de modifier son tracé et, par conséquent, de maintenir des écosystèmes typiques des milieux alluviaux (saules blancs, aulnes blancs, etc.).

5.1. La Sarine près de Château-d'Oex

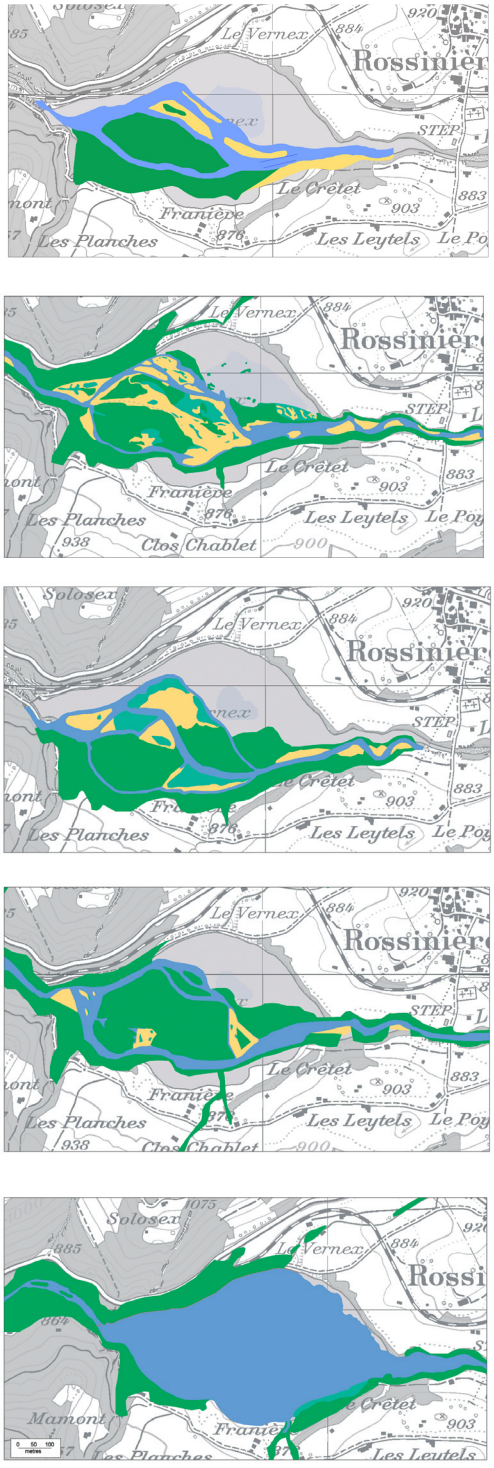
La Sarine près de Château-d'Oex abrite non seulement la plus importante forêt d'aulnes blancs de montagne du canton de Vaud (Beaud et Beaud, 1991), mais aussi l'avifaune qui visite la région est-elle considérée comme unique dans le canton de Vaud. En particulier, le Chevalier guignette, figurant parmi les espèces en danger selon la liste rouge des oiseaux nicheurs de Suisse (Keller et al., 2001), nidifie sur les bancs de gravier de la Sarine. Cependant, la zone alluviale en aval de Château-d'Oex n'a pas été épargnée des atteintes anthropiques et son évolution, ainsi que les problèmes que relèvent sa récente mise sous protection illustrent la problématique des zones alluviales.

L'étude de l'évolution du cours de la Sarine en aval de Château-d'Oex depuis le début du XX^{e} siècle révèle une perte de la dynamique naturelle de la rivière (Stäuble, 2004). Au fil du temps, la rivière a perdu sa capacité de déborder et de modifier son cours : d'un cours large parsemé de bancs de gravier et de sable en 1969, la Sarine a perdu 30% de sa largeur et coule, en 1998, dans un chenal bien creusé bordé d'une forêt alluviale parsemée d'espèces à bois dur révélatrices du manque de rajeunissement de la végétation (fig. 4 et 5).

Bien qu'on ne puisse pas entièrement dissocier les causes humaines des causes naturelles, on estime que la perte de la dynamique alluviale est à associer à diverses interventions anthropiques : suite aux inondations des années '30 et 1940, la rivière a en partie été endiguée ; depuis le début des années '70, des extractions de granulats ont été effectuées et ont provoqué un abaissement du lit de la rivière. Les différents niveaux de terrasses correspondant aux abaissements successifs du lit mineur sont encore visibles actuellement. L'abaissement du niveau du lit du cours d'eau, les endiguements et la variation artificielle du débit de la rivière liée aux exploitations hydroélectriques situées en amont (Sanetsch et lac d'Arnon) ont eu pour conséquence de stabiliser les berges de la Sarine sous Château-d'Oex. Les crues n'ont plus la capacité de rajeunir la végétation et de maintenir une mosaïque végétale du type alluvial. Des espèces à bois dur ont pu se développer dans des zones atypiques. Les zones propices à la nidification des oiseaux nicheurs, telles que les bancs de gravier stabilisés par de la végétation pionnière ou des espèces







Reproduit avec l'autorisation de swisstopo (BA057202)
Swissimage ©1998
swisstopo (BA057202)

Fig. 4.
Evolution temporelle d'un secteur de la Sarine et mise en eau de la zone alluviale

buissonnantes, sont devenues rares. De plus, la beauté de la zone exerçant un attrait particulier, nombreux sont les promeneurs, pique-niqueurs et adeptes des sports en eaux vives ou de vélo tout terrain perturbant la tranquillité des lieux en général et en particulier la nidification des oiseaux nicheurs.



Fig. 5a. La Sarine sous Château-d'Oex en 1969



Fig. 5b. Le meme secteur en 1998
Reproduit avec l'autorisation de swisstopo (BA057202)
Swissimage ©1998 swisstopo (BA057202)

5.2. La mise sous protection

Suite à l'entrée en vigueur de l'article 18a sur la protection des biotopes de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) du 1er juillet 1966 (RS 451) et dans un but de maintien des mosaïques caractéristiques des milieux alluviaux, la Confédération a adopté une Ordonnance fédérale sur la protection des zones alluviales qui protège depuis le 28 octobre 1992 les zones alluviales encore proches de l'état naturel (RS 451.31). L'inventaire établi à cet effet recense actuellement 282 objets à protéger, dont la Sarine près de Château-d'Oex.

La mise à l'inventaire de la zone alluviale de Château-d'Oex impliquant la protection de la variété floristique (saulaies et aulnaies blanches) et faunistique (en particulier le Chevalier guignette), ainsi que le rétablissement de la dynamique naturelle, crée des conflits opposant les autorités et les milieux de protection de la nature. Un plan de gestion a pourtant été accepté en 1997 par la Municipalité de Château-d'Oex et les extractions de gravier ont été interdites depuis 1993, mais des curages d'entretien sont régulièrement effectués et les activités perturbant le milieu n'ont pas été concrètement limitées (Stäuble, 2004). La mise à l'inventaire d'une zone alluviale n'est qu'une première étape dans la recherche de protection et un sérieux





suivi est nécessaire afin d'obtenir une amélioration concrète des conditions des zones alluviales.

6. Conclusions et perspectives

Ce rapide aperçu de quelques cas de gestion de l'eau dans les Alpes montre à quel point le fonctionnement hydrologique du système naturel et les caractéristiques sociales, économiques et institutionnelles de son utilisation et de sa gestion sont intimement imbriqués. Une gestion durable, au sens qu'elle concilie les besoins des hommes, de la nature et de l'économie, tout en préservant la ressource pour les générations futures, d'une ressource abondante comme l'eau dans les Alpes ne peut faire l'impasse d'une approche sociale et institutionnelle.

Le géographe, dont le champ d'étude est situé à l'interface entre les sciences naturelles et les sciences humaines et sociales, semble particulièrement bien armé pour établir cette synthèse et pour proposer des solutions novatrices pour la gestion de l'eau dans le futur. Les exemples de l'Entremont et de la Sarine proposent la carte thématique comme outil de gestion : dans le premier cas, la carte synthétise les informations sur l'état de la rivière ; dans le second, la série temporelle permet de prendre la mesure des modifications, souvent irréversibles lorsqu'elles sont induites par l'Homme, de l'hydrosystème. Les deux autres exemples mettent en lumière les potentialités de l'analyse institutionnelle. L'analyse des textes légaux associée à la reconstitution de cas au moyen d'entretiens avec les acteurs et de la consultation de diverses archives permettent de saisir les transformations institutionnelles parfois profondes, qui ensuite peuvent se traduire sur le terrain par des transformations de la relation de la société au système hydrologique et par des transformations physiques parfois importantes. Les projets actuels de revitalisation et de renaturation des cours d'eau en Suisse sont un exemple particulièrement frappant d'un changement de philosophie dans la législation, se traduisant par un revirement à 180° de la pratique de l'aménagement sur le terrain.

Ces recherches à la fois historiques et institutionnelles nous semblent particulièrement fécondes pour comprendre les pratiques actuelles de gestion de l'eau dans les Alpes. Deux nouveaux projets de recherche concernant le Rhône suisse prolongent les réflexions menées jusqu'ici. Le premier est réalisé dans le cadre de l'Action COST C19 *Proactive crisis management of urban infrastructure*. En collaboration avec les instituts de géographie des universités de Genève, Fribourg et Genève et de la Communauté d'Etude en Aménagement du Territoire (CEAT), nous étudions les effets de deux épisodes d'inondation (Lully dans le canton de Genève en 2002 et Saillon dans la vallée du Rhône en 2000) sur les modalités de gestion d'une crise hydrologique (réaction, alarme, structures de gestion, information, etc.) et sur les dynamiques territoriales (plans de zones, valeur foncière, etc.). Le second projet consiste à reconstituer l'évolution du paysage rhodanien dans trois secteurs de la vallée du Rhône (Sion-Ardon, Saillon, Vionnaz-Aigle) du début du XIX^{e} siècle au début du XXI^{e} siècle. Dans un premier temps, sera réalisé un atlas de l'évolution du paysage de la plaine en utilisant la méthode développée dans la vallée de la Sarine. Dans un deuxième temps, sur la base de recherches en archives et d'entretiens avec les acteurs, il s'agira de comprendre les moteurs des transformations et de mettre en évidence les modifications de la nature des relations des sociétés riveraines et du fleuve.

Nous espérons que ces deux recherches amèneront des résultats utiles à l'aide à la décision dans le cadre du projet de Troisième Correction du Rhône, initié en 2000 et qui devrait se terminer dans une trentaine d'années (Arborino, 2002a, b).

Bibliographie

Arborino T. (2002a). Troisième correction du Rhône, sécurité pour le futur, *Bull. ARPEA,* 212, pp. 31-36.

Arborino T. (2002b). Troisième correction du Rhône, sécurité pour le futur, *Bull. ARPEA,* 214, pp. 15-19.

Beaud P., Beaud E. (1991). *La Sarine à nouveau touchée, La nature vaudoise, Chronique de la Ligue vaudoise pour la protection de la nature*, 3-4.

Götz A. (2002). Concepts de protection contre les crues. Hier, aujourd'hui, demain, In : Pfister C. (Ed.) : *Le jour d'après. Surmonter les catastrophes naturelles : le cas de la Suisse entre 1500 et 2000*, Berne, Haupt, pp. 197–208.

Keller V., Zbinden N., Schmid H., Volet B. (2001) (Eds.). *Liste Rouge des oiseaux nicheurs menacés de Suisse*, Berne, OFEFP, Sempach, Station ornithologique de Suisse.

Kissling-Näf I., Varone F. (2000) (Hrsg.). *Institutionen für eine nachhaltige Ressourcennutzung. Innovative Steuerungsansätze,* Chur/Zürich, Rüegger.

Knoepfel P., Kissling-Näf I., Varone F. (2001) (Hrsg./Eds). *Institutionelle Regime für natürliche Ressourcen : Boden, Wasser und Wald im Vergleich*, Basel/Genf/München, Helbing et Lichtenhahn.

Leimbacher J., Perler T. (2000). *Juristisches Screening der Ressourcenregime in der Schweiz (1900–2000),* Working paper de l'IDHEAP 9/2000, Chavannes-près-Renens, IDHEA.P

Mauch C., Reynard E. (2004). The Evolution of the Water Regime in Switzerland, In : Kissling-Näf I., Kuks S. (eds). *The Evolution of National Water Regimes in Europe. Transitions in Water Rights and Water Policies,* Amsterdam, Kluwer Academic Publishers, Environment & Policy, vol. 40, pp. 265-291.

OFEFP (2002). (Ed.). *Environnement Suisse – politique et perspectives,* Berne.

OFEG (2001). *Protection contre les crues des cours d'eau*. Directives de l'OFEG, Berne, Office fédéral des eaux et de la géologie.

Onde H. (1953). La Suisse, château d'eau de l'Europe, *Geographia*, pp. 28-33

PLANAT (2004): Sécurité contre les dangers naturels. Concept et stratégie. Série PLANAT 2/2004. Bienne : Plate-forme nationale dangers naturels.

Reynard E. (2000a). *Gestion patrimoniale et intégrée des ressources en eau dans les stations touristiques de montagne. Les cas de Crans-Montana-Aminona et Nendaz (Valais),* Thèse de doctorat, Université de Lausanne, Institut de Géographie, Travaux et Recherches n° 17, 2 vol.

Reynard E. (2000b). Cadre institutionnel et gestion des ressources en eau dans les Alpes : deux études de cas dans des stations touristiques valaisannes, *Swiss Political Sciences Review,* 6/1, pp. 53-85.

Reynard E. (2001). Aménagement du territoire et gestion de l'eau dans les stations touristiques alpines. Le cas de Crans-Montana-Aminona (Valais, Suisse), *Rev. Géogr. Alpine,* 89/3, pp. 7-19.

Reynard E., Mauch C. (2003). Régimes institutionnels de l'eau en Suisse: les cas du Seetal, de la Dranse de Bagnes, de la Maggia et de la Thur, in: Knoepfel P., Kissling-Näf I., Varone F. (Hrsg./éds). *Institutionelle Regime natürlicher Ressourcen in Aktion*, Basel/Genf/München, Helbing & Lichtenhahn, 205-296.

Reynard E., Thorens A., Mauch C. (2001). Développement historique des régimes institutionnels de l'eau en Suisse entre 1870 et 2000, In : Knoepfel P., Kissling-Näf I., Varone F. (Hrsg./Eds). *Institutionelle Regime für natürliche Ressourcen: Boden, Wasser und Wald im Vergleich,* Basel/Genf/München, Helbing & Lichtenhahn, pp. 101-139.

Stäuble S. (2004). *Eaux sauvages – eaux domestiquées. Le paysage alluvial de la Sarine hier et aujourd'hui,* Université de Lausanne, Institut de Géographie, Mémoire de licence non publié.

Theler D. (2003a). *Revitalisation et assainissement des cours d'eau en Valais. Etude préliminaire dans les bassins versants des trois Dranses*, Université de Lausanne, Institut de Géographie, Mémoire de licence non publié.

Theler D. (2003b). Revitalisation et assainissement des cours d'eau en Valais. Etude préliminaire dans les bassins versants des trois Dranses, *Bull. ARPEA*, 220, pp. 7-19.

Theler D. (2004). Revitalisation et assainissement des cours d'eau en Valais. Etude préliminaire dans les bassins versants des trois Dranses, *Bull. Murithienne*, 121, pp.77-888.





Thomi L. (2004). *La gestion de l'aménagement des cours d'eau dans les cantons de Glaris, de Berne et du Valais. Une comparaison illustrée par trois études de cas*, Université de Lausanne, Institut de Géographie, Mémoire de licence non publié.

Thomi L. (2005). La gestion de l'aménagement des cours d'eau dans les cantons de Glaris, de Berne et du Valais*, Geographica Helvetica*, pp. 37-45.

Varone F., Reynard E., Kissling-Näf I., Mauch C. (2002). Institutional Resource Regimes. The Case of Water in Switzerland, *Integrated Assessment*, 3, pp. 78-94.

Vischer D. (2003). *Histoire de la protection contre les crues en Suisse*, Bienne, Office fédéral des eaux et de la géologie.

Viviroli D., Weingartner R., Messerli B. (2003). Assessing the hydrological significance of the World's mountains*, Mountain Research and Development*, 23/1, pp. 32-40.

Winistorfer J. (1969). Riddes et Isérables. Etude régionale d'une vallée latérale du Valais central, *Bull. Murithienne,* 86, pp. 1-37.

Zaugg M. (2003) : Mehr Raum den Fliessgewässern. Der Weg zu einem nachhaltigen Hochwasserschutz, In : *Gaia,* 12/3, pp. 121–127.

Zaugg M., Ejderyan O., Geiser U. (2004). *Normen, Kontext und konkrete Praxis des kantonalen Wasserbaus. Resultate einer Umfrage zu den Rahmenbedingungen der kantonalen Ämter oder Fachstellen für Wasserbau bei der Umsetzung der eidgenössischen Wasserbaugesetzgebung*. Schriftenreihe Humangeographie 19, Geographisches Institut, Universität Zürich.

Gestion des ressources en eau au Sud Niger : l'exemple de la région de Gaya

Caroline Rozenholc
Nathalie Blaser-Reichert



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



1. Introduction

Le Réseau universitaire international de Genève (RUIG) adopte en 2001 le projet de recherche « Négocier les conflits d'intérêts liés à l'exploitation de l'eau ». Ce projet est mené parallèlement au Niger, en Syrie et en Inde, trois pays où l'exploitation des ressources hydriques est un problème particulièrement aigu. Cet article résume la recherche effectuée sous la direction du Prof. Jorg Winistorfer au Niger, au Sud du pays, dans une région relativement riche en eau. Alors qu'en Syrie par exemple, tout est fait pour tirer un profit maximal de l'eau à disposition, force est de constater qu'au Niger tel n'est pas le cas. Cette recherche découle donc d'une interrogation simple mais à laquelle seule la conjugaison de plusieurs facteurs peut répondre : pourquoi les ressources en eau que constituent les mares (GEOCONSEIL, 2002a) sont-elles sous exploitées ? Elle s'attache à mettre en évidence les potentialités mais aussi les contraintes qui pèsent sur l'exploitation des mares dans l'arrondissement de Gaya. Cela pourra par la suite constituer un outil d'aide à la décision pour la valorisation des ressources puisque, jusqu'à présent, les demandes d'aménagements hydro-agricoles formulées et déposées au niveau des programmes de la coopération suisse par les populations de différents villages n'ont pas abouti. L'article fait le point sur cette recherche, menée durant trois mois, entre novembre 2002 et février 2003 au Niger (Blaser et Rozenholc, 2003).



2. Etat des lieux de la question de l'exploitation des ressources en eau au Sud Niger

Si le Niger est un pays sahélien et, par endroits, désertique, les ressources hydriques au Sud du pays sont pourtant importantes. On recense dans l'arrondissement de Gaya près d'une centaine de mares. On s'attendrait, dans un contexte où l'eau est une denrée précieuse, à ce qu'elle soit utilisée au maximum. Or, on constate que les ressources, eaux de surface et souterraines, sont faiblement exploitées. Les aménagements hydro-agricoles sont presque inexistants, les motopompes très rares et le simple arrosage peu répandu, même à proximité des points d'eau. Cette sous-exploitation résulte de plusieurs facteurs. Au manque de moyens évidents et à l'habitude de cultiver sous pluie s'ajoute la divergence d'intérêts difficilement conciliables entre les groupes à même d'exploiter ces ressources. Les conflits d'intérêts, et les études antérieures le montrent clairement, en empêchent une utilisation optimale. Ils participent du statu quo autour de l'exploitation des mares. Pourtant, dans une zone agro-pastorale défavorisée, l'optimisation de l'utilisation des ressources hydriques permettrait une amélioration globale de la production et par là, du statut économique de la population.

Au regard d'autres contextes fragiles, la situation nigérienne est donc tout à fait spécifique. On peut d'ores et déjà émettre l'hypothèse que cette spécificité nigérienne provient d'une confrontation relativement récente avec le manque d'eau. En effet, contrairement à la Syrie ou à l'Inde, les populations nigériennes du Sud du pays, ne se trouvent que depuis peu dans une situation où la pression est suffisamment forte pour pousser les populations à imaginer de nouvelles solutions. Et si les cultures de contre-saison (Waziri, 2000) constituent justement une alternative (avec une irrigation depuis les mares), le maraîchage en est, à peu près, au même stade de développement aujourd'hui qu'à son apparition au milieu des années 80. La canne à sucre est une culture de contre-saison ancienne, par contre, le maraîchage est apparu au moment de la grande sécheresse de 1984. L'Etat décide, en partie pour éviter que les villages ne se vident, d'aider les populations qui chercheront elles-mêmes des solutions. Les villageois ont donc inauguré, malgré le manque d'eau, cette nouvelle pratique.



Face à la complexité de la situation, la Suisse qui est un bailleur de fonds très présent dans la région de Gaya, s'est, jusqu'ici, abstenue d'intervenir. Par manque d'informations et étant donné la délicatesse des questions relatives à l'eau, aucune demande villageoise concernant des aménagements hydro-agricoles autour des mares n'a été prise en compte. Ces précautions se justifient puisque les contraintes naturelles se doublent de contraintes sociales fortes qui s'aggravent en raison de la pression grandissante sur les terres et les ressources en général. Alors, afin d'identifier les potentialités de cette région et les conflits d'intérêts qui en conditionnent l'utilisation, l'étude confiée aux géographes de l'Université de Lausanne visait à dresser un état des lieux des ressources et de leur gestion par les différents acteurs. Une connaissance plus approfondie de l'état du système d'irrigation dans les vallées fossiles (dallols Fogha et Maouri) et du statut socio-économique et juridique des mares, permettra de prendre en compte les demandes locales.

3. Les sites étudiés et leur environnement physique

L'étude s'est déroulée sur trois sites : Kizamou, Sormo et Bengou (fig. 1). Ces sites, localisés du Nord au Sud de l'arrondissement de Gaya, représentent les différents systèmes physiques rencontrés le long des dallols, tant du point de vue de la morphologie que du climat ou encore de l'hydrographie. Un quatrième site (Kotoumbou) devait compléter l'étude, ce que des conflits importants liés justement à des aménagements hydro-agricoles dans le village n'ont pu permettre.

3.1. L'arrondissement de Gaya : une région frontalière riche en ressources naturelles et densément peuplée

L'arrondissement de Gaya est couvert par un plateau latéritique, au centre duquel se rejoignent les dallols Maouri et Fogha (GEOCONSEIL, 2002b) Ils forment ensemble une large plaine alluviale qui, en saison des pluies, se transforme en une véritable rivière qui s'écoule jusque dans le fleuve Niger. De nombreux koris (cours d'eau temporaires) drainent les eaux de pluies, qui tombent le plus souvent sous forme d'averses orageuses. Le bassin du Fogha-Maouri, entièrement situé dans la zone tropicale à saison sèche (entre les isohyètes 800 mm au Sud et 200 mm au Nord) est un domaine caractérisé par la constance de la chaleur et surtout par l'alternance très prononcée entre une saison sèche (de novembre à mars) et une saison des pluies (de mai à septembre/octobre) avec un pic en août. Dans cette région la plus humide du pays, les précipitations sont largement suffisantes pour les cultures céréalières pluviales comme le mil et le sorgho. Du point de vue des ressources hydriques (plus de 90 mares permanentes ou temporaires répertoriées) et donc des possibilités de production agricole, Gaya est une zone-clé. Elle l'est également du point de vue de la couverture arborée. Avec 30% du total national, Gaya dispose en effet des ressources forestières les plus importantes du pays (Dambo, 2001). A cela, s'ajoute la position géographique particulière de l'arrondissement. Il est ouvert sur le Bénin et le Nigeria et constitue une des principales voies d'accès du pays à la mer et au commerce vers l'extérieur.

Toutes ces richesses attirent depuis longtemps une population nombreuse et diversifiée. Et dans les vallées du dallol et du fleuve se concentre une population encore plus dense que dans le reste de l'arrondissement (63 hab/km^2). Ceci explique également la forte pression sur le milieu et la « nécessité » d'en optimiser l'exploitation des ressources.

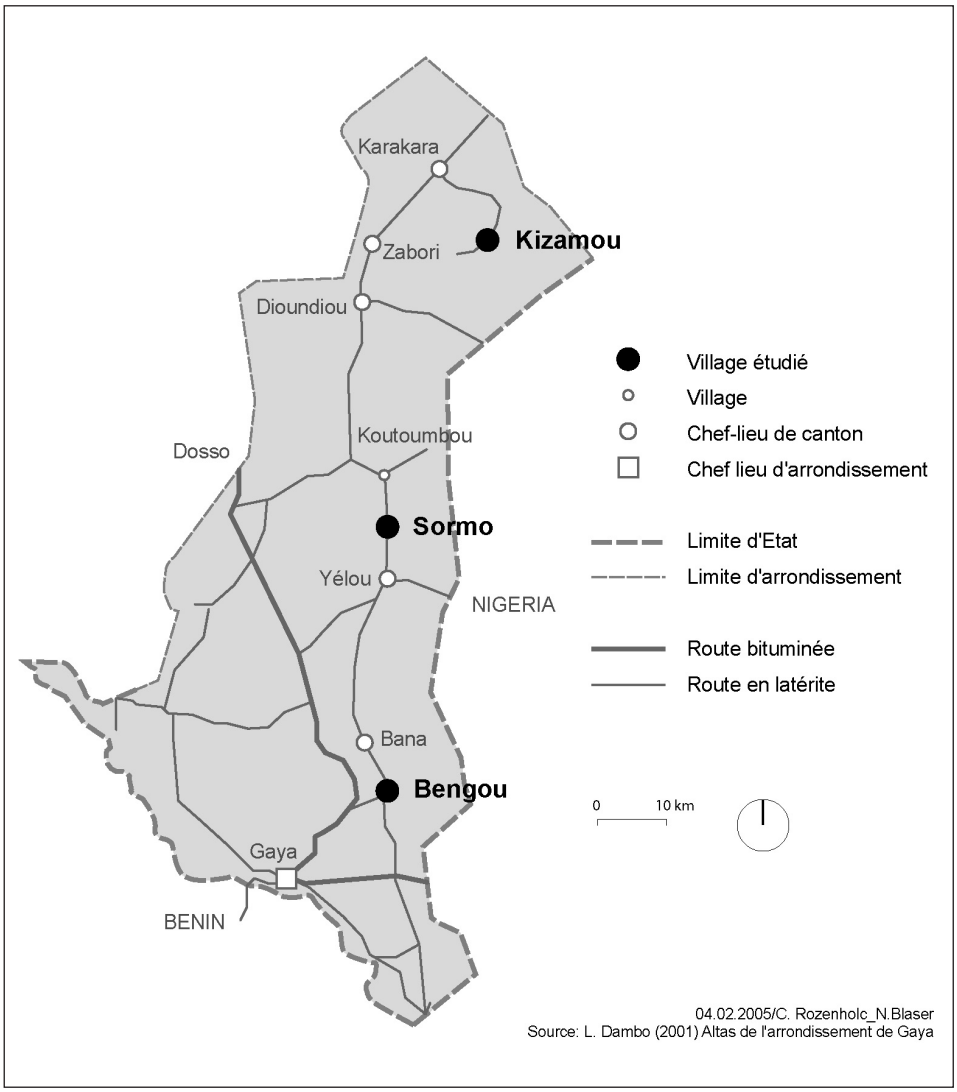


FIG. 1. L'ARRONDISSEMENT DE GAYA ET LES SITES ETUDIES



3.2. Kizamou

Le village de Kizamou se situe au Nord de l'arrondissement de Gaya, à quelques kilomètres du Nigeria. En 2000, la population totale est de 1'650 habitants. Elle est essentiellement Maourie, mais différentes ethnies se sont installées au village (Zarma, Peuhl, Béribéri, Gobirawa, Kourfayawa et Kabawa).

L'agriculture et l'élevage constituent les activités principales des villageois. Le cheptel villageois s'élève à 1'550 tête de bétail toutes espèces confondues. Un site de « récupération des terres » d'environ 15 hectares a été constitué par l'Office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA) et un couloir de passage, reliant le Niger au Nigeria, a été balisé le long du terroir. Le village dispose également d'un forage pastoral et de puits à usage mixte. L'état des routes est relativement mauvais mais l'achèvement de la route Kizamou - Nigeria a toutefois réduit de manière significative le problème de l'écoulement de la production en direction du Nigeria.





Fig. 2. Apercu du terroir de Kizamou : sols dunaires et bas-fonds

Le terroir est typiquement composé d'aires de pâturages sur les collines bordant le dallol, de bas-fonds où se pratiquent les cultures de la canne à sucre, de riz, de manioc, de patate douce, l'arboriculture et les cultures maraîchères, et des sols dunaires où sont cultivés le mil, le fonio et le sorgho pendant l'hivernage. Sept mares permanentes sont recensées sur le territoire de Kizamou.

3.3. Sormo

Sormo est situé au centre de l'arrondissement de Gaya. En 1996, la population totale est de 1'414 personnes. L'agriculture et la pêche (annuelle) sont les activités principales. Les échanges commerciaux se font surtout avec le Nigeria et avec certains marchés voisins (Yélou, Dioundiou, Kotoumbou).

Comme à Kizamou, le territoire est composé des terrasses du dallol, de bas-fonds et de sols dunaires. Cinq des huit mares permanentes, recensées sur le terroir, se trouvent à l'intérieur du site de récupération des terres inondées.

3.4. Bengou

Le village de Bengou se situe au Sud de l'arrondissement de Gaya. Environ 11'000 habitants peuplent le village et les 18 hameaux alentour. De nombreuses ethnies y sont représentées notamment les Bagobéri, les Bakatchiné, les Béribéri, les Dendi, les Peul, les Songhay et les Tchienga.

La population est principalement agricultrice, mais de par la grande taille du village, de nombreuses autres activités sont présentes (forge, boucherie, mécanique et commerce). Bengou se trouve à la confluence des dallols Fogha et Maouri et dispose donc de grands bas-fonds et d'une bonne pluviométrie, ce qui permet une production abondante de cultures de contre-saison, comme la patate douce. La production agricole se vend à Gaya, Dosso et jusqu'à Niamey, mais aussi, et d'abord, au marché hebdomadaire qui attire la population des villages environnants.



Fig. 3. Apercu du terroir de Sormo : foret de roniers



Fig. 4. mare semi-permanente, champs de patate douce et jardins de manguiers dans les bas-fonds de Bengou



Le relief est composé d'aires de pâturage (les collines), de bas-fonds où se pratiquent les cultures de la patate douce, du riz, du manioc, de la canne à sucre, l'arboriculture et les cultures maraîchères, et de sols dunaires où l'on cultive mil, sorgho, niébé et arachide en



saison des pluies. Les mares, dont huit sont permanentes, s'étendent sur une superficie d'environ quatre hectares.

4. Aspects juridiques et statut des mares

4.1. Les textes de loi régulant les questions liées à l'eau

Les questions liées à l'eau sont réglées par trois textes d'ordonnance. L'ordonnance 93 -051 donne les principes d'orientation du code rural : elle indique les grandes orientations pour l'ensemble des ressources naturelles. L'ordonnance 93-014 (1993) porte sur le régime de l'eau. Elle établit la distinction entre ce qui relève du domaine privé et ce qui relève du domaine public, toujours en ce qui concerne les ressources en eau. Cette ordonnance a été modifiée par une nouvelle loi en 1998.

Malgré la promulgation de ces lois, le foncier reste déterminant quant au statut de base des mares. Et c'est du foncier que dépend toute la gestion des ressources. Dans la loi, les espaces, ou ressources, que constituent les mares ne sont pas des espaces individuels et privés. Mais dans le cas où une mare se constitue sur une parcelle privée, elle appartient alors à celui à qui appartient la parcelle en question. Pourtant, le statut privé d'un espace implique toujours le respect de droits de passage pour les hommes et les animaux. En principe, les mares ont un statut public et leur vocation est déterminée par la population. Chacun est donc légitimé à utiliser les eaux du domaine public. Ce qui provoque évidemment des conflits puisque les uns et les autres (les agriculteurs et les éleveurs par exemple) n'ont pas les mêmes intérêts. Dans tous les cas, l'Etat peut décider de mettre les eaux privées à la disposition du public.

4.2. Le statut des mares : le flou autour des droits d'accès et d'utilisation complique la mise en valeur

L'ensemble des mares permanentes des trois sites d'étude a été visité. Le statut des mares est présenté ici de manière synthétique, en ne détaillant que les cas spécifiques. Mais l'on peut déjà dire que, d'après les observations effectuées sur le terrain, le statut juridique des mares n'est jamais clairement réglé. Qu'elles soient d'usage privé ou public, il est rare de pouvoir définir clairement qui sont les propriétaires et exploitants légaux.

Plusieurs constantes concernant le statut des mares se dégagent des observations faites sur le terrain. Tout d'abord, la majorité des propriétaires des parcelles autour d'une mare appartient à une seule famille. Il y a cependant des exceptions qui s'expliquent par le mode d'appropriation du sol. La terre appartient en principe à celui qui la défriche et sur de grands espaces, ils peuvent avoir été plusieurs. Ensuite, les terres se transmettent par héritage, de génération en génération. Par ailleurs, le chef du village et sa famille possèdent le plus souvent une parcelle jouxtant la mare. Les mares, et les terres alentour bien humides, sont clairement une ressource convoitée et qui revient en premier aux élites locales. De même, si des aménagements permettent d'irriguer des parcelles plus éloignées, on constate, la plupart du temps, que ces terres appartiennent aux mêmes propriétaires que les parcelles bordant les mares. Les terres de bas-fonds sont donc en général la propriété des élites ou des familles les plus influentes. Avant tout aménagement, une étude de la répartition des propriétés sur l'ensemble du terroir est donc indispensable pour comprendre les conséquences qu'il pourrait avoir sur la structure socio-économique du village. Il est par ailleurs intéressant de constater que dans le cas où les mares ne sont pas exploitées en tant que telle, chaque propriétaire veille à en conserver l'accès. C'est particulièrement le cas à Sormo où le partage des parcelles s'effectue toujours dans la longueur.

Les sites visités présentent chacun des particularités quant au statut des mares. A Kizamou par exemple, les mares portent le nom du propriétaire du champ sur lequel elles se trouvent. Ainsi la mojorité *des terres avoisinant la mare appartiennent à celui qui donne son nom à la mare.* Ceci pourrait indiquer un statut privé mais les villageois s'accordent sur le fait que tout le monde y a accès. Ils nomment le chef du village comme premier responsable de la gestion des mares en assurant que celles-ci sont exploitées pour l'ensemble de la communauté. L'hégémonie du chef sur ces ressources laisse supposer qu'il dispose, avec ses proches, d'une certaine mainmise sur ces dernières.

A Sormo, cinq des huit mares permanentes se trouvent à l'intérieur du périmètre irrigué géré par l'ONAHA. En ce qui concerne les autres mares permanentes, leur statut est à chaque fois flou : pour certains, elles sont publiques et appartiennent au village alors que pour d'autres, elles sont privées. Mais quel qu'il soit, l'accès pour la pêche est toujours libre. A l'exception de l'une d'entre elles (Gomozo), dont le propriétaire foncier en réglemente l'accès (avec entre autres des clôtures pour défendre l'accès aux animaux). Ce propriétaire a l'hégémonie sur cette mare, qu'il a conservée en refusant une proposition d'empoissonner la mare.

A Bengou les villageois accordent aux mares permanentes du village un statut communautaire, même si seuls ceux qui possèdent des parcelles à proximité les exploitent ! Les mares sont-elles alors des biens publics auxquels tous n'ont pas accès ? Les témoignages des villageois sur la réglementation des mares présentent une grande variété d'interprétations possibles. Les nombreuses clôtures que les agriculteurs ont érigées autour de leur parcelle parlent en faveur d'un statut privé. Ces clôtures protègent les cultures des animaux et visent notamment à ce qu'ils ne puissent pas pénétrer dans les champs. Mais elles rendent également l'abreuvement aux mares impossible.

Certaines mares sont spécialement réservées à l'abreuvement du bétail, ce qui a l'avantage de résoudre les conflits entre agriculteurs et éleveurs, pour autant que la mare soit aisément accessible par le bétail (près d'un couloir de passage) et qu'elle soit permanente. Ces mares « pastorales » donnent un argument supplémentaire aux agriculteurs pour que les animaux ne viennent pas, même en saison sèche, s'abreuver aux mares qui se trouvent dans les champs.

On peut donc dire que le statut juridique n'est que peu lié aux ordonnances étatiques. Et tant que l'Etat n'intervient pas, la gestion des mares se fait au sein du village. Si tous savent que les points d'eau, et en particulier les mares, sont des biens publics, tous savent également que, même sans être mis en valeur, ils constituent en eux-mêmes une richesse. Les mares sont revendiquées par tous et plus fermement par ceux qui possèdent des parcelles à leurs abords. Et suivant les pratiques foncières traditionnelles, ceux qui possèdent ces terres sont ceux qui en ont hérité. Héritage légué par les premiers exploitants de ces terres et donc propriétaires légitimes. Sauf exception (mare personnelle ou au contraire mare réservée aux activités collectives de pêche), les mares sont gérées comme des biens privés, sur lesquels les propriétaires règlent la pêche et les possibilités d'accès pour les animaux.



5. Aménagements

5.1. Des projets de développement très présents et parfois prudents

Tous les aménagements effectués dans les sites visités, à la fois au niveau des ressources en eau et des autres infrastructures comme les routes, les écoles et les magasins, ont été répertoriés. Ces aménagements sont en majeure partie l'œuvre



d'organisations extérieures au village. Les grands aménagements de l'ONAHA sont décrits plus précisément, en raison de leur intérêt pour la thématique des conflits et des enseignements qu'ils livrent.

Sur les trois sites, et on peut élargir à l'ensemble de l'arrondissement, des programmes d'entretien routier ont été mis en place. Des salles de classe et des centres d'alphabétisation ont été construits. Et certains koris, dont l'écoulement est préjudiciable à la population, ont été traités. De nombreux puits ont été creusés, en particulier près des mares. A Kizamou, il est intéressant de noter qu'une mare semi-permanente a été délimitée avec des balises. C'est une mare relativement étendue et peu profonde, située sur la colline à une dizaine de kilomètres du village. Elle constitue le point d'eau où les animaux s'abreuvent et quand elle se tarit (en décembre), le bétail s'abreuve au forage. Le comité villageois a lui-même demandé le balisage de cette mare pour réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs. A Sormo, des couloirs de passage ont été tracés. La pose des balises, prises en charge par le Projet d'Appui au Développement Local de Gaya (PADEL), revient ensuite aux villageois. A Bengou aussi des couloirs de passage pour les animaux ont été balisés et des puits pastoraux réalisés. Mais malgré ces délimitations, les tensions subsistent entre éleveurs et agriculteurs. Les agriculteurs empiètent sur les couloirs, forçant les animaux à passer en dehors. Le PADEL s'est également chargé du traitement du bord des mares pendant une année en coupant les jacinthes qui les envahissent.

A Kizamou, un des propriétaires se charge lui-même de l'entretien de la mare. Et, alors que pour l'ensemble des autres mares les joncs constituent un problème de taille, à Tapki Waïza, ils sont coupés dès leur apparition. Une retenue à poissons a également été mise en place. Cet aménagement fructueux permet d'ouvrir la pêche à des personnes extérieures au village. Une prise en charge individuelle est donc possible mais nécessite une cohésion autour des pratiques et des intérêts.

5.2. Les projets hydro-agricoles de l'ONAHA : manque de communication et de participation des populations

Au début des années 2000, le projet *Irrigation du dallol Maouri,* mené par l'ONAHA, reprend, sur plusieurs sites de l'arrondissement de Gaya, les projets d'irrigation entrepris dans les années '70 et interrompus par manque de fonds. Selon les lieux, la relation entre le projet et les agriculteurs est simplement floue (à Sormo) mais dans d'autres cas, elle est devenue explosive (c'est le cas de Kotoumbou et de Kizamou dans une moindre mesure).

Pourquoi ces tensions ? Ces projets d'irrigation datent d'une époque où le gouvernement avait mainmise sur les terres puisqu'une loi édictée en 1959 faisait de la terre une propriété de l'Etat. Or, en 1975, le président de l'époque, S. Kountché, promulgue une loi qui attribue la propriété de la terre à celui qui la cultive. Les agriculteurs, aujourd'hui conscients de leurs droits et cultivant des périmètres aménagés avec succès et irrigués grâce aux forages des années '70, comprennent mal la reprise de ces projets. Ceux-ci leur semblent d'autant plus inutiles qu'ils risquent de détruire, partiellement ou en totalité, des aménagements extrêmement rentables, au profit de monocultures imposées, comme le riz. Du côté de l'ONAHA, une stratégie de communication avec les populations concernées fait clairement défaut. D'ailleurs, à Sormo, ce manque de communication retarde les initiatives personnelles d'amélioration de la production agricole (en saison sèche surtout). Des sujets, comme la gestion des aménagements et le type de cultures autorisées, n'ont pas été abordés (en principe le choix du type de culture est du ressort de l'ONAHA). Et l'inondation du périmètre irrigué, peu de temps après la réalisation de

l'aménagement en 1990, ne fait que prolonger l'expectative dans laquelle se trouvent les villageois. En réalité, aujourd'hui la situation du village est la suivante : très peu de temps après l'aménagement par l'ONAHA d'un périmètre de 30 hectares pour le développement des cultures de contre-saison (70 puits et bassins, répartis par paire sur un demi-hectare partagé en 4 parcelles – chaque agriculteur n'ayant droit qu'à une seule parcelle), les eaux d'un kori, dont le cours change brusquement, se déversent directement dans le périmètre nouvellement aménagé. Pour parer à cette situation, le Service du Génie Rural de Gaya propose une digue-bouchon, afin que le kori reprenne son ancien cours et que le périmètre puisse être exploité. Mais en plus de dix ans, des gens se sont installés le long de l'ancien kori et y ont construit leur cases. Ils tirent également profit de la situation actuelle (exploitation du banco) et s'opposent à la modification du cours du kori actuel.



Un autre exemple est celui de Kizamou, où les tensions entre l'ONAHA et les villageois sont importantes. En effet, au milieu des années '80, le chef du village signe une convention de récupération des terres, situées dans un périmètre de 15 hectares favorable à l'irrigation. Il n'y a pas de dédommagement prévu, mis à part que la priorité est donnée dans la redistribution des terres par l'ONAHA aux paysans dont les parcelles entrent dans le périmètre. Par manque d'argent, le projet n'a pu aboutir. Seul un forage artésien est percé en 1990. Au début des années 2000 néanmoins, le projet redémarre. Certains agriculteurs sont ainsi soudainement privés d'une partie de leurs terres. En 2003, un deuxième forage remplace le premier hors d'usage depuis 2001-2002, réduisant les inondations dans certaines parcelles, mais limitant en même temps les possibilités d'abreuver le bétail dans le dallol.

C'est à Kotoumbou que la situation est la plus explosive. L'ONAHA décide, au début des années 2000, de reprendre un projet entamé au début des années '70. La population s'oppose vivement à la reprise et à la réalisation du projet. En effet, celui-ci consiste en l'implantation de rizières sur un site de 15 hectares sur lequel les villageois travaillent de manière fructueuse depuis des années. Ils cultivent principalement la mangue, la canne à sucre, ainsi que des produits maraîchers. Les 116 paysans qui se partagent le site travaillent toute l'année grâce à un forage réalisé par l'ONAHA dans la nappe artésienne. Ce forage coule sans discontinuer depuis sa mise en place et a permis l'aménagement de nombreux jardins, drainés par plusieurs canaux. La reprise de ce projet entraînera la coupe d'arbres fruitiers situés aux endroits où doivent passer les canaux, pistes et autres nouvelles infrastructures. Par ailleurs, les canaux d'irrigation mis en place par la population seront fermés, de manière intermittente, pour permettre la réalisation des travaux. Malgré la remise en cause par les autorités de l'estimation que les paysans donnent des revenus qu'ils tirent de ces jardins, ces derniers affirment gagner près de 150 millions de francs CFA par an. Mais pour les villageois, l'argument le plus important est la possibilité de satisfaire leurs besoins et l'arrêt de l'exode des jeunes. La situation de Kotoumbou s'avère particulièrement épineuse, d'autant plus que l'ONAHA n'a pas archivé les documents de travail et les contrats signés.

Si la situation n'est pas aussi tendue dans tous les sites qu'à Kotoumbou, les procédés de l'ONAHA provoquent le mécontentement des populations. Le démarrage, l'interruption puis la reprise des travaux, la récupération des terres, plusieurs années après la signature d'une convention, par ailleurs souvent disparue, sans consultation des propriétaires, la destruction des cultures par les bulldozers pour aménager le périmètre, l'absence de dédommagement et d'informations sur les cultures prévues par l'ONAHA montrent les projets de développement sous un mauvais jour et concourent à leur rejet par les agriculteurs.



6. Identifier les potentialités, les acteurs et les conflits

Après la présentation du contexte social, économique et juridique dans lequel l'étude a été menée, revenons sur notre problématique. Comment se fait-il que, dans un espace relativement riche, en regard des ressources disponibles dans le reste du pays, et sachant qu'aujourd'hui les besoins s'amplifient (la population a augmenté), l'exploitation des mares n'ait pas été optimisée ? Pour continuer de répondre à cette question, nous présenterons dans ce qui suit les potentialités et les difficultés de cette zone, ainsi que les acteurs qui y interviennent.

Le premier point à éclaircir est celui de l'utilisation réelle de ces ressources en eau. Dans un espace à vocation agricole et pastorale, les ressources hydriques sont principalement exploitées pour répondre à trois types de besoins : la consommation villageoise (pour la cuisine, l'hygiène personnelle et la lessive), l'agriculture et l'abreuvement du bétail. Les femmes se plaignent de la constante dégradation de la qualité de l'eau depuis que l'Etat ne prend plus à sa charge le curage des puits. Dans tous les sites visités, les mares et leurs abords sont également utilisés pour la fabrication de briques en banco et de canaris en argile. Les maladies liées à la qualité de l'eau sont d'ailleurs plus nombreuses qu'auparavant (dysenterie et maladies de la peau). Les points d'eau destinés à la population sont le plus souvent bien séparés de ceux destinés à l'agriculture et au bétail : les habitants disposent de puits, traditionnels ou cimentés, à l'intérieur même du village. Par contre, les points d'eau à vocation agricole ne se distinguent pas toujours de ceux à usage pastoral. Certes, puits pastoraux et mares réservés à l'abreuvement existent mais ils ne suffisent pas, surtout lorsqu'il s'agit de mares semi-permanentes. L'entrée des animaux dans les champs pour s'abreuver aux mares provoque des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Nous y reviendrons.

6.1. L'eau pour l'agriculture : faible utilisation de l'eau des mares pour les cultures sous pluies et les cultures de contre-saison

L'eau de surface n'est pas à proprement parler exploitée pour la culture des produits qui constituent l'alimentation de base. Il n'y a pas de systèmes d'irrigation depuis les mares vers des parcelles plus éloignées. Un premier élément de réponse se situe justement dans le mode traditionnel de culture puisque jusqu'à présent, les cultures ont été effectuées sous pluie. Les cultures céréalières pluviales (mil, sorgho, maïs et riz) dominent donc largement la production agricole. Mil et sorgho sont cultivés sur les terres dunaires alors que maïs et riz sont cultivés dans les bas-fonds. Le mil constitue traditionnellement la base de l'alimentation. Il est aussi un élément culturel essentiel. Qu'en est-il alors des cultures en dehors de la saison des pluies ?

A Kizamou, la production de la canne à sucre rapporte des revenus considérables aux exploitants. Elle est assez importante pour que des camions viennent jusque dans le village pour transporter les cannes en direction des grands marchés de Gaya et Niamey. La patate douce est quant à elle cultivée à grande échelle à Bengou et dispose, comme la canne à sucre, d'une filière d'écoulement bien développée. Le manioc est également produit mais en quantité plus réduite. Manguiers, goyaviers et rôniers se retrouvent sur l'ensemble de l'arrondissement. Dans certains villages (par exemple à Bengou), la vente des fruits procure un revenu conséquent aux paysans. Bois et palmes du rônier sont utilisés pour la construction et l'élaboration de palissades et ses fruits sont consommés. Le mirici (fruit germé) a une consistance et un temps de conservation qui se prêtent bien au transport en direction des marchés. Ce sont avant tout les hommes qui s'occupent de ces productions.

De leur côté, les femmes pratiquent également, mais depuis peu, une activité agricole de contre-saison. Elles cultivent choux, salades et tomates sur de petits espaces aux abords des mares, que les hommes leur prêtent durant la saison sèche. En effet peu de femmes possèdent des terres parce que le propriétaire récupère sa terre, prête à être ensemencée, au moment de la saison des pluies. La production est partagée entre consommation personnelle, vente et cadeau. Les femmes affirment qu'un meilleur accès à l'eau permettrait une augmentation de la production.

Que les producteurs soient masculins ou féminins, l'irrigation des cultures de contre-saison se fait principalement par arrosage manuel, depuis les mares et lorsque l'eau devient trop boueuse depuis des puits. Certains puits sont bétonnés, mais il s'agit, la plupart du temps de simples trous creusés, là où la nappe affleure. Les puits cimentés ne sont pas entretenus et le peu de motopompes en service tirent l'eau de la nappe phréatique et non des mares.

6.2. Ecoulement de la production, transport et vente

La production agricole est généralement autoconsommée par la famille du producteur ou au sein d'un cercle familial plus large. Comme la production céréalière de saison des pluies (mil, sorgho, riz) constitue la base de l'alimentation, elle est en grande partie consommée au village. Par contre, les cultures de contre-saison, telles que la canne à sucre à Kizamou et la patate douce à Bengou, pour citer les productions les plus importantes, prennent le chemin du marché.

La production entre dans le circuit commercial par plusieurs canaux. Les produits peuvent être vendus directement dans les marchés proches, voire dans les marchés voisins du Nigeria. Mais ils sont également acheminés vers les centres urbains plus importants (Niamey, Dosso, Gaya). La vente peut aussi se faire par l'intermédiaire de revendeurs qui achètent directement sur le lieu de production (dans le cas de la canne à sucre de Kizamou). Mais il existe aussi des échanges informels sous forme de troc, principalement dans les villages où il n'y a pas de marché (à Kizamou par exemple). La vente de la production assure au producteur un revenu essentiel : achat d'un supplément de céréales en saison sèche ; capitalisation sous forme de bétail ; achat de matériel agricole ; épargne en vue d'un pèlerinage à la Mecque. Ce revenu couvre également les dépenses incontournables, tels que mariages et baptêmes. Mais l'enclavement de certains villages et l'éloignement des grands marchés, l'organisation du réseau de vente, les modes de transport et l'état des routes conditionnent et prétéritent l'écoulement de la production. Malgré les efforts de construction et de rénovation, l'état de bon nombre de routes de l'arrondissement de Gaya, latéritiques ou en terre, ne permet pas un transport adapté aux marchandises les plus fragiles et empêche aussi le transport de grosses quantités. Un réseau de vente bien organisé, assurant l'écoulement des produits (surtout de contre-saison), rendrait une production diversifiée attractive.

6.3. Les terres agricoles sous pression rendent l'utilisation des mares conflictuelle

Des problèmes naturels de baisse de la fertilité mettent les terres arables, et l'ensemble des ressources, sous pression et provoquent des conflits entre différents acteurs. On peut donner l'exemple de l'exploitation des salines dont l'arrondissement de Gaya est riche. Dans le village de Bengou, l'exploitation du sel était une activité très reconnue et le sel gemme produit a même servi à certains moments de monnaie. Aujourd'hui, seules quelques femmes perpétuent cette activité : l'interdiction de coupe du bois les oblige à s'approvisionner toujours plus loin. A la fin de la saison des pluies, les femmes





qui pratiquent encore cette activité, labourent le sol des bas-fonds pour récupérer le sel déposé par évaporation des eaux. Mais leur présence, bien que l'exploitation du sel soit une source de revenu et qu'elle débarrasse les terres d'une certaine quantité de natron, pose problème aux agriculteurs. En plus de quoi, alors que le sel était un atout pour la région, la constante augmentation de la quantité de natron dans les sols commence à poser problème. Au point que certaines terres ne sont plus cultivables.



Fig. 5. Taches de natron a proximite du site d'extraction du sel des femmes (mare semi-permanente de Bengou)

La fertilité du sol est donc menacée par endroits par la salinisation des terres, mais aussi par une exploitation sans interruption (la jachère n'est plus pratiquée), en particulier sur les sols dunaires. La fumure animale ne suffit pas à régénérer ces sols et, selon les témoignages des agriculteurs, la production de mil baisse régulièrement. En effet, l'interdiction de l'accès aux mares et du passage des animaux dans les champs pénalise aussi les cultivateurs. Ils ne peuvent plus profiter de la fumure naturelle apportée lors du passage des animaux. Les terres de bas-fonds bénéficient, par contre, de l'apport de minéraux par les eaux de ruissellement et constituent des terres fertiles exploitables toute l'année et, en particulier, pour les cultures de contre-saison.

La pression sur les terres se fait également sentir entre agriculteurs. Les plus graves problèmes sont les prêts de parcelles que l'emprunteur s'approprie. L'autre problème est la tendance à empiéter sur les terres du voisin. Dans les sites visités, c'est à Bengou que les conflits entre agriculteurs sont les plus nombreux, paradoxalement, là où les conditions d'exploitation des terres sont les meilleures. Des conflits d'intérêts peuvent également se développer entre membres d'une même famille, lors du partage des parcelles héritées. Dans l'éventualité d'aménagements hydro-agricoles sur les mares, ne pas prendre en compte cette configuration socio-économique renforcerait à coup sûr les conflits et verrait leur utilité annulée.

6.4. L'eau pour la pêche : l'usage principal des mares

L'activité principale sur les mares, et apparemment la moins problématique, est la pêche. Dans les trois sites, ce sont les propriétaires des parcelles aux abords des mares qui en réglementent l'exploitation. Mais ils accordent, le plus souvent sans difficulté et en tout temps, à tous ceux qui le souhaitent le droit de se rendre à la mare pour y pêcher. A cet usage, l'ONAHA a empoissonné une mare de Sormo (en 1995). La mare de Balé à Bengou, par exemple, est expressément réservée à cette utilisation. La pêche y est réglementée par le chef du village et les villageois possédant des parcelles autour des mares. Elle a lieu une fois par année, à l'occasion d'une fête qui rassemble tous les villages alentour (jusqu'au Nigeria voisin). Un système de canaux (de 1 à 3 mètres de large), creusés dans le bas-fond et communiquants, a depuis longtemps été mis en place. Ces canaux ont la triple fonction de drainage du sol, de réservoir de pêche et de voie de passage pour les poissons.

6.5. L'eau pour l'élevage : source d'importants conflits

Le bétail s'abreuve à différentes sources. Les mares semi-permanentes, situées sur les collines, sont utilisées en saison des pluies et jusqu'à la libération des champs dans le dallol en décembre. L'assèchement de ces mares avant cette date est une source d'inquiétude pour les éleveurs, qui souhaiteraient voir les champs se libérer dès la fin des cultures pluviales. Les éleveurs mènent également leurs troupeaux s'abreuver aux mares du dallol. Dans certains villages (Sormo et Bengou), des mares semi-permanentes sont à l'usage exclusif du bétail. Néanmoins, l'abreuvement dans les mares qui sont proches des terres cultivées est une source de conflits importante. Dans les villages où l'Etat a réalisé des forages qui coulent librement, les animaux s'y abreuvent également. C'était le cas à Kizamou mais le nouveau forage (2003), directement relié au bassin d'irrigation du périmètre, a mis un terme à cette situation. Les éleveurs devront donc trouver d'autres solutions pour abreuver leurs animaux.

Des couloirs de passage et des aires de séjour autour des puits pastoraux permettent théoriquement aux éleveurs de faire paître et d'abreuver les troupeaux sans passer par les parcelles. En réalité, les agriculteurs se plaignent toujours des dégâts commis par les troupeaux dans leurs champs. Et pour protéger leurs cultures, la réponse est souvent la construction de clôtures (qui empêchent également l'accès aux mares). De manière générale, les agriculteurs sont réticents à l'idée du bétail s'abreuvant dans les mares, car le piétinement du sol et les trous qui en résultent empêchent de cultiver une partie de la parcelle. Quant aux éleveurs, la réduction continue des espaces pastoraux (aires de pâturage et couloirs de passage) par l'avancée progressive des cultures, les forcent petit à petit à se sédentariser. A Bengou, malgré des couloirs de passage et des puits pastoraux dans le dallol, parfois en piteux état, les conflits sont nombreux : dégâts aux cultures, mises en culture des couloirs de passage et clôture des mares pour empêcher l'accès du bétail. Le règlement de la question de l'abreuvement du bétail dans les mares du dallol (calendrier, points d'eau, couloirs de passage), permettrait sans doute de désamorcer les situations les plus difficiles.





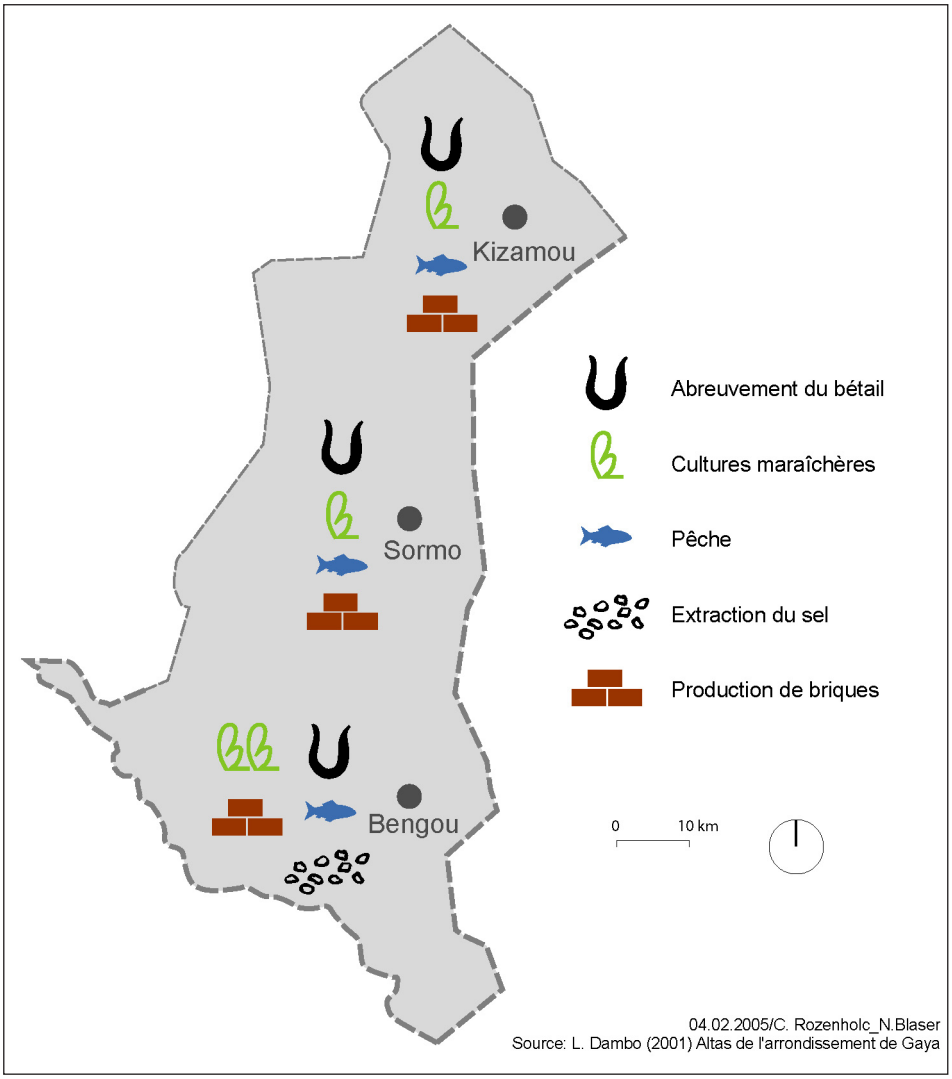


Fig. 6 Utilisations des mares dans les sites etudies

6.6. Contraintes naturelles et conflits

L'exploitation des mares est également limitée par des contraintes naturelles. L'ensablement des mares est une des contraintes naturelles les plus répandues. Son amplification est liée à l'érosion des versants et au ruissellement, et donc en premier lieu à la dégradation du couvert végétal. L'augmentation des dépôts dans les mares gêne l'arrosage manuel et la reproduction des poissons. A l'ensablement des mares s'ajoutent les fréquentes inondations des bas-fonds. Ces inondations sont dues à l'impossibilité des bas-fonds d'évacuer l'eau (par infiltration) que l'apparition de nouveaux koris y déverse. Elles empêchent la mise en culture et la pratique de l'élevage puisque les animaux ne peuvent pas non plus boire ou paître sur des terres trop humides. Des solutions « techniques » pourraient améliorer ces conditions naturelles si les intérêts n'étaient contradictoires : pour certains, les inondations signifient la perte de précieuses terres productives alors que pour d'autres, elles permettent une meilleure production par irrigation naturelle. A Sormo, par exemple, les inondations constituent le problème principal. Pendant la saison des pluies, et jusqu'au retrait (partiel) des eaux, aucune mare ne peut plus être distinguée des autres. Avec les inondations apparaît également

le problème des maladies telles que la bilharziose (maladie du foie, de la vessie ou de l'intestin) causée par un parasite qui se trouve dans l'eau des mares. Au niveau des contraintes naturelles, les plantes envahissantes constituent également un problème. De nombreuses mares sont envahies par différents types d'herbes, principalement des joncs, qui rendent non seulement la pêche malaisée mais qui réduisent les surfaces cultivables. Apparus il y a une dizaine d'années, ils proviendraient de plants repiqués en vue d'une utilisation fourragère. Or, seuls les petits ruminants en consomment. Certains paysans affirment que les plants ont été amenés par les eaux de ruissellement. Dans tous les cas, l'élimination manuelle de ces plantes est difficile. Un autre problème sérieux est la salinisation des terres qui, par endroits, empêche toute production agricole. Et effectivement, là où le natron se concentre, des poches se forment où les cultures ne poussent plus.



7. Conclusions

Du Nord au Sud de l'arrondissement de Gaya, trois sites (Kizamou, Sormo et Bengou) ont été étudiés, tant du point de vue des ressources en eau que des contraintes naturelles et socio-économiques auxquelles ils font face. Le choix des sites s'est fait en fonction de la position géographique particulière le long du dallol Maouri et donc des conditions climatiques et géomorphologiques et de leur accessibilité. En effet, ces caractéristiques conditionnent les ressources et les opportunités dont disposent chaque village, autant en termes de quantité et de qualité de la production que de son écoulement. Les trois sites, et plus généralement l'ensemble de l'arrondissement de Gaya, témoignent, en regard de l'importance des ressources hydriques à disposition, d'une sous-exploitation de ces dernières. Cette exploitation minimale des points d'eau, et particulièrement des mares permanentes, découle d'un manque de moyens et de l'habitude de cultiver pendant la saison des pluies. Ce n'est que récemment, depuis les années '70, que la pression démographique et les grandes sécheresses auxquelles s'ajoutent les conséquences de la dégradation du couvert végétal et de l'appauvrissement des sols, ont rendu une évolution des pratiques agricoles nécessaire. En mentionnant ces nouvelles conditions « naturelles », il ne faut pas oublier les modifications que l'introduction, ou la généralisation, des échanges monnayés et le besoin à cet effet de numéraire provoquent. On passe progressivement de cultures vivrières à des cultures de rente pour lesquelles l'accès au marché est primordial. Enfin, la sous-exploitation des ressources en eau résulte également des conflits entre ceux qui y ont accès, c'est-à-dire avant tout entre agriculteurs mais également entre agriculteurs et éleveurs. D'ailleurs, si dans cet article, l'utilisation de l'eau a été catégorisée, en réalité, tous les acteurs sont liés et forment un système complexe. Agriculteurs et éleveurs font partie d'un même milieu qui, qui, jusqu'à présent, avait su trouver des modes d'entente. Le changement des conditions doit peut être faire repenser la répartition du calendrier et des ressources, en rappelant aussi que les agriculteurs qui empêchent les animaux de passer sur leurs terres se privent par exemple de fumure animale. Le rétablissement des contrats de fumure pourrait pallier, du moins partiellement, aux problèmes de fertilité des sols.

Finalement, ce texte a cherché à mettre en évidence l'importance du contexte socio-économique et foncier, la hiérarchie villageoise et les intérêts en jeu dans tout aménagement. Ceci s'applique d'ailleurs aux interventions extérieures de coopération comme aux projets nationaux. Dans ce sens, l'impact du manque de coopération et d'information sur le développement est flagrant dans les villages étudiés, avec des populations qui s'interrogent sur le bien-fondé de projets qui, tentant de modifier les pratiques traditionnelles, pénalisent les activités agricoles. A cet effet, des mesures, d'entente entre villageois et organisations extérieures, pourraient améliorer la productivité : assainissement de puits pastoraux et villageois, développement de la pêche par le dégagement des abords des mares et du jardinage par l'arrosage depuis



les mares. Quant à l'abreuvement du bétail, s'il était assuré dans le dallol, les conflits – tout au moins ceux entre agriculteurs et éleveurs – seraient réduits.

Bibliographie

Blaser N., Rozenholc C. (2003). *Etude socio-économique des mares permanentes de l'arrondissement de Gaya*, Université de Lausanne, Institut de Géographie, Rapport non publié.

Dambo L. (2001). *Atlas de l'Arrondissement de Gaya*, Mémoire de Maîtrise, Département de Géographie, Faculté des Lettres, Université Abdou Moumouni, Niamey, 2 tomes.

GEOCONSEIL (2002a). *Atelier « Négocier les conflits d'intérêts liés à l'exploitation de l'eau »*, Compte-rendu, Université Abdou Moumouni, Programme RUIG, Niamey.

GEOCONSEIL (2002b). *Etude régionale des Dallol Maouri et Fogha dans l'Arrondissement de Gaya*, rapport provisoire, Programme RUIG, Département de Géographie, Université de Niamey.

Ministère du Développement Agricole (2002). *Enquête socio-économique et foncière du site de Kizamou*, document de travail pour le Projet « Irrigation dans le Dallol Maouri », République du Niger.

Waziri Mato M. (2000). *Les cultures de contre-saison dans le Sud de la région de Zinder (Niger),* Lausanne, Institut de Géographie, Travaux et Recherche n° 15, 358 p.

Petits périmètres irrigués villageois (PPIV) le cas de Sanon, Burkina Faso

Frederic Chiffelle
Universite de Neuchatel, Suisse

Arouna Goama Nakoulma
Institut des sciences des societes
Universite de Ouagadougou, Burkina Faso



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



1. Introduction

La situation du Burkina Faso dans la zone soudanienne (entre 10° et 15° de latitude Nord) et sa position continentale en font un pays intertropical à caractère soudano-sahélien marqué. Le climat du pays est caractérisé par la faiblesse et par la variation des précipitations (600 mm au Nord, 1'200 mm au Sud) et par de fortes irrégularités intra-annuelles et spatio-temporelles. Les déficits hydriques ont un impact considérable sur la production agro-sylvo-pastorale. Depuis les sécheresses des années '70 et 1980, l'agriculture, secteur-clé de l'économie burkinabée qui emploie plus de 90% de la population, ne parvient plus à subvenir aux besoins alimentaires du pays, d'où de fréquents recours à l'aide alimentaire.

Pour assurer son autosuffisance et sa sécurité alimentaires, le Burkina Faso a initié une politique de développement agricole visant la maîtrise des ressources hydriques à des fins agricoles. Les aménagements hydro-agricoles tendent précisément à compenser ces déficits hydriques. L'irrigation permet de lever l'hypothèque de la sécheresse et d'assurer à la fois une sécurisation et une diversification des productions. L'irrigation a été effectuée dans un premier temps par le recours aux eaux de surface (lacs, retenues d'eau, rivières, barrages, etc.) ; cependant, l'irrigation à partir des eaux superficielles, malgré de nombreux avantages, présente certains inconvénients :

- les aménagements (barrages, par exemple) sont très coûteux (environ 10'000'000 FCFA/ha équipé) ;
- ils sont peu rentables financièrement ;
- ils sont souvent temporaires et ils souffrent d'une évapotranspiration très élevée (plus de 2'500 mm, voir tabl. 1) ;
- ils nécessitent des sites appropriés pour leur construction ;
- leurs eaux sont souvent impropres à la consommation humaine et animale (maladies d'origine hydrique) ;
- ils présentent un risque d'envasement ou d'ensablement très élevé ;
- les exploitants ont du mal à maîtriser et à s'approprier les nouvelles technologies ;
- parfois, on assiste à un abandon des aménagements hydro-agricoles par les paysans.

Ces constats ont conduit les autorités politiques agricoles à explorer d'autres solutions, notamment les Petits périmètres irrigués villageois (PPIV). Ces PPIV sont des réalisations à faible coût (300'000 FCFA à 1'500'000 FCFA à l'hectare), correspondant à l'aménagement d'un terroir limité et donc maîtrisable par une communauté villageoise et gérable selon ses propres règles (le Programme national de gestion des terroirs (PNGT) définit le terroir comme étant « *l'ensemble des terres coutumièrement dévolues à un groupe humain spécifique, localisé dans l'espace (village), qui les exploite, totalement ou non, et à sa façon, dans le cadre de ses activités, économiques, politiques, sociales et culturelles* »).

La mobilisation de l'eau est assurée par de petits ouvrages, maîtrisables techniquement et économiquement rentables pour les utilisateurs : puits, cours d'eau naturels ou aménagés, prises en rivière, bassins de captage ou forages.

La finalité de ce type de projet ne se situe pas à l'échelle nationale comme c'est le cas pour les grands aménagements hydro-agricoles tels que ceux de la vallée du Kou ou du Sourou (substitution des importations, réduction des risques climatique et alimentaire à l'échelle du pays); elle concerne la famille paysanne, en visant à





répondre à trois contraintes :

- assurer un complément vivrier sécurisé au paysan ;
- augmenter les revenus monétaires pour limiter l'exode rural ;
- assurer la formation des agriculteurs à l'agriculture irriguée et à la pratique de nouvelles cultures en vue de préparer l'extension des grands programmes d'aménagement.

Depuis quelques années, le Burkina Faso a mis en place, par son Ministère de l'hydraulique, de l'agriculture et des ressources halieutiques (MHARH), avec le soutien des partenaires techniques et financiers, un programme de PPIV sur lequel il fonde l'espoir d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Cette alternative n'est cependant pas une panacée si certaines précautions ne sont pas prises en compte.

Notre article, qui est le résultat d'une enquête de terrain menée dans le village de Sanon en 1990 et actualisée en 2004, porte sur un petit périmètre villageois irrigué à partir d'une nappe aquifère discontinue. Nous présentons dans un premier temps le contexte physique et humain de l'aménagement hydro-agricole, puis les tentatives de valorisation de l'eau de l'aquifère à des fins de production et enfin les perspectives d'avenir des PPIV.

2. Le terroir de Sanon

Le village de Sanon est localisé dans la province du Kourwéogo, à 27 km au Nord-Ouest de la capitale, Ouagadougou.

2.1. Le relief

La zone de Sanon est constituée de reliefs mous à une altitude d'environ 300 mètres. Le village est encadré par des collines latéritiques représentant d'anciennes surfaces d'érosion démantelées et dominant la vallée de 20 à 35 mètres. Dans la vallée, l'épaisseur des altérations varie de 30 à 40 mètres. Ces altérations sont constituées d'argiles vertes associées à des argiles kaoliniques. Elles sont saturées sur une hauteur comprise entre 20 et 30 mètres et constituent un aquifère continu de perméabilité très variable. La vallée dans son ensemble est drainée par des rivières intermittentes qui appartiennent au bassin du Nazinon. Le bas-fond, zone où sont localisés les périmètres irrigués, est orienté approximativement Est-Ouest ; il mesure six kilomètres de longueur et un à deux kilomètres de largeur. C'est dans cette vallée que se trouvent également les maisons d'habitation et les champs de case.

2.2. Les sols

Les sols de Sanon se caractérisent par leur homogénéité due à la géologie et à l'uniformité de la morphologie. La coupe pédologique réalisée dans la plaine donne le profil ci-dessous :

- 0 à 35 cm : horizon de surface gris brunâtre appauvri en argile et en fer, très dur, non structuré, à porosité biologique très faible et présentant de nombreux vides vésiculaires. Le potentiel hydrogène est acide ;
- 35 à 50 cm : horizon riche en argile. Matrice, structure, porosité biologique, potentiel hydrogène et capacité d'échange peu différents de l'horizon supérieur. Présence de concrétions noires de fer et de manganèse localement très nombreuses ;

- 50 à 200 cm : horizon riche en argile avec redistribution très marquée du fer. Autres caractéristiques semblables au niveau supérieur.

En agronomie, c'est l'horizon supérieur qui constitue la couche la plus importante du sol. Les caractéristiques peu favorables de cette partie du sol à Sanon (horizon supérieur compact et très induré, problème d'emmagasinement de l'eau dû à l'absence de structure causée par la pauvreté en fer) limitent fortement ses aptitudes à la production maraîchère sans un apport important de fertilisants.

2.3. Le climat

Le village de Sanon bénéficie d'une pluviosité annuelle de 700 à 800 mm. La saison sèche s'étend de la mi-octobre à la mi-avril : elle est favorable aux cultures maraîchères irriguées. La saison pluvieuse qui lui succède s'étale de la mi-juin à la mi-septembre avec des maxima en août (262 mm). C'est la période des cultures pluviales par excellence. Quant aux températures, elles sont favorables aux cultures maraîchères (entre 17° et 36°). L'évaporation et l'évapotranspiration sont très élevées (tabl. 1).

Evaporation Bac A (en mm)	Evapotranspiration Turc (en mm)	Evapotranspiration Penmann sur sol (en mm)	Evapotranspiration Penmann sur surface d'eau libre (en mm)
2944	2155	2373	2548

Tabl. 1. Evaporation et evapotranspiration (ETP) a Sanon en 1989 (source : BRGM Ouagadougou)

La saison sèche (de mi-octobre à mi-avril) ne permet pas les cultures pluviales. C'est la saison morte que seule l'irrigation peut mettre à profit en faveur, le plus souvent, des cultures maraîchères. La période suivante, qui s'étale de la mi-avril à la mi-juin, ne se prête pas aux cultures légumières à cause de la trop forte chaleur. Les cultures maraîchères irriguées se limitent donc, le plus souvent, à la saison sèche.

2.4. Les ressources en eau (nappes profondes)

Il y a une trentaine d'années, les ressources hydriques souterraines exploitables étaient évaluées à 1'500 milliards de m^3 répartis entre le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad. Les experts estimaient à l'époque qu'on pouvait prélever 55 milliards de m^3 par an sans affecter l'équilibre des nappes. Les eaux souterraines sahéliennes sont donc importantes (tabl. 2), mais leur exploitation n'est pas toujours facile.

Dans le cas particulier du Burkina Faso, les ressources en eau se limitent à des aquifères discontinus. Contrairement à des nappes continues où l'eau emplit uniformément les vides laissés par la formation ou la dégradation des terrains (nappes alluviales dans les galets ou nappes des altérites, produit de l'altération de la roche-mère), les réserves les plus importantes du village de Sanon sont cloisonnées dans des systèmes fissurés ou fracturés.

L'eau n'est pas uniformément répartie sur l'ensemble de la zone mais seulement sur les sites où certains accidents sont présumés. L'exploitation de ce type de nappe est délicate dans la mesure où les connexions entre les fractures du socle, recouvertes par des altérations, sont invisibles. C'est là que réside toute la difficulté dans l'exploitation des nappes de l'aquifère.





Nappes	Superficie [km²]	Zones	Débits
Continental terminal	500'000	Zones sahéliennes du Sénégal, Nord-Est du Mali et du Niger	30 à 3'000 m³ par jour selon les régions
Des sables maestrichiens	100'000	Sénégal, Mauritanie	3'000 à 5'000 m³ par jour
Continental intercalaire	1'000'000	Mauritanie, Mali, Niger, Tchad	30 à 180 m³ par jour
Grès du Tégama	400'000	Niger	1'000 à 5'000 m³ par jour
Aquifères discontinus du socle cristallin précambrien	Discontinu	Liptako (Niger, Burkina Faso), Ouaddaï (Tchad)	25 à 100 m³ par jour

Tabl. 2. Nappes profondes (Source : BRGM)

De ce fait, l'exploitation de ce type de nappe aquifère nécessite la connaissance des ressources en eau souterraine renouvelable par les pluies au cours d'une année. L'évaluation de la recharge permet de définir les limites d'exploitation des ressources et d'en garantir la pérennité. S'assurer de la pérennité des ressources en eau est essentiel pour ne pas décevoir les futurs utilisateurs. Comme le montre le tableau 3, les valeurs moyennes de la recharge annuelle sont différentes en fonction des zones climatiques.

Zone climatique	Soudanienne	Sahélienne humide	Sahélienne
Recharge annuelle moyenne (mm)	198	142	94

Tabl. 3. Valeurs moyennes regionales de la recharge annuelle (source : BRGM)

La diminution de la pluviosité de l'ordre de 30% au cours des quinze dernières années a entraîné une diminution très significative de la recharge qui est à l'origine de la baisse piézométrique amorcée depuis 1985. De ce fait, plusieurs années de pluies déficitaires influent sur le débit des forages et peuvent constituer un obstacle à l'exploitation des eaux souterraines à des fins agricoles.

3. Les acteurs

3.1. Les acteurs locaux

L'aménagement a concerné quatre villages relevant tous du département de Sourgoubila. Il s'agit des villages de Sanon, de Koala, de Barouli et de Manefyame. Les trois derniers villages étaient d'anciens quartiers de Sanon qui ont été érigés en village en 1985.

L'historique du peuplement de cette localité montre une occupation de l'espace par vagues successives vers la fin du XVIIe siècle. Hormis, les habitants de Barouli, ceux des autres villages ont quitté leur zone d'origine par suite de querelles de succession, comme cela était de coutume dans les anciens royaumes des Moosse.

Les habitants de Barouli sont en majorité des Yarcé, d'origine mandé ; ils auraient accompagné le fils du chef du village de Sourgou (dans la province du Bulkiemdé)

à Sourgoubila. Les premiers occupants du sol à Sanon sont de la caste des Nionnionsés. Ce statut de premiers occupants donne un droit de regard sur toutes les terres du village de Sanon. C'est à eux que les ancêtres des habitants des villages de Koala, de Barouli et de Manefyame se sont adressés afin d'obtenir des terres pour leurs habitations et pour leurs cultures. Tous ces chefs de village sont sous l'autorité du chef de Sourgoubila, membre de la famille du Moogho Naaba, représentant le pouvoir central du Moogho.

3.2. Les acteurs extérieurs

L'Etat burkinabé intervient dans le village de Sanon par l'intermédiaire de certains services de vulgarisation et de financement tels que :

- la Direction régionale de l'agriculture (DRA). Elle met à la disposition du village un encadreur agricole. L'action de l'agent encadreur de la DRA consiste à initier les paysans aux nouvelles méthodes de production, à suivre leur application et les résultats obtenus. Elle fournit des intrants et des équipements agricoles aux paysans réunis en groupements villageois et jugés financièrement solvables ;
- la Banque agricole et commerciale du Burkina (BACB) intervient indirectement par l'intermédiaire de la DRA ou de la Société de financement et de vulgarisation de l'arachide (SOFIVAR), qui participe à la formation et à l'équipement des paysans pour le développement de la culture arachidière en octroyant des crédits.

4. L'aménagement hydro-agricole

4.1. Historique de l'aménagement

Le sous-sol du Burkina Faso recèle d'importantes réserves d'eau, mais il faut parvenir à les localiser et à les atteindre avant d'envisager leur exploitation. Cela est possible techniquement grâce aux progrès de la recherche en géotechnique et en géophysique à condition que le financement soit assuré. Quelle est alors la capacité des aquifères discontinus à assurer la fourniture d'eau pérenne lorsqu'ils sont sollicités de façon accrue ?

Dans plusieurs pays du Sahel, et en particulier au Burkina Faso, des programmes de recherche consacrés à l'étude de ces milieux ont permis de définir les types d'aménagement possibles en fonction des conditions climatiques et géologiques. Ainsi, les zones permettant uniquement l'hydraulique villageoise avec de faibles débits d'exploitation ont été distinguées des zones offrant la possibilité de réaliser des projets d'hydraulique rurale voire semi-urbaine avec adduction et périmètres irrigués.

Ces recherches ont été menées dans le cadre du projet « Milieux fissurés phase II » financé par l'Union Européenne (UE), le Ministère français de la coopération et du développement et le Ministère italien des affaires étrangères. Ce projet, piloté par le groupement BRGM/AQUATER, comprenait deux objectifs : l'adaptation des techniques de prospection à la recherche de sites à forte productivité en milieu de socle et le test, en grandeur réelle, de sites équipés afin de déterminer les possibilités de production annuelle de ces aquifères. La valorisation de l'eau par de petits périmètres a été expérimentée à Sanon et a permis de trouver la meilleure adéquation entre les modes d'irrigation et d'exploitation des ressources en eau.





4.2. Réalisation physique de l'aménagement

L'aménagement d'un Petit périmètre irrigué villageois (PPIV) comporte deux volets :

- la réalisation des forages ;
- l'aménagement des parcelles.

Pour illustrer les investissements initiaux nécessaires à l'aménagement d'un PPIV, nous choisissons le cas du périmètre S10-4 (tabl. 4).

Désignation	Investissement FCFA	Amortissement en années	Taux de l'annuité de remboursement 100FCFA avec intérêt de 5%	Rembourse-ment annuel en FCFA
2 forages	4'000'000	25	7.1	284'000
2 groupes électrogènes	2'500'000	4	28.2	705'000
2 pompes et raccordement	900'000	7	17.28	155'000
Abri-groupe	100'000	25	7.1	7'100
Réservoir de 40 m 3	1'650'000	25	7.1	117'150
Couverture de bassin et bornes fontaines pour AEP	300'000	25	7.1	21'300
Petits bassins (24/ha)	2'400'000	25	7.1	170'400
PVC tuyaux vannes coudes	2'500'000	25	7.1	177'500
Abreuvoir	220'000	25	7.1	15'620
Clôture	200'000	5	23.10	46'200
Totaux	14 770 000			env. 1'700'000

Tabl. 4. Cout d'amenagement d'un PPIV de 2 hectares (source : BRGM)

Dans le cas de Sanon, trois forages ont été réalisés dans la vallée (S4, S10 et S16). Ils ont été équipés de pompes électriques immergées. Des groupes électrogènes d'une puissance de 10 CV alimentent ces pompes en courant électrique. Des pompages d'essai d'une durée de 72 heures ont permis d'évaluer les débits d'exploitation des différents forages. Les superficies aménageables sont tributaires des débits des forages. On constate une baisse de débit en saison sèche (février, tabl. 5 : S4 et S5), période qui coïncide avec une demande élevée en eau des plantes.

Les forages équipés de pompes alimentent en eau :

- un réservoir de mise en charge d'une capacité de 40 m^3 bâti sur un monticule ;
- un réseau principal alimentant, par gravité, des bassins d'un mètre cube environ, disposés en lignes parallèles ;
- dans ces bassins, l'eau peut être puisée à l'arrosoir ou distribuée par

gravité selon le mode d'irrigation dite à la raie dans des canaux en terre secondaires et tertiaires ;
- chaque bassin de prise dessert cinq parcelles d'une superficie d'environ 180 m^2 chacune ;
- des équipements annexes constitués de robinets pour la fourniture en eau potable de la population et d'abreuvoirs pour les animaux.

Année	Forage	Débit d'exploitation m^3/h	Volume disponible par jour m^3/h	Besoins journaliers de pointe pour 1 ha (m^3)	Superficie irrigable en saison sèche (ha)	Superficie irrigable en saison pluvieuse
Avril 1989	S4	7.5	75	80	0.94	2.82
	S10	10	100	80	1.25	3.75
	S16	4	40	80	0.50	1.50
Février 1990	S4	6.5	65	80	0.81	2.43
	S10	9	90	80	1.13	3.39
	S16	4.5	45	80	0.56	1.68

Tabl. 5. Debit des forages et superficie irrigable (source : enquete de terrain)

4.3. La production agricole

L'irrigation est utilisée à la fois pendant la saison pluvieuse et pendant la saison sèche. En saison des pluies, elle joue le rôle d'appoint, en cas de déficit pluviométrique, pour les cultures de riz et de maïs des PPIV. En effet dans le calendrier agricole en vigueur dans les PPIV, le riz et le maïs sont préconisés en culture pluviale et non en culture irriguée. Grâce à l'eau d'irrigation d'appoint, les agriculteurs ont une plus grande marge de manœuvre quant au choix de la date des semis et des soins aux cultures. L'irrigation est évidemment utilisée principalement pendant la saison sèche, de novembre à mars. Cette période ne bénéficie généralement d'aucune pluie, de sorte que les cultures seraient impossibles sans irrigation. L'eau d'irrigation permet non seulement de supprimer la saison morte, mais elle rend encore possible de mener successivement deux cultures dites de contre-saison. Le maraîchage pratiqué en saison sèche permet donc une prolongation importante du calendrier agricole.

Les encadreurs des PPIV préconisent par ailleurs une utilisation systématique des semences à hauts rendements et un choix judicieux d'engrais et de produits phytosanitaires pour optimiser les rendements. Grâce aux paquets technologiques, on obtient une production maximale sur des superficies réduites ayant, de plus, bénéficié de soins minutieux. La production agricole, organisée par les structures d'encadrement de l'Etat, a permis d'obtenir des résultats appréciables (tabl. 6). Les rendements obtenus sur les PPIV sont très élevés comparativement à ceux des terres irriguées par les eaux de surface. Par exemple, le rendement du riz paddy à Sanon (plus de 9 tonnes à l'hectare) dépasse largement celui de la Vallée du Kou qui détenait pourtant jusqu'alors le record du pays (5 tonnes/ha).





Périmètre	Culture	Rendements (t/ha)	Production totale kg
Périmètres S10 et S4	Riz paddy	9.5	16'637
	Choux	25	19'440
	Oignons	25	19'080
Périmètre S16	Maïs	2.25	508.9
	Pommes de terre	17	9'005

Tabl. 6. Production agricole en 1990 (source : enquete de terrain)

4.4. La viabilité économique des PPIV

La viabilité économique des PPIV est évaluée au travers des retombées économiques de la production agricole après déduction des frais d'investissement, de l'amortissement des équipements et des charges de production. Seul le PS10-4 est viable économiquement sous réserve d'une commercialisation satisfaisante car il dégage un revenu net de 2'883'981 FCFA (tabl. 7). Le périmètre PS16 présente par contre un déficit de 197'668 FCFA. La viabilité économique de ce périmètre pose problème. Cette situation s'explique en partie par le fait que, sur le périmètre S16, la priorité a été donnée aux cultures céréalières, notamment le maïs, qui ont une faible valeur commerciale, contrairement aux cultures maraîchères.

Périmètre	Production en FCFA	Charges totales en FCFA	Revenu net/déficit en FCFA
PS 10-4	4'884'545	2'050'564	+ 2'883'981
PS 16	912'825	1'110'493	- 197'668

Tabl. 7. Revenu net des PPIV (source : enquete de terrain, 1990)

La céréaliculture peut être pratiquée pour l'autoconsommation des agriculteurs, mais elle ne permet pas, dans le cas précis des PPIV et dans une perspective de vente, la couverture des charges de production. Dans le cas de ces périmètres, le choix doit être orienté vers les productions à haute valeur commerciale que sont les cultures maraîchères (haricot vert, choux, tomate, salade, etc.).

Périmètre	Gasoil	Lubrifiant	Semences	Engrais-pesticides
PS 10-4	64.33	12.87	8.39	14.41
PS 16	34.16	6.83	48.93	10.08

Tabl. 8. Repartition des charges d'exploitation par perimetre (en%)
Source : BRGM

Dans les deux périmètres, le coût de l'énergie est très élevé (tabl. 8) ; il représente 64% des charges de production au PS 10-4. Le coût élevé de l'énergie constitue donc un facteur limitant pouvant hypothéquer l'exploitation des PPIV. Il faudrait penser à une énergie alternative, telle que l'énergie solaire.

4.5. L'impact socio-économique des PPIV

Toute innovation dans le système de production, comme c'est le cas des PPIV, entraîne des changements importants dans la vie quotidienne des habitants du village. Ces modifications, favorables ou défavorables, sont perceptibles aussi bien dans les familles

attributaires des parcelles qu'au sein de la communauté villageoise tout entière.

… au niveau des familles d'exploitants

Unités sociales de base, les familles constituent des indicateurs fiables lorsqu'on veut évaluer les effets d'une entreprise sur une communauté humaine. Les familles bénéficiant d'une parcelle irriguée à Sanon sont au nombre de 120. Chacune d'elles, d'une taille moyenne de 39 personnes, a obtenu une parcelle irrigable de 120 m^2. Ces familles ont connu, suite à la réalisation des PPIV, des bouleversements tant qualitatifs que quantitatifs. Parmi les effets positifs, nous pouvons citer :

- *l'atténuation du sentiment d'abandon*. Isolés entre les collines, les habitants du village de Sanon avaient le sentiment d'être abandonnés, oubliés du reste de la province voire du pays et laissés à la merci des effets de la sécheresse. La réalisation des PPIV a énormément contribué à l'atténuation de ce sentiment et, surtout, a suscité un regain d'espoir chez les attributaires de parcelles. Cet effet favorable est observable au travers de l'arrêt de l'émigration chez les bénéficiaires de parcelles : les exploitants ne sont plus obligés de quitter leur village par manque d'occupation en saison morte ;
- *l'apparition d'une culture de l'irrigation*. Les PPIV agissent comme une école ou les exploitants sont formés aux techniques d'irrigation et de gestion de leur activité. Les moyens et les méthodes mis en œuvre dans le cadre des PPIV étaient jusque-là méconnus des habitants de Sanon. Les PPIV deviennent donc des cadres appropriés de vulgarisation de l'innovation au sein de la communauté villageoise ;
- *la responsabilisation des producteurs.* Par sa participation au groupement des PPIV et par l'organisation collective du travail dans les périmètres, l'exploitant apprend à exercer de nouvelles responsabilités ;
- *la rencontre et les échanges.* Les PPIV sont des lieux d'échange et de diffusion des innovations, donc des occasions de rapprochement entre des villages voisins qui ne s'entendaient pas auparavant ;
- *l'allongement de la période d'activité.* Les périmètres irrigués, avec deux cultures de contre-saison pendant la saison sèche et une culture d'appoint en saison pluvieuse, permettent l'étalement du calendrier agricole sur toute l'année et ainsi la réduction de l'oisiveté et du chômage en milieu rural ;
- *l'augmentation du revenu familial et l'amélioration de la nutrition.* L'augmentation du revenu entraîne l'accroissement du pouvoir d'achat des agriculteurs et donc l'amélioration substantielle des conditions de vie ;
- *la satisfaction des besoins en eau de la population et du bétail.* La disponibilité en eau améliore considérablement les conditions de la femme rurale qui, au lieu de la corvée d'eau, peut investir son temps dans d'autres activités génératrices de revenus. Cette disponibilité en eau participe également au développement de l'élevage.

Terrains de découverte et de formation, catalyseurs de la vie sociale, facteurs d'amélioration des conditions de vie des exploitants, ces périmètres n'ont pour autant pas que des effets positifs. L'aménagement des PPIV est également porteur d'effets négatifs :

- *la méfiance des paysans.* Le caractère exogène du projet entrave la pleine participation des exploitants s'ils n'ont pas été associés à sa réalisation. Le système de cultures irriguées, innovateur, n'est pas maîtrisé par les paysans qui, au début du moins, adoptent parfois une attitude de méfiance. Avant de s'investir et de s'approprier cette innovation, le paysan a besoin de la





comprendre et d'en vérifier les résultats ;

- *la mentalité d'assisté*. Nous avons constaté que la forte subvention développe également chez le paysan une mentalité d'assisté qui attend tout du donateur et de ce fait ne développe pas d'autres initiatives pour résoudre et surmonter les problèmes qu'il rencontre.

... au niveau de la communauté villageoise

Les PPIV ont eu également un impact favorable à l'échelle des villages concernés : les produits des PPIV participent à l'approvisionnement des marchés locaux en produits maraîchers. Ainsi, on assiste à une redynamisation des activités économiques des villages. Parmi les facteurs négatifs à l'échelle du village, on peut noter également une certaine marginalisation de la frange de la population non bénéficiaire des parcelles. Seuls 2.6% de la population sont bénéficiaires d'une parcelle d'où le sentiment de frustration constaté lors des enquêtes car « favoriser quelques paysans sans se soucier des autres constitue une rupture avec les principes et les valeurs fondamentales de solidarité dans les sociétés traditionnelles ».

5. Analyse critique des PPIV

5.1. Bilan

Nous avons vu que, pour aménager un PPIV de deux hectares, il faut un investissement initial de 14'770'000 FCFA (tabl. 4). Le nombre d'exploitants bénéficiant d'une parcelle irrigable étant de 120, le coût unitaire s'élève à 124'000 FCFA. Cette somme se situe au-delà de la capacité financière des agriculteurs de la zone qui est évaluée à environ 100'000 FCFA/an/concession. Au regard du montant, il est évident qu'une participation des populations à l'investissement initial est difficile voire impossible à obtenir. La solution plausible dans le contexte du développement rural reste le système de crédit. Des organisations paysannes peuvent emprunter la somme nécessaire à l'investissement initial et se porter garantes du remboursement de l'emprunt et des intérêts. Mais, pour que les organisations puissent honorer leurs engagements auprès des structures bancaires, il faudrait que ces périmètres génèrent des bénéfices permettant de rembourser l'emprunt avec les intérêts, de supporter les charges liées à la production agricole et, en même temps, de procurer des revenus suffisants aux exploitants.

Ces conditions sont loin d'être remplies dans le cadre de Sanon. Dans la phase actuelle de production, les calculs effectués dans une perspective d'autogestion paysanne des PPIV montrent clairement que seul le périmètre PS 10-4, sous réserve d'une commercialisation satisfaisante de sa production agricole, génère des revenus à même de supporter les charges liées à l'exhaure et à la production. Le périmètre PS16 affiche un bilan négatif. Dans ce périmètre, l'accent a été mis sur les cultures céréalières, notamment la culture du maïs. Au regard de cette expérience, nous sommes arrivés à la conclusion que la céréaliculture peut être pratiquée pour satisfaire les besoins alimentaires des populations, mais elle ne permet pas de procurer des revenus suffisants aux exploitants dans la perspective d'une autogestion paysanne des PPIV. Seules les cultures maraîchères, comme c'est le cas au PS10-4, permettent, dans des conditions de commercialisation satisfaisantes, de rentabiliser les aménagements des PPIV.

5.2. Perspectives d'avenir

Parler de perspectives d'avenir des PPIV revient à les replacer dans le cadre global des aménagements hydro-agricoles du Burkina Faso. Pour ce faire, nous avons effectué une brève étude comparative du coût de l'eau d'irrigation. Dans les aménagements en aval et en amont de certains barrages, l'eau d'irrigation est considérée comme gratuite mis à part les redevances perçues au titre de la maintenance des ouvrages, une fois l'aménagement réalisé. Dans le cas du pompage de l'eau des nappes souterraines, au contraire, l'eau a toujours un prix variant en fonction du coût de l'énergie. Les coûts comparés du mètre cube d'eau pour l'irrigation dans ces deux cas sont révélateurs. Le coût moyen de l'eau pompée dans les nappes souterraines se situe entre 70 et 90 FCFA voire 150 FCFA le mètre cube, tandis que l'eau superficielle revient à environ 30 FCFA le mètre cube en 1990. De ce fait, le pompage de l'eau à des fins agricoles dans le cas des PPIV coûte entre 40 et 120 FCFA de plus que celle des eaux de surface.

Sur les marchés maraîchers des centres urbains, les prix ne sont évidemment pas fixés en fonction des charges de production mais selon l'offre et la demande. Quand bien même on assiste à des changements dans les habitudes alimentaires des citadins qui se traduisent par une consommation accrue de légumes, l'offre est excédentaire en pleine saison d'où des situations de surproduction. La saturation du marché en été, avec comme corollaire le bradage des produits, ne permet pas de garantir des prix suffisamment rémunérateurs aux producteurs en général et, à plus forte raison, aux exploitants des PPIV. Face aux prix pratiqués par les maraîchers des barrages, les produits des PPIV sont coûteux. Confrontés à la concurrence, les producteurs des PPIV sont dans l'obligation de brader leur production, d'où un découragement certain.

Pour remédier à ces difficultés, diverses mesures peuvent être préconisées. Il faut encourager, dans les centres urbains, l'installation d'usines de transformation des produits maraîchers si l'on veut combattre la mévente relative à la surproduction. Il peut, d'autre part, s'établir une complémentarité entre les deux types de cultures maraîchères irriguées à condition de décaler leur production dans le temps, pour éviter les périodes de saturation du marché qui ruinent les producteurs. Dans un contexte global d'augmentation souhaitable et souhaitée de la production et de la productivité par les aménagements hydro-agricoles, des changements doivent s'opérer dans la politique agricole du Burkina Faso. Grâce aux subventions que l'Etat allouerait aux exploitants afin d'encourager la spécialisation de la production des aménagements hydro-agricoles, on pourra favoriser le développement des cultures maraîchères dans les PPIV et promouvoir la culture céréalière dans les secteurs irrigués par les lacs de barrage. La combinaison de ces deux types de production peut permettre au Burkina Faso d'atteindre l'autosuffisance et la sécurité alimentaire.



6. Conclusions

L'agriculture dans les pays sahéliens en général, et au Burkina Faso en particulier, est soumise aux aléas climatiques et est intimement dépendante d'une politique de l'eau judicieuse. Les cultures pluviales sont parfois compromises par la mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace. Ce risque n'incite pas les paysans à consentir de gros investissements pour augmenter leur productivité. Dans un tel contexte, si le Burkina Faso veut atteindre l'autosuffisance et la sécurité alimentaires, il doit :



- encourager l'agriculture irriguée, d'une part en octroyant des subventions pour les pompages dans les nappes d'eau souterraines (pompes à énergie solaire de préférence), d'autre part, en favorisant la formation de prix rémunérateurs pour les producteurs ;
- encourager le développement des industries de transformation pour la conquête des marchés intérieurs, voire extérieurs.

Cette agriculture irriguée permettra d'assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire du pays. A long terme, cette politique peut favoriser la diminution des cultures extensives de saison pluvieuse. Les espaces ainsi libérés et mis temporairement en jachère pourront régénérer leur fertilité et garantir ensuite de meilleurs rendements à l'agriculture pluviale. Une bonne politique de l'eau peut ainsi contribuer à asseoir dans les zones arides la base d'une gestion durable des ressources naturelles.

Enfin, nous pensons que les différents types d'aménagements hydro-agricoles n'atteindront leur objectif que s'ils s'intègrent parfaitement dans une approche globale du développement rural, basée sur une implication effective des populations concernées à tous les stades. Cela présuppose des études préalables pluridisciplinaires impliquant plusieurs disciplines : la géographie, l'agronomie, l'hydrologie, la socio-anthropologie, entre autres.

Bibliographie

Bénédic P. (1977). *Note méthodologique. Evaluation économique et financière des projets de périmètres d'irrigation villageoise,* Paris, SATEC, 44 p.

Bicaba P.J.E (1984). *L'agriculture burkinabée, pôle de développement ou frein au développement,* Mémoire de maîtrise d'économie, Ouagadougou, 44 p.

BRGM (1989a). *La recharge des aquifères exploités dans le socle cristallin. Plans d'exécution,* Orléans, BRGM /AQUATER, 34 p.

BRGM (1989b). *La recharge naturelle des aquifères exploités dans le socle cristallin,* Orléans, BRGM, 122 p.

BRGM (1989c). *Sélection d'articles de presse sur les problèmes de la sécheresse et de l'eau dans les pays en voie de développement de ZIT,* Orléans, BRGM, 52 p.

Chiffelle F. (1992). (Réd.) *Vers un développement endogène en Afrique tropicale,* Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie, n° 36, 104 p.

Chiffelle F. (1998-99). (Réd.) *Développement durable en Afrique tropicale,* Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie, n° 42-43, 362 p.

Funel J.M. (1980). *Politique d'aménagement hydro-agricole,* Paris, PUF, 212 p.

Nakoulma G.A. (1991). *Etude agro-économique des petits périmètres irrigués des villages de Sanon et de Barogo,* Mémoire de maîtrise, Ouagadougou, 1991, 136 p.

Nakoulma G.A. (1998). *Enjeux fonciers, production agricole et état nutritionnel des populations rurales dans le centre du Burkina Faso*, Thèse de doctorat, Université de Neuchâtel, Suisse, 417 p.

Touré A.M. (1991). *Etude socio-économique des petits périmètres irrigués des villages de Sanon et de Barogo,* Mémoire de maîtrise, Ouagadougou, 126 p.



Le territoire

Réseaux de gestion coutumière des ressources naturelles et enjeux de gestion territoriale étatique décentralisée: analyses à partir de quelques cas au Niger

Issa Ousseini
Boureima Amadou
Maman Waziri Mato

Departement de Geographie
Universite Abdou Moumouni de Niamey, Niger



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



1. Introduction

Cette étude est avant tout ancrée sur une analyse des modalités d'appropriation foncière de populations allochtones dans deux régions rurales d'immigration actuellement remarquable au Niger (Ousseini et al., 1997). Nous percevons ici le foncier selon les perspectives développées par Barrière (1998), comme un «rapport d'ensemble» intégrant les ressources naturelles, leur fond qu'est la terre et les systèmes d'exploitation qui constituent les modalités de valorisation promues par les hommes.

De par leur localisation (fig. 1), les régions au Sud de Niamey (Say, Kollo) et celles à l'Est de Zinder (Mirriah, et du Sud Gouré) sont des zones d'appel démographique répondant aux pressions agricoles induites par la désertification de régions plus septentrionales. Elles sont en plus ouvertes aux demandes urbaines en bois combustible et d'œuvre, en fourrages et en terres agricoles de Niamey et Zinder. Ces régions d'immigration spontanée et variée sont des aires privilégiées d'observation de situations particulières de pression active, continue et multiforme sur les systèmes traditionnels de gestion foncière. L'intensité et la diversité des flux déterminent un contexte de sollicitation exceptionnelle. Aucune mesure volontaire de l'Etat n'intervient encore de manière spécifique sur les dynamiques observées. Celles-ci restent ainsi entièrement gérées par les réseaux coutumiers de gestion foncière dont une typologie sommaire est esquissée.

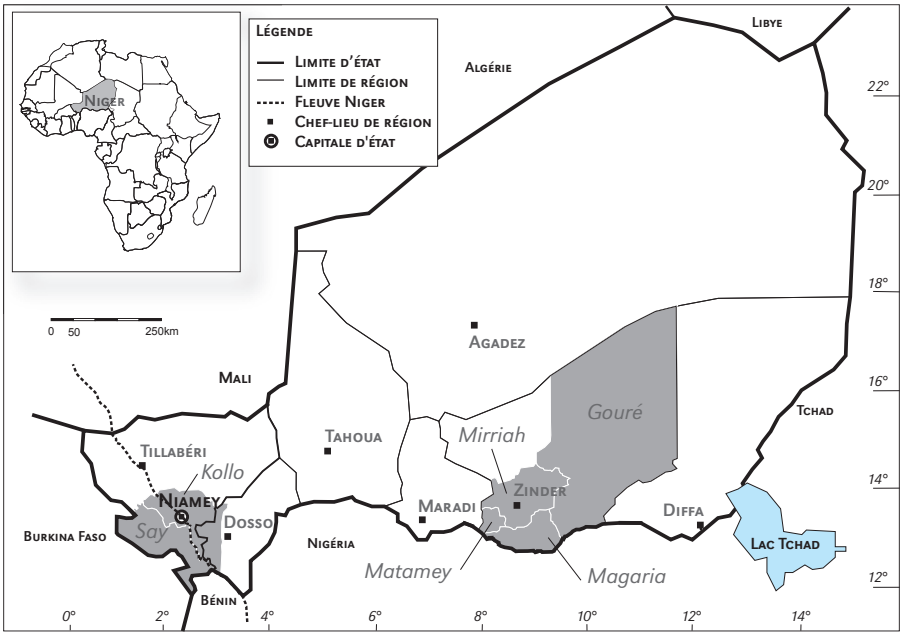


FIG. 1. LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE

L'analyse des modalités de maîtrise des pressions sur les ressources naturelles par ces réseaux coutumiers permet d'approcher les processus d'intégration et de mutations qui synthétisent leurs réponses mais aussi l'évaluation de leurs capacités face aux défis actuels de développement durable selon une vision désormais universalisée dans les projections des Etats. Le projet de décentralisation, porteuse par essence de cette vision, rapportée aux capacités et logiques actuelles des systèmes coutumiers





de gestion soulève des interrogations de fond quant aux conflits potentiels aussi bien de perceptions et de pratiques territoriales que de perspectives de substitution et d'exclusion d'acteurs jusqu'ici dominés par les chefferies traditionnelles.

2. Origines et domaines de spécialisation des différents groupes d'immigrés

L'identification des origines et domaines de spécialisation des migrants permet de saisir le jeu des acteurs, les ressources ciblées et les modes d'exploitation.

2.1. La région du Sud de Niamey

Les cantons de Tondikiwindi et Simiri (arrondissement de Ouallam) et du Kourfey (arrondissement de Filingué) sont les plus grands pourvoyeurs de migrants animant la colonisation agricole dans la région au Sud de Niamey (Torodi, Say, Kollo, Boboye).

Dans le canton du Kourfey, les villages les plus septentrionaux tels Sanam, Eza, Weyla, Abala sont les plus massivement touchés par le phénomène migratoire. Les premiers départs massifs vers Say, Torodi et Kollo dans l'histoire du Niger indépendant sont enregistrés dans les années '60. Les années 1973 puis 1984 voient une amplification des vagues migratoires. Dans certains de ces villages 30 à 40% de la population se sont déplacés. Dans le canton de Tondikiwindi, l'émigration toutes destinations confondues concerne environ 40% de la population totale. Les migrants alimentant ces flux s'orientent principalement vers des activités de prélèvement de ressources (élevage transhumant, coupe et vente de bois combustible, ramassage et vente de fourrage, artisanat de bois), de petit commerce ambulant et de boucherie. Elles ont toutes en commun d'être des activités spéculatives construites sur le potentiel naturel parce que requérant des investissements minima qui n'intègrent ni la conservation ni a fortiori la restauration des ressources exploitées à Torodi

Groupes et régions d'origine	Zarma (Simiri Ouallam)	Gourantché (Makalondi, Mossipaga)	Peul (Fakara, vallée du Niger, Mali)	Haoussa (Doutchi, Illéla, Tahoua, Gaya)	Touareg (Nord Téra)
Type d'immigration	Saisonnier et définitif	Définitif	Saisonnier et définitif	Saisonnier et définitif	Définitif
Activités dominantes	Agriculture, Bûcheronnage, Elevage	Agriculture	Elevage, Agriculture	Commerce, Boucherie, Bûcheronnage	Elevage, Agriculture

Tabl. 1 a. Torodi

Groupes et régions d'origine	Zarma (Ouallam)	Peul (Mali, vallée du Niger)	Haoussa (Filingué)
Type d'immigration	Saisonnier et définitif	Saisonnier et définitif	Saisonnier
Activités dominantes	Agriculture, Bûcheronnage	Elevage, Agriculture	Agriculture

Tabl. 1 b. Say

Groupes et régions d'origine	Zarma Tondikiwindi, Simiri)	Sonraï (Téra)	Peul (Mali, vallée du Niger)	Haoussa (Nigeria, Doutchi, Gaya)	Touareg (Nord Téra)	Wogo (îles de Tillabéri)	Maliens (Gao)
Type d'immigration	Saisonnier et définitif	Définitif	Saisonnier et définitif	Saisonnier et définitif	Définitif	Définitif	Définitif
Activités dominantes	Agriculture, bûcheronnage	Agriculture	Elevage	Pêche, Agriculture	Elevage	Agriculture	Agriculture

Tabl. 1 c. Kollo (Kirtachi)

Groupes et régions d'origine	Zarma (Tondikiwindi, Simiri)	Haoussa (Doutchi, Madaoua, Nigeria)	Peul (Simiri, vallée du Niger)	Touareg (Mali, Gao)
Type d'immigration	Définitif	Définitif	Saisonnier et définitif	Définitif
Activités dominantes	Agriculture, Bûcheronnage	Commerce, boucherie	Elevage	Elevage et Bûcheronnage

Tabl. 1 d. Boboye

Tabl. 1. Origines des immigres, types d'immigration et specialisations dominantes par groupes de migrants dans la region Sud Niamey

Il n'existe pas de données statistiques sur les proportions que représentent ces migrants dans ces zones d'accueil. Cependant les forts taux d'accroissement démographique constatés dans ces cantons (Ousseini, 1990) pour des taux de fécondité indifférenciés du reste du pays (RGP, 1988) en suggèrent l'ampleur. Un autre constat évolutif souligné par les autochtones est l'accélération des flux depuis les années '70.

2.2. La région du Sud-Est de Zinder

Cantons de Damagaram-Takaya et de Moa (Nord-Est de l'arrondissement de Mirriah)

Malgré leur position septentrionale qui accentue les contraintes écologiques, Damagaram-Takaya et Moa, mais aussi les cantons de Garagoumsa, Guidimouni, Tirmini sont actuellement des zones d'appel de population. Les flux en provenance du Damergou sont des flux de refuge, car les contraintes naturelles y sont encore plus sévères. D'autres mouvements plus fournis sont impulsés aussi du Sud (Magaria, Matameye, Sud Mirriah) où les concentrations démographiques ont atteint de tels niveaux que le Nord, malgré ses contraintes, devient attractif. Les déplacements de transhumance sont aussi structurels que ces mouvements de caractère plus définitif.

A l'amont, les principales causes dans les aires de départ sont les disettes sévères et les pertes de cheptel pour les populations du Nord (Damergou, Agadez) et la transhumance pastorale en provenance du Sud (Magaria, Matamèye et Nigeria en saison de pluies) et du Nord (Damergou, Agadez, Gouré en saison sèche). Un courant récent est celui des migrations pendulaires de saison sèche alimenté par les exploitants du bois, de la paille d'œuvre (séco) et de fourrage en provenance de l'Adar (Tahoua).





A l'aval, les causes attractives aux implantations locales ont deux origines :

- la disponibilité des ressources agricoles et pastorales : terres de cultures, bonne densité de mares dont certaines sont permanentes, concentration de points d'eau pastoraux, accessibilité des nappes phréatiques alluviales permettant de creuser des puisards individuels lorsque les mares tarissent ;
- l'existence de marchés et de gros centres.

Les migrants occasionnels se déplacent donc en des sens aussi variés que les motivations de leurs mouvements. Ceux définitifs sont en direction des terroirs à disponibilités foncières et/ou constituant des pôles marchands.

Les terroirs à concentration reconnue d'immigrés sont : Damagaram-Takaya et Rafa dont l'attrait est lié à leurs fonctions de centres locaux ; Anambouta, village de migrants Touareg provenant du Damergou ; enfin, Bougoum, Faya et Boutkoura, lieux attractifs privilégiés du fait des disponibilités appréciables des ressources en eau (mares, puits pastoraux) et en bois.

Alors que les Peul exploitent les pâturages, les Adarawa s'activent quasi exclusivement dans les différents postes de la filière du bois. Transporteurs avec ânes, ouvriers bûcherons au service des camionneurs, vendeurs de bord de route, ils sont aussi livreurs détaillants de bois dans les gros bourgs, tresseurs de paille et vendeurs de fourrage. Touareg et Bouzou pratiquent l'élevage mais aussi l'exploitation agricole aux côtés des Haoussa. La pêche n'est pas pratiquée par les locaux, ainsi toutes les mares empoissonnées sont exploitées par les «maîtres-d'eaux» (sarkin'rwa) en provenance de Guidimouni.

Les effectifs des immigrés varient en fonction des années et des périodes de l'année. Les flux sont plus fournis durant les années à bilan agricole déficitaire. Les sondages effectués dans le cadre du Schéma directeur de développement sous-régional de Mirriah (1996) affectent à ces deux cantons respectivement les sixième et cinquième rangs avec 1'012 et 1'269 immigrés résidents. Il est évident que les volumes sont beaucoup plus importants, surtout si l'on y ajoute les nombreux mouvements saisonniers ou occasionnels.

Cantons de Gouré et Bouné (Sud de l'arrondissement de Gouré)

Les principales causes attractives d'implantation des migrants y sont:

- la disponibilité des ressources naturelles : eau, bois, terres de cultures et de pâturage ;
- la concentration d'infrastructures hydrauliques (puits pastoraux) ;
- le développement de la vente du bois combustible autour de quelques pôles.

Aussi, ces cantons constituent sans aucun doute la zone pionnière actuelle la plus franche de remontée des agriculteurs. C'était déjà une zone traditionnelle de déconcentration du bétail du Sud (Matameye-Magaria-Mirriah, Nigeria) en saison des pluies et de refuge de celui du Nord (Koutous, Tesker) en saison sèche. La structure des statuts actuels de la propriété foncière (Tabl. 2) mise en évidence dans le cadre du Schéma Directeur de Développement Sous-Régional de Gouré confirme bien ces faits. Les fortes proportions d'acquisitions foncières par don, défriche récente, achat et prêt singularisant les cantons Sud (Gouré,

Bouné, Gamou) et les basses proportions d'héritage attestent bien du caractère récent de nombreuses implantations.

Cantons Modes	Gouré	Bouné	Gamou	Kellé	Allakoss
Héritage (%)	27.2	52	50	88.9	72.7
Don (%)	45.5	16	8.3	0	18.1
Défriche (%)	0	16	8.3	11.1	9.2
Achat (%)	9.1	4	8.3	0	0
Prêt (%)	18.2	12	16.8	0	0
Hypothèque (%)	0	0	8.3	0	0

Tabl. 2. Modes d'acquisition fonciere (% des exploitations agricoles) dans l'arrondissement de Goure (source :SDDR Goure)

Les mouvements pendulaires récents centrés autour de l'exploitation du bois et des palmes de doum aggravent la pression sur les ressources locales. Une nuance importante par rapport à la zone Damagaram-Takaya est que de plus grandes proportions de saisonniers deviennent des migrants définitifs en raison des opportunités d'implantation qu'offrent les faibles densités humaines dans cette bonne concentration de cuvettes interdunaires regorgeant d'eau et de palmiers doum.

Ces tendances deviennent structurelles et s'inscrivent désormais de façon nette dans la dynamique démographique. Elles ne sont spatialement modulées à l'heure actuelle que par les facteurs renforçant l'enclavement des terroirs (dégradation des pistes et/ou du parc automobile).

Canton de Gouchi (Nord-Est de l'arrondissement de Magaria)

Ce canton de l'arrondissement de Magaria présente une dynamique assez solidaire des cantons du Sud de l'arrondissement de Gouré dont il est limitrophe ; et ceci, pour deux raisons essentielles :

- par rapport aux autres cantons de Magaria, sa densité d'occupation humaine est relativement faible, les contraintes climatiques étant plus sévères, mais son territoire est au moins aussi enclavé que ceux des cantons de Gouré ;
- il présente des potentialités en ressources naturelles comparables : de nombreuses cuvettes interdunaires qui deviennent attractives sous les effets conjugués des déficits pluviométriques et de la pression démographique croissante.

Cantons de Gafati et de Zermou (Est de l'arrondissement de Mirriah)

Ces cantons sont positionnés comme des voies de transits migratoires vers l'Est ou vers le Sud. Cependant comme dans toute la région, on y note des installations définitives notamment en provenance du Damergou et du Koutous. Il s'agit pour Gafati, de résidus de flux ponctuels vers les terres de cuvettes pendant les années de sécheresse 1973-1974 et 1984-1985. Dans le canton de Zarmou, les migrants sont concentrés quasi exclusivement sur les bourgs ruraux constitués en pôles marchands.





A titre indicatif les sondages sur les migrations effectués dans le cadre du Schéma directeur de développement de l'arrondissement de Mirriah (1994) décomptent 261 immigrés résidents administratifs pour Gafati et 133 pour Zarmou. Ceci les situe seulement aux onzième et quinzième rangs de concentration d'immigrés sur les 17 cantons de l'arrondissement de Mirriah. Les mouvements saisonniers de transhumants y sont aussi très intenses.

Les principaux groupes ethniques constituant les migrants sont les Kanuri, les Peul, les Bouzou et les Haoussa. Ils viennent de Tanout, Kangna Wamé, Toumniya et Gouré. Les terroirs préférentiels de concentration sont Gafati, Dogon Marké, Laouté, Chiya, Kirchiya, Kangna Tchikama, Tchankama, Zarmou et Attari. Les principales activités pratiquées sont par ordre d'attraction numérique : les cultures pluviales et de cuvettes, la coupe et la vente du bois, la vente de l'eau, le transport et la confection des matériaux de construction (banco), les travaux domestiques pour les femmes. Le principal facteur d'attraction des migrants est l'existence des nombreuses cuvettes. Mais, dans celui de Zarmou, on notera que le marché de la capitale cantonale, distant de seulement 45 km de la ville de Zinder, a acquis une renommée régionale qui en fait actuellement un pôle attractif.

3. Les itinéraires d'appropriation et de gestion foncières et leurs impacts sur les ressources naturelles

Tous ces mouvements intra-ruraux spontanés sont entièrement gérés, sauf dans les cas de conflits graves pris en charge par les tribunaux administratifs, par les réseaux coutumiers de gestion foncière. Que des volumes aussi importants de migrants continuent d'être absorbés dans les systèmes locaux d'exploitation ne s'explique pas tant par les disponibilités en ressources que par l'ouverture et les mécanismes d'insertion offerts par le fonctionnement de ces réseaux.

En guise de synthèse, quatre itinéraires dominants d'accès aux ressources sont empruntés par les migrants, qu'ils soient définitifs ou saisonniers (fig. 2). Ces itinéraires expriment les modes possibles d'appropriation foncière par le migrant. Ils contiennent aussi en puissance les logiques des rapports développés par les migrants vis à vis des ressources naturelles puisqu'ils déterminent, au moins en partie, leurs pratiques de gestion.

Selon les principales activités embrassées par les migrants, les modalités d'accès peuvent être ainsi succinctement résumées.

3.1. Les terres agricoles

La terre est sous la responsabilité des chefs coutumiers (chef de village, de secteur ou de canton selon le cas) et des chefs d'exploitation ayant des droits coutumiers d'usage. Partout, les transactions foncières (vente, mise en gage) sont encore à des niveaux faibles à nuls. D'une manière générale les étrangers en quête de terres agricoles ne reçoivent initialement que des prêts. Ils peuvent devenir propriétaires lorsqu'ils s'installent définitivement, s'inscrivent dans le registre du village ou du canton et par conséquent acquièrent le statut de résidents administrés par les autorités coutumières de la région d'accueil. Assez rarement des installations collectives (observées dans le Sud Kollo) par concessions de domaines non occupés sont consenties, quand bien même les réserves foncières le permettraient davantage.

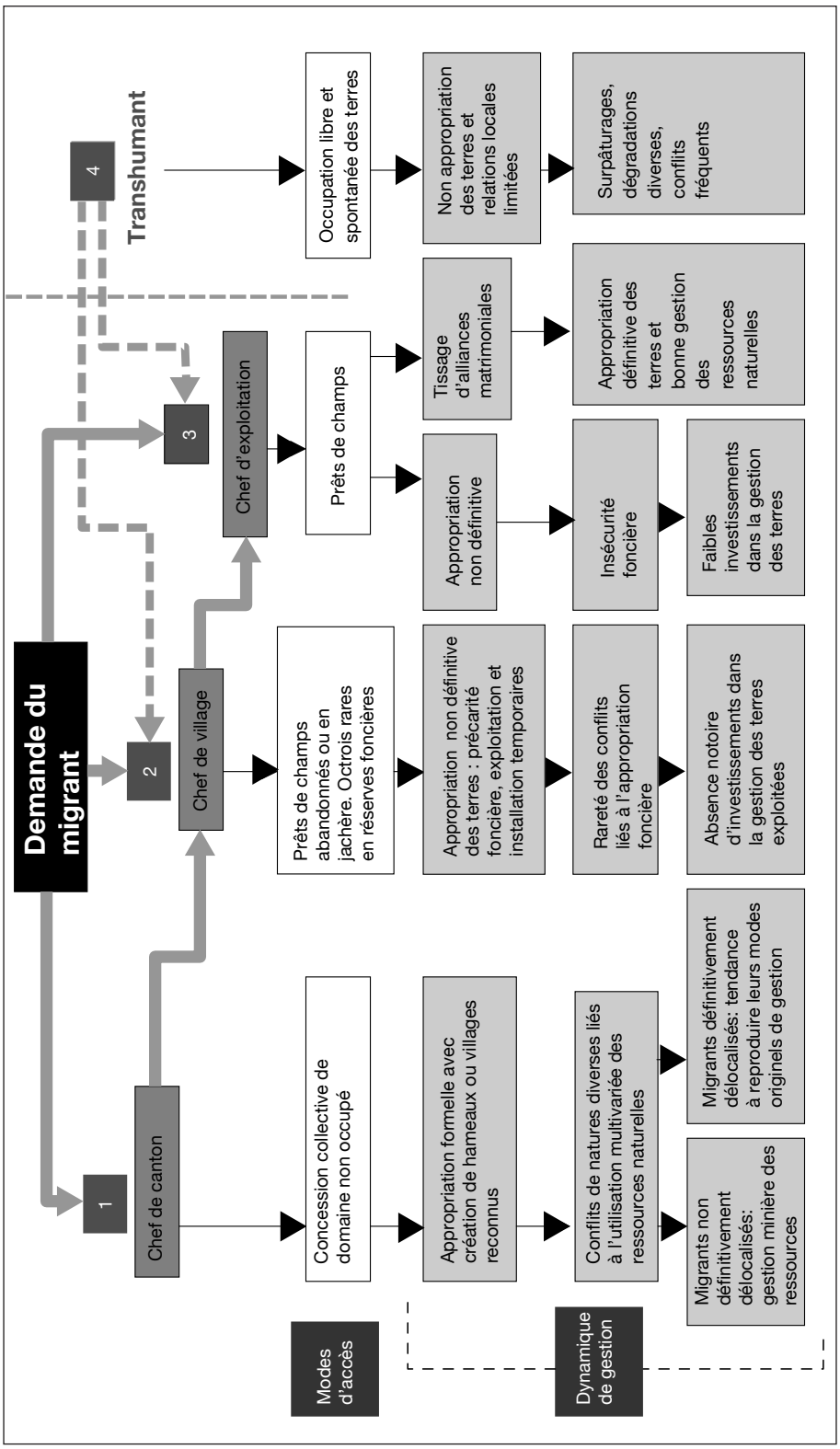




FIG. 2. ITINERAIRES D'ACCES AUX RESSOURCES NATURELLES ET MODES LIES D'APPROPRIATION ET DE GESTION



Il s'agit alors exclusivement d'une attribution par le chef de canton. Le droit d'usage est donc en règle générale individuel et automatiquement perdu lorsque le migrant décide de quitter la localité pour s'installer ailleurs. Son caractère temporaire parce qu'indéfini en durée, sécrète fréquemment chez les bénéficiaires un sentiment d'insécurité qui se traduit par une tendance à l'exploitation minière. Par contre, les conflits sont bien rares et surviennent surtout entre descendants des contractants n'ayant pas pris soin de faire prolonger la mémorisation des «actes de parole donnée» selon les précautions de la coutume.

3.2. Les terres pastorales

Elles sont ouvertes aussi bien aux autochtones qu'aux éleveurs transhumants. Leur accès est subordonné au respect des cultures et des couloirs de passage sont reconnus à travers les finages agricoles. Les terres agricoles, à l'exception des bas fonds recelant des cultures irriguées, y sont intégrées après récoltes.

Le droit d'usage pastoral s'affirme avec le temps, de même que les alliances diverses et/ou les contrats de fumure entre agriculteurs et pasteurs. Il est aussi inaliénable que le droit d'usage agricole sous réserve du respect des clauses de non empiétement du premier sur le second. La pratique actuelle jalonnée d'une accélération de la fréquence de conflits entre agriculteurs et éleveurs, est une résultante évidente quand l'espace agricole s'étend en même temps que les troupeaux s'accroissent. Par ailleurs, l'ouverture maximale de l'accès aux ressources pastorales, ainsi que le sentiment de l'existence d'alternatives territoriales chez les éleveurs transhumants, se traduisent par des surpâturages quasi généralisés.

3.3. Les ressources ligneuses

Leur accessibilité est tout aussi ouverte aux demandes potentielles. Dans les deux régions étudiées, seuls quelques villages constitués en groupements d'exploitants dans le sillage du Projet Energie II tentent de contrôler l'exploitation des bois de leurs terroirs. Les bûcherons sont souvent des ouvriers installés par des exploitants de bois enregistrés et résidant dans les centres urbains de Niamey ou de Zinder. Mais un nombre non négligeable travaille aussi à compte propre, sans compter les agriculteurs qui s'y adonnent en activité secondaire. Au total cela fait une pression forte et en progression continue. Au ramassage de bois mort a succédé dans la plupart des zones étudiées (à l'exception des cantons de Gouré et Bouné) la coupe de bois vert.

Les exploitations des palmes et fruits de doum (*Hyphanea thebaïca*), de la gomme arabique, de la paille d'œuvre et de fourrage sont encore bien plus permissives et anarchiques que celle du bois.

3.4. Bilan sommaire de l'efficacité de la gestion foncière coutumière

En termes d'impacts, la dynamique d'occupation agricole du Sud de la région de Niamey induit deux tendances fortes :

- une exploitation minière des terres nouvellement colonisées : les migrants ont conduit des défrichements anarchiques et des exploitations effrénées de la terre sans souci de protection de sa fertilité. Les tendances sont maintenant à une dégradation accélérée du couvert végétal et à un épuisement progressif des sols (déjà irréversibles par la simple jachère

dans certaines localités de l'Ouest de Torodi) ;
- parce que les espaces pastoraux sont de plus en plus réduits par l'emprise agricole, les dégâts des troupeaux dans les champs sont plus fréquents. Les conflits de tous genres liés à la concurrence se multiplient. Ils deviennent ouverts surtout entre agriculteurs Zarma et éleveurs Peul et plus rarement Touareg.

Dans le Sud-Est de Zinder, bien que les flux globaux soient moins massifs, les impacts négatifs sur les ressources naturelles ne sont pas moins inquiétants. Dominées davantage par les mouvements saisonniers motivés par des activités spéculatives (cultures de cuvettes, transhumance pastorale, exploitation du bois, de palmes de doum, du natron et commerce), les migrations y ont déterminé des pressions ponctuelles fortes, éclatées dans l'espace, mais concomitantes sur toutes les ressources naturelles et anarchiques dans leurs modes. En effet, la dominance de migrants saisonniers signifie des liens plus distendus que ceux des réseaux gestionnaires autochtones et donc une moindre maîtrise du contrôle local.

Dans les deux régions, la dégradation accélérée des ressources naturelles hypothèque la durabilité des systèmes de production. Face à l'immigration, les exploitants autochtones sont de plus en plus irrités, parfois d'une hostilité couvée, notamment au Sud de Niamey. Mais ils restent presque toujours pudiques dans l'expression de ces sentiments qui heurtent les valeurs traditionnelles d'hospitalité. Les chefs coutumiers s'avouent impuissants, aussi bien à retenir les flux dans les zones de départ qu'à les rejeter des zones d'accueil. C'est que les réseaux coutumiers ont pour base de fonctionnement toute une série de codes sécrétés par les perceptions et les valeurs rattachant l'homme au foncier.

En définitive, dans un contexte où les ressources naturelles constituent le principal sinon le seul capital et où le facteur de valorisation est constitué quasi exclusivement par la force de travail, les référents traditionnels de gestion foncière jouent l'assurance synthétique du travail et du social en évitant l'exclusion. Ce faisant, ils apparaissent actuellement comme une chape encore efficace à contenir les surpressions des rapports entre autochtones et immigrés. Mais en termes de pérennisation du capital foncier et dans les perspectives de développement offertes aux générations futures, force est de constater leur incapacité à sauvegarder cette autre valeur reconnue typiquement africaine exprimée par le dicton : « nous n'héritons pas de la terre, nous l'empruntons à nos enfants! ».

Sans encadrement et sans réorientation des modes d'organisation et des techniques d'exploitation des ressources naturelles, les perspectives de blocages pour cause d'épuisement sont inéluctables à court ou moyen terme dans de nombreux terroirs. Les stratégies correctives doivent être globales et concerner autant les zones d'accueil que celles de départ.

Trois axes forts sont incontournables dans toutes les alternatives de schémas directeurs régulateurs :

- la restauration écologique des zones Nord et la promotion de solutions qui soient plus durables que les systèmes actuels de production ;
- un ajustement des influx de migrants par rapport aux capacités de charge des sites d'accueil qui doivent aussi être aménagés de façon optimale sur les plans économique et écologique ;
- une gestion des ressources naturelles intégrant mieux la population immigrée et la responsabilisant davantage : cela signifie qu'il faudrait





lui concéder une certaine sécurité foncière en contre-partie du respect de règles de gestion à promouvoir.

Dans le contexte actuel, de telles perspectives renvoient surtout aux échelles des acteurs étatiques, des collectivités territoriales et d'une société civile en émergence (associations diverses, organisations paysannes, organisations non gouvernementales, etc.). Le processus de décentralisation amorcé devrait permettre d'accéder à des projections plus heureuses de ces dynamiques. Il devra cependant résoudre certaines ruptures et maîtriser les risques potentiels quant à la transgression des logiques du projet étatique sur les espaces des vécus fonciers.

4. Le projet de décentralisation et les vécus fonciers : essai d'anticipation critique sur les conflits potentiels en matière de gestion foncière

4.1. Les ruptures de représentations territoriales

Ces ruptures sont les plus évidentes. Parce que nos perceptions et nos actes se fondent de façon interactive, elles se doivent d'être perçues comme la source de toutes les disjonctions potentielles entre la volonté de décentralisation impulsée par l'Etat et les perspectives des acteurs quant à leurs rôles dans les gestions territoriales.

Les cartes territoriales induites par les concepts fonciers de l'Etat moderne sont exclusives et univoques en terme d'appropriation. Les fondements des perceptions foncières de l'Etat moderne et des principes de sa trame domaniale renvoient au code civil français de 1804 qui érige la terre en bien «immeuble par nature». La terre est avant tout un fonds matériel approprié, à limites exclusives pour les acteurs et constituant un capital objet d'investissement et de reproduction économique. La conquête coloniale est toute entière mue par cette conception que traduit éloquemment le régime de la propriété foncière en Afrique occidentale décrété en 1932, notamment en ses notions de «terres libres et vacantes» et de «dépendances du domaine public». La logique de «la mise en valeur» (alors coloniale) qui commandait le placage de ce concept sur des perceptions et pratiques foncières toutes autres retracées ci-dessus n'est pas fondamentalement reniée par la transformation des droits coutumiers en droits de propriété. Tous les textes promulgués par l'Etat indépendant du Niger y participent d'une continuité conceptuelle sereine et condescendante.

Les cartes territoriales coutumières sont à géométrie variable selon les ressources et donc selon les acteurs puisque ceux-ci sont généralement spécialisés quant à l'exploitation de ces ressources. Ainsi la terre n'a pas un usager exclusif de droit. Terre agricole, elle devient aussi terre pastorale, terre de chasse ou de pêche, terre d'exploitation sylvicole selon les saisons. Les espaces ainsi «utilisés simultanément et diachroniquement par plusieurs types d'exploitant» (Barrière, 1998) ont une structure foncière complexe sans que la solidarité espace-ressources soit défaite. Le jeu des acteurs élabore des appropriations complexes matérialisant des territoires superposés à limites mutantes dans le temps. C'est ainsi que la superposition des territoires de pasteurs et d'agriculteurs aussi bien aux échelles des terroirs qu'à celles des groupements et cantons peut être vécue dans une telle logique sans sensation d'aberration territoriale et sans ressentiment quant à l'expression des identités économiques et culturelles. Cela est tout naturel, pourrait-on dire, puisque le sentiment d'appartenance territoriale se construit par la pratique répétée de

l'espace, agriculteurs et pasteurs éprouva des sentiments distincts d'appropriation vis à vis de la même entité spatiale.

Au fondement d'une telle structure des territoires ou espaces appropriés coutumièrement, de nombreux travaux anthropologiques détaillent les subtilités de cause contenues dans les rapports de l'homme au foncier (Bohannan, 1963; Faure et Le Roy, 1990). Dans l'appropriation pré-islamique, souvent lignagère, le maître de la terre est davantage celui qui détient les pouvoirs de répartition des droits d'usage. La «propriété» de la terre selon le sens exclusif insufflé par le projet colonial (aujourd'hui de référence commune pour l'Etat) est par définition hors attribution humaine. Dans cette perception mystique, la terre disponible ne se refuse pas, même à l'étranger qui la demande (du moins tant qu'il ne transgresse pas les valeurs fondatrices), car il s'agit surtout d'une demande d'alliance, c'est-à-dire de participation au renforcement des valeurs du groupe.

Le plus souvent, ce sont des chefs de village qui sont encore détenteurs de cette attribution. Mais elle est souvent bien limitée en raison de la fragmentation des lignages induisant le morcellement des patrimoines territoriaux, de la réduction des terres disponibles pour une répartition mais aussi des avancées du droit islamique. Les chefs de canton dans ces cas de figure n'ont compétence d'intervention qu'en situation conflictuelle débordant les capacités des chefs de village. Cependant, certains chefs de cantons détiennent cette attribution, soit qu'ils relèvent aussi de lignages de chefs de terre, soit qu'ils l'ont récupérée et associée à leur pouvoir politique originellement distinct. Cette tendance a été volontairement ou inconsciemment favorisée par l'émergence coercitive de l'Etat vis à vis de représentations coutumières considérées déviantes par rapport à ses logiques. Les chefs de canton l'exercent alors seulement sur les terres encore disponibles, le plus souvent par l'entremise des chefs de village, et dans de rares cas de manière directe.

Cette distance d'essence de la terre des perceptions traditionnelles par rapport à celle projetée par l'Etat colonial et maintenant par son héritier indépendant donne l'éclairage de fond des distances de pratiques et de vécus des espaces et donc de structure des territoires : la terre propriété immeuble contre la terre bien commun «inappropriable par l'homme» qui n'en détient que le droit d'usage par le biais de maîtres de la terre. Islam et colonisation n'ont pas encore affecté les fondements des pratiques dans la majorité des cas, même si le rituel usuel qui le rappelait est désormais quasi oublié. Ceci expliquerait l'ouverture étonnante et apparemment anti-économique des systèmes coutumiers de gestion foncière. Par ailleurs, fondamentalement écologiques avant la lettre, les pratiques coutumières deviennent foncièrement anti-écologiques, en raison de leur inertie technologique devant l'explosion démographique.

On comprend alors que la reconnaissance de principe accordée aux droits fonciers coutumiers (encore réaffirmée à l'article 5 du tout récent Code rural du Niger) reste une intégration par défaut et ambiguë. Par défaut parce que dès lors que les perceptions et pratiques foncières de l'Etat sont dominantes et conquérantes, le système coutumier n'est qu'en sursis en attendant la généralisation de la propriété privée qui fonde le socle des perspectives de l'entreprise. Ambiguë, parce que cette reconnaissance se révèle ainsi par elle-même un refus du système foncier traditionnel.

Aussi, c'est à la source même du processus de décentralisation pourrait-on dire que le potentiel de production de conflits est constitué. Un avant goût est déjà offert par les revendications libérées par la démocratisation en ce qui concerne la gestion des





espaces péri-urbains par les pouvoirs communaux. En serait-il autrement dans les espaces ruraux quand la gestion étatique y deviendrait proximale et généralisée?

4.2. Les perspectives de mutations quant aux rôles des acteurs

La proximité des pouvoirs communaux de décision les insère d'évidence comme nouveaux acteurs dans les réseaux locaux de gestion foncière. Comment peut-on envisager le fonctionnement d'une commune, soit-elle rurale, en dehors des logiques structurelles et des méthodes de l'administration de l'Etat ?

La légitimité descendante de l'Etat habillant les maires, surtout quand elle est renforcée de l'adhésion démocratiquement établie des populations, ne peut que supplanter en ce domaine celles des pouvoirs traditionnels, à moins qu'elle ne se révèle incompétente ou peu recommandable dans ses pratiques. Cet enjeu paraît d'ores et déjà parfaitement anticipé par les exploitations judicieuses, diverses et multiformes de la formidable mine à conflits potentiels qu'offrent les ruptures soulignées ci-dessus.

Par ailleurs, les règles de gestion communale mettent en œuvre des techniques requérant des niveaux de formation disqualifiant la plupart des acteurs reconnus des réseaux traditionnels. Les mutations de rôles, voire de risques d'exclusion par substitution, sont réels pour certains acteurs tels que les chefs traditionnels, même s'ils resteront encore des références obligées jusqu'à la généralisation d'archives cadastrales écrites.

En termes stratégiques, même si cela ne se dit pas, la décentralisation est aussi un approfondissement de la maîtrise territoriale par l'Etat, muni de ses concepts fonciers. En fait, une anticipation historique devrait à maints égards reconnaître dans le projet de décentralisation un acte qui porte un peu plus loin le projet territorial colonial.

4.3. La marginalisation des couches sociales à faible capacité

Les risques de disqualification et d'exclusion des réseaux coutumiers de gestion foncière contiennent en puissance la marginalisation de couches sociales d'ayants droit à faible capacité économique.

Promouvoir le droit citoyen c'est aussi offrir la possibilité d'accès aux richesses (dont la terre) à toute personne physique ou morale selon les règles de la loi de l'Etat. L'itinéraire d'accès au foncier par les procédures d'enregistrement (communes ou commissions foncières) apparaît comme une voie dont la fréquentation s'imposera progressivement dans cette logique et aussi pour répondre aux besoins des communes en ressources financières.

Or les investissements financiers et «d'influences» sont justement les seuls moyens dont disposent les non-ayants droit de par la coutume (Le Bris et al., 1991). Les «causes d'utilité publique» aussi bien que les besoins monétaires des ayants droit coutumiers alimenteront naturellement les transactions foncières. Les risques de détournement du foncier au profit de couches sociales ascendantes (opérateurs économiques, employés, responsables politiques) qui sont exclus sans ambiguïté de la coutume sont ainsi évidents. Le revers sera au détriment des producteurs ruraux à faible capacité d'investissement. Pour ceux-ci, l'exclusion foncière signifie aussi la fin de ces mécanismes que nous avons qualifié d'assurance globale travail - social ainsi

que la validation de la notion de chômage dans les terroirs.

Si la décentralisation se présente comme une avancée démocratique, comment la démocratie peut-elle dans sa conquête protéger ces couches sociales vulnérables de ces risques déjà consommés dans certains espaces péri-urbains ? Le débat devrait être plus franchement ouvert car, si les exigences de développement durable ne sauraient être promues hors contexte de paix sociale, les chemins de la décentralisation au Niger se devront d'être davantage éclairés de réflexions de fond concernant les destinations rêvées.





Bibliographie

Barrière O. (1998). Du foncier à l'environnement : le foncier – environnement, *Revue de Géographie de l'Université du Bénin - Lomé*, n° spécial «Environnement et développement en Afrique», pp. 251-257.

Bohannan P. (1963). *Land, Tenure and Land-Tenure. African agrarian systems, Oxford*, Oxford University Press, 106 p.

Faure A., Le Roy E. (1990). Experts et développeurs face aux enjeux de la question foncière en Afrique francophone, *Cahiers de la recherche – développement*, 25, pp. 5-18.

Le Bris E., Le Roy E., Mathieu P. (1991). (Eds) *L'appropriation de la terre en Afrique noire*, Paris, Karthala, 359 p.

Ousseini I. (1990). *Analyse démographique de la zone d'intervention du Projet Energie II*. SEED-CTFT. Niamey, 30 p. (multicopié) + cartes.

Ousseini I., Amadou B., Waziri Mato M. (1997). *Aspects relatifs aux impacts de l'immigration dans les bassins d'approvisionnement en bois – énergie des villes de Niamey et Zinder.* Groupement SEED – CTFT, Niamey, 53 p. (multicopié).

RGP (1988). *Recensement général de la population*, Niamey, Bureau central de recensement.

Migrations de colonisation agricole et dynamique du peuplement dans les communes rurales de Say et de Tamou (Ouest du Niger)

Harouna Mounkaila

Ecole Normale Superieure
Universite Abdou Moumouni de Niamey, Niger



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



1. Introduction

Dans l'Ouest du Niger, les mouvements de colonisation agricole, qui constituent la composante essentielle des migrations rurales-rurales, se sont développées ces quarante dernières années dans un contexte de crise climatique et en réponse aux crises de subsistance aigues qui lui sont associées. Ces mouvements, qui ont pris de l'ampleur dans les années '70 et '80, mobilisent essentiellement les populations des franges septentrionales de l'Ouest du Niger, là où les contraintes écologiques sont les plus fortes et les potentialités agro-écologiques les plus limitées. Le principal espace d'accueil est le département de Say notamment sa portion située au Sud du 13e parallèle.

L'installation des migrants dans ce département a été guidée par l'existence de meilleures conditions agro-écologiques et la disponibilité de terres «vierges» résiduelles soustraites aux maladies endémiques (onchocercose, trypanosomiase). Ces mouvements intra-régionaux spontanés ont également été favorisés par la puissance publique qui a déclassé une partie de la zone tampon du parc du W, envisagé un projet de transfert de population et incité les citadins à exploiter les terres de cette zone déclassée.

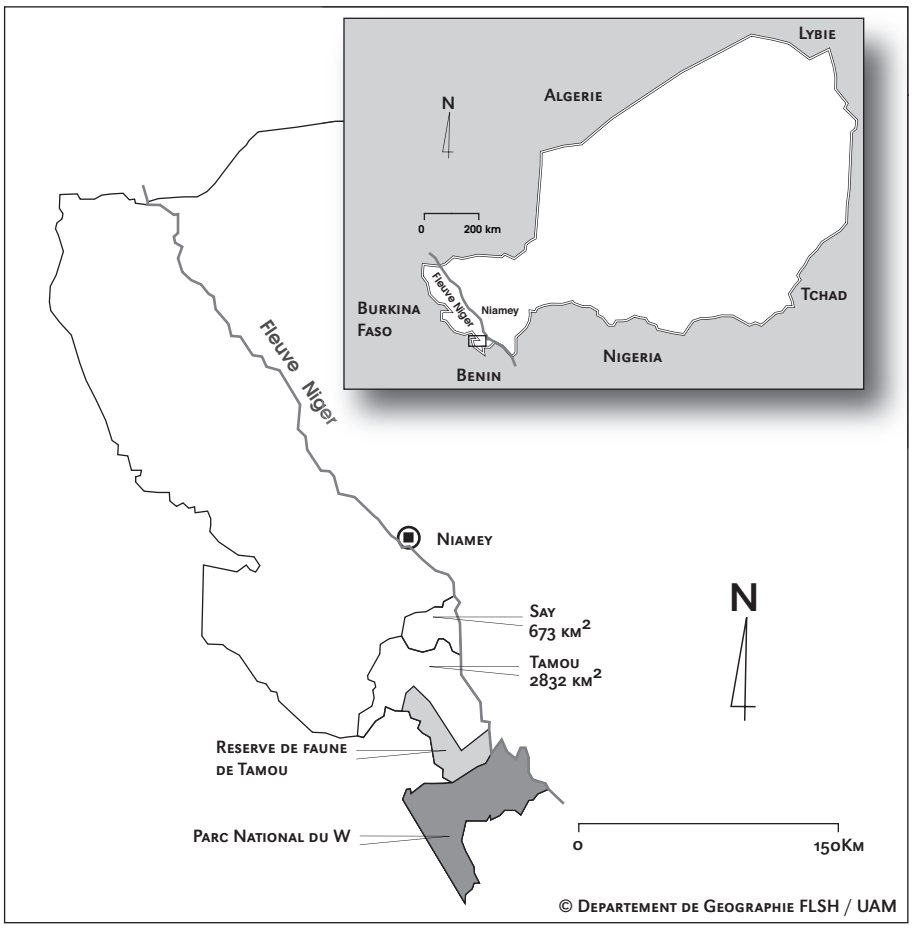


Fig. 1. Localisation des communes rurales etudiees





Les mouvements de colonisation agricole contribuent aux transformations de la partie Sud-Ouest du Niger. Au-delà de la redistribution spatiale des populations qu'elle entraîne à travers l'occupation progressive des espaces qui étaient demeurés jusque-là «vides d'hommes», la colonisation agricole implique aussi l'élargissement de l'espace agricole, la déforestation, etc.

La forte immigration dans la zone pendant les années '80 a eu pour conséquences entre autres l'augmentation de la pression sur les ressources naturelles et l'aggravation de la dégradation de l'environnement. Quelles sont les caractéristiques des territoires qui conditionnent ces migrations ? Quels sont les facteurs qui président au choix des zones de colonisation agricole ? S'agit-il d'un épiphénomène circonstanciel ou d'un véritable système migratoire ? Quelles sont les transformations spatiales liées à l'installation des migrants ? Quelles sont les fragilités du peuplement pouvant remettre en cause la pérennité de l'installation des migrants et produire de nouvelles migrations? Telles sont les questions auxquelles cette communication tente de répondre, en analysant les conséquences spatiales des mouvements de colonisation agricole, en particulier leur impact sur le peuplement. Notre étude est basée sur une recherche documentaire, sur l'exploitation des données et des cartes de recensement, ainsi que sur des enquêtes complémentaires.

Dans un premier temps, nous analysons les facteurs qui expliquent ces mouvements de colonisation agricole dans les communes rurales de Tamou et de Say (fig. 1). Une fois les conditions de production de ces migrations identifiées, nous apprécions les conséquences spatiales de ces migrations dans la zone d'accueil. Enfin, nous nous interrogeons sur la «durabilité» de leur implantation.

2. Le processus d'installation des immigrants

2.1. La mise en place du peuplement

Il est impossible de saisir la dynamique du peuplement dans le département de Say sans faire appel aux fondements historiques de l'occupation de l'espace. Le peuplement du département de Say est le résultat de vagues migratoires successives de groupes ethnolinguistiques divers venus d'horizons différents. Ces déplacements étaient motivés par des raisons sociales et politiques, notamment les conflits dynastiques et religieux, les guerres et la recherche de pâturages (IRSH, 1977).

Les Gourmantché semblent être les premiers occupants de la région. Leur peuplement est antérieur au 16e siècle. Ils auraient été chassés d'une région située plus au Nord et se seraient installés dans la zone. Entre le 16e et le 19e siècle, plusieurs groupes Peul originaires du Macina dans le Delta intérieur du Niger (Féttobés, Torobés, Bitinkobés, etc.), vont s'installer à leur tour dans la région. Le peuplement de la commune rurale de Say remonte au début du 19e siècle avec l'arrivée dans la région de groupes divers (Peul, Kourthey, Zarma) attirés par l'installation du marabout Mahaman Diobo. Les principaux villages de la commune rurale ont été fondés pendant cette période. A la fin du 19e siècle ce peuplement était modeste, avec des densités humaines faibles (Benoît, 1998 ; 1999a).

Au cours du 20e siècle, profitant de la sécurité retrouvée avec la colonisation, certains groupes vont élargir leur emprise spatiale aux zones proches relativement vides. C'est le cas des Foulmangani, perpétuellement à la recherche de nouvelles terres vierges, qui ont colonisé la région située entre le Diamangou, la Tapoa et le Fleuve. Ils ont été rejoints sur leurs défrichements par des Peul venus de Say et de Bitinkodji.

Au début du 20e siècle, les contraintes coloniales provoquèrent un remaniement à l'échelle locale de la distribution spatiale de la population par une tendance générale au desserrement de l'habitat, favorisée par la sécurité retrouvée (Benoît, 1999b). Ce processus d'occupation de l'espace s'est considérablement développé avec les sécheresses récentes ayant déclenché des mouvements de colonisation agricole.

2.2. A l'origine des migrations de colonisation agricole, les crises alimentaires

La principale motivation de ces mouvements de colonisation agricole demeure les crises alimentaires récurrentes et aiguës, bien plus qu'une simple attraction des zones d'accueil. Il est important de souligner que depuis la première moitié du 20e siècle, les crises alimentaires ont occasionné des migrations dans la région. Ainsi, la sécheresse de 1931 (qui a fait 30'000 victimes dans l'Ouest du Niger) et celle de 1969-1972 se sont accompagnées de mouvements diffus et continus avec des phases d'intensité variable (IRSH, 1977). Ces déplacements étaient rarement accompagnés d'une installation définitive et étaient presque toujours suivis d'un retour dans les villages de départ.

Dans les années '70, très peu de migrants s'étaient fixés dans la région. Cependant, la sécheresse de 1984 provoqua une nouvelle vague d'immigration massive dans la région. L'ampleur de cette migration révèle l'importance de l'insécurité alimentaire. Le caractère massif de ces mouvements de population est attesté par les qualificatifs employés par les populations pour désigner la crise. Dans le Zarmaganda, l'une des régions les plus touchées, cette année fut surnommée *dazaï* (dispersion), allusion faite à la dispersion importante des populations de cette région suite à la famine.

Les régions alimentant ces mouvements de colonisation agricole sont situées sur les marges de la limite Nord des cultures sous pluie, là où les précipitations moyennes annuelles sont inférieures à 400 mm et leur variabilité interannuelle et intra-annuelle est très forte. Les totaux annuels de précipitations pour la période 1965-1994 sont ainsi de 380 mm à Ouallam (latitude 14°19), 356 mm à Filingué (14°21) et 376 mm à Tillabéri (14°12) (Laouan, 1996). Il s'agit principalement du Zarmaganda et du Kourfey (Amadou, 1994), régions semi-arides à faibles potentialités agricoles dans lesquelles l'insécurité alimentaire est quasi-permanente et où les ressources naturelles sont fortement dégradées et la production agricole insuffisante pour assurer la survie des populations (fig.2).

Le départ massif des populations de cette région montre aussi, dans une zone soumise à une insécurité alimentaire permanente, la prise de conscience des migrants du caractère irréversible de la crise alimentaire. De plus, il révèle l'incapacité des migrations saisonnières habituelles à répondre aux situations de grave pénurie alimentaire. Si les sécheresses récentes ont enclenché les mouvements de populations, elles n'expliquent pas pour autant le choix du département de Say comme principal espace récepteur. Quels sont alors les facteurs qui expliquent la fixation des migrants dans le département de Say ? Quel est le rôle joué par les pouvoirs publics et les autorités coutumières ?





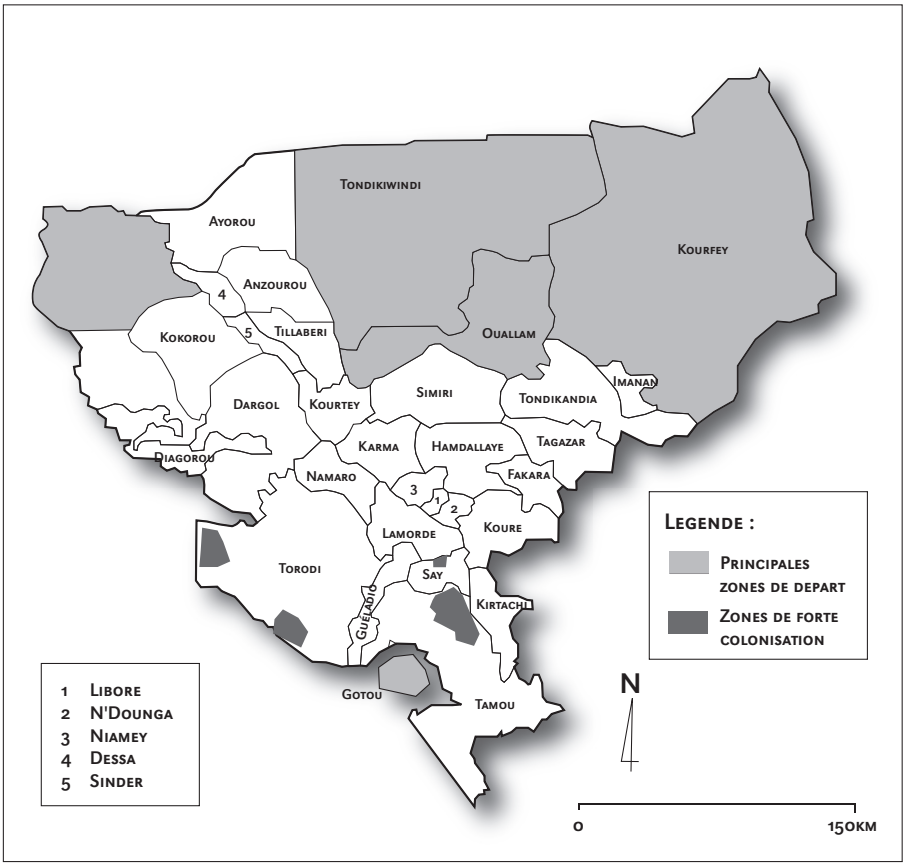


Fig. 2. Localisation des regions de depart et d'accueil

2.3. Une installation encouragée et canalisée par les pouvoirs publics

Au lendemain de la sécheresse des années 1969-1972, les autorités nigériennes conçoivent un projet de transfert de populations des départements de Ouallam et de Filingué vers le département de Say où des sites ont été identifiés (Gado, 1977). Les objectifs de la puissance publique étaient de favoriser le peuplement de la zone, l'exploitation de ses potentialités agricoles et le décongestionnement de ces deux régions à situation agricole marginale. Ce projet a été précédé du déclassement par décret n°76 141/PCMS/MDR du 22 août 1976 d'une partie de la réserve totale de Tamou. D'une superficie de 140'000 hectares, la réserve de faune de Tamou a été créée par décret 61/188/MER du 18/08/1962. Le déclassement a porté sur 70'000 ha.

Malgré l'abandon du projet, ce dernier a quand même enclenché des mouvements spontanés de population dans la région même si très peu de migrants s'y sont fixés. Les raisons de l'abandon du projet sont la persistance de l'onchocercose et de la trypanosomiase malgré le programme d'éradication, les problèmes non résolus des infrastructures à mettre en place au profit des immigrants et le refus des populations pressenties pour ce transfert de quitter leurs villages.

Dans les années '80, les pouvoirs publics guidés par le souci d'atteindre l'autosuffisance alimentaire ont initié l'opération *Aïnoma* (produisons). Cette opération fait suite à un appel lancé par le Président de la République dans un message à la nation

en date du 15 avril 1982 à l'endroit des commerçants, des entrepreneurs et des fonctionnaires qu'il invitait à participer davantage à l'accroissement de la production vivrière nationale. C'est dans la zone déclassée *Aï noma* que de nombreux citadins (fonctionnaires et commerçants résidant à Niamey) vont défricher et exploiter des terres après signature de contrats d'exploitation de deux à trois ans renouvelables avec le Service de l'environnement du département de Say. Ces exploitants ont utilisé une main-d'œuvre originaire des franges Nord de l'Ouest du Niger. Ce contact a permis à beaucoup de migrants d'obtenir des champs et de se fixer dans la région. Cette installation va favoriser l'afflux de nouveaux migrants pendant la sécheresse de 1984.

La puissance publique a donc joué un rôle important dans l'incitation et l'orientation des mouvements de colonisation agricole dans une zone considérée comme vide (Rouher et Styblin, 1993 : 23). Pour comprendre l'affluence des migrants dans le département de Say, il faut élargir l'analyse aux propriétés des lieux d'accueil qui ont guidé leur choix par les migrants.

2.4. Les facteurs d'attraction démographique

Les migrations dans les communes rurales de Say et de Tamou procèdent d'une double dynamique d'émigration et d'immigration qui traduit la complexité du système migratoire de cette région. Dans ces espaces migratoires mixtes, l'émigration, essentiellement saisonnière, est dirigée vers les pays de la Côte, Côte d'Ivoire, Nigeria, Togo et Bénin, notamment. Les déplacements à l'intérieur du Niger sont principalement dirigés vers Niamey et Birni n'Konni, une ville située à 400 km au Sud-Est de Niamey. Cette émigration revêt les mêmes caractères que celle que l'on rencontre dans les autres parties du Niger, à la seule différence qu'ici elle est plus modeste. Cette émigration rurale est une source de revenus qui sont en général utilisés pour faire face aux déficits alimentaires et aux besoins vestimentaires. Ils servent aussi à payer l'impôt, des animaux et à financer certaines cérémonies.

Quant à l'immigration, elle se compose de flux saisonniers de travailleurs agricoles qui viennent chaque année dans la région pendant les périodes de sarclage travailler dans les champs d'autrui ainsi que de mouvements de colonisation agricole. Le caractère mixte de ces espaces migratoires méritent que l'on s'attarde un peu sur les conditions du milieu.

Situées au Sud-Ouest du Niger, les communes rurales de Tamou et de Say couvrent respectivement une superficie de 2'832 km^2 et 673 km^2. Ces deux communes relèvent administrativement du département de Say qui s'inscrit entre les longitudes 1° et 3° Est et les latitudes 12° et 13°30 Nord. Un cinquième de la superficie du département est constitué par un vaste plateau dont l'altitude varie de 200 m à 340 m, entaillé par de nombreuses vallées dont les plus importantes sont parcourues par les affluents du fleuve Niger (Goroubi, Diamangou, Tapoa, Diguibari). Ses limites Nord-Est et Sud-Est sont constituées par le fleuve Niger sur environ 150 km. L'altitude la plus élevée du fleuve est de 180 m au Nord et la plus basse est de 170 m au Sud avec une largeur qui varie de 300 à 500 m. En dehors du plateau et de la vallée du fleuve, l'on distingue aussi une pénéplaine, un ensemble plat et érodé dont les seuls reliefs sont constitués par des buttes-témoins et dont l'altitude varie de 200 à 300 m.

Ce département présente deux types de climat : au Nord un climat de type soudano-sahélien avec des précipitations annuelles variant entre 450 et 600 mm et au Sud un climat soudanien avec des précipitations moyennes annuelles pouvant atteindre 800 mm. Le département de Say présente donc des conditions climatiques relativement





favorables comparativement aux régions situées au-delà du 13e parallèle Nord. Il dispose également de potentialités agricoles relativement importantes notamment les principales ressources forestières de l'Ouest du Niger et des terres vierges «résiduelles» (Ousseini, 1994 ; Amadou, 1994 ; Niger, 1999).

La disponibilité des terres vierges s'explique par le sous-peuplement de la région. En effet, en dehors de la vallée du fleuve Niger et du Nord du département, toutes les parties Sud-Est et Nord-Ouest présentait jusqu'à une date récente de faibles densités de population. En 1975, dans le commune rurale de Tamou la densité était de 3 habitants au km^2. L'insalubrité des milieux explique le sous peuplement de l'espace. En effet, certains secteurs de ce département notamment le long du réseau hydrographique, étaient infestés par des endémies mortelles comme l'onchocercose et la trypanosomiase. L'existence d'endémies parasitaires n'est cependant pas le seul facteur ayant eu un effet dissuasif sur le peuplement de la région. On peut ajouter la présence des animaux sauvages, notamment certains fauves, et le classement à des fins de conservation de la nature de toute la partie Sud de cette région (Amadou, 1994).

Jusque dans les années '70, période à laquelle un programme d'éradication de l'onchocercose a été entrepris dans plusieurs pays sahéliens par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), ces facteurs pèseront sur la distribution des populations.

2.5. Les conditions d'installation et les acteurs

Les facteurs d'attraction ne se limitent pas seulement aux conditions du milieu naturel. Ils concernent aussi les conditions d'installation, notamment l'accès à la terre. Le mode d'accès originel à la terre est le défrichement qui confère le droit de propriété au premier défricheur ou à la première communauté agricole ayant occupé les lieux. Il est le fait de groupes sociaux arrivés les premiers sur place ou ayant acquis la terre soit par le défrichement à la hache ou par le feu, soit par la guerre. Les chefs coutumiers, généralement descendants des chefs de migration ou de groupes guerriers, en sont les dépositaires. Aucun défrichement ne peut s'effectuer sans l'autorisation des premiers occupants ou de leurs descendants. Cependant, dans certains cas le défrichement ne peut pas conférer le droit de propriété des terres. Dans le Sud du département de Say, en particulier dans la zone *Aï noma* où sont associés droits d'usage traditionnel et statut public du domaine protégé ou classé, le défrichement ne confère pas en principe le droit de propriété tant qu'il fait l'objet d'un contrat signé avec les services de l'environnement (Sidikou, 1997). Les autres modes d'accès sont le prêt, la donation, l'héritage et la vente.

Ce régime foncier assez souple a favorisé l'installation des immigrants dans la région (Amadou, 1994). Les premiers immigrants arrivés dans la région ont défriché leurs propres champs. Les suivants ont acquis leurs champs par don et surtout par emprunt. Les immigrants s'adressent aux chefs de village ou de canton qui leur attribuent les terres inoccupées. Dans la commune rurale de Say où il y a saturation de l'espace, ce sont des terres en jachère qui ont été attribuées aux migrants. Dans la commune rurale de Tamou, certains ont obtenu leurs champs par défrichement, d'autres par emprunt, d'autres encore par achat ou sur intervention des autorités coutumières.

On distingue deux catégories d'acteurs : les immigrants résidents et les colons non résidents. Les immigrants résidents sont principalement originaires de la partie Nord de la région de Tillabéri. On note aussi la présence de Gourmantché

venus du Burkina Faso (région de Botou), des Touareg du Mali, des Haoussa de la région de Dogondoutchi et des Zarma de Loga. Cette diversité des origines explique l'hétérogénéité de la composition ethnique de la région. Selon les groupes ethnolinguistiques, la population du département de Say se répartissait comme suit en 1999 : Peul (42%), Zarma-songhaï (22%), Haoussa (6%), Touareg (3%) (Niger, 1999). Les Zarma, les Haoussa et les Touareg se sont installés récemment dans la région comme d'ailleurs certains Peul et Gourmantché. La plupart des villages créés par les migrants sont mixtes avec des dominances ethniques variant selon les villages.

3. Les conséquences spatiales des mouvements de colonisation agricole

3.1. La déprise démographique dans les régions de départ

Dans les régions les plus affectés par les départs, les résultats des recensements de la population montrent bien l'importance de la déflation démographique. Ainsi, les deux principales communes rurales qui ont fourni les plus importants contingents de migrants au département de Say ont connu des taux d'accroissement inférieurs à la moyenne nationale et régionale.

Communes rurales	Taux d'accroissement annuel (%) 1977-1988	Taux d'accroissement annuel (%) 1988-2001
Say	5	23
Tamou	14	2.8
Torodi	7.6	2.4
Guéladio	5.9	3.9
Tondikiwindi	2.6	3.1
Kourfey	1.8	2.9

Tabl. 1. Evolution des taux d'accroissement annuel entre les deux periodes intercensitaires dans quelques communes de la region de Tillaberi

Source : Recensement annuel de la population (RGP/H, 1977 et 1988) et resultats provisoires du Recensement annuel de la population et de l'habitat (RGP/H de 2001)

Entre 1977 et 1988, le taux d'accroissement a été de 1.8% dans la commune rurale de Kourfey, 1.45% dans celle de Ouallam, 2.6% dans la commune rurale de Tondikiwindi (tabl. 1). H. Mounkaila (2002) note qu'en 1986 dans un village du département de Ouallam, la population a connu une régression de 16% par rapport à son niveau de 1982. Pour sa part A. H. Sidikou (1991) estime de 12 à 15'000 le nombre de ressortissants du Zarmaganda ayant fui la famine de 1984, soit 9% de la population totale. De nombreux villages gravement affectés par la famine de 1984 ont été vidés d'une partie de leurs habitants. La part de la population de la commune rurale de Kourfey dans la population totale du département de Filingué a ainsi baissé de 50% en 1977 à 44% en 1988 pour remonter à 46% en 2001.

Le poids démographique des départements de Ouallam, Tillabéri et Filingué a nettement diminué d'environ un point de pourcentage, tandis que les départements de Say et Kollo ont vu leur poids démographique augmenter au cours de la période intercensitaire 1977-1988 (tab. 2). Ces chiffres suggèrent-ils un dépeuplement des





départements qui ont connu des départs importants en 1984 ? Même s'il y a déprise démographique, celle-ci a été momentanée, puisque les résultats du Recensement général de la population et de l'habitat de 2001 indiquent une légère augmentation du poids de ces départements. Quoi qu'il en soit le paroxysme climatique de 1984 a révélé la fragilité du peuplement dans ces zones.

Départements	1977	1988	2001
Say	10.5%	12.3%	12.4%
Kollo	14.1%	17.7%	17%
Téra	22.6%	22.3%	22.3%
Ouallam	15.4%	14.3%	15.1%
Filingué	22.4%	21.5%	21.7%
Tillabéri	14.9%	12%	11.5%

Tabl. 2. Evolution de la part de la population des departements dans la population totale de la region de Tillaberi

Source : Recensement general de la population (1977, 1988, 2001)

3.2. L'évolution de la population dans la zone d'accueil

L'afflux des migrants et les taux de fécondité élevés constituent les facteurs de la forte croissance de la population dans la zone d'accueil. Le taux d'accroissement annuel qui était de 5% entre 1977 et 1988 était l'un des plus élevés du pays (Ousseini, 1994). Entre 1977 et 1988, la population des différentes communes du département de Say a connu une augmentation très importante, dont une part significative est imputable à l'afflux des populations victimes de la sécheresse en 1969-72, 1982 et 1984. Ainsi, la population de la commune rurale de Say a été multipliée par 1.5 passant de 15'368 habitants en 1977 à 25'664 habitants en 1988. Celle de la commune rurale de Tamou a été multipliée par quatre passant de 9'203 habitants en 1977 à 36'679 habitants en 1988. En 2001, les communes rurales de Say et de Tamou comptaient respectivement 24'583 et 52'584 habitants.

Les taux d'accroissement au cours des deux périodes intercensitaires illustrent parfaitement l'importance des mouvements de population dans la région et le dynamisme démographique de ces deux communes rurales. Toutes les communes rurales du département de Say ont connu entre 1977 et 1988 des taux d'accroissement annuel supérieurs à 5% (tabl. 1), atteignant même 14% dans la commune rurale de Tamou. Le taux d'accroissement du département au cours de cette période a été de 5.9% contre 2.9% pour le département de Filingué et 2.7% pour celui de Ouallam, les deux principales régions alimentant l'immigration dans le département de Say. Ce taux est supérieur à la moyenne régionale (3.38%) et nationale (3.2%).

Comme l'indiquent les données du tableau 2, le poids démographique des départements de Say et de Kollo, a connu une nette augmentation variant de 2 points de pourcentage pour Say à environ trois points de pourcentage pour Kollo. Ces résultats confirment bien le redéploiement de peuplement observé dans les années '80. Dans la commune rurale de Tamou, la principale zone d'accueil des migrants, la part de la population dans la population totale du département de Say est passée de 13% en 1977 à 23% en 1988. Au cours de la période intercensitaire 1988-2001, l'accroissement annuel de la population a été de 3.8% pour la commune rurale de Tamou et de 2.3% pour la commune rurale de Say. Ce ralentissement du rythme d'accroissement de la population s'explique par le fait qu'entre 1988 et 2001, il n'y a pas eu de crises de subsistance graves. Ce qui a limité les afflux massifs de migrants

tels qu'observés en 1984. La saturation de l'espace et les difficultés d'accès à la terre dans la région constituent un autre élément d'explication. Cependant, avec l'invasion acridienne qui a réduit à néant les récoltes dans les régions de départ des migrants, un nouvel afflux risque de se reproduire en 2005. L'arrivée de quelques migrants dans la zone *Aï noma* a été déjà signalée aux autorités préfectorales.

Les résultats du recensement de 1988 établissent un solde migratoire positif pour le département de Say (dont relèvent administrativement les cantons) de 20'221 personnes en ce qui concerne les «migrants internes durée de vie».

L'évolution des densités brutes ne fait que confirmer le dynamisme démographique de la région. Pour la commune rurale de Tamou, la densité kilométrique a été multipliée par plus de 4 entre 1977 et 1988, passant de 3 en 1977 à 13 en 1988. Dans la commune de Say, la densité kilométrique a été multipliée par 1.5 passant de 23 en 1977 à 38 en 1988 (fig. 3).

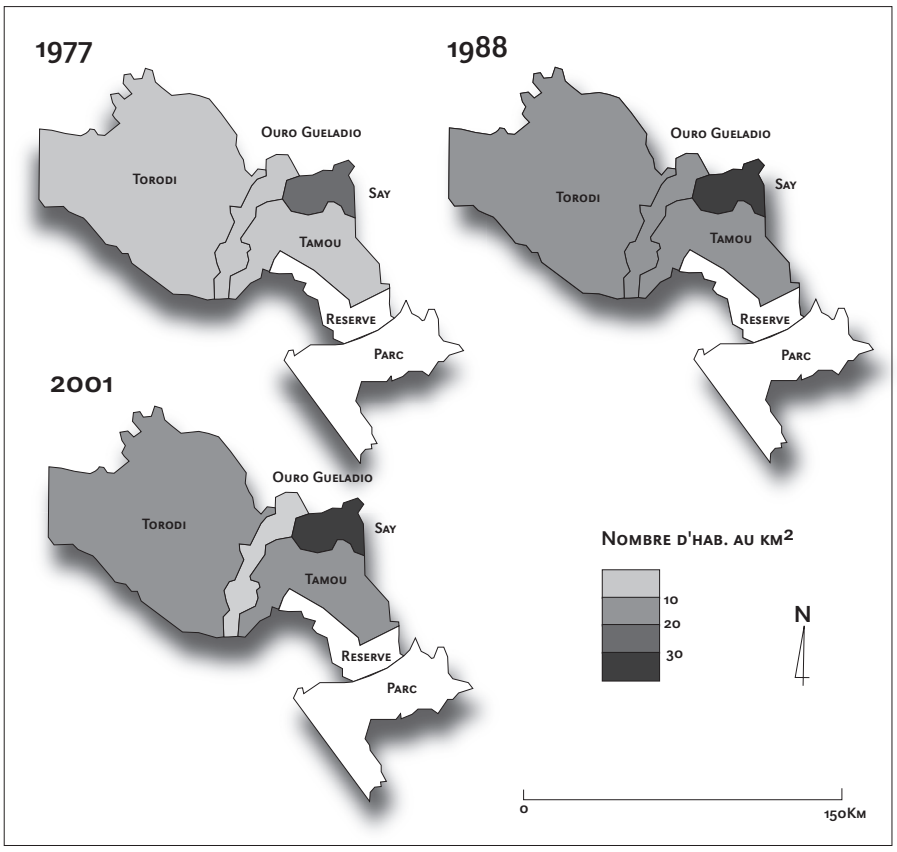


Fig. 3. Evolution des densites de population dans les quatre communes rurales du departement de Say

Les résultats du recensement général de la population de 1988 indiquent aussi que 14.6% de la population résidente avait comme résidence antérieure un autre département. Le département de Say a également le pourcentage le plus important de non natifs avec 38.68% de l'effectif des «migrants durée de vie» de la région de Tillabéri (Niger, 1994). Ce redéploiement du peuplement dans les communes rurales étudiées s'est traduit par la création de nombreux villages et hameaux de colonisation consacrant l'élargissement de la distribution spatiale de la population.





3.3. La création de villages et de hameaux de colonisation

Dans le département de Say, les mouvements de population se sont traduits par un remodelage de la distribution spatiale des hommes à travers le remaniement de la structure de l'occupation de l'espace. L'installation des migrants dans la région a eu deux conséquences majeures sur la redistribution de la population. D'une part, elle a entraîné l'augmentation des effectifs de population de certains villages existants (villages satellites) et d'autre part, elle a donné lieu à la création de nombreux hameaux de culture et de villages autonomes, favorisée par la nature de l'habitat.

De nombreux migrants se sont installés dans les villages de Diébou, Guémé, Bokki, Baoulédjé dans la partie Nord-Est de la commune rurale de Tamou. Avec l'arrivée massive de migrants, la population de Bokki a plus que doublé entre 1982 et 1988, passant de 934 habitants en 1982 à 2'008 habitants en 1988.

En général, les migrants s'installent à la périphérie des villages, créant leurs propres villages ou hameaux. C'est dans la zone *Aï noma* que l'on retrouve la plupart de ces unités de peuplement. Il s'agit notamment des villages de Sénokonkédjé, créé en 1981, de Patta Boga, créé en 1976, Ouro Modibo, créé en 1984. Les autres villages n'ont pas encore le statut de villages administratifs mais sont des villages autonomes. Ils ne dépendent ainsi d'aucun village administratif. Ils ont leurs propres chefs qui collectent l'impôt et le versent directement à la Préfecture de Say. Les plus importants sont Maradi (189 habitants en 2001), Soley Noma (566 habitants en 2001), Caritas I, II et III, Beyrouth, Arlit (137 habitants en 2001), etc.

Certains, en raison de leur taille démographique et du souhait de leurs habitants ont été érigés en villages administratifs. Ainsi, dans la commune rurale de Tamou, on peut citer les villages de Sénokonkédjé et Patta Boga, érigés en villages administratifs en 1988. Dans le canton de Say, il s'agit des villages de Sabarabangou et Goulbal, créés dans les années '80 et devenus des villages administratifs en 1988.

La multiplication des hameaux est la conséquence des mouvements de colonisation agricole. Il est très délicat de saisir l'ampleur de cette redistribution spatiale de la population avec les cartes de recensement. En effet en dehors des problèmes de précision dans le traitement de la localisation, de nombreux villages sont omis, ce qui rend difficile la distinction entre anciens et nouveaux villages. La distinction entre villages ou hameaux créés par les migrants et la dispersion de l'habitat autochtone sont également difficile. Pour mieux saisir l'évolution de l'habitat, il est nécessaire de mettre à contribution des enquêtes complémentaires, des cartes topographiques et des images satellites.

3.4. La distribution spatiale de la population

Dans la commune rurale de Tamou, la distribution spatiale de la population obéit aux conditions du milieu naturel. Elle est aussi liée à l'existence de la réserve de faune de Tamou. On distingue deux régions de relative concentration de population :

- la zone du fleuve traversée par le fleuve Niger et ses deux affluents, le Diamangou et le Goroubi, qui renferme 17.4% de la population totale de la commune rurale (Niger, 1999). C'est une zone cosmopolite qui accueille beaucoup d'immigrants et dont la population est composée de Peul, de Zarma et de Haoussa ;
- la zone des plateaux, située dans la partie centre-Ouest, qui abrite 66% de la population composée de Peul, Gourmantché, Zarma, Haoussa et Touareg.

En dehors de ces deux zones le peuplement est relativement peu dense, notamment dans la partie Sud de la commune qui est en principe interdite de toute activité d'aménagement. Malgré cette interdiction, elle fait l'objet de défrichements pour la mise en culture, notamment pour les migrants. Sa population est composée de Gourmantché, de Haoussa et de Zarma.

Dans la commune rurale de Say, la population est concentrée dans l'ensemble des vallées. La vallée du fleuve Niger abrite 47% de la population totale de la commune, notamment des villages récents occupés par des migrants venus de la région de Ouallam à la recherche de terres de culture. Les migrants occupent les jachères et des terres marginales réservées au pâturage. La zone de plateau est faiblement occupée (6% de la population totale du canton).

3.5. L'élargissement de l'espace cultivé et la déforestation

L'extension des surfaces cultivées a un double objectif. Elle permet d'une part d'augmenter la production en palliant la chute des rendements des terres exploitées, et d'autre part, elle fournit des terres aux nouvelles familles qui s'installent. Les superficies cultivées ont été multipliées par plus de deux entre 1975 et 1999, passant de 71'060 ha en 1975 à 166'868 ha en 1999. L'augmentation des superficies cultivées s'est faite au détriment des réserves foncières et des aires de pâturage. B. Amadou (1994) note que les zones de culture sur le plateau de Diébou ont connu une progression de 60% entre 1956 et 1988 avec l'installation de nombreux migrants. Cette importante augmentation résulte principalement de l'afflux d'immigrants dans la région, mais aussi de l'exploitation de la partie déclassée de la réserve totale de Tamou en particulier par les fonctionnaires, commerçants et entrepreneurs résidant à Niamey. Dans la commune rurale de Say, la jachère a disparu (Niger, 1999) et la brousse n'existe plus. Dans la commune rurale de Tamou, il y a eu réduction en temps et surface des jachères, ce qui contribue à la réduction des pâturages.

Les mouvements de colonisation agricole représentent dans la plupart des cas une agression pour la zone d'accueil. L'un des problèmes posés par l'immigration est sans doute l'exploitation anarchique du couvert végétal qui est le résultat de défrichements incontrôlés, parfois avec des moyens mécaniques. Dans la zone *Aï noma* seules quelques poches de réserves foncières dans la partie Sud et les plateaux incultes portent encore une végétation relativement dense. En dehors du parc du W et de la réserve de faune de Tamou, soumis depuis la période coloniale à un régime restrictif de droits d'usage, l'essentiel des peuplements forestiers est situé sur les plateaux incultes. Leur faible intérêt agronomique les met à l'abri des défrichements. La végétation des zones favorables à l'établissement humain, notamment celle des vallées, des terrasses, des terres dunaires et des plateaux sableux, a fait l'objet d'une déforestation intense.

3.6. L'évolution des modes d'accès à la terre

L'appropriation de la terre repose sur l'antériorité de l'occupation du sol et de sa mise en valeur. Ce principe du premier occupant constitue l'élément fondamental de l'appropriation foncière. Les descendants des premiers occupants sont les héritiers de la terre et le mode d'appropriation dominant est l'héritage. Les migrants dans leur majorité sont astreints à l'emprunt de terres après autorisation des autorités traditionnelles (chefs de village ou de canton). Dans la zone *Aï noma,* certains exploitants résidant à Niamey ont abandonné leurs terres soit au profit de leurs manœuvres ou gardiens, soit au profit d'autres exploitants qui les ont occupées sans contrat. D'autres ont même vendu les terres qu'ils exploitent. Certains migrants ont bénéficié des terres dans cette zone par concession par les chefs traditionnels.





Cette situation très complexe a en partie été favorisée par le laxisme des services chargés du suivi des contrats d'exploitation et la confusion sur la propriété foncière après une déclaration du Président de la République en décembre 1974 dans laquelle il disait que la terre appartient à celui qui la travaille. Les pouvoirs publics ne maîtrisent ainsi plus la situation. Les contrats d'exploitation qui devaient être renouvelés tous les deux ou trois ans ne l'ont jamais été. A ce manque de suivi s'ajoute le fait que certains exploitants, sous le poids de la crise économique du milieu des années '80, ont soit abandonné leurs champs au profit de leurs manœuvres, soit revendu les terres au profit d'une tierce personne. Quant aux chefs traditionnels, ils ont continué à autoriser des défrichements dans la zone.

La commission foncière de Say avec le financement du projet Ecopas réalise actuellement un état des lieux pour réactualiser la liste des exploitants dans la perspective de l'organisation d'un forum qui réunira tous les acteurs et qui aura pour objectif principal de trouver des solutions adaptées à la situation. La commission de base est composée de 5 membres qui sont le chef de village (Président), un représentant des agriculteurs, un représentant des éleveurs, une femme trésorière, l'iman du village. Avec l'installation des conseils communaux, la commission souhaite les mettre devant leurs responsabilités notamment en ce qui concerne l'application et le suivi des décisions du forum.

4. L'ancrage précaire sur le territoire

Le peuplement actuel de ces deux cantons présente de nombreux signes de fragilité, mis en lumière par plusieurs facteurs. Le plus déterminant est la précarité foncière des migrants. En effet, la plupart ont acquis leurs terres par prêt auprès des autorités coutumières ou de certains autochtones. Dans la commune rurale de Say, les champs cultivés par les habitants de Goulbal et de Sabara Bangou appartiennent aux habitants de Dalwey et Goudrio. L'érection de ces deux villages en villages administratifs suscite l'inquiétude des prêteurs qui craignent d'être expropriés. Aussi, souhaitent-ils le départ de ces migrants. A défaut de les chasser en retirant leurs champs, certains propriétaires demandent aux migrants de choisir entre l'achat du champ ou le retrait. Ils savent que les migrants n'ont pas les moyens de payer les champs qu'ils exploitent.

A cette pression exercée par les autochtones s'ajoutent les mauvaises récoltes de ces dernières années. Aussi, quelques familles de migrants sont-elles déjà parties dans les villages situés plus au Sud. Certains migrants envisagent même de retourner dans leurs villages de départ. Mais vont-ils le faire, sachant très bien que les raisons pour lesquelles ils les ont quittés persistent ou vont-ils rester longtemps sur des terres qui ne sont pas les leurs et qui chaque année ne produisent pas suffisamment pour les nourrir ?

L'une des conséquences de cette situation est la poursuite du front de colonisation, en particulier dans le Sud de la zone *Ai noma* et même au-delà, dans la réserve totale de Tamou, qui est menacée par la déforestation malgré l'interdiction d'effectuer de nouveaux défrichements. Quel sera alors le sort de cette réserve lorsque surviendront d'autres vagues de migration ? Cette région pourra-t-elle encore servir d'exutoire pour les migrants fuyant l'insécurité alimentaire ?

Avec la baisse de la production agricole sur les terres marginales qui leur ont été prêtées et en raison du contexte de pauvreté, les villages de colonisation deviennent à leur tour des villages de départ vers les pays côtiers.

5. Conclusions

Les mouvements de colonisation agricole ont contribué à accélérer la croissance démographique dans les communes rurales de Say et de Tamou. L'installation des migrants dans ces deux communes rurales s'est effectuée à la suite des paroxysmes climatiques des années '70 et '80 qui ont gravement affecté les régions situées au Nord de notre zone.

L'impact des mouvements de population sur le peuplement doit être appréhendé dans le cadre d'un espace migratoire, c'est-à-dire en considérant simultanément l'espace de départ et l'espace récepteur.

Dans les espaces d'émigration, les mouvements de colonisation agricole n'ont pas fondamentalement affecté le peuplement. Dans les espaces d'accueil, ils se sont traduits par une redistribution de la population et une extension des surfaces cultivées au détriment des aires de pâturage exacerbant les conflits entre agriculteurs et éleveurs. La redistribution spatiale demeure de toute évidence la première conséquence des mouvements de population avec la création de nombreux hameaux et de villages de colonisation.

Dans les espaces d'immigration, les migrants vivent dans une situation d'insécurité foncière qui, ajoutée à la baisse des rendements agricoles, pose la question de la «durabilité» de la fixation des migrants. Vont-ils pousser plus au Sud le front de colonisation ? En cas de crise grave comme celle observée en 1984, la région pourra-t-elle accueillir de nouveaux migrants ? Les migrants vont-ils se déployer dans les villes à défaut de trouver un ancrage dans d'autres milieux ruraux ? Comment résoudre le délicat problème de la gestion foncière dans la zone *Ai noma ?* Telles sont quelques-unes des questions qui se posent alors que le Niger est à nouveau affecté par une crise alimentaire dans les régions rurales.





Bibliographie

Amadou B. (1994). Crise alimentaire et conquête agricole de nouvelles terres dans le Sud-Ouest du Niger. *Revue de Géographie Alpine*, vol. 2, pp. 171-184.

Benoît M.(1998). *Statut et usage du sol en périphérie du parc W du Niger, Tome I, Contribution à l'étude du milieu naturel et ressources végétales du canton de Tamou et du Parc du W,* Niamey, ORSTOM, 32 p.

Benoît M. (1999a). *Peuplement et genre de vie dans le Gourma oriental avant la création du parc national du W du Niger (1926),* Paris, Niamey, IRD, 96 p.

Benoît M. (1999b). *Statut et usage du sol en périphérie du parc national W, Tome 3, Introduction à l'étude du paysage du canton de Tamou. Périphérie du parc national du W,* Niamey, ORSTOM, 30 p.

Gado B. (1977). Le projet de mise en valeur de l'arrondissement de Say In : *La mise en valeur des « terres neuves » au Sahel,* Paris, pp 55-59.

IRSH (1977). *Etude de Say*, Rapport final, Niamey, 240 p.

Laouan F.T. (1996). *Aspects agro-météorologiques de l'association mil/niébé,* Niamey, Agrhymet, 107 p.

Mounkaila H. (2002). De la migration circulaire à l'abandon du territoire local dans le Zarmaganda (Niger), *Revue Européenne des Migrations Internationales,* 18/2, pp. 161-187.

Niger, Bureau central du recensement (2003). *Résultats provisoires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2001*, Niamey, 15 p.

Niger, Département de Tillabéri, Arrondissement de Say, Commission foncière. (1999). *Monographie sous-régionale de l'arrondissement de Say*, Say, 130 p.

Niger, MDSP/PF, Direction de la population. (1994). *Analyse de la migration, données définitives du RGP de 1988*, Niamey, 36 p.

Ousseini I. (1994). Répartition spatiale de l'occupation humaine et ressources naturelles dans la région du fleuve Niger, *Revue de Géographie Alpine,* vol. 2, pp. 159-197.

Rouher L., Styblin P. (1993). *Le système agraire d'une petite région de l'arrondissement de Say*, Paris, Rapport final, 45 p.

Sidikou A.H. (1991). Une région sahélienne en crise : le Zarmaganda (République du Niger) In : *Sahel, Nordeste, Amazonie. Politiques d'aménagement en milieux fragiles*, Paris, UNESCO-L'Harmattan, pp. 51-87.

Sidikou A.H. (1997). Droits d'usage traditionnel locaux et demande urbaine, In : *Fonctionnement et gestion des écosystèmes contractés sahéliens.* Paris, John Libbey Eurotext, pp. 3-14.

Une initiative prometteuse pour un développement local dans un espace désertique : le marché hebdomadaire de Tabelot

Maman Waziri Mato
Departement de Geographie
Universite Abdou Moumouni de Niamey, Niger

Fabien Anthelme
Institut de Recherches pour le Developpement
UR 136 : Aires protegees
Niamey, Niger



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



1. Introduction

La convergence de plusieurs facteurs, notamment une paix retrouvée, l'extension agricole avec le développement des cultures de rente, l'appui des projets de développement et l'émergence des ONG et associations paysannes, a conduit les principaux acteurs de la zone de Tabelot à s'interroger sur le devenir économique de leur espace. Une des solutions envisagées est de renforcer le rôle centralisateur de Tabelot (fig.1) en tant que carrefour naturel pour les rencontres et transactions de la frange Sud de l'Aïr. C'est ainsi qu'est née l'initiative de la création d'un marché dans cette localité. Prévoyance ou fait du hasard, un peu plus d'un an après l'implantation du marché, les élections d'août 2004 ont abouti à l'installation des autorités locales. Tabelot devient, ainsi, le chef-lieu de la commune du même nom avec à sa tête un conseil communal présidé par un Maire.

Nos investigations, fruits d'un programme commun de recherche sur le thème « Biodiversité et développement local dans l'Aïr », s'inscrivent dans le cadre des activités de l'UR 136 « Aires protégées » de l'Institut de Recherches pour le Développement (IRD). Notre méthode de travail, résultant d'une collaboration entre deux chercheurs, un biologiste et un géographe, a été axée sur des enquêtes et entretiens. L'enquête a eu deux volets : un constat visuel ayant pour but l'identification de l'organisation spatiale du marché et l'administration d'un questionnaire portant essentiellement sur la fréquentation et les activités. Les entretiens, qui avaient pour public cible les principaux acteurs locaux et régionaux du marché, entendaient cerner le processus de création du marché, sa gestion actuelle et les projets à venir.

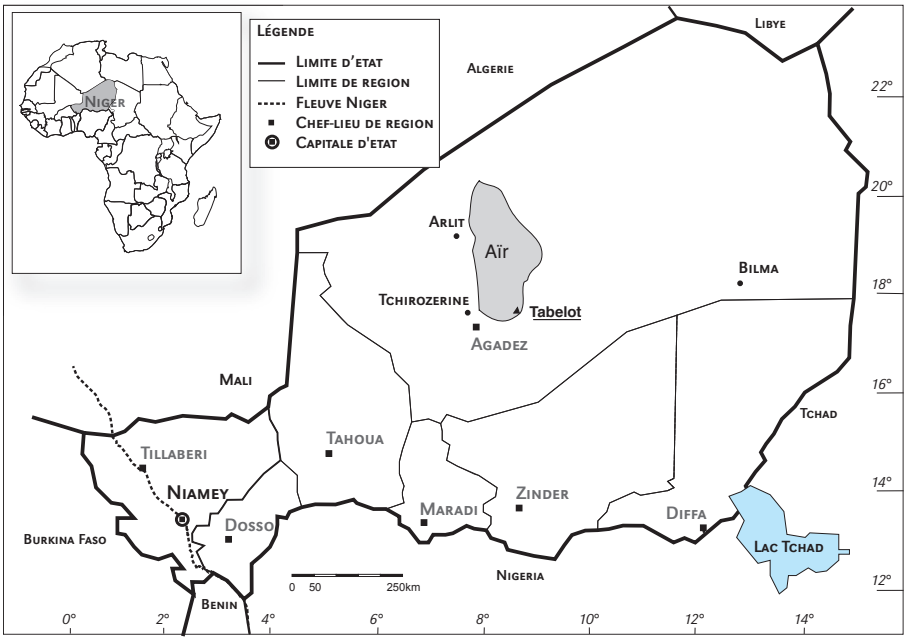


Fig. 1. Localisation du village de Tabelot

Ce texte, après avoir présenté le contexte socio-politique et économique de la création du marché, décrit le processus de sa mise en place, son organisation et discute son rôle dans l'amélioration des conditions de vie de la population de la commune.





L'accent est mis sur les initiatives paysannes dans un contexte de développement local avec la décentralisation pour cadre politique et institutionnel.

2. Contexte

2.1. Les notions de désert et de développement local

Le Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés (Ley et Lussault, 2003 : 241) définit le désert comme un « espace faiblement habité, réputé inhospitalier ». Il poursuit que le désert est, dans son acception classique, inhabité du fait de la difficulté pour les hommes à s'y installer en sociétés viables.

La présence humaine est perçue comme une forme d'adaptation à la nature hostile. Pourtant l'homme ne vit pas dans le désert que des seuls produits du désert. Les ressources pour le maintien de la société sont fournies par la possibilité de circulation des biens et des personnes à travers d'abord le nomadisme et aujourd'hui par les circuits marchands reprenant les itinéraires anciens (Bourgeot, 1999 ; Claudot Hawad, 2002). Ainsi, le désert nigérien, plus particulièrement le Sud de l'Aïr, est parcouru et traversé par des pistes caravanières puis des routes empruntées quotidiennement par des véhicules tout terrain chargés à l'aller comme au retour. L'organisation spatiale est plus guidée par les flux drainés par des axes routiers que par les gradients bioclimatiques servant à définir les zones climatiques du Niger. Les espaces, qui sont apparemment isolés sont aujourd'hui facilement joignables ; les déplacements à pied ou à dos de chameau sont vite remplacés par la voiture et de plus en plus par des motos pour les individus. Du fait de la mobilité des hommes et de la modernisation des moyens de déplacement, le désert est devenu plus fréquentable et plus habitable.

Le développement local est quant à lui un développement basé sur un mode spécifique d'organisation d'une production endogène de richesse se rapportant à un lieu, en l'occurrence la commune rurale de Tabelot. Il s'agit d'une dynamique interne faite de la somme de plusieurs initiatives, dont celle de la création du marché, émanant des acteurs locaux dans le but de promouvoir un changement positif dans la société.

2.2. L'extension agricole par le développement des cultures de rente

Historiquement, le commerce caravanier tenait un rôle important dans l'économie de la région. Il était organisé selon un axe Nord – Sud (des pays haoussas vers Aïr) puis Ouest – Est (de l'Aïr au Kawar). Il s'agissait d'un trafic qui s'assimilait au troc avec pour principaux produits d'échange le sel et les dattes du Nord contre les produits manufacturés et les céréales du Sud. Ce commerce est en déclin dans sa forme ancienne. Le développement de l'agriculture dans l'Aïr ainsi que la modernisation des moyens de transport, les véhicules motorisés remplaçant le chameau, sont responsables de cette mutation.

En effet, si durant la période coloniale, l'introduction de la pomme de terre dans l'Aïr, pour les besoins des colonisateurs, n'a pas permis un réel développement de l'agriculture dans la région, les choses ont véritablement changé dans les années '70 (Salifou, 1982). La réorientation de la production vers les marchés nationaux par un projet Nord-américain a, pour une première fois, apporté un certain engouement pour les cultures maraîchères destinées à la vente.

Depuis une dizaine d'années, la région connaît un développement de cette activité, qu'on peut qualifier de spectaculaire. Ceci est dû d'abord à certaines particularités climatiques de la zone. Pour toute personne non avertie, lorsqu'on parle de désert, ce qui vient à l'esprit c'est la rudesse d'un milieu naturel qui ne pourrait être que contraignant pour l'homme. Pourtant le climat aride mais azonal de l'Aïr, plus particulièrement de sa frange Sud abritant la région de Tabelot, présente des particularités qui lui confèrent un potentiel agricole relativement élevé. En zone saharienne, les environs de Tabelot se situent à une altitude moyenne proche de 800 m au-dessus du niveau de la mer. Cette altitude provoque un adoucissement remarquable des températures. Par ailleurs, bien que l'aridité climatique soit élevée (54.87 mm en moyenne annuelle depuis 1991, nettement en dessous des 100 mm désignés comme limite pour identifier des conditions typiquement sahariennes (Ozenda, 2004)), la présence proche du massif des Bagzanes (culminant à 2022 m) permet un approvisionnement important en eau dans le sol. Cette grande disponibilité en eau très localisée permet le développement d'une végétation dense sur les bords de koris, composée notamment de *Hyphaene thebaica, Acacia nilotica, Faidherbia albida et Salvadora percica* (Saadou, 1990). En conséquence, par sa spécificité surtout thermique, le climat se « révèle en fait une véritable rente de situation pour les producteurs de la région : ils sont les seuls dans toute l'Afrique subsaharienne à pouvoir produire de l'oignon arrivant à maturité durant les mois d'octobre et novembre » (Weill et Amiaba, 2002). La physionomie actuelle des jardins est dominée par l'oignon qui supplante les cultures commerciales traditionnelles comme la pomme de terre, l'ail et la tomate. Il en est de même pour les cultures céréalières de mil, orge, blé et maïs. Aujourd'hui, aucun producteur, grand et petit, autochtone comme migrant, n'y échappe. Les avantages qu'offre la vente de l'oignon en procurant un revenu « consistant » et périodique incitent tous les paysans à se tourner vers cette culture spéculative.



2.3. L'appui des projets, l'émergence des ONG et des associations paysannes

De notre entretien avec le Président de l'Union des coopératives des maraîchers de la zone de Tabelot (UCMT), il ressort ce qui suit.

Fruit d'une longue et passionnante concertation, l'union des coopératives des maraîchers de la zone de Tabelot, formée au départ de 116 coopératives, a été créée dans l'esprit de promouvoir le maraîchage dans la zone. Son but est de mener des actions afin de permettre aux paysans de rentabiliser leur production et de profiter au mieux de leur labeur. Cette initiative a bénéficié d'un environnement favorable, notamment de l'appui du projet de développement de la zone Nord par l'intermédiaire de l'ONG TILALT, agence d'exécution (CNEARC – ONG TILALT, 2001).

Pour réaliser son projet, l'UCMT a entrepris des actions internes portant sur la production, le stockage et la commercialisation des produits. En plus, des offensives en direction de l'extérieur ont été menées. Elles visaient d'une part à faire connaître l'Union à l'intérieur du pays et d'autre part à susciter la création d'autres unions sur le plan national de façon à mener des actions communes : recherche des débouchés pour les produits et financement des projets.

C'est dans ce contexte, fait de développement des cultures maraîchères dans un environnement associatif favorable bénéficiant de l'appui d'un projet, qu'est né le marché de Tabelot.



3. Création du marché

3.1. Initiative motivée d'un chef

Notre entretien du 23 avril 2004 avec le chef du village de Tabelot permet de relater le processus de la création du marché de la manière suivante. Tabelot est retenue comme une des zones vulnérables dans le cadre des évaluations permanentes du système d'alerte précoce (SAP : structure étatique chargée du suivi de la situation alimentaire permettant à l'Etat de prendre des mesures contre les catastrophes). Dans sa démarche, le SAP considère le marché comme un des points d'ancrage pour la mesure de la vulnérabilité des populations. Lors d'un séminaire de formation, sur la gestion des catastrophes, organisé à Agadez en mars 2001 par le SAP en collaboration avec le service régional d'agriculture, le chef de village a été sensibilisé à l'importance du marché comme facteur de développement. Cette idée a été rapportée à la communauté villageoise qui l'a bien accueillie. Après les premières consultations, 41 personnes ont adhéré au projet et manifesté le vœu de disposer d'un hangar. D'autres personnes se manifesteront par la suite et ce sont au total 61 commerçants, originaires de plusieurs villages et tribus qui verront leurs demandes agréées (tabl. 1).

ORIGINE	Nombre
Farès	12
Zanguéfan	11
Agalal	6
Nabaro	4
Souloufiet	8
Azomeris	1
Itaguen	2
Iguemadan	5
Tafidet	7
Azerza	1
Katanguera	1
Tadak	1
Afès	1
Total	60

Tabl. 1. Origine des premiers occupants des hangars du marche de Tabelot

Source : Registre du chef de village de Tabelot

Un compte-rendu de toute cette démarche a été fait aux autorités administratives, en occurrence le sous-préfet de Tchirozérine à l'époque. Après plusieurs mois de concertation et de réflexion, en mai 2001 les parcelles ont été attribuées aux commerçants. Malgré la volonté des différents acteurs, deux années se passent et le marché ne démarre pas encore véritablement. La raison principale de cette léthargie est le mauvais déroulement de la campagne de cultures maraîchères de 2002. Ces difficultés sont liées à la dégradation de la situation politique et économique en Côte d'Ivoire, principal pays acheteur de l'oignon de la région. Les paysans interrogés affirment que certaines productions ont pourri par manque d'acheteurs.

A la fin de l'année 2002 (novembre et décembre), la situation commence à changer, des acheteurs en provenance surtout du Nigéria viennent à Tabelot et l'oignon se vend mieux. Convaincus que c'est par une action d'éclat et d'envergure régionale voire nationale que le marché peut être viable, en mars 2003, les acteurs locaux, en collaboration avec le sous-préfet, relancent les activités. Une implantation officielle du marché est programmée pour le 5 juin 2003. Huit comités sont alors mis en place :

sécurité (gendarmerie), restauration (12 personnes), hébergement (20 personnes), sensibilisation (20 personnes), culture (10 personnes), finance (20 personnes), transport (4 personnes), sages (15 personnes). Les réflexions du comité aboutissent à l'instauration d'une cotisation afin que la communauté villageoise puisse prendre en charge les festivités d'implantation du marché. Mille invités sont prévus à l'ouverture officielle du marché. Les manifestations du 5 juin sont les bonnes. Des mesures pratiques de gestion sont prises par la création d'un comité de gestion composé de quatre sections : hangars, transport, bétail et restauration. D'abord provisoire, le comité est pérennisé lors d'une assemblée générale qui désigne par la même occasion un chef de marché.

3.2. Les offensives des coopérateurs maraîchers

L'UCMT est l'un des principaux acteurs de la relance des activités commerciales dans la région de Tabelot. Elle pose des actes concrets comme la participation aux cotisations et à tous les efforts physiques d'implantation. Dans cette dynamique et en rapport avec ses objectifs initiaux, le président de l'UCMT a entrepris un périple de 4 mois qui le conduit dans plusieurs pays africains dont le Gabon, le Nigéria, le Bénin, le Togo et en Europe, principalement en France. Cette offensive a eu pour principale conséquence un intérêt porté par différents opérateurs économiques. Des commerçants du Nigéria, sensibles aux opportunités qu'offre la région, vont jusqu'à Tabelot pour l'achat de certains produits comme le poivron, la pomme de terre, la tomate et l'oignon. Ces actions de l'UCMT, qui s'inscrivent dans le cadre d'une dynamique collective, sont aussi relayées par des initiatives individuelles notamment celles du chef du marché.

3.3. Stratégie et sacrifice d'un ancien caravanier devenu chef de marché

De tous les acteurs rencontrés, l'engagement du chef de marché nous semble particulier, en raison de son expérience commerciale et de la stratégie qu'il a mise en œuvre pour faire adhérer le plus grand nombre de personnes aux activités du marché. Ancien caravanier, originaire de Afassas (localité située à une vingtaine de km au Nord-Est de Tabelot et faisant partie de la même circonscription administrative), Monsieur Haïdo Ahmadou, soutient comme principales raisons de la création d'un marché à Tabelot le fait de disposer, à des prix abordables, d'articles de toutes provenances en un lieu qui rassemble aussi des produits agro-pastoraux et artisanaux locaux. Vite convaincu des bienfaits de cette institution, mais aussi motivé par son rôle central de chef de marché, Monsieur Haïdo et son équipe ont entrepris des actions qui s'inscrivent dans une stratégie globale d'implantation durable du marché. Le premier acte a été la collecte dans les jardins des différents produits et leur présentation au marché au moyen d'un camion loué par le comité de gestion. Tous les jeudis, jour d'animation du marché, à la fin de la journée, les produits invendus sont transportés à Agadez. Le deuxième acte est une mesure incitative, celle de la réduction des prix des denrées de première nécessité. A titre indicatif, le sac de mil qui coûtait, à l'époque (juin 2002) 10'000 F CFA a été vendu à 8'500 F CFA, le kg de riz et de sucre à 300 F CFA contre 350 F CFA. La nouvelle gagnant toute la région pendant 7 semaines, chacun venait profiter de cette manne. C'était, nous dit Monsieur Haïdo, un «*forcing*» qui a bénéficié de l'appui et de la complicité de certains grands commerçants d'Agadez qui se sont prêtés au jeu en convoyant chaque semaine des camions chargés d'articles divers. En réalité, il ne s'agissait pas d'une vente à perte, mais les commerçants se contentaient du peu de bénéfice qu'ils réalisaient.





4. Structures de gestion et dynamique du marché

4.1. Les structures de gestion et leur rôle

Le processus de concertation qui a abouti à l'implantation du marché s'est soldé par la mise en place d'un comité de gestion. Dirigée par un président, cette structure est composée des principaux responsables du marché. Elle a pour mission de veiller à la bonne marche des activités liées à l'organisation spatiale du marché, les problèmes de transport, la salubrité, l'accueil des nouveaux venus, le règlement des litiges, etc. Quatre sections viennent l'appuyer dans ses actions (hangars, transport, bétail et restauration). Selon des membres du comité, la structure est très jeune et il est prématuré de dresser un bilan. De nombreuses actions ont été entreprises ; elles concernent plusieurs aspects.

L'organisation spatiale du marché

Le marché de Tabelot est implanté sur un terrain d'environ deux hectares. Dès le départ, la population a conscience du fait que, pour une activité d'une telle envergure, le terrain est relativement petit. Mais comme il s'agit d'un essai, les organisateurs se sont contentés de cet emplacement. Il convient de signaler que deux contraintes naturelles évidentes peuvent freiner l'extension du marché. Il s'agit d'un kori dans la partie Nord-Ouest et des affleurements rocheux dans la partie Sud. La combinaison des contraintes physiques et de l'inexpérience des animateurs a conduit à une mauvaise organisation spatiale du marché. Ainsi, le comité de gestion tente de le structurer en quartiers en ouvrant des passages et en évitant l'encombrement de la partie centrale.

La sécurité des personnes et des biens

Le comité a interdit le dépôt du carburant dans le marché afin de sécuriser les marchandises. Un endroit spécifique a été prévu à cet effet pour limiter les risques d'incendie.

La salubrité

C'est un domaine confié à une équipe de jeunes volontaires qui organisent, au besoin, des actions dans ce sens. Une des plus remarquables est le ramassage des emballages plastiques qui de plus en plus constituent une menace pour la santé du bétail et qui pour le long terme peuvent nuire à la productivité des jardins.

4.2. Dynamique du marché

De l'enquête que nous avons réalisée en avril 2004, il ressort que le marché de Tabelot s'inscrit dans une dynamique favorisant son développement. Il prend de plus en plus d'envergure en accueillant des commerçants de toute la région d'Agadez et même des régions voisines du Sud, à savoir Maradi, Tahoua et Zinder (tabl. 2).

Aussi, le marché enregistre-t-il de nouveaux visiteurs dont une grande majorité (59%) n'a d'autres marchés de fréquentation que celui de Tabelot (tabl. 3). Une autre chance de survie et de croissance du marché est la situation financière des commerçants participant à son animation. En effet, plus du quart de ces derniers (tabl. 4) ont des chiffres d'affaires dépassant largement un million de francs CFA. Certains d'entre eux mobilisent seuls leurs propres camions.

Origine	%
Tabelot	30.18
Agadez	13.2
Bagezane	3.77
Villages environnants	39.62
Autres régions du Niger (Maradi, Tahoua, Zinder)	13.2
Total	100

Tabl. 2. Origine des participants a l'animation du marche d'apres les resultats de l'enquete d'avril 2004

Fréquentation	Pourcentage
Durée	
Depuis la création	62
Depuis 3 mois	10
Depuis 2 mois	8
Depuis mois d'un mois	20
Total	100
Autres marchés fréquentés dans la semaine	
Dabaga	16
Abardok	10
Aucun	59
Approvisionnement à Agadez	14
Approvisionnement au delà d'Agadez	2
Total	100

Tabl. 3. Frequentation du marche d'apres les resultats de l'enquete d'avril 2004

Chiffre d'affaire (FCFA)	%
Plus de 1'000'000	27
De 1'000'000 à 500'000	20
De 500'000 à 100'000	13
Moins de 100'000	40
Total	100%

Tabl. 4. Chiffre d'affaires des commercants d'apres les resultats de l'enquete d'avril 2004

4.3. Des souhaits et quelques lueurs d'espoir

Les entretiens que nous avons eus avec les différents acteurs de l'animation et de la gestion du marché nous ont amenés à recueillir leurs souhaits. Même si les points de vue sont très variés, les actions souhaitées convergent toutes vers la bonne marche de leurs activités.

Un problème crucial concerne la vente des animaux venant de distances pouvant atteindre 100 voire 150 km sur des terrains difficiles. Les commerçants repartent avec leurs animaux invendus, ce qui occasionne des pertes qui découragent les vendeurs. Une des solutions envisagées par les intermédiaires dans la vente du bétail est de disposer d'un fonds qui leur permettrait d'acheter les animaux invendus et de les garder à Tabelot pour les besoins quotidiens de la région. Cette activité, selon nos interlocuteurs, n'est possible qu'avec un appui extérieur à la communauté, par exemple un projet ou un fond de soutien. Un deuxième souhait est la construction





d'infrastructures de marché en matériaux durables afin de sécuriser les commerçants et leurs biens. Cette situation concerne en particulier les commerçants venant des autres régions du pays et même de la ville d'Agadez. Ces derniers déclarent que la précarité dans laquelle ils se trouvent freine considérablement leurs activités. Sur ce plan, des informations que nous avons reçues lors de nos différents entretiens avec les principaux acteurs du marché, certaines structures d'appui au monde rural comme le FICOD (Fonds d'investissement pour les collectivités décentralisées, financé par la République Fédérale d'Allemagne) commencent à s'intéresser au dossier. Des démarchent ont été entreprises par le comité de gestion avec l'appui des autorités coutumières.

5. Rôle du marché dans le contexte de la décentralisation

5.1. Création de nouvelles ressources locales

La décentralisation se présente aujourd'hui comme un challenge susceptible de permettre aux acteurs locaux de s'impliquer pleinement dans les actions de développement (République du Niger, 2002, 2003). Elle n'est possible que si les collectivités locales parviennent à prendre en charge les actions quotidiennes de souveraineté locale. Pour y parvenir, il faudrait disposer de ressources propres, fruits d'une mobilisation interne. Sur ce plan, le marché de Tabelot joue et jouera un rôle important. Les propos tenus par un de nos interlocuteurs sur cet aspect sont assez édifiants : « *le marché s'inscrit dans notre stratégie visant à amener la population à se prendre en charge elle même. Le marché se présente comme une école dans ce sens* ». Le premier atout est la valorisation des ressources locales par la création d'une institution qui renforce les différentes initiatives des associations paysannes, notamment celles de l'UCMT. Ainsi, le marché a contribué au développement des activités déjà existantes et à la création de nouveaux métiers. A titre indicatif, en avril 2004 nous avons dénombré 9 restauratrices, 3 boulangers, 1 menuisier métallique, 1 atelier de teinture, 3 bouchers, 3 réparateurs de motos... Ces activités n'existaient pas avant la création du marché dans la localité. Ces nouvelles activités ainsi que celles qui se sont développées, comme le tressage des feuilles de palmier par les femmes, sont une source de revenus pour la collectivité. Il en est de même pour les différentes taxes de marché prélevées, à savoir le droit d'occupation des hangars instauré par l'autorité sous-régionale en collaboration avec les autorités coutumières, les taxes hebdomadaires de marché... En effet un procès verbal d'une réunion présidée par le Sous-Préfet de Tchirozérine, en date du 12 février 2004, établissait une série de taxes : 10'000 FCFA pour les hangars de 12 m^2, 1'500 FCFA pour la vignette moto et 1'000 FCFA pour la vignette vélo. On se rend aisément compte que dans un contexte d'absence ou de rareté de ressources, les acteurs de la commune de Tabelot ont été prévoyants en cherchant à valoriser les ressources existantes et en créant d'autres, ce qui leur permettra d'élargir l'assiette fiscale au niveau local. C'est par ce moyen que la Mairie pourra agir et prétendre améliorer les conditions de vie des populations.

5.2. Gouvernance locale et positionnement des acteurs : entre le local et le régional

Cette réflexion est motivée par un fait qui a retenu notre attention. Il s'agit de la perception des différentes taxes de marché qui a opposé les commerçants aux autorités sous-régionales. En effet, qui dit « ordre nouveau » dit des responsabilités

nouvelles, d'où des comportements nouveaux. En milieu rural, dans le contexte actuel de décentralisation, on peut assez facilement regrouper les acteurs locaux du territoire en trois groupes distincts : l'Etat ou ses représentants, les autorités coutumières et les leaders locaux, produits du processus démocratique et de l'émergence de la société civile. Les deux premiers, qui disposaient, avant l'installation des conseils communaux élus, de toutes les responsabilités en matière de décision et d'orientation des actions de développement, doivent aujourd'hui céder une partie de leurs prérogatives. Le dernier groupe, fort de la légitimité populaire et de la légalité offerte par les textes législatifs et réglementaires, veut conquérir et assumer ses responsabilités. De cette situation naissent souvent des positions antagonistes par méconnaissance de certains acteurs ou par le positionnement conscient et stratégique d'autres acteurs.

Si l'autorité sous-régionale de Tchirozérine a le droit de collecter les taxes, les structures locales de gestion du marché ont-elles le droit de savoir quel usage en sera fait ? Le marché se présente comme un exemple parfait d'apprentissage de la démocratie, donc de la gouvernance locale. Deux faits majeurs confortent ces propos. Premièrement, il s'agit d'un processus de négociation impliquant plusieurs acteurs aux intérêts différents et même divergents, mais qui a abouti à un résultat. Deuxièmement, il faut noter l'inévitable difficulté à positionner le rôle des différents acteurs que seule la pratique de tous les jours et les actions de formation et de sensibilisation dissiperont.

6. Conclusion

Il se dégage de nos travaux que, malgré les contraintes naturelles évidentes de l'Aïr, les hommes ont, par leurs initiatives et leur détermination, créé les conditions de leur épanouissement ou tout au moins d'amélioration de leurs conditions de vie. L'exemple du marché de Tabelot, en pleine zone aride, est assez édifiant en ce sens. La concertation permanente des différents acteurs a mis en place une institution qui semble d'abord purement économique, mais qui en réalité cache d'autres attributions, et notamment un rôle important dans l'apprentissage de la gouvernance locale dans un contexte de décentralisation. Le marché offre un cadre fonctionnel qui pourrait être exploité par les nouvelles autorités élues afin de rendre effective la décentralisation en offrant des ressources à la collectivité.





Bibliographie

Bourgeot A. (1999). (Dir.). *Horizons nomades en Afrique saharienne : société, développement et démocratie*, Paris, Karthala, Coll. Hommes et sociétés, 496 p.

Claudot Hawad H. (2002). *Touaregs : apprivoiser le désert*, Baume-les-Dames, Découvertes Gallimard, Coll. Culture et société, 145 p.

CNEARC–ONG TILALT (2001). *Etude des jardins de Tabelot et des Bagezan dans le massif de l'Aïr. Contribution au développement local dans le Nord Niger,* Rapport de stage collectif, Montpellier, 89 p.

Ley J., Lussault M. (2003). (Dir.). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034 p.

Ozenda P. (2004). *Flore du Sahara,* Paris, CNRS, (3e édition), 622 p.

République du Niger (2002). *Stratégie de réduction de la pauvreté*, Cabinet du Premier Ministre, Secrétariat Permanent du DSRP, 209 p.

République du Niger (2003). *Recueil des textes sur la décentralisation*, HRAD, 188 p.

Saadou M. (1990). *La végétation des milieux drainés nigériens à l'Est du fleuve Niger*, Université Abdou Moumouni, Thèse, 620 p.

Salifou M. (1982). *La colonisation agricole d'une vallée de l'Aïr : cas de Tabelot*, TER de Maîtrise en Géographie, Institut de Géographie Alpine, Université scientifique et Médicale de Grenoble, 150 p.

Weill E., Amiaba A. (2002). *Approvisionnement en intrants et commercialisation des cultures de la zone de Tabelot – Aïr – Niger : quels appuis apporter aux producteurs et aux organisations de producteurs ?* Thèse de Master of science, CNEARC–ONG TILALT, Montpellier, 125 p. + annexes.

Comportements et attitudes de la population de Niamey, capitale du Niger, vis à vis des infrastructures publiques : l'invasion de la rue, une règle établie

Henri Kokou Motcho

Departement de Geographie
Universite Abdou Moumouni de Niamey, Niger



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



1. Introduction



Le Niger connaît depuis une quarantaine d'années une urbanisation rapide. Sur une population évaluée en 2001 à 10'790'352 habitants (RGP/H, 2001), le Niger comptait 1'749'095 personnes vivant dans des agglomérations de plus de 2'500 habitants. En 1960, la population urbaine était estimée à 190'000 personnes pour une population totale de 3'051'000 habitants Entre ces deux dates, la population urbaine a été multipliée par 3 passant de 6.22 à 16.21% (Motcho, 1991) de la population totale. C'est Niamey, la capitale, du fait du poids de ses fonctions politiques, administratives et économiques, dans un pays où le secteur public continue à jouer un rôle fondamental, qui reçoit l'essentiel des nouveaux citadins.

Cette rapide croissance engendre des problèmes d'aménagement propres aux agglomérations vite grandies et ne disposant pas d'encadrements techniques et de moyens financiers suffisants. Le corollaire de ces problèmes est l'adoption de comportements et de pratiques contraires au modèle urbain choisi par le Niger. Ce modèle, qui consiste selon A. Dubresson et J.-P. Raison (1998) à « *une stricte division fonctionnelle de l'espace, programmée par un urbanisme de plan reposant sur une multitude de schémas directeurs et de règlements, est censé assurer le contrôle des extensions urbaines et de la localisation des activités [...] n'a cependant pas permis de relever le défi urbain* ». Tout au plus a-t-il entraîné l'exclusion de très nombreux citadins des constructions répondant aux normes de l'urbanisme et donc de la modernité qui est l'objectif affiché par la puissance publique. Des pratiques et des comportements urbains qui jurent avec les textes régissant la ville se sont alors développés. Ils se traduisent par le non-respect des normes de construction et par une invasion de la rue par les habitants. Cette invasion de la rue est aussi le fait des activités économiques, notamment celles relevant du secteur informel, qui est non seulement foisonnant mais aussi multiforme.

2. Population, pauvreté et pratiques urbaines

Lorsqu'on étudie les conditions de vie des populations urbaines dans le domaine des établissements humains et de l'habitat, il faut le faire en ayant présent à l'esprit non seulement l'accroissement massif que connaissent actuellement leurs populations, mais aussi le processus d'urbanisation progressive de leur mode de vie, qui est fait d'une part du mouvement des habitants des campagnes vers les villes et d'autre part de l'adoption par les ruraux eux-mêmes de valeurs et de coutumes inspirées de la vie urbaine.

On estime que pour l'ensemble du Niger, les populations urbaines augmentent actuellement au rythme de 4 à 5% par an et qu'elles doublent en l'espace d'une quinzaine d'années, ce qui représente un rythme d'accroissement environ deux fois plus rapide que celui de la population totale de l'ensemble du pays. Dans ce taux global d'accroissement des populations urbaines, la croissance démographique de Niamey est beaucoup plus élevée que celle des autres villes du Niger. Au cours des 25 dernières années, de 1977 à 2001, la population de Niamey a été multipliée par 3, passant de 242'973 à 674'950 habitants. Une augmentation aussi rapide de cette population est le résultat de deux facteurs : d'une part le taux élevé de la natalité qui est de 3.1% auquel s'ajoute un allongement de l'espérance de vie de la population, d'autre part, l'apport de l'exode rural. Ce dernier phénomène est actuellement responsable pour un quart environ, soit 180'000 personnes, de l'augmentation de la population de



la capitale. Il est aussi responsable de l'arrivée annuelle de 30'000 nouveaux Niaméens provenant de la campagne.

Arrivant en ville sans autres ressources que leurs relations et leur force de travail, ces ruraux, pour se loger, ont le choix entre louer, à plusieurs, une *entrée-coucher* dans les quartiers traditionnels ou à la périphérie où les loyers sont les moins chers de la ville ou s'installer sur un espace public et y construire une case en paillote afin de ne pas payer de loyer. Cette stratégie développée par les immigrants ruraux depuis des lustres est due au fait que la construction de logements par l'Etat a été profitable uniquement aux ménages urbains dotés d'un emploi sûr et de salaires relativement élevés. Les pauvres, dont le nombre augmente chaque jour davantage, ont été par contre exclus du bénéfice de cette intervention et ont, dans le meilleur des cas, été abandonnés à eux-mêmes.

Cette situation est illustrée par la multiplication de l'habitat spontané et la généralisation des maisons de rapport dans les cours multifamiliales en banco ou en dur ne répondant souvent pas aux normes de construction malgré l'existence du permis de construire dont l'objectif est de « *soumettre la généralité des projets de construction aux impératifs de l'intérêt général tels qu'ils sont traduits par le droit des sols, c'est-à-dire les règles contenues dans le schéma directeur, les règles générales d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique ainsi que certaines règles de construction* » (Droit de l'urbanisme, 1978). Après l'achèvement des constructions, la municipalité vérifie que les normes ont été respectées. Si tel est le cas, un certificat de conformité est délivré au requérant qui peut dès lors occuper les lieux. Il va sans dire que la quasi-totalité des propriétaires de l'habitat de type cours ont mis en valeur leurs parcelles sans autorisation de construire, rendant de ce fait inopérant le décret n° 64-133 MTP/M/U instituant le permis de construire et développant simultanément des pratiques contraires aux règles générales d'urbanisme.

Le non-respect des normes est dû au fait que la proportion de la population pouvant supporter le coût élevé des normes matérielles est faible pour qu'elles soient la règle. Il est en effet financièrement impensable à l'heure actuelle de fournir aux populations des logements décents en nombre appréciable ou de prendre des mesures draconiennes qui excluraient de facto la majorité des citadins pauvres. Il est peut-être préférable pour l'instant, compte tenu des ressources du pays et des citadins, de tolérer encore l'habitat de type cours tout en incitant les propriétaires à construire des latrines à double fosse ventilée et des puits perdus répondant aux normes pour l'évacuation des eaux usées (eaux de douche, de lessive et de vaisselle).

L'amélioration de l'habitation, plus qu'indispensable pour lutter contre l'habitat insalubre, ne doit cependant pas entraîner une augmentation du prix du loyer qui risquerait d'engendrer l'expulsion de leurs occupants qui sont très souvent des ménages pauvres. L'enquête nationale sur le budget et la consommation des ménages (République du Niger, 1989-1990, 1992-1993) estimait, en 1993, que 42% des Niaméens, soit 208'000 personnes, étaient des pauvres. Et chaque année, leur nombre s'accroît de 30'000 personnes environ. Tous ces pauvres, qui consacrent moins de 3% de leurs revenus au loyer, opèrent, pour la plupart, dans l'économie informelle qui s'est considérablement développée : elle comptait 20'614 établissements dont 58% non sédentaires selon une étude réalisées par le Ministère du Plan en 1989. Cette étude corrobore aussi la thèse de E. Grégoire (1993) selon laquelle ce secteur ne permet pas la promotion des jeunes en disant « *l'emploi salarié est rare, le versement d'un salaire régulier, indépendamment des résultats de l'entreprise, n'étant pas dans les habitudes des entrepreneurs informels. Presque tous les employés sont apprentis ou aides familiaux* ». L'hypertrophie de ce secteur

de l'économie s'est aussi traduite par une invasion de la rue par le commerce et les petits métiers urbains.

3. Typologie de l'habitat et pratiques urbaines

L'habitat est le critère de stratification le plus pertinent pour donner une image synthétique d'une ville. Son analyse permet de comprendre les comportements, attitudes et pratiques des ménages. On distingue à Niamey cinq types d'habitat en fonction de la nature et de la structure des constructions. Ce sont la case (4.5% de l'habitat), l'habitat de cour en banco (52.2%), l'habitat de cour en semi-dur (9.4%), l'habitat de cour en dur, couramment appelé *célibatorium* (14.7%) et l'habitat résidentiel appelé villa (19%) (fig. 1).

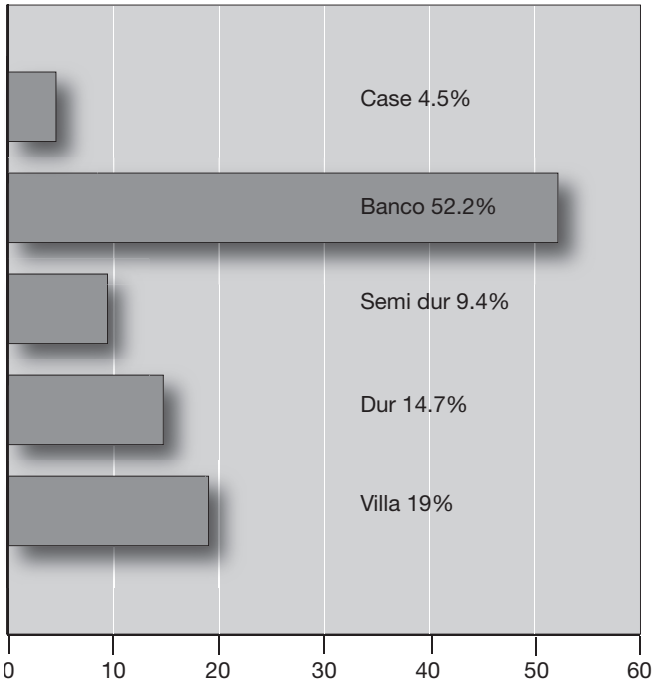


Fig. 1.
Typologie de l'habitat a Niamey

L'habitat de cour abrite ainsi trois Niaméens sur quatre. Cet habitat se caractérise par son faible équipement. C'est pourquoi nous allons y focaliser notre analyse et ignorer les villas qui sont regroupées surtout dans les quartiers bourgeois, faiblement peuplés, bénéficiant d'un très bon niveau d'hygiène et d'une très bonne desserte en eau et en électricité.

L'habitat de cour est un habitat collectif et évolutif parce qu'il héberge plusieurs familles et peut évoluer progressivement par la construction successive de nouveaux bâtiments au sein de la cour, entraînant de ce fait une densification progressive. L'habitat de cour est une aubaine pour les propriétaires qui construisent jusqu'à 10 unités sur une parcelle de 600 m^2. Les loyers mensuels se situent la plupart du temps dans une fourchette allant de 5'000 à 10'000 FCFA pour le banco, 10'000 à 15'000 FCFA pour le semi-dur et de 15'000 à 25'000 FCFA pour le dur. Certains propriétaires touchent plus de 200'000 FCFA de loyer mensuel par parcelle, ce qui est beaucoup plus rentable qu'une villa, qui se loue de 30'000 à 150'000 FCFA dans la plupart des quartiers traditionnels, mais beaucoup plus dans les quartiers résidentiels comme Plateau ou Kouara Kano. L'importance de cette





rente locative a poussé bon nombre de bénéficiaires de parcelles à se lancer dans cette opération. Dans les vieux quartiers plusieurs propriétaires arrondissent le revenu familial en construisant un ou plusieurs *célibatoriums* à l'intérieur de leur parcelle. L'habitat de cour n'est cependant pas uniforme. On y distingue l'habitat de cour en banco en semi-dur et en dur.

3.1. L'habitat de cour en banco

L'habitat de cour en banco est une construction en adobe couverte le plus souvent d'une toiture en terrasse et en banco. La construction de la maison est confiée à un maçon avec qui le propriétaire de la parcelle fait un schéma et discute le prix de son travail. La maison est souvent constituée d'un ou deux bâtiments accolés aux murs de la parcelle et subdivisés en plusieurs logements d'une ou plusieurs pièces généralement de forme carrée (3 à 4 m de côté). Cette uniformité de forme et de taille des pièces d'habitation n'est pas le résultat d'une réglementation administrative. Elle est plutôt liée au manque de portée des poutres supportant les toits de terre, ce qui limite la largeur des pièces, mais n'empêche pas leur développement dans le sens de la longueur. C'est le cas des salons desservant plusieurs pièces juxtaposées. Ces pièces constituent des logements occupés le plus souvent par des ménages différents. Il peut s'agir soit de logements d'une pièce appelés «entrées-couchers», ce qui traduit certainement l'inconfort et l'exiguïté du logement, soit le plus souvent de 2 pièces, «chambre-salon».

Logements et boutiques sont très souvent associés sur une même parcelle dans la ville traditionnelle. Ces petits commerces, dont la rotation est souvent rapide, sont loués à des prix dépassant souvent ceux des logements. L'espace public, devant la porte d'entrée de la parcelle sert de terrain de jeux pour les enfants et d'espace pour certaines activités domestiques (lessive ou toilette des jeunes, coupe du bois de chauffe, etc.) ou de commerce (vente de beignets, étal, etc.). C'est aussi là qu'on déverse les eaux usées domestiques, qu'on creuse un puisard à ciel ouvert devant recevoir les eaux des douchières ou les boues de vidange. L'idée de construire est très souvent indissociable de celle de louer, et les quartiers où l'habitat en banco est prédominant sont surtout des quartiers de locataires : 63% des ménages du quartier Boukoki IV, par exemple, sont des locataires.

Une autre caractéristique de la maison en banco est l'espace-cour. C'est un lieu de circulation obligé pour les résidents et le centre des activités féminines : c'est là qu'on fait la cuisine soit en plein air sous un arbre, soit sous un hangar, et rarement dans une dépendance réservée à cet effet ; c'est aussi sur cet espace qu'on dort la nuit pendant la saison sèche et chaude à cause de la canicule qui règne dans les chambres lorsque le banco restitue la chaleur emmagasinée au cours de la journée. C'est sur cet espace-cour que se trouvent les cabinets douches et les WC à usage collectif. C'est dire toute l'importance de cet espace-cour qui émane de la tradition rurale et dont les dimensions varient en fonction de la surface de la concession et de l'espace bâti. Ce dernier facteur est toutefois tributaire de la volonté spéculative du propriétaire.

La parcelle en banco compte le plus souvent plusieurs logements. Il abrite en moyenne 5 ménages de 7 personnes soit une moyenne de 25 personnes par parcelle. Si l'on met en rapport surface bâtie et nombre de personnes par concession, on se rend compte que l'entassement humain est réel surtout dans les quartiers du centre-ville. Cet entassement pousse à l'extérieur de la parcelle beaucoup d'activités domestiques : lessive, vaisselle, coupe du bois ainsi que les petites activités économiques. La densité du bâti qui se traduit souvent par la réduction de l'espace-cour et le manque d'aération des logements rejette

aussi hors des concessions, pendant les périodes de canicule, des familles entières qui s'installent dès l'après-midi, jusqu'à tard dans la nuit à la devanture de leurs concessions pour prendre de l'air. L'exemple ci-après illustre les conditions de vie dans de telles concessions : dans le quartier Zongo, sis dans le centre-ville de Niamey, 61 personnes (soit 9 familles) résident dans une concession d'environ 600 m^2 ce qui représente un espace théorique de moins de 10 m^2 par personne ; 45% de la concession étant construits, soit 270 m^2, l'espace-cour effectivement disponible est donc de 330 m^2, soit moins de 6 m^2 par personne ; quant à la surface bâtie par personne, elle est légèrement inférieure : environ 4 m^2. Ces moyennes ne rendent pas compte d'une situation vraie que nous allons tenter de montrer à travers l'exemple d'Issaka, commis de bureau au Ministère de la Fonction Publique et du Travail. Il habite dans la concession mentionnée ci-dessus, qu'il partage avec 9 ménages. Locataire, il travaille à moins de 15 minutes de marche de son domicile. Il occupe un logement constitué d'une «véranda» et de deux pièces qu'il partage avec sa femme et ses dix enfants. Il occupe avec son épouse et son petit garçon de 18 mois une chambre ; l'autre pièce est réservée aux 3 grandes filles (18 ans, 15 ans et 9 ans). Les autres enfants occupent un espace aménagé dans la véranda.

Le logement d'Issaka est meublé sommairement : 4 lits, une bibliothèque, contenant des bibelots, des assiettes en faïence et des couvertures tissées. La maison est équipée aussi de l'électricité ce qui permet au couple de bénéficier de l'air frais du ventilateur, seul signe de modernité dans la maison. Ni lui, ni les autres habitants de la parcelle ne sont connectés au réseau d'adduction d'eau. Issaka, à l'instar des autres chefs de ménage, a édifié dans la cour commune, devant la porte d'entrée de son logement, un hangar en paillote et aménagé une petite cour privée délimitée par une palissade en secco. Cet espace privatif transforme malheureusement l'espace-cour restant en couloir.

Il n'est pas nécessaire de pousser plus loin ce tableau pour montrer les conditions extrêmement défavorables dans lesquelles vivent certains ménages, car Issaka n'est pas un cas isolé. Nombreux sont les ménages vivant dans des concessions et/ou des logements surpeuplés. D'après l'enquête du Schéma directeur d'aménagement urbain (SDAU) (République du Niger, 1984), il y avait en 1984 22.8% des logements de la ville où l'occupation était supérieure à deux personnes par pièce soit une population de 52'965 personnes. On rencontre ces logements un peu partout dans la ville (fig. 2), mais surtout dans les quartiers du centre ville (Zongo/Maourey, Grand marché Ouest, Lacouroussou/Kalley, Boukoki) et les anciens villages annexés par Niamey (Yantala, Goudel, Gamkallé, et Aviation). Or, tous ces quartiers sont en banco.

Les indices du nombre de m^2 par personne et/ou nombre de personnes par pièce, ainsi que l'aération et l'ensoleillement des pièces ne suffisent pas à montrer la promiscuité dans laquelle vivent les habitants des cours. D'autres facteurs interviennent comme le nombre de cabinets douches et les latrines traditionnelles. Ce nombre ne correspond ni à celui des logements ni à celui des habitants. Utilisés communément par l'ensemble des résidents, on dénombre souvent une douche sommaire communément appelée «douchière» et une latrine traditionnelle par parcelle. Cette situation oblige les habitants à faire la queue devant ces dépendances aux heures de pointe, comme en témoigne le rang insolite de seaux d'eau devant les *douchières* dont l'assainissement se fait, dans la majorité des cas, par un système individuel de puits perdu creusé dans la rue et vidangé le plus souvent dans cette même rue, et au mieux dans le caniveau le plus proche. Le rejet des eaux usées domestiques (eaux de vaisselle et de lessive) se fait aussi dans la rue (80% des cas). Quant aux ordures, elles sont déversées dans 46% des cas dans un dépôt sauvage, 10% des ménages utilisent le caniveau pour cela et seuls 30% des ménages ont





accès aux conteneurs dont l'évacuation se fait trop rarement pour qu'il n'y ait pas un amoncellement des ordures dans la rue.

L'habitat de cour en banco est aussi un habitat sous-équipé : 57% des parcelles ont l'électricité, dont moins de la moitié disposent d'un compteur électrique dans leur logement ; les autres l'ont en commun. L'eau courante manque chez 78% des ménages.

D'autres différenciations apparaissent, tels le statut de résidence, la profession et la durée de séjour dans la parcelle ou le logement. Tous ces facteurs permettent de mesurer l'intégration des ménages dans la ville. 25% des ménages de notre échantillon, résidant dans une habitation de cour en banco sont propriétaires de leur logement. Natifs pour une bonne part de Niamey ou y résidant depuis fort longtemps, ils exercent pour la plupart dans le secteur informel (44%) et l'agriculture (11%). Les locataires, pour leur part, sont par ordre d'importance revendeurs ou artisans et dans une moindre mesure salariés.

Le tableau un peu sombre que nous venons de décrire ne doit pas conduire à une généralisation de la misère dans toutes les concessions en banco, car l'habitat de cour en banco abrite tout de même des catégories socioprofessionnelles très variées. C'est aussi un habitat en perpétuelle transformation qui s'améliore au fur et à mesure qu'augmente le niveau de vie des propriétaires. C'est ainsi qu'ils enduisent les murs en adobe de ciment fixé sur un grillage lui-même solidarisé au banco par des pointes métalliques, remplacent la toiture en banco par des plaques de tôle ondulée, améliorent les sanitaires et installent l'eau et l'électricité s'ils sont absents. Bref, ils transforment la maison de banco en semi-dur, un type d'habitat qui représente moins de 10% du parc immobilier de Niamey.

3.2. L'habitat de cour en dur

Couramment appelé *célibatorium*, l'habitat de cour en dur présente les mêmes caractéristiques morphologiques que l'habitat de cour en banco, mais ici, les murs sont en parpaings de ciment, la charpente est constituée de barres métalliques et la toiture est en tôle.

Modèle conçu pour une exploitation locative, ces constructions en dur sont caractérisées aussi par une surface relativement grande (12 à 16 m^2 par pièce contre 9 à 12 m^2 pour le banco) et un isolement relatif des co-résidents. L'équipement y est meilleur : près de la moitié (44%) des ménages disposent de l'eau courante, plus des deux tiers (67%) ont l'électricité, 15% disposent d'une douche privée et un dixième à peu près a un WC particulier. Les problèmes d'utilisation des installations sanitaires sont parfois aussi aigus dans ce type d'habitat que dans l'habitat en banco. Il en est ainsi de l'évacuation des eaux domestiques (vaisselle et lessive) qui sont surtout répandues à la volée dans la rue et très rarement dans un caniveau ou dans un puisard destiné à cet effet.

Le nombre d'habitants dans les *célibatoriums* est nettement inférieur à celui de l'habitat en banco (11 personnes contre 25) bien qu'ils soient plurifamiliaux. N'empêche, on a ici aussi une vie communautaire avec parfois de vives tensions dans les relations de voisinage. Ces vives tensions s'expliquent par la promiscuité qui y règne : il y a pourtant une différence entre le nombre de ménages dans les concessions en banco et dans celles qui sont en dur (5 contre 3), mais presque autant de personnes dans les deux types de ménages. Si l'habitat de cour abrite le plus grand nombre de citadins, la case en paillote, organisée aussi en cour abrite les déshérités de la ville. C'est pourquoi nous allons nous y intéresser d'autant plus qu'elle occupe souvent l'espace public.

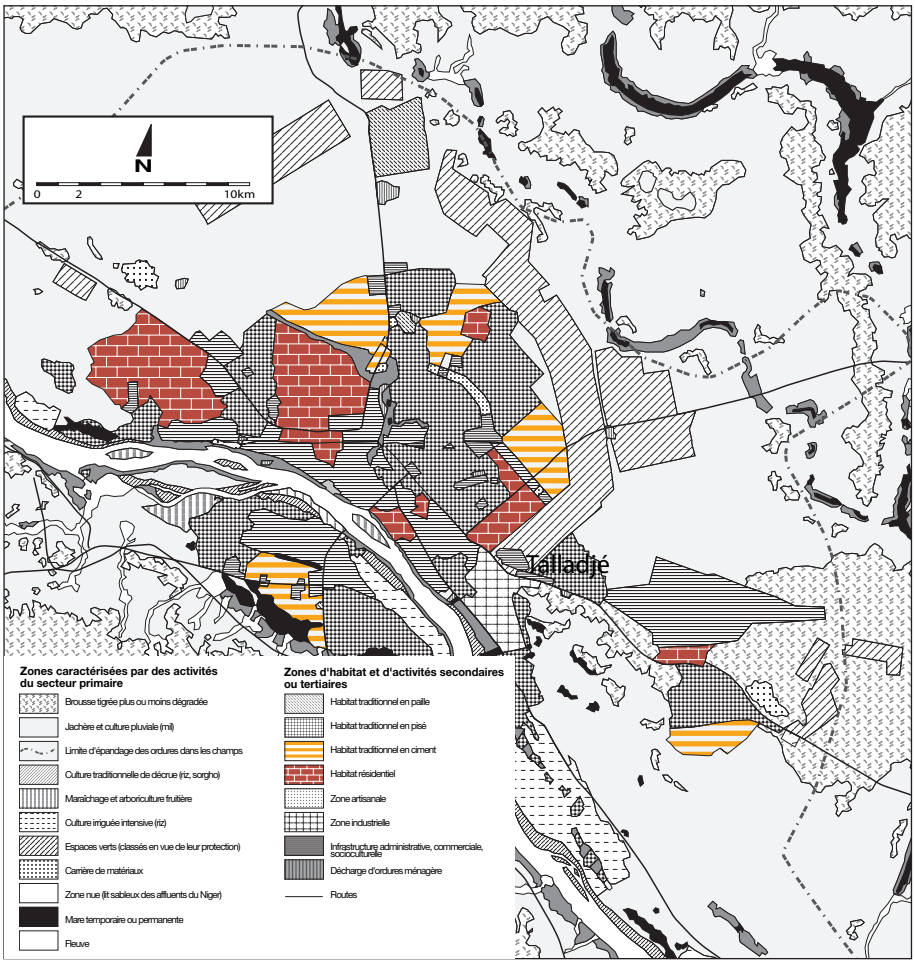


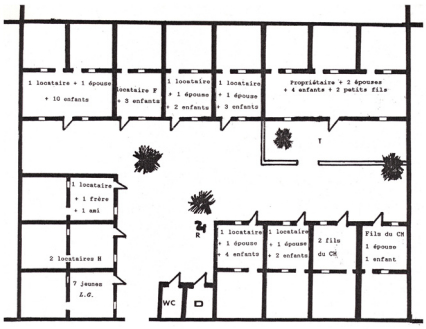
FIG. 2. OCCUPATION DU SOL : NIAMEY ET SA PERIPHERIE

3.3. L'habitat en paillote

L'essentiel de cet habitat est constitué par des cases rondes de 3 à 4 m de diamètre, bâties selon le modèle de l'habitation rurale traditionnelle Zarma. Elle est faite d'une armature de branches fixée au sol à laquelle sont attachées des nattes en secco. Ces cases ne comportent pas de fenêtres, mais seulement une porte étroite et basse qui oblige les visiteurs à se courber en y pénétrant. Cette porte faite d'un cadre de bois recouvert d'une feuille de tôle ondulée aplatie, se ferme à l'aide d'un cadenas passé dans 2 vis pitons. Les latrines, lorsqu'elles existent, sont rudimentaires et se composent le plus souvent d'une «douchière» à l'intérieur de laquelle on trouve un morceau de granit, de tôle ou de brique de ciment sur lequel chacun apportant son seau d'eau peut faire sa toilette. Les eaux issues de ces toilettes débouchent directement dans la rue et dans le meilleur des cas dans un puisard à ciel ouvert et dont le trop plein se répand dans la rue. Il y a rarement un WC rudimentaire sur la parcelle ; les habitants vont dans les espaces publics non mis en valeur ou non gardés. Les eaux de vaisselle sont rarement déversées dans une fosse ou un puisard. On s'en débarrasse à l'extérieur de la parcelle. Il en est de même des eaux de lessive. L'eau et l'électricité sont toujours absentes : on s'éclaire à la lampe tempête, d'où un risque très élevé d'incendie, et on se ravitaille en eau auprès des revendeurs d'eau appelés *garoua* ou au puits lorsqu'il y en a. Quelques gardiens de chantiers profitent cependant du robinet d'eau installé par le propriétaire de la parcelle en construction.



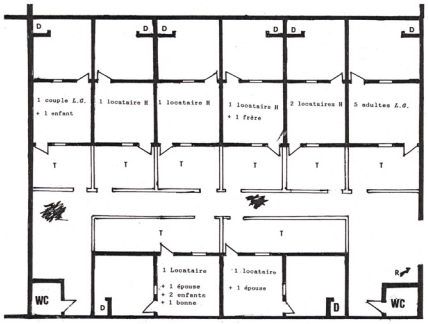




Plan d'un habitat de cour en banco abritant 61 personnes



Ci-dessus la photo de ce type d'habitat



Plan d'un celibatorium abritant 21 personnes



Ci-dessus la photo de ce type d'habitat



Case en paillote



Depot sauvage d'ordures menageres



Menuiserie metallique



Vendeur de viande grillee



Assainissement individuel dans la rue (habitat de type cour en banco)



Kiosque type mairie sur un grand boulevard



Boutique en tole installee a un carrefour



Marche informel de moutons



Les habitants des paillotes vivent très souvent à plusieurs : il y a en moyenne 5 personnes par case selon les résultats de notre enquête. Ce sont pour la plupart de petites gens qui effectuent de petits métiers dans l'informel ou qui mendient pour survivre. La case en paillote est très fréquente dans les quartiers situés dans la zone intermédiaire et à la périphérie de Niamey (fig. 2). Cette occupation informelle de l'espace est liée à deux raisons : d'une part les occupants des paillotes sont des gardiens des parcelles non ou insuffisamment mises en valeur par leur propriétaire et d'autre part ce sont des squatters d'un espace public tel que la ceinture verte qui concentre la quasi totalité des « villages de paillote » de la ville et parfois même dans l'emprise de la rue. Ces cas sont très fréquents dans les nouveaux quartiers : Banizoumbou II, Banifandou, etc.

4. L'invasion de la rue par les activités économiques

Au fur et à mesure que la ville de Niamey s'accroît, l'activité économique se développe parallèlelement. Ce développement qui est pléthorique s'effectue malheureusement dans l'informalité et se pratique soit dans les rues, soit dans des marchés ou dans les villages artisanaux construits par l'Etat ou les municipalités. L'activité économique informelle regroupe l'artisanat et le commerce dont la caractéristique principale est l'absence de licence et d'une comptabilité formelle ; elle ne produit pas de facture et, en dehors de la taxe de marché, ne paie pas l'impôt sur le bénéfice industriel et commercial. Ne requérant au départ qu'un faible capital et aucune qualification professionnelle, les activités de la rue drainent la masse des migrants ruraux qui arrivent ainsi à percevoir quotidiennement les quelques sous nécessaires pour



survivre dans la jungle urbaine. C'est donc un véritable exutoire populaire qui remplit une extraordinaire fonction de régulation de la société sur le plan économique.

Sans entrer dans les détails, il convient aussi de mentionner que les activités de la rue se sont, avec le temps, plus ou moins spécialisées, en fonction de l'origine ethnique ou nationale. C'est ainsi qu'on observe une concentration de Haoussa dans la vente des matériaux de construction, de Touareg dans le gardiennage des maisons et la confection de parpaings de ciment ; les lavandiers sont Maliens et les Ibos du Nigéria revendeurs de pièces détachées pour véhicules, etc.

4.1. Le commerce informel

Ce type de commerce, qui s'étend pratiquement à toute la ville, est difficile à dénombrer. Une enquête effectuée en 1989 par le Ministère du Plan donnait le chiffre de près de 10'000 établissements pour la ville de Niamey. Avec la crise structurelle que traverse le Niger depuis une vingtaine d'années, les effectifs ont certainement gonflé. Vennetier (1992) montre à propos des villes africaines, que *«c'est dans les quartiers péricentraux, les plus anciens et les plus densément peuplés, [que le commerce de la rue] est le plus développé, en particulier le long des grandes avenues et autour des principaux carrefours, surtout dans les zones proches du centre-ville, et aux abords des grands marchés. Là, les boutiques se juxtaposent de façon presque continue. Ce commerce foisonnant dessert non seulement la population proche, mais approvisionne les revendeurs des marchés et ceux des quartiers périphériques.*

Plus on s'éloigne des quartiers anciens, et plus l'infrastructure se fait lâche ; il existe une sorte de gradient décroissant de l'équipement. Dans les quartiers récents, la fonction commerciale n'est représentée pendant longtemps que par de minuscules et rares boutiques aménagées dans une pièce d'une maison d'habitation, par des «guérites» installées au bord des rues en petit nombre, et par les éventaires sommaires des tabliers et «vendeurs d'occasion».

Ce dernier niveau de redistribution qui existe en fait dans toute l'agglomération, y compris dans le centre-ville est sans doute la forme la plus caractéristique du commerce urbain africain, qui pousse la revente jusqu'au micro-détail. A ce stade, les stocks sont réduits à peu de choses : quelques kilos de sucre, des boîtes de lait condensé ou en poudre, de sardines, de corned-beef, de sauce tomate, des paquets de gâteaux secs, un ou deux bocaux de bonbons, etc. Ces commerces qui sont des activités d'appoint, ne sont pas déclarés dans leur majorité ».

Le commerce informel qui envahit les rues appartenant à tout le monde peut être classé en quatre catégories : le commerce ambulant, les tabliers, les kiosques, et les boutiques.

Le commerce ambulant, premier niveau dans le monde du commerce informel, occupe un nombre important de vendeurs et se compose d'une multitude d'acteurs. On peut classer dans cette catégorie la vente à la sauvette aux principaux carrefours de la ville, notamment au niveau des feux de signalisation. Ces vendeurs proposent des billets de la loterie nationale, des cartes prépayées pour les téléphones portables, de petites quantités de pacotilles et/ou des friandises.

Le deuxième niveau de marchands ambulants sont ceux qui, une bassine posée sur la tête, parcourent la ville en suivant le même itinéraire, fidélisant ainsi leur clientèle. La gamme des produits proposés est très variée : pacotilles, tissus, condiments, fruits, médicaments, etc.

Les vendeurs transportant leurs marchandises dans des brouettes ou des charrettes à bras faites de planches forment le troisième niveau des détaillants ambulants : ils proposent de l'eau fraîche, du lait caillé pasteurisé, des condiments ou des fruits de saison. Ce commerce est presque fixe puisque le vendeur occupe toujours quelques points de la ville : le matin, il s'installe à un endroit précis devant un marché, une formation sanitaire ou un établissement scolaire, l'après-midi, il est devant un grand magasin ou une pharmacie, et la nuit il se met sous le lampadaire d'une grande voie ou d'une place, devant un bistro ou une boîte de nuit.

Mais l'occupation de la rue est surtout le fait de commerçants sédentaires constitués surtout de marchands de bois, de tabliers, de boutiquiers, etc. Au début, ils s'installent sur le trottoir, laissant à peine le passage aux piétons. Au fur et à mesure que leurs activités se développent, ils grignottent aussi la chaussée.

La vente du bois de chauffe est une activité qui empiette toujours sur le domaine public de l'Etat. Les grossistes par exemple garent leur camions bennes servant au transport du bois sur la voie publique, gênant ainsi la circulation ; certains constituent d'énormes réserves de bois aussi grandes qu'un bâtiment de un à deux étages sur les places publiques non aménagées ou des réserves foncières. Les détaillants, quant à eux, déposent à la devanture de leur parcelle, dans la rue donc, de petits fagots vendu à 100 FCFA.

Si les vendeurs de bois obstruent surtout les ruelles de la ville, les tabliers sont eux omniprésents dans la ville. Leur éventaire est constitué d'une table en bois sur laquelle sont disposées quelques boites de lait, de café, de sardine, du sucre et des victuailles. Parfois la table ne porte que des condiments, des farines de mil ou de maïs en sachets et des bidons d'huile. L'étal peut aussi être composé de plusieurs tables à côté desquelles est entreposé tout le stock de marchandises : sacs de vivre, fûts d'huile de cuisine, etc.

Les boutiquiers font aussi partie de ceux qui squattent les rues. On distingue généralement deux types de boutiquiers qui empiettent sur le domaine public de l'Etat : le premier est constitué des marchands installés dans des kiosques en tôle construits sur la voie publique, les seconds disposent de boutiques bâties en matériaux définitifs selon un modèle fourni par la municipalité. Kiosques et boutiques en matériaux durables sont édifiés sur une portion du trottoir, avec l'autorisation complice des autorités municipales mais au grand dam du Ministère en charge de l'urbanisme et à la colère des propriétaires des maisons voisines qui sont toujours mis devant le fait accompli et doivent subir les préjudices d'une cohabitation qu'ils n'ont guère souhaitée. Cette première étape suivie, avec le temps, de l'occupation progressive de la totalité du trottoir consécutive à la prospérité du commerçant, aboutit souvent au grignotage de la chaussée.

Ces différentes formes de commerce de la rue ne constituent pas des compartiments étanches ; elles forment plutôt les étapes d'un même processus puisque le commerçant qui débute comme ambulant n'a pas l'intention de le rester toute sa vie. Il espère devenir tablier, avec le temps être boutiquier et pourquoi pas être un jour un *Elhadj*, c'est-à-dire un grossiste d'import-export. Certains grands commerçants qui exercent aujourd'hui dans le marché de Katako et qui brassent des millions voire des milliards de francs CFA ont été naguère dans la rue des portefaix, puis des vendeurs ambulants, des boutiquiers, avant d'être les riches *Alhazai* actuels.

Le commerce informel revêt donc une grande importance à Niamey où les marchands de toutes catégories fournissent aux populations, selon leur bourse, une multitude de produits qui autrement leur seraient inaccessibles. Il fait également vivre un nombre considérable de personnes qui n'ont pas eu la chance d'avoir un emploi salarié et qui





espèrent devenir des *Alhazaï*. Bien adapté aux circonstances - la crise économique structurelle que connaît le Niger - le commerce informel n'est malheureusement pas la seule activité qui occupe la rue. Il y a aussi les petits métiers urbains qui relèvent aussi du secteur informel et qui se sont aussi suffisamment renforcés. Ils sont tellement nombreux qu'il est impensable de tous les énumérer ici. Aussi, nous contenterons-nous d'en évoquer quelques-uns seulement.

4.2. Les petits métiers

Les petits métiers urbains comprenent toutes les activités relevant du secteur artisanal dont l'étude se heurte, selon Vennetier (1991), à trois difficultés principales que sont sa délimitation, ses effectifs et son caractère fluctuant. Ce secteur peut être classé en deux catégories, à savoir l'artisanat d'art et l'artisanat utilitaire. Le classement peut aussi se faire par branche d'activités. C'est ainsi qu'on recense l'habillement dont les effectifs pléhoriques comprennent aussi bien des tailleurs ambulants que des couturiers qui louent une pièce dans une maison d'habitation mais effectuent les repassages dans la rue. A cette catégorie bien fournie, on peut ajouter les coordonniers, les teinturiers et les tisserands installés dans le centre-ville, sur les trottoirs. La menuiserie a des effectifs importants offrant des meubles métalliques ou en bois, des portes et fenêtres pour le bâtiment. Les ateliers trop sommaires sont très souvent établis sur un trottoir. Les activités de réparation de véhicules, de cycles, de machines de toutes sortes, de montres, de postes radio et télévision se déroulent aussi dans la rue car beaucoup de ces artisans ne peuvent pas louer un local pour exercer leur métier. Les revenus qu'ils en tirent sont très bas à cause de la faiblesse de leur rétribution due à leur nombre pléthorique.

Le secteur artisanal informel comprend outre l'artisanat utilitaire, l'artisanat de service : coiffure, vulcanisation, cirage de chaussures, blanchisserie, lavage de véhicules et de tapis, librairie « par terre », réparations de toutes sortes, minoterie artisanale, etc. Toutes ces activités empiètent bien sûr sur le domaine public comme le font aussi les artisans d'art : sculpteurs, bijoutiers, brodeurs, artistes-peintres, etc. qui n'ont pas trouvé de place dans les villages artisanaux, les galeries d'art des hôtels ou le hall de l'aéroport international Diori Hamani.

La croissance de Niamey et la crise persistante ont entraîné une hypertrophie du secteur informel qui s'*«est accompagnée d'une utilisation croissante de la petite restauration marchande de rue, et certains ménages remplacent les repas à domicile par l'allocation d'un petit pécule aux enfants et aux hébergés qui mangent à l'extérieur en fonction des moyens attribués* » (Dubresson et Raison, 1998). Cette petite restauration comprend une multitude d'acteurs parmi lesquels on peut citer les vendeuses de beignets. Installées tôt le matin ou en début d'après-midi devant un foyer sommaire fait de trois morceaux de pierre ou de fer de récupération sur lequel est posé une crépière traditionnelle ou une casserole en fonte, les vendeuses offrent aux passants des beignets pour leur petit déjeuner ou leur goûter. Depuis quelques années, ces femmes sont concurrencées par des hommes qui se sont spécialisés surtout dans l'alimentation des couche-tard. Ces derniers, contrairement aux vendeuses qui sont partout présentes dans la ville, sont surtout installés aux carrefours des routes les plus fréquentées, à proximité des lieux ludiques et dans le centre-ville.

Dans ce monde de la restauration, on trouve aussi les vendeurs de grillade de viande ou de volaille qui aménagent leur barbecue sur le trottoir. Si les vendeurs de poulets grillés utilisent souvent des fourneaux en fer déplaçables, ceux qui grillent la viande, par contre, construisent des rôtissoirs en béton sur le trottoir. En plus de cette installation qui détériore les trottoirs aménagés, ils y ajoutent une table et quelques bancs destinés aux consommateurs sur place composés essentiellement

d'hommes. L'absence de femmes parmi les consommateurs sur place est due au fait que la grillade est le plus souvent emballée et emportée par le client. A ces deux catégories de vendeurs de viande, il faut ajouter les marchands de viande séchée qui sont localisés sur quelques axes de circulation seulement.

La petite restauration concerne aussi les vendeuses de bouillie, de *fura*, et les vendeuses de plats cuisinés sur place ou ailleurs, appelées *Yao* en souvenir du temps où cette activité était un quasi-monopole des femmes originaires du Bénin ou du Togo. Ce type de restauration revêt plusieurs formes : il part de la vendeuse ambulante qui propose bouillie et beignets à la restauratrice qui loue une pièce dans une maison d'habitation mais installe tables, chaises et paravent sur le trottoir, en passant par celle qui dispose d'une table branlante et deux bancs installés en plein air. Le passage d'une catégorie à l'autre n'est pas, ici aussi, hermétique. Ce type de restauration, qui est le quasi-monopole des femmes, est surtout présent au niveau des carrefours, des lieux ludiques et aux abords des marchés.

La petite restauration marchande comprend aussi les cafetiers, communément appelés *Maï shaï,* établis un peu partout à travers la ville où ils opèrent le matin et la nuit. Leur nombre varie selon les moments de l'année. Leur installation sommaire est composée « *d'une table recouverte d'une toile cirée sur laquelle sont déposés des boîtes de café lyophilisé, de lait concentré, de la margarine, une corbeille de pain et des verres. A côté bouillent 50 litres d'eau dans un bidon de récupération posé sur deux parpaings entre lesquels on entretient une braise incandescente. Le rinçage des verres s'effectue dans un second bidon d'eau de lessive. Tous les cafetiers utilisent rigoureusement le même matériel, bidon de même provenance, même marque de produits ; ils disposent d'une manière identique leur attirail et reçoivent toujours leurs clients sur des bancs installés autour de la table. Leurs gestes enfin sont d'une absolue ressemblance : on plonge une tasse dans l'eau chaude qu'on filtre pour la verser sur une même quantité de café et de lait, on bat pour l'homogéniser et on sert* » (Laval, 1981). L'importance de la table dépend de la clientèle qui, à son tour, est liée à la situation du vendeur sur les routes ou carrefours bien fréquentés, et au nombre de cafetiers concurrents.

L'aspect riche et multiformes de la petite restauration marchande s'est enrichi encore avec les vendeurs de sandwiches. Installés généralement dans les rues animées du centre-ville surtout, ils peuvent être classés en deux groupes : les tabliers dont les installations sont presque identiques à celle des cafetiers et ceux qui ont aménagé un kiosque, le plus souvent en tôle. L'équipement des tabliers est constitué d'une table sur laquelle sont disposés quelques casiers d'œufs, des assiettes en plastique, des fourchettes, des produits d'assaisonnement, deux bancs sur lesquels s'installent les clients, d'un ou deux réchauds à pétrole et d'autant de poêles. Les petits restaurants offrant des sandwiches sont nettement mieux équipés que les tabliers et offrent un cadre plus domestiqué qui, malheureusement, grignote souvent tout le trottoir, obligeant de ce fait les piétons à marcher sur la chaussée avec tous les risques que cela comporte.

5. Conclusions

Niamey, depuis l'indépendance du Niger, connaît une urbanisation galopante liée à la fois à la dynamique de la population citadine et à un afflux massif de ruraux paupérisé à la recherche de meilleures conditions de vie en ville. Cette rapide croissance, qui s'effectue dans un contexte de pauvreté, a été qualifié par certains spécalistes de villes africaines de pseudo-urbanisation et par d'autres d'urbanisation de la pauvreté. Quel que soient le qualificatif utilisé, force est de reconnaître qu'une





masse importante de citadins sont mal logés. Pour ce faire, ils développent des stratégies pour s'accommoder à la vie urbaines : multiplication de l'habitat spontané et généralisation de l'habitat de cours ne répondant pas aux normes.

L'accommodation à la vie urbaine se traduit aussi par l'hypertrophie de l'économie parallèle qui échappe à tout contrôle. Le secteur informel est, en effet, un terrain de conflit entre les pouvoirs publics et ceux qui exercent qui sont souvent déguerpis de leur « lieu de travail» voire même arrêtés pour vagabondage. Et pourtant plusieurs d'entre eux ont réussi à obtenir l'autorisation de s'installer de la part des autorités municipales qui souvent délivrent ces autorisations sans discernement, comme on a pu le constater tout récemment. En effet, dans le cadre de la lutte contre la prolifération anarchique des kiosques en tôle et de l'embellissement de la ville, les autorités municipales ont proposé un modèle de kiosque en brique rouge devant remplacer les anciens. Les difficultés financières des communes les ont poussées à octroyer à la pelle des autorisations qui ont fini par défigurer plusieurs grandes artères de la capitale. Devant la prolifération de ces kiosques, le Ministère en charge de l'urbanisme a dû stopper l'opération ; des commerçants dûment autorisés ont ainsi été déguerpis.

Les activités de la rue contribuent aussi à la dégradation des infrastructures mises à la disposition de la communauté : c'est ainsi que les vendeurs d'animaux sur pied, par exemple, contribuent à l'insalubrité des routes, il en est de même des restauratrices qui évacuent les restes de nourriture soit sur la voie publique soit dans les collecteurs d'eau pluviales.

Le secteur informel est aussi source de conflit entre artisans et commerçants de la rue et entre ces derniers et les populations riveraines qui leur reprochent leur manque d'hygiène et la nuisance sonore (éclats de voix, radio et musique à tue-tête) qu'ils provoquent. Il en est ainsi des commerçants des kiosques dont des postes de radio qui crient à tue-tête à longueur de journée et même tard la nuit. Enfin certains assimilent ces acteurs de la rue à des délinquants malgré les services qu'ils leurs rendent.

Bibliographie

Dubresson A., Raison J.-P. (1998). *L'Afrique subsaharienne. Une géographie du changement*. Paris, Armand Colin, 248 p.

Grégoire E. (1993). L'insertion urbaine à travers la filière marchande, In : Ministère de la Coopération et du développement. *Jeunes villes emploi – Quel avenir pour la jeunesse Africaine ?,* Paris, Ed. Expression, 348 p.

Laval G. (1981). Enquête sur les tabliers de Niamey : Dépérissement et reconquête d'une ville, *Cahier d'étude africaine*, n°81-83 (21), pp. 211-220.

Motcho K. H. (1991). *Cadre de vie et systèmes de santé à Niamey (Niger)*, Bordeaux, Université Michel de Montaigne de Bordeaux III, UFR de Géographie et de gestion des Espaces, 309 p.

République du Niger, Ministère des Finances et du Plan, Secrétariat général, DSCN. (1989/1990 – 1992/1993). *Enquête nationale sur le budget et la consommation des ménages (ENCB) au Niger*, Niamey.

République du Niger, Ministère des Finances et du Plan, Secrétariat général, DSCN. (1994). *Profil de la pauvreté*, Niamey.

Vennetter P. (1991). *Les villes d'Afrique Tropicale*, Paris, Masson, 190p.

Vennetter P. (1992). Les villes africaines. Activités et Structures, In : CEGET, (Dir.), *Espaces Tropicaux* N° 10.

De la marge urbaine à la ville : régularisation des périphéries informelles de Ouagadougou et enjeux locaux

Bernard Zuppinger

Institut de Geographie
Universite de Lausanne, Suisse



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



1. Marges urbaines et dynamiques du système territorial

Les quartiers périphériques des villes du Sud, avec leur habitat précaire, sont l'illustration parfaite des biais de perception que subissent les territoires de la marge. Périphéries urbaines les plus défavorisées, espaces stigmatisés, lorsqu'ils ne sont pas simplement méprisés ou ignorés, les espaces périphériques des villes sont à la fois confinés géographiquement et mentalement. Les projections que s'en font les pouvoirs publics, mais aussi la population des espaces urbains régulièrement aménagés, peuvent être très négatives. Territoires de la pauvreté et de la marginalité, zones de violences physiques et économiques, les périphéries informelles, les bidonvilles, les quartiers précaires ou irréguliers, les zones d'habitat spontané, informel ou illégal, selon l'expression utilisée, mais dont aucune ne recouvre avec précision les réalités de ces espaces, sont perçus comme des zones de non-droit. Ils témoignent d'un biais de perception qui ne reconnaît pas les capacités d'innovation territoriale propres à ces espaces de marge, ignore les enjeux dont elles sont l'objet et implique de ce fait des interventions publiques inappropriées aux dynamiques, aussi bien sociales qu'économiques, qui y sont présentes, tout en niant ainsi leur caractère d'objet géographique à part entière.

Pourtant, pour le géographe, le rôle que remplit la marge pour l'analyse du système territorial et de sa compréhension, est primordial. Révélatrice du fonctionnement de l'ensemble de la dynamique territoriale, elle est, comme l'a montré B. Prost (2004) le concept explicatif à l'articulation du territoire, un concept pourtant difficilement saisissable dans un registre sémantique unique. En questionnant en effet les notions de périphérie, de confins et d'arrière-pays, B. Prost montre, à partir d'éléments communs décelés dans ces notions, que la marge n'est pas un élément distinct du territoire, *« de par sa nature », mais qu'elle « fait référence à un espace de transition »*. Elle n'est pas *« l'espace intermédiaire »»* que l'on pourrait supposer, mais *« un espace en continuité avec son territoire, dépendant de lui et en même temps marqué par une modification progressive de ses éléments et de ses caractères »* (Prost, 2004 : 175). Mais en cherchant ensuite à éclairer le concept de marge par les notions de limite, seuil ou frontière, B. Prost parvient à des conclusions opposées montrant que la *« marge fait ici référence à un espace de rupture, où les caractères du territoire sont modifiés au point de n'avoir plus le même sens, ni la même nature »* (Prost, 2004 : 177). Dans les deux cas, la marge est, par rapport à la *« norme territoriale »*, révélatrice du *« dysfonctionnement »* du système territorial et permet une définition en creux de l'ensemble de la dynamique territoriale.

C'est cette situation, à la fois de transition et de rupture, des marges urbaines des pays du Sud, des périphéries urbaines d'habitat informel en particulier, que souhaite éclairer cette contribution avec l'exemple des interventions publiques sur ce type de quartiers à Ouagadougou (capitale du Burkina Faso), ainsi que les enjeux locaux et les stratégies d'acteurs qui en résultent.

2. Ouagadougou : croissance urbaine et habitat informel

La ville de Ouagadougou est marquée morphologiquement par un étalement urbain considérable. Il est la conséquence directe d'une des croissances urbaines les plus importantes d'Afrique sahélienne depuis les indépendances. Peuplée aujourd'hui, d'après les dernières estimations de la mairie centrale d'environ 1'300'000 habitants (www.mairie-ouaga.bf), cette ancienne bourgade comptait à peine 5'000 âmes au début du XX^{e} siècle. Capitale de l'empire mossi depuis le XVII^{e} siècle, surnommée





par dérision, en dépit de cette prestigieuse fonction et en raison de son uniformité architecturale, « bancoville » durant les premières décennies de la colonisation, elle a désormais gagné son rang de métropole africaine, capitale du cinéma africain (FESPACO : Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou, depuis 1971), ville organisatrice de congrès et de conférences internationales en tous genres, notamment le XIX^{e} Sommet France-Afrique de décembre 1996, le XXXIV^{e} sommet de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) en 1998, le X^{e} Sommet de la Francophonie en novembre 2004, la septième conférence ordinaire des Leaders et Chefs d'Etat de la Cen-Sad (communauté des Etats sahélio-sahariens) en juin 2005, pour ne citer que les plus importantes conférences ayant mobilisé de nombreux chefs d'Etat.

La complexification du phénomène urbain dans un contexte de forte croissance démographique à laquelle Ouagadougou est confrontée, comme toutes les villes du Sud, se traduit depuis les années '60, en termes d'aménagement urbain, par un déficit chronique d'offres de logements et de terrains à bâtir. Pour pallier à une quasi-absence de promotion immobilière privée ou publique jusqu'à la fin des années '90, la majorité des habitants de la ville a eu recours ces cinq dernières décennies à l'autoconstruction, le plus souvent dans des zones dites d'habitat spontané. Le mode d'habitat, habitat de cour essentiellement, dévoreur d'espace, héritage réapproprié de l'habitat rural de case, renforce la problématique de l'accès au logement (Déverin, 1999).

L'extension spectaculaire des zones d'habitat spontané en périphérie de Ouagadougou entre le début des années '60 et les années '80, et à nouveau depuis les années '90, après une phase de régulation dans la deuxième partie des années '80, témoigne de la formidable croissance que la ville a connue ces quarante dernières années. En 1970, la superficie des zones non loties (1'400 hectares) est encore sensiblement équivalente à celles des zones loties (1'450 ha). Mais à la fin de 1972 déjà, près de la moitié des habitants de la ville vit dans des zones d'habitat spontané qui représentent à elles-seules 65% environ de la superficie de la ville (Manchotte, 1973). Cette tendance s'accentuera durant les dix années suivantes et, en 1980, la superficie des lotissements ne sera plus que de 1'960 ha contre 4'900 ha pour les zones d'habitat spontané qui représentent donc alors près des trois quarts de la superficie urbaine. En 1984, les quartiers informels sont le cadre de vie de plus de 70% des habitants de Ouagadougou (Jaglin, 1995; Le Bris, 2000). Cette extension rapide illustre bien la perte par les différents gouvernements à la tête de la Haute-Volta de la maîtrise de l'espace urbain, que les politiques volontaires de Thomas Sankara initiées dès sa prise de pouvoir en 1983 jusqu'à sa mort en 1987, tenteront de retrouver. Une vigoureuse politique de restructuration urbaine aura pour conséquence un bouleversement profond du paysage urbain de Ouagadougou. Les opérations « commandos » de lotissement vont s'attacher à faire disparaître les zones informelles, à reprendre le contrôle de la production de l'espace urbain et à briser l'emprise des chefs coutumiers sur le foncier et la population pour mieux asseoir la révolution (Le Bris, 2000).

La superficie de la ville régulière sera ainsi considérablement accrue en quelques années, tout en provoquant une nouvelle phase d'extension de la ville irrégulière qui accueille les populations exclues des quartiers restructurés et laissées pour compte de l'attribution des parcelles. Aujourd'hui on estime que l'espace urbanisé légal dépasse les 19'000 hectares (Compaoré et Nebié, 2003) et que 30 à 45% de la population totale de Ouagadougou vit dans des quartiers spontanés, dont une bonne partie est actuellement en cours de lotissement, ce qui pourrait porter la surface totale de la ville aménagée à près de 36'000 hectares d'ici 2006. Il s'agit d'estimations personnelles d'après des relevés de terrain GPS en juin 2005 et d'après

la carte au 1:100'000 du Projet Villages-Centres Banlieue de Ouagadougou (PVCBO), ministère des infrastructures, de l'urbanisme et de l'habitat, Ouagadougou, IGN et IGB, 2000.

3. Le développement accéléré des périphéries informelles depuis la fin des années '90 à Ouagadougou, un dommage collatéral de la décentralisation ?

Depuis la fin des années '90, les lotissements des quartiers périphériques informels ont repris avec une grande intensité sur un périmètre s'étendant sur l'ensemble de la couronne périphérique de Ouagadougou. Entre 1999 et 2005, d'après un rapport de la direction de l'habitat (Direction générale de l'urbanisme et de l'habitat, direction de l'habitat, juin 2005), 187'230 parcelles ont été dégagées ou sont en cours de dégagement. De 1992 à 1999, selon la même source, seulement 12'376 parcelles ont été mises à la disposition du public dans des opérations de lotissement effectuées par les pouvoirs publics. Une partie de ces lotissements était destinée au Projet Villages-Centres Banlieue de Ouagadougou – PVCBO, à une distance respectable de la ville, dans des villages baptisés « relais-cités » et destinés à freiner la croissance de la capitale. Ces chiffres ne sont pas exhaustifs et ne prennent en compte que les parcelles mises à disposition par les mairies d'arrondissement. Ils ne tiennent pas compte de l'aménagement du quartier de Ouaga 2000. Cette ambitieuse opération de prestige du président Blaise Compaoré, regroupe au Sud de Ouagadougou un nouveau pôle urbain en constitution depuis une dizaine d'années, articulé autour de la future présidence, de quartiers administratifs et d'équipements d'affaires, de logements prestigieux construits au gré des conférences internationales et d'une « zone d'aménagement spéciale » destinée à accueillir à terme plus de 90'000 personnes dans des logements de standing élevé (Compaoré, 2003). A quoi il faut ajouter depuis 2003, 1'306 nouvelles parcelles sur une surface totale de 204 hectares devant accueillir une partie de la population du centre-ville, expropriée par le projet ZACA (Zone d'activités commerciales et administratives), autre expression d'un urbanisme de prestige, au centre-ville cette fois.

L'ampleur des lotissements récents de la ville se mesure en comparant ces chiffres avec ceux de la période révolutionnaire de Thomas Sankara. Près de 200'000 parcelles ont été dégagées entre 1992 et 2005 alors que le projet de régularisation des périphéries de Ouagadougou de Sankara, pourtant considéré comme une gigantesque opération de restructuration urbaine à l'échelle du continent, n'en avait mis que 65'000 parcelles à disposition entre 1983 et 1989.

La frénésie régulatrice qui s'est emparée ces dernières années des mairies d'arrondissement de Ouagadougou, à l'origine de ces lotissements, est une conséquence directe du processus de décentralisation engagé dans les années '90 au Burkina Faso. En effet, depuis la fin des années '80 et le début des années '90, les processus de décentralisation se sont multipliés dans les pays africains, appuyés par les impératifs des programmes d'ajustement structurels, notamment au niveau du renforcement des capacités de gestion locales attendues par les institutions financières internationales et par les autres bailleurs de fonds. Les rares tentatives de rééquilibrage en termes de compétence entre pouvoir central et régions périphériques déjà tentées en Afrique de l'Ouest, cantonnées aux zones rurales (communes rurales au Sénégal ; organismes régionaux de développement (ORD) au Burkina, par exemple) avaient montré leurs limites en regard des objectifs fixés. Il s'agissait plus, comme le souligne R. Otayek (1999 : 20) d'un *« processus*





de simple déconcentration du pouvoir central, soit la délégation et non le transfert de certaines de ses compétences aux administrations locales et aux collectivités décentralisées ».

Au Burkina Faso, le processus s'est réellement affirmé avec les premières élections municipales du 12 février 1995 qui ont abouti à la mise en place de trente-trois communes de « plein exercice ». Ces élections ont été la première étape décisive d'un processus de démocratisation locale et de déconcentration de l'Etat lancé par le pays dès 1991 avec l'adoption d'une nouvelle constitution, suivi d'une loi d'orientation de la décentralisation en 1993. S'en est suivi ensuite la création d'une « Commission Nationale de la Décentralisation » en juillet 1994, à l'origine de quatre nouvelles lois ainsi que les textes d'orientation de la décentralisation (TOD[1]), adoptés quatre ans plus tard, en août 1998. Avec 49 communes reconnues lors des deuxièmes élections municipales de l'histoire du Burkina Faso en 2000 et plus de 500 communes rurales ou urbaines prévues à terme, le processus d'autonomisation des communes est bien engagé. Mais les difficultés que rencontrent de nombreuses municipalités à faire face à leurs nouvelles compétences et à remplir leurs nouvelles tâches, en raison principalement d'un manque de ressources financières dû à la faiblesse de la fiscalité locale, permettent de douter de l'efficacité à terme du processus. Elles résument bien, comme l'a montré R. A. Sawadogo (2001), le décalage existant entre transfert de compétences et transfert de ressources au Burkina Faso. Néanmoins, depuis la mise en place de la décentralisation, les communes ont bel et bien acquis une certaine autonomie, à la fois politique et administrative. Ceci est particulièrement vrai pour les cinq arrondissements qui constituent la ville de Ouagadougou, érigés au rang de communes, même si les mairies de ces arrondissements dépendent toujours d'un maire central qui conserve l'entier contrôle du budget municipal et ne fait que leur déléguer des crédits de fonctionnement et d'investissement. Il en va de même pour la deuxième ville du pays, Bobo-Dioulasso, dotée de trois arrondissements. Ces deux villes, par les recettes fiscales qui leur permettent de remplir une partie des missions qui leur sont désormais dévolues, connaissent une réelle autonomie face à l'Etat.

Ouagadougou est divisée administrativement en cinq arrondissements regroupant plusieurs « secteurs ». Les arrondissements de Boulmiougou, Bogodogo, Sig-Noghin et Nongremassom regroupent les secteurs périphériques tandis que celui de Baskuy regroupe les secteurs centraux de la ville. Les quatre mairies des arrondissements périphériques de Ouagadougou ont su profiter, en matière d'aménagement urbain, de cette autonomie à tel point qu'elles ont même outrepassé leurs attributions nouvellement acquises. Jusque là, tant sous l'autorité française qu'après l'indépendance, les politiques d'aménagement urbain dépendaient directement des différents ministères en charge de l'urbanisme qui se sont succédés : toutes les opérations d'urbanisme étaient réalisées sans aucune concertation locale et étaient le fait d'un pouvoir central opérant principalement au coup par coup, en fonction de ses besoins. Les textes d'orientation de la décentralisation ont bouleversé cet état de fait et ont donné aux municipalités la possibilité d'exprimer leurs besoins en matière d'aménagement urbain, et donc de lotissements, à la Direction générale de l'urbanisme et de l'habitat, conformément à la révision en 1996[2] de la Réforme agraire et foncière (RAF) initialement promulguée sous Thomas Sankara en 1984. Cette compétence nouvelle a été le déclencheur d'une vague de lotissements mis en œuvre par les mairies d'arrondissement, qui se sont rapidement passées de l'avis des services techniques sur le bien-fondé de leur demande censée faire ressortir le besoin en parcelles nouvelles par rapport à la population de l'arrondissement et au taux de mise en valeur du parcellaire déjà existant. Cet avis est pourtant nécessaire pour obtenir l'autorisation du ministère pour procéder aux nouveaux lotissements.

Les mairies ont pris en main le suivi des opérations, sans tenir compte par ailleurs du « Schéma directeur du Grand Ouaga à l'horizon 2010 », pourtant adopté en juillet 1999 avec la participation des différentes autorités municipales et qui préconisait la fin des lotissements, la réhabilitation des zones non-loties existantes et la densification de l'espace municipal. L'affectation des sols prévue par ce document n'a par ailleurs pas été respectée par les communes qui se sont lancées dans ces grandes opérations de lotissement moins d'une année après son adoption.

Le décalage constaté entre les administrations dépendantes des autorités nationales (services ministériels, juridictions nationales) et les administrations territoriales décentralisées locales (mairies et services techniques des mairies) s'exprime pleinement dans la réalisation des lotissements. Une lecture administrative et juridique des textes légaux d'un côté s'oppose de l'autre à une lecture politique et intéressée des outils juridiques et techniques liés aux aménagements urbains. Les actions engagées par les mairies d'arrondissement en matière de lotissement ont en effet un caractère éminemment politique, souligné par de nombreux interlocuteurs lors d'entretiens dans les services techniques rattachés au ministère des infrastructures, de l'habitat et de l'urbanisme. L'ingérence du politique à des fins électoralistes dans la vie administrative est particulièrement mal perçue par ces services techniques. Des cadres de la Direction générale de l'urbanisme se plaignent par exemple de ne pas être consultés, comme les textes le prévoient pourtant, sur le bien-fondé de la demande adressée en principe par la mairie pour lotir une partie de son territoire communal. Ils déplorent donc d'être mis devant le fait accompli.

L'entrée en vigueur d'un arrêté conjoint[3], pris en mars 2002 par le Ministère des infrastructures, de l'habitat et de l'urbanisme et le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, précisant la procédure d'obtention de l'autorisation de lotir ou de restructurer le tissu urbain, marque la volonté de l'Etat de reprendre en main le contrôle du domaine foncier des agglomérations du pays. Les municipalités perdent ainsi les prérogatives qu'elles s'étaient elles-mêmes octroyées à la faveur des réorganisations liées à la décentralisation. De promotrices, elles redeviennent, en théorie du moins, les exécutantes des procédures de lotissement, soumises à autorisation auprès du ministère chargé de l'urbanisme. Dans la pratique, les opérations de lotissement engagées à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté sont maintenues, aux conditions définies par les municipalités et une grande partie d'entre elles sont en cours de réalisation depuis 2002 et devraient être achevées pour les élections municipales prévues en février 2006. L'empressement à achever les lotissements avant les élections municipales illustre bien le fait que ces aménagements sont devenus des instruments privilégiés des politiques des mairies d'arrondissement. Moyens indispensables pour satisfaire un réseau clientéliste important, ils sont aussi, par le jeu des intermédiaires et des relais dans la population, la solution pour s'assurer du soutien de cette dernière, dans une perspective électoraliste. La réalisation de lotissements demeure une des voies privilégiées de la gratification pour ces intermédiaires qui seront assurés d'obtenir une ou plusieurs parcelles.

Les lotissements sont aussi un moyen conséquent pour les élites proches du pouvoir de perpétuer leur patrimonalisation et de satisfaire leurs visées spéculatives. En cela ces opérations permettent à un cercle restreint de personnes, d'où émerge la fameuse figure des *Big Men* (Laurent, 2000), s'appuyant sur *« un réseau de clients conjuguant dépendance, peur et violence »* (Le Bris, 2002 : 305) et dont les élus locaux sont souvent les obligés, de s'approprier un nombre conséquent de parcelles des futurs aménagements, de préférence les plus valorisées de par leurs





emplacements. L'impulsion donnée aux lotissements se fait donc par le truchement d'un jeu complexe d'influences et d'alliances, qui met en scène aussi bien des intérêts politiques que des intérêts purement économiques et privés. La multiplication des acteurs dans le champ de l'aménagement urbain depuis une trentaine d'années permet ainsi l'émergence de nouvelles pratiques spatiales plus complexes par le jeu social qui les sous-tend.

L'apparition dans l'arène politique burkinabè de nouveaux partis, alliés, certes, pour certains d'entre eux au parti au pouvoir pour les élections présidentielles, mais dont les ambitions municipales sont clairement affichées, renforce le caractère urgent d'une opération à portée électoraliste pour les maires d'arrondissement. Le lotissement est en effet aussi un moyen de satisfaire les revendications de base des électeurs : en promettant la viabilisation du quartier, la mairie sait qu'elle répond à une attente réelle de la population, même si dans les faits le lotissement ne sera complété par les équipements de base (eau, électricité, réseaux sommaires d'assainissement) que des années plus tard et de manière très progressive. La politisation des procédures permet donc aux autorités municipales de les détourner et de s'octroyer, à des fins électoralistes, des prérogatives qu'elles n'ont pas officiellement, ainsi que de satisfaire aussi bien leurs réseaux de redistributions clientélistes que les élites qui dominent l'arène sociale et politique. Le contrôle du lotissement échappe ainsi à l'autorité administrative de tutelle, aussi bien en ce qui concerne le territoire et la surface à aménager, les équipements prévus et leur emplacement que le nombre de parcelles à dégager.

La régularisation par lotissement de périmètres considérables du domaine foncier communal en une seule et vaste opération a aussi une conséquence paradoxale : une croissance rapide de l'habitat informel provoquant l'extension des zones non loties. La production de l'espace public par anticipation est en effet devenu une véritable spécificité ouagalaise. C'est la conséquence du modèle de lotissement proposé par le pouvoir révolutionnaire des années '80 et confirmé par le décret d'application de la loi sur la réorganisation agraire et foncière de 1997[4] donnant, dans son article 156, la priorité aux « demandeurs résidents déguerpis à l'occasion de l'opération de lotissement ». L'effet pervers de ces politiques a en effet été de pousser les citadins à anticiper les lotissements futurs. Pour avoir la chance d'obtenir régulièrement une parcelle, il faut en effet occuper l'espace à lotir (Jaglin, 1995 ; Zuppinger, 2003). Dès 1999-2000 et l'annonce presque simultanée par les mairies d'arrondissement des lotissements des secteurs périphériques, les zones non loties concernées ont logiquement connu une croissance et une densification sans précédent, se couvrant rapidement d'habitations nouvelles ou de constructions très sommaires (sans ouvertures, ni toit) non habitées. Il s'agit des « maisonnettes-alibi » nommées ainsi parce qu'elles permettent, avec un faible investissement en briques de banco d'attendre le lotissement en occupant le terrain. Les nouvelles constructions installées de manière anarchique, au gré des surfaces obtenues par l'achat de terrains déjà occupés, morcelés à l'extrême pour l'occasion, ne respectent plus les trames sommaires développées et respectées jusque là par les habitants pour faciliter la circulation.

4. Enjeux locaux entre fraudes, spéculations et stratégies de survie : l'exemple du lotissement de Zongo

Le lotissement du quartier de Zongo, à l'Ouest de Ouagadougou, est révélateur des jeux d'acteurs locaux et des blocages institutionnels qui peuvent surgir lors de telles

opérations. Localité rurale du domaine périurbain de Ouagadougou, le village de Zongo s'est trouvé directement confronté au monde urbain lors de la création en 1987-1988 des « trames d'accueil » des secteurs 17 et 18. Ces lotissements sont destinés à accueillir les populations « déguerpies » des quartiers restructurés sous la révolution et bâtis à la périphérie de la ville, à la limite Sud-Est du village.

Sous la pression de la demande, ses habitants ont commencé à céder leurs terres aux premiers citadins, non attributaires de parcelles dans les aménagements officiels. Il s'agissait alors de populations particulièrement précaires, incapables de satisfaire aux critères économiques d'obtention d'une parcelle, venues s'installer chichement sur les franges de la ville, dans l'espoir d'y survivre par la pratique conjuguée d'une agriculture vivrière et de la location de services proposés à la journée en ville. Ces premières transactions, bien qu'à caractère très modeste voire symbolique, ont ouvert le champ à une monétarisation de la terre et à une adaptation du système foncier coutumier qui ira en s'amplifiant à tel point que la plupart des terres vendues à Zongo par des propriétaires terriens ou par de premiers acquéreurs l'ont été ces dix dernières années sans en faire référence ni au chef du village, encore moins au chef des terres. Ce dernier, garant du domaine foncier du village et de la gestion lignagère des terres, dépositaire des fétiches communs du village, a vu progressivement son rôle s'affaiblir. Ce que Thomas Sankara ne semble pas être parvenu à réaliser, à savoir l'affaiblissement du pouvoir de la chefferie par la réforme agraire et foncière, le marché semble y être parvenu dans les villages périphériques de Ouagadougou.

Les années '90 ont vu s'accroître la population de Zongo, initialement regroupée autour d'une école primaire privée (école St Dominique), constituant le centre d'un nouveau quartier attirant une population de plus en plus hétéroclite. Il s'agit des populations démunies de la ville, de jeune foyers à la recherche d'un logement, de nouveaux migrants issus des campagnes, de même que des fonctionnaires et des commerçants un peu plus aisés. Une enquête effectuée en juin 2004 montre que la totalité des personnes non-autochtones interrogées déclare s'être installée à Zongo afin de se soustraire au paiement de la location au centre-ville ou dans la première couronne périphérique de la ville. Outre l'exiguïté et la promiscuité des locaux loués, le fait de ne plus dépendre du bon vouloir d'un bailleur prêt à louer du jour au lendemain au plus offrant semble être l'argument principal pour quitter ce type de logements. Il s'agit majoritairement de logements mitoyens de deux pièces, organisés autour d'une cour commune, appelés familièrement *celibatoriums* à Ouagadougou La recherche d'une certaine sécurité foncière dans une perspective d'insertion urbaine conjuguée à la perspective, même lointaine, d'accéder à la propriété privée pousse donc un nombre important de foyers à s'installer paradoxalement dans des quartiers informels, dans l'illégalité et l'insécurité foncière la plus totale, dans l'attente d'un lotissement.

La décision de procéder au lotissement du village de Zongo et de la zone d'habitat informel progressivement installée sur son territoire a été prise par la Mairie de l'arrondissement de Boulmiougou auquel Zongo est rattaché administrativement. Cette décision, prise officiellement pour satisfaire les revendications de la population, est en fait le résultat de longues négociations depuis les élections municipales de 2000, entre des personnes proches de la mairie, les pouvoirs coutumiers du village et certains conseillers municipaux et employés administratifs de la mairie. Les chefs coutumiers semblaient initialement hostiles à l'idée d'implanter un lotissement sur le territoire du village. Mais le constat du profit retiré de la vente des terres par de nombreuses familles autochtones, l'assurance pour ces mêmes familles autochtones, chefs coutumiers en tête, de bénéficier de l'octroi de plusieurs parcelles





(de 7 à 10 en fonction de la taille des terres agricoles), la peur de se voir à terme simplement expropriés sans contrepartie, le risque de perte d'influence ont rallié les autorités coutumières à cette idée (la terre appartenant à l'Etat depuis la Réforme Agraire et Foncière de 1984[5]). Enfin, auprès d'une partie de la population acquise au lotissement, l'appui des chefs coutumiers acquis, le lotissement a été lancé par la mairie et le recensement des habitations des résidents, première phase du lotissement, a eu lieu en octobre et novembre 2002.

Le lotissement de Zongo a été, tout comme les autres aménagements urbains de ce type dans la capitale, le théâtre d'un nombre considérable de fraudes et de détournements au profit de différentes catégories d'acteurs tout au long du processus de recensement. A Ouagadougou, le recensement des zones non loties consiste en l'attribution, pour toute habitation de la zone concernée, d'un numéro sur un coupon remis aux résidents, reporté dans un cahier de recensement et peint sur le mur, contre paiement d'une taxe de 1'000 francs CFA[6], destinée à couvrir les frais de l'opération. L'attribution de parcelles est prioritairement réservée aux résidents avant d'être ouverte à d'éventuelles demandes extérieures. Trois catégories sont prévues, dont les nomenclatures varient d'un lotissement à l'autre, mais qui recoupent les mêmes réalités. La première catégorie (nommée RR pour « résident réel » à Zongo) concerne les habitations réellement habitées. Les deux autres catégories concernent les constructions non habitées, mais qui sont achevées ou presque (RV pour « résident virtuel ») ou des constructions auxquelles il manque souvent les ouvertures et le toit (RI pour « résident inachevé »). Chacune de ces catégories fait l'objet du paiement d'une taxe intervenant au moment de l'attribution de la parcelle et destinée à alimenter un fonds d'équipement de la mairie pour les futurs aménagements. Les montants retenus par la mairie de Boulmiougou pour ces taxes sont de 35'000 francs CFA pour les numéros « RR », 50'000 francs CFA pour les numéros « RV » et 75'000 francs CFA pour les numéros « RI ».

Les intérêts des agents recenseurs, nommés par la mairie et organisés en commissions de 4 personnes par zone (26 zones pour le village de Zongo), rejoignent souvent ceux des habitants du quartier et également ceux de non-résidents désireux d'obtenir une parcelle dans le secteur. Les habitants du quartier cherchent à multiplier leurs chances d'obtenir officiellement une parcelle. L'obtention de plusieurs numéros de recensement est le seul moyen d'espérer être l'attributaire d'au moins une parcelle par la commission d'attribution qui officie à l'issue du recensement. Les agents recenseurs peuvent donc être amenés, contre une rémunération très variable, à recenser plusieurs constructions aux noms de différents membres majeurs du ménage, voire de membres de la famille éloignée ne vivant parfois pas du tout sur place[7]. Cela importe que ces bâtiments existent réellement (maison, cuisine, grenier, etc.), partiellement (constructions hâtives avant le recensement, sans toit, ni portes ni fenêtres) ou pas du tout. L'attribution d'un numéro « RR » pour une maisonnette inachevée ou un bâtiment annexe, sur lequel un numéro « RV » ou « RI » est peint pour sauver les apparences, se négociait entre 25'000 et 100'000 francs CFA, alors que l'attribution d'un numéro « RR » pour une personne n'ayant aucune construction à Zongo s'élevait au minimum à 100'000 francs CFA, sans compter les frais d'inévitables rabatteurs et intermédiaires œuvrant dans le sillage des agents recenseurs. Le vif intérêt manifesté par les citadins pour obtenir des parcelles à Zongo, matérialisé par la construction très rapide d'un nombre considérable de « maisonnettes-alibi » et par des familles venues s'installer à la hâte durant le recensement s'explique par le fait que ce lotissement a été présenté comme une des dernières opérations d'envergure de régularisation de l'habitat informel à Ouagadougou. C'est cette même raison

qui a contribué à accentuer la pression politique et clientéliste sur les recenseurs, contribuant à gonfler le nombre de numéros fictifs recensés.

Ce vaste marché frauduleux du recensement de Zongo, prenant des proportions inédites à Ouagadougou a fini par provoquer un scandale, dont les médias se sont volontiers fait l'écho[8], contraignant par deux fois la mairie à suspendre le recensement et à entreprendre des contrôles. A l'issue du premier contrôle, Zongo comptait encore, pour une population réelle estimée à 7'000 personnes environ, 52'693 ménages postulant à des parcelles (dont près de deux-tiers de « résidents réels »), pour un total de 15'000 parcelles prévues au plan d'aménagement[9]. La diffusion de ces chiffres et l'intervention du maire central, venu constater le problème sur place, ont nécessité l'annonce de la reprise à zéro des contrôles de la part des autorités municipales, remettant ainsi en question les ententes passées avec les chefs coutumiers et les populations autochtones en les chargeant de se porter garants, par la mise à disposition de membres dans la commission de contrôle, de la qualité de résident réel de chaque numéro confirmé. Un nouveau décompte faisant état de près de 23'000 numéros valables, résultat d'un difficile compromis entre les autorités coutumières et les autorités municipales, a ainsi été établi. Le nombre de parcelles disponibles étant toujours inférieur, de près de 8'000, au nombre de recensés, le blocage persiste depuis 2003 et la commission d'attribution n'a pas encore été constituée.

La fraude est un élément parfaitement intégré dans les mécanismes stratégiques d'une partie de la population de Zongo. La notion de stratégie résidentielle des populations, apparue à la fin des années '70 dans le contexte de la forte croissance urbaine des pays du Sud, a permis à de nouvelles *« approches centrées sur les marges de manœuvre des acteurs, plutôt que sur les déterminismes pesant sur eux »* (Dansereau et Navez-Bouchanine, 2002 : 1) d'émerger. Cette notion a été l'objet de nombreuses critiques par le fait qu'elle postule l'existence pour les populations les plus précaires de choix ou d'alternatives réels face aux opérations de régularisation des pouvoirs publics. Or, malgré des choix effectivement restreints, les populations développent bel et bien des réponses diversifiées face à la menace de l'expulsion, quel qu'en soit le contexte géographique ou politique, particulièrement si l'anticipation de cette menace est possible et qu'il est envisageable de la détourner à son profit, si modeste soit-il. Les stratégies des habitants de Zongo intègrent donc certains mécanismes de la fraude et tentent de tirer profit du lotissement, en particulier en cherchant à obtenir plusieurs coupons de recensement. Sur un petit échantillon de 49 chefs de ménages interrogés en juin 2004 ayant accepté de révéler leurs pratiques foncières, 14 personnes reconnaissent détenir plusieurs numéros « RR ». La moitié d'entre eux déclare avoir reçu 2 numéros en faisant recenser au nom de leur conjoint ou d'un autre membre majeur du ménage une cuisine séparée du logement ou même un grenier à céréales. Les autres, qui ont obtenu 3, voire 4 numéros, ont eu recours à la construction de plusieurs maisonnettes-alibi sur différentes parcelles dont ils se sont rendus acquéreurs et ont utilisé des prête-noms pour le recensement.

Les autres types de stratégies ont trait à la revente des coupons de recensement ou des parcelles, une fois l'attribution effectuée. Ces pratiques sont pour le moment suspendues à Zongo dans l'attente de la reprise du lotissement et surtout de l'attribution des parcelles. L'incertitude liée à la validité des coupons de recensement ne permet en effet pas leur revente, qui est pourtant une pratique très courante des recensements à Ouagadougou. Officiellement interdite, mais tolérée par les mairies qui enregistrent d'ailleurs les changements de nom des titulaires de coupons, elle est la première possibilité de spéculation pour de nombreuses familles. Le coupon vendu





est souvent un deuxième ou troisième numéro obtenu, mais il peut aussi s'agir du numéro principal. Dans ce dernier cas le montant de la transaction est en principe plus élevé car il comprend aussi le logement qui a permis d'obtenir le numéro. La vente peut intervenir avant l'attribution des parcelles, auquel cas les montants de la transaction demeurent peu élevés en raison de l'incertitude concernant l'attribution des parcelles. La vente d'un coupon de recensement est un moyen pour le vendeur de faire face à une dépense importante et inattendue, mais elle est aussi souvent dictée par l'incapacité de s'acquitter de la contribution de 35'000 francs CFA à verser pour obtenir la parcelle au moment de l'attribution officielle. Si un seul chef de ménage sur les 49 interrogés en juin 2004 à Zongo avoue s'apprêter à vendre son numéro de recensement dès obtention pour aller s'installer en zone non lotie, dans les faits, beaucoup de familles risquent de s'y résoudre pour des raisons économiques, à l'image de ce qui se passe dans les autres quartiers en cours de lotissement, et se préparent à cette éventualité. Huit personnes interrogées déclarent être prêtes à vendre leur future parcelle et à retourner, pour cinq d'entre-elles, dans leur village d'origine ou, pour les autres, à s'installer dans de nouvelles zones non loties, si les conditions économiques ne leur permettent pas de construire un logement.

Pour la population des quartiers informels, devenir propriétaire[10] de sa parcelle représente un enjeu financier et patrimonial important. Cette préoccupation est devenue un sujet majeur de conversation à Ouagadougou. Le lotissement n'est donc pas principalement attendu dans une perspective d'insertion urbaine, par son effet régulateur d'une situation d'occupation illégale du domaine foncier national, mais surtout parce que cette régularisation donne accès à un patrimoine négociable, point de départ à une possible accumulation foncière.

Tandis que l'ensemble des zones informelles ceinturant Ouagadougou ressemble en 2005 à un vaste chantier à ciel ouvert où les démolitions et les reconstructions se succèdent au rythme des « bornages » des quartiers en cours de lotissement, entraînant le déplacement de la plupart des habitants, Zongo reste dans l'expectative d'un dénouement au blocage engendré par les fraudes. Le quartier se consolide, ses activités se multiplient, les investissements augmentent et les populations attendent l'attribution des parcelles avant d'envisager de nouvelles stratégies. De son côté, la mairie, à l'approche des élections municipales de 2006 tente des opérations de charme en organisant des réunions sous l'égide de la mairie centrale avec la population pour prouver sa bonne foi et se poser en victime, elle aussi, des fraudeurs, en désignant comme boucs-émissaires quelques escrocs, « trafiquants de parcelles » ayant abusé de la crédulité de certains habitants en se faisant passer pour des agents recenseurs. La mairie se trouve ainsi dans une position intenable à long terme, illustrant toute la tension possible autour des enjeux fonciers. Elle reste prise en tenaille entre les impératifs politiques et clientélistes, les intérêts individuels de ses conseillers municipaux et de son personnel, ainsi que la prise en compte des revendications de la population à l'approche des élections municipales.

5. Réhabilitation ou déplacement des marges urbaines ?

C'est dans ce contexte de bouleversement du paysage des quartiers périphériques de Ouagadougou que le Burkina Faso a signé le 13 octobre 2004 un accord avec l'agence des Nations Unies pour les établissements humains, ONU-HABITAT, portant sur le lancement national de deux campagnes couplées sur la « sécurité d'occupation foncière et immobilière » et sur « la gouvernance urbaine ». Ces campagnes mondiales, initiées dans le cadre des programmes développés pour répondre aux « Objectifs du Millénaire pour le Développement », adoptés en 2000 par les Etats-Membres

des Nations Unies, portent spécifiquement sur la cible 11 « améliorer sensiblement la vie de 100 millions d'habitants des bidonvilles » de l'objectif 7 « assurer un développement durable ». L'approche de ces campagnes s'inscrit dans le consensus devenu aujourd'hui général, à la suite de l'adoption par les pays éligibles aux initiatives PPTE (pays pauvres très endettés) de documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP), de l'intégration sociale et économique des populations les plus précaires comme instrument de lutte contre la pauvreté en milieu urbain. Le plan d'action ambitieux de ces campagnes au niveau national, dont l'un des objectifs est l'éradication et la maîtrise de l'habitat spontané, ne parvient pas à dissimuler la difficulté de dépasser les discours internationaux, issus de consensus généraux, pour les appliquer aux réalités locales. Dans un contexte où les capacités d'auto-organisation et de gestion urbaine des populations sont encore totalement ignorées dans les procédures de lotissement telles que les connaît actuellement le Burkina, le chemin à parcourir semble encore long. Consistant en un simple découpage par lots du terrain, il n'est pas question dans ces opérations de lotissement, de réhabilitation, ni même de restructuration, mais plutôt de bouleversement total du paysage bâti et du tissu social. Il est encore moins question de participation de la population dans ces opérations, alors que les nouvelles campagnes se veulent des *« opportunités de plaidoyer en faveur des populations les plus démunies, afin d'assurer progressivement leurs droits à de meilleures conditions de vie et à un logement convenable »*, s'appuyant sur la *« négociation, à l'expression plurielle et au consensus avant toute décision »*[11].

L'amélioration des aménagements urbains des périphéries de Ouagadougou n'a guère été réalisée jusqu'ici avec l'appui de partenaires extérieurs. Les lotissements ont été menés par les pouvoirs publics et de ce fait les procédures n'ont pas intégré dans la pratique les approches nouvelles développées ces deux dernières décennies concernant la gestion des quartiers précaires. Aucun programme d'envergure n'a vu le jour au Burkina Faso pour apporter une réponse à la non-maîtrise de la croissance urbaine des 50 dernières années. Les trois projets urbains financés par la Banque Mondiale depuis le milieu des années '70 sont le reflet de l'évolution des priorités définies dans l'agenda international en ce qui concerne les politiques urbaines. Si le premier projet urbain, très localisé, visait bien à répondre aux problèmes de logement par la réhabilitation du quartier spontané de Cissin, l'une des toutes premières interventions de la Banque Mondiale en milieu urbain en Afrique subsaharienne, les deux projets suivants ont été marqués par les préoccupations liées d'une part aux politiques d'ajustement structurel, visant principalement à renforcer les capacités de recouvrement de l'Etat et de l'émergence de la notion d'environnement urbain d'autre part, avec des projets d'assainissement et d'amélioration du cadre de vie urbain.

Une évolution positive des politiques urbaines peut être légitimement attendue au Burkina Faso, avec la prise en compte des réalités du contexte local dans la phase de diagnostic précédant la mise en œuvre des campagnes d'ONU-HABITAT qui cherchent à associer tous les acteurs de la production urbaine, à commencer par les autorités municipales. Ce diagnostic peut en effet être considéré comme une étape importante vers une plus grande efficacité des programmes, pour autant que le plan d'action qui en découle sache en tenir réellement compte dans sa mise en œuvre et ne soit pas une simple adaptation de recettes internationales aseptisées. Pour autant aussi que la mise en œuvre de ce plan d'action ne se confronte pas d'emblée aux intérêts d'élites en place dont le jeu politique autour des collectivités locales bloque toute innovation démocratique. Par persistance de vieux schémas, ou plus exactement résistance aux changements et aux risques de voir disparaître des privilèges acquis ou convoités en appliquant les recommandations extérieures et





les politiques dictées par la décentralisation, les élites politiques et administratives se plient en apparence aux nouveaux programmes dictés de l'extérieur et élaborés avec la participation affichée des citoyens et de la société civile, mais ne semblent pas avoir, pour le moment du moins, changé quoi que ce soit dans leurs pratiques en lien avec les aménagements urbains. Ce type d'enjeux locaux n'apparaît qu'en filigrane dans le diagnostic et le programme d'actions des campagnes. Tout au plus y évoque-t-on le problème de la spéculation foncière, mais sans parvenir à y apporter une réponse satisfaisante.

6. Conclusions

Cette contribution a cherché à montrer comment s'exprime dans les politiques urbaines des pays du Sud ce décalage entre les discours institutionnels hérités des bailleurs de fonds internationaux et la complexité des réalités concrètes de mise en œuvre des politiques d'aménagement urbain. Si, dans les discours, les fondamentaux des politiques urbaines des pays du Sud sont la réhabilitation urbaine, sous couvert de lutte contre la pauvreté, au profit des catégories d'habitants les moins aisés, on constate encore, par les interférences opérées par les jeux d'acteurs et les enjeux économiques, que le foncier, avec tous les enjeux spéculatifs dont il fait l'objet et l'entretien des relations clientélistes qu'il permet, reste le socle et le moteur économique de toute intervention politique. L'aménagement de zones non loties ne fait que perpétuer le mouvement bien connu consistant à déplacer les expressions les plus ostentatoires de pauvreté, et les pauvres avec elles, des espaces aménagés centraux et des premières couronnes périphériques, vers la périphérie la plus éloignée. Le discours du maire de Ouagadougou à l'occasion de la cérémonie de lancement des campagnes d'ONU-HABITAT le 13 octobre 2004, rappelant que *« les lotissements, les habitats spontanés et les risques qui en découlent, les déménagements de certains quartiers, l'inaccessibilité aux services urbains de base, sont des questions qui interpellent les élus locaux au quotidien »* ne peut pas faire oublier un autre type de discours tenu par ce même maire qui aurait déclaré à la radio que sa ville *« n'est pas faite pour les pauvres »* et que ceux qui ne s'y sentent pas bien *« n'ont qu'à retourner au village pour cultiver »*[12].

Cependant, du strict point de vue des autorités municipales, le bilan des lotissements peut paraître positif à double titre. D'une part, au niveau foncier, un lotissement est une opération largement rentable pour les personnes proches du pouvoir et permet, à la faveur des politiques de décentralisation, à une élite locale sa reproduction sociale et patrimoniale. D'autre part, dans une optique de régulation urbaine, le fait de ne pas éradiquer complètement la marge, mais de la reproduire et de la déplacer, au vu des mouvements réels des populations les plus précarisées, par un calcul qui se révèle positif également. La marge, participant du système urbain dans sa globalité, a démontré en effet son caractère inamovible. Elle en est un élément régulateur important, interface entre l'urbain et le rural par cette *« imbrication extrême de l'urbanité et de la ruralité »* qu'elle représente (Gervais-Lambony, 2003 :15), zone exutoire indispensable à la croissance endogène rapide de la ville. Elle est aussi, de manière triviale, le bassin de main d'œuvre bon marché indispensable au fonctionnement de nombreuses activités urbaines. Se priver de la marge, c'est donc se priver de cet effet régulateur et de ses fonctions spécifiques, mais c'est aussi et surtout pour l'élite locale se priver de futures rentes importantes liées à la spéculation foncière. La valeur spéculative du foncier semble être donc le premier moteur de toute politique dite de réhabilitation ou de restructuration des périphéries informelles de la ville que les programmes signés avec les bailleurs de fonds internationaux vont avoir beaucoup de peine à infléchir dans la pratique. La marge est bien un élément

explicatif de toute la dynamique territoriale urbaine par son effet révélateur des enjeux autour d'un marché foncier saturé, mais surtout biaisé.

Pourtant, tout reste à faire au Burkina Faso dans l'apprentissage de l'usage des dynamiques et pratiques socio-spatiales et des innovations de gestion territoriale qui composent une urbanité « autrement », cette « urbanité différente » comme la nomme P. Gervais-Lambony (2003 : 22) « qui reste encore à comprendre », ces « inventions de la ville » (Agier, 1999) dont les marges urbaines font preuve pour pouvoir appliquer les programmes des bailleurs de fonds ou simplement pour s'affranchir du politique et des enjeux spéculatifs qui y sont rattachés pour permettre la construction à terme d'un réel espace public.



Bibliographie

Agier M. (1999). *L'invention de la ville. Banlieues, townships, invasions et favelas*, Paris, Editions des archives contemporaines.

Compaoré G. (2003). L'évolution des espaces périurbains à Ouagadougou, *Pays enclavés*, n° 11, Etudes urbaines à Ouagadougou, Bordeaux, CRET, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, pp. 29-57.

Compaoré G. et Nebié O. (2003). Croissance démographique et espace urbain à Ouagadougou (Burkina Faso), *Pays enclavés*, n° 11, Etudes urbaines à Ouagadougou, Bordeaux : Cret, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, pp. 9-28.

Danserau F., Navez-Bouchanine F. (Dirs.). (2002). *Gestion du développement urbain et stratégies résidentielles des habitants*, Paris, L'Harmattan.

Déverin Y. (1999). De la concession rurale à la parcelle urbaine. Mutations de l'habitat en pays Mossi (région de Ouagadougou, Burkina Faso), *Les annales de la recherche urbaine*, 85, pp. 132-139.

Gervais-Lambony P. (2003). *Territoires citadins. 4 villes africaines*, Paris, Belin, Coll. Mappemonde.

Jaglin S. (1995). *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou. Pouvoirs et périphéries (1983-1991),* Paris, Karthala – ORSTOM.

Laurent P.-J. (2000). Le « big man » local ou la « gestion coup d'Etat » de l'espace public, *Politique Africaine*, 80, pp. 169-181.

Le Bris E. (2000). Ouagadougou : de l'immobilisme à l'entropie, In : Dureau F. et al. (Coord.) : *Métropoles en mouvement. Une comparaison internationale*, Paris, Anthropos - IRD, pp. 381-392.

Le Bris E. (2002). Villes fragmentées d'Afrique : les espaces du refoulé du politique, In : Navez-Bouchanine F. (Dir.). *La fragmentation en question : des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale ?*, Paris, L'Harmattan, pp. 299 - 308.

Manchotte M.-T. (1973). *Les quartiers spontanés de Ouagadougou*, rapport de recherche non publié.

Otayek R. (1999). Dynamiques religieuses et gestion communale par temps de décentralisation. Le religieux comme analyseur de la politique urbaine, In : Otayek R. (Dir.). *Dieu dans la cité. Dynamiques religieuses en milieu urbain ouagalais*, Bordeaux, CEAN, pp. 17-55.

Prost B. (2004). Marge et dynamique territoriale, *Géocarrefour*, 79/2, pp. 175-182.

Sawadogo R. A. (2001). *L'Etat africain face à la décentralisation*, Paris, Karthala-Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Zuppinger B.(2003). *Dynamiques territoriales, gestion urbaine et quête d'urbanité : évolution, spécificités et enjeux d'un développement durable des périphéries de Ouagadougou*, Mémoire de DESS, Universités de Genève et de Lausanne, non publié.



Notes

1 Loi 040/98/AN du 3 août 1998 portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso, loi 041/98/AN du 6 août 1998 portant organisation de l'administration du territoire au Burkina Faso, loi 042/98/AN du 6 août 1998 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales, loi 043/98/AN du 6 août 1998 portant programmation de la mise en œuvre de la décentralisation.

2 Loi n° 014/96/ADP du 23 mai 1996, portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso et décret d'application n° 97-054/PRES/PM/MEF du 06 février 1997, portant conditions et modalités d'application de la Loi sur la Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso.

3 Arrêté conjoint n° 2002 – 013 / MIHU / MATD du 11 mars 2002, fixant la procédure d'élaboration, d'approbation et d'implantation des plans de lotissement et de restructuration au Burkina Faso.

4 Décret d'application n° 97-054/PRES/PM/MEF du 06 février 1997, portant conditions et modalités d'application de la Loi sur la Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso.

5 Article 4 : « le domaine foncier national est de plein droit propriété de l'Etat » de la Loi n° 014/96/ADP du 23 mai 1996, portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso. La terre appartient donc à l'Etat, mais la propriété foncière est prévue dans la loi, même si moins de 3000 personnes détiennent un tel titre pour l'ensemble du Burkina, les différents titres de jouissance étant considérés comme suffisants pour la majorité de la population.

6 1 euro = 655,957 francs CFA

7 Le report sur le cahier de recensement du numéro d'une pièce d'identité valide étant suffisant.

8 Articles du Sidwaya des 15.10.2002 et 28.10.2002, éditions internet, www.sidwaya.bf

9 Article de l'Observateur Quotidien du 22.09.2003, consulté sur www.africatime.com, article du Sidwaya du 13.10.2003, édition internet : www.sidwaya.bf, article de L'Observateur Paalga du 26.07.2004, édition internet : www.lobservateur.bf

10 Dans les faits, la majorité des habitants se contente de s'acquitter des taxes de jouissance. Après mise en valeur de la parcelle, certains cherchent à obtenir le Permis Urbain d'Habiter (PUH) qui n'est toujours qu'un titre de jouissance, mais qui garantit des indemnités en cas d'expropriation. Mais tous se considèrent propriétaires.

11 Extrait du discours du Ministre des infrastructures, des transports et de l'habitat du Burkina Faso, lors de la cérémonie d'ouverture des journées de lancement des campagnes sur la sécurité d'occupation foncière et immobilière et la gouvernance urbaine au Burkina Faso, 12 octobre 2004.

12 Intervention à la radio nationale du maire central de Ouagadougou, Simon Compaoré, diffusion non datée, rapportée avec les mêmes termes par plusieurs interlocuteurs à Ouagadougou en juin 2005.



Les Hommes



Coopération et aide au développement au Niger : le cas de Gaya

Lawali Dambo

Departement de Geographie
Universite Abdou Moumouni de Niamey, Niger



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



1. Introduction

La question de la coopération et de l'aide au développement demeure au centre des débats préoccupant les pays pauvres. Ces derniers sont dans une telle morosité économique qu'ils restent le plus souvent contraints d'accepter des interventions extérieures ne prenant pas toujours en compte leurs propres réalités. Parfois les enjeux économiques et géopolitiques sont si importants que certaines aides constituent pour les pays donateurs des moyens de pression efficaces sur les populations bénéficiaires auxquelles sont imposées parfois toutes sortes de conditionnalités d'accès à l'aide sans compter les frustrations que cela engendre.

Cet article loin de faire le tour de la question va tenter de présenter quelques aspects de la question de l'aide à travers les moyens de sa mobilisation, les différents acteurs ainsi que leurs actions sur le terrain. Nous essaierons, à partir de l'exemple du département de Gaya, de présenter certains programmes d'aide et de coopération ainsi que les commentaires qu'ils suscitent.



2. L'aide au développement

2.1. Cadre général

Pauvre parmi les plus pauvres du monde selon le rapport du PNUD sur le développement humain en l'an 2000, le Niger est un pays sahélien enclavé couvrant 1'267'000km^2 (2/3 désertiques) avec une population de10'790'352 habitants en 2001 qui croît au rythme de 3.1% par an. Le taux de scolarisation est de 37.3% en 2000 et l'indice de pauvreté humaine atteint 63% de la population en 2001 tandis que le PNB/habitant n'est que de 960 dollars et le PIB de 867.3 milliards de FCFA. La dette extérieure s'élève à 1'017 milliards de FCFA en 2000 et son remboursement engloutit plus de 80% des recettes internes de l'état (PNUD, 2000). Le service total de la dette s'élève après allègement à 51.39 milliards de FCFA dont 32.16 milliards en principal et 19.23 milliards en intérêts.

C'est dans ce contexte que nous abordons quelques aspects de la question de l'aide au développement à travers ce que nous appelons communément « les projets de développement ». Durant l'année 2000, la communauté internationale a versé au Niger 193.7 millions de dollars au titre de l'aide extérieure dont 61.3% sous forme de don et les 38.7% sous forme de prêt. L'aide constitue aujourd'hui 70% du budget national et le pays ne semble pas sortir de cette impasse malgré de multiples sacrifices.

2.2. Genèse et développement de l'aide

De l'indépendance (1960) à nos jours, la politique de l'aide au développement a beaucoup changé mais les résultats escomptés ne sont toujours pas à la hauteur des ambitions de départ. De 1960 à 1974, la coopération et l'aide au développement ont été caractérisées au Niger par l'ère des grands projets qui ont permis l'aménagement de la vallée du fleuve Niger à travers plusieurs aménagements hydro-agricoles dominés par la riziculture. De 1975 à 1980, le pays a connu le boom de l'uranium, ce qui lui a facilité l'octroi de prêts par des banques occidentales, mais a paradoxalement accentué son endettement. De 1980 à 1990, après plusieurs échecs répétés, les pays donateurs changent de stratégie et l'aide devient conditionnée. C'est le début du contrôle de l'économie par le FMI et la Banque Mondiale à travers la mise en place des fameux programmes d'ajustement structurel communément appelés PAS. C'est



le cas de la France, principal bailleurs de fonds du Niger, qui dès la fin des années '80 lie son aide à la démocratisation du régime. Le ton a été donné par le Président Mitterrand à la conférence de Labaule. La suite a été marquée par les fracassantes conférences nationales à travers toute l'Afrique francophone. La décennie 1990 est marquée par une révision des stratégies avec l'apparition de nouveaux intermédiaires dans l'exécution des programmes de l'aide au développement. C'est l'apogée des ONG et autres associations de tout genre. Par manque de confiance au canal étatique, l'aide passe désormais par ces nouveaux acteurs qui ne vont pas tarder à montrer leur faiblesse malgré quelques résultats appréciables.

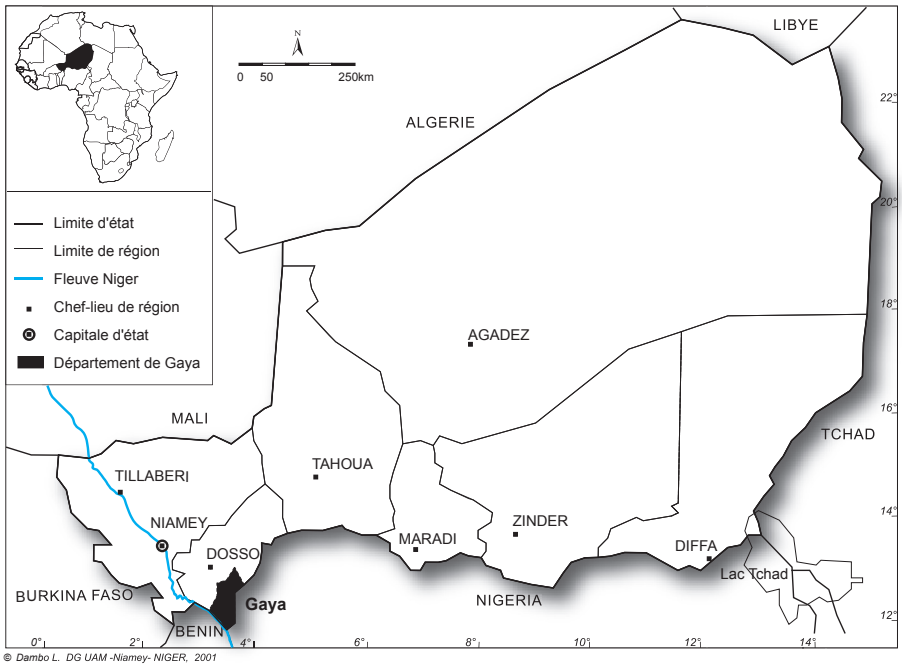


Fig.1. Situation geographique du Niger et du departement de Gaya

C'est durant la même période que le FMI et la Banque Mondiale créent l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés) en apportant un allègement dans le remboursement de la dette. Cette initiative s'est manifestée par le réinvestissement dans le pays d'une partie des fonds destinés au remboursement de la dette. Les secteurs visés sont définis en commun accord avec les institutions de Breton Woods avec comme objectif principal la lutte contre la pauvreté. Au Niger, cela s'est traduit par la mise en place du Programme spécial du président de la République avec comme grande ambition le développement du monde rural par la création d'infrastructures (puits, forages, retenues d'eau, écoles, cases de santé, petit crédit, etc.). L'un des principaux handicaps de ce programme demeure la répartition géographique des investissements par quotas qui ne tiennent pas toujours compte des vrais besoins et des réalités locales, mais aussi la faiblesse ou l'inexistence d'études de faisabilité, voire même la précipitation dans l'exécution de certains programmes.

2.3. Mobilisation et coordination de l'aide

Les instruments de mobilisation des aides ont beaucoup évolué depuis les indépendances. En effet, de 1960 à 1983, la planification des actions du développement s'est opérée à travers des plans quinquennaux ou triennaux de

développement. A partir de 1984, le processus s'est enrichi de plusieurs réformes (plans de développement, programmes cadres nationaux, programme d'investissement de l'Etat, programme économique et financier 2000-2003) dont la plus récente est la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) adoptée en 2000.

Les consultations Gouvernement/partenaires au développement ainsi que les réunions entre bailleurs de fonds constituent un autre cadre de coordination de l'aide avec la désignation de pays chef de file par secteur d'intervention. Au Niger, deux institutions s'occupent de la coordination des aides : il s'agit du Ministère du Plan qui assure la coordination des actions de développement et celui des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine. Pour les canaux utilisés par le Niger pour mobiliser l'aide, il faut mentionner les commissions mixtes, les tables rondes, les aides non budgétisées, l'apport des ONG, la coopération décentralisée, la dette, etc.

2.4. Acteurs et actions sur le terrain : des rapports inégaux pour des résultats mitigés

On observe de plus en plus d'intervenants sur le terrain, ce qui laisse croire que le pays devient une sorte de laboratoire à ciel ouvert pour les expériences de développement en tout genre.

Quatre groupes d'acteurs peuvent être dégagés, à savoir l'Etat à travers lequel passe une grande partie des fonds d'aide ; les bailleurs de fonds et les agences d'exécution ; les ONG et Associations ; et enfin les populations bénéficiaires. La répartition sectorielle de l'aide laisse entrevoir aujourd'hui une prédominance de la part des projets d'investissement qui s'accaparent une grande part des aides reçues par le Niger (45.44% pour l'année 2000), suivis par les projets de coopération technique autonome (41.9%) (CAP2, 2003). Le reste est partagé entre la coopération technique, l'aide alimentaire et les secours humanitaires. Sur le terrain, les projets ou programmes de développement embrassent un ou plusieurs secteurs de l'économie pour une durée moyenne de 4 à 5 ans, parfois renouvelable. Ces fameux projets de développement sont gérés par l'Etat, les bailleurs de fond (gestion directe), les agences d'exécution (exemple de l'agence nigérienne des travaux d'intérêt public : NIGETIP), ou par l'intermédiaire d'ONG ou Associations. Beaucoup d'encre a coulé sur la gestion de ces derniers (Winistorfer, 1997). Le plus souvent, quand les populations locales ne sont pas pleinement impliquées et qu'elles assistent impuissantes face aux agissements arrogants des responsables qui s'octroient tous les pouvoirs de décision, la réussite du projet devient problématique. Dans certains cas, se sont plus de 80% des fonds du projet qui sont engloutis dans le fonctionnement (achat de véhicules, carburant, frais de missions, salaire des agents, etc.) contre 10 à 15% qui sont réellement investis. C'est dans ces genres de rapports inégaux que l'aide, au lieu de soulager les souffrances des bénéficiaires, les maintient plutôt dans une situation d'assistanat permanent qui freine les initiatives locales tout en clochardisant une grande partie de la population.

Longtemps perçus comme des « solutions clé en main » censés résoudre à eux seuls les problèmes de développement des pays pauvres, les projets de développement font aujourd'hui de plus en plus appel aux populations bénéficiaires (approche participative) afin d'intégrer leurs préoccupations dans tous le processus d'exécution du projet. Il y a eu des échecs retentissants mais aussi des réussites à valoriser.





3. Coopération et aide au développement à Gaya

3.1. Les projets de développement

Par sa situation géographique au Sud-Ouest du Niger (fig. 1) Gaya enregistre les plus fortes précipitations (500 à 900 mm/an) du pays. Le département couvre 4'044 km^2 pour une population de 247'127 habitants en 2001. Les sols fertiles le long des vallées (dallols et fleuve), la présence d'importants massifs forestiers (plus de 30% des ressources forestières nationales), les excellents pâturages de la vallée du fleuve et des dallols, la position frontalière entre le Bénin et le Nigeria qui lui confère un rôle clé dans les échanges entre le Niger et l'extérieur sont autant de facteurs favorables au développement économique et à l'épanouissement des populations (GEOCONSEIL, 1998). On se demande même si le pullulement des interventions à travers le département n'est pas lié à ces énormes potentialités dont dispose cette partie du Niger.

Avec une dizaine de projets de développement en cours d'exécution, près de 16 ONG et associations opérationnelles sur le terrain, le département de Gaya est en passe de devenir un véritable laboratoire en matière de stratégies de développement. Aucun secteur de la vie socioéconomique n'est épargné, tout est pris en compte et toutes les approches sont expérimentées. De l'agriculture au commerce en passant par l'élevage, la pêche, l'artisanat, les médias, chaque secteur dispose de son projet, de son ONG ou de son association, dont les objectifs fondamentaux restent l'amélioration des conditions de vie des populations. On se demande parfois s'il n'y a pas embouteillage car plusieurs partenaires interviennent dans les mêmes domaines, pour les mêmes objectifs et avec les mêmes acteurs (populations cibles). Le manque de coordination entre ces différents projets, ONG et associations reste un des épineux problèmes à résoudre pour que les populations puissent capitaliser les acquis et profiter pleinement de toutes les opportunités qui leur sont offertes (Dambo, 2001).

L'une des particularités des projets de développement est qu'ils sont financés à plus de 90% par la Coopération suisse (DDC). Aujourd'hui, à l'exception du CLUSA et du projet d'appui au développement rural de Dosso (PADER), tous les projets de développement de Gaya sont conçus et exécutés sur financement de la DDC Suisse. En effet, la Coopération suisse dans sa politique de création de pôles de concentration de son aide au Niger a fait de Gaya un des principaux bénéficiaires de l'aide helvétique, avec notamment Maradi, Téra et dans une moindre mesure l'Aïr. Cette stratégie de concentration de l'aide en un seul point vise deux objectifs :

- éviter d'éparpiller les efforts pour mieux aboutir à des résultats conséquents ;
- favoriser la mise en place de programmes de développement intégré dont les impacts pourront être rapidement capitalisés par les populations.

Il faut aussi ajouter que tous ces programmes ont nécessité des études selon leur secteur et zone d'intervention dotant ainsi le département d'une importante quantité de données. Ces données vont certainement servir de tremplin aux efforts de planification des jeunes communes issues de la décentralisation. Elles peuvent aussi servir de base pour la constitution d'une banque de données départementale.

3.2. Les projets rôneraie

Le premier projet rôneraie a été exécuté de 1978 à 1980 sur financement FAC/FNI (Fonds d'Aide et de Coopération/Fonds National d'Investissement) pour une enveloppe

de 174'700'000 FCFA. Son objectif était l'aménagement et la reconstitution de la rôneraie du dallol Maouri par régénération artificielle (El Hadji Amadou, 1998).

De 1981 à 1991, la Suisse et le FNI ont financé le Projet d'aménagement de la rôneraie du dallol Maouri (PARDM) en trois phases successives (1981-1984, 1984 -1987, 1987-1991) pour un coût global de 732'500'000 FCFA dont 683'500'000 FCFA provenant de la Direction de l'Aide au Développement (DDA Suisse). Parmi les multiples réalisations de ce projet, on peut mentionner la régénération naturelle, assistée et artificielle de 5'086 ha de rôneraie, la protection par clôture de 3'606 ha de régénération, la production de plants pour le reboisement complémentaire, la formation d'un vaste réseau de pépiniéristes, l'inventaire de la rôneraie en 1986, l'élaboration d'un plan d'aménagement et d'exploitation des rôniers, la formation et la sensibilisation des populations. Globalement tous les objectifs liés à l'élaboration d'un plan d'aménagement, à l'exploitation et à la régénération sont atteints. Par contre ceux liés à la responsabilisation des populations dans la gestion des ressources et la sauvegarde de la rôneraie en tant qu'écosystème sont loin d'être réalisés. Ce sont d'ailleurs ces défis que la 4e phase du projet devrait relever.

A partir de 1994, un nouveau projet a vu le jour sous les sigles de PAIGLR (Projet d'appui aux initiatives de gestion locale de la rôneraie) et qui a duré jusqu'en décembre 2000. Les résultats de ce dernier sont les suivants :

- la responsabilisation des populations par la maîtrise et l'adoption de techniques améliorées de production, d'exploitation et de gestion durable des ressources naturelles (fig. 2), l'élaboration et la mise en œuvre de 47 plans de gestion de terroirs regroupant 79 villages, la création de 18 marchés ruraux, la protection de l'écosystème par la constitution d'une brigade de surveillance de 330 personnes dont 7 femmes et la mise à la disposition des paysans d'une enveloppe crédit de 296'495'456 FCFA ;
- la mise en place de dispositifs juridiques et de mécanismes de mise en œuvre des principes de gestion locale : il s'agit de la mise en place des comités cantonaux issus de la fédération des SLG (section locale de gestion) d'un même canton ; ces derniers fonctionnent à travers des forums cantonaux des acteurs (FORA) qui constituent un véritable cadre d'évaluation, de programmation des activités et d'exercice de la démocratie à la base ;
- l'appui au fonctionnement de la Commission Foncière (COFO) ;
- le renforcement des capacités des agents du projet et ceux de l'Etat ;
- la capitalisation des expériences et l'entretien des échanges avec les pays voisins.

D'une manière générale la dynamique mise en place par le PAIGLR a permis l'émancipation rapide des populations : les SLG, les comités cantonaux appartenant à plusieurs villages, discutent ensemble et délibèrent sur des questions d'intérêt commun, brisant du coup les barrières ethniques, sociales ou administratives (El Hadji Amadou, 1998). Partout à travers les terroirs concernés, des initiatives nouvelles surgissent, un nouveau regard est porté par les populations sur le devenir de leur terroir. Elles ont pris conscience des dangers qui les menacent et recherchent les solutions efficaces à travers un cadre de concertation permanente. Aujourd'hui les paysans n'ont plus peur de prendre la parole au cours des réunions avec les cadres de l'administration ; les rapports ont beaucoup changé et évolué dans le sens de la concertation. Du coup, les paysans se sentent valorisés et retrouvent peu à peu leur légitimité bafouée. Aujourd'hui, les menaces qui pesaient sur la rôneraie ont presque disparu grâce à la régénération artificielle, naturelle ou assistée et à





l'interdiction d'abattage des arbres. Le rônier est intégré dans la vie quotidienne des villageois en tant que ressource communautaire et à ce titre, seule la communauté a le droit de décider de son sort.

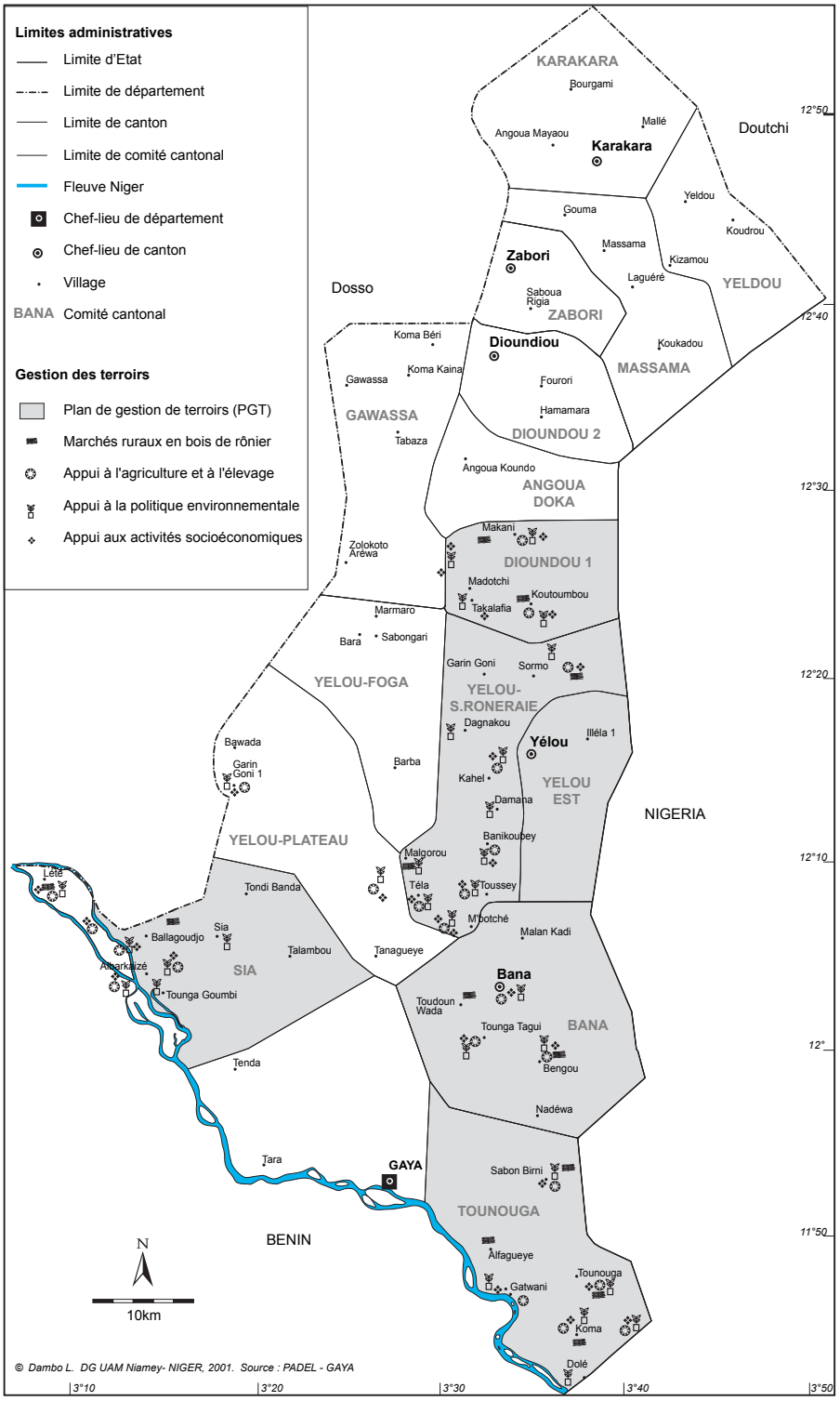


Fig. 2. Synthese des activites du PAIGLR

3.3. Le PADEL

Le Programme d'appui au développement local de Gaya (PADEL) a démarré ses activités en 1997 et a pour mission de coordonner tous les programmes de développement initiés par la DDC dans le département de Gaya (Bouzou, Timbo, 1996). On retrouve en son sein un volet alphabétisation, un volet agropastoral et un volet artisanal (fig. 3). A l'opposé du PAIGLR qui n'intervient que dans la zone rôneraie, le PADEL est présent dans tout le département et aujourd'hui il déborde même dans le département de Dosso.

En intégrant et capitalisant les acquis du PAIGLR dans son approche du développement local, le PADEL est en train de réussir une expérience unique en matière de développement à la base. Pour mieux asseoir sa politique de développement local, le projet a repris et complété la stratégie du PAIGLR en subdivisant le département en comités cantonaux qui ne sont autres que des fédérations de plusieurs villages. Ainsi, face à la subdivision administrative officielle, le PADEL a superposé une subdivision beaucoup plus fine et très efficace dans le traitement des différents dossiers d'intérêt communautaire. Ces structures décentralisées fonctionnent comme de véritables cadres de concertation et d'exercice de la démocratie à la base.

Grâce au volet alphabétisation (116 centres opérationnels en 2000), les paysans ont une chance d'apprendre la lecture et l'écriture dans leur langue maternelle. Cela apporte un éveil des consciences et une démystification de l'école qui est considérée ici comme « la chose du blanc ». Le volet pastoral s'occupe entre autre de la sécurisation des espaces pastoraux à travers l'identification, la matérialisation et la cartographie des couloirs de passage et des aires de pâturage dans tout le département (GEOCONSEIL, 1999a, 1999b). Quant au volet artisanat, il œuvre pour la redynamisation de ce secteur porteur d'espoir pour des milliers de paysans à travers le département. Il intervient en apportant des appuis financiers (crédits) et organisationnels (mise en place de structures sous forme de coopératives) en matière de formation et d'échange d'expériences avec d'autres artisans du Niger ou de la sous-région (GEOCONSEIL, 2000).

De manière générale toutes ces actions sont élaborées, planifiées et exécutées de façon concertée à travers les multiples forums des acteurs qui regroupent agents du projet et délégués des comités cantonaux (fig. 3) (Dambo, 2001).

3.4. Le Projet Routes Rurales de Gaya (RRG)

Le RRG a démarré ses activités en 1997 sur financement de la DDC Suisse et a pour objectif principal de :

- contribuer au développement économique en désenclavant les zones à haut potentiel agricole, forestier, d'élevage ou de pêche ;
- rendre certains tronçons praticables toute l'année ;
- contribuer à la réflexion et par des actions concrètes à la mise en place d'un système d'entretien du réseau du département qui repose sur une répartition des responsabilités entre les différents intervenants.

De manière générale, il s'agit *« d'un appui à la création, à la réhabilitation et à l'entretien des routes rurales, de manière à favoriser les échanges entre villages ainsi que les débouchés vers les axes principaux que sont les routes nationales (RN2 et 7), ainsi que les routes non classées (NC4 et 6) » (Coopération Suisse au Niger, 1998).*





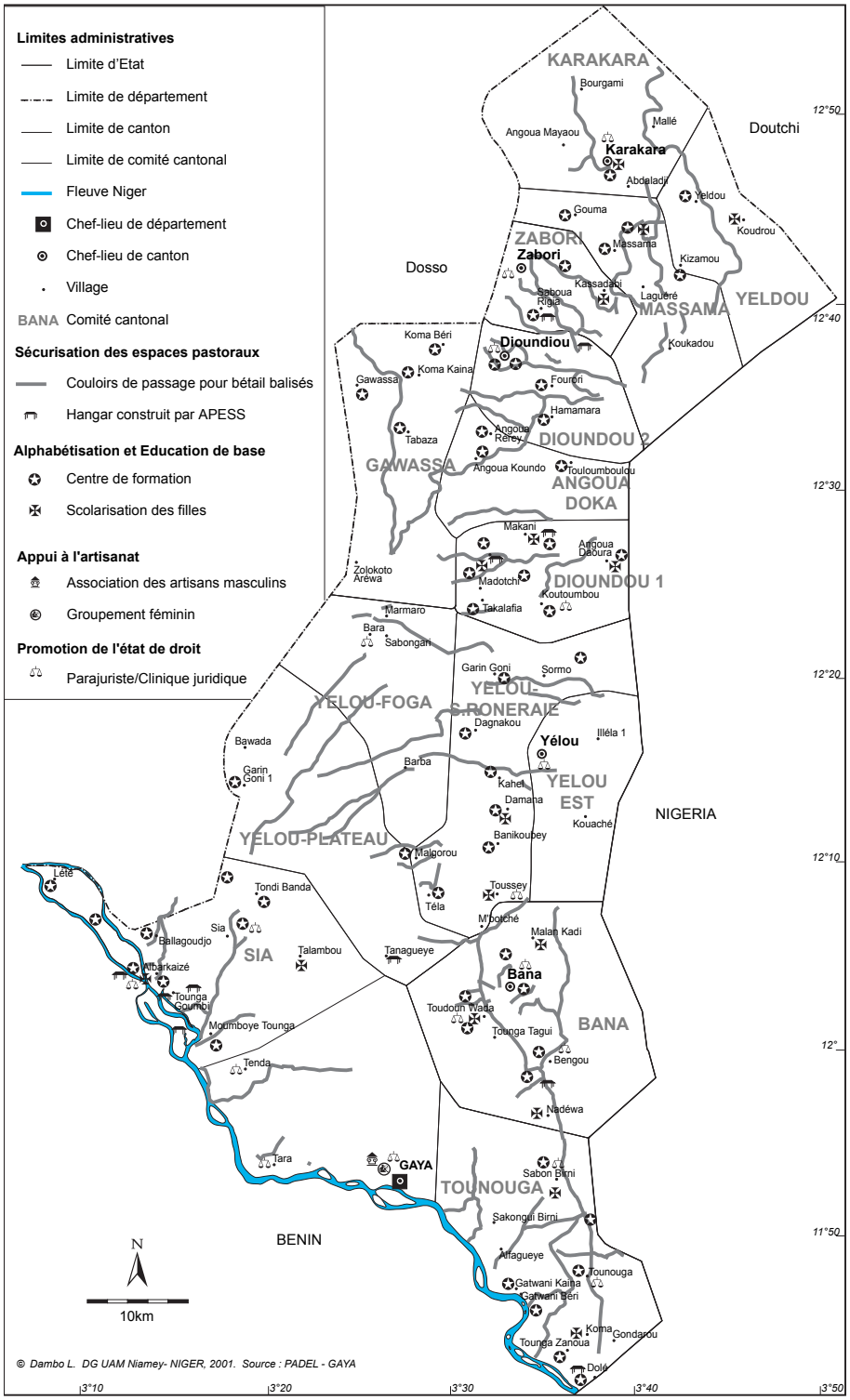


FIG. 3. SYNTHESE DES ACTIVITES DU PADEL

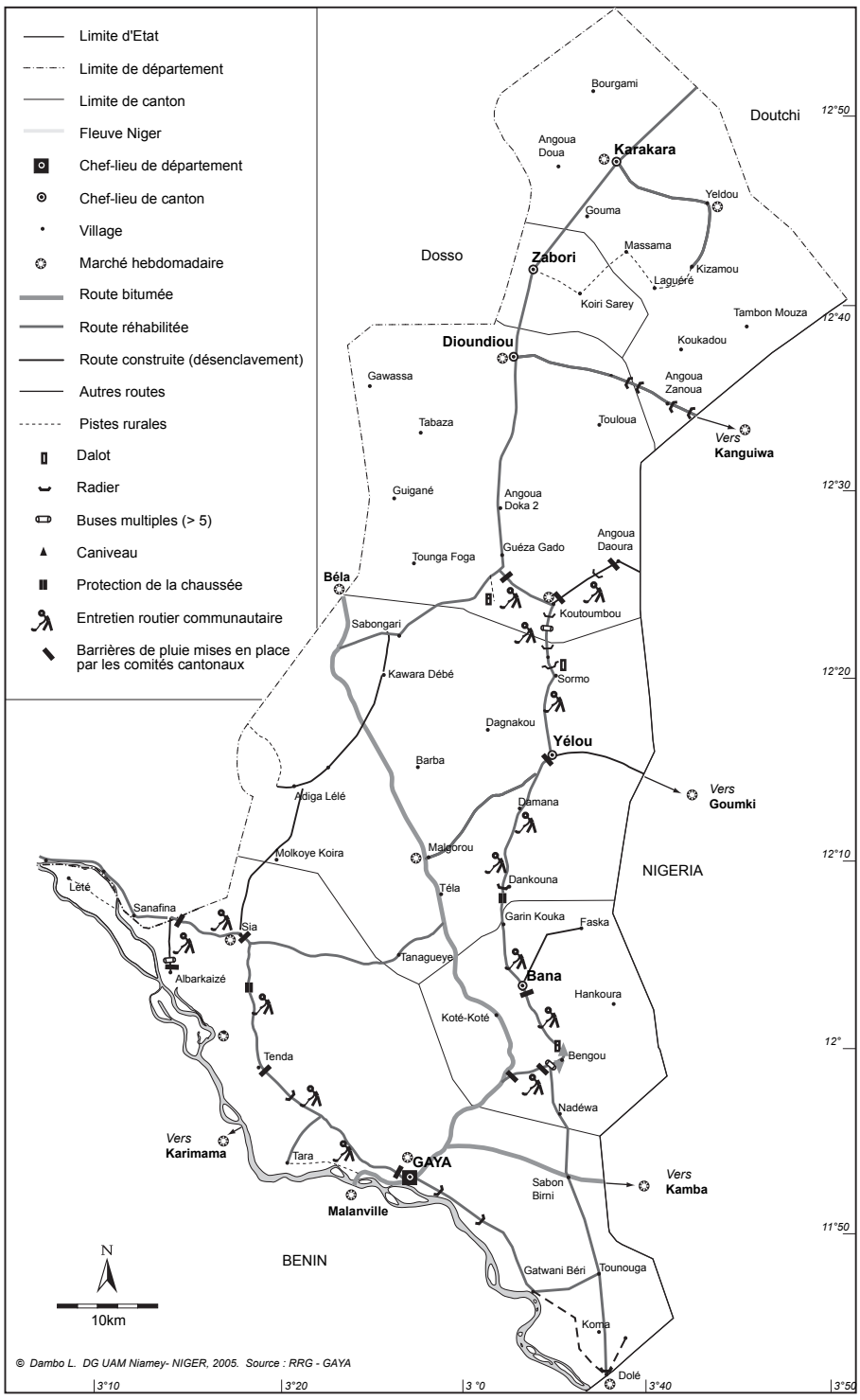


FIG. 4. SYNTHESE DES ACTIVITES DU RRG





Comités cantonaux	Terroirs	Superficie (ha)
SIA 9'297 ha	Lété	2'592
	Ballagoudjo	305
	Albarkaizé	3'098
	Sia	563
	Tassobon	571
	Rountoua Tanda	2'168
TOUNOUGA 15'367 ha	Chakanwa	1'847
	Sakongui Birni	Inclus dans Chakanwa
	Bouney Bouney	686
	Gattawani I	956
	Gattawani II	1'123
	Tounouga	4'429
	Koma	790
	Tounga Zanoua	960
	Dolé	2'081
	Gondarou	1'436
	Sabon Birni	1'059
BANA 8'942 ha	Bengou	4'674
	Bana	3'048
	Koté Koté	1'220
YELOU 11'359 ha	Banikoubey	691
	Tousseye-Dankouna	509
	Kehel	2'872
	Damana	346
	Malgorou	-
	Tela	319
	Dagnakou	1'258
	Banizoumbou-Al. Koira	1'749
	Sormo	1'987
	Garin Goni II	1'005
	M'Botché	623
KOUTOUMBOU 6'280 ha	Koutoumbou	1'568
	Guéza Gado	333
	Guéza Bissala	1'477
	Takalafia	1'066
	Makani	1'836
Sup.totale y compris Fo (24) & Kwatcha (61)		51'330 ha

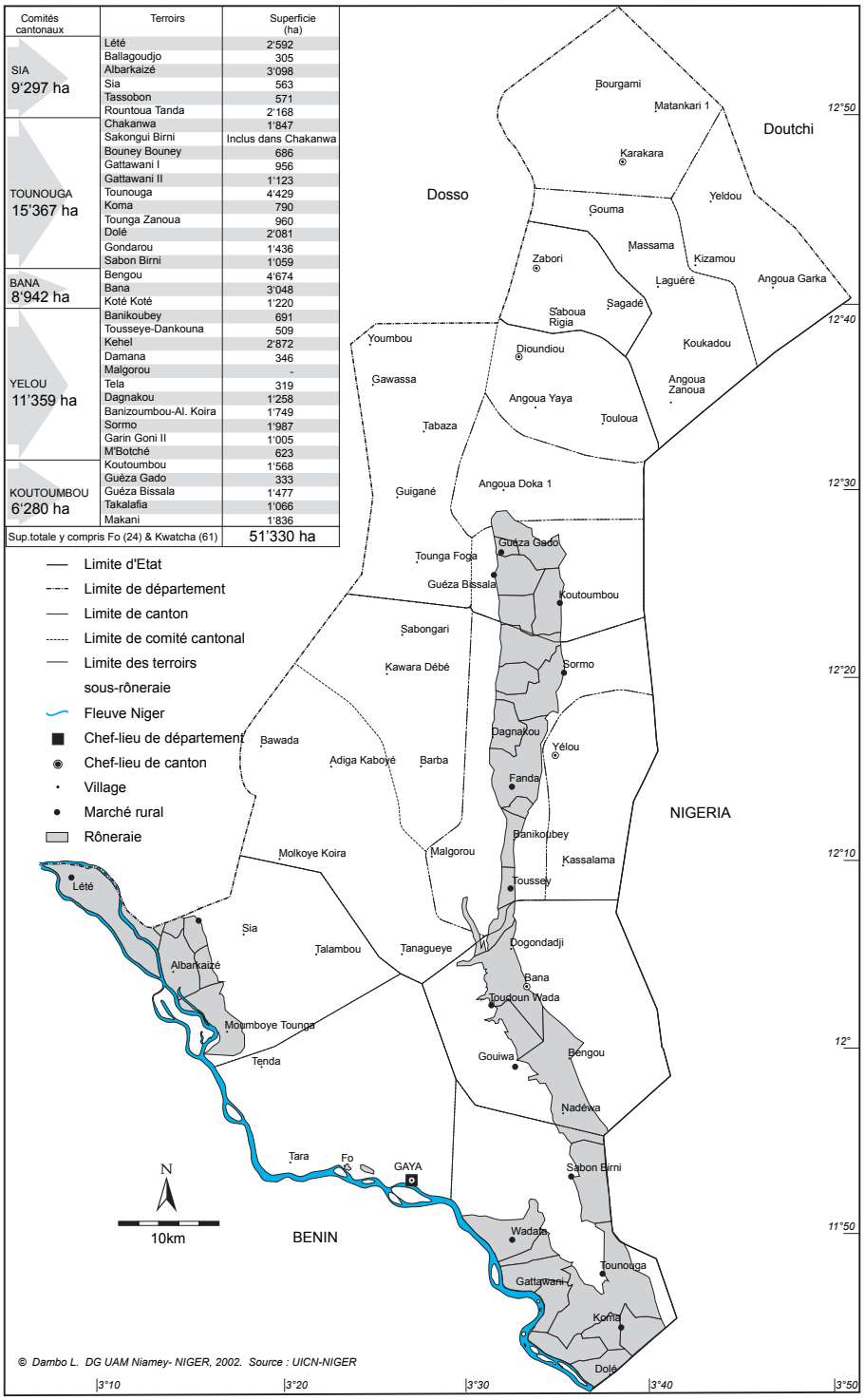


Fig. 5. Cartographie des terroirs sous roneraie et des marches ruraux

Après 4 ans d'exercice, le projet a presque atteint ses objectifs principaux, car la majorité des actions prioritaires ont été réalisées (fig. 4) : il s'agit du pont de Bengou sur la NC6, la réhabilitation de la NC6, la liaison Albarkaisé - NC4, la liaison Kotia-

Fo-Tara. La carte de la figure 4 permet d'apprécier les efforts du projet en matière de désenclavement et d'intégration des différentes zones du département.

A ces projets viennent s'ajouter progressivement d'autres, toujours sur financement de la DDC Suisse :

- le mandat Guiguigna à travers l'Union internationale pour la protection de la nature (UICN) qui intervient uniquement au niveau de la zone sous rôneraie avec à son actif la cartographie de tous les terroirs sous rôneraie en 2002 ;
- le fonds de soutien aux investissements locaux (FSIL) qui finance plusieurs types d'infrastructures (puits, ouvrages antiérosifs, etc.) ;
- le programme de renforcement de l'état de droit et de la culture démocratique (PREDEC), qui sensibilise les populations sur les principes des droits et devoirs du citoyen ;
- le système financier décentralisé (SFD).

En dehors des projets financés par la Coopération Suisse, il faut ajouter le Projet de Développement Rural de Dosso (PADER) sous financement BAD et le CLUSA.

3.5. Les ONG et associations

D'après le Service du Plan de Gaya, 16 ONG et associations exercent sur l'ensemble du département (tabl. 1). Ces dernières ont l'avantage de concevoir des petits programmes facilement maîtrisables et opérationnels.

N°	ONG/Associations	Domaine d'intervention
1	KOKARI	Crédit rural
2	SDSA	Crédit rural
3	RID FITLA	Droits de l'homme
4	ANDDH	Droits de l'homme
5	APGR	Développement rural
6	ANPIP	Formation
7	Peace Corps	Irrigation (agriculture)
8	TAANABI	Développement rural
9	LACIM	Agriculture (Groupement financier)
10	GAYYA	Agriculture (Groupement financier)
11	GAMA	Formation
12	OPPLESS	Appui aux femmes et crédit rural
13	AREN	Appui à l'élevage
14	CRS	Banque communautaire
15	GIE	Lutte contre la pauvreté et le sous-emploi
16	ATIM	Scolarisation de la jeune fille

Tabl. 1. Liste des ONG et de leur domaine d'intervention

4. Conclusions

Le problème de la coopération et de l'aide au développement est d'autant plus complexe qu'il met en jeu le plus souvent d'importants intérêts économiques, géopolitiques et stratégiques. Il faut retenir pour le cas du Niger que face aux nombreux échecs aux raisons diverses, les solutions possibles s'avèrent difficiles à mettre en pratique. Pour Gaya, l'avantage demeure dans le fait que la majeure





partie des programmes sont financés par un même bailleur de fonds (DDC Suisse) favorisant ainsi le développement d'une certaine synergie dans les actions.

Les raisons des échecs répétés sont nombreuses et variées, certaines provenant de l'Etat lui-même. Il s'agit entre autres de l'inexistence d'un cadre unique de référence qui oriente l'action gouvernementale, mais aussi de l'instabilité institutionnelle entraînant une grande mobilité des cadres. A cela il faut ajouter le non-paiement par l'Etat de ses contreparties dans les financements communs et le manque de coordination entre les différents intervenants sur le terrain. Dans certaines régions, les services techniques prétendent ne pas être impliqués ou associés dans la gestion des projets, d'où leur indifférence par rapport à certaines actions auxquelles ils devraient apporter leur soutien.

Du côté des bailleurs de fonds et des intervenants, il faut noter la mauvaise connaissance du milieu et des sociétés locales à travers la non prise en compte de leur système de valeurs et un mauvais diagnostic sur les vrais besoins des populations. A ce niveau, il faut rappeler le gaspillage incontrôlé des ressources dans l'exécution des projets, des évaluations plus ou moins partisanes et bâclées, sans compter les orientations contre-productives imposées par le FMI et la Banque mondiale. Nous voulons parler ici des coupures drastiques opérées dans le budget de l'éducation et de la santé soit disant pour assainir les finances de l'Etat.

Dans leur grande majorité, les populations bénéficiaires perçoivent l'aide comme une manne qui tombe du ciel, ce qui ne facilite pas la pérennisation des actions après la fin du projet, surtout quand les populations ne sont pas pleinement impliquées dans la démarche et les orientation du projet. L'aide crée une situation d'assistance permanente qui freine les initiatives locales, annihilant tout effort de recherche d'autres solutions. Dans certains cas, elle contribue à clochardiser toute une population au point où les gens perdent même leur dignité.

La mauvaise collaboration avec les services techniques locaux, le manque de concertation et de coordination au niveau des différents intervenants d'une part et avec les populations d'autre part, entraîne parfois l'inefficacité des actions sur le terrain. A Gaya, à part quelques exemples isolés, les populations collaborent bien avec les projets et sont le plus souvent pleinement impliquées dans l'exécution des actions. On remarque ici une réelle prise de conscience au sein des élites rurales, fruit d'une vingtaine d'années de sensibilisation opérée par les projets.

Pour que les programmes d'aide et de coopération atteignent leurs objectifs, il faut repenser d'abord leur mode d'intervention à travers une série de mesures visant à responsabiliser d'avantage les populations à la prise en charge de leur propre développement. Ainsi, il s'agit de créer un cadre de concertation périodique entre bailleurs de fonds par la désignation de chefs de file par secteurs d'activité afin de pouvoir canaliser toutes les interventions dans le cadre d'une politique globale de l'Etat. Ce dernier doit, par exemple à travers le Ministère du Plan, harmoniser toutes les interventions afin de mieux contrôler les différentes actions sur le terrain en évitant les déséquilibres régionaux dans les investissements opérés par les programmes d'aide. C'est pour contribuer à cela qu'à Gaya des partenaires au développement ont initié à travers plusieurs programmes des approches de développement novatrices. A travers ses multiples programmes en cours dans le département, la Coopération Suisse a par exemple privilégié l'implication des populations dans toutes ses actions. Cette politique a rencontré beaucoup de succès car elle a permis l'émancipation et la prise de conscience d'une grande majorité des élites locales face aux grandes questions d'actualité que sont le développement intégré et durable dans un contexte

de mondialisation. Ces efforts doivent être accompagnés par l'éducation, la formation et la sensibilisation des populations, mais aussi la moralisation des jeunes générations pour un changement radical des mentalités. Cela permettra de lutter efficacement contre la corruption, les détournements, le clientélisme d'Etat et les passe-droits qui constituent des maux minant les efforts de nos pays et rendant impossible toute relance économique permettant de sortir de la pauvreté.

Ainsi les projets issus des différents programmes d'aide et de coopération doivent être perçus non pas comme des solutions clé en main, mais des appuis ponctuels dont les actions doivent être pérennisées afin de servir d'exemples. L'aide ne doit pas neutraliser les initiatives locales mais leurs servir de repères et d'appuis afin d'accompagner les efforts des populations dans l'amélioration de leurs conditions de vie.





Bibliographie

Bouzou Moussa I., Timbo C. (1996). *Arrondissement de Gaya : Capacité institutionnelle pour la gestion du développement (analyse sommaire).* Niamey, DDC, BUCO, 30 p.

CAP2 (2003). *La mobilisation et la coordination de l'aide : bilan et orientations stratégiques*, Rapport, Niamey, CAP2.

Coopération Suisse au Niger. (1998). *Projet routes rurales de Gaya, document de présentation*. 12 p.

Dambo L. (2001). *Atlas de l'arrondissement de Gaya*, Université Abdou Moumouni de Niamey, Mémoire de maîtrise de géographie, 108 p.

El Hadji Amadou S. (1998). *Contribution à la capitalisation des expériences des projets de reconstitution et d'aménagement des rôneraies de Gaya (1978–1991),* Gaya. Rapport, 40 p.

GEOCONSEIL (1998). *L'arrondissement de Gaya : potentialités et contraintes au développement local,* Niamey, Coopération Suisse au Niger, BUCO Niamey, 57 p.

GEOCONSEIL (1999a). *Arrondissement de Gaya, cantons de Karakara et Zabori : identification et cartographie des couloirs de passage,* Coopération Suisse au Niger, BUCO Niamey.

GEOCONSEIL (1999b). *Arrondissement de Gaya, canton de Dioundiou : identification et cartographie des couloirs de passage.* Coopération Suisse au Niger, BUCO Niamey, 10 p.

GEOCONSEIL (2000). *Cartographie thématique des activités des projets financés par la Coopération suisse à Gaya,* PADEL/Gaya, Documents cartographiques, 10 feuilles A3 et 10 feuilles A0.

PNUD (2000). *Rapport sur la Coopération au développement au Niger.* 91 p.

Winistörfer J. (1997). Une géographie pour le Sahel, point de vue du géographe du Nord, in : Dorthe-Monachon C. (éd.). *Méthodes pour comprendre et mesurer les pratiques agraires en milieu tropical et leurs transformations*, Actes du colloque SPP/E tenu à Niamey (Niger) du 10 au 11 décembre 1997, Lausanne, Institut de Géographie, Travaux et recherches n°16, pp. 1-7.

Stratégies de sécurisation et évolution des structures sociales de production dans les systèmes agraires du Centre-Sud du Niger

Boubacar Yamba

Departement de geographie
Universite Abdou Moumouni de Niamey, Niger



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



1. Introduction

L'ensemble des études réalisées récemment sur le centre-Sud du Niger montre que la région connaît des mutations très profondes qui affectent les systèmes agraires de la région (Yamba, 2003). Les transformations concernent non seulement le domaine technique et économique, mais elles touchent également les structures sociales de production, en particulier l'organisation du travail agricole. La force de travail s'inscrit dans un système de rapports humains qui est l'expression de la structure sociale et qui subit les contre-coups des évolutions auxquelles cette dernière est soumise. La force de travail est également un élément très important du point de vue des conditions techniques de production, car c'est de la façon dont elle est appliquée que dépendent, pour une part, les résultats obtenus.

La présente réflexion va tenter, à l'issue d'enquêtes légères réalisées dans la région d'Aguié et de recueils de récits, de voir comment l'organisation du travail agricole a évolué, comment elle a influencé la sécurité collective et quelles sont les stratégies développées par les populations pour réduire la vulnérabilité qui les touche à des degrés divers. Ainsi, dans une première partie, nous tenterons de décrire les formes sociales d'organisation du travail agricole ; une seconde partie permettra de comprendre les transformations en cours en essayant d'analyser les facteurs d'évolution ; enfin dans une troisième partie, nous mettrons en relief les nouvelles pratiques de sécurisation que les individus élaborent.

2. L'utilisation des sols

Le centre-Sud du Niger a été marqué au cours de ces dernières décennies par un accroissement démographique important qui a lourdement pesé sur les disponibilités foncières et les ressources végétales. Les systèmes agraires actuels évoluent dans un contexte de raréfaction des ressources. Trois types de systèmes se partagent la région (fig. 1). Le Nord correspond à une zone pastorale, ponctuée dans sa partie méridionale par quelques enclaves cultivées. Cette zone est traversée par de nombreux couloirs de transhumance du bétail. Le centre et l'Ouest forment une zone agro-pastorale, l'agriculture occupant à peu près 50% des terres. Ce secteur connaît une évolution rapide et commence à être touchée par le manque d'espace. La densité humaine atteint 40 habitants au km^2. La contrainte majeure de cette zone réside dans la faible fertilité des sols et les rendements céréaliers qui restent faibles. La partie Sud constitue la zone agricole par excellence, caractérisée par une saturation foncière. La densité démographique approche 116 habitants au km^2. La cohabitation entre l'agriculture et l'élevage fonctionne non sans problèmes du fait de la pression foncière qui accentue la compétition pour l'utilisation de l'espace et de ses ressources.





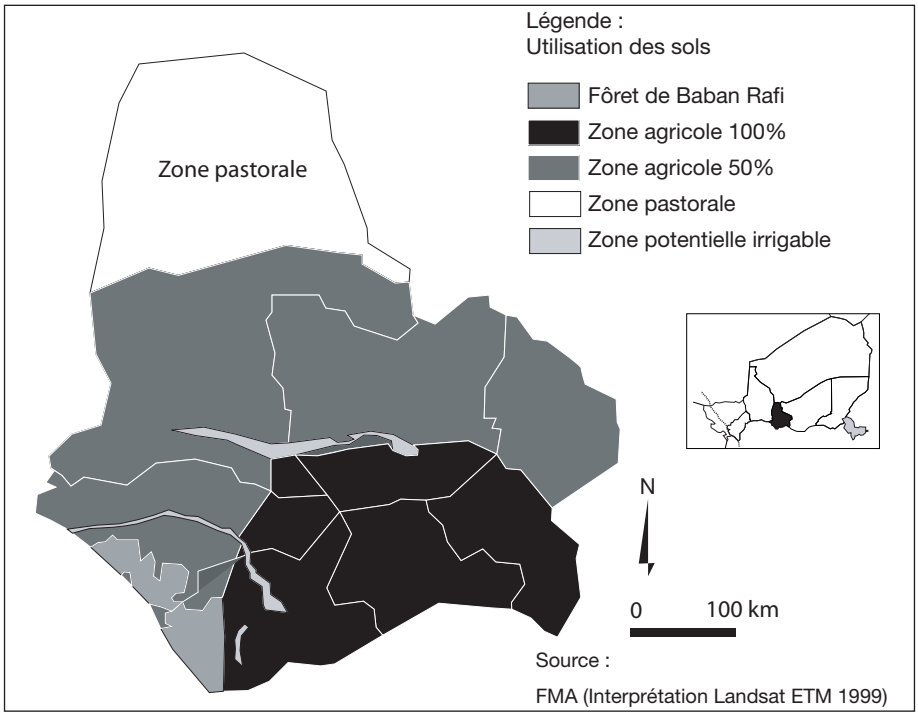


Fig. 1. utilisation des sols dans la region de Maradi

3. L'organisation traditionnelle du travail agricole

Dans le système traditionnel, on observait plusieurs niveaux d'organisation et de répartition de la force de travail qui se calquaient grossièrement sur des droits fonciers. Le plus général avait pour cadre l'institution politique. En effet, les souverains et les différents notables bénéficiaient d'un certain nombre de prestations en travail de la part de leurs sujets. C'est en partie de cette manière que leurs terres étaient cultivées sans compter que naguère leurs esclaves et domestiques fournissaient aussi un travail important. Aujourd'hui ce système n'est plus en vigueur dans la région et rares sont encore les localités où les chefs coutumiers détiennent d'immenses champs travaillés sous forme de prestation collective par les jeunes gens de différents villages relevant de leur autorité. Quoi qu'il en soit, ces prestations de travail s'inscrivaient dans un rapport de réciprocité. En effet, chaque fois qu'une famine se déclarait, le souverain épuisait ses réserves de céréales au bénéfice des populations touchées par la famine. Dans un tel système, la possibilité d'accumulation de la force de travail trouvait donc une contre-partie institutionnelle dans l'obligation de redistribution, au moins partiellement, des biens produits. La concentration de la force de travail s'inscrivait donc dans un mécanisme de sécurité collective.

Le niveau intermédiaire de répartition de la force de travail agricole concerne les relations entre cellules familiales et les échanges qui s'établissaient entre elles dans ce domaine. Des séances de travail collectif appelées *gayya* peuvent rassembler sur le champ d'une même personne, des cultivateurs appartenant à différentes unités de production. Plus que d'un échange réciproque de travail, ces *gayya* relèvent d'un rapport de dissymétrie : les bénéficiaires en sont généralement des notables du village et de riches personnages dans la mesure où ils doivent faire face à des dépenses importantes occasionnées par les cadeaux, en argent, en nourriture, en

noix de cola qu'ils sont tenus de distribuer aux travailleurs et aux griots qu'ils ont rassemblés. Traditionnellement, la participation aux *gayya* était le fait de jeunes gens qui y trouvaient l'occasion de s'affronter et de mesurer leur force et leur ardeur au travail. Aujourd'hui cette institution connaît un profond déclin qui traduit un relâchement des formes de solidarité sociale qui naguère, débordaient le cadre limité de la cellule familiale ; elle résulte du développement du salariat agricole. Une forme plus étroite de travail collectif, le *tagodé*, demeure toutefois encore vivante. La coutume veut en effet qu'à chaque saison des pluies et pendant toute la durée des fiançailles, un prétendant réunisse ses amis pour aller cultiver le champ de l'un de ses futurs beaux parents, le plus souvent sa belle mère. Il arrive également que dans le même groupe d'âge, une prestation similaire, le *kara* se fasse lorsqu'un individu se trouve dans l'incapacité de travailler suite à une maladie.

Le troisième niveau, en réalité le plus significatif au plan de l'organisation du travail agricole, correspond à l'unité de production. Sous l'autorité du chef de famille (*maiguida*), généralement le père, plusieurs foyers constituaient une communauté de résidence et de travail. A la mort du père, c'était l'aîné des fils qui lui succédait. Le droit sur la terre était en fait exercé par l'ensemble du groupe : le *maiguida* en avait non pas la propriété mais la tutelle du sol ; c'est lui qui, en marge du champ collectif *gandu*, accordait à chacun des individus placés sous son autorité l'usage d'une parcelle personnelle *gamana*. Le système traditionnel de répartition interne du travail était donc dominé par l'opposition entre *gandu* et *gamana*. Cette opposition constitue l'axe central autour duquel s'ordonne l'unité de production sur le plan foncier ainsi que sur celui de la répartition de la force de travail. En effet une fois les semis réalisés, la semaine de sept jours était divisée en deux périodes. La première, de quatre jours, durant laquelle tous les membres de l'unité domestique se retrouvaient sur les champs collectifs, était désignée sous le nom de *kwanakin maza,* c'est-à-dire « les jours des hommes ». La seconde, de trois jours, pendant laquelle chaque titulaire de *gamana* ou champ individuel, était libre d'aller cultiver sa propre parcelle, était nommée *kwanakin mata* (les jours des femmes). Le travail sur le *gandu* rassemblait donc tous les actifs disponibles au sein de l'unité de production et chacun y participait en fonction de sa capacité physique, des autres charges qui lui incombaient, de la division sexuelle des tâches. La *gamana*, quant à elle, pouvait être cultivés individuellement ou en petits groupes, notamment lorsque la mère était aidée par ses fils et ses filles. Le schéma de répartition du travail correspondait aux exigences d'un large segment de parenté réunissant plusieurs foyers. Il était fréquent de voir au sein d'une exploitation une multitude de ménages. L'exercice de la force de travail agricole s'opérait donc dans un cadre familial et apportait une sécurité collective aux membres de l'unité domestique sur la base d'une division des tâches.

4. Ruptures et permanences d'une évolution

Depuis plus de deux décennies, les dynamiques en cours dans le centre-Sud du Niger provoquent un bouleversement profond des structures sociales de production. L'opposition *gandu/gamana* n'est actuellement plus appliquée et le schéma de répartition de la force de travail en deux périodes n'est plus respecté. La situation a fondamentalement changé sous l'effet de plusieurs facteurs d'évolution.

L'une des caractéristiques marquantes du centre-Sud concerne la saturation foncière que connaît la région. Celle-ci est effective et, en dehors de quelques forêts classées, tout l'espace est aujourd'hui occupé et socialement contrôlé. La saturation foncière conduit à l'adoption de multiples tactiques et diverses stratégies d'appropriation. Une exploitation moyenne comprend 7 à 8 personnes pour à peu près 4.5 ha, soit





moins de 0.6 hectare par personne (PPILA, 2001). Mais cette moyenne cache parfois d'importantes disparités liées au niveau de vulnérabilité : dans la région d'Aguié, la disponibilité par actif agricole se situe entre les valeurs extrêmes de 1.1 ha pour les moins vulnérables et 0.13 ha pour les moins nantis, sans oublier la classe des paysans sans terre qui fait son apparition dans la plupart des terroirs. Une telle disponibilité foncière induit une situation alimentaire catastrophique, d'autant plus grave que les rendements culturaux baissent, du fait des difficultés de restitution de la fertilité.

Aujourd'hui, la pauvreté et la vulnérabilité sous toutes ses dimensions constituent un problème réel au sein des communautés rurales (Yamba, 2004), en particulier dans les zones densément peuplées où la disponibilité foncière constitue une préoccupation pour une majorité de paysans. Les fréquentes pénuries alimentaires poussent les chefs d'exploitation à procéder à des réajustements sociaux qui se traduisent par de nombreuses mesures, dont l'une des plus importantes est la plus grande responsabilisation des femmes dans la gestion des ménages. Le chef de ménage ne prend en charge sa famille que durant les travaux champêtres et cela lorsque les récoltent sont bonnes. Les femmes ont tendance à s'entretenir et à nourrir leurs enfants, si bien qu'actuellement la survie de nombreux ménages tient largement à la plus grande implication des femmes au moins pendant la saison sèche qui dure jusqu'à huit mois. Les ressources des femmes sont loin d'être un appoint et leur contribution tend à devenir une norme sociale.

On assiste dans les faits à une dynamique d'individualisation des rapports à la production et surtout à l'évolution de la place de la femme et de son statut. Elle acquiert une plus grande autonomie économique qui lui permet par ailleurs de dépasser la position de subordonnée qui était la sienne et d'élargir sa marge de manœuvre dans un environnement socioculturel longtemps discriminatoire. Actuellement, de nombreuses exploitations fonctionnent sous la responsabilité exclusive des femmes généralement veuves ou divorcées (13% selon une étude réalisée par CARE en 1999).

Dans sa philosophie, le réajustement auquel on assiste n'est pas un phénomène nouveau. Les travaux de Cl. Raynaut (1980) montraient que les difficultés liées au poids croissant des responsabilités des chefs d'exploitation, en l'occurrence le payement de l'impôt de capitation, ont par le passé accéléré le morcellement des grandes unités de production. Les bonnes disponibilités foncières à l'époque permettaient un tel morcellement dans la plupart des exploitations. Le chef d'exploitation décidait de la répartition du travail sur les *gamana* en tenant compte notamment des nécessités et des urgences qu'impose la culture du *gandu*.

Le morcellement actuel des cellules familiales de base ne se réduit pas à un simple phénomène démographique. Il traduit des changements profonds intervenus au niveau des rapports qui lient les différents membres de l'unité de production. C'est sans doute le rôle du chef d'exploitation *mai gandu* qui, du fait des contraintes nouvelles auxquelles il s'est trouvé soumis, a constitué le pivot de cette évolution. En effet, en contre-partie du travail qu'elles apportaient sur le domaine collectif, les personnes placées sous son autorité attendaient de lui qu'il assume un certain nombre de responsabilités : subvenir pour l'essentiel à leur subsistance, accumuler les biens de consommation, accumuler l'argent nécessaire au mariage de ses fils.

Les travaux de M. Illou (2004) montrent qu'aujourd'hui encore c'est avec des sommes relativement importantes qu'un chef d'exploitation peut faire face à la plupart des différentes dépenses provoquées par un mariage. Or, au fur et à mesure de la

généralisation des échanges marchands s'est opéré un décalage sans cesse croissant entre la valeur monétaire des produits agricoles dont les paysans tirent l'essentiel de leur revenu et la quantité d'argent dont ils doivent disposer pour faire face à leurs différentes obligations (Raynaut, 1980). En termes de réalité quotidienne, cela signifie qu'il a fallu toujours plus de temps, de travail et de superficie cultivée pour acquérir la même quantité de tissu ou s'acquitter de la taxe fiscale d'une personne.

Dans de telles conditions, les chefs de famille se sont trouvés véritablement écartelés entre le poids croissant de leurs charges et la faiblesse du revenu qu'ils tiraient du *gandu*. La conséquence la plus évidente de cette situation a été l'éclatement des unités de production. Cette nucléarisation des unités domestiques augmente leur vulnérabilité. Une majorité de chefs d'exploitation cherche à échapper au dilemme devant lequel ils sont placés en partageant le domaine collectif et en laissant leurs dépendants (fils et frères) subvenir à leurs besoins. On assiste ainsi à un partage des responsabilités au sein des unités de production. Cette situation va s'aggraver avec la faible disponibilité foncière dans laquelle la majorité des exploitations végète. Même dans une famille restreinte, la part assurée par la production du champ collectif devient de plus en plus réduite. En outre lorsqu'un jeune homme désire se marier, il doit de plus en plus fréquemment contribuer aux dépenses que cela implique.

De nos jours la situation s'est aggravée et la pénurie de terrains n'offre pour de nombreux paysans aucune perspective dans le domaine agricole. L'évolution actuelle touche également les relations hommes/femmes et la place des jeunes. Depuis longtemps l'unité de production s'est réduite à une seule famille restreinte formée d'un homme, une épouse, parfois deux, et leurs enfants. Même dans ce cas, les formes d'organisation du travail agricole se simplifient. Cette évolution consacre l'élargissement des responsabilités des femmes dans la gestion des ménages ; elle se traduit par la reconnaissance de leur droit à hériter des terres, malgré la résistance des frères. C'est un principe qui est désormais accepté, bien qu'il soit difficile de l'évaluer avec précision.

Une étude en cours réalisée dans trois terroirs montre ainsi que de nombreuses femmes sont parvenues à récupérer des terres, ce que le droit coutumier leur déniait. Cet accès au foncier renforce l'autonomie économique des femmes qui refusent désormais de travailler pour le compte du mari, préférant exploiter leurs propres parcelles. S'il est toutefois légitime pour les femmes d'accéder à la terre, toutes ne partagent pas les mêmes réalités et les pratiques foncières en cours consacrent par ailleurs l'exclusion des plus pauvres. En réalité, ces changements contradictoires de la position des femmes portent en eux le germe de leur marginalisation. Si certaines confortent leur assise foncière en accumulant des terres, dans les exploitations les plus vulnérables, de nombreuses femmes se retrouvent progressivement dépossédée des lopins de terres *gamana* que le mari leur octroyait traditionnellement. Ce phénomène est loin d'être isolé et prend des formes variées. M. Doka et M. Monimart (2004) ont observé une tendance à la déféminisation des activités agricoles ; certaines femmes cloîtrées ne vont pas au champ sur interdiction des maris qui cherchent à se conformer aux prescriptions de l'Islam, même si de plus en plus la récolte du champ individuel sert d'abord pour la sécurité alimentaire du ménage. Le phénomène de claustration n'est pas nouveau ; autrefois il était réservé aux épouses d'hommes détenant un pouvoir politique et économique ou à certains dignitaires religieux. Actuellement ,cette pratique touche toutes les catégories sociales, même les plus démunies.

Outre le cas des femmes, l'évolution actuelle conduit à une émancipation parfois précoce des jeunes dans leur famille. Du vivant du père, les jeunes cherchent à





acquérir leur indépendance économique en réclamant leur part de terres. Ainsi le transfert du foncier se fait à un niveau individuel, consacrant une autonomisation de la force de travail, surtout lorsque le partage se fait entre plusieurs frères, et une individualisation des rapports à la production au sein des ménages. Des situations extrêmes ont été observées dans la région d'Aguié où les fils adultes rechignent à travailler sur les champs collectifs sans quitter tout à fait l'unité domestique qui leur apporte une certaine sécurité dans la satisfaction de leurs besoins de base. C'est le cas également lorsque le chef de famille se libère de ses responsabilités à l'égard de ses fils en leur laissant la charge de se nourrir à partir de la production de leur propre *gamana*, tout en continuant à faire appel à eux pour le travail du *gandu*, parfois en tant que salariés (PPILA, 2001). Dans presque tous les villages des tensions existent entre jeunes et parents et conduisent généralement à des ruptures de leur autonomie qui conduisent à une impasse du fait de l'exiguïté des terres concédées qui ne permettent aux jeunes de vivre que d'expédients.

Mettre toute la dynamique actuelle au compte des seules questions foncières ou démographiques constitue toutefois une simplification du problème. En effet, les structures sociales et familiales à travers lesquelles les individus organisaient le travail trouvaient leur cohérence dans les religions du terroir qui constituaient un cadre de socialisation et d'identification. L'évolution actuelle est également le fruit d'un changement de cet univers religieux.

5. Les nouvelles pratiques de sécurisation

Comme on a pu le constater, les structures familiales anciennes sont aujourd'hui caduques et deviennent source de tensions et de mutations des structures sociales. Au-delà d'une apparente permanence suggérée par le maintien de l'institution du *gandu*, ce sont en fait les fondements mêmes des rapports sociaux de production qui se sont profondément modifiés. La marque la plus évidente de ce changement est apportée par le développement du salariat agricole et de l'exode, activités grâce auxquelles les hommes, principalement les jeunes gens, se procurent les revenus monétaires dont ils ont désormais besoin. De la sorte, c'est une part importante de la force de travail qui s'exerce en dehors du cadre de la cellule familiale. Les rapports de production ne coïncident plus avec le rapport de parenté.

Le salariat agricole n'est plus un phénomène marginal mais une pratique généralisée qui touche essentiellement les plus vulnérables, dont les femmes. Une étude de la vulnérabilité (Yamba, 2004) a montré que dans plusieurs villages, plus de la moitié des producteurs vivent dans une insécurité alimentaire chronique, situation à laquelle ils répondent par la pratique du salariat agricole. Ainsi donc, c'est dans un contexte marchand que s'exerce une part importante du travail agricole. Dans les périodes difficiles, en particulier au moment de la soudure, les chefs d'exploitation qui se trouvent en situation de déficit vivrier, et parfois leurs épouses, peuvent eux aussi se trouver contraints de s'engager comme manœuvres afin de se procurer le mil nécessaire à leur alimentation et à celle de leur famille. Ils se font parfois payer directement en grain. Ils s'engagent alors dans un mécanisme d'appauvrissement qui ne leur permet pas de s'occuper de leurs propres terres.

Ces nouvelles dynamiques inégalitaires renforcent la position acquise par les uns et marginalisent les autres, en l'occurrence les femmes et les jeunes. Les pratiques sociales traditionnelles sont nées dans un contexte où les terres cultivables étaient abondantes. Cette situation est maintenant révolue et des contraintes foncières nouvelles s'exercent sur les systèmes de production. L'augmentation des superficies

cultivées, compte tenu de l'espace disponible, n'autorise plus le recours à la jachère, mode de restitution qui était autrefois systématiquement appliqué. En outre, les apports de fumure ne peuvent suffire à compenser les prélèvements exercés sur le sol par les cultures ; ceci est la conséquence des limitations imposées au développement de l'élevage par la régression des pâturages, mais aussi de l'inadaptation des méthodes de fabrication de fumier. Dans de telles conditions, les pratiques foncières, les structures sociales et formes d'organisation du travail agricole se trouvent profondément modifiées. En tout état de cause, la raréfaction de l'espace a joué un rôle moteur dans l'évolution foncière actuelle. Les problèmes sont énormes, mais le besoin de sécurité pousse néanmoins les individus à développer des stratégies diversifiées, en particulier celles qui relèvent du travail agricole. La modification de l'organisation du travail agricole se traduit surtout par une libéralisation des énergies que les personnes orientent vers la poursuite de stratégies individuelles.

L'individu forge son destin et adhère librement à de nombreuses organisations (Orodji, 2004). Dans ce domaine, les femmes font preuve d'un dynamisme considérable qui les amène à s'engager dans le mouvement associatif à caractère économique et à développer une gamme de travaux salariés (vente de la force de travail, pilage, etc.). Faisant preuve d'une grande capacité d'adaptation, elles arrivent ainsi à minimiser leur vulnérabilité. C'est dans cette dynamique que les jeunes s'associent pour s'acheter des champs collectifs, cherchant à s'affirmer socialement et économiquement, loin des structures familiales. Quoi qu'il en soit, la multiplicité des groupes villageois ou supra-villageois et l'implication des femmes et des jeunes créent des réseaux de sociabilité et d'espaces de partage et d'assistance, nécessaires à la sécurisation individuelle.

6. Conclusion

En guise de conclusion, on soulignera que, par delà l'apparente permanence des structures traditionnelles, ce sont en réalité les fondements mêmes du système social de production qui subissent une transformation. Les manifestations les plus évidentes de cette mutation résident entre autres dans l'éclatement des unités sociales de production et le morcellement des domaines fonciers, l'autonomisation croissante des femmes et des jeunes, l'apparition des transactions commerciales et le développement du salariat agricole. Cette évolution est le résultat de la combinaison complexe de multiples facteurs tout particulièrement la raréfaction de l'espace et l'accentuation de la vulnérabilité des paysans. C'est désormais la concurrence qui règle l'accès aux moyens de production, concurrence autour d'une force de travail qui se tourne vers le plus offrant. A tous les niveaux, les acteurs recherchent de nouveaux équilibres qui se traduisent par des ajustements dans le fonctionnement des systèmes de production. Dans le domaine économique, un effort de diversification des activités se fait, dans un contexte général marqué par l'effritement des structures anciennes et d'individualisation des objectifs économiques.





Bibliographie

CARE (1999). *Evaluation de la sécurité des conditions de vie dans le département de Maradi*, Care International au Niger-BARA, Université d'Arizona.

Doka M., Monimart M. (2004). *Pression foncière et nouvelles normes d'accès à la terre : vers une déféminisation de l'agriculture au sud Niger ?*, London, International Institute for Environment and Development, 22 p.

Illou M. (2004). *L'impact des cérémonies sur le processus de vulnérabilisation des ménages dans la zone d'intervention du Projet Aguié*, Projet PIC/UAM-UCL/Aguié, 62 p. + annexes.

Orodji M. (2004). *Etude sur les dynamiques organisationnelles dans la zone d'intervention du Projet Aguié : cas des villages de Dan Saga et Zabon Mousso*, Projet PIC/UAM-UCL/Aguié, 52 p. + annexes.

PPILA (2001). *Réduction de la vulnérabilité et appui aux innovations paysannes : perspectives pour une stratégie de développement local,* Aguié, Projet de promotion des initiatives locale d'Aguié.

Raynaut Cl. (1980). *Recherches multidisciplinaires sur la région de Maradi : Rapport de synthèse*, Université de Bordeaux et D.G.R.S.T., 75 p.

Yamba B. (2003). Les mutations des systèmes agraires et des modes d'usage des ressources naturelles dans la zone centrale du Niger, *Revue de Géographie Alpine,* 92. pp. 97-110.

Yamba B. (2004b). Mécanisme de gestion de la vulnérabilité économique et sociale au sein des communautés rurales du centre-Sud du Niger, In : *Espaces tropicaux et risques : du local au global,* Université d'Orléans.

Etude des liens entre la performance économique et les autres caractéristiques des exploitations agricoles familiales au Niger : cas du village de Windébago dans la région de Dosso

Yahaya Abdou

Faculte d'agronomie
Universite Abdou Moumouni de Niamey, Niger



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



1. Introduction

L'exploitation agricole familiale peut être considérée comme l'unité de production dont la composante humaine a pour noyau la cellule familiale et dont la mission est d'assurer la subsistance de ses membres à partir d'activités économiques dominées par l'agriculture. Au Niger, elle est la forme dominante du fonctionnement de l'économie en milieu rural et dans les agglomérations dont le rang ne dépasse pas celui du village.

Les exploitations faisant l'objet de la présente étude sont celles du village de Windébago, dans la région de Dosso (fig.1), appartenant à la catégorie des villages moyens du Niger : il comptait 1'217 habitants en 1988, selon le Recensement général de la population du Niger de la même année (République du Niger/Ministère du Plan, 1991). Sa population est de composition multiethnique, constituée de Peul et de Zarma, deux des principales ethnies recensées au Niger et les plus importantes de la partie occidentale du territoire national.

Bien qu'étant toutes devenues des agropasteurs, c'est-à-dire des populations combinant des activités de production agricole végétale et l'élevage, ces deux ethnies n'ont pas hérité des mêmes traditions dans la recherche des moyens de leur subsistance : à l'origine la vocation principale des Peul était l'élevage nomade et celle des Zarma des pratiques agricoles sédentaires à composante essentiellement végétale. La rencontre des deux traditions a eu comme résultat leur symbiose. Ainsi, à force d'acheter des animaux qu'ils confiaient aux Peul spécialisés dans le gardiennage, les Zarma ont fini par constituer leurs troupeaux. De même, les Peul, en entretenant des échanges économiques avec les Zarma, ont fini par se fixer dans le même terroir géographique occupé par ces derniers et à associer à l'élevage la production agricole végétale.

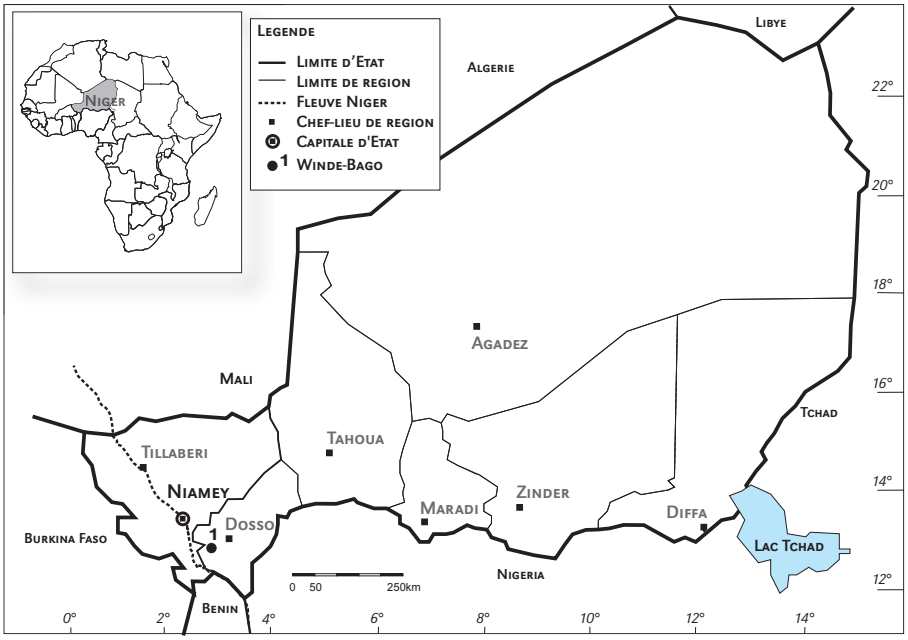


Fig.1. Situation geographique du terroir de Windebago





Tous les historiens qui se sont intéressés au passé de cette région du Niger sont d'accord pour penser que la coexistence actuellement pacifique des deux ethnies a été précédée d'affrontements armés les ayant opposées tout au long de la seconde moitié du 19e siècle. L'enjeu principal de ces affrontements était le contrôle des terroirs. La paix n'a pu être instaurée qu'avec la conquête du pays par les forces coloniales françaises. Ces dernières, après avoir pacifié les zones conquises, ont procédé à la répartition des terroirs entre les ethnies, acte qui n'excluait pas la cohabitation librement consentie d'ethnies différentes dans un même terroir, le pouvoir coutumier étant toutefois, dans chaque cas, attribué à une seule ethnie.

Le terroir du village de Windébago est placé sous une administration coutumière des Peul, mais il a admis des Zarma qui ont accepté d'y vivre en tant que simples administrés. Il est situé sur l'isohyète 600 mm correspondant au Niger à un régime de pluviométrie moyenne. La présente étude a pour objet l'identification et l'analyse des liens existant entre la performance économique des exploitations agricoles du village et d'autres caractéristiques de celles-ci. Cela revient à déterminer les paramètres pouvant être assimilés aux causes ou aux conséquences d'une performance économique donnée.

2. Méthodologie

La réalisation de l'étude a nécessité un travail de collecte de données sur le terrain dans 24 exploitations tirées au hasard, correspondant au tiers du nombre total des exploitations du village. Dans chacune d'elles ont été recueillies des données sur les moyens de production disponibles, les activités réalisées, les produits obtenus et les utilisations faites. Les informations obtenues proviennent de déclarations libres des chefs d'exploitation. Elles ne sont pas toujours fiables, les paysans tendant à réduire les valeurs de leurs ressources et à exagérer l'importance de leurs contraintes pour conserver un statut de nécessiteux méritant des appuis extérieurs. Des différences apparaissent toutefois d'une exploitation à une autre, attestant l'existence d'une hiérarchie dans la population d'exploitants. Certaines exploitations fournissent des indicateurs de performance économique plus élevés que d'autres, et à ce titre elles doivent être considérées comme les plus performantes. L'indicateur choisi pour la mesure de la performance économique est la valeur par individu de l'épargne réalisée, ce qui signifie que l'exploitation produit des ressources excédant ses besoins de consommation.

Dans le milieu concerné, l'épargne est généralement convertie en bétail, même si elle peut exister aussi sous d'autres formes comme les ressources en espèces. Les données collectées devaient permettre de classer les exploitations selon le niveau de l'épargne et de les scinder en deux groupes : celui des exploitations à niveau d'épargne élevé (groupe 1) et celui des exploitations à niveau d'épargne faible ou nul (groupe 2). Le groupe 1 correspond ainsi aux exploitations qui sont économiquement les plus performantes (économiquement favorisées) et le groupe 2 aux exploitations les moins performantes (économiquement défavorisées). Pour l'analyse chaque groupe est constitué d'un effectif de 8 exploitations.

Pour la constitution du groupe 1, il a été effectué un premier tri retenant les 8 premières exploitations selon le classement déterminé par le rapport entre la valeur du capital bétail et la population de l'exploitation. Ont été ensuite éliminées du lot les exploitations dont les revenus monétaires annuels par personne sont déclarés trop faibles ou insignifiants, ces dernières étant remplacées par des exploitations de rangs immédiatement inférieurs à ceux des 8 premières selon le classement précédent mais dont les revenus monétaires annuels ne sont pas négligeables. Pour

la constitution du groupe 2, le choix a porté dans un premier temps sur les 8 dernières exploitations selon le classement effectué plus haut. Puis ont été éliminées du lot les exploitations ayant des revenus monétaires annuels quantifiés et considérés comme non négligeables, lesquelles ont ensuite été remplacées par des exploitations de rangs immédiatement supérieurs à ceux des 8 dernières selon le classement défini plus haut mais dont les revenus monétaires annuels sont déclarés nuls ou négligeables.

La prise en compte du revenu monétaire annuel permet d'intégrer au groupe 1 les exploitations susceptibles de réaliser une épargne importante en espèces et non sous forme de bétail et de les extraire du groupe 2. L'épargne en espèces n'est pas déclarée par les chefs d'exploitation qui se contentent d'indiquer le revenu monétaire annuel, dont l'importance permet de supposer l'existence d'une épargne monétaire. Les 8 exploitations éliminées sont celles dont l'appartenance à l'un ou à l'autre groupe est supposée non suffisamment tranchée. Après la constitution des deux groupes selon l'importance de la performance économique, il a été affecté à chacune des exploitations classées les autres paramètres la caractérisant afin de pouvoir distinguer les caractéristiques liées à la performance économique et celles qui ne le sont pas.

3. Résultats et discussions

La performance économique a été croisée successivement avec plusieurs variables :

- l'appartenance ethnique du chef d'exploitation et l'exercice par le chef d'exploitation de fonctions sociales dans le village ;
- l'importance du capital foncier exploité, son degré de contrôle et la disponibilité en main d'œuvre agricole de l'exploitation ;
- le bilan céréalier de l'exploitation et la pratique à l'intérieur de l'exploitation d'activités économiques secondaires ;
- l'importance des investissements réalisés pour l'agriculture et l'élevage et les caractéristiques des consommations alimentaires.

3.1. Appartenance ethnique et fonctions sociales du chef d'exploitation

L'appartenance ethnique du chef d'exploitation est la variable qui précise si le chef d'exploitation est Peul, Zarma ou d'une autre ethnie. Les fonctions sociales du chef d'exploitation sont les responsabilités à caractère social qu'il assume dans le village en plus de celle de chef d'exploitation. Les résultats du croisement de ces variables avec la performance économique (tabl. 1) montrent que :

- l'appartenance ethnique est une variable neutre, les rapports entre chefs d'exploitation Peul et chefs d'exploitation Zarma étant à peu près les mêmes pour les deux groupes ;
- l'exercice par le chef d'exploitation de la fonction de chef coutumier du village ne donne pas automatiquement accès au rang d'exploitation économiquement favorisée, le chef actuel figurant dans le groupe des exploitations économiquement défavorisées (groupe 2).





Exploitations		Appartenance ethnique du chef d'exploitation	Fonctions sociales du chef d'exploitation dans le village
Catégories ou groupes	Numéros d'identification		
Exploitations économiquement favorisées (groupe 1)	12	Peul	Simple sujet
	5	Zarma	Simple sujet
	24	Peul	Simple sujet
	22	Peul	Simple sujet
	9	Zarma	Simple sujet
	11	Peul	Simple sujet
	10	Zarma	Simple sujet
	16	Peul	Simple sujet
Exploitations économiquement défavorisées (groupe 2)	23	Peul	Simple sujet
	6	Zarma	Simple sujet
	1	Peul	Chef de village
	3	Peul	Simple sujet
	19	Peul	Simple sujet
	4	Peul	Simple sujet
	20	Peul	Simple sujet
	21	Zarma	Simple sujet

Tabl. 1. Performance economique, appartenance ethnique et fonctions sociales du chef d'exploitation

3.2. Exploitation et contrôle du patrimoine foncier et disponibilité en main d'œuvre agricole

L'importance du capital foncier exploité est exprimée par le ratio du nombre de champs et jardins par rapport aux effectifs des populations des exploitations. Le degré de contrôle du capital foncier exploité et exprimé par le rapport entre le nombre de champs et jardins possédés et le nombre de champs et jardin exploités. Même si les champs et jardins ne sont pas de même superficie, les nombres répartis sur une assez longue série doivent faire apparaître une corrélation avec les superficies correspondantes du patrimoine foncier. Quant à la disponibilité en main d'œuvre agricole, elle est évaluée par le rapport entre le nombre d'actifs agricoles et la population totale des exploitations.

Les résultats du croisement de ces variables avec la performance économique (tabl. 2) permettent de conclure que, s'agissant de l'importance du capital foncier, les ratios sont plus élevés dans le groupe 1 que dans le groupe 2. En effet 7 des 8 exploitations du groupe 1 ont des ratios supérieurs ou égaux à 0.5 contre une seule du groupe 2. Par contre, les deux autres variables sont sans influence sur la performance économique. En effet, c'est dans le groupe 1 qu'est enregistré le degré le plus faible de contrôle du capital foncier exploité (20%) et dans le groupe 2.6 exploitations ont un degré de contrôle du capital foncier exploité atteignant 100%. Enfin, l'exploitation occupant le premier rang dans la hiérarchie des exploitations économiquement favorisées (groupe 1) a une disponibilité en main agricole nulle tandis que les exploitations enregistrant les disponibilités les plus élevées (75%) figurent dans le groupe 2.

Exploitations		Ratio nombre de champs et jardins exploités/ population	Degré de contrôle du capital foncier exploité	Disponibilité en main d'œuvre agricole
Catégories ou groupes	**Numéros d'identification**			
Exploitations économiquement favorisées (groupe 1)	12	1	100%	0%
	5	1.4	100%	60%
	24	0.8	60%	14%
	22	0.6	66%	50%
	9	4.5	100%	66%
	11	0.5	100%	22%
	10	0.7	20%	28%
	16	0.1	100%	20%
Exploitations économiquement défavorisées (groupe 2)	23	0.3	100%	25%
	6	0.8	100%	75%
	1	0.4	100%	15%
	3	0.3	50%	25%
	19	0.4	100%	70%
	4	0.4	50%	20%
	20	0.2	100%	20%
	21	0.3	100%	75%

Tabl. 2. Croisement de la performance economique avec l'importance du capital foncier exploite, son degre de controle et la disponibilite en main d'œuvre agricole

3.3. Bilan céréalier et pratique d'activités économiques secondaires

Le bilan céréalier est la différence entre la production céréalière disponible et les besoins de consommation céréalière des exploitations. Les productions céréalières disponibles sont constituées des productions déclarées par les exploitations diminuées de 15% représentant les pertes au stockage et les prélèvements de semences (normes du Service de l'agriculture au Niger). Les besoins de consommation céréalière sont calculés sur la base d'une ration moyenne de 240 kg de grains par individu et par an (normes du Service de l'agriculture au Niger). Les bilans font apparaître des excédents (valeurs précédées de signes +) ou de déficits (valeurs affectées de signes –).

Les activités économiques secondaires sont constituées d'un ensemble de variables comprenant la pratique par le chef d'exploitation d'activités économiques secondaires et la pratique par les enfants et les épouses de ce dernier d'activités économiques pour leur propre compte. Ces variables prennent tantôt une valeur nulle signifiant l'absence d'activité économique secondaire et désignée par un trait discontinu (tabl. 3), tantôt une valeur positive signifiant l'existence d'une activité économique secondaire et désignée par la nature de l'activité. Le résultat du croisement de ces variables avec la performance économique (tabl. 3) montre que :

- les bilans des exploitations du groupe 1 sont positifs ou à peu près équilibrés (sauf un cas), alors que dans le groupe 2, seuls 2 bilans sont à peu près équilibrés, les autres étant totalement négatifs ;
- les activités économiques secondaires sont pratiquées par les chefs d'exploitation dans 7 des 8 exploitations du groupe 1 contre seulement 3 des 8 exploitations du groupe 2, par les enfants dans 4 des 8 exploitations du groupe 1 contre seulement 2 des 8 exploitations du groupe 2 et enfin par les épouses dans 4 des 8 exploitations du groupe 1 et dans 5 des 8 exploitations du groupe 2 ;





- les activités économiques secondaires consistent en des cultures de contre-saison, en particulier de manioc, de canne à sucre, de riz et de cultures fruitières (pratiquées en saison sèche), l'exode saisonnier (séjour en ville en saison sèche pour la réalisation d'activités diverses), le petit commerce et les travaux de forge pour les chefs d'exploitation et les enfants, tandis que pour les épouses il s'agit surtout de petites cultures (arachide et riz sur de petites superficies) et d'activités artisanales (confection de nattes).

Exploitations		Bilans céréaliers (kg)	Activités secondaires du chef d'exploitation	Activités propres des enfants	Activités propres des épouses
Catégories ou groupes	**Numéros d'identification**				
Exploitations économiquement favorisées (groupe1)	12	+495	Cultures de contre-saison	.....	Vente de lait
	5	+75	Exode ou cultures de contre-saison	.....	Petite agriculture et confection de nattes
	24	+1535	Exode ou cultures de contre-saison	.....	.....
	22	-1665	Petit commerce et cultures de contre-saison	Exode	.....
	9	+2920	Cultures de contre-saison	Exode	Epouse décédée
	11	+50	Cultures de contre-saison	Exode	Petite agriculture
	10	+190	Cultures de contre-saison, forge et petit commerce	.....	Petite agriculture et confection de nattes
	16	-95	.....	Exode	.....
Exploitations économiquement défavorisées (groupe 2)	23	-110	.....	.....	.....
	6	+5	Cultures de contre-saison	.....	Petite agriculture
	1	-1680	Cultures de contre-saison	.....	Petite agriculture et confection de nattes
	3	-1100	Petit commerce et cultures de contre-saison	.....	Petite agriculture
	19	-775	.....	.....	.....
	4	-550	.....	Exode	Petite agriculture
	20	+75	.....	.....	.....
	21	-110	.....	Forge	Petite agriculture et confection de nattes

Tabl. 3. Croisement de la performance economique avec le bilan cerealier et la pratique a l'interieur de l'exploitation d'activites economiques secondaires

3.4. Importance des investissements réalisés pour l'agriculture et l'élevage et des caractéristiques de la consommation alimentaire

L'importance des investissements réalisés pour l'agriculture et l'élevage est exprimée par le rapport entre la valeur de la dépense effectuée et la population de l'exploitation (dépense par individu). La consommation alimentaire se décompose en consommation principale et secondaire, désignées respectivement par les noms des denrées correspondantes. Les résultats du croisement de ces variables avec la performance économique (tabl. 4) montrent que :

- les investissements par individu sont généralement plus élevés dans le groupe des exploitations économiquement favorisées que dans l'autre groupe ;
- la nature des denrées alimentaires consommées ne varie pas d'un groupe d'exploitations à l'autre ;
- le mil est la principale denrée consommée tandis que le sorgho, le manioc, le niébé (haricot local) et le riz sont cités comme denrées secondaires pour les deux groupes d'exploitations.

Exploitations		Investissements réalisés pour l'agriculture et l'élevage (francs CFA par individu)	Consommations alimentaires	
Catégories ou groupes	Numéros d'identification		Principales denrées	Denrées secondaires
Exploitations économiquement favorisées (groupe1)	12	2750	Mil	Riz, manioc, niébé
	5	5400	Mil	Niébé, sorgho
	24	5000	Mil	Niébé, sorgho
	22	3125	Mil	Niébé, sorgho, riz
	9	10000	Mil	Sorgho, niébé
	11	555	Mil	Sorgho, niébé
	10	6400	Mil	Sorgho, niébé,manioc
	16	1000	Mil	Niébé, sorgho
Exploitations économiquement défavorisées (groupe 2)	23	1500	Mil	Nibé, sorgho
	6	416	Mil	Niébé, sorgho, riz
	1	2300	Mil	Sorgho, riz, niébé
	3	833	Mil	Niébé, manioc
	19	500	Mil	Sorgho, niébé, riz
	4	1500	Mil	Sorgho, niébé
	20	500	Mil	Sorgho, niébé, manioc
	21	0	Mil	Sorgho, niébé, manioc

Tabl.4. Croisement de la performance economique avec l'importance des investissements realises pour l'agriculture et l'elevage et la nature des consommations alimentaires



4. Conclusions

Les résultats de l'étude démontrent que la performance économique varie d'une exploitation à une autre. Elle est liée à certains facteurs dont elle peut être soit une cause, soit une conséquence, et demeure indépendante d'autres dont elle n'est visiblement ni une cause, ni une conséquence. Parmi les facteurs qui lui sont liés peuvent être cités l'importance du capital foncier exploité, l'importance de la production céréalière de l'exploitation par rapport à ses besoins de consommation,



la pratique par le chef d'exploitation ou par ses enfants d'activités économiques secondaires et la valeur par individu des investissements réalisés pour l'agriculture et l'élevage. Parmi les facteurs indépendants figurent l'appartenance ethnique du chef d'exploitation, l'exercice par le chef d'exploitation de la fonction de chef coutumier du village, le degré de contrôle du capital foncier exploité, la disponibilité de main d'œuvre agricole et la nature de la consommation alimentaire. Ces constats conduisent aux interprétations suivantes.

Les principales activités économiques des exploitations sont les cultures céréalières pratiquées en régime pluvial et dont la composante essentielle est le mil. A celles-ci s'ajoutent pour les Peul le gardiennage des animaux effectué pour leur propre compte ou pour le compte de tiers à titre de prestations de service rémunérées. Ces activités relèvent de la responsabilité du chef d'exploitation qui, à ce titre, est appuyé par ses enfants de sexe masculin. Quant aux femmes, leurs occupations principales à l'intérieur de l'exploitation sont le ménage, tâche dont elles sont chargées tout au long de l'année et qui les accapare pleinement. Les productions céréalières sont destinées à l'auto-consommation. C'est après avoir satisfait les besoins de consommation céréalière de l'exploitation par sa propre production ou par achat que le chef peut envisager la constitution d'une épargne réalisée généralement sous la forme de bétail. Cela explique la couverture des besoins de consommation céréalière par la production propre dans la presque totalité des exploitations du groupe 1 et la non-couverture de ces besoins dans la presque totalité des exploitations du groupe 2.

Même quand les conditions de satisfaction des besoins de consommation céréalière sont réunies pour une exploitation, la voie la plus favorable à son épanouissement économique est la diversification des activités consistant à additionner aux activités principales citées plus haut des activités secondaires. En effet, les productions céréalières étant réalisées en régime pluvial, elles demeurent très aléatoires compte tenu de l'instabilité climatique de la zone sahélienne. Elles exigent la mise en valeur de superficies agricoles de plus en plus grandes et qui sont de moins en moins disponibles, car d'après les populations du village, la terre est l'un des facteurs limitants pour la production agricole dans le terroir. Le gardiennage des animaux pratiqué par les Peul n'offre pas non plus suffisamment d'opportunités, les effectifs de bétail du terroir n'étant pas assez nombreux pour occuper tous les Peul représentant près de la moitié de la population du village.

Par contre, il existe des activités moins exigeantes en terres, en capital financier ou en conditions climatiques et occasionnant des revenus non négligeables et qui sont à la portée de la majorité des exploitations. Il s'agit en particulier du petit commerce portant sur l'achat et la revente au détail de produits de première nécessité (sucre, savon, sel...), des cultures de contre-saison (irriguées et à caractère maraîcher) dégageant facilement sur de faibles superficies des excédents commercialisables sur les marchés des grandes villes, de l'artisanat et de l'exode temporaire des travailleurs allant en ville chercher du travail en saison sèche. Cela explique les nombres plus élevés de cas de pratiques d'activités économiques secondaires par les chefs d'exploitation ou par leurs enfants dans le groupe des exploitations économiquement favorisées, dont beaucoup ont acquis leur rang grâce à ces activités qui leur permettent par ailleurs de mieux investir dans l'agriculture.

S'agissant de l'inexistence de relation entre la performance économique et certains autres caractéristiques de l'exploitation, elle peut s'expliquer par :

- les coûts plus importants qu'occasionne la fonction de chef coutumier (réceptions et prise en charge de séjours d'étrangers dans le village,

convocations nombreuses de l'administration, réduisant le temps consacré au travail dans l'exploitation, etc.) qu'elle ne produit d'avantages (maigre rémunération) ;

- l'incapacité d'un grand nombre d'exploitations de valoriser correctement leur main d'œuvre propre et l'utilisation d'une partie de la main d'œuvre pour des travaux dans les champs d'autres exploitations à titre de prestations de service en général faiblement rémunérées car imposées par les besoins de subsistance de la famille avant les récoltes ;
- la forte résistance des habitudes alimentaires acquises rendant invariables le type de denrées consommées même si les quantités, qui ne sont pas connues, peuvent changer en fonction des moyens ;
- les activités de ménage qui occupent la plus grande partie du temps des femmes pendant toute l'année les empêchant de réaliser des activités de production susceptibles d'influencer de manière significative la situation économique des exploitations.





Bibliographie

Gado B. (1980). *Le Zarmatarey : contribution à l'histoire des populations d'entre le Niger et le Dallol Maouri.* Niamey, IRSH, 356 p.

Hama B. (1968). *Contribution à la connaissance de l'histoire des Peul,* Paris, Présence Africaine, 362 p.

République du Niger/Ministère du Plan. (1991). *Recensement général de la population 1988 : Répertoire national des villages du Niger,* Niamey.

Séré de Rivière. E. (1965). *Histoire du Niger,* Paris, Editions Berger-Levraut, 306 p.

Zakou B. (1996). *Suivi des pratiques agricoles à Windé –Bago (Boboye, Niger), pour la saison 1995-1996,* SPPE 5001.474787.

Un exemple de conservation et diffusion de la littérature orale Zarma (Niger) : le répertoire de Jeliba Baje, un grand jasare Zarma

Sandra Bornand



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



En hommage à Jorg Winistorfer, de ma part et de celle de Jeliba, tout particulièrement pour nous avoir permis de partager ensemble ma soutenance de thèse

1. Introduction

Il y a plus de trente ans, Geneviève Calame-Griaule (1970 : 23) évoquait l'urgence d'une étude de la littérature orale africaine. Dix ans plus tard, Hampaté Ba (1980 : 229) tirait, quant à lui, la sonnette d'alarme :

> *« L'initiation, fuyant les grandes cités, se réfugia dans la brousse où les « vieux » trouvent de moins en moins autour d'eux, en raison de l'attrait des grandes villes et des besoins nouveaux, les « oreilles dociles » auxquelles transmettre leur enseignement, car celui-ci ne peut se donner, selon l'expression consacrée, que « de bouche odoriférante à oreille docile bien curée » (c'est-à-dire bien réceptive).*
> *Nous nous trouvons donc actuellement, pour tout ce qui touche à la tradition orale, devant la dernière génération des grands dépositaires. C'est pourquoi l'effort de récolte doit s'intensifier dans les dix ou quinze années à venir, après quoi les grands monuments vivants de la culture africaine auront disparu et avec eux les trésors irremplaçables d'un enseignement particulier à la fois psychologique et spirituel [...]. »*

Ces recommandations ne furent malheureusement pas suivies pour les Zarma du Niger : rien ou presque n'a été fait pour la conservation de leur littérature orale et, aujourd'hui, sa disparition est déjà amorcée.

Concernant les Zarma, le premier à avoir publié de la littérature orale est Diouldé Laya avec les traditions orales de la région de Dosso (1969). Accompagné de Jeanne Bisilliat, il a édité trois ans plus tard (1972) de la littérature orale féminine dans leur livre « Les zamu ou poèmes sur les noms ». Diouldé Laya s'est en outre appliqué à publier de nombreuses traditions historiques régionales dont certaines racontées par des *jasare (*1976, 1983*)*. Il a également édité un mythe, celui de Dongo le génie de la foudre (1983). Trois recueils de contes ont été publiés par Nicole Tersis. Boubou Hama, en dehors de livres d'histoire en français sur la région, a édité un livre en version bilingue composé de proverbes, de proverbes de pileuses, de plaisanteries, de propos, de devises de la région Sonay-Zarma. Fatimata Mounkaïla (1989) a, dans sa thèse de troisième cycle, publié *La Geste de Zabarkâne*, un récit typiquement Zarma, tandis que Mahamane Tandina s'est intéressé au récit d'Issa Korombé, un grand guerrier Zarma (1984).

En effet, suite à l'évolution de la société (colonisation, occidentalisation, islamisation), le savoir que les détenteurs de la littérature orale possèdent tend à disparaître. Ainsi en est-il de celui des *jasare* (griots généalogistes et historiens qui se disent d'origine Soninké). Porte-parole des nobles, les *jasare* déclament à chaque occasion la généalogie de ceux-ci et racontent l'histoire des chefferies. Ils sont par conséquent les dépositaires de la mémoire collective Zarma ou plutôt d'une certaine mémoire collective : celle de la noblesse. Or, suite à la colonisation, les *jasare* ont peu à peu perdu leur savoir. Autrefois à la charge des chefs, ils ont dû – suite aux modifications que la colonisation a entraînées – trouver une autre profession pour subvenir à leurs besoins. L'apprentissage qu'ils suivaient dès l'âge de sept ans et qui faisait d'eux les maîtres de la parole et la mémoire des chefferies fut progressivement réduit, ce qui eut pour conséquence que la plupart d'entre eux ne connaissent plus aujourd'hui





que les louanges et les généalogies de leur région. Et je n'ai rencontré qu'un seul *jasare* en région Zarma qui sache encore narrer l'histoire des différentes chefferies Zarma et des peuples voisins.

En plus de cette désagrégation d'un savoir ancestral, les griots généalogistes et historiens ont à subir d'autres « attaques ». La littérature orale est parfois perçue négativement par les représentants des nouvelles normes en présence (essentiellement musulmanes et occidentales). Ainsi en est-il des contes : jadis narrés par les grands-parents, ils sont aujourd'hui remplacés par la télévision ou la radio dans beaucoup de foyers. En outre, ils sont dénigrés par certains marabouts qui en condamnent l'aspect mensonger. De leur côté, les *jasare* sont toujours plus perçus comme des menteurs et des quémandeurs, n'inspirant par conséquent plus que mépris. Ils sont également menacés par certains marabouts d'aller en enfer à cause de leur pratique. Confrontée aux cultures occidentale et musulmane, la littérature orale Zarma perd donc du terrain.

Ce rapide panorama de la situation de la littérature orale Zarma prouve – si besoin est – la nécessité de la fixer sur papier ou sur support magnétique, voire analogique, même si cette fixation peut paraître contre-nature. Elle reste toutefois le seul moyen de garder une trace d'un patrimoine riche et de le retransmettre aux nouvelles générations. Il est d'ailleurs déjà très (voire trop) tard…

Mais si la nécessité de fixer les traditions orales sur papier, sur cassette, minidisc, voire cédérom est avérée, plusieurs questions demeurent :

- que fixer dans la littérature orale et comment ?
- comment archiver les données enregistrées ?
- comment les diffuser ?

Afin d'esquisser une réponse à ces questions, je propose de partir d'un cas particulier : le travail que j'ai fait avec Jibo Baje dit « Jeliba » (le grand griot), le dernier grand *jasare* Zarma encore vivant (Bornand, 1999, 2005).

2. Que fixer de la littérature orale et comment ?

Ma rencontre avec Jeliba a eu lieu par hasard : je travaillais dans le cadre de mon mémoire de licence sur une épopée Zarma enregistrée il y a une vingtaine d'années auprès d'un *jasare* décédé quelques années avant ma venue au Niger. Un des membres d'une famille Zarma chez qui je logeais m'a proposé de rencontrer le *jasare* de la famille. Nous avons sympathisé et je suis revenue au Niger quelques mois plus tard, une fois mon mémoire de licence terminé. Conscient qu'à sa mort, aucun de ses fils n'était prêt à prendre la suite, conscient également que j'étais fort intéressée par la situation des *jasare* Zarma, Jeliba m'a alors proposé d'enregistrer tout son répertoire, afin qu'il ne disparaisse pas. J'ai donc commencé à recueillir celui-ci au début de mon travail de thèse sur les discours de *jasare*, un doctorat terminé en 2002.

Le but était d'enregistrer, de transcrire et de traduire les récits, généalogies et louanges détenus par ce dernier. J'ai pris le parti de me laisser guider par le locuteur, suivant en cela le conseil de Tierno Bokar cité par Hampaté Ba (1980 : 230) :

> « *Si tu veux savoir qui je suis, si tu veux que je t'enseigne ce que je sais, cesse momentanément d'être ce que tu es et oublie ce que tu sais* ».

Jeliba me proposait des discours et je les enregistrais sans aucune sélection, qu'ils soient narratifs ou non, longs ou courts, liés à des chefferies Zarma ou à celles de peuples voisins, qu'ils datent de la période pré-coloniale ou de l'indépendance, et que leur protagonistes soient des guerriers, des chefs, des féticheurs, des marabouts, des femmes ou des génies. Nous avons également multiplié les contextes d'enregistrement, ce qui explique que je possède aujourd'hui plusieurs versions d'un « même » discours.



2.1. Les contextes de profération des discours et leurs contextes d'enregistrement

Traditionnellement, les *jasare* racontaient les récits de guerriers ou d'ancêtres aux descendants de ceux-ci et, plus généralement aussi, à tous les nobles Zarma quels qu'ils soient lors de mariages, de baptêmes, d'intronisations ou tout simplement de visites qu'ils rendaient aux nobles. Lors de ces mêmes occasions, sans entrer dans les détails, ou lors des guerres, ils pouvaient également proférer les louanges des personnes présentes et leur généalogie, souvent rassemblées sous une forme appelée « *kaayi ceeyan* » (appels d'ancêtres). Enfin, s'ils rendaient visite à un noble, ils pouvaient lui faire son éloge (*zamu*).

Au cours de cette recherche, j'ai enregistré plus de trois cents versions de récits, louanges et appels d'ancêtres détenus par les *jasare*. Afin de recueillir le répertoire le plus complet possible du locuteur et suivant les occasions qui se présentaient à moi, j'ai procédé à trois types d'enregistrement :

- le premier est un enregistrement « à froid », comme le dit M. Diawara (1990 : 164). Il s'agit d'une situation de profération tout à fait artificielle : le narrateur raconte, en privé, un récit. Outre le changement de destinataire, le temps et le lieu de la narration ne sont pas respectés ;
- le deuxième type d'enregistrement a été réalisé « en contexte provoqué » : le narrateur respecte le temps (hors cérémonie) et le lieu de la narration ainsi que le destinataire, car il procède, sur ma demande, comme à son habitude. Ainsi le *jasare* se rend-il chez un chef de village ou de canton pour lui dire ses louanges. Il rend également visite à des nobles pour leur raconter les exploits de leurs ancêtres. Cette situation d'enregistrement est moins artificielle que la première, le locuteur agissant comme il en a l'habitude. Elle n'en reste pas moins fabriquée, car le locuteur agit sur la demande du chercheur et « fait comme si ». Cette dernière expression montre que cette situation est vraisemblable, mais non réelle. En effet, au-delà de leurs destinataires « légitimes », les éloges, les appels d'ancêtres ou les récits visent également – indirectement – le chercheur ;
- le troisième type d'enregistrement est réalisé au cours de cérémonies auxquelles j'ai pu assister en tant qu'invitée et/ou participante, voire en tant qu'accompagnatrice du *jasare*. Ce type d'enregistrement est le plus complet et le plus proche de la réalité de profération. Mais il pose quelques problèmes techniques. Ainsi doit-on se poser la question de la durée de l'enregistrement et des interférences. La longueur des supports d'enregistrement et la durée limitée des batteries interrompent souvent des performances qui peuvent durer plusieurs heures, et être précédées de très longs préliminaires musicaux *a priori* sans grand intérêt pour le chercheur en littérature orale. Les interférences (discussions sans aucun rapport avec la profération, bruits de tambours d'aisselle, de voitures, cris d'enfants, etc.) nuisent, quant à elles, à l'enregistrement, et il est parfois difficile de comprendre le discours dans son intégralité. De leur côté, les réactions liées



à la profération (rires, commentaires des auditeurs, exclamations, etc.) et ce que Calame-Griaule appelle « le style oral », qui comprend les gestes et mimiques du narrateur, ne peuvent pas toujours être pris en compte. Or ces deux éléments exercent un effet sur le discours : l'auditoire, en formant une partie du contexte de la profération, « participe » à la production du discours et le « style oral » a une fonction sémantique. Même réalisé en contexte, l'enregistrement ne peut éviter une perte d'information et un appauvrissement de la profération. L'enregistrement en contexte pose également des problèmes méthodologiques : il nécessite en effet l'accord préalable de la famille chez qui a lieu la cérémonie et le chercheur ne peut se faire oublier du *jasare*, puisqu'il est à ses côtés pour pallier à tout problème technique.

Des trois types d'enregistrement utilisés, le premier est le plus courant, car il est facile à organiser, tandis que le troisième est le plus rare, parce qu'il dépend des cérémonies auxquelles Jeliba se rendait durant la période où j'étais au Niger et des conditions d'enregistrement durant ces cérémonies. Or, conséquence de l'évolution de la société, les possibilités d'enregistrement en contexte de récits se font plus rares. Ainsi, les jeunes qui se marient en ville préfèrent la plupart du temps écouter de la musique moderne que les récits de *jasare*, et les jeunes des campagnes n'ont généralement pas assez d'argent pour qu'un célèbre *jasare* se déplace, sauf s'ils sont issus d'une grande lignée.

2.2. La transcription et la traduction des discours enregistrés

Une fois le discours enregistré, celui-ci a été fixé par écrit au cours de deux étapes successives : la transcription et la traduction. Toutes deux se caractérisent par le passage d'un système à un autre, respectivement d'un mode de communication à un autre et d'une langue à une autre. Si les problèmes de traduction sont bien connus (la non-équivalence entre deux langues fait de chaque traduction une recréation, une reconstruction de sens), le passage, dans la transcription, de l'oral à l'écrit pose d'autres problèmes dont il faut tenir compte sans pouvoir toujours les résoudre : la transcription des éléments paralinguistiques présents sur la bande (comme les intonations, les changements de voix, les pauses, etc.) et ceux qui ont déjà disparu lors de l'enregistrement (gestes, atmosphère, circonstances d'énonciation, jeux implicites entre les participants, etc.). Or la gestuelle (mimiques et regards compris) joue un rôle important lors d'une profération orale. Elle souligne, entre autres, les épisodes majeurs du discours, explicite parfois ce qui reste implicite verbalement, facilite la compréhension de l'auditoire ou fait rire. Un des modes de restitution de la gestuelle (mimiques et regards compris) serait, dans la présentation écrite, un système de didascalies, tel qu'il se fait dans les pièces de théâtre. Mais dans ce cas, il faudrait pouvoir filmer préalablement l'enregistrement, afin de pouvoir le décrire rétrospectivement.

La représentation du rythme de la profération orale pause également problème. Si la pause vocale sert de limite, cette simple distinction entre parole et silence ne suffit toutefois pas. Des chercheurs en littérature orale ont proposé différentes solutions.

Ainsi Geneviève Calame-Griaule (1977) distingue les pauses principales, marquées par une double barre en diagonale, des pauses secondaires à l'intérieur des phrases marquées par une diagonale simple : ces dernières correspondent généralement à un découpage en syntagmes. Lorsque la coupure correspond à une phrase non terminée, Calame-Griaule ajoute aux deux barres en diagonale une flèche, également en diagonale, pour montrer que le locuteur ne baisse pas la voix. Si ce dernier enchaîne rapidement, sans marquer le léger arrêt attendu par

l'auditeur, elle marque cet enchaînement par une barre en diagonale complétée, à son sommet, par une barre horizontale. Enfin, elle marque l'hésitation par des points de suspension.

Nicole Tersis (1976) propose un changement de numérotation des phrases correspondant aux pauses du conteur. Mais, quand les énoncés son trop brefs, elle n'effectue aucun changement de numérotation. Elle sépare seulement les deux énoncés par une barre verticale. Sa distinction entre pauses brèves et pauses longues n'est cependant pas étayée.

La collection des Classiques Africains, dans laquelle ont publié notamment Christiane Seydou (1991) et Gérard Dumestre (1979), propose une mise à la ligne à chaque pause du griot sans pour autant distinguer les courtes des longues : le disque joint à la collection comble cette faiblesse, en permettant à l'auditeur de percevoir ce rythme par lui-même.

Conscients de la nécessité de respecter le rythme de la profération orale dans la présentation écrite, tant Calame-Griaule que Tersis, Seydou et Dumestre proposent des solutions variées, mais aucun d'eux ne distingue par exemple les pauses courtes des longues en étayant leur distinction. L'association pauses secondaires/découpage en syntagmes proposée par Calame-Griaule ne résout pas ce problème, car – dans les discours du *jasare* Zarma Jeliba Baje par exemple – il arrive souvent qu'après un complément de lieu ou de temps, la pause soit plus longue qu'une pause à la fin de la phrase. En outre, aucun d'eux ne fait intervenir la musique dans leur dispositif. Or, aux dires des *jasare* Zarma et des *maabo* Peul par exemple, la musique joue un grand rôle : elle sert d'outil mnémotechnique, car il existe une correspondance entre certains épisodes narratifs et les rythmes musicaux. Elle est en quelque sorte une image musicale et possède donc une fonction imaginative. Elle permet également au narrateur de ralentir sa profération pour faciliter la compréhension de l'auditoire (fonction significative). Elle berce l'auditoire et le rend plus perméable aux paroles du *jasare* (fonction idéologique), provoque le suspens (fonction émotionnelle) et rythme la parole (fonctions rythmique et structurelle). Le rôle narratif de la musique est donc évident.

Ce rôle de la musique m'a poussée, dans un premier temps, à chercher à repérer les pauses selon des critères musicaux. J'espérais ainsi dégager des schèmes musicaux qui aideraient à comprendre le schéma narratif. Cependant, ce projet nécessitait l'aide d'ethnomusicologues spécialistes de l'Ouest africain. Pour des raisons techniques, il m'a fallu abandonner cette piste et définir ces pauses uniquement du point de vue de la parole. C'est ainsi que différents types de pauses ont été définies selon le temps de silence écoulé. La mesure temporelle permet d'avoir une certaine rigueur dans la notation des pauses, ce qui permet également d'éviter de plaquer des critères narratifs ethnocentriques, même si la représentation des pauses est choisie par le chercheur. Mais la subjectivité demeure, lorsqu'on tente de mettre en image le rythme musico-narratif. Voici la description du système que j'ai utilisé :

- une barre en diagonale, sans que l'on aille à la ligne, désigne une pause qui ne dépasse pas deux secondes. L'absence de mise à la ligne montre l'enchaînement rapide des syntagmes ou phrases ;
- la barre en diagonale, suivie d'une mise à la ligne et donc d'un changement de numérotation, indique une pause de deux à cinq secondes. Le saut qu'implique l'alinéa accentue l'idée de pause chez le lecteur ;
- deux barres en diagonale et un alinéa correspondent à une pause de six à dix secondes ;





- enfin, quand la pause dépasse dix secondes, un double alinéa est de rigueur ainsi que la notation du temps de celle-ci entre crochets ; ce qui fait de ces différents blocs des paragraphes. Cette mise en image du rythme m'a permis de remarquer, lors du découpage en propositions (hypothèse superstructurelle) du récit de Babatou, que les pauses de plus de dix secondes correspondent généralement au découpage en propositions (entrée-préface, situation initiale, complication, réactions, résolution, situation finale, chute-morale) ;
- quant à l'hésitation – qu'elle soit stylistique ou non –, elle est indiquée par des points de suspension, comme le proposait Calame-Griaule.

La « fixation » de la littérature orale demande par conséquent une approche systématique tant aux niveaux de la production, de la réception que de la « retransmission » de celle-ci. On peut ainsi dire qu'elle est co-construction de la part du locuteur, de l'auditoire et du chercheur. Cependant, cette approche systématique ne résout pas tous les problèmes qu'elle pose. Comme il n'y a pas d'équivalence absolue entre deux langues, jamais il n'y aura restitution de la littérature orale dans son essence et « *sorti de son contexte, le texte littéraire oral est comme un poisson hors de l'eau : il meurt et se décompose* » (Ki Zerbo In Laya, 1972 : 10).

Dans le cadre de l'oralité, la profération est toujours à la fois identique et différente au gré des circonstances : le locuteur raconte une histoire en tenant compte du champ idéologique (destinataire(s), auditoire, temps, lieu) dans lequel il se situe. La profération est, par conséquent, recréation continue à partir d'une trame fixe. Or enregistrer – fixer sur bande ou sur papier – c'est faire abstraction du contexte d'énonciation. Une fois fixé, le discours est figé. Non seulement, il perd des éléments paralinguistiques qui le caractérisent, comme nous l'avons vu, mais il est également déritualisé, puisqu'il peut être lu ou entendu par n'importe qui, n'importe où et n'importe quand. Ainsi glisse-t-on d'un discours à forme mouvante vers un texte à forme fixe. La fixation confère par conséquent une rigidité que la littérature orale n'a pas (car la profération de celle-ci est à chaque fois recréation suite aux modifications que les différents contextes imposent) et l'appauvrit en oblitérant tous les aspects non linguistiques, pourtant essentiels lors de la profération. Cette transition comporte deux risques majeurs. D'une part, le détenteur de la littérature orale – sachant qu'il peut être entendu et lu par tout un chacun – supprime les allusions à des personnes ou familles spécifiques et censure certains événements. Il appauvrit donc volontairement sa profération. D'autre part, la fixation induit une hiérarchisation des différentes versions. Le texte fixé tend à devenir la version « première », celle qui établit la norme et la vérité. De peur de dévier par rapport à celle-ci et d'être, par conséquent, traités de menteurs, certains *jasare* se cantonnent au silence. En se censurant moralement, ils abandonnent leur rôle de maître de la parole, si important à la survie de la tradition.

3. L'archivage de la littérature orale

A une époque où les *jasare* perdent peu à peu leur savoir, ce travail de fixation ne peut être une fin en soi. La transcription et la traduction de discours de *jasare* constituent un premier pas vers une sauvegarde de leur littérature orale.

Cependant, il ne suffit pas de sauvegarder des archives écrites, il est important de conserver les documents sonores sur des supports stables tels que le Cédérom. Une partie de ce travail a débuté grâce à la collaboration de la société Intermedia basée à Berne (Suisse) et du Centre d'Etudes en Histoire et Littérature

Orale (CEHLTO) basé à Niamey (Niger) dans le cadre du projet d'archivage des traditions orales (ARTO). Un fonds devrait être créé au CEHLTO à Niamey où je déposerai un double de toutes mes archives sonores sous forme de Cédérom. Conserver des archives sonores est important, car même si la fixation sur bande appauvrit la littérature orale par la perte des gestes et des mimiques, elle permet toutefois de la restituer d'une manière plus vivante que la fixation sur papier. Petit bémol dans le cadre de ce projet, aucune source écrite n'est conservée ; ce qui limite leur accessibilité aux seuls chercheurs parlant la langue. Il serait donc nécessaire pour élargir leur diffusion d'ajouter un document écrit (transcription et traduction) aux documents sonores.

Il s'agirait alors d'une base de données « unique » (répertoire « complet » d'un seul locuteur) au Niger. Si l'on se rappelle qu'aujourd'hui Jeliba est le dernier *jasare* Zarma possédant un tel savoir, ce travail prend d'autant plus de valeur. Il est en quelque sorte la dernière trace d'un savoir ancestral.

4. La diffusion des discours de Jeliba

L'archivage d'une littérature orale en voie de disparition est une question essentielle qui en entraîne d'autres. On peut en effet se demander quels sont les moyens de diffusion possible pour un tel répertoire et quels problèmes ceux-ci posent. J'ai recensé cinq types de diffusion possibles que j'ai, pour certains, expérimentés : premièrement, la présentation et l'analyse de certains discours lors de colloques et conférences ; deuxièmement, la mise sur internet d'une base de données sur la littérature orale ; troisièmement, la publication de récits dans des collections spécialisées (type « Classiques Africains ») ; quatrièmement, l'édition de disques compacts et, cinquièmement, l'organisation de concerts à l'étranger et au Niger.

Jeliba, dernier dépositaire de certains récits, est très attentif aux droits d'auteur/interprète et m'a demandé, pour seule contrainte lors de la diffusion, de faire attention à ce que ses droits soient respectés. S'il ne cherche pas forcément un gain financier dans la diffusion de son répertoire, il ne veut pas que son savoir soit exploité financièrement par d'autres personnes sans qu'il le sache, comme cela lui est déjà arrivé auparavant.

4.1. Les colloques et conférences

Pour un chercheur, la diffusion la plus évidente et la plus simple est la participation à des colloques et conférences ainsi que la publication d'articles. A cette occasion, des discours ont été analysés et présentés. Malheureusement, étant donné le cadre strict des colloques et des publications, il est impossible de véritablement publier ces discours. En outre, ce type de diffusion reste restreint au cercle des chercheurs occidentaux et africains.

4.2. La mise sur internet de données sur la littérature orale Zarma

La mise sur internet d'une base de données sur la littérature orale des *jasare* permettrait de rendre accessible des documents qui peuvent intéresser, d'une part, les chercheurs en littérature orale, les historiens, les linguistes et les anthropologues, et d'autre part, les passionnés de littérature orale, africains ou occidentaux.

La base de données décrit les fichiers audio et permet la recherche de ceux-ci selon





des critères prédéfinis. Les fiches comprennent les renseignements suivants : numéro d'archive et lieu où est archivée celle-ci, types de support, numéro de la plage, durée de la plage, nom de celui qui a enregistré l'archive sonore, date de l'enregistrement, nom de celui qui a gravé l'archive sur cédérom, date du gravage, nom du rapporteur, type de celui-ci, langue du rapporteur, ethnie de celui-ci, lieu d'enregistrement, pays, genre du discours, résumé et commentaires sur le document sonore, genre musical, instrument, air musical, genre « global » (Traditions, Légendes, etc.), origine ethnique de la tradition, région de celle-ci et mots-clés. La présence de mots-clés permet, dans la perspective d'une recherche, de retrouver les récits qui ont, par exemple, une thématique semblable. On peut également écouter sur internet un extrait musical restreint à environ cinq minutes pour des raisons de droit d'auteur et d'interprète, un extrait précédé d'une courte présentation du discours. Cet extrait a pour but d'attirer « l'auditeur » et de l'intéresser à ce patrimoine. Les cédéroms ne peuvent, quant à eux, être écoutés en entier qu'au CEHLTO à Niamey, et ne peuvent être exploités, ni même sortis du centre, sans l'acceptation de Jeliba ou de moi-même. L'absence de traduction du document sonore entier pose toutefois problème à toute personne intéressée par le document mais ne parlant pas Zarma. Ceci limite les possibilités d'accès à la source.

4.3. La publication dans des éditions spécialisées

Certaines collections, comme les *Classiques Africains*, offrent la possibilité de faire connaître la littérature orale, sous la forme d'une publication de textes bilingues accompagnés de disques. Elle offre ainsi un accès à des textes rares à la fois aux chercheurs et aux passionnés. Cette collection a permis de faire connaître, à un public plus large, une geste Bambara *(La geste de Ségou*, 1979) et la poésie Peul du Macina (1991) par exemple. Malheureusement, en posant comme condition que l'origine du récit et du narrateur soient identiques, cette collection ne permet pas d'aborder l'ensemble de la littérature orale des *jasare* Zarma : celle-ci est en effet composée de récits sur des chefferies Zarma mais également sur des chefferies des peuples voisins (Peul, Hausa, Mawri, Gourmantché, Touareg) et plus lointains (Bambara).

4.4. L'édition d'un disque compact

Un autre moyen de diffusion est le disque compact. En 1998, Camel Zekri, un musicien français passionné de musique traditionnelle africaine, a enregistré un disque compact composé de deux « classiques » des *jasare* Zarma narrés par Jeliba : le récit d'origine des Zarma, intitulé « Maali Beero » et le récit de fondation de la dynastie Sonay des Mayga intitulé « Askiya Mohamed ». Ce disque a été produit par OCORA Radio France, avec la collaboration du Centre franco-nigérien et diffusé tant en Europe qu'en Afrique. Cet enregistrement a permis de mettre en évidence l'aspect musical des récits de *jasare*. Malheureusement, Ocora n'a pas intégré de traduction dans la pochette et le texte de présentation que j'ai proposé (croyant qu'il y aurait une traduction) ne permet pas véritablement d'accéder au contenu de ces récits (Bornand, 1998).

4.5. L'organisation de concerts

Suite à ce disque, une association culturelle hollandaise (RASA) a pris contact avec Jeliba pour lui proposer une tournée de quatre concerts en Belgique et aux Pays-Bas (décembre 2003). Au cours de ceux-ci, il a raconté un récit qui s'intitule « Alfaga Modibaajo » ; peu connu même des Sonay et des Peul qui sont pourtant les peuples concernés par les événements narrés. Une courte présentation du narrateur, de la

situation du groupe des *jasare* dans la société Zarma et du récit a précédé la narration en elle-même, permettant au public européen de se familiariser avec le genre et d'en comprendre les enjeux. Sur scène, Jeliba a raconté son récit en s'accompagnant de son luth à trois cordes *(moolo)* et de gestes pour illustrer sa narration. Un sous-titrage en français et en néerlandais permettait au public de suivre l'histoire. Ce type de diffusion a permis à un auditoire plus large d'accéder directement et en temps réel à un pan de la littérature orale Zarma, même si le contexte narratif est différent de son contexte habituel (le *jasare* se trouve sur scène face à un public étranger). Par contre, le sous-titrage fixe (obligatoire vu la traduction en deux langues) a pour désavantage de ne pas permettre une traduction souple qui suive la narration. En effet, la traduction est réalisée sur la base d'une narration précédente. En outre, elle est résumée pour que le public ne se lasse pas. En fixant un récit « mouvant », ce type de traduction dénature quelque peu la narration. Mais c'est un moindre mal, car le sens du récit demeurait et la présence scénique du narrateur comblait ces manques ; les retours du public étaient d'ailleurs fort positifs.

Ce type de traduction permet également d'éviter un écueil important : celui du traducteur. En effet, il est difficile d'avoir un traducteur qui maîtrise aussi bien la langue du narrateur que celle du public et qui puisse traduire le récit dans son entier. Il apparaît dans les expériences réalisées au Centre Franco-Nigérien de Niamey que les pertes sont aussi grandes lors de la traduction en direct que lors du type de traduction expérimenté en Belgique et aux Pays-Bas, car comme le narrateur a tendance à enchaîner les phrases sans pause, le traducteur en oublie certaines. L'avantage de l'expérience hollandaise et belge est qu'une logique narrative est maintenue, alors que le traducteur peut perdre le fil. L'autre problème posé par la présence d'un traducteur est l'allongement de la narration, ce qui provoque une perte d'intérêt du public. Le dernier problème posé par le traducteur est celui de la mise en scène : le traducteur peut se mettre en concurrence avec le narrateur et ainsi déséquilibrer la narration (augmentation du temps de parole, gestes, tons, mimiques, etc.).

Les concerts organisés au Centre Franco-Nigérien de Niamey, qui étaient destinés à un public mixte (européen et nigérien), posent en outre un gros problème au *jasare* : comment peut-il concilier les règles éthiques de son clan et une narration à un public à la fois étranger et familier ? Traditionnellement racontés dans un espace privé, ces récits sont, lors de concerts, narrés dans un espace public. Ce problème du passage entre espaces privé et public ne se pose pas de la même manière lors de concerts à l'étranger, car le public étant européen, le *jasare* peut tout raconter sans enfreindre les règles éthiques de sa profession. En présence d'un public nigérien, il se trouve par contre confronté au fait que l'on peut y trouver des membres de clans ou peuples qui se sont opposés dans le passé. Or, il n'a pas le droit de raconter des événements qui peuvent réveiller de vieilles bagarres. Ceci entraîne une limitation des récits pouvant être racontés dans ce cadre, supprimant notamment pour les Zarma tout récit épique, car dans celui-ci il y a toujours un vainqueur et un vaincu. C'est ainsi qu'il réduit son répertoire au genre dit « de distraction », ce qui ne permet pas de montrer à un public étranger l'étendue de son savoir et peut réduire le *jasare* à un simple amuseur public.





5. Conclusion

Tierno Bokar, cité par Amadou Hampaté Ba dans un article intitulé « La tradition vivante » (1980 : 191), a dit :

> « *L'écriture est une chose et le savoir en est une autre. L'écriture est la photographie du savoir, mais elle n'est pas le savoir lui-même. Le savoir est une lumière qui est en l'homme. Il est l'héritage de tout ce que les ancêtres ont pu connaître et qu'ils nous ont transmis en germe, tout comme le baobab est contenu en puissance dans sa graine* ».

Jeliba, maître de la parole et mémoire des chefferies Zarma, détient une partie de ce savoir. C'est pourquoi la sauvegarde de son répertoire me tient à cœur. Elle permet en effet, dans un premier temps, de témoigner d'un patrimoine culturel important, et, dans un deuxième temps, de restituer à la population une partie de sa mémoire : certains récits – par exemple celui de *Babatou*, le grand guerrier Zarma qui combattit dans le Gourounsi (dans l'actuel Ghana) – sont inconnus de nombreux Zarma et même des descendants du héros. Par le biais d'internet, l'archivage devrait également rendre ce patrimoine accessible aux autres chercheurs ainsi qu'à toute personne s'intéressant à la littérature orale, à la culture Zarma ou même à l'Afrique en général.

J'ai choisi de décrire le parcours que nous avons suivi, Jeliba et moi, car il met en évidence des problèmes pratiques ; des problèmes qui se posent, tôt ou tard, à chaque chercheur dont le but est la conservation et la diffusion de la littérature orale. J'ai – il faut bien l'avouer – bénéficié d'une situation particulièrement favorable, car cette mission m'a été confiée par le détenteur de ce répertoire lui-même. Conscient de l'état désespéré de la littérature orale détenue par les *jasare*, il a dépassé les restrictions qui lui sont imposées par ses pairs (le répertoire d'un *jasare* ne doit être transmis qu'à un autre *jasare*) et opté pour une position intermédiaire, à la fois traditionnelle et moderne. « Traditionnelle », car il continue, malgré la détérioration de sa condition, le mépris de certains lettrés et les condamnations de certains intégristes musulmans, à proférer les discours que son père lui a transmis dans les contextes d'énonciation habituels (mariage, baptême, intronisation, etc.). « Moderne », car il utilise des canaux autres que la communication « traditionnelle » : l'enregistrement auprès d'un chercheur, même occidental ; la diffusion sur internet, sur disque compact et par écrit ; la participation à des concerts. Dans le contexte Zarma, la démarche choisie par Jeliba paraît, par conséquent, particulièrement exemplaire.

Bibliographie

Baje J. (1998). *Niger Epopées Zarma et Songhay*, disque, OCORA Radio France.

Bisilliat J. et Laya D. (1972). *La tradition orale dans la société Songhay-Zarma. Les zamu ou poèmes sur les noms*, Niamey, CNRSH.

Bornand S. (1998). *Niger Epopées Zarma et Songhay,* Présentation de la pochette du disque de Jeliba Baje in OCORA Radio France.

Bornand S. (1999). Le statut des griots en pays Songhay-Zarma : de l'époque pré-coloniale à aujourd'hui, In : Roost-Vischer L. et al. (Ed.) *Brücken und Grenzen. Des ponts et frontières. Forum suisse des africanistes, 2*, Münster, Hamburg, London, Lit Verlag.

Bornand S. (2005). *Le discours chez le griot généalogiste Zarma du Niger,* Paris, Karthala.

CEHLTO et INTERMEDIA Consultants (2000). *Atelier de formation et de concertation sur l'archivage de la tradition orale*, Cotonou, 20-24 mars 2000, manuscrit. (adresse internet d'ARTO : http://www.africa-orale.org/)

Calame-Griaule G. (1970). Pour une étude ethnolinguistique des littératures orales africaines, *Présence africaine,* 47, pp. 73-91.

Calame-Griaule G. (1977). *Langage et cultures africaines. Essais d'ethnolinguistique, réunis et présentés par G. Calame-Griaule*, Paris, Maspero.

Diawara M. (1990). *La Graine de la Parole*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag.

Dumestre G. (Ed.) (1979). *La geste de Ségou*, Paris, Armand Collin, Colll. Classiques Africains.

Hampaté Ba A. (1980). La tradition vivante, In : *L'histoire générale de l'Afrique* (volume 1), Paris, UNESCO.

Laya D. (1969). *Histoire des Songhay-Zarma : traditions historiques des ethnies de la région de Dosso,* Niamey, CRDTO UNESCO et Centre régional de documentation pour la tradition orale.

Laya D. (1972). *La tradition orale : problématique et méthodologie des sources de l'histoire africaine*, Niamey, CRDTO UNESCO et Centre régional de documentation pour la tradition orale.

Laya D. (1976). *Traditions orales historiques des Goles (I. Koygolo),* Niamey, IRSCH, coll. Langues n° 2.

Laya D. (1978). *Textes Songhay-Zarma*, Niamey, CEHLTO.

Laya D. (1983a). *Traditions historiques songhoy (Tindirma, Morikoyra, Arham),* Niamey, CEHLTO.

Laya D. (1983b). *Le Mythe de Dongo raconté par Dawda Sorko,* Niamey, CEHLTO

Mounkaïla F. (1988). *Mythe et histoire dans la geste de Zabarkane*, Niamey, CEHLTO.

Seydou C. (Ed.) (1991). *Bergers des mots : poésie peule du Mâasina*, présentée et traduite par Ch. Seydou, Paris, Armand Colin, coll. Classiques africains.

Tandina O. M. (1984). *Une épopée Zarma : Wangougna Issa Korombeïze Modi ou Issa Koygolo « Mère de la science de la guerre »*, Niamey, Thèse de troisième cycle en lettres modernes.

Tersis N. (1976). (avec la collaboration de Bernard Surugue). *La Mare de la vérité. Contes et musique Zarma (Niger),* Paris, CNRS, Langues et civilisations à tradition orale n°19.

Tersis N. (1979a). *Contes Zarma du Niger*, Paris, Edicef, Coll. Fleuve et Flamme.

Tersis N. (1979b). *En suivant le calebassier (Niger),* Paris, Edicef, Coll. Fleuve et Flamme.





Développement rêvé, réalité vécue dans deux villages du Zarmaganda

Fatimata Mounkaila

Universite Abdou Moumouni de Niamey, Niger



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



1. Introduction

Les villages de Tongom et Nazey où l'équipe SPP-E a effectué plusieurs séjours dans le cadre de ses enquêtes sur « Environnement et système agraire en milieu sahélien : dynamique, interactions et capacités internes d'innovation » (recherche financée par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique dans le cadre du Programme Prioritaire Environnement) sont situés à une cinquantaine de kilomètres de Niamey à vol d'oiseau. Il fallait pourtant deux longues heures et demie pour s'y rendre en voiture tout-terrain, en bon état de marche. Ce sont donc à la fois des villages enclavés et sans marchés hebdomadaires propres, coupés de la modernité urbaine de Niamey, mais néanmoins branchés sur de nombreuses villes de la sous-région Afrique de l'Ouest d'où leur parviennent non seulement les produits manufacturés en provenance du monde, mais aussi, quelquefois, les céréales de base qui permettent aux deux villages de demeurer encore sur leur site. Dès que l'hivernage a fourni ses produits, les ressortissants des villages du Zarmaganda (ainsi que ceux d'autres régions du Niger) se répandent en effet dans les différentes régions du pays et à l'étranger pour de plus ou moins longs séjours, à la recherche d'une hypothétique bonne fortune. C'est qu'en fait d'idéal de développement, ils n'emportent que celui en cours dans leurs villages, lequel semble se limiter à la nécessité de « *boro ya ma ni gunda yana dey* **»,** soit à peu près, et, littéralement : « *pouvoir courir plus vite que son ventre* **»,** c'est-à-dire, résoudre les problèmes alimentaires quotidiens de la survie, même si cet idéal se trouve entrecoupé de temps en temps de rêves de produits d'un autre niveau de consommation. Or, il n'y a, conduisant à la satisfaction de cette aspiration, que deux voies : produire assez de mil (le rêve) ou partir en exode pour le complément (la réalité), ces villages ayant cessé d'être autosuffisants depuis bien longtemps. C'est en tout cas ce qui ressort des enquêtes de terrain sur les représentations et c'est ce qui semble ressortir des chants et poèmes dits par les femmes, au rythme de leurs pilons à écraser le mil (les textes complets sont reportés en annexe).



2. L'état des lieux : les données de l'enquête de terrain

Les enquêtes menées sur le terrain indiquent toutes que des changements sont intervenus dans les valeurs qui régissent la vie dans ces villages et que certains comportements qui couvraient de honte n'interdisent plus, désormais, de se montrer en public. En l'absence de prison pour incarcérer les fauteurs de trouble, il y avait l'effet de honte ou la quarantaine qui obligeait le coupable à l'exil. Les temps semblent bien lointains où « *les princes pouvaient mourir de honte* » comme dit en substance, un proverbe du terroir.

2.1. Les valeurs sociales d'hier et d'aujourd'hui : réussite et échec au masculin

Dans les temps anciens, disent les villageois, il fallait avoir dans l'ordre, le mil, du bétail, beaucoup d'enfants, de l'argent, de nombreuses épouses et la propriété foncière. La piété islamique arrivait alors en dernière position après l'instruction et la capacité à nourrir sa famille. Les ressources tirées des activités agricoles et pastorales étaient les symboles du prestige social que renforçaient le nombre d'enfants et d'épouses. L'argent, devenu aujourd'hui la clef de toute réussite, n'arrivait alors et selon les mêmes informateurs, qu'en quatrième position. De nos jours, au contraire, même si le mil demeure la référence première, l'argent lui emboîte le pas, puisque tout est devenu convertible, du fait de la monétarisation des



rapports économiques et sociaux. Les ressources agro-pastorales, parce qu'elles ont acquis une valeur marchande, prennent quelquefois le pas sur les valeurs humaines dans un monde où la démographie tend à devenir un handicap. La piété islamique, stricto sensu improductive, a investi l'espace des codes moraux traditionnels ; le bien et le mal ne se mesurent plus qu'à l'aune de la morale islamique, du moins dans les discours publics. Seule parvient à y échapper la paresse, perçue comme l'incapacité à subvenir à ses besoins propres et à ceux de son foyer, et qui demeure une tare capitale. Le paresseux reste un parasite qui ne mérite aucune considération, parce que la paresse mène tout droit au statut de célibataire, c'est-à-dire à celui du *jamburu* sans existence sociale, condamné à ne pas avoir de descendance apte à perpétuer et immortaliser sa lignée et son nom. En mourant, celui qui n'a pas eu d'enfant est considéré comme vraiment mort ! Est définitivement mort « celui qui a laissé la chaîne se briser dans ses mains, quand ce fut son tour d'exécuter sa partition ». Voilà pourquoi stérilité et célibat apparaissent comme une malédiction et un échec.

2.2. Les valeurs sociales d'hier et d'aujourd'hui : réussite et échec au féminin

Dans l'ancien temps, la réussite sociale pour une femme se mesurait au nombre de ses enfants, à l'effectif de son bétail, à la taille de sa bourse, à sa naissance, à sa piété, à la qualité de son mariage, à son travail, à la préférence dont elle jouissait de la part de son mari, à sa soumission à l'époux, à son instruction, à sa situation d'épouse unique. C'est du moins ce qui ressort des réponses croisées des villageois.

Avoir beaucoup d'enfants était un critère de promotion sociale, la femme ayant le plus grand nombre d'enfants étant considérée comme le pilier de la famille, car la plus grande part de l'héritage du mari revient à sa progéniture surtout lorsque celle-ci est majoritairement masculine. Le bétail est cité en deuxième position, comme moyen pour la femme rurale de maximiser son capital à travers l'élevage des petits ruminants notamment et de s'assurer ainsi l'indépendance économique et un prestige social certain. Mais bien que la progéniture reste le meilleur atout, avoir un enfant hors mariage était la marque de la honte et partant, de l'échec que viendront réaffirmer les résultats de l'inactivité et de la paresse chez une femme. Cette considération garde encore toute sa pertinence puisque comme critère de honte, l'enfant naturel occupe le second rang dans la liste des critères d'échec. Le fait d'être une bonne musulmane est donné comme premier critère de réussite aujourd'hui pour une femme que l'on souhaite totalement soumise. Ainsi, ses biens propres - bétail, argent, instruction - que l'épouse continue à gérer de façon autonome, se trouvent-ils dilués et rendus invisibles dans le capital marital. Nous avons même pu entendre que ces biens ne pouvaient prospérer que dans la condition où ils sont couverts de la bénédiction du mari et recouverts par lui tout court.

2.3. Monétarisation des circuits économiques et impacts sur les relations sociales

Selon les dires des habitants, il fut un temps pas très lointain où il existait encore dans les villages des choses que l'on ne pouvait pas se procurer par l'argent, le mil notamment que les paysans hésitaient à « *sortir de la bouche de la famille*» pour le vendre. Aujourd'hui, l'argent donne accès à tout, et en particulier à la nourriture qu'il vaut mieux acheter que produire, y compris quand elle vient d'aussi loin que des Etats-Unis ou d'Europe (sous forme d'aide) ou de Thaïlande (en terme de prix de revient pour le riz par exemple). Toutefois, ce qui appauvrit le plus les

paysans demeurent bien les circuits locaux qui se sont développés et qui ont intégré les villages et leurs habitants, souvent alléchés par une apparente abondance de billets de banque. Ils prélèvent donc trop sur leur récolte et vendent prématurément pour se constituer un capital qu'ils espèrent faire fructifier en émigrant. Hélas, pour passer le cap de la soudure, ils doivent racheter du mil au double ou au triple du prix encaissé par eux dans le meilleur des cas ; sinon, ils sont tenus d'emprunter le même mil au taux usuraire d'une botte contre deux ou de prendre de l'argent contre la récolte à venir, ne travaillant ainsi que pour leur « *service de la dette* ».

3. Les représentations littéraires

Les représentations littéraires ne disent pas autre chose que ce qui vient d'être exposé plus haut, avec en prime des rêves qui font miroiter le bonheur, quand ceux-ci mettent en scène par exemple ces mariages princiers et l'apparat qu'ils revêtent dans les familles nouvellement riches de la capitale toute proche.

« Voyez arriver le groupe des singletons
Eux n'arrivent pas, en camion de combat
Comme ceux-là qui s'amènent en agresseurs
Eux, arrivent par le camion de la bonne action
Ils arrivent par le camion qui alloue des bienfaits
Par un avion à la partie avant toute blanche
Avec cent voitures et cent camions porteurs
Tous chargés de pagnes wax à blancs lisérés ».

(Texte n° 4, Le chant du singleton)

Cette scène qui a l'air d'être directement transposée de la métropole du pays ne semble rien avoir de réaliste dans des villages enclavés comme le sont Tongom et Nazey, mais le rêve, lui, est enclenché, ainsi que le montrent les quelques autres textes de littérature orale entendus et enregistrés dans l'un ou l'autre des deux villages. Ces textes vont de la devise mono-phrastique au rêve littéralement exprimé et aux textes de critique de la pratique sociale (polygamie, loi des aînés, etc.).

4. Le corpus

Ne seront reproduits ici que les traductions en français des textes entendus dans les villages de Tongom et Nazey, en raison de leur longueur, mais les versions Zarma restent disponibles comme éléments d'un projet d'anthologie de la littérature orale en préparation. Le corpus étudié est composé des textes suivants :

Texte 1 :

- *« Hayni », « le mil »,* cette merveilleuse céréale qui semble suffire à tous les besoins de l'organisme du Sahélien.

Texte 2 :

- « Seybata » que l'on aurait cru être un prénom désignant une personne et que l'on découvre ne désignant qu'une partie innommable du corps pour une jeune femme Zarma, même résolue à en découdre avec sa belle-mère gardienne de la maison, gestionnaire avare des vivres à elle confiées par son fils émigré et faiseuse de réputation de ses brus. A l'occasion des cérémonies socio-religieuses et particulièrement quand c'est elle-même qui accouche, la belle-fille attend de sa belle-mère un témoignage public de satisfaction pour tous les services rendus et que



le texte énumère de façon exhaustive. Toutefois, il arrive que l'inimitié entre les deux femmes soit telle que la belle-mère préférera se taire, en une condamnation sans équivoque.

Texte 3 :

- *« Kwaatu waybora »,* désigne la « *belle-mère peste aviaire »,* avare et forcément tyrannique pour les raisons indiquées plus haut.

Texte 4 :

- *« Killawize »,* littéralement le « coquelet solitaire », qui dans ce texte de plaidoyer pour ou contre la famille polygame, problème de société s'il en est, désigne le fils ou la fille de foyer monogame menacé(e), plus facilement qu'un autre, de rester enfant unique.

Texte 5 :

- *« Suba ya cine kaaro to Bokoy »,* littéralement « *Demain, à cette heure, l'autocar aura atteint Bouaké* » que j'ai préféré, en raison du contenu, intituler : *« Rêve de Sahélienne ».* Il s'agit d'un poème dit sur le mortier à piler, dans lequel la pileuse laisse aller son imagination vers ces épouses expatriées qu'elle se représente dans le luxe d'une existence idyllique, exemptées de la corvée d'eau et de la torture du pilon.

Texte 6 :

- *« Tongom daarankoobe »* soit, « *Tongom le village du millet roux »,* devise du village de Tongom, où ledit millet est d'ailleurs de moins en moins produit, eu égard aux besoins.

Texte 7 :

- *« Alfari zunka si suuna wa »* aphorisme dit à l'encontre du paysan paresseux qui ne pourra jamais disposer de vieux mil, le mil récolté dans l'année n'étant consommé que faute de réserves plus anciennes, celles qui permettent de classer les exploitations.



5. Les leçons du corpus

5.1. Les invariants : mil et exode rural, le développement rêvé

Le mil

Sur leur mortier à piler, les femmes chantent les vertus du mil comme si elles en disposaient suffisamment pour corriger tous les avatars que peut entraîner son manque.

« Toute partie du corps qui souffre d'anomalie
Est corrigée par le mil
Si une poitrine est cabossée
C'est le mil qui la redresse ;
Quand un dos est tordu,
C'est le mil qui le redresse ;
Si une clavicule est mise de travers,
C'est le mil qui la redresse ;
Quand une oreille devient tombante et se replie,
C'est le mil qui la redresse ;
Quand un coccyx sort sa pointe,
C'est le mil qui le corrige ;

Quand des hanches deviennent saillantes,
Le mil les redessine ».

(Texte n°1, le mil)

Il faut par ailleurs reconnaître qu'il s'agit d'un rêve officiellement entretenu, depuis que l'administration coloniale a introduit ici le concept de développement sans qu'il y ait jamais eu de programme réussi. De « Boodo » de Maazou Dan Alalo, mettant en scène le Commandant de cercle, modèle du « Contre-maître » colonial champion de travaux forcés, aux chants de la jeunesse du parti unique, chargés d'invectiver les militants, et aux chants de la « *Samaria* » de la « Société de Développement » de Seyni Kountché et Ali Seybou, tous régimes politiques développementistes, on a, de façon continue, combattu l'exode rural comme source de sous-emploi, de paresse et donc de sous-développement, par des hymnes au travail et à la production agricole (sans d'ailleurs que cet encouragement mette l'accent sur les produits vivriers). C'est en partie pourquoi les famines, qui font partie de l'histoire du Sahel, n'ont pas cessé de se relayer dans l'ensemble du pays et plus spécialement dans le Zarmaganda qui aura connu de 1911 à 1984 pas moins de douze famines et disettes aux noms évocateurs, comme : « Grandes poitrines », « Caresse-mèches », « Vente d'enfants », « Pile-calebasse », « Se tourner le dos », « S'arc-bouter », etc.



Ainsi, ce mil qui est toujours chanté pour ses vertus - sobriété, peu d'exigence, résistance, rendement, richesse nutritionnelle (Bernard, 1995) -, fait bien souvent défaut aux populations qui lui vouent un attachement presque passionnel. En cas de rupture, ils regardent donc ailleurs pour voir s'il y est.

L'exode rural

Si le voyage est au Sahel presque un rite d'initiation, sur lequel se sont greffés de nombreux fantasmes d'enrichissement rapide grâce à l'émigration, c'est surtout l'insuffisance de mil dans les villages qui pousse à partir, d'abord les jeunes hommes, puis les plus vieux, et à présent de toutes jeunes femmes, elles aussi fascinées par le lustre entrevu d'un ailleurs devenu irrésistible, en dépit des avertissements officiels :

- « *Il n'est pas normal que face à toutes ces activités nationales, des jeunes Nigériens continuent encore à émigrer vers la côte où ils sont prêts à accepter de surcroît les travaux les plus sordides et les plus humiliants. Qu'ils sachent ces jeunes que leur avenir est au Niger, que leur orgueil et leur fierté sont fonction de la prospérité et du renom du Niger* » (Colonel Seyni Kountché, Président de la République du Niger, 13 février 1978, visite de travail à Dosso).

Mais de tels discours restent lettre morte en l'absence d'une politique équilibrée de recherche de la sécurité alimentaire que l'Etat ne parvient pas à garantir. Ce sont alors les jeunes filles des villages, sur les aires de jeux et en joutes oratoires, et les épouses pileuses souvent délaissées par un époux migrant qui, en exprimant leurs rêves, obligent pour ainsi dire les derniers résistants à partir eux aussi, en quête de moyens pour le développement.

5.2. Poésie du pilon et modèles économiques en changement

Les deux villages étudiés se vident de leurs bras valides dès que s'annonce la morte saison, favorable à l'exode et à la migration. Nouant avec une déjà longue tradition, les jeunes filles chantent les bienfaits, vrais ou supposés, de la migration sur la place du village où ont cours les processus d'insertion sociale et le classement des



adolescents. C'est là que se disent les récits de voyages qui occultent, grâce à un consensus entendu, les dures réalités de l'exode et de la migration. Peu importe en effet que nombre de gaillards partis en exode ne l'aient fait que pour échapper à la famine, à l'impôt ou aux travaux forcés ; le migrant de retour avec quelques gadgets et suivi de son aura de voyageur au long cours, est toujours bien accueilli, surtout lorsqu'on le compare au mari casanier qui n'a à offrir, dans le meilleur des cas, que l'ancestrale botte de mil à décortiquer pour le déjeuner et le dîner. Une grand-mère atteste qu'il suffit, de nos jours que le prétendant migrant claque des doigts pour qu'une jeune fille soit prête à l'épouser et à le suivre, à plus forte raison quand il s'agit de celles qui sont déjà ses épouses légales et qui se battent, chacune, pour être l'élue au départ.

« Tends-moi, tends-moi vite le pagne couche de
« bébé »
L'autocar est déjà en position de départ
Pour un aller direct sur les plages d'Abidjan »

(Texte n°5, Reve de Sahelienne)

A l'adresse de celle qui ne peut pas encore partir, on conseillera patience et sollicitude vis à vis des enfants que sa co-épouse partante, laisse à sa garde :

« Salamou Saley, disons-nous au revoir
Je te demanderais de veiller sur nos petits
Et de ne pas les faire payer
Pour les fautes de leur père ».

(Texte n°5, Reve de Sahelienne)

Mais si les chanteuses actuelles sont prêtes à tenter l'aventure, elles sont néanmoins davantage averties et savent en partie (sans que cela les fasse reculer pour autant), les risques qu'elles encourent à s'en aller ainsi :

On peut me renvoyer dans un sac par la poste
Je reviendrai, ayant appris quelques mots de dioula (langue véhiculaire en Côte d'Ivoire et dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest).

(Texte n°5, Reve de Sahelienne)

Ainsi, pendant que les discours officiels appellent à la production dans le secteur primaire, les épouses, les soeurs et même les mères déjà acquises à l'idéal d'un secteur tertiaire de services quasiment inexistant dans le tissu économique local, étrennent avec fierté quelques objets manufacturés de lointaine importation, qui les confortent dans leur rêve.

5.3. La réalité vécue : des villages en crise et sous perfusion

Les villages, objets de cette étude, sont situés dans une zone où les conditions climatiques sont peu propices aux activités agricoles. La pluviométrie y est faible et mal répartie dans le temps et dans l'espace. La brousse, espace non habité, naguère pourvoyeuse de gibier et de produits de cueillette, ne remplit plus cette fonction, d'autant qu'elle ne comporte plus, ni aire sacrée, ni aire protégée, que l'on pourrait assimiler à une méthode traditionnelle de protection de l'environnement.

Faute d'information et de moyens matériels, aucune technique moderne de culture n'est utilisée dans ces villages où seules quelques charrettes attelées constituent les instruments les plus modernes. L'illettrisme de la population reste par ailleurs

un frein important à l'assimilation de méthodes nouvelles importées, cependant que certains techniciens traditionnels (puisatiers, guérisseurs...) et leurs savoirs disparaissent, remplacés par de nouveaux métiers.

A tous les maux déjà mentionnés, il convient sans doute aussi d'ajouter la perte de confiance dans les savoirs locaux, véritable cause de désarroi dans ces villages. La dégradation de l'environnement physique, l'apparition de nouveaux savoirs et de détenteurs étrangers aux villages, les nouvelles sources de revenus liées à la monétarisation des échanges, font que des pans entiers de savoirs sont ainsi en train de se refermer.



5.4. La perte des repères

Certaines certitudes contenues dans les aphorismes d'hier ne semblent plus avoir cours aujourd'hui car les ressources humaines sont moins valorisées. Le nombre d'enfants et d'épouses n'est plus un critère fondamental de classement social dans un monde où la démographie tend à devenir beaucoup plus un handicap. Epouses et enfants étaient un atout comme main-d'œuvre familiale : ce n'est plus le cas aujourd'hui où ce sont ceux qui ne grattent pas la terre qui mangent mieux. Non seulement (et tel que cela ressort des réponses des villageois), ce sont les ressources extra-agricoles qui assurent une partie de l'alimentation des villages (50% selon les enquêtes), mais il suffit en plus de parcourir les quelques dizaines de kilomètres jusqu'à Niamey pour voir qu'on peut bien manger sans même cultiver du tout. Dans une année catastrophique comme celle qu'ont vécue les villageois en 1997, le maïs nécessaire à la survie des villages a été acheté et chargé sur camions depuis la Côte d'Ivoire par les ressortissants. Il y a là comme un renversement de la logique même du phénomène de l'exode, conçu dans les schémas traditionnels comme une menace et qui se transforme objectivement en condition de maintien de la cohésion des villages dans leur site géographique.

Mais, pendant combien de temps encore, des villages comme Tongom et Nazey pourront-ils demeurer sous perfusion, grâce à du grain produit de plus en plus loin dans d'autres terroirs, voire sous d'autres cieux, alors qu'ils ne participent pas en retour aux circuits d'échanges ? La conjonction de ces données sape la crédibilité des chefs d'exploitations agricoles que sont les paysans de ces villages, désormais incapables de nourrir les membres de leur exploitation dont les bras valides préfèrent fuir pour aller se fondre dans cette nouvelle faune des villes africaines qui tente désespérément de vendre des services.

5.5. Ni génies tutélaires, ni pierre d'assise

Dans leurs nouvelles exploitations de plus en plus fragilisées, les paysans ne savent plus vers quelle activité se tourner, quand les dieux-lares eux-mêmes, qui sont avant tout des divinités agraires, semblent s'en être allés, abandonnant les anciens protégés à leur sort. Autrefois, régnaient sur les villages des génies indigènes qui intervenaient en cas de menace pour indiquer aux habitants, parades et voies de sorties. « *Chaque fois que nous étions inquiets, nous les convoquions et ils répondaient à notre appel* » ont pu dire les villageois avec cette pointe de nostalgie qui aime amender le passé. Pourtant, ce vieux temps évoqué n'est pas très ancien, sinon que l'histoire de la région s'est accélérée. Les villages du Zarmaganda ont ainsi connu en moins d'un siècle plusieurs systèmes de développement pensés du sommet et qui se sont révélés être davantage des systèmes d'exploitation des populations (colonialisme, gestion des indépendances, détérioration des termes de l'échange, mondialisation, etc.). La vulnérabilité et le dysfonctionnement des systèmes agraires ont fait le reste et il faut

aujourd'hui penser une reconversion ! Mais, laquelle ?

5.6. L'élevage ? Bien implanté mais en perte de vitesse



A Tongom et Nazey, les habitants disent qu'une mutation est intervenue dans les rapports entre agriculteurs et éleveurs. Les frictions qui les opposent sont moins violentes et plus rares et les préjugés entre les communautés tendent à s'émousser du fait de la longue cohabitation entre groupes et surtout du fait de la sédentarisation progressive des nomades pour cause des sécheresses répétées qui ont affecté le cheptel. Si les aires de pâturages ont effectivement diminué, de plus en plus d'agriculteurs, qui confiaient leurs bêtes aux Peul pasteurs, apprennent à s'en occuper eux-mêmes notamment sous la forme d'animaux d'embouche. Les Peul eux-mêmes commencent, sans doute contraints par l'environnement qui se détériore et les aires de pacage qui s'amenuisent, à renoncer à ces immenses troupeaux d'antan laissés en vaine pâture et qui perdent une bonne partie de leur eau et de leurs muscles à la recherche de nourriture. Pour ces diverses raisons, la charge sur les pâturages pourrait devenir moindre si un phénomène nouveau ne s'était pas fait jour autour des villages de Tongom et Nazey, en l'occurrence le balayage systématique du fourrage en direction de la ville de Niamey notamment, où de nombreux habitants prétendent mener une vie de citadins tout en continuant, néanmoins, à pratiquer l'élevage. Toutefois, si ces villages à la pluviométrie aléatoire veulent rester partie prenante de la dynamique de développement prônée dans tout le pays, l'élevage, pour lequel les populations éprouvent un grand attachement et ont une expertise certaine, pourrait offrir une alternative, sous condition d'organisation, de professionnalisation et d'ouverture aux circuits commerciaux sous-régionaux et régionaux.

6. Conclusion

En guise de conclusion, force est de reconnaître qu'il ne s'offre à ces villages que de très minces perspectives au rythme actuel des évènements dans le Zarmaganda, à moins que la décentralisation qui est largement enclenchée au Niger et qui encourage un développement autocentré et connecté au vaste monde, contraigne les paysans à reconstruire un nouvel ancrage et de nouveaux circuits d'échanges dans un contexte de globalisation qu'il faut bien assumer, même du fin fond du Zarmaganda.

Bibliographie

Bernard Y. (1995). *Mil merveille du Sahel*, Niamey, Mission Catholique.

Bisilliat J., Laya D. (1972). *Les Zamu ou poèmes sur les noms*, Niamey, I.R.S.H.

Bisilliat J., Laya D. (1992). Le système familial Songhay-Zarma, *Le Journal des Africanistes*, 62/2, pp. 161-181.

Diarra F. A. (1971). *Femmes Africaines en devenir : les femmes Zarma du Niger*, Paris, Anthropos.

Diouf M. M. (1996). *Lances Mâles : Léopold Sédar Senghor et les traditions sérères*, Niamey, CELHTO.

Hesseling G. (1994). *La notion de propriété rurale et des contrats d'exploitation au Niger*, University of Wisconsin, Land Tenure Center.

Mounkaïla F., Seydou A., Sidibé A. (1996). Derrière le geste quotidien : savoirs paysans et représentations dans deux villages du Dallol Bosso Sud, In : *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, numéro hors-série, Niamey.

Mounkaïla F. (1998). Du Talaka au pauvre : représentations de la pauvreté dans la littérature orale Songhay-Zarma du Niger, *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, numéro hors-série, Niamey

Mounkaïla F., Sidibé A., Dorthe C. (1999). Lecture plurielle des savoirs paysans, *Travaux et Recherches de l'Institut de Géographie n° 16*, Université de Lausanne.

Mounkaïla F. (2001). Femmes et politique au Niger : présence et représentations, In : *Niger: Etat et Démocratie*, Paris, L'Harmattan.

Ndiaye R. (1980). Chants-poèmes sérères, *Revue culturelle du monde Noir,* Nouvelle série bilingue, 141, pp. 83-101.

Olivier de Sardan J. P. (2000). *Courtiers en développement*, Paris, Karthala.

SPP/E (Groupe de Recherche) (1998). *Dynamique, Interactions et Capacités Internes d'Innovation*, Rapport de la phase 20, Niamey, Université Abdou Moumouni.

UNICEF (1994 et 1998). *Analyse de la situation des femmes et des enfants au Niger*, Niamey.



Annexe : le corpus

Texte n°1 Le mil

1. *Mil, mil, mil*
   Eh jeunes femmes, ayez du respect pour le mil
   Pour l'amour de Dieu
   Ayez du respect pour le mil !

2. *Toute partie du corps qui souffre d'anomalie*
   Est corrigée par le mil.
   Si une poitrine est cabossée,
   C'est le mil qui la redresse ;
   Quand un dos est tordu,
   C'est le mil qui le redresse ;
   Si une clavicule est mise de travers,
   C'est le mil qui la redresse ;
   Quand une oreille devient tombante et se replie,
   C'est le mil qui la redresse ;
   Quand un coccyx sort sa pointe,
   C'est le mil qui le corrige ;
   Quand des hanches deviennent saillantes
   Le mil les redessine.

3. *Tout ce qui s'indure*
   Pour devenir calleux
   Et tout en longueur,
   C'est le mil qui lui permet
   De reprendre « boukkou », du volume.

Texte dit par Aligna de Boye Bangou
Transcrit et traduit par Fatimata Mounkaïla

Texte n° 2 Seybata, la fesse « insulteuse »

1. *L'épouse*
   Femme âgée et hypocrite
   Insulte-la
   La vieille pétroleuse
   Insulte-la
   Qui prend feu à grandes flammes,
   Insulte-la
   Qui oeuvre à défaire les mariages,
   Insulte-la
   Mais tient à sauvegarder le sien
   Insulte-la
   Insulte-la ma fesse ; insulte-la
   Mon musculeux bras noir, insulte-la
   Insulte-la, insulte-la, insulte-la !
   Elle est plus prolifique que le piliostigma et le criquet
   Elle est plus prolifique que termites et souris
   Elle est plus prolifique qu'une pastèque de famine
   Femme âgée et hypocrite
   Insulte-la
   Qui refuse de donner de satisfecit,
   Insulte-la
   Quand mon plat du dîner lui est toujours porté,
   Insulte-la
   Ma calebasse d'eau crémeuse lui est toujours portée,
   Insulte-la
   Ma cruche d'eau puisée lui est toujours portée,
   Insulte-la
   Ma boule malaxée lui est toujours portée,
   Insulte-la
   De même que lui est portée la boule non entamée,
   Insulte-la
   Elle prétend refuser de satisfecit
   Insulte-la, insulte-la, insulte-la !



2. Le beau-père
On ne donnera pas de satisfecit
Insulte-la
A une épouse perfide
Insulte-la
Qui, alors que j'ai un cheval au pieu
Insulte-la
Un mouton au piquet
Insulte-la
Jette en perte la lavure, insulte-la
Et du son du mil, se fait un couscous
Insulte-la, insulte-la, insulte-la !

3. L'épouse
Père-de-Kaïlou, je ne parle pas pour toi
Insulte-la
Je parle pour la mère de Kaïlou
Insulte-la
Pour la femme âgée et hypocrite
Insulte-la
Qui refuse de donner de satisfecit
Insulte-la
Elle fait plus de petits qu'un lannea microcarpa
Insulte-la
Elle fait plus de petits qu'un palmier dattier
Insulte-la
Elle a fait des garçons à n'en plus compter
Insulte-la
Elle a fait des filles à n'en plus compter
Insulte-la
Et prétend refuser de satisfecit
Insulte-la, insulte-la, insulte-la !
J'ai pilé pour toi du granulé de mil
Insulte-la
J'ai apprêté pour toi des bouillies au chinois
Insulte-la
J'ai pilé et fait cuire de la boule de mil
Insulte-la
Tu refuses de délivrer de satisfecit
Insulte-la, insulte-la, insulte-la !
Le son de mon mil n'ira pas à Hâro
Insulte-la
La lavure de mon mil n'ira pas Hâro
Insulte-la
Du son de mon mil, je ferai du couscous
Insulte-la
J'écraserai les graines pour faire mon eau crémeuse
Insulte-la
Et je répandrai à terre la lavure obtenue.
Insulte-la, insulte-la, insulte-la.

4. Le beau-père
A qui parles-tu ainsi, Laki ?
Insulte-la
Effrontée petite, lame de rasoir
Insulte-la

5. L'épouse
Père-de Kaïlou, je ne parle pas pour toi
Insulte-la
Je parle pour la mère de Kaïlou
Insulte-la
Je parle pour la vieille hypocrite
Insulte-la
Le son de mil que j'ai glané çà et là
Insulte-la
A fait plus de muscles que les bottes d'une quidam





Insulte-la
Le peu de mil que j'ai pu quémander
Insulte-la
A fait plus d'effet que le grenier d'une quidam
Insulte-la
Que Rachida prenne et me tienne Nayé
Insulte-la
Afin que je puisse insulter leur grand-mère
Insulte-la
Que je puisse insulter et mettre en pièces
Insulte-la
Leur grand-mère, archange de malheur.
Insulte-la, insulte-la, insulte-la !

6. *Le beau-père*
Mère de Kaïlou, insulte en retour, de ma part
Insulte-la
Cette jeune effrontée petite lame de rasoir
Insulte-la, insulte-la, insulte-la !

7. *L'épouse*
Père de Kaïlou, je ne parle pas pour toi
Insulte-la
Je parle pour la mère de Kaïlou
Insulte-la
Qui oeuvre à défaire les mariages
Insulte-la
Mais ne veut pas que le sien soit défait
Insulte-la, insulte-la, insulte-la.

8. *La belle-mère*
Ne m'appelle pas Mère-de-Kaïlou
Insulte-la
Appelle-moi Bibata
Insulte-la
Je me prénomme Bibata
Insulte-la, Insulte-la, Insulte.

9. *Le beau-père*
Insulte-la donc pour moi, Mère de Kaïlou
Insulte-la
Et puis, nous enverrons une lettre à ton fils
Insulte-la, insulte-la, insulte-la

10. *L'épouse*
Qu'on envoie donc une lettre à Kaïlou
Insulte-la
S'il me répudie, j'en trouverai un autre
Insulte-la
Si je pars, une autre me remplacera
Insulte-la
Qui t'insultera et te mettra en pièces.
Insulte-la, insulte-la, insulte-la !

11. *L'Epouse*
Insulte-la pour moi, Seybata
Insulte-la
Insulte-la pour moi, ma fesse
Insulte-la
Insulte-la pour moi, Mère-de-Bâki
Insulte-la
La chose de dedans mon pagne
Insulte-la
Ma main aux doigts écartés
Insulte-la
Toi qui peux l'insulter
Insulte-la

Car moi je ne le peux pas
Insulte-la
Elle me tient lieu de belle-mère
Insulte-la,
Toi qui peux l'insulter !
Insulte-la, insulte-la, insulte-la.

Texte dit par un groupe de jeunes filles du village de Nazey
Complété par un groupe de femmes du village de Tongom.
Transcrit par Boubé Saley Bali et Fatima Mounkaïla
Traduit par D. Laya et F. Mounkaïla

Texte n°3 La peste aviaire



1. *Peste, peste, peste aviaire*
   Que la dame peste aviaire me laisse donc tranquille
   Koumbo, saches que tu entres dans la famille Bolalkoye
   Où le coussinet qui te portera est déjà apprêté
   D'où on te laissera choir en une aire dure et nue
   Où il ne restera de toi, ni morceaux ni indices.

2. *Hélas! On ne croit pas en la loyauté d'une coépouse.*
   Mais, si tu ne le sais pas, tu devrais t'informer
   Demande à Domino de Karma des nouvelles de cette maison
   Où Sipti n'a pu faire cuire, ni de la viande, ni du beurre.

Texte recueilli à Nazey par Saoudatou Dôzo et Zeinabou Founno
Traduit par Fatimata Mounkaïla

Texte n°4 Le chant du singleton

Le groupe des frères
Dieu fasse qu'on puisse surclasser certains pairs
Et permette de les surclasser de très belle manière !
Voyez arriver le groupe des singletons
Eux n'arrivent pas, en camion de combat
Comme ceux-là qui s'amènent en agresseurs,
Eux, arrivent par le camion de la bonne action
Ils arrivent par le camion qui alloue des bienfaits
Par un avion à la partie avant, toute blanche
Avec cent voitures et cent camions porteurs
Tous chargés de pagnes wax à blancs lisérés

Le groupe des demi-frères
Dieu fasse qu'on puisse surclasser certains pairs
Et permette de les surclasser de très belle manière
Frère consanguin, mon frère à tête d'or !
Qu'un frère consanguin fasse une chute dans un puits,
Et qu'un frère singleton y chute lui aussi
Et on verra lequel des deux on sortira
C'est le frère consanguin qui en réchappera
Tandis que le singleton, restera dans le puits.
Car si un singleton fait une chute dans un puits,
Qui le pleurera, qui se lamentera ?
Qui irait chercher les cordages nécessaires,
Pour faire remonter le malheureux du puits ?
Qui se lancera en course autour du puits,
En pleurant la mort, de l'enfant de son père ?
On ne trouvera que la gourde et sa corde au col,
Abandonnés, affligés, posés au bord du puits.

Le groupe des frères
Dieu fasse qu'on puisse surclasser certains pairs
Et permette de les surclasser de très belle manière
Les frères consanguins ne sont qu'écorces de Pilostigma
Qui se décollent du tronc en lambeaux parallèles,
Insouciants qu'ils sont de bien-être réciproque
Qu'on ne découvre parents qu'en cas de conflit,
Parce qu'alors ils brandissent sur l'autre, chacun sa hache



Parce qu'alors ils brandissent chacun sa machette
Pendant que reste assis, leur idiot de père

Le groupe des demi-frères
Dieu fasse qu'on puisse surclasser certains pairs
Et permette de les surclasser de très belle manière !
Que nous brandissions les uns, les autres nos haches,
Que nous brandissions les uns, les autres nos machettes,
Est préférable, à l'absence de demi-frère
L'absence de demi-frère est vraiment un grand manque.
Si mon demi-frère se rend sur le Golfe de Guinée,
Il me rapporte les pagnes de la côte de Guinée
Je reçois les chaussures en provenance du golfe
Ce que ne peuvent avoir les enfants des sorcières,
Filles de femmes à la tête ceinte de cordelettes à noeuds
De femmes conservant maintes poudres en suspensoirs
Les filles des porteuses d'amulettes en collier
Les filles des porteuses de cordelettes au front.

Le groupe des frères
Dieu fasse qu'on puisse surclasser certains pairs
Et permette de les surclasser de très belle manière !
Quand un frère consanguin va sur la Côte de Guinée,
Et que le singleton s'y rend lui aussi,
Le frère consanguin ne gagne que quelques francs
Alors que le singleton en gagnera des millions
C'est cet argent, que le consanguin va voler
Pour le transformer en pagnes pour ses soeurs
Pour le transformer en chaussures pour ses soeurs

Le groupe des demi-frères
Dieu fasse qu'on puisse surclasser certains pairs
Et permette de le surclasser de très belle manière !
A l'occasion du mariage de notre demi-frère
La fratrie arrive en voitures capitonnées
Qui n'empruntent pas, les chemins de broussailles
Les demi-frères nagent dans le bonheur
A l'occasion de leur belle et grande noce
Où le singleton, ne peut mettre le pied.

Le groupe des frères
Dieu fasse qu'on puisse surclasser certains pairs
Et permette de les surclasser de très belle manière !
L'assemblage composite que forment les demi-frères
Ne se soucie jamais du bonheur des autres frères
Dont la parenté ne joue qu'en cas de conflits
Dans lesquels ils s'affrontent en chiens enragés,
Se saisissant de la hache et de la machette du père
Pour se ruer sur la coépouse de la mère
Pour aller tuer la co-épouse de la mère
Pendant que reste assis, leur âne géniteur

Le groupe des demi-frères
Dieu fasse qu'on puisse surclasser certains pairs
Et permette de les surclasser de très belle manière !
Que nous ayons à brandir les uns, les autres, nos haches
Que nous ayons à brandir les uns, les autres, nos machettes
Est préférable à l'état d'élément solitaire
De singleton seul et solitaire
Comme ces boucles d'oreilles, à 25 francs la paire.
Singleton, à tête de rainette
A tête de chien, et tête de scorpion
Qui porte attachée, une amulette noire au cou !

Le groupe des frères
Dieu fasse qu'on puisse surclasser certains pairs
Et permette de les surclasser de la belle manière

Ma mère n'a pas à partager le sel de vingt-cinq francs
Ni à partager le piment acheté à vingt-cinq francs
Elle n'a pas à répartir quelques soumbala
Elle n'a pas à partager quelques épices du marché.
Mon père n'est ni mort, ni parti en voyage
Et peut se remarier, quand cela lui plaira.

Le groupe des demi-frères
Dieu fasse qu'on puisse surclasser certains pairs
Et permette de les surclasser de très belle manière
Sa recherche d'une épouse n'a que trop duré
Que ton père meurt, pendant son interminable quête.
Que ma mère ait à partager le sel de vingt-cinq francs,
Qu'elle ait à partager le piment rapporté,
Qu'elle ait à répartir quelques soumbala,
Qu'elle ait à partager la provision d'épices,
Est préférable à la situation de singleton.
Ma mère ne s'agenouille pas aux pieds des marabouts
Ma mère ne fréquente pas les officines des voyants.

Le groupe des frères
Dieu fasse qu'on puisse surclasser certains pairs
Et permette de les surclasser de très belle manière
Il vaut mieux être seul que toujours en conflit
Les demi-frères sont devenus la risée du village
Depuis que Jattou a fait se décharger leurs piles,
En balançant sa belle-mère d'une prise de judo.
A mon arrivée chez lui, Dodo était en pleurs
Clamant que plus rien n'allait dans le village
Ne prétends pas que le village est troublé
Que la polygamie n'est pas un style de vie !
Et n'eût été l'arrivée, de Kaydiya l'Aînée
Et de Hamsa qui a dévalé la colline
Kaydiya la Cadette aurait été tuée
Elle aurait été réduite en deux quartiers de chair.

Recueilli et transcrit par Saoudatou Dôzo et Zeinabou Founno
Traduit par D. Laya et F. Mounkaïla





Représentations socio-culturelles des agro-éleveurs Peul du Dallol Bosso (Niger)

Amadou Oumarou

Departement de Sociologie
Universite Abdou Moumouni de Niamey, Niger



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



1. Introduction

Cet article reprend une analyse des données recueillies dans le cadre d'une recherche de thèse de doctorat effectuée entre 1999 et 2003 (Oumarou, 2004). Cette recherche a été menée dans trois villages du Dallol Bosso : Bundu Sunti (vers Ballayara dans le Dallol Nord), Samséré et Windé-Bago (vers Falmey dans le Dallol Sud).

Partant des observations et des entretiens effectués dans ces villages, nous examinons les différentes perceptions que les agro-éleveurs Peul de ces lieux ont du temps, de l'espace, de la maladie et de la santé. A partir des exemples recueillis dans ces villages, nous tenterons de généraliser les observations à l'ensemble de la communauté des agro-éleveurs Peul de la zone du Dallol Bosso, même si quelquefois les interprétations de ces aspects peuvent varier d'un village à un autre voire d'une personne à une autre, surtout lorsqu'il s'agit par exemple des causes d'une maladie ou d'un malheur quelconque. L'analyse de ces différentes perceptions contribuera sans doute à mieux comprendre la culture de ces agro-éleveurs.

2. Aperçu sur la zone du Dallol Bosso

Le Dallol Bosso se définit autour de la vallée encadrée par les plateaux de Fakara à l'Ouest et de Zigui à l'Est. Il est situé entre le 12° 30 et 16° de latitude Nord et couvre une superficie de 4'150 km^2. Il s'étend du fleuve Niger au Kourfey, dans l'Azawak à la frontière malienne. Sa vallée est large de 7 à 40 km. Communément, l'appellation du Dallol Bosso intègre aussi bien la vallée fossile que les plateaux qui l'entourent. Cette définition lui donne trois zones géomorphologiques distinctes. Il s'agit de :

- la vallée : appelée *Dallol* en fulfulde et *Boboye* en Zarma, c'est un ancien affluent desséché du fleuve Niger. Elle présente des traits physiques particuliers. La présence d'une nappe phréatique peu profonde offre une disponibilité et une accessibilité en eau assez importante justifiant une concentration plus grande de la population résidente avec une densité moyenne de 55.3 habitants au km^2 (Recensement général de la population et de l'habitat (RGP/H-2001), résultats provisoires, annexe III). On y rencontre deux types de sols :
  - les sols sablonneux fortement dégradés et majoritairement mis en culture ;
  - les sols argileux des bas-fonds portant une végétation annuelle à vocation pastorale ;
- le Fakara constitue le plateau qui longe la vallée du Dallol sur son côté Ouest ;
- le Zigui représente le plateau oriental de la vallée du Dallol.

Ces deux plateaux présentent les mêmes caractéristiques physiques. Leurs sols sont latéritiques et le couvert végétal est constitué de brousse tigrée qui, selon les éleveurs, est en régression constante tant du point de vue de la couverture que de la diversité floristique. Sur ces plateaux, la nappe phréatique est profonde, atteignant à certains endroits 60 mètres.

Du point de vue climatique, le Dallol Bosso appartient à la zone tropicale sèche, avec environ 627.5 mm de pluie par an à la station de Birni N'Gaouré, répartis en moyenne sur 35 jours. Ces précipitations se réduisent au fur et à mesure qu'on se déplace vers le Nord. Ainsi à Ballayara dans le canton de Tagazar, la moyenne est de 459 mm par an (chiffres fournis par le Service de la météorologie nationale en





2002). Les températures varient en fonction des saisons. Elles sont plus fraîches pendant la saison sèche (environ 20°C) entre octobre et février et élevées (de l'ordre de 40°C) entre avril et juin.

3. Représentations socio-culturelles

Après cette présentation de la zone, il convient de voir à présent les formes de représentations qu'ont les agro-éleveurs qui y habitent. Celles-ci peuvent se résumer autour de deux grands niveaux : le niveau de l'espace et du temps et celui de la santé et de la maladie.

3.1. Le niveau de l'espace et du temps

L'espace, dans la perception de l'éleveur, est non seulement physique (environnemental), mais aussi social (rapport des éleveurs à leurs voisins immédiats), et politique (forme de pression étatique sur les éleveurs et sur leurs richesses). Ainsi, dans leur choix de site pastoral, les Peul du Dallol Bosso tiennent compte du type de végétation, de la disponibilité et de l'accessibilité à l'eau, mais aussi des rapports qu'ils peuvent entretenir avec les agriculteurs, les chefs traditionnels, les administrateurs de la localité et surtout des valeurs liées à leurs croyances.

Bien que la communauté Peul du Dallol Bosso soit constituée d'une population anciennement islamisée, elle conserve plusieurs valeurs qui ne relèvent pas de cette religion. En effet, les « croyances mythiques » appelées *sirku* par les lettrés musulmans et considérées par ceux-ci comme contraires à la croyance savante des musulmans, restent encore ancrées dans plusieurs habitudes sociales de cette communauté. Les relations qui lient les hommes à leur environnement physique et à leurs animaux sont marquées par diverses formes de considérations. A titre illustratif, nous pouvons noter cet exemple tiré de nos entretiens sur le terrain, qui consiste à dire que *« le samedi est considéré comme un jour particulier au cours duquel on ne doit ni retrancher, ni rajouter une vache dans le troupeau. Ne pas respecter cette prohibition entraîne l'apparition des maladies dans le troupeau ou des modifications dans la reproduction des vaches »*.

La perception de l'espace concerne aussi celle de l'occupation familiale de l'espace habité. A Bundu Sunti comme à Samseré et dans le quartier *Rumtoowo* du village de Windé-Bago, nous avons remarqué une répartition identique des cases familiales et des campements dans l'espace. Dans les campements, cet espace est appelé *fageere* et il est occupé aussi bien par les pasteurs que par leurs animaux. Nous constatons une division spatiale qui suit une hiérarchie d'âge et de statut. Le Nord est réservé aux jeunes et aux étrangers, les vieux occupent le côté Est, alors que le Sud est réservé aux aînés de la famille. Cependant, il faut noter que cette division n'est pas assez stricte dans les trois sites. Si les résultats de nos observations directes ne montrent pas partout le respect de cette répartition, les entretiens de groupe tenus dans ces villages indiquent qu'elle est celle qui est normalement pratiquée. Cette répartition de l'espace habité est comparable à celle que présente Bierschenk (1999) dans son étude sur les Peul du Nord Bénin. Il faut cependant noter l'inexistence chez les Peul du Dallol Bosso d'un arbre symbolique dans l'espace habité à l'image du *Vitellaria paradoxa* ou karité (*kaarehi)* chez les Peul du Nord Bénin.

Mais, chez les Peul du Dallol Bosso, à l'Ouest des habitations familiales des éleveurs se trouve le *daangol* qui représente au sens large l'espace réservé aux animaux. Le *daangol* désigne la corde autour de laquelle on attache les veaux et qui est installée

entre deux piquets. La position du *daangol* peut varier d'un campement à l'autre. Elle peut être installée d'Est en Ouest ou du Nord vers le Sud. Dans les deux cas, l'espace animal reste marqué par la présence du *daangol*. A ce niveau aussi, on retrouve cette occupation hiérarchisée de l'espace. Sur le *daangol*, les jeunes veaux sont toujours attachés du côté du piquet considéré par les pasteurs comme le « piquet de devant », c'est-à-dire celui qui est situé au Sud ou à l'Est selon la disposition. Les autres veaux plus âgés sont attachés du côté du « piquet arrière », c'est-à-dire du piquet situé du côté Ouest ou du Nord selon la disposition du *daangol*. Il est important de souligner que la perception des notions de « devant » et d'« arrière » rejoint la symbolique globale qui fonde le sacré et le profane. Ainsi, les côtés « Est » et « Sud » sont pour le pasteur les lieux porteurs de sens. L'Est représente la direction qui mène vers Allah; le Sud vers l'abondance de la pâture. La direction Sud se traduit par *hoore hudo* qui veut dire littéralement « tête d'herbe » qui signifie en d'autres termes le début ou le commencement de la pâture. L'Est et le Sud sont donc représentés dans l'ordre du droit, du haut, du bon, ..., du devant. Tandis que l'Ouest et le Nord sont perçus comme profane, gauche, bas, ..., arrière. Ceci ne veut pas dire que ces côtés tendent vers le malheur ou le négatif. Mais plutôt dans la hiérarchie spatiale qu'ils se font, les Peul considèrent les deux premiers côtés comme supérieurs aux deux autres.

Pour ce qui est de la perception du temps, les entretiens menés sur les sites d'enquête ont permis de comprendre que le temps chez les Peul du Dallol Bosso n'est pas linéaire. Il est plutôt circulaire. En effet, le temps est marqué par l'apparition de certains traits empiriques et/ou de signes extérieurs au monde profane qui sont compris et interprétés par les sages qui sont les détenteurs des savoirs traditionnels. Le temps est caractérisé par une répétition de phénomènes environnementaux circulaires et qui marquent la fin d'une saison et le début d'une autre.

Il est important de souligner que le temps chez les agro-éleveurs du Dallol Bosso est réparti en années *kitaale* (pluriel de *hitaande*) qui sont subdivisées en saisons *wakkati* qui, elles-mêmes, sont réparties en jours *nyalaa'de*.

Le jour *nyalaane* qui est la plus petite partie des grandes subdivisions temporelles est aussi subdivisé en moments *(wakkati)*. Il est à remarquer que cette subdivision est largement influencée par celle de la religion islamique qui tient compte du temps des prières qu'impose la foi. Ces moments sont :

- *fajiri* qui vient du terme arabe *fajr* et qui désigne le petit matin ;
- *beete* ou *beetayeeje* qui correspond au moment compris entre le lever du soleil et dix heures trente (à peu près) du matin ;
- *nyalooma* qui correspond à la période de la journée allant de la fin *beete* jusqu'à ce que le soleil dépasse le niveau du zénith ;
- *juura* qui est le moment correspondant au temps de la prière de quatorze heures et dure environ deux heures (c'est un terme emprunté de l'expression arabe *dhouhr) ;*
- *laasara* qui est aussi un terme adapté de l'arabe *asr* et qui désigne le moment allant de la fin du *juura* jusqu'au coucher du soleil ;
- *futuro* ou *kiikiide* qui désigne le moment compris entre le coucher du soleil et l'installation effective de la nuit ;
- enfin *jemma* qui est la nuit et qui correspond au moment allant de la fin *futuro* jusqu'à l'annonce de *fajiri*.

Cette subdivision temporelle n'est pas régie par des règles précises, mais par des constatations physico-environnementales comme la position du soleil par rapport à la terre, les cris de certains oiseaux comme le *kakkaral* pour marquer le *juura*, le





chant de coq pour marquer le *fajiri*, le hibou (*goo'dyare*) pour le *futuro,* etc.

C'est aussi le cas des saisons qui sont indiquées par des changements de directions de vents, de niveaux des températures, de l'état végétal et arbustif, de cris de certains animaux :

- *Dungu*, saison des pluies, est la période la plus importante car elle est porteuse de suffisance tant pour les animaux que pour les hommes. Cette saison est subdivisée en trois moments :
  - *le setto* marque le début des pluies. Selon les Peul de nos villages d'étude, plusieurs phénomènes montrent le retour du *setto* sans que les premières gouttes de pluie ne soient tombées. Il s'agit d'abord du vent qui change de direction et qui souffle d'Ouest en Est. Ce vent est appelé *lowru*. Ensuite au niveau des animaux, on constate les cris d'un oiseau qui s'appelle *dafdaanal* en fulfulde et la reprise des coassements des crapauds. Il y a aussi le retour des oiseaux voyageurs (cigognes) appelés *waliayaaje.* Enfin, au niveau arbustif on remarque l'assèchement de *l'Acacia albida* : *caïki* et le fleurissement du *Detarium microcarpum : Konkeehi.* Tous ces aspects se conjuguent pour démontrer que c'est le début de la saison des pluies ;
  - la fin du *setto* correspond au début du *dungu* période marquée par des phénomènes environnementaux comme le fleurissement du *Piliostigma reticulatum* : *barkehi* et les cris du *bourkoutoutou,* un insecte qui se trouve dans la savane. On remarque, par ailleurs, l'apparition à l'Est d'une grosse étoile appelée *wadda* et la descente d'une série d'étoiles groupées que les Peul de la zone appellent *jabbirde*. Tous ces signes traduisent l'avancée de la saison des pluies et signifient qu'aucune semence ne peut encore produire ;
  - la fin de la saison des pluies est marquée par une période appelée *diamde.* Les signes qui caractérisent le début de cette saison sont aussi d'ordre environnemental. Il s'agit d'abord du fleurissement des espèces arbustives comme *l'Acacia albida* : *caïki, l'Acacia nilotica* : *gawari*, le *Mitragyna inermis : kooli* et le *Ziziphus mauritania* : *jaa'bi* et des espèces herbacés telles que *Tphrosia linéaris : bagaarual,* et aussi des espèces comme *lolloci, gorda* dont les noms scientifiques nous échappent. Au niveau des oiseaux, on note les cris des *buugaali,* l'apparition des insectes volants qui sont des fourmis mordantes : *Niujdi piirooji.* C'est aussi, en cette période que les crapauds cessent de coasser même après une pluie abondante.
- La fin de cette période marque le début de *dabbune* qui est la saison sèche et froide. Les signes qui indiquent le début de cette période sont le départ des *waaliaaje* (oiseaux migrateurs), ainsi que les changements d'attitudes de certains animaux domestiques. Par exemple, le dromadaire devient méchant et le cheval turbulent. Dans le ciel, la voie lactée devient plus visible et une grosse étoile appellée *woylaare* apparaît du côté Nord. Un autre signe est le changement de direction du vent qui souffle désormais d'Est en Ouest : c'est l'harmattan. La température s'abaisse en début et en fin de journée.
- La fin du *dabbune* marque le début de *cee'du*, qui est la saison sèche et chaude de l'année. Les principaux signes marquant le début de cette période sont l'alternance entre le froid (la nuit) et la chaleur (le jour), l'apparition de grands tourbillons de vents et le fleurissement des arbres tels que *Bombax costatum (kourouhi)* et *Balanites aegyptiaca (tanni).* La fin du *ceedu* marque le début du *setto* et le cycle annuel reprend à nouveau.

En dehors de ces saisons qui constituent les subdivisions de l'année chez les agro-éleveurs de la zone, on constate aussi une subdivision mensuelle inspirée du calendrier lunaire. Celle-ci tient compte du mouvement annuel de la lune autour de la terre. De ce fait, le mois compte 29 ou 30 jours suivant son apparition, contrairement au calendrier solaire où le nombre des jours du mois sont fixes (30 à 31 jours selon les mois sauf pour le cas du mois de février). L'année dans cette conception contient douze mois et correspond au calendrier musulman. Il s'agit de :

1 *juldaanu*, qui correspond au mois *chawwal* du calendrier musulman
2 *siwtoraanu,* au *Thou al qaeda*
3 *layya*, au *Thou al Haj*
4 *haaran,* au *moharram*
5 *min-haaran*, au *safar*
6 *gaani*, au *rabi'ou al awwa*l
7 *min-gaani*, au *raabi'ou al aakr*
8 *hoddaaru*, au *jumâda al awwal*
9 *wayrordu raajibi,* au *jumâda al thâni*
10 *raajibi mawnu*, au *rajab*
11 *wayrordu suumaye*, au *cha'bâne*
12 *suumaye* au *ramadhan*

Le mois est divisé en *diedidiije* ou semaines. Une semaine *diedidiire* (singulier de *diedidiije*) est composée de sept jours. Dans la conception des agro-éleveurs du Dallol Bosso, une journée commence le soir (autour de 18 heures) pour finir le lendemain autour de la même heure. Les dénominations des journées sont empruntées à l'appellation arabe. Ainsi, nous avons : *alal* qui désigne le dimanche ; *altine*, le lundi ; *talaata*, le mardi ; *alarba*, le mercredi ; *alkamiisa*, le jeudi ; *maune ou jum'a*, le vendredi et *assawe,* le samedi.

Mais, dans la vie courante des pasteurs, les jours des marchés des villages voisins constituent les référents temporels privilégiés. Ainsi, à Bundu Sunti pour désigner le vendredi, les villageois disent simplement *nyande* Sandirè qui veut dire le jour du marché de Sandiré (un village voisin), ou *nyande* Eda : le jour du marché de Eda pour parler du jeudi. De même, à Samseré on parle de *nyande* Guilladjé pour indiquer le dimanche et *nyande* Saboula pour désigner le mercredi. Cette forme de dénomination des jours est remarquable dans toute la zone du Dallol Bosso, de sorte que, dans chaque localité, les noms des jours sont remplacés par les noms des villages voisins qui ont des marchés. De ce fait, les marchés, en dehors de leurs caractères économiques, sont des référents temporels importants pour les paysans. Un événement ou une circonstance quelconque sert à dénommer une journée ou une année. En effet, une année est nommée à partir des événements qui l'ont caractérisée (bonnes récoltes, famine, épidémie, visite d'une personnalité importante, etc.).

On comprend donc, que dans la perception des agro-éleveurs Peul du Dallol Bosso, le temps ne peut être compris qu'à travers des phénomènes environnementaux. Il est intimement lié à l'environnement physique immédiat, intégrant aussi bien l'espace social que l'espace végétal.

3.2. Le niveau de la santé et de la maladie

La perception que les Peul ont de l'espace et du temps joue un rôle important dans la compréhension de celle qu'ils ont de la santé et de la maladie, qui repose sur plusieurs aspects. Il y a d'abord l'aspect biologique (qui concerne le corps), ensuite celui lié à l'animal, qui est le centre de la vie pastorale, celui lié à l'environnement





physique (à travers son équilibre végétal et hydrique) qui rend possible les deux premières et enfin celui qui relève de l'environnement social (à partir de l'état des relations humaines).

Selon Moussa Sambri dit Nakabi (agro-éleveur du village de Bundu Sunti), dans la perception Peul, l'être humain est composé de trois éléments : *'bandu* qui est le corps, *yonki* qui est l'âme et *beelu* qui est l'aura (l'élément qui permet de relier les deux autres et qui donne sens à la vie).

La séparation de *'bandu* et *yonki* entraîne directement la mort. Leur coexistence peut être fragilisée par l'absence du *beelu* et peut conduire à un malaise ou à une maladie. Le *beelu* d'une personne peut s'absenter momentanément suite à un événement brutal auquel on ne s'attend pas. Il s'agit entre autres d'un accident, d'une rencontre avec un élément étranger, d'une mauvaise nouvelle. Bref, il s'agit de tout ce qui peut créer brutalement une surprise, un étonnement ou une peur. Le *beelu* peut aussi être affaibli par une force extérieure : un sorcier, un mauvais esprit ... Lorsque le corps souffre d'une maladie, les « qualités de la personne » se dissipent. On dit alors que *beelu makko waati* : « son aura est mort ». Dans la perception Peul, les caractères qualitatifs d'une personne appelés *jikku* sont liés à son état de santé, à son humeur.

Ainsi, la santé physique *jam 'bandu* est perçue comme l'union harmonieuse du corps *('bandu)*, de l'âme (*yonki*) et du *beelu,* permettant à la personne d'exprimer son *jikku* qui constitue ses caractères intrinsèques. On comprend donc que, dans cette conception, l'être humain est composé d'un aspect double. Un premier aspect, qui est concret, concerne le physique : le corps ; un second, qui est imaginaire, concerne des éléments plus abstraits : l'âme *yonki* et le *beelu*.

Cette représentation de l'humain est comparable à celle que le Peul a du monde, divisé en deux parties :

- une partie réelle, qui est visible : *yiniinu*,
- une autre, qui est abstraite et qui relève du spirituel, donc invisible : *yiinaaki*.

Ainsi, la santé du pasteur dépend aussi bien de l'équilibre des éléments constitutifs de son être, que de celui des mondes qui l'entourent et au sein desquels son existence prend sens.

La signification du terme *jam* (santé) est très large. Elle concerne aussi bien le physique (corps), que l'environnement social (famille et groupe d'appartenance) et naturel (santé du bétail et état de la pâture). La santé est donc l'équilibre d'un ensemble, d'un « tout », et à cet effet, elle n'est jamais absolue. La maladie *nyaw* est un dysfonctionnement d'un ou de plusieurs éléments de cet ensemble. La maladie comme la santé sont ainsi toujours relatives. C'est pour cela que lors des salutations, la réponse est toujours *say jam tam,* « rien que la santé », ou en d'autres termes, « tout va bien », et cela même si on est soi-même malade ou si un membre de la famille l'est. En répondant, on ne parle pas que du *jam* local, c'est-à-dire de la santé individuelle, mais plutôt de celle qui concerne le global.

De ce fait, la société Peul a une conception dynamiste et fonctionnelle de la maladie, pour reprendre la conceptualisation de Zempleni (1985 : 24). En effet, cet auteur montre que cette conception de la maladie réfute la thèse selon laquelle la maladie est qualitativement différente de la santé et démontre qu'elle n'est différente de

celle-ci qu'à un degré plus ou moins relatif. La santé n'est donc pas opposée à la maladie, mais diffère d'elle d'un certain degré.

Ainsi, à chaque fois qu'un domaine de la vie est touché, le *jam* est directement affecté. La maladie *nyaw* se présente sous différentes manières qui sont souvent liées à ses causes. Elle est interprétée suivant ses symptômes, le moment de sa venue et aussi les circonstances dans lesquelles elle est intervenue. L'interprétation causale d'une maladie peut aussi varier selon les croyances. Dans la communauté Peul du Dallol Bosso, deux modes d'interprétation de maladies sont à distinguer :

- le premier est celui qui fait référence à la *croyance islamique.* En effet, les Peul ont intégré dans leurs pratiques certaines valeurs islamiques poussant à donner une interprétation plutôt divine de la maladie. Dieu est ici l'agent causal de toutes les maladies. L'être humain porte dès sa naissance une série d'événements qu'il subira tout au long de sa vie. Tous les événements sont prédestinés. La maladie relève alors de la volonté divine : *fodoore.*

  Etudiant la société *halpular* du Sénégal, Tall (1987 : 118) montre que le corps humain est composé de trente-trois tendons (*'da'di)* qui sont reliés de la tête au talon, et que seul Dieu *Allah* est coordonnateur de ces *'da'di.* Chaque tendon qui bouge et qui se distend, entraîne un mal spécifique, donc une maladie particulière. Dieu est ici l'agent causal de ces maladies qui reçoivent le titre de *nyawuuji Allah* ou maladies de Dieu.

  Des explications particulières sont par ailleurs données aux maladies selon leur nature et leur degré de gravité. Ainsi, les moins compliquées, qui relèvent du cadre ordinaire, sont considérées comme des maladies naturelles qui peuvent guérir aussi de façon naturelle, c'est-à-dire sans une nécessité de traitement. Mais les maladies graves présentant des symptômes compliqués trouvent leurs « causes instrumentales » dans le surnaturel, c'est-à-dire dans l'œuvre des *sey'daanuuji,* par les mauvais esprits. Néanmoins, pour reprendre la terminologie de Zempleni (1985), la « cause efficiente » reste toujours Dieu et le *fodoore* comme « cause ultime ». Ainsi, leur traitement relève de l'efficacité du marabout, le musulman lettré. Il est considéré comme médiateur entre le monde visible et le monde invisible. Le traitement consiste ici à faire des incantations divines (lire des versets coraniques), établir des talismans ou écrire sur des tablettes et faire boire l'écriture au malade ;
- le second mode d'interprétation fait référence à la *croyance pré-islamique*. La perception de la maladie est ici plus complexe car son champ d'interprétation est beaucoup plus large. Une maladie peut avoir plusieurs causes qui peuvent être interprétées différemment. Il faut rappeler que le monde est conçu en deux entités distinctes mais étroitement liées. Il y a le monde visible, qui est composé de l'Homme et de son environnement physique, et le monde invisible qui regroupe toutes les forces surnaturelles : les dieux, les diables, les esprits, etc. Ces deux mondes sont complémentaires et liés par des contrats qui se matérialisent par des sacrifices individuels et/ou collectifs. Ces liens sont renouvelés entre les deux parties au cours des rites qu'organise le monde visible. La transgression des normes ou la rupture du contrat donnent lieu à des sanctions qui provoquent des maladies comme le montrent les exemples (plus bas dans ce texte) traités dans la catégorie des maladies de brousse et des maladies qui relèvent des mythes.





Dans ces deux cas, la maladie peut se présenter sous trois aspects principaux :

- elle peut être naturelle quand elle est expliquée à partir des phénomènes naturels, c'est-à-dire si elle est causée par des éléments climatiques ou saisonniers : la chaleur, la fraîcheur, les vents poussiéreux, etc. Ces formes de maladies sont fréquentes et ne sont pas considérées comme dangereuses ;
- elle peut aussi apparaître comme une transmission ; il s'agit des maladies contractées par héritage ou par contagion ;
- enfin, une maladie peut apparaître sous forme de sanction, qui peut être le résultat de la transgression d'un interdit religieux (croyance) ou social (non-respect d'une norme sociale par exemple).

Pour identifier les maladies, les agro-éleveurs Peul du Dallol Bosso se réfèrent généralement à leurs symptômes et pour les classifier, à leurs causes. Ainsi, partant des causes, les habitants des villages étudiés distinguent deux grands groupes de maladies :

- les maladies considérées comme relevant du monde visible ;
- les maladies relevant du monde invisible.

La première catégorie concerne les maladies dont les causes se trouvent dans le monde visible, faisant apparaître des symptômes visibles. Il s'agit de :

- *nyawuuji wakkati* « maladies momentanées » : elles sont causées par des effets climatiques et environnementaux à savoir les vents poussiéreux, la chaleur, la fraîcheur, etc. Ces maladies ne font pas l'objet d'un diagnostic thérapeutique quelconque ni d'un traitement particulier. C'est le cas par exemple du *mura* qui est diagnostiqué par la biomédécine comme étant le rhume ; *wulo-wulo,* fièvre momentanée pendant la période des récoltes de mil, *dunguujè* qui est aussi une maladie de la saison des pluies, etc. ;

- *nyawuuji tawaadi* « maladies héréditaires ». Dans le milieu Peul, plusieurs maladies et autres formes de malheurs sont considérées comme étant héréditaires. Leurs causes ultimes sont liées à une transmission de la lignée maternelle ou directement par la mère elle-même à travers le sang du cordon ombilical ou du lait au cours de l'allaitement. Comme exemple de ces formes de maladies, nous avons *pewri,* diagnostiquée par la biomédécine comme étant la drépanocytose appelée couramment hématie; *nyaw hoore* qu'on peut traduire par « maladie de tête », qui débouche très souvent par une folie ou par une « tremblote ». C'est aussi le cas du *'bandujam,* la lèpre, considérée comme une transmission de la tante ou de l'oncle maternel même si quelquefois elle fait l'objet d'une interprétation divine (maladie résultant d'une sanction divine suite à une transgression des normes : transgression du tabou) ;

- *nyawuuji daa'booji* « maladies contagieuses ». Elles concernent les maladies qui sont transmises d'une personne malade à une autre qui est saine. Les causes de ces formes de maladies sont généralement attribuées soit au vent qui souffle et qui transporte tout sur son passage, même les maladies, soit aux diables qui sont supposés posséder des puissances surnaturelles leur permettant de transférer les maladies d'une personne à une autre. Plusieurs interprétations sont faites autour des raisons qui font que telle

personne est contaminée et non telle autre. Les personnes contaminées sont considérées comme celles qui possèdent du *jiijam beldam* « du sang délicieux ». La référence est faite ici au niveau du « goût » de sang que la maladie attaque. A ce propos, Le Marcis (1998 : 186) montre qu'en milieu *pular* (Peul), pour dire que quelqu'un est malade, on dit : *nyaw nanguii mo,* en d'autres termes, la maladie l'a attrapé. Donc, la maladie, à travers l'acte d' « attraper » est personnalisée. Elle cherche à « attraper » les personnes dont le « sang est délicieux ». Les personnes possédant un sang amer *jiijam kaadam* sont toujours épargnées de ces formes de maladies. Le sang d'une personne ne peut pas être amer pour toutes les maladies. Il peut être amer pour une maladie donnée et délicieux pour une autre.

Une autre interprétation de la contagion dans le milieu Peul du Dallol Bosso est le lien établi entre la transmission de la maladie, le sexe du malade et la position de la personne saine dans sa famille. Le malade de sexe masculin, par exemple, ne transmet sa maladie qu'à une personne dont l'aîné est un garçon. Ainsi, toute personne qui a une femme comme aînée ne peut être contaminée par cette maladie.

La seconde catégorie de maladies concernent celles dont les causes sont le fruit d'une interprétation de l'action du monde invisible. On y distingue :

- *nyawuuji ladde,* que nous pouvons traduire par les maladies de brousse ou encore maladies surnaturelles. A ce niveau, l'interprétation des causalités est doublement perçue par les Peul selon qu'ils sont fortement islamisés ou solidement attachés aux valeurs traditionnelles.

  Pour les tenants de l'islam savant, une maladie de brousse a pour cause les *sey'daanuuji* « mauvais esprits » (qui sont des créatures divines). Seuls les marabouts peuvent, à travers la lecture de certains versets coraniques, parvenir à chasser ces mauvais esprits *(diiwol sey'daanuuji)* et donc guérir le malade.

  Les traditionalistes perçoivent « les maladies de brousse » sous divers aspects. Une maladie de brousse peut être interprétée comme étant le fruit d'un mauvais sort *(korte),* qui serait jeté par une personne ennemie. En effet, lorsque le malade a de mauvaises relations sociales, les adversaires ou ennemis sont le plus souvent accusés d'être la cause de la maladie. Elle peut aussi être comprise comme une attaque de sorcier *(sukunya)* lorsque l'apparition de la maladie est intervenue suite à une rencontre avec celui-ci (une personne que la communauté prétend posséder des pouvoirs lui permettant de transformer le *beelu* en animal qu'elle consomme). La maladie de brousse peut aussi être comprise comme une sanction du diable *(gotteere),* suite à une rupture d'un contrat entre le monde visible et le monde invisible. Par exemple, la maladie intervient en cas de refus d'une personne de faire un sacrifice qu'elle devait faire ou lorsqu'elle transgresse un interdit quelconque. Dans ce cas, le diagnostic est fait par une personne initiée dans le domaine *(jiimaajo).*

  On comprend que ces deux approches, même si, dans leurs formes, elles mettent en cause deux aspects différents (mauvais esprits d'un côté et mauvais sort de l'autre), dans leur contenu, elles se réfèrent au surnaturel,





à la présence d'une force spirituelle, abstraite, absente du monde visible. Les maladies de brousse se présentent sous des formes complexes et leur identification demande plus de temps. La maladie se précise au fur et à mesure qu'apparaissent de nouveaux symptômes. L'apparition de tout nouveau symptôme correspond à une nouvelle dénomination de la maladie. Ceci est expliqué par Moussa Sambri de Bundu Sunti par le fait que *seydan* ou *gottere* n'attaque pas directement la personne dans son corps mais plutôt au niveau de son *beelu.* Et comme nous l'avons vu, le *beelu,* lorsqu'il est attaqué, entraîne une maladie. Selon le même informateur, l'attaque des *sey'daanuuji* sur le *beelu*, se matérialise au niveau du corps par des maux de tête ou de ventre, ou par une plaie sur une partie du corps. Le dernier cas est appelé *pi'dal* qui est une percée de la flèche du diable. Pour Moussa Sambri, cette plaie peut être soignée à son début par les chasseurs qui possèdent des connaissances sur les maladies relatives aux percées de tout genre. Les *sey'daanuuji* sont aussi auteurs des maladies que les Peul appellent *pa'd'de* qui sont des situations de coma qui attaquent certaines personnes. Cette maladie peut être comprise du point de vue biomédical comme l'épilepsie.

- *nyawuuji sirku* « maladies qui relèvent des mythes ». Ce sont des maladies qui sont fondées sur des considérations mythiques, c'est-à-dire des maladies dont les causes sont interprétées comme étant liées à des événements qui ont un sens social. Mais, il faut noter que cette forme d'interprétation de la maladie relève principalement de la croyance traditionnelle pré-islamique. Dans ce cas, certains événements et pratiques sociales sont considérés comme étant porteurs de malheurs (maladie, accident, malchance, etc.). Il s'agit, par exemple, du fait que la denture d'un enfant commence à pousser par la mâchoire supérieure et non inférieure comme il se passe habituellement. Cet événement est considéré comme porteur de malheurs pour la famille. Il met en danger la santé individuelle et collective de tous les membres de la famille. Toute maladie ou autre malheur (insuffisance de la production du champ familial, perte ou réduction du bétail, etc.) qui survient dans la famille sera attribué à cet événement. Pour éviter tous ces maux, il est conseillé que l'oncle maternel de l'enfant vienne dans la famille et le prenne par les pieds, le place au centre de la cour et le balance jusqu'à ce qu'il ait peur. Cette peur fera en sorte qu'il pousse un cri qui va chasser de la concession ou du campement les maux qui se trouvent « en veilleuse », nés de cet événement.

  Certaines pratiques sont aussi considérées comme des interdits du fait de leurs effets sur la vie de la famille, voire de la société. A titre d'exemple, on peut noter le fait de faire la lessive les mercredis, qu'une femme se tresse les cheveux le jeudi, ou qu'un éleveur accepte la sortie d'un animal de son troupeau le samedi. Toutes ces pratiques sont créatrices, ou plutôt porteuses de malheurs qui peuvent aller de la simple maladie à la perte d'un membre de la famille ou de la richesse économique familiale.

- le *sirku* « mythe » affecte aussi les institutions sociales telles que le mariage et reste fondamental dans l'interprétation des maladies dont les causes restent peu connues de la société. En effet, la société construit souvent des images autour de quelques catégories sociales en créant entre elles des valeurs qui font que toute relation d'alliance est prohibée, car cela pourrait porter des malheurs dans la communauté. Par exemple, la constitution d'un

couple entre *gurmaajo* et *'diawando* (sous-groupe de la communauté Peul) dans une région peut être interprétée comme une causalité a posteriori d'une insuffisance de végétation pour le bétail, qui dans la société, est considérée comme un malheur.

En définitive, on comprend avec Meyer (1987 : 245) que la santé n'est pas simplement un fonctionnement harmonieux du biologique, elle est aussi un état de pureté à conserver et à renouveler, une communication non rompue avec le sacré. Transgresser les interdits apparaît donc comme une rupture de communication avec les dieux et entraîne un malheur ou une série de malheurs dans la famille.

4. Conclusions

Les différentes perceptions que les agro-éleveurs du Dallol Bosso ont de l'espace, du temps, de la maladie et de la santé font non seulement référence aux phénomènes environnementaux, mais aussi aux formes de croyances dominantes dans le milieu. Cependant, ces perceptions, telles qu'elles se présentent dans ce texte sont en cours de transformation. Par exemple, les espèces arbustives et les oiseaux qui marquent la fin ou le début d'un temps de référence se réduisent sensiblement du fait de la dégradation progressive de l'environnement. Par ailleurs, l'utilisation des moyens universels de mesure du temps (la montre) et des moyens modernes de communication (radio surtout), même dans les campagnes les plus reculées, influence cette connaissance qui est peu connue par les nouvelles générations.

De même, la multiplication des centres de soins dans les villages a des influences réelles sur la perception que les populations ont de la maladie et de la santé et transforme les rapports des agro-éleveurs de la zone à leur environnement. Les connaissances liées aux soins de ces maladies, même si elles ne disparaissent pas, se réduisent de façon progressive.

Ne peut-on pas alors se demander si ces agro-éleveurs ne vont pas rentrer (s'ils ne le sont pas déjà) dans une phase de reconstruction de leurs différentes perceptions ?





Bibliographie

Bierschenk T. (1999). Structures spatiales et pratiques sociales chez les Peul du Nord Bénin, In : *Figures peules*, Paris, Karthala, pp. 195-209.

Le Marcis F. (1998). Quelques maladies contagieuses dans le Jalluberi (Mali) In : *Interaction entre les systèmes de santé publique et les conceptions et pratiques populaires relatives à la maladie (Afrique de l'Ouest)*, Vol VII, Paris, ORSTOM, pp. 183-193.

Meyer F. (1987). Essai d'analyse schématique d'un système médical : la médecine savante du Tibet, In : *Etiologie et perception de la maladie dans les sociétés modernes et traditionnelles,* Paris, Harmattan, pp. 227-250.

Oumarou A. (2004). *Dynamique du Pulaaku dans les sociétés peules du Dallol Bosso (Niger),* Thèse de doctorat présentée à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, 334 p.

République du Niger (2001). *Résultats provisoires du Recensement général de la population et de l'habitat (RGP/H- 2001),* Niamey, 23 p.

Tall K. (1987). La représentation du corps et des maux chez un thérapeute Haalpular chasseur de sorcier, In : *Etiologie et perception des maladies dans les sociétés modernes et traditionnelles,* Paris, pp. 113-133.

Zempleni A. (1985). La maladie et ses causes. *L'ethnographie* II, pp. 13-44.

Représentations de la vache en Valais romand et chez les Peul Gaawoo'be : approche interculturelle

Salamatou A. Sow

Departement de Linguistique
Universite Abdou Moumouni de Niamey, Niger



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



Je dédie cette contribution à la mémoire
de Raymond Follonier, de La Sage



1. Introduction

La Suisse est un pays mondialement connu pour ses banques d'abord et ensuite pour ses produits laitiers largement diffusés par le groupe Nestlé. Dans la Suisse des banques, l'élevage tient une place essentielle. La vache est un symbole important de la Suisse rurale et moderne.

Nous avons connu les produits laitiers Nestlé vendus à travers le monde par une enquête que nous avons menée auprès des femmes Peul au Niger et au Burkina Faso pour savoir l'utilisation qu'elles font des laits industriels. Le lait en poudre le plus apprécié est en effet un produit Nestlé, *nido*, qui, une fois transformé, donne les mêmes sous-produits que le lait des vaches Peul (Sow, 1995 : 234-235).

La vache et ses produits (lait, fromage) et sous-produits (chocolat) font partie de l'identité suisse. La Suisse a une culture de la vache mais quelle vache ? Je commençais à m'interroger sur ce que représentait la vache et ses produits en Suisse quand je reçus une carte postale d'un cousin peul en visite en Suisse, avec l'image de deux vaches portant des fleurs sur la tête et derrière laquelle était simplement écrite cette phrase: « Hé oui, les Suisses aussi honorent la vache ! ».

Un mot de cette affirmation m'interrogeait. Pourquoi « aussi »? L'auteur de cette phrase faisait-il une comparaison avec les Peul ? Quels autres peuples pouvaient honorer la vache plus que nos pâtres sahéliens ? Que peut être la vache dans les cultures modernes occidentales ? Sinon une usine à lait comme j'ai pu le constater dans certaines fermes en Bretagne : le pis de la vache fait partie du montage industriel ; c'est un élément directement lié aux conduites de lait et à la transformation. Cette vache industrielle est quotidiennement évaluée en chiffres : son poids, sa production, sa rentabilité.

Comment est honorée la vache suisse ? Les couronnes de fleurs posées sur les têtes de ces vaches contribuaient à les chosifier davantage bien que l'image force à reconnaître que ce port de fleurs rend ces vaches majestueuses et qu'elles sont quand même socialisées dans cette attitude. Comprendre comment les Suisses honorent la vache a germé lentement dans mes réflexions. Je rangeais cette carte comme un document ethnographique dans mon dossier sur « les vaches » !

Le professeur Winistorfer, premier Suisse que j'ai rencontré à Niamey, en janvier 1984, qui connaît le Sahel depuis plus d'une vingtaine d'années et qui a pu constater les liens particuliers que les pasteurs sahéliens entretiennent avec leurs vaches, m'a, le premier, parlé du Valais, des combats des reines, de l'attachement de ces montagnards à leurs vaches, de leur fierté... Il disait des vachers valaisans que c'étaient les Peul de la Suisse. Le Valais devint ainsi pour moi un repère où je pouvais situer mes vaches !

En visite à l'Université de Lausanne en avril 1996, je remarquai à l'Institut de Géographie (IGUL) une carte du Valais portant au-dessus cette écriture : « Le pays où les vaches sont reines ». Des vaches reines dans une fédération bien loin de la royauté ! Je conclus que dans ce pays la vache est vraiment honorée, elle qui porte



un titre réservé. Reine de qui ? Reine comment ? Cela m'interpelais, mais je pouvais désormais associer une vache à une terre et à un groupe social donné et l'imaginer enfin hors de l'étable moderne.

Mes propos sur la place qu'occupe la vache dans la culture Peul et son importance dans l'économie sahélienne, au cours du colloque Urbanisation et Pauvreté dans les villes de l'Afrique de l'Ouest, tenu à Niamey du 4 au 7 Juillet 1996, me valurent le surnom de « Mme Meu ». Et c'est sous ce nom provocateur que je fus présentée à Emmanuel Reynard, assistant de Winistorfer, en septembre 1996 à l'aéroport de Niamey, non sans me préciser qu'il était valaisan, donc du « pays où les vaches sont reines ». Venant en séjour d'études post-doctorales à la section de Linguistique de l'Université de Lausanne, en Suisse, en mars 1997, c'est naturellement à lui que je demandais la documentation sur la vache en Valais. Je découvrais, dès les premières semaines de mon arrivée en Suisse, cette vache énergique dans *Le pays où les vaches sont reines* de Preiswerk et Crettaz (1986) et je lisais dans cette autre « civilisation de la vache » comment cette vache participe à l'identité du Valais et des Valaisans, en même temps que je découvrais la grande particularité de cette vache lutteuse, qui doit sa gloire à ses cornes plus qu'à son pis.

J'ai pu, enfin, découvrir cette reine en action au cours du combat du dimanche 23 mars 1997 à Aproz (Valais), le premier combat printanier des différentes vaches qui se mesureront par la suite dans leur alpage pour le « titre » de reine du troupeau (fig. 1). Ce dimanche fut très important pour moi, parce que je découvrais le Valais à travers un événement marquant de la saison. Je goûtai ma première raclette dans une convivialité toute valaisanne. Monsieur Martin Reynard, notre hôte, nous parla de la vache, du patois, du Valais de sa jeunesse, des vignes... Le français n'était pas la langue quotidienne du Valais et beaucoup de Valaisans ont dû, comme certains Peul, l'apprendre. La langue du pâtre valaisan était le patois.

C'est après ce premier contact avec le Valais que je décidai de « construire un objet d'étude » autour de la vache de la race d'Hérens pour mieux comprendre, comme dirait le Doyen Winistorfer, ces « Peul de Suisse ».

J'ai fait également, au cours de ce printemps 1997, la connaissance de Marianne Clément de l'Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL), qui connaissait les Peul à travers de nombreuses lectures. Marianne Clément connaît le Valais Central depuis sa tendre jeunesse. Sa famille y a un chalet où elle séjourne régulièrement depuis 1940. Devenue une grande amie, elle me fit découvrir ses amis pasteurs du Val d'Hérens. Je montai avec elle pour la première fois au mayen de Motau, dans la commune d'Evolène, le 18 juin 1997 dans les pâturages printaniers où paissent les vaches de Raymond Follonier.

Le soutien du Département de Langue-Culture-Environnement (LCE) du LACITO/ CNRS – dont je suis membre depuis sa création en 1991 et qui réunit des chercheurs, ethnologues, linguistes, anthropologues travaillant dans les sociétés rurales d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Asie, d'Europe et d'Océanie – m'a permis d'entreprendre ce travail dans le cadre de mes recherches sur le thème « Geste et modernité » que je mène chez les Peul Gaawoo'be et de le présenter d'abord, dans le cadre du LACITO-CNRS, en conférence plénière intitulée « Représentations de la vache en Valais romand : approche interculturelle », le 16 octobre 1997, et ensuite dans une communication « La vache sahélienne Peul et la vache d'Hérens valaisanne : représentations de la vache chez les Peul et les Valaisans » au cours d'un colloque au LACITO sur le symbolisme des animaux, le 12 novembre 2003. Cette contribution est la synthèse de ces deux travaux.

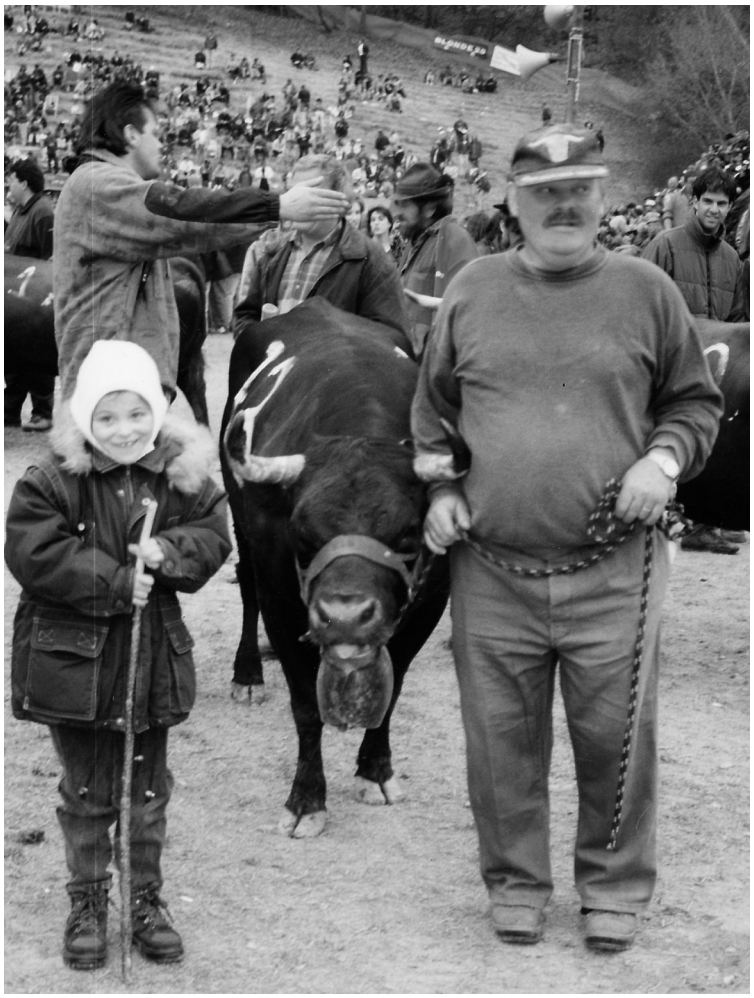


Fig. 1. Une « combattante » fait la fierte de son proprietaire et de sa fille lors de la Finale cantonale des combats de reines d'Aproz (Valais) le 23 mars 1997 (cliche : S. A. Sow)

2. Régions d'étude et méthodes

Le canton du Valais est situé dans le Sud-Ouest de la Suisse. C'est l'un des cantons bilingues de la Suisse où vivent des francophones romands et des germanophones, alémaniques. Il comprend trois régions principales : le Haut Valais, le Valais Central et le Bas Valais. Le Haut Valais et le Valais Central sont plus pastoraux, le Bas Valais est plus agricole, le long de la vallée du Rhône.

Dans cette première étude, nous avons essayé de comprendre :

- comment la vache s'inscrit dans l'identité valaisanne ;
- le lien que les Valaisans entretiennent avec leur troupeau ;
- quel est le mouvement des troupeaux dans les pâturages ;
- et quels symboles représentent le mieux le Valais moderne.





Nous avons mené plusieurs enquêtes en Valais, d'abord au cours de l'été 1997, entre juin et septembre, dans le Val d'Hérens, ensuite en décembre 1998, en juillet 1999, en mars et octobre 2000, en avril 2001, en novembre 2002 et enfin en mars et novembre 2003. Nous avons retenu deux points d'enquête des deux côtés du Rhône : Savièse, sur la rive droite qui représente le Valais plus agricole, domaine des fruits et des vignes et La Sage, dans la commune d'Evolène, dans le Val d'Hérens, qui représente le Valais plus pastoral (fig. 2). Nous avons pu interroger plusieurs personnes dans la commune de Savièse, en privé et au cours d'une dégustation de fromage à l'alpage d'Infloria, et dans la commune d'Evolène. A Savièse, Monsieur et Madame Reynard ont été nos informateurs de référence (entretien du 7 août 1997), à la Sage, Raymond Follonier fut notre informateur de référence (entretiens du 18 Juin 1997 au Mayen de Motto et du 1er septembre 1997 à la Sage). Nous avons également interrogé des hommes, des femmes et des jeunes pour voir à quels symboles les gens du Valais se rattachent. De manière plus spécifique, concernant la vache, nous avons interrogé le plus grand éleveur (+ de 70 têtes), l'éleveur moyen (+ de 25 têtes) et le plus petit éleveur (3 têtes). Nous n'avons pu interroger que trois femmes dans la région de Savièse. Dans la commune d'Evolène, nous n'avons pas pu interroger de femmes directement, mais nous avons eu des entretiens intéressants avec Marie Maître, la tisserande. Pour bien comprendre le Valais moderne, nous avons préféré interroger des personnes relativement jeunes qui ont eu le temps de vivre autre chose que leurs parents. Nous avons alors, en plus de la vache, introduit d'autres symboles.

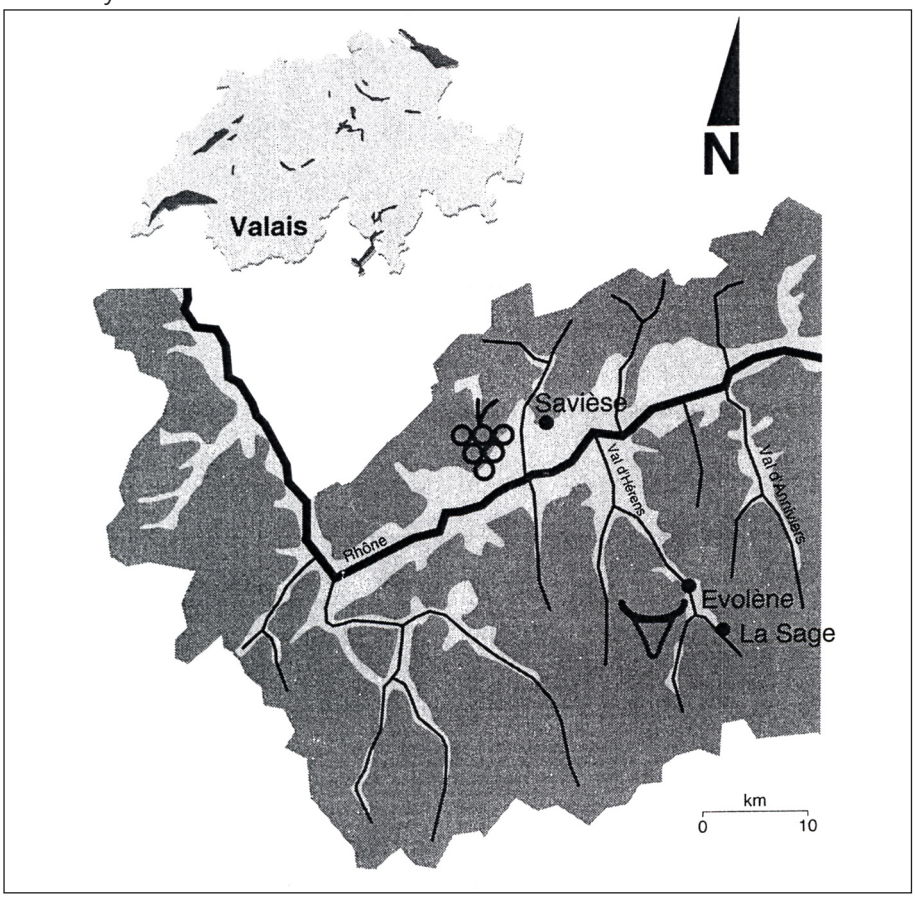


Fig. 2. Localisation des terrains d'étude en Valais

Quant aux *Gaawoo'be*, ils forment parmi les Peul un lignage à part et vivent dans la partie Ouest du Niger dans la région du fleuve Niger, au Nord du Burkina Faso et dans

le Sud-Est du Mali. Ce sont les derniers Peul transhumants de l'Ouest du Niger (fig. 3), encore exclusivement attachés à l'élevage d'une race de zébus appelés *gaawooji,* réputées bonne laitières aptes à la longue marche des transhumances. Ils vivent dans des huttes facilement démontables et adaptées à leur vie de nomades. J'ai étudié leur parler, le gaawoore, pour ma thèse de doctorat en linguistique (Sow, 1994). Je consacre mes recherches ethnolinguistiques aux activités des femmes de ce groupe liées au lait et à l'alimentation en général.

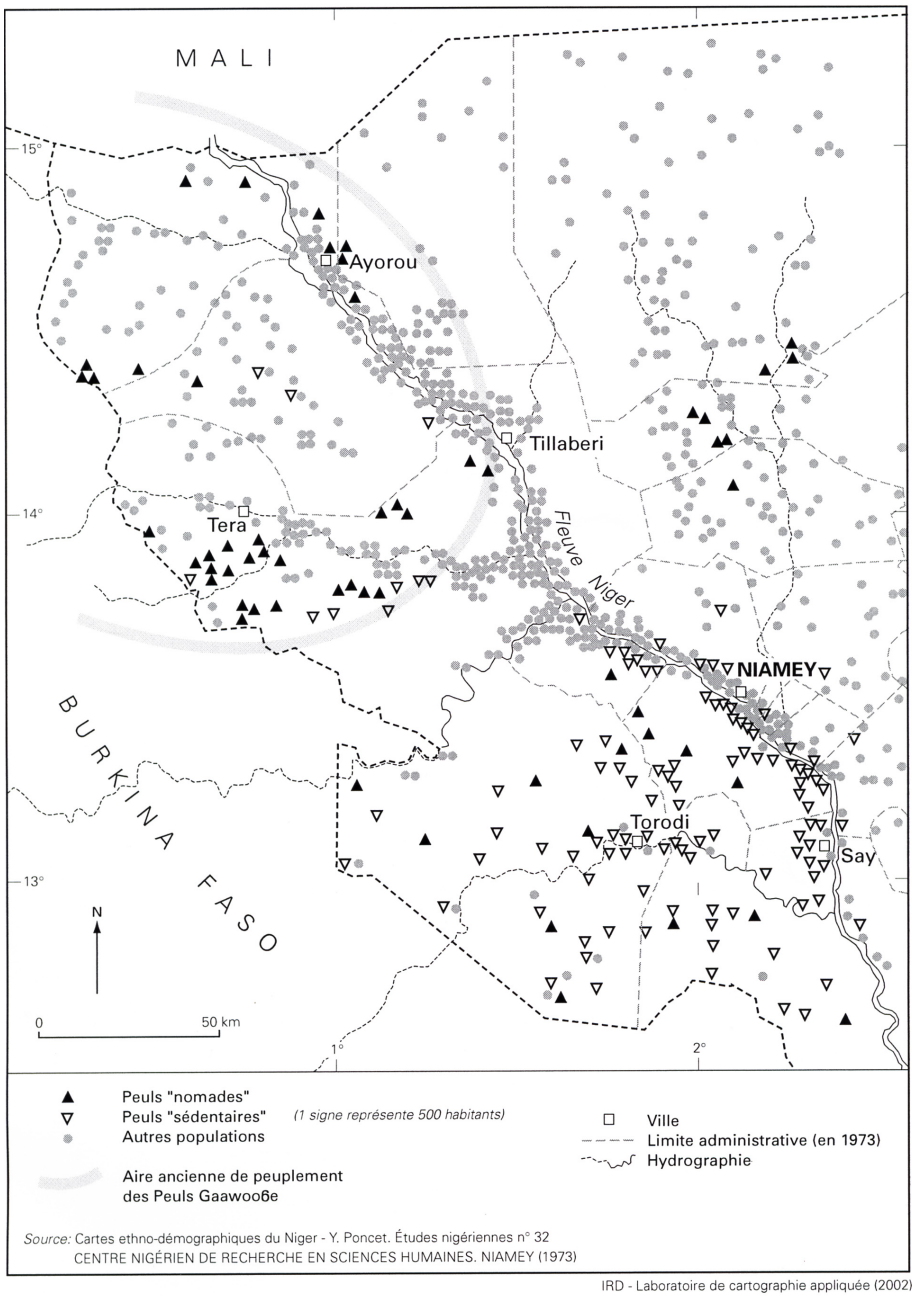


Fig. 3. Les Gaawoo'ɓe dans l'Ouest du Niger (source : Sow, 2005)





Notre démarche procède de l'introspection pour comprendre, en tant que Peul et observatrice de la société pastorale des Peul Gaawoo'be, les ressemblances et les divergences entre ces deux sociétés géographiquement et culturellement différentes, mais qui vivent, toutes les deux, dans des conditions extrêmes à certaines périodes de l'année, l'hiver pour les Valaisans et le *cee'du* «saison sèche » pour les Peul sahéliens. Nous tenterons de voir également à travers cette contribution comment se sont créés les liens symboliques, socio-économiques et socioculturels entre l'homme et l'animal dans ces deux sociétés en tenant compte de l'environnement afin de comprendre les représentations liées à ces animaux dans une approche interculturelle.

3. Vaches d'Hérens et Gaawooji, deux races symboles

La vache d'Hérens est une race adaptée aux Alpes suisses dans la Valais Central et le Haut Valais où elle est un élément majeur de la culture des peuples de ces montagnes. Elle a un caractère particulier ; c'est une vache combattante, lutteuse, qui s'impose dans les prés printaniers et estivaux et qui oriente les pâturages dans les alpages. Elle a le titre honorifique de reine dans ces montagnes sans royauté (Preiswerk et Crettaz, 1986). Elle est l'unique reine qui fait la gloire de son propriétaire et de toute sa région quand elle obtient ce titre qui lui est réservé.

Chez les Peul du Niger, comme dans le reste du monde peul, la vache est perçue comme un don divin réservé aux Peul et fondatrice de l'ethnie Peul (Tauxier, 1937 ; Seydou, 1991 : 33). Une des légendes dit que Dieu créa d'abord la vache et se demanda à qui il pouvait la confier (Ba et Daget, 1984 : 11). C'est ensuite qu'il créa le Peul pour qu'il prenne soin de la vache. Sans la vache donc, les Peul n'auraient tout simplement pas existé. La vache est au centre de la construction de leur identité. La vache d'Hérens et la *gaawooye* sont plus que des animaux pour leur propriétaire. Elles représentent leur raison de vivre.

Le « Valais central, berceau de la race d'Hérens » (Dubuis, 1983 : 7), a developpé « une civilisation populaire de la vache » qui « est devenue un des symboles du Valais moderne » (Preiswerk et Crettaz, 1986 : 52). Ces derniers (p. 55) expliquent cet attachement du Valais à la vache par les propos suivants : *« De nous à nos parents et à nos grands parents, une tradition nous enracine à une terre et à un animal privilégié de cette terre. [...] Les mutations de la société moderne n'ont pas déraciné l'étrange affection passionnée pour une vache particulière et cette passion, nous aimons à dire que nous l'avons dans le sang »*.

La vache de la race d'Hérens apparaît ainsi comme un élément essentiel dans l'identité sociale des hommes de ce Valais et fondatrice d'une civilisation pastorale particulière. Essayons d'en comprendre le sens : *« Dire qu'il y a ici une civilisation, c'est reconnaître qu'il existe une totalité de sens: les hommes ont trouvé en elle tout à la fois la base matérielle et le sens de leur vie »* (Preiswerk et Crettaz, 1986 : 55).

Dans cette définition, la place qu'occupe la vache en Valais central est comparable à celle des Peul éleveurs de zébus où *« pour les Peul traditionnels, l'élevage n'a pas de but économique : les bovidés, cadeau de Dieu, sont leurs parents, leurs frères, et ils s'estiment à leur service... »* (Ba et Daget, 1984 : 11). Le Peul donne un sens à sa vie à partir de cette vache qu'il a reçue de Dieu telle une offrande. Et nous trouvons cette idée d'offrande divine sous la plume de Willy Ferrez (1976 : 12) qui écrit: *« Dieu, dans sa géniale bonté, a donné aux Valaisans, en même temps que les richesses et les beautés de ses montagnes, la vache de la race d'Hérens »*. Cette idée semble commune aux civilisations de la vache où l'animal fait vivre l'Homme, où

l'Homme est un avec l'animal qui lui permet de faire, d'être et d'avoir. *« Le confort du troupeau importe avant celui des hommes car que deviendrait-ils sans lui ? »*, écrit ainsi Dupire (1996 : 53).

Mais si dans le rapport à l'animal, les Peul et les Valaisans partagent des points communs, la gestion du troupeau montre des divergences importantes. Chez les Peul, la vache est vénérable par sa fécondité et la générosité de son pis. C'est la seule femelle au monde capable de nourrir ses petits, les petits des autres et la communauté entière. Son lait est nourriture terrestre et aussi nourriture céleste : la récompense des âmes pures est de pouvoir se désaltérer, au paradis, dans des rivières de lait doux ! La vache Peul est essentiellement une vache à lait, elle est une alliée de la femme qui ne peut nourrir de son sein que son petit ; c'est le lait de vache qui lui permet de nourrir sa famille et ses hôtes.

En Valais, la reine est une vache robuste, combative. Elle gagne le titre de reine grâce à ses cornes (fig. 4). Ce sont les hommes qui l'ont amenée à montrer sa force dans les arènes. Vache à cornes, femelle lutteuse, la reine du Valais est la vache des hommes ! La distinction particulière de la vache d'Hérens se découvre sous la plume de M. Kilani (1994 : 175) : *« La vache d'Hérens est le plus souvent appréciée selon sa force, sa musculature et son agressivité. Forcément ! Elle aime tellement se battre qu'elle en oublie sa 'féminité' »*. La reine du Valais, vache naturellement bagarreuse pour défendre sa pitance sur les pentes escarpées, doit son titre à ses cornes. Elle est reine après un combat, non après une traite. Et c'est dans cette identité particulière qu'il faut situer le Valais par rapport aux autres civilisations de la vache.

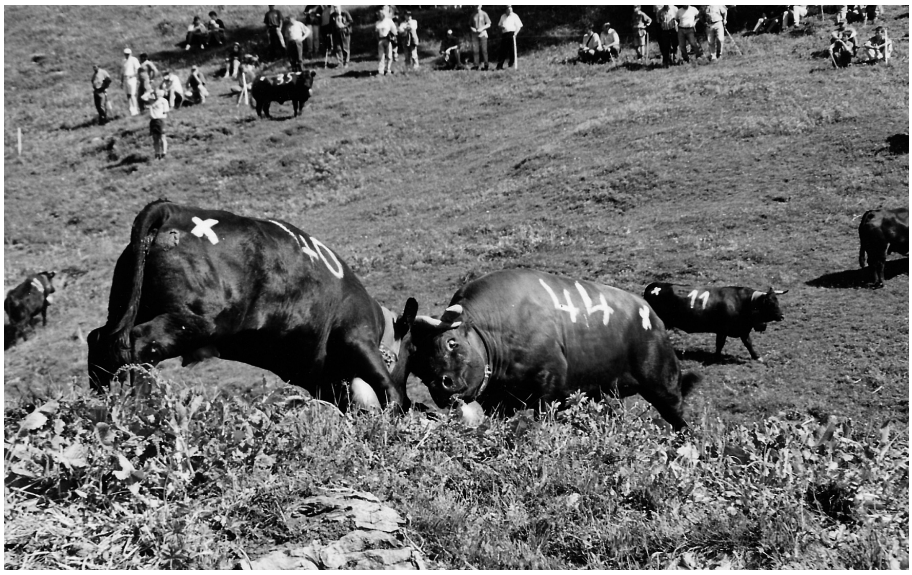


Fig. 4. Combat lors de l'inalpe d'Odonne (Ovronnaz), juin 2000 (cliche : J.F. Moulin)

4. Le troupeau : adaptation à un environnement naturel

Le bonheur de tout berger est d'avoir le plus grand et le plus beau troupeau, avec de bonnes laitières et de bons géniteurs, de posséder une souche recherchée par les autres, d'être sollicité par ses confrères pour la qualité de son troupeau car





le troupeau *« c'est la valeur « en soi » qui procure au pasteur des jouissances émotionnelles d'un ordre supérieur »* (Dupire, 1996 : 53).

Mais l'élevage n'échappe pas aux exigences du monde moderne et partout les éleveurs sont confrontés à de nouveaux modes de production : adapter l'élevage traditionnel pour le rendre plus rentable. Au fil des ans, le Valais s'est adapté à la vie moderne et à l'économie de marché et s'est ouvert au tourisme. La vache d'Hérens, reine des alpages, a intégré les arènes modernes où les notables, nouveaux propriétaires, achètent des reines de combat à plusieurs dizaines de milliers de francs suisses. La rive droite du Rhône est passée progressivement de la vache à la vigne à partir des années '50. Dans ce coin du Valais, pour des besoins de productivité, le troupeau est devenu mixte : des vaches d'Hérens du Valais et des « blanches » de la plaine, grandes productrices de lait, paissent sur les alpages de Savièse.

Nous pouvons remarquer actuellement deux tendances :

- sur la rive droite agricole, où les vignes ont pris de plus en plus d'importance, les propriétaires ont adapté leurs troupeaux à la productivité et prennent de bonnes laitières « blanches ». Dans les alpages, les « blanches » constituent souvent plus de 50% du troupeau ;
- la rive gauche pastorale est restée plus conservatrice. Le troupeau est très peu mélangé, quelques éleveurs expérimentent les laitières « blanches », mais leurs sabots sont peu adaptés aux pentes escarpées des montagnes. Beaucoup de bergers hésitent à mettre une « étrangère », même pour des contraintes budgétaires, dans leur troupeau. Ils estiment qu'ils aiment bien leurs vaches pour ce qu'elles sont, tandis que leurs voisins anniviards, disent-ils, aiment plus la vache pour le combat moderne (Evolène, entretien du 1er septembre 1997).

Mais « la race d'Hérens n'est pas en péril » (Cahiers de la Fondation M. Michellod, 1992) et tous mes informateurs ont affirmé qu'elle restera dans ces montagnes où à travers les pâturages, elle apporte un grand équilibre à l'environnement. En 1995, on dénombrait 765 000 vaches d'Hérens (Coop, 16 avril 1997), ce qui représente moins de 1% du cheptel suisse.

5. La place du taureau

Le trait le plus commun entre l'éleveur peul et l'éleveur valaisan est sans doute le lien affectif à l'animal, mais la gestion du troupeau et sa composition sont forts différents. Chez les *Gaawoo'be*, le taureau à une place importante et il y a toujours plus d'un taureau dans un troupeau. Il est la fierté du berger, ainsi que son capital. Le troupeau constitue un prestige social important. Les taureaux sont vendus pour acheter un trousseau de mariage pour les filles qui se marient ou pour régler en monnaie des affaires importantes. Le surplus de lait produit est vendu ou échangé par les femmes pour acheter des condiments, du sel, du sucre, du thé, des dattes, etc. Des combats occasionnels ont lieu entre taureaux quand les animaux s'abreuvent au même point d'eau. Les taureaux sont également élevés pour la vente dans les grands marchés de bétail qui ont prospéré ces dernières années au Sahel.

En Valais le troupeau est presque entièrement constitué de vaches. L'insémination artificielle étant possible, le taureau ne s'impose plus au milieu des vaches. Il est souvent propriété de la collectivité et joue simplement le rôle de reproducteur. Cependant, un taureau de bonne souche, descendant de reine, est toujours recherché et trouvera toujours preneur sur les marchés forains.

6. Les noms des vaches

Les combats de reines semblent conditionner aujourd'hui le nom que reçoivent les vaches. Les vaches ont des noms modernes tirés d'un répertoire très varié : noms de personnes, noms d'animaux, en général des fauves (Kilani, 1994 : 180-183), dans lequel on ne retrouve plus la dénomination traditionnelle des vaches selon leur manteau. Chez les Peul, les vaches reçoivent leur nom à partir de leur caractéristique physique : pelage, forme des cornes, âge, etc. Cette forme de dénomination existe encore en patois valaisan, mais elle est très peu utilisée par les pasteurs modernes.

7. Les pâturages

En Valais, les éleveurs de montagne avaient un déplacement saisonnier comparable à celui des Gaawoo'be du fleuve. Une partie de la famille montait au mayens en mai-juin (–2000 m), puis à l'alpage, de juillet à septembre (+2000 m), puis on descendait à la désalpe à la fin septembre vers les mayens et le village. Ces déplacements ressemblent à la transhumance des Gawoo'be du fleuve où en janvier-février, les troupeaux paissent sur le bord du fleuve et dans les rizières ; de mars à mai, ils remontent sur les champs dunaires brouter les pâturages secs de la dernière saison des pluies, de juin à décembre, ils transhument de mares en mares et paissent dans les nouveaux pâturages frais jusqu'en novembre où ils descendent progressivement vers le fleuve pour brouter le *bourgou* (fig. 5 et 6).

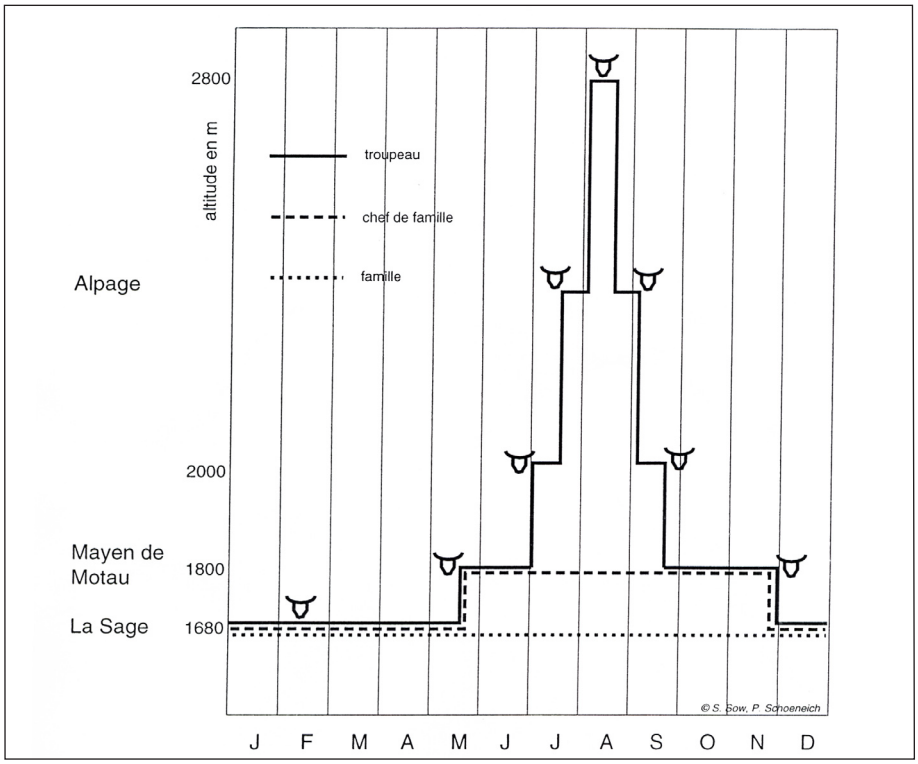


Fig. 5. Migrations saisonnieres du troupeau et de la famille a La Sage (Val d'Herens, Valais). Exemple de la famille de Raymond Follonier

Les éleveurs de montagne se sont bien adaptés aux conditions de leur climat, en faisant des réserves de foins pour la période de pénurie d'herbe que constitue l'hiver, tandis qu'au Niger les pâturages frais abondants pendant l'hivernage ne sont pas fauchés et





sèchent sur place après la saison ; ils deviennent ainsi moins nourrissants. La production et la conservation du foin n'ont pas encore été adoptées par les éleveurs Gaawoo'be. Mais ceci vient du fait que les aires de pâturages ne sont pas privées ; la brousse où il n'y a pas de champs est « la brousse de Dieu » *ladde Alla,* comme disent les Peul, et appartient à tous les bergers pour nourrir leur bête, tandis qu'en Valais les pâturages, les prés sont propriétés collectives ou privées.

Dans l'organisation du travail chez les Peul, une partie de la famille conduit le troupeau pour les grandes transhumances vers le Sud. Ce sont, en général, les jeunes et les jeunes couples sans enfant qui mènent les troupeaux aux pâturages lointains tout comme ce sont les bergers et les fromagers qui montent à l'alpage supérieur. Les Valaisans ont su adapter leur élevage à l'hiver ; les Gaawoo'be sont encore démunis devant la soudure de la saison sèche *ceeɗu* pendant laquelle hommes et bêtes peinent à attendre l'unique saison de pluies annuelles qui fera revivre la nature pour nourrir hommes et bêtes. Mais faire du foin signifiera pour les Gaawoo'be se sédentariser et rendre les pâturages privés, ce qui est pour le moment difficilement concevable pour ces pasteurs.

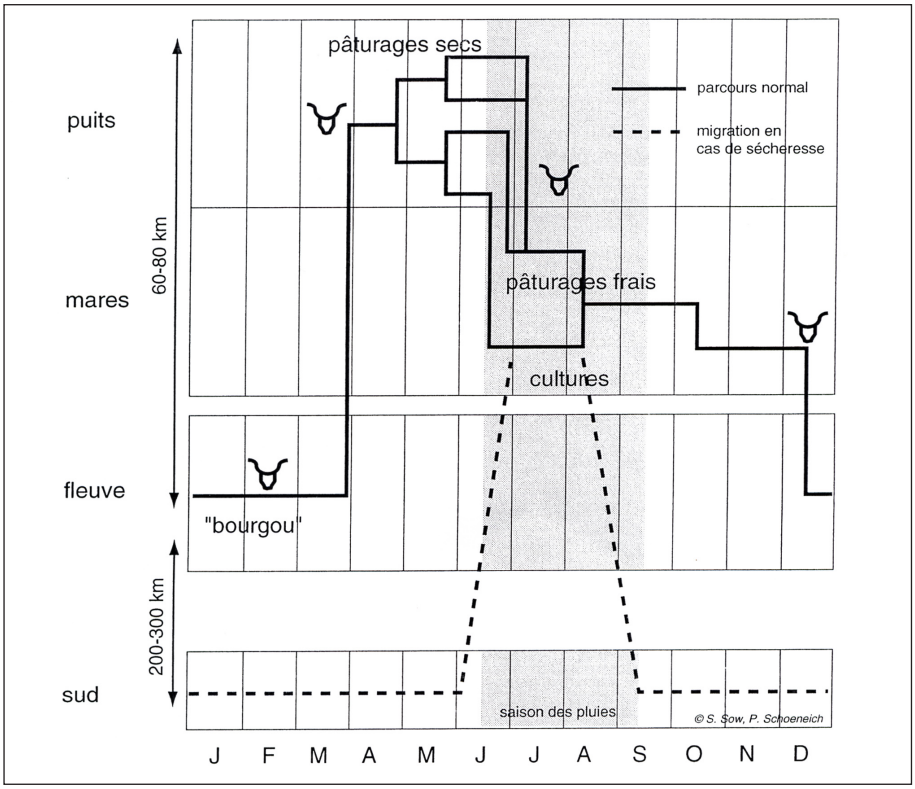


Fig. 6. Migrations saisonnieres du troupeau et de la famille chez les Peul Gaawoo'be de la region de Koutougou (Niger)

8. Les symboles marquants du Valais

L'intérêt pour la vache et l'élevage est faible chez beaucoup de jeunes (moins de 40 ans) de la rive droite qui n'ont sans doute pas eu de contacts directs avec la vache comme leurs parents. Certains n'ont d'ailleurs jamais assisté à un combat de reines. Nous avons voulu, pour cette première approche, voir quels symboles représentent le mieux le Valais pour eux. Nous les avons choisis et ordonnés à partir des entretiens que nous avons eus. Il s'agit :

- de l'environnement : les montagnes, le soleil dans le micro-climat du Valais, les bisses (canaux d'irrigation caractéristiques du Valais) et le Cervin, emblème touristique du Valais et de toute la Suisse ;
- du domaine du pastoralisme : la vache d'Hérens, les combats des reines, le fromage à raclette ;
- du domaine agricole : la vigne, le vin, le fendant et les abricots ;
- du domaine politique : les partis politiques, la fanfare et le drapeau valaisan ;
- du sport : l'engagement pour le FC Sion ;
- et enfin de la fierté, qui aux yeux de beaucoup de Suisses, caractérise le Valaisans.

Reine	Nombre de citations	Fréquence
Fierté	14	100%
Plaisir	0	0%
Total observations	14	100%

Tabl. 1. Relations des reines aux notions de « fierte » et de « plaisir » (selon enquete personnelle)

Loin d'être simplement un sport plaisant, le combat de reines est ainsi tout simplement la fierté du Valais (tabl. 1). La vache d'Hérens et le combat des reines gardent donc encore une place importante en Valais (fig. 7)

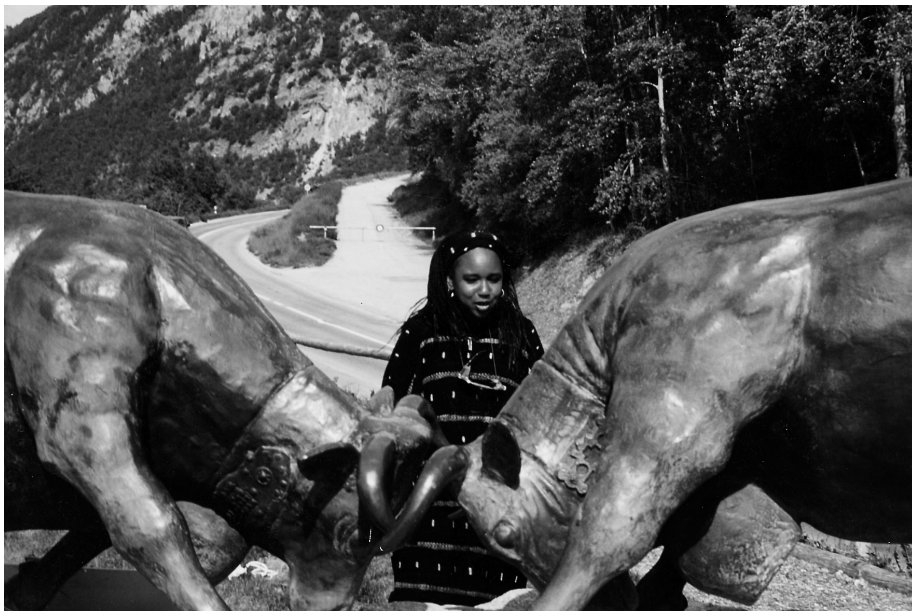


Fig. 7. Monument a la gloire de la race d'Herens combattante, a l'entree du Val d'Herens

9. Conclusions

Si toutes les civilisations de la vache portent le même intérêt à l'animal, l'élevage en Valais n'a pas la dimension religieuse qu'elle a dans la culture Peul. Chez les Peul, la vache est un mystère que le berger doit connaître par initiation et « lecture » du





comportement des animaux (Ba, 1961). Ceux-ci portent des signes que les bergers compétents peuvent interpréter. En Valais, la bénédiction de l'alpage par le prêtre est la seule pratique religieuse que nous avons relevée dans nos lectures. Les sociétés rurales alpines ont su rentrer dans une production moderne bénéfique pour leurs populations. Le Sahel, pour son devenir, doit opérer une révolution agricole basée sur les cultures et l'élevage, le mil et le lait, pour qu'ils soient disponibles toute l'année. L'expérience alpine en général, et celle du Valais en particulier, peuvent faire école dans nos communes.

Cette rencontre avec le Valais a été très instructive pour nous et nous inspire quelques réflexions finales. Le Valais de la vache est un îlot culturel intéressant à étudier parce qu'y survit une civilisation spécifique de la vache. L'instrument linguistique qui a modelé cette civilisation, le parler du Valais, est un patois romand encore très vivant et très dynamique dans la commune d'Evolène. Sur la rive droite, il est encore parlé par les personnes de plus de 50 ans. Les jeunes l'ont assimilé passivement et le patois n'est pas totalement absent de leur identité linguistique. Après avoir rencontré la vache d'Hérens, nous voudrions comprendre le patois de l'élevage, dans ses subtilités difficilement traduisibles en français. Ce sera la prochaine étape de ce travail et je voudrais dire comme les Saviésans : *Pa capona* ! C'est la seule expression que j'ai retenue en patois ; son sens – « il ne faut pas abandonner ! » – correspond à mon tempérament.

Remerciements

Ce travail a été possible grâce à l'amitié d'Emmanuel Reynard et de sa famille et à celle de Marianne Clément qui m'ont fait découvrir le Valais agricole et pastoral et établir des contacts avec, respectivement, leurs parents et amis valaisans. Je remercie tous mes informateurs et informatrices, en particulier Madame et Monsieur Reynard, de Savièse ; le professeur Candide Moix, de Praz-Jean ; Monsieur Jean-François Moulin, de Leytron ; Monsieur Jean-Luc Métrailler, d'Evolène, Monsieur Maurice, de la Sage.

Bibliographie

Ba A. H. (1961). *Koumen*, Texte initiatique des pasteurs peuls, Paris, Mouton et Lahaye.

Ba A. H., Daget. (1984). *L'empire peul du Macina*, Abidjan, Paris, NEA, EHESS.

Cahiers de la Fondation Manuel Michellod (1992). *La vache d'Hérens est-elle en péril ?*, Martigny, Genève, Imprimerie Pillet, Musée d'Ethnographie.

Dubuis B. (1983). *Combats de reines en Valais*, Lausanne, Payot.

Dupire M. (1996). *Peuls nomades : étude descriptive des Wo'daa'be du Sahel nigérien*, Paris, Karthala.

Ferrez W. (1976). *Bagnes, notre vallée*, Sion.

Kilani M. (1994). *L'invention de l'autre, essai sur le discours anthropologique*, Lausanne, Payot.

Preiswerk Y., Crettaz B. (1986). *Le pays où les vaches sont reines*, Sierre, Mongraphic.

Seydou C. (1991). *Bergers des mots, poésie Peule du Massina*, Paris, Les Belles Lettres, Classiques africains, 24.

Sow S.A. (1994). *Le gaawoore, un parler peul de l'Ouest du Niger*, Thèse de Doctorat, Paris-INALCO.

Sow S.A. (1995). L'introduction du lait industriel chez un peuple de pasteurs, les Peuls : réalités et représentations, In : *Mécanismes des changements linguistiques et culturels*, Paris, CNRS-Peeters, Cahiers du LACITO, 7.

Sow S.A. et al. (2005). *Le lait, patrimoine des Peul pasteurs du Niger : pratiques alimentaires, représentations et usages non alimentaires chez les Gaawoo'be du Gourma*, In : Patrimoine naturel au Sud : territoires, identités et strstégies locales, colloques et séminaires de l'IRD, Paris. pp. 419-442.

Sow S.A., Boutrais J. (2005). Pâturages, races bovines et lait : perceptions et stratégies des pasteurs Peuls de l'Ouest du Niger, In : Sow S.A., Boutrais J. (Eds). *Du zébu à l'iroko : patrimoines naturels africains*, à paraître dans un numéro spécial des Annales de l'Université de Niamey.

Tauxier L. (1937). *Moeurs et histoire des Peuls*, Paris, Payot.

« Merci *patron*… »
L'espérance de recevoir et l'obligation d'offrir dans les relations clientélistes au Niger et au Bénin

Olivier Walther

Institut de Geographie
Universite de Lausanne, Suisse



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



Il n'y a pas d'avenir et d'autorité en Afrique indépendante pour celui qui exerce le pouvoir suprême s'il ne s'affiche comme le plus riche et le plus généreux de son pays. Un vrai et grand chef africain, sans cesse et tous les jours, offre. Offre à ceux qui lui rendent visite, offre à ceux qui ne lui rendent pas visite. Offre à ceux qui l'aiment, à ceux qui le détestent, à ceux qui sont pauvres et dans le dénuement, à ceux qui sont riches et dans l'opulence.

A. Kourouma, 1998.
En attendant le vote des bêtes sauvages.



1. Des *patrons* et du clientélisme

En Afrique de l'Ouest, le langage commun a consacré le terme de *patrons,* désormais réservé aux individus représentatifs d'une élite sociale particulière. Chefs de service, directeurs, grands commerçants, *El Hadj* enrichis, notables de quartier ou chefs de cantons et jusqu'au Président de la République, tous peuvent potentiellement être appelés *patrons.* Pourtant, on ne saurait mettre sur un même pied d'égalité les influences qu'ils sont chacun susceptibles d'exercer envers leurs obligés, de même qu'on ne pourrait identifier un domaine particulier dans lequel ils auraient spécialisé leurs activités. Leur lignage, leur notabilité et les manifestations ostentatoires de leur richesse – c'est-à-dire les trois capitaux de la naissance, du mérite et de l'argent – semblent certes s'entremêler d'une manière complexe pour asseoir leur position vis-à-vis de tous les obligés dont ils entretiennent la dépendance. Mais, de même que la pauvreté connaît d'innombrables niveaux liés aux conditions matérielles et aux déterminants sociaux de la richesse, tous les *patrons* ne se ressemblent pas.

Comment, dans ce cas, le même qualificatif peut-il s'étendre à des individus manifestement si différents ? A partir de cette première interrogation très générale, l'ambition de cet article est de questionner la définition même du *patron* dans le contexte Ouest-africain, en particulier dans la région frontalière du Sud du Niger. Si le *patron* correspond bien à une certaine « étiquette » sociale, dans quelle mesure ceux que l'on nomme ainsi dans le langage courant correspondent-ils au concept analytique développé par les sciences sociales, et notamment par l'anthropologie politique ? Les *patrons* se confondent-ils avec ce que l'on nomme aujourd'hui les « courtiers en développement » (Bierschenk et al., 2000) ou s'en distinguent-ils ? Et si les *patrons* représentent bien une figure emblématique des rapports sociaux inégaux, comment fonctionnent alors les relations qui les lient à leurs obligés ? Quelles sont, en définitive, les obligations réciproques qui structurent le clientélisme ? On peut faire l'hypothèse à ce propos que la position relative des deux acteurs que sont le *patron* et son obligé est une manière de toujours se positionner dans *l'espérance de recevoir et dans l'obligation d'offrir,* c'est-à-dire que l'individu est toujours jugé à la hauteur de ce qu'il est supposé capable de redistribuer.

Ces éléments, qui fournissent une meilleure compréhension des relations de clientélisme, doivent pourtant s'inscrire dans une réalité socio-économique concrète. Par conséquent, il s'agira ensuite de savoir quels sont les domaines d'action privilégiés qui mènent à la réussite sociale des *patrons.* L'enjeu de cette question est de savoir si ces manifestations sont limitées à des dépenses ostentatoires et à l'entretien



d'une cour particulière d'obligés ou si, au contraire, elles peuvent également servir une forme de mécénat, en particulier dans le contexte urbain. Il s'agira ensuite de se demander si les patrons identifiés forment une élite fondamentalement conservatrice du fait des pesanteurs sociales qui s'exercent sur eux et réprouvent l'enrichissement, ou si l'on assiste à l'émergence d'innovateurs et d'investisseurs. En définitive, le clientélisme qui découle des relations inégales entre les *patrons* et leurs obligés conduit-il à un renforcement des inégalités ou à une meilleure redistribution des richesses ? Cette partie permettra, en fin d'analyse, d'élargir la réflexion en se demandant quelles sont les conséquences des logiques étudiées pour le champ du développement et les approches participatives.

2. Eléments méthodologiques

Cet article s'inscrit dans le cadre d'une recherche en cours dont le but est l'étude des réseaux socio-économiques de la région frontalière de Gaya – Malanville, qui constitue un observatoire privilégié des logiques clientélistes. En effet, cette région a l'avantage de concentrer à la fois d'importantes potentialités productives, grâce à un environnement favorable aux cultures de rente, et des flux commerciaux intenses qui transitent par le Bénin et approvisionnent l'Etat enclavé du Niger ainsi que les grands marchés du Nord du Nigeria. Corridor économique d'Afrique de l'Ouest (Boluvi, 2004), la région considérée permet d'observer les *patrons* dans un milieu où se mêlent privilèges de l'aristocratie locale (Bako-Arifari, 1997, 1998), capacités d'entrepreneuriat et constitution de grandes fortunes, trois conditions indispensables à leur affirmation sur la scène régionale.

L'analyse postule que l'étude des patrons est une porte d'entrée méthodologique appropriée à la compréhension des logiques clientélistes qui concernent la société dans son ensemble (Agier, 1982 ; Banégas et Warnier, 2001 ; Chabal et Daloz, 1999). Par nécessité, les méthodes qui y sont employées revendiquent une approche socio-anthropologique qui doit beaucoup aux travaux de J.-P. Olivier de Sardan (1995, 2003) au sens où les résultats de recherche sont issus d'une pratique prolongée et réflexive du terrain mêlant observations, enquêtes, recensions et revue de la littérature. Les résultats de cette recherche ont été acquis dans le cadre du programme de recherche *Négocier les conflits d'intérêt liés à l'exploitation de l'eau* du Réseau Universitaire International de Genève dirigé par les professeurs Jorg Winistorfer et Ronald Jaubert (2003) et des travaux doctoraux de l'auteur (2004). Au cours des cinq mois de terrain, une attention particulière a été portée à la constitution d'un échantillon d'analyse représentatif de la diversité des *patrons*. Les entretiens ont porté sur une trentaine d'acteurs nigériens et une dizaine d'acteurs béninois. Dans les deux Etats, il s'agit avant tout d'opérateurs économiques actifs dans le commerce international (importateurs de friperie et de denrées alimentaires, banquiers, transporteurs) et le commerce régional (détaillants, associations de producteurs) ou insérés dans des logiques d'investissement local (investisseurs, représentants de mutuelles). Etant donné l'importance des relais politiques et coutumiers dans la région, les entretiens ont également été élargis aux chefs traditionnels et à certains notables de la ville de Gaya (quartiers et canton), aux représentants de l'Etat nigérien (Préfecture, Douanes) et des communes de Gaya et de Malanville (mairies).

En plus de la collaboration avec le Département de Géographie de l'Université de Niamey et le Programme d'Appui au Développement Local (PADEL) de la Direction du Développement et de la Coopération suisse (DDC), les travaux ont été entrepris avec l'aide de plusieurs interprètes, étudiants à l'Université de Niamey, ainsi qu'avec plusieurs « informateurs privilégiés » issus de la notabilité et du fonctionnariat

urbain. Dans un premier temps, des récits de vie ont permis de retracer l'évolution des activités économiques ou politiques de la région frontalière et de mettre en exergue les principales difficultés rencontrées dans l'exercice de ces activités. Dans un deuxième temps, des entretiens plus précisément orientés ont permis de détailler le fonctionnement du clientélisme. Ces éléments ont ensuite été confrontés aux sources quantitatives en tenant compte du fait que celles-ci restent rares et sujettes à caution tant les activités commerciales frontalières sont informelles et souterraines. Le choix a été fait de travailler *in situ*, c'est-à-dire de se déplacer sur le lieu d'exercice de l'activité professionnelle des acteurs (marchés, boutiques, périmètres de production).

3. Qui est le *patron* ? Un essai de définition

Par le fait que le qualificatif de *patron s'*applique à un grand nombre d'individus, la recherche d'une définition constitue un préalable à l'analyse. A la question de savoir qui est un *patron,* on peut tout d'abord dire que :

> *« Patron est un nom d'emprunt, ça veut dire quelqu'un qui commande. C'est le tout premier terme qu'utilisaient les boys qui étaient avec les Blancs. On les appelait patrons. C'est devenu un nom vulgaire. Tout le monde…dès que quelqu'un est plus que vous, vous l'appelez patron »* (A. N. A., Gaya).

Le premier élément qui légitime historiquement le *patron* est donc le contexte colonial et son jargon. Dans le cadre nigérien et Nord-béninois, la colonisation intervient comme une forme despotique d'exploitation des ressources et des hommes (Olivier de Sardan, 1984) dans laquelle les statuts sociaux sont strictement hiérarchisés entre colons et colonisés (le Commandant et les *indigènes)* et entre tous les colonisés (l'interprète principal et les paysans, le chef et ses « sujets »). L'usage du terme *patron* se diffuse progressivement dans la société et caractérise avant tout la modernité, intimement liée aux fonctionnaires d'Etat car c'est avant tout le monde du travail qui sanctifie le *patron*, à travers le *service* et ses hiérarchies. Les chauffeurs, les plantons et les gardiens font donc un usage fréquent du terme de *patron*, étant donné qu'ils se situent aux échelons inférieurs de la hiérarchie. L'étiquette de *patron* semble également s'appliquer aux fonctions politiques les plus élevées, le plus grand *patron* étant naturellement le Président de la République. Puisque d'innombrables obligés attendent de lui une gratification ou une redistribution des marchés publics, il représente le *patron* suprême au niveau national et « *trouve tous les autres au-dessous de lui* ».

Un *patron* ne se résume toutefois pas à un chef, qu'il soit de village ou de service. C'est une figure particulière à qui il est permis d'entretenir une autre personne : « *C'est moi qui peux lui demander de m'aider, donc c'est mon patron* ». Le terme n'est pas non plus directement lié à l'âge : un gardien âgé appelle son employeur *patron* quelle que soit la différence d'âge qui les sépare. Dans le contexte des villes de Gaya et de Malanville, il apparaît que ce terme est réservé aux hommes, alors même que certaines semi-grossistes béninoises ont acquis des positions dominantes dans le domaine du commerce de maïs. *Patron* renseigne plutôt sur la direction de la dépendance financière qui lie deux individus et sur l'intensité relationnelle d'un individu par rapport à un autre. Il ne peut y avoir de *patron* dans l'absolu, sans que les normes du capital relationnel interviennent pour hiérarchiser les positions acquises et souhaitées. En fin de compte, résume un habitant de Malanville, on appelle communément *patrons* « *tous ceux qui peuvent vous utiliser et vous payer* ».

On peut déduire de ces éléments que le *patron* est une figure contextuelle. Il y a des





petits et des grands *patrons* qui peuvent changer de dénomination en fonction de leur entourage hiérarchique. Les étudiants de la capitale par exemple sont vus comme des *patrons* par les villageois lorsqu'ils réalisent leurs enquêtes car on imagine qu'ils appartiennent à la hiérarchie de l'Etat, ce qui est renforcé par leur costume *jeune cadre* et leur stylo fiché dans la poche du veston, signes distinctifs du fonctionnaire au travail. Mais ces mêmes étudiants ne sont jamais appelés *patrons* dans la vie quotidienne car ils n'ont personne à qui commander. Ces nuances permettent alors d'analyser les signes extérieurs qui caractérisent le *patron*, ce qui, en définitive, nécessite de définir préalablement les marques de la richesse dans la société.

Bien évidemment, il ne saurait être question de transposer sans nuances les valeurs marchandes de la société capitaliste dans l'environnement sahélo-soudanien : la richesse ne se mesure nulle part uniquement en biens matériels. Selon J.-P. Olivier de Sardan (1984 : 264), « *le concept Songhay-Zarma de richesse (duure) évoque non pas ce que l'on a « acquis » ou « gagné » (comme en Occident) mais ce que l'on a « reçu » (*duure *est formé à partir de* du *: obtenir, recevoir)* ». Si la richesse d'un homme se mesurait anciennement au nombre de femmes et d'esclaves qu'il pouvait entretenir, elle comprend aujourd'hui d'autres variables. Certes, le Niger est l'un des rares pays au monde où la fécondité n'a pas connu de recul significatif (Walther, 2004a) et la richesse passe toujours d'une certaine manière par le mariage, mais elle est aujourd'hui mesurée à la détention de biens d'usage, au rang desquels figurent le véhicule, la maison individuelle et l'habillement. Toutefois, chacune de ces possessions renferme des gradations. Il ne suffit pas d'être propriétaire d'une voiture pour être riche, encore faut-il posséder un modèle envié et, surtout, avoir les moyens de l'entretenir. On note toutefois que « *même en culotte, le patron reste le patron* » pour signifier que ses attributs extérieurs sont inféodés à son réseau clientéliste. C'est dire si l'habillement ou le véhicule ne fait pas le *patron*. On peut trouver des *patrons* humbles qui ne font pas étalage de leur position parce qu'elle est suffisamment connue de tous. Dans les administrations, les signes distinctifs du pouvoir sont certes extrêmement codifiés et renvoient aux attributs spécifiques du *patron* mais l'ostentatoire ne fait pas tout ; on ne saurait reprocher au *DG* (Directeur Général) d'avoir un costume moins bien coupé que son Premier Adjoint car il ne fait nul doute pour personne que le *DG* est le *patron*. On reconnaît alors le *patron* à ses relations avec ses obligés.

Au vu de ces éléments de définition, le *patron* sahélien est-il réductible au Big Man tel qu'il fut théorisé par M. Sahlins (1963) en Nouvelle-Guinée ? Rappelons que selon cet auteur, le Big Man s'oppose, par son mérite, à l'aristocratie locale. Producteur et rassembleur de richesses, il parvient à les redistribuer judicieusement à l'occasion d'échanges cérémoniels (Bonte et Izard, 2000). N'exerçant aucune activité particulière, il utilise toutes les formes d'actions, de médiations et d'alliances qui peuvent lui être utiles. Il s'agit donc d'un individu dont le capital est essentiellement relationnel et qui parvient à affirmer son *leadership* en mobilisant plusieurs domaines : oratoire, généalogique, technologique, rituel, religieux ou magique. C'est là un élément de comparaison tout à fait important. Les *patrons* sahéliens peuvent être considérés comme des Big Men dans le sens que leur position résulte de la combinaison de plusieurs capitaux. Ils s'en distinguent toutefois par leur appartenance fréquente à l'aristocratie locale, les plus influents d'entre eux étant ceux qui excellent dans la conjugaison circonstancielle de plusieurs registres : une position généalogique influente, une expérience technologique supérieure, des appuis politiques dans l'appareil d'Etat, une importante capacité oratoire et de mobilisation. Tous ces éléments leur permettent donc de s'attacher un grand nombre d'obligés.

Il semble dès lors que le *patron* identifié dans cette analyse ne se confonde pas non plus avec la figure du « courtier en développement » tel qu'il apparaît dans les travaux de T. Bierschenk et al. (2000). Pour ces auteurs, qui s'inspirent des analyses de J. Boissevain, le *patron* et le courtier en développement sont deux figures bien spécifiques. Le premier est essentiellement un gestionnaire de ressources limitées dites de premier ordre, constituées par les propriétés foncières, les ressources en eau, en bois, en pâturages, de même que par des emplois valorisants, notamment dans la fonction publique, par des contrats ou des postes politiques. Le second est plutôt un homme de réseaux, gestionnaire de ressources illimitées dites de second ordre, c'est-à-dire de ressources faites de « *strategic contacts with other people who control such resources directly or who have access to such persons* » (Boissevain, 1974 : 147). Les deux figures peuvent être rangées dans la catégorie des entrepreneurs, c'est-à-dire des personnes « *who build and manage an enterprise for the pursuit of profit in the course of which (they) innovate and take risks* » (ibid. : 147). Dans la région frontalière, les *patrons* peuvent potentiellement orienter leurs actions dans le domaine du courtage en développement, toutefois l'essentiel de l'analyse traitera de leurs activités marchandes et productives. A ce titre, ils fonctionnent comme des intermédiaires entre producteurs ruraux et consommateurs urbains ou comme des entrepreneurs locaux, ce qui les distingue des courtiers, dont l'analyse reste à faire.



4. Un clientélisme sans fin aux fins illimitées

L'échange entre *patrons* et obligés se rattache conceptuellement à la théorie de l'alliance et du don, initiée par M. Mauss (1997 [1924]) et B. Malinowski (1963 [1922]) puis soumise à la critique de C. Lévi-Strauss (1950) et de M. Godelier (1996). Lorsqu'on affirme que le *patron* est dans l'espérance de recevoir et dans l'obligation d'offrir, il ne faut pas concevoir qu'on puisse séparer ces deux aspects, en distinguant radicalement le don du contre-don ou le donateur et le donataire. Il y a dans l'acte d'offrir l'attente de recevoir, et on ne réussirait qu'à simplifier à gros traits les dynamiques étudiées si on se donnait pour objectif d'étudier les deux aspects séparément. L'étude sociologique n'a alors de sens que si les échanges de biens ou de services sont replacés dans une théorie systémique. C'est ce que G. Nicolas (1986 : 8) a mis en évidence dans son étude du don dans la société Haoussa :

> « *Si l'on fait abstraction des aspects de ces diverses pratiques relevant de croyances, principes ou coutumes locales [...], on voit se dessiner un vaste système d'échanges, qui n'est lui-même qu'une des manifestations de l'ordre de l'échange symbolique présidant à toute communication humaine. Comme le langage ou l'alliance matrimoniale, l'échange des richesses sur le mode du don et du contre-don permet aux hommes de se situer les uns par rapport aux autres, de nouer des liens et fonde l'ordre de la culture* ».

Cet « *ordre de la culture* » explique que le *patron* soit soumis à un « code des obligations ». C'est dire que le *patron* ne peut exister sans son *obligé*, terme qui résume mieux que *petit* ou *client* la condition de partenaire. *Petit* est en effet plutôt réservé aux relations d'aînesse, par exemple lorsqu'on exige un service d'un *petit frère*. Quant au terme de *client*, il est marqué, d'une part par ses origines romaines – le *client* qualifiant à cette époque l'homme de condition libre placé sous la protection d'un patricien – et d'autre part par l'usage mercantiliste contemporain, qui l'assimile à un *consommateur*. Celui qui possède un *patron* se positionne en sujétion conjoncturelle par rapport à un supérieur, en attente de ses largesses et dans la nécessité de lui rendre également des services. Le système relationnel du



don et du contre-don instauré entre le *patron* et ses obligés nourrit le fantasme de la protection. L'obligé se place sous la couverture de celui qui peut le préserver de l'adversité et qui puisse remédier aux pénuries d'argent qui naissent des obligations sociales, dans une société en « *permanente quête de numéraire, qui ne diminue en rien à mesure que les gains augmentent* » (Olivier de Sardan, 1997 : 29).

Les patrons doivent répondre à leurs obligations. Celles de pourvoir non seulement à leur tâche respectable dans la société, mais également aux imprévus de la vie quotidienne de leurs obligés (maladie, gêne financière, achat urgent) et des rituels de la vie (mariage, baptême, enterrement). Le *patron* prend alors une dimension totale puisque la relation qui l'engage avec ses obligés touche à tous les aspects de la vie sociale : rémunération, confiance, protection, loyauté dans les domaines financiers, matrimoniaux et de santé. C'est un individu qui ne refuse pas de transformer les rapports contractuels en rapports sociaux, qui fera le « geste » que sa position requiert de lui et qui accordera une importance singulière aux « à-côtés » de la vie sociale qui forment en fait l'essentiel des rapports clientélistes. Compte tenu de la conception Zarma de la richesse qui valorise ce qui est reçu par la naissance ou la position au détriment de ce qui est gagné par le travail ou le mérite, l'attente de l'obligé relativement à son *patron* n'est pas nécessairement proportionnelle au travail mais dépend de la position sociale de ce dernier. Il est dès lors incompréhensible que le *patron* désigné ne donne pas car refuser de donner le « cadeau », c'est aussi une manière de refuser son statut. Or, ce statut ne dépend pas du bon vouloir de l'individu : il lui est imposé par son appartenance à la culture occidentale, au fonctionnariat ou au monde des affaires. Si le *patron* est riche, ce n'est pas grâce aux efforts qu'il a développé pour atteindre une position avantageuse, mais parce qu'il appartient à un monde privilégié. De ce point de vue, cette conception s'oppose radicalement à celle du *self-made man.*

En vertu de ces éléments, la relation entre *patrons* et obligés s'inscrit dans un ensemble social qui dépasse le cadre économique et fait des partenaires de l'échange des individus certes inégaux, mais indissociablement liés par leurs devoirs et attentes réciproques. Il reste à analyser maintenant comment ces éléments théoriques peuvent s'inscrire dans le contexte de la région frontalière de Gaya – Malanville.

5. Marchands venus d'ailleurs et notables de retour au pays

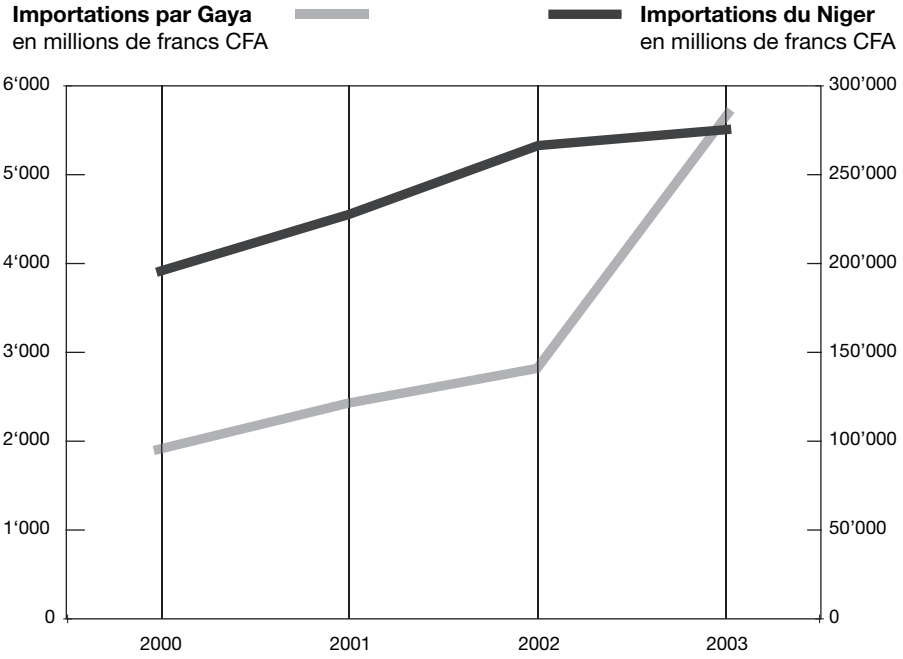
Le dynamisme économique de Gaya et de Malanville provient essentiellement d'acteurs venus d'ailleurs. En effet, l'essentiel des activités commerciales est le fait de Nigériens immigrés d'origine Zarma, la population dendi habitant la région présentant peu d'affinités pour le commerce, au contraire de l'agriculture dans laquelle elle excelle (Walther, 2005). Cette situation s'explique d'abord par des raisons historiques :

> *« L'échec des cultures d'exportation (arachide ou coton) dans le pays Songhay-Zarma relève sans doute pour une part de cette absence de circuits commerciaux « indigènes » qui caractérisaient déjà la période pré-coloniale, où l'échange marchand (mil, sel, bétail, artisanat) était effectué par les producteurs eux-mêmes (échanges internes ou rares marchés hebdomadaires), le commerce à longue distance (esclaves, tissus, chevaux) étant le fait de caravanes hausa »* (Olivier de Sardan, 1984 : 208).

Marge contestée des empires précoloniaux du Songhaï de Gao et du Kebbi d'Argoungou, la région de Gaya – Malanville ne put compter sur une tradition commerciale aussi développée que celle des cités-Etats haoussa (Amselle et Grégoire, 1987 ; Grégoire, 1986). A cela s'ajoute le fait plus récent que :

> *« ...Gaya était privilégiée par rapport aux autres régions du Niger. A l'époque de 1947-1948, les paysans pouvaient facilement garder leurs excédents alimentaires pendant deux ou trois ans. Ils n'éprouvaient pas le besoin d'une autre richesse en dehors de la richesse alimentaire. Ils n'y touchaient pas. Ils avaient de la nourriture. Donc ils n'éprouvaient pas le besoin de s'expatrier, ils mangeaient bien et attendaient l'hivernage pour aller aux champs. La survie alimentaire était assurée »* (I. B., Gaya).

Du fait de ces éléments, les Dendi de Gaya – Malanville n'ont pas été contraints à l'exode et n'ont donc pas formé de grande diaspora commerçante. A plusieurs points de vue, la région constitue donc une zone dont le potentiel de développement est très dépendant d'acteurs et de flux commerciaux étrangers, qu'il s'agisse d'y importer des marchandises à destination du Niger ou du Nigeria ou qu'il faille exporter les productions locales vers de grands marchés régionaux. La région associe ainsi une importante rente de situation vis-à-vis du commerce entre Etats et une tendance marquée à l'exportation de ses productions. Cela explique que l'investissement se fasse essentiellement depuis l'extérieur et qu'on puisse distinguer deux types de *patrons* : ceux qui s'appuient sur la position frontalière des deux villes pour développer des relations commerciales internationales et ceux qui sont revenus dans la région après une carrière de fonctionnaire, dans le but d'y investir localement.



Note: 1 € = 655.957 FCFA
Source: Direction générales des Douanes du Niger, Niamey et Bureau des Douanes de Gaya, 2004.

FIG. 1. EVOLUTION DES IMPORTATIONS GLOBALES DU POSTE DE GAYA ET DE L'ENSEMBLE DU NIGER ENTRE 2000 ET 2003





Les premiers forment un petit noyau qui possède des relais jusqu'au niveau national et international. La position stratégique de Gaya et de Malanville permet à ces *patrons* de déployer une activité commerciale basée sur l'établissement de réseaux très étendus et en rapide extension. Les statistiques des importations passant par la douane de Gaya montrent en effet que l'accroissement des importations a connu une hausse en valeur de 27% entre 2000 et 2001, de 16% entre 2001 et 2002 et de 100% entre 2002 et 2003 (Douanes de Gaya), proportionnellement plus élevée que l'ensemble des importations nigériennes (fig. 1).

Le commerce de réexportation de la friperie en fournit l'exemple le plus illustratif. Jouant sur l'interdiction formelle d'importation de textiles au Nigeria, des marchands influents établis à Gaya et à Malanville acheminent jusqu'à leurs entrepôts nigériens des stocks importants d'habits en provenance des Etats-Unis et d'Europe occidentale. Ainsi, environ 8'500 tonnes de friperie et plus de 15'500 tonnes de textiles ont été importées par Gaya en 2003 (Police de Gaya). Le choix de se positionner à Gaya est éminemment rationnel : la ville constitue le point le plus proche du Port Autonome de Cotonou (700 km) d'où l'on peut acheminer les fripes en franchise de douane par le Bénin. Grâce à cette situation privilégiée, la ville permet aux commerçants d'importer librement les textiles et d'attendre le moment favorable pour exporter illégalement ces produits vers le Nigeria. Gaya est ainsi devenue une plaque tournante de la friperie en Afrique de l'Ouest et voit le volume de ses échanges extérieurs augmenter grâce à ce secteur depuis les années '90. D'autres réseaux commerciaux participent à l'enrichissement des *patrons* locaux, dans les domaines des céréales, du haricot, de l'oignon, des biens manufacturés et des hydrocarbures.

Quant aux seconds investisseurs, ils sont attirés par un environnement propice au développement des activités agricoles commerciales (canne à sucre, patates douces, agrumes et riz). Ils y introduisent progressivement de nouvelles techniques comme l'irrigation par motopompes et la culture attelée, dont la diffusion date des années '70, mais qui a connu récemment un développement spectaculaire. Ils sont également propriétaires de grands périmètres irrigués en périphérie de ville, à l'image de M. I. B., issu d'une famille d'aristocrates de Gaya, enseignant, directeur d'école, conseiller pédagogique de l'Enseignement à la retraite, député du PPN-RDA au début des années '70, puis ministre de la Justice et Garde des Sceaux de 1995 à 1996. Aujourd'hui reconverti dans la promotion de l'agriculture de rente dans la vallée du fleuve Niger, M. I. B. a utilisé son capital relationnel et lignager de manière à développer la petite irrigation privée en parallèle au développement d'un vaste périmètre rizicole. Bénéficiant d'appuis financiers auprès d'une structure mutuelle locale, il offre un exemple d'investisseur direct qui ne se confond pas avec celui de courtier en développement. D'autres investisseurs suivent progressivement son exemple, à l'image du maire actuel de la commune urbaine de Gaya. Ce dernier conjugue également des compétences étendues en matière politique à un investissement agricole important dans la périphérie de Gaya. Son périmètre récemment installé en amont de la ville préfigure peut-être l'extension des cultures de rente sur l'ensemble des rives du fleuve du côté nigérien.

Cela étant, peut-on imaginer que l'investissement local et le commerce international se rejoignent, autrement dit que les commerçants du lieu investissent dans des activités de production ? Bien que les éléments quantitatifs manquent encore pour évaluer précisément les investissements réciproques de chaque partie, il semble que ce ne soit pas le cas jusqu'ici. Les observations montrent que les deux sphères ne se mélangent pas, ce qui signifie que les grands commerçants n'investissent guère dans les activités agricoles et que, réciproquement, les anciens

fonctionnaires ne se lancent pas fréquemment dans le commerce international. Cette situation s'explique par le profil spécifique des deux domaines d'activité : les grands commerçants basent leur travail sur une expérience prolongée de l'évolution des cours et sur leurs contacts avec les importants marchés nigérians, béninois et niaméens. Ayant peu fréquenté l'école, ils ont souvent acquis une expérience professionnelle au Ghana ou en Côte d'Ivoire durant leur jeunesse et ont parfois disposé d'appuis au sein de l'Etat. Ils diffèrent radicalement des investisseurs revenus au terroir, qui appartiennent à une société plus instruite, bien introduite dans les lignages aristocratiques de leur région et qui bénéficient de relations établies lors de la fréquentation des ministères et des hautes sphères de l'Etat. Même si probablement les pratiques culturales ne sont pas aussi rentables que les activités strictement commerciales, l'investissement agricole est susceptible de leur apporter une plus-value politique. Dans le contexte de Gaya – Malanville où règne un profond attachement aux valeurs du travail manuel et de la terre, cet investissement apporte une forme de notabilité qui permet éventuellement de participer à la scène politique locale.

Dans la région frontalière, l'investissement privé n'est certes pas nouveau, mais connaît actuellement un développement important. L'implantation récente (2002) de la Banque Internationale pour l'Afrique (BIA), de l'Agence Nigérienne pour la Promotion d'Irrigation privée (ANPIP) et de la Mutuelle Asusun Dendi active dans l'épargne et le crédit aux petits exploitants illustre cette évolution. Cette dernière a été créée en 1996 à l'initiative de ressortissants de Gaya vivant à Niamey et vise à l'octroi de crédits, en particulier dans le domaine de l'irrigation. En 2004, sur 268 demandes de financement de motopompes parvenues à la Mutuelle, 42 crédits ont été accordés dans l'arrondissement de Gaya, pour un total de 63 millions de FCFA (env. 96'000 Euro). De telles institutions ont su bénéficier d'un environnement plus favorable à l'initiative privée, différant radicalement à la fois de celui qui prévalait sous le régime de parti unique de Seyni Kountché au Niger (1974-1989), et à la fois du marxisme-léninisme de Mathieu Kérékou au Bénin (1972-1990). Dans les deux cas, les marchands ont eu des difficultés à imposer leurs intérêts face à l'élite politique. Au Niger, « *la bourgeoisie d'Etat se méfiait en effet de l'emprise des marchands en milieu rural et souhaitait que l'Etat devienne leur partenaire économique privilégié en se substituant à eux* » (Amselle et Grégoire, 1987 : 33). Le contexte de « décrispation » et de démocratisation du début des années '90 a conduit à un certain relâchement et à un assouplissement des procédures. Alors que les marchands s'engageaient activement en politique, les privatisations des entreprises publiques les plus rentables participaient à l'enrichissement d'une élite désormais décomplexée, tout en s'accompagnant de manifestations ostentatoires. A l'austérité qui caractérisait le régime des militaires s'est donc substitué un climat certes plus favorable aux *patrons*, mais également plus inégalitaire entre les citoyens. En outre, on ne peut pas nier que le processus d'urbanisation de la région soit également à l'origine de l'investissement agricole croissant observé en périphérie de Gaya et de Malanville. Avec une population respective d'environ 30'000 et 40'000 habitants (2003) et une croissance urbaine annuelle évaluée à 5%, les deux villes de la frontière constituent un marché local de plus en plus dynamique. Quoique les flux qui échappent à la zone frontalière en direction de Niamey, du Nigeria et du Bénin soient quantitativement plus importants que ceux qui concernent le commerce interne (Walther, 2004b), l'extension de la demande urbaine permet d'intensifier les cultures commerciales et d'accroître les potentialités de gains des *patrons* locaux.





6. L'enrichissement, la dépense et l'ostentatoire : manger l'argent

Si l'affirmation récente d'une élite de *patrons* enrichis par le commerce international ou l'agriculture de rente ne fait plus guère de doute dans la région de Gaya – Malanville, encore faut-il se demander comment cette richesse peut être valorisée. Autrement dit, comment se manifeste le statut de *patron* dans une société qui valorise traditionnellement la redistribution ? L'exemple des investissements urbains servira de fil conducteur à l'analyse. Certains se demandent en effet si, à l'heure de la décentralisation, l'initiative privée en matière d'aménagements urbains pourrait pallier la capacité financière insuffisante des communes et de l'Etat.

Certes, un grand nombre de réalisations ont été financées à Gaya et à Malanville par des notables citadins ou de riches hommes d'affaires originaires de la région. Mais jusqu'à aujourd'hui, comme dans d'autres villes d'Afrique de l'Ouest (Grégoire, 1986), cette forme de mécénat s'exprime presque exclusivement dans le domaine religieux par la construction de mosquées. L'exemple le plus manifeste de ce genre d'édifice est la mosquée construite dans le quartier Sokondji par M. I. Beïdou à Gaya au milieu des années '90 et localement appelée mosquée « RDA » du nom du parti de son commanditaire. La construction de ce lieu de culte fut l'occasion d'une démonstration de pouvoir destinée à mobiliser les militants du parti et à faire contre-poids à son adversaire politique local, en la personne du chef de canton (Bako-Arifari, 1997). D'autres mosquées ne reflètent pas si intensément les enjeux politiques locaux, mais plus directement la prospérité de certains acteurs économiques, à l'image des édifices du grand commerçant en import-export El Hadj Barti dans le quartier Carré de Gaya ou de El Hadj Djibo à Malanville. Ce dernier, Nigérien d'origine djerma établi à Malanville, a fait construire deux mosquées, proches de ses domiciles successifs. Elles illustrent la réussite d'un homme d'affaire à la tête d'un réseau international d'import-export, fréquentant l'Europe et les Etats-Unis pour se fournir en balles de vêtements de seconde main.

Les mosquées ainsi construites rompent généralement avec l'habitat des anciens quartiers, par leur taille imposante et par leur style manifestement influencé par l'architecture saoudienne. Elles matérialisent la réussite sociale des individus enrichis :

> *« Pour montrer qu'ils avaient de l'argent, ils [les commerçants] font faire une mosquée. Vous n'êtes reconnu comme commerçant que lorsque vous faites quelque chose de public […]. Donc un El Hadj, avec ses sous, cherche une place et construit une mosquée. […]. Partout où vous voyez des mosquées, c'est fait par des commerçants. Il n'y a que les toutes premières mosquées qui ont été faites par investissement humain, ce qu'on appelle les vraies maisons de Dieu »* (A. N. A., Gaya).

En revanche, les investissements des commerçants semblent rarement concerner le domaine public et laïc à Gaya ou à Malanville. La notion de « bien public » reste inopérante et la construction de mosquées relève d'un investissement personnel dont le but vise une forme de reconnaissance divine. En apportant une plus-value sociale supérieure à tout autre réalisation urbaine, la mosquée combine à la fois l'utilité pour le plus grand nombre et le bénéfice personnel du commerçant vis-à-vis de la religion. On peut donc imaginer sur ce plan que les *patrons* ne deviendront pas les mécènes urbains qu'on pourrait envisager, compte tenu de leurs moyens financiers importants.

A propos de ces *El Hadj* dont on sait qu'ils viennent fréquemment d'ailleurs, il convient également de savoir que leur position d'étrangers relatifs leur permet une plus grande marge de manœuvre sur le plan local. Comme l'affirme R. Pourtier (2001 : 124), les commerçants riches sont généralement des étrangers parce qu'« *entre revendication de solidarité et accumulation de capital, il y a souvent contradiction. Un moyen d'y échapper consiste à geler ses biens dans l'immobilier, à les dissimuler à l'étranger ou à investir dans des lieux éloignés des sollicitations de l'entourage quotidien* ». Les commerçants ne reconnaissent d'ailleurs pas ouvertement que leurs affaires fonctionnent bien parce qu'ils craignent que les « mauvaises langues » ne puissent souhaiter leur perte. Ils disent alors : « *Dieu merci, j'arrive à nourrir ma famille* », car la réussite est liée aux deux piliers fondamentaux que sont la religion et la famille. On conçoit usuellement que c'est en fonction du comportement de la personne que Dieu favorise ou punit les entreprises humaines. Par conséquent, l'ostentatoire est condamné par les adeptes les plus orthodoxes de la religion musulmane, mais il se développe néanmoins à la faveur de l'ouverture des marchés et de la démocratisation.

Il faut dire que l'impératif de *manger* est omniprésent dans la région et renvoie à ce que J.-F. Bayart (1989) a appelé la *politique du ventre*. *Manger* l'argent où il se trouve, c'est se permettre d'entretenir autour de soi une cour d'obligés. A Gaya par exemple, les notables possèdent des cours à leur domicile, à l'image de El Hadj M. Garba ou de El Hadj Zadji (Bako-Arifari et Laurent, 1999), qui rassemblent leurs obligés, lesquels peuvent parfois s'y installer et manger gratuitement. De plus en plus fréquemment, ces lieux se confondent avec les sièges des délégations régionales des partis politiques et fonctionnent comme des relais électoraux. E. H. M. G. illustre parfaitement cette tendance. Militaire de métier, ancien militant du parti unique, ancien président de la section locale du Mouvement National pour la Société de Développement (MNSD) et ancien président du syndicat des commerçants de Gaya, il est aujourd'hui coordinateur de l'Association de Réanimation de l'Elevage au Niger (AREN). Des réunions fréquentes se tiennent dans la cour de son hôtel et s'adressent à un électorat peul bien souvent localisé en brousse :

> *« Vous savez, je suis coordonnateur de l'AREN. Lorsqu'on a décidé d'une chose, ils [les éleveurs peul] se réunissent chez moi. Je suis coordonnateur... c'est moi le chef, c'est moi qui les oriente, qui dit on fait ça, on fait comme ça. Moi je ne suis pas un chef de tribu, je ne suis pas un chef coutumier [...]. Vraiment, on est tous membres du MNSD [parti présidentiel], tous militants du MNSD. Tous les Peul de l'arrondissement, et ça c'est moi qui ai fait ça. Tout, tout, tout. Y'en a pas un qui n'est pas dans le parti MNSD, tous autant qu'ils sont »* (E. H. M. G., Gaya).

Ces forums urbains sont un instrument puissant de pouvoir dans le contexte de la démocratisation (Bako-Arifari, 1997). Les *patrons* qui les animent les utilisent pour asseoir leur légitimité parce qu'ils ressemblent aux cours d'antan dans leur forme, et pour diffuser les idées qui pourront servir leurs stratégies électorales. Mais ces forums et les *patrons* qui les représentent sont-ils porteurs de modernité, au sens où ils permettraient de mettre en place des formes participatives de gestion, ou ne servent-ils qu'à maintenir le conservatisme ?





7. Les *patrons*, l'innovation et le développement

Contrairement aux apparences, les éléments recueillis jusqu'à aujourd'hui semblent montrer que l'innovation telle qu'elle apparaît dans les ambitions de certains *patrons* ne vise pas directement la transformation de la société, mais plutôt le renforcement du conservatisme. La possibilité de combiner les capitaux qui conduisent à la réussite est évidemment restreinte et réservée à une élite peu nombreuse. Celle-ci tend certainement à s'enrichir et à montrer son enrichissement par des dépenses ostentatoires, mais elle ne conduit pas nécessairement la réforme de la logique clientéliste. Que le changement puisse engendrer la perpétuation n'est pas chose nouvelle ; certains régimes africains se reproduisent sous l'apparence des réformes ou de la démocratisation et il en est certainement de même à l'échelle des *patrons*. Ceux-ci introduisent certes de nouveaux éléments perturbateurs du système (nouvelles techniques, nouveaux réseaux, nouvelles alliances politiques), mais la finalité de ces apports n'est pas nécessairement de remettre en cause les privilèges dont ils tirent des avantages.

Les *patrons* sont certes parfois en rupture avec la norme, mais leur but le plus fréquent est de se conformer au modèle de la réussite, qui allie les valeurs de la famille et de la religion. D'ailleurs, la question de savoir pourquoi ces *leaders* ne remettent pas fondamentalement en cause le système peut se comprendre aisément. En effet, il faut se rappeler que l'élément central et durable de l'accumulation financière et de la constitution des réseaux relationnels en Afrique subsaharienne est le clientélisme. Or, ce mode d'alliances sociales tire d'autant plus de force qu'il s'inscrit dans un ensemble de règles sociales connues de tous, qui prennent pour cadre la redistribution. Le *patron* qui voudrait se couper de ces règles sociales perdrait ses appuis et par voie de conséquence, la possibilité même de s'élever dans la hiérarchie de la société. Il se retrouverait dans la même situation qu'un ancien chef des Douanes dont on dit que « *sa simplicité l'a condamné* » pour signifier qu'il n'a pas vécu sur un assez grand pied, sous-entendu qu'il n'a pas suffisamment puisé dans les caisses des collectivités publiques pour entretenir autour de lui un réseau durable. Ne pouvant distribuer suffisamment pour contenter ses obligés, son attitude l'a condamné à être déconsidéré par la société. Ces logiques entraînent deux conséquences directes pour les agences de coopération souhaitant participer au développement local.

Premièrement, il leur est difficile d'appuyer des programmes spécifiques d'entrepreneuriat sans entrer dans la logique des *patrons* ou des courtiers en développement (Bierschenk et al., 2000). En raison de leur implication en tant que bailleurs, les agences de développement et les ONG ne peuvent s'extraire des logiques clientélistes. Devenues un enjeu du système, elles sont confrontées à la formidable capacité d'instrumentalisation des projets de développement par les acteurs locaux. Cela est bien compréhensible dans la région de Gaya, du fait que les organismes de développement, y compris la Direction du Développement et de la Coopération suisse, sont des acteurs incontournables de la scène régionale des pouvoirs, grâce à une dynamique de développement mise en place sur le long terme et, plus pragmatiquement, grâce aux apports financiers générés par leurs activités.

Deuxièmement, l'efficacité des programmes *bottom up* risque fort d'être contrecarrée par la structure même des relations clientélistes. En abandonnant l'approche *top down* excessivement centralisatrice et déconnectée des attentes des populations, les agences de coopération et les ONG désireuses d'intervenir dans le domaine économique peuvent certes essayer de contourner les logiques élitistes qui profitent des fonds du développement pour alimenter leurs propres clients. Cependant, il est à craindre qu'elles

ne puissent totalement atteindre la « base » en raison des relations qui s'établissent entre les individus jouissant de pouvoirs inégaux. En effet, les observations semblent montrer que l'affirmation du *leadership* des *patrons* ne conduit pas nécessairement à la concentration des pouvoirs dans les mains d'un très petit nombre d'individus, mais plutôt à la multiplication des niveaux de pouvoir, entre le sommet et la base de la « pyramide » sociale. Il n'existe donc pas un seul niveau auquel s'exerce l'autorité des *patrons* car tous les acteurs un peu influents peuvent exercer ce rôle pour leurs obligés. Ce raisonnement se fonde sur l'idée que « *les stratégies de simple survie de la part de la majorité de la population sont de même nature que les stratégies d'accumulation poursuivies par une minorité d'opérateurs dominants* » (Bayart, 1989 : 291).

A cause de ce principe hiérarchique, la mise en application de programmes de développement participatifs fondés sur l'hypothèse d'une « base » composée d'individus conscientisés et indépendants se heurte aux multiples relations de dépendance qui s'établissent du niveau local à l'échelon national ou international. L'écart se creuse alors entre, d'une part, une conception horizontale des rapports socio-politiques, dans laquelle se forgerait l'unité citoyenne et, d'autre part, le fonctionnement clientéliste des *patrons*. Ces derniers fonctionnent alors comme autant d'intermédiaires de la structure hiérarchique de la société et lui impriment une dimension verticale. Cela signifie que, dans la réalité, la « base » arrive difficilement à dégager des consensus participatifs, parce qu'elle est elle-même incluse dans des processus de clientélisme. Dans cette configuration, les *patrons* jouent un rôle essentiel de médiateurs sociaux et n'ont de cesse de recréer aux échelons inférieurs les mêmes hiérarchies qu'à une échelle globale. Installés plus ou moins durablement au sommet de pouvoirs locaux, ils découpent la société en segments. Dès lors, le concept de participation atteint ses limites puisque les clients de la base sont les répondants des *patrons* de niveau inférieur, chaque niveau reproduisant le schéma jusqu'au sommet de la hiérarchie. Cela explique de quelle manière le clientélisme survit dans l'Etat et résiste également aux initiatives des agences de développement qui tentent de le contourner ou de l'ignorer. Sa pérennité est d'autant plus aisée qu'il garantit, de fait, un des fondements de la société, c'est-à-dire la redistribution.

8. Conclusion : des patrons en quête de rente internationale ?

La figure du *patron*, et celle de son double indissociable, l'obligé, expriment mieux que tout autre les deux facettes des relations de pouvoir africain, qui nécessitent d'offrir pour recevoir. Dans ce continent de l'échange, fût-il inégal (Daloz, 2002), l'étude des *patrons* permet de réinscrire les faits du clientélisme dans un ensemble sociologique plus vaste qui autorise d'envisager une réhabilitation de toutes les relations sociales et culturelles, et non pas seulement comme alibi de la dépendance économique. Dans la région frontalière de Gaya – Malanville, le *patron* ne peut se concevoir qu'à l'intérieur d'un système global de l'échange, qui assure la reproduction de la société. Ce système assure d'une part un statut social privilégié quoique précaire à celui qui offre, puisque sa position dépend de la conjonction des trois capitaux de naissance, de mérite et d'argent, et garantit d'autre part la protection sociale de l'obligé confronté aux aléas de la vie sahélo-soudanienne.

Compte tenu des inégalités fondamentales qui séparent les individus, le clientélisme qui naît des relations entre ces deux figures permet une certaine forme de redistribution de la richesse. Celle-ci est certes conduite de manière ostentatoire et inégale, à travers la consommation de biens d'usage du monde « moderne », mais ses ressorts ont des motivations plus profondes. Les *patrons* font étalage de leur





richesse dans un but distinct de celui du capitalisme, où l'argent est recherché pour lui-même. Dans les logiques de la région considérée, l'ostentatoire sert avant tout à conforter les deux piliers du monde marchand que sont la religion et la famille, c'est-à-dire les formes spirituelles et lignagères de permanence sans lesquelles le commerce ne trouve pas d'achèvement. C'est pourquoi, en définitive, l'innovation introduite par ces *patrons* sert plutôt le conservatisme que le changement social. Un proverbe dit d'ailleurs que « *sans le banco que l'on doit refaire chaque année, la case s'écroule* » pour justifier de conserver l'apparence aux fins de se maintenir soi-même à l'abri des « intempéries ». Cela signifie également que le fait de *manger* l'argent participe à la définition des statuts sociaux, ce qui évidemment pose aujourd'hui des problèmes considérables aux agences chargées de concevoir des programmes de développement local.

Il reste à connaître dans quelle mesure les logiques de *patrons* interfèrent avec les objectifs de participation et d'égalitarisme promus par ces organismes, et la manière dont l'influence et la capacité de redistribution de ces *patrons* en fait des intermédiaires incontournables d'un développement « à la base ». En raison des multiples échelons qui structurent le pouvoir local, on peut imaginer que les stratégies qui souhaitent partir de la société civile soient aisément récupérées par certains *patrons*, qui fonctionneraient alors comme des médiateurs privilégiés, assimilables à des courtiers en développement. Il est à ce propos probable que le profil spécifique des marchands enrichis par le négoce international ou de certains investisseurs revenus au pays leur assurera une position de courtage, permettant de se positionner en intermédiaires obligés dans l'accès à une rente internationale. Mais parviendront-ils à s'accommoder des changements des nouvelles règles formelles de fonctionnement des Etats Ouest-africains que sont le libéralisme, la bonne gouvernance et la promotion de la société civile ? Si ce devait être le cas, les stratégies de ces individus dans la région de Gaya–Malanville seraient la preuve d'une parfaite compatibilité entre des statuts hérités d'inégalités anciennes et des logiques inspirées de la plus grande modernité.

Bibliographie

Agier M. (1982). Etrangers, logeurs et patrons. L'improvisation sociale chez les commerçants soudanais de Lomé, *Cahiers d'Etudes africaines*, n° 81-83, pp. 251-265.

Amselle J.-L., Grégoire E. (1987). Complicités et conflits entre bourgeoisie d'Etat et bourgeoisie d'affaires au Mali et au Niger, In : Terray E. (Dir.) *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, pp. 23-47.

Bako-Arifari N. (1997). *Institutions et types de pouvoir en milieu rural : description d'un paysage politique-administratif local au Niger (canton de Gaya).* Berlin, Working Papers on African Studies, n° 8.

Bako-Arifari N. (1998). Construction et dynamique identitaire chez les Dendi des anciens caravansérails du Borgou (Nord-Bénin), In : Boesen E. et al. (Eds.) *Regards sur le Borgou. Pouvoir et altérité dans une région Ouest-africaine,* Paris, L'Harmattan, pp. 265-285.

Bako-Arifari N., Laurent F. (1999). *Programme de développement urbain de la ville de Gaya. Rapport de la mission d'identification,* Niamey, Bureau de Coordination de la Direction du Développement et de la Coopération suisse (DDC).

Banegas R., Warnier J.-P. (2001). Nouvelles figures de la réussite et du pouvoir, *Politique africaine,* 82, pp. 5-23.

Bayart J.-F. (1989). *L'Etat en Afrique. La politique du ventre,* Paris, Fayard.

Bierschenk T., Chauveau J.-P., Olivier de Sardan J.-P. (2000). *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets,* Paris, Karthala et Mayence, APAD.

Boissevain J. (1974). *Friends of Friends. Networks, Manipulators and Coalitions,* Oxford, Blackwell.

Boluvi G.-M. (2004). *Malanville – Gaya : comptoir commercial et couloir de spéculations (pays-frontière de l'informel),* Paris, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Bonte P., Izard M. (2000). *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie,* Paris, P.U.F.

Chabal P., Daloz J.-P. (1999). *L'Afrique est partie. Du désordre comme instrument politique,* Paris, Economica.

Daloz J.-P. (2002). *Elites et représentations politiques : la culture de l'échange inégal au Nigeria,* Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux.

Godelier M. (1996). *L'énigme du don*, Paris, Fayard.

Grégoire E. (1986). *Les Alhazaï de Maradi (Niger). Histoire d'un groupe de riches marchands sahéliens,* Paris, ORSTOM, Travaux et documents, 187 p.

Kourouma A. (1998). *En attendant le vote des bêtes sauvages,* Paris, Seuil.

Lévi-Strauss C. (1950). Introduction à l'œuvre de Mauss, In : Mauss M. *Sociologie et Anthropologie,* Paris, P.U.F, I-LII.

Malinowski B. (1963). *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Gallimard (1re Ed. 1922).

Mauss M. (1997). Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques, In : *Sociologie et anthropologie*, Paris, P.U.F (1re Ed. 1924).

Nicolas G. (1986). *Don rituel et échange marchand dans une société sahélienne,* Paris, Musée de l'Homme, Mémoire de l'Institut d'Ethnologie, XXV.

Olivier de Sardan J.-P. (1984). *Les sociétés Songhay-Zarma (Niger-Mali) : chefs, guerriers, esclaves, paysans,* Paris, Karthala.

Olivier de Sardan J.-P. (1995). *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social,* Paris, Karthala, Marseille, APAD.

Olivier de Sardan J.-P. (1997). *Chefs et projets au village (Niger). Etude socio-anthropologique*, Niamey, Bureau de la Direction du Développement et de la Coopération suisse (DDC).

Olivier de Sardan J.-P. (2003). *L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants,* Niamey, LASDEL, Etudes et Travaux n° 13.

Pourtier R. (2001). *Afriques noires,* Paris, Hachette.





Sahlins M. (1963). Poor man, rich man, big-man, chief, *Comparative studies in society and history,* 5, pp. 285-303.

Walther O. (2004a). Au-delà de l'opposition entre villes et campagnes. Eléments pour un modèle territorial dynamique en Afrique de l'Ouest, *L'Information géographique*, 68, pp. 308-318.

Walther O. (2004b). *Economie spatiale des réseaux marchands liés aux productions de rente de la région de Gaya (Niger),* Genève, Centre d'Ecologie Humaine et Lausanne, Institut de Géographie de l'Université de Lausanne, Mémoire de DESS.

Walther O. (2005). Une géographie des réseaux marchands dans la région frontalière de Gaya – Malanville (Niger - Bénin), In : Jaubert R. et al. *Gestion des conflits liés à l'eau dans l'arrondissement de Gaya (Niger),* Paris, Karthala (à paraître).

L'instrumentalisation de la pauvreté au Niger

Patrick Gilliard



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



Le processus par lequel une société expulse certains de ses membres oblige à s'interroger sur ce qui, en son centre, impulse cette dynamique.

R. Castel



1. Introduction

Cette contribution se fonde essentiellement sur les enquêtes à propos de l'extrême pauvreté que j'ai menées au Niger depuis 1995 (Gilliard 2003, 2004), et sur mes expériences de collaboration étroites avec les enseignants-chercheurs nigériens au sein du projet UNIGEO. Elle analyse les recherches sur la pauvreté qui ont été conduites au Niger et, plus globalement, les stratégies de lutte instaurées par le gouvernement nigérien, les principales Institutions Financières Internationales (IFI), comme la Banque mondiale, et les partenaires du développement. Au-delà des avalanches de statistiques sur le sujet ou de la pléthore d'études sur ses causes et ses conséquences, nous montrerons l'instrumentalisation savante et polymorphe de la misère au profit de certains acteurs du développement. Nous postulerons que l'intérêt récent porté à la réduction de la pauvreté de la part des IFI et du Gouvernement du Niger ne correspond guère à l'émergence d'un paradigme novateur dans la question du développement. Les politiques de lutte contre la pauvreté instaurées par la Banque mondiale ne répondent manifestement pas à leurs objectifs, car elles semblent à nouveau s'intéresser d'assez loin aux intérêts directs de cette population.

La première partie de la présentation va discuter du bien-fondé des stratégies de lutte contre la pauvreté en général et plus particulièrement au Niger. Nous verrons que derrière cette lutte se cache le repositionnement des élites politiques et des IFI au détriment de la société civile qui, elle, pâtit des mesures imposées en amont. En aval des différentes politiques établies par les gourous de la lutte contre la pauvreté, nous montrerons ensuite que la paupérisation du pays, pourtant occultée, se traduit par d'importantes et inquiétantes métamorphoses sociales. Pour l'identification de ces dernières, la recherche universitaire a un immense rôle à jouer, afin de contrebalancer les analyses trop partiales des politiciens ou des organismes internationaux.

2. La pauvreté est une construction sociale qui reflète la société qui la produit

Au Niger, la terre reste la principale source de revenus modiques, c'est pourquoi la question de la pauvreté se pose avec une particulière acuité. Depuis les années 70, un profond déséquilibre écologique est apparu avec l'aridification progressive de la bande sahélienne. La pression anthropique, aggravée par les différentes sécheresses de 1973, 1984 et 1987, a entraîné non seulement la réduction des terres cultivables, mais aussi la diminution des jachères et par conséquent l'épuisement des sols. Depuis les années '80, le Niger, en proie à une rapide croissance démographique de 3.3%, s'enfonce dans une crise économique majeure.

Sa principale ressource provenant de la rente de l'uranium s'effondre face aux aléas de la demande sur le marché mondial. Au cours de ces vingt dernières années, la situation est devenue très difficile pour les segments les plus fragiles des sociétés rurales et urbaines. On assiste au déploiement d'un ensemble d'activités proches de la survie, comme l'économie informelle, et aussi diverses stratégies migratoires de désespoir du milieu rural en difficulté vers les principales villes du Niger et des pays voisins.



Avant d'analyser les politiques menées pour lutter contre la pauvreté, il est important de clarifier un certain nombre de concepts. On peut résumer notre propos par l'idée suivante : la pauvreté répond à des définitions fluctuantes qui reflètent exactement les sociétés qui la définissent. Paradoxalement, la lutte contre la pauvreté, bien qu'elle soit un objectif louable, cache souvent d'autres intérêts moins glorieux. Selon les définitions usuelles, comme celle du Bureau International du Travail (B.I.T., 1976), la pauvreté est assimilée à la non-satisfaction de besoins jugés comme essentiels : « *Elle implique l'accès à des services essentiels, tels que : l'eau potable, l'assainissement, les transports, la santé et l'éducation* ». Selon les définitions adoptées, on distingue donc deux groupes : les « pauvres » et « les non pauvres », à l'aide d'indicateurs variables, comme les seuils de revenus.

Au Niger, selon les seuils mentionnés, 63% des habitants sont pauvres. On utilise un deuxième seuil pour distinguer la pauvreté de l'extrême pauvreté (34%), lui-même pondéré par le critère des milieux urbain et rural. Nous verrons par la suite que ces seuils reposent sur des approches méthodologiques discutables, mais nous retiendrons pour notre propos la question suivante : ces 63% de Nigériens représentent-ils une catégorie sociale en elle-même dûment spécifiée et donc susceptible de se faire valoir par des attributs univoques ? Ces six millions d'individus définis de la sorte réunissent des situations fort diverses ; cette subdivision assez grossière est-elle donc véritablement un outil efficace pour guider les actions sur le terrain, ou n'a-t-elle été créée que pour légitimer les fondements des mesures macro-économiques actuelles ? Comme nous le verrons, la faiblesse théorique des mesures préconisées pour endiguer la pauvreté des Nigériens plaide plutôt en faveur de la seconde hypothèse.

D'après les travaux de Sassier (1990), la pensée politique ne peut se désintéresser des pauvres : il faudrait mettre en évidence non pas tant le discours sur la pauvreté, *« mais surtout ce que celle-ci permet de dire dans le déroulement d'une démonstration dont le propos se cache ailleurs»*. Selon notre perspective, la pauvreté n'est que le produit ontologique d'une dialectique spécifiquement sociale. La recherche orthodoxe sur la pauvreté participe à la production d'un discours sans cesse remis au goût du jour sur le pauvre et le sens social qu'il prend à travers l'histoire. Une analyse bachelardienne (Messu, 2003) stipule que la pauvreté est une fiction socialement construite ; il paraît alors fondamental de décrypter certaines des modalités par lesquelles se fabriquent des mythologies sociales opératoires au profit d'une lutte fictive contre la pauvreté au Niger.

Que la pauvreté corresponde à une définition relative ou absolue n'enlève en rien l'ambiguïté de la notion. On opère usuellement une distinction entre la pauvreté absolue, qui correspond à une non-satisfaction de besoins physiologiques de base : nourriture, logement, habillement ; et la pauvreté relative, qui signifie pour les individus le renoncement à la réalisation d'autres aspirations, comme la participation à des activités socialement reconnues au sein d'une communauté. Ces définitions soulèvent cependant de nombreuses difficultés épistémologiques liées à la détermination des besoins humains et à leur hiérarchisation. Les études et les diverses stratégies de lutte contre la pauvreté offrent des solutions pratiques pour pérenniser les rapports de domination politiques et économiques. Sans prétendre non plus que les pauvres n'existent pas, il paraît important de s'intéresser aux objectifs de cette construction.

3. Perspective historique en Afrique et au Niger

Le Niger a été érigé en colonie en 1922 et aussitôt rattaché à l'Afrique Occidentale Française (AOF), avec Niamey pour chef-lieu à la place de Zinder. Les Français ont

fait peu d'efforts pour mettre en valeur cette colonie jugée médiocre à cause de son enclavement et de ses conditions climatiques extrêmes ; ils ont cependant mis en place la culture d'arachide. Les Zarma (ethnie située au Sud-Ouest du pays) ont été les premiers à côtoyer les colonisateurs et à fréquenter leurs écoles, ce qui leur vaut de dominer la vie institutionnelle du pays avec les Haoussa, détenteurs du pouvoir économique. Les autres ethnies, comme les Touareg et les Peul, souffrent de leur marginalisation politique et du déclin du pastoralisme face aux agriculteurs Zarma et Haoussa. Ces éléments historiques expliquent en partie les raisons pour lesquelles le gouvernement, largement représenté par des agriculteurs sédentaires, semble s'intéresser exclusivement au développement du secteur agricole, alors que l'élevage paraît mis de côté.

Le pays accède à l'indépendance le 3 août 1960 avec Diori Hamani comme président. Le Niger devient alors un territoire fragmenté, occupé par une mosaïque d'ethnies. La population nigérienne vit principalement d'une économie traditionnelle de subsistance. Les modes d'action économique pour les paysans sont une combinaison d'autoconsommation et de petite production marchande. L'exode saisonnier massif vers les villes représente une autre source de revenus importants. La relative simplicité de l'économie d'alors cache cependant, malgré les aléas climatiques, une organisation sociale bien structurée, apte à faire face aux difficultés économiques, à travers un ensemble de réseaux de solidarité primaires.

La prise en charge des segments les plus vulnérables se fait à travers les liens claniques ou intergénérationnels. D'importants mécanismes de redistribution œuvrent au maintien de la cohésion sociale. Une minorité urbaine en étroite relation avec son milieu d'origine aide les membres de son clan. Inversement, des vivres sont amenés à la famille en ville contre de l'argent. Les citadins ont établi des réseaux informels pour offrir des emplois saisonniers aux membres de la famille. Jusqu'au milieu des années '70, la population nigérienne était équilibrée par rapport à ses ressources naturelles. D'importants changements tant internes qu'externes vont être responsables de la situation actuelle, les plus connus étant liés à l'histoire post-coloniale. Nous notons quelques points fondamentaux qui expliquent en partie la situation économique de l'Afrique subsaharienne et, plus particulièrement celle du Niger.

On assiste depuis les années '70 à une régression progressive de l'aide extérieure, couplée à un renforcement de mesures macro-économiques appauvrissantes. A partir de 1976, des prêts compensent les pertes liées au choc pétrolier et lancent les pays d'Afrique dans un cycle de l'endettement. La crise des années '80 va précipiter les économies africaines vers des taux de croissance désastreux. Alors que les Etats-Unis augmentent leur taux d'intérêt pour enrayer leur déficit lié au choc pétrolier, l'envolée des taux nécessite des revenus d'exportation quadruplés (Zacharie, 2001). Les marchés du Nord en crise réduisent leurs commandes, les crédits bancaires diminuent drastiquement et ne suffisent même pas à certains pays pour rembourser leurs intérêts ; pour couronner le tout, le prix des matières premières baisse : au Niger cette baisse est de 50% pour le coton et de 50% pour l'uranium.

En 1980, l'aide diminue alors que la Banque mondiale et le FMI commencent à rendre conditionnels leurs prêts par des Plans d'Ajustement Structurel (PAS) ; ainsi la politique économique commence à être contrôlée par des intervenants extérieurs. Dans les années '80, la Banque mondiale s'oriente davantage vers des projets favorisant la croissance économique en pensant que cette dernière aurait nécessairement des retombées sur les plus pauvres. Les prix des produits industriels importés doublent de 1985 à 1990 alors que le Nord profite de la hausse de ces produits et de la baisse des prix des matières premières, se relevant ainsi de l'inflation. Les PAS augmentent





les volumes des exportations, assainissent les finances publiques, diminuent les dépenses sociales. Mais ces mesures sont peu efficaces, car l'augmentation des exportations ne compense pas la baisse des prix liée à la concurrence des marchés mondiaux. Le manque d'investissement dans les cultures vivrières crée des problèmes de disette, de surexploitation, d'exode et d'érosion ; d'autre part, le manque de cultures vivrières entraîne la dépendance alimentaire vis-à-vis du Nord. De 1990 à 1992, 43% de la population subsaharienne ne dispose pas de ressources vivrières suffisantes (CNUCED, 1998).

Les années '90 sont marquées par une volonté de restructurer les économies en faillite de certains PMA (Pays Moins Avancés) pour créer l'environnement favorable à la croissance. La dette a quadruplé de 1980 à 1996 et les politiques d'ajustement doivent faire face aux critiques du Jubilé 2000 (pétition de 17 millions de signatures au G7 de Cologne de juin 1999). En 1996, c'est la naissance de l'initiative d'allégement de la dette pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) : le FMI et la Banque mondiale redorent leur blason sous couvert de mesures appelées « facilités pour la croissance et la lutte contre la pauvreté » ou « cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté ».

A l'origine, les programmes de lutte contre la pauvreté ont été créés en Afrique pour atténuer les effets de l'ajustement structurel. Mais face à l'exclusion sociale générée par les PAS, la Banque mondiale introduit une « dimension sociale de l'ajustement ». Historiquement, l'application des plans d'ajustement structurel au cours des années '80 et '90 a connu de vives oppositions de la part de certaines institutions onusiennes comme l'UNICEF ou le BIT ; par conséquent, la Banque mondiale a introduit un volet de lutte contre la pauvreté pour diminuer les effets néfastes des politiques d'austérité menées en Afrique et qui ont aggravé la situation économique des pauvres. Mais l'ensemble de ces programmes de réduction de la pauvreté risque d'avoir peu d'effets tangibles sur les populations qui devraient en bénéficier. Ces mesures s'inscrivent dans une mythologie fort ancienne : celle de la lutte contre la pauvreté, mais au profit du Nord.

Ce parcours rapide à travers l'histoire nous montre que la lutte contre la pauvreté s'inscrit dans une dynamique qui contredit ses objectifs initiaux. En effet, à la régression des capacités économiques des Etats d'Afrique s'ajoute la baisse des flux d'aide. Seules les interventions de la Banque mondiale et du FMI permettent à ces économies d'avoir des liquidités, d'où la croissance de leur dépendance vis-à-vis de ces organismes. Toute pensée alternative est assimilée à de « doux rêves » qui contrastent avec le « sérieux » des doctrines néo-libérales. Selon Stiglitz (2002), prix Nobel et ancien vice-président de la Banque mondiale, c'est l'avènement, d'une *« gestion mondiale sans gouvernement mondial où dominent quelques institutions (la Banque mondiale, le FMI et l'OMC) et quelques acteurs (les ministères des Finances, de l'Industrie et du Commerce, mais où beaucoup de ceux qui sont touchés par leurs décisions n'ont aucun droit à la parole »*. Ce point est renforcé par le fait que l'aide bilatérale semble révolue, puisque la plupart des pays adhèrent à la politique de la Banque mondiale concernant les prêts. L'aide est donc étroitement liée à l'application des mesures préconisées par les programmes d'ajustement structurel.

4. Le DSRP au Niger : au profit des pauvres ?

L'emprise extérieure des IFI est relayée par la complicité des dirigeants africains, qui doivent entrer dans les options macroéconomiques de la Banque mondiale. Aucune opposition notable ne se fait ressentir de la part des intellectuels, puisque ceux-ci

dépendent aussi dans une large mesure des politiques qui leur distribuent des postes à responsabilité (Traoré, 2002). Les mêmes élites semblent se mouler avec aisance et sans aucune analyse critique dans cette nouvelle mythologie. Il peut paraître étonnant de voir la facilité avec laquelle le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) va être accepté par l'ensemble des élites politiques et intellectuelles du pays. Le nouveau concept de réduction de la pauvreté et les avantages qu'il procure vont nourrir les multiples chaînes de dépendances personnelles, réaffirmant le caractère patrimonial des élites. Toute analyse critique s'efface d'emblée pour répondre à la nécessité de satisfaire les indispensables supporters auxquels on doit rendre des comptes.

Au Niger, comme dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, l'Etat n'est guère qu'un décor *« pseudo-occidental »* (Chabal et Daloz, 1999) masquant les relations personnelles induites par les réseaux de favoritisme des grands patrons. Nous sommes loin de la conception weberienne de l'Etat, dans laquelle les personnes perdent tout droit de propriété sur les biens publics qu'elles ont à gérer. L'intérêt de l'Etat et de sa population « pauvre » passe derrière les réseaux de clientélisme. Il est intéressant de voir dans le DSRP, par exemple, l'utilisation habile du concept de la « bonne gouvernance » comme condition indispensable à la lutte contre la pauvreté (République du Niger, 2002 : 77). Nous pouvons constater que les concepteurs ont d'une manière assez adéquate repris à la lettre les conditions d'éligibilité requises pour l'initiative « pays pauvres très endettés » (PPTE), tout en légitimant leurs futures rentes de situation dans l'élaboration et le suivi des programmes. On émet cependant quelques doutes sur la capacité de l'Etat et de ses agents à conduire ces projets dans cet esprit de bonne gouvernance. A nouveau, la dépendance est une ressource et le gouvernement s'est adapté au discours d'une autre forme d'aide qui n'est plus l'aide bilatérale.

Selon l'habile analyse de Chabal et Daloz, (1999), il faut rappeler le caractère particulier des relations politiques entre l'Afrique et l'Occident. Bien souvent décrits comme des victimes de rapports économiques inégaux, les gouvernements africains ont su habilement manipuler les relations de dépendance à leur profit. Les apports financiers extérieurs constituent de longue date une opportunité financière pour alimenter un système patrimonialiste assurant la légitimation du pouvoir des dirigeants. Ceci provient en partie de l'avalanche de prêts accordés par les bailleurs de fonds qui n'ont jamais été remboursés, sans qu'il y ait de sanctions réelles. Par manque de rigueur, certains dirigeants africains se sont comportés comme s'il était admis que ces prêts ne dussent jamais être remboursés. Les dirigeants africains ont su gérer avec habilité cette allégeance, qui pouvait être négociée sur le plan international, par un soutien de l'ex-puissance colonisatrice sur la scène internationale. La France a toujours su maintenir son pré carré et le Niger, convoité par d'autres puissances comme les Etats-Unis, a toujours tiré parti de ces antagonismes.

Les bailleurs de fonds ont fait preuve, jusqu'à la chute du mur de Berlin, d'un incroyable laxisme vis-à-vis des remboursements des prêts. Les choses ont changé, en apparence, avec la politique menée par les institutions de Bretton Woods. Les gouvernements africains désargentés doivent faire face à une contradiction apparemment insoluble, c'est-à-dire l'abandon de leurs réseaux de clientélisme, en raison des mesures d'assainissement prévues, couplé à l'interruption d'une assurance financière primordiale pour faire fonctionner leurs Etats. La solution la plus réaliste consiste à donner l'impression de satisfaire aux attentes des IFI tout en atténuant leurs effets. Les réformes demandées ont d'ailleurs profondément déstabilisé le gouvernement nigérien. L'ancien président de la république, Ousmane,





va refuser les conditions imposées par l'ajustement structurel et être renversé par un coup d'état en 1996, orchestré par le colonel Baré, et très certainement appuyé par la France. Si les réformes ont pu déstabiliser le Niger, on peut néanmoins admettre que le nouveau gouvernement a su s'y adapter, et pour reprendre l'expression chère à Chabal et Daloz (1999 : 149) : *« ils auront fréquemment réussi à instrumentaliser ces programmes sur le plan politique. »*

L'image de misérabilisme, formatée par les études du gouvernement nigérien et de leurs partenaires sur la pauvreté, répond à des intérêts communs. Pour les IFI, il s'agit d'effacer l'image négative des PAS qui ont créé l'endettement et nourri la pauvreté, en se posant comme des faiseurs de miracle tout en les prolongeant sous couvert de réduction de la misère. Pour le gouvernement, la nouvelle mythologie engendrée au profit des pauvres rend les mesures anti-sociales des IFI plus politiquement correctes tout en minimisant leur propre responsabilité au profit d'un bouc émissaire tout désigné : la Banque mondiale. Les objectifs macro-économiques restent inchangés, l'augmentation minime des budgets sociaux n'étant là que pour ressusciter un système de perpétuation de la pauvreté tout en préservant le système politique. En définitive, la lutte contre la pauvreté est un outil efficace pour répondre aux critiques sévères exprimées contre l'aide au développement, ainsi qu'aux institutions de Bretton Woods.

Rappelons que les années '90 sont marquées par une régression de près de la moitié de l'aide au développement vers les PMA, en raison, notamment, de son inefficacité sur le terrain et de son financement de despotes... La communauté internationale a réagi à cette crise en cherchant à re-légitimer ses actions par des objectifs de solidarité qui existent depuis des décennies, mais que la lutte contre la pauvreté permet de placer au premier rang. Malheureusement, les mesures instaurées par les PPTE ne risquent guère de compenser la régression de l'aide publique au développement alors qu'elles introduisent des mesures plus austères dans les secteurs sociaux.

D'autre part, les fonds alloués au gouvernement ne seront certainement pas dépensés avec un réel souci d'équité au profit des pauvres eux-mêmes. On risque d'assister à nouveau à une efficacité très réduite des programmes de développement qui dépendent de la manne des ministères. Bien pire, dans une certaine mesure, la lutte contre la pauvreté sous-tend une conception égalitariste issue de l'idée de la représentation de l'Etat-providence, susceptible de supplanter les relations personnalisées de redistribution que les leaders n'ont guère d'intérêt à perdre. La pauvreté au Niger n'a donc une valeur aux yeux du gouvernement que dans le sens où elle peut être instrumentalisée très largement auprès de la communauté internationale. Son éradication, à terme, serait préjudiciable non seulement aux intérêts des élites nigériennes, mais aussi aux IFI, à tous les professionnels du développement prêts à négocier leurs litanies de recettes.

5. Analyse des instruments du DSRP

Les DSRP marquent apparemment un changement de discours de la part du FMI et de la Banque mondiale qui souhaitent faire de la réduction de la pauvreté une priorité, tout en impliquant les acteurs locaux dans l'élaboration des stratégies. Si ce revirement a été accueilli favorablement, on peut émettre quelques réserves sur la mise en application réelle de cette politique. Au Niger, la participation de la société civile ne s'est pas effectuée d'une manière satisfaisante. Le Cabinet du Premier Ministre a nommé dès le mois de mars 2001 un dispositif institutionnel : le Secrétariat permanent du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Sa

mission était d'aboutir en dix mois à un consensus des différents composants de la société nigérienne, en vue de plans d'action cohérents pour réduire la pauvreté (République du Niger, 2002). Dans les faits, cette « large » consultation affichée sur le papier est restée cloisonnée dans des réseaux de clientélisme proches du gouvernement. Les structures intervenant dans le milieu rural (ONG, organismes de crédit, mutuelles), qui ont une expérience certaine du terrain, ont été écartées ou consultées à la dernière minute. Les dirigeants du DSRP ont su habilement trier dans la société civile pour choisir des partenaires complaisants et souvent peu représentatifs des intérêts des particuliers. Certains syndicats ont été écartés, les institutions universitaires peu impliquées. Même si ces dernières ont été consultées, elles ne risquent guère de prendre une position critique sur les mesures élaborées par les DSRP. Certains de leurs fonctionnaires dépendent en effet dans une large mesure des mandats privés que leur confiera par la suite le Secrétariat permanent de réduction de la pauvreté.

Les acteurs de la société civile n'ont donc pas pris part à l'élaboration des politiques économiques, pourtant primordiales dans la lutte contre la pauvreté, et ceux qui y ont participé étaient largement inspirés par les économistes des IFI, auteurs, à l'évidence, du contenu du DSRP. Il est en effet étonnant de voir à quel point ces rapports, censés être inspirés par la société civile, se ressemblent d'un pays à l'autre ! Rappelons que la rédaction de ces textes est subordonnée aux allégements de la dette prévue dans le cadre de l'initiative PPTE ; or il existe une contradiction fondamentale entre l'urgence d'une annulation de la dette et l'exigence d'une élaboration réellement participative (CRID, 2003) !

Selon le credo de la Banque mondiale, le principal facteur de réduction de la pauvreté réside dans l'accélération de la croissance (Banque mondiale, 2001), par conséquent les DSRP sont destinés à favoriser la croissance par un cadrage macro-économique complété par des politiques sectorielles, qui visent les populations les plus démunies. Mais ces DSRP n'intègrent pas véritablement de réflexion sur la manière de rendre la croissance plus favorable aux pauvres (Cling et al., 2003/2004). Il y a là une zone d'ombre très significative. Selon différentes simulations faites par des économistes (Cling et al., 2003/2004), il apparaît que les effets bénéfiques de la croissance économique risquent de prendre beaucoup de temps à se manifester dans un pays comme le Niger, où le développement est très faible et les inégalités importantes.

Les modèles utilisés par la Banque mondiale (Ravaillon, 1996) sous-estiment l'importance du rôle des inégalités comme frein à la réduction de la pauvreté. Ces études ne tiennent pas compte du fait que l'élasticité du taux de pauvreté au revenu moyen dépend également des inégalités de la distribution et du niveau de développement, que l'on peut définir comme le ratio entre le revenu moyen et la ligne de pauvreté retenue (Cling et al., 2003/2004). La non-prise en compte de ce facteur conduit à négliger l'intérêt potentiel des politiques de redistribution, alors que ces dernières peuvent être beaucoup plus efficaces que ce que les modèles traditionnels pourraient le laisser penser. Au Niger, le poids des inégalités structurelles devrait conduire le gouvernement à mettre en place des politiques de redistribution plus radicales. Or, les stratégies actuelles, en visant en priorité la diminution de la pauvreté, restent dans la lignée des politiques d'ajustement structurel qui privilégient toujours l'objectif de la croissance tout en délaissant les politiques de redistribution. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une reprise des politiques antérieures avec des ajustements en marge pour inclure des liens avec la pauvreté. Les documents des DSRP sont d'ailleurs tous uniformes, avec une faible prise en compte des réalités propres aux pays.





Le DSRP consacre de nombreuses pages au cadrage macro-économique, en décrivant sa politique d'assainissement des finances publiques. Celle-ci vise à maintenir sous contrôle ses dépenses, tout en les réorientant vers des secteurs sociaux (République du Niger, 2002 : 79). L'ensemble des stratégies pour la maîtrise des deniers de l'Etat constitue l'essentiel du document, alors que les mesures de transfert de revenus envisagées restent totalement absentes du rapport. Ce dernier énonce constamment le bien-fondé des mesures macro-économiques génératrices de réduction des inégalités, tout en montrant son souci d'améliorer le niveau d'éducation, de santé et d'accès à l'eau de sa population (République du Niger 2002 : 50). Le rapport (p. 51) parle également de *« l'amélioration du cadre de vie des populations »*, mais il ne fait pas explicitement référence à une politique sociale précise. S'agit-il de transferts de revenus ciblés en direction des plus pauvres ? Si tel est le cas, il faudrait préciser les critères de ce ciblage et préciser les moyens utilisés.

Les DSRP ne doivent pas se limiter, comme c'est le cas actuellement, à de vagues stratégies de réduction de la pauvreté, mais devenir de véritables cadres de développement humain durable en s'affranchissant de la logique de l'ajustement structurel. Or, on peut lire dans le DSRP du Niger les constantes pressions implicites ou explicites qui sont exercées par le modèle de l'ajustement structurel. Le DSRP nigérien renferme l'essentiel des éléments des programmes d'ajustement structurel et s'enracine dans le même discours macro-économique libéral qui a contribué à la déconfiture du pays depuis deux décennies. Il n'y a pas, dans le rapport, de remise en cause des recettes formulées dans le cadre de ce que l'on appelle le *«consensus de Washington»*.

Une étude financée par l'Agence Canadienne de Développement International (Kessous et Boutaud, 2002) souligne les nombreuses failles dans l'élaboration et le suivi du document DSRP du Niger. Tout d'abord, le système statistique nigérien est déficient et ne dispose pas de la capacité à répondre de manière adéquate à la demande qu'engendrera le suivi des mesures du DSRP. Bien que des compétences statistiques existent, d'importants déficits méthodologiques subsisteront en raison de la complexité du cadre d'analyse. Les systèmes de collecte d'information sont souvent archaïques, les méthodes de travail ne sont pas harmonisées, le manque de coopération, voire la rivalité entre les services techniques des différents ministères, compliquent le déroulement du programme. Au Niger, les traditions de collaboration sont très peu développées. Les indicateurs de performance et d'impacts constitutifs du suivi-évaluation des projets sont dans la plupart des cas inexistants ou mal maîtrisés par le personnel (Kessous et Boutaud, 2002).

6. L'éducation au service de l'économie

A titre illustratif, dans le secteur de l'éducation, le DSRP reconduit tout simplement les politiques de l'ajustement qui avaient cours ainsi que les programmes en la matière. Ceux-ci sont fondés sur la déréglementation et la précarisation de l'emploi telles que promues par la Banque mondiale, ce qui s'est traduit par le recours à des enseignants temporaires, contractuels et n'ayant reçu aucune formation. Car pour la Banque mondiale, la qualité de l'enseignement ne dépend ni de la formation des enseignants ni de leurs statuts ou de leurs conditions de travail. Cette orientation a pour conséquence de diminuer gravement le niveau de l'enseignement et de transformer les écoles nigériennes en reproductrices d'inégalités puisque, dans leur plus grande majorité, ce sont les fils de pauvres qui fréquentent ces écoles, d'où ils finissent par être éjectés.

Le gouvernement a entrepris l'exécution d'un Plan décennal de Développement de l'Education 2002-2012, mais on peut y voir une politique de désengagement de

l'Etat qui conduit progressivement à l'effondrement du système éducatif. Derrière des objectifs assez flous comme *«la formation en vue d'une insertion sociale et professionnelle et le plein exercice de la citoyenneté»* (Sani Adamu, 2004) se cache la finalité suivante : le rétablissement des équilibres macro-économiques. Le relèvement de la qualité de l'enseignement est envisagé à travers la responsabilisation des parents et le recours massif à de jeunes universitaires au chômage placés dans des statuts précaires qui remplacent les enseignants titulaires licenciés. Ces contractuels doivent occuper 80% des postes d'ici l'horizon 2012. La « responsabilisation » des parents se traduit, pour ceux qui en ont les moyens, par la nécessité de placer leurs enfants dans les écoles privées pour qu'ils ne subissent pas les effets de la dégradation des prestations de l'Etat. L'extension de la pratique de la *« double vacation »* à 690 classes par an entraîne un gain budgétaire de 5.8 milliards de FCFA. La limitation de l'attribution des allocations et bourses permet des économies de l'ordre de 7.8 milliards. On peut difficilement concevoir un système éducatif équitable, dans un pays comme le Niger, sans soutien financier, et seuls les enfants des riches ont les conditions pour accéder à un niveau universitaire. Le DSRP prévoit d'accorder des bourses aux élèves les plus démunis et les plus méritants, mais aucun critère transparent d'éligibilité n'est mentionné dans le rapport.

Le DSRP a jusqu'à aujourd'hui, en revanche, construit 230 infrastructures scolaires pour l'enseignement de base. L'édification d'infrastructures est certes importante, mais pour ce qui est de l'accès des pauvres aux services sociaux de base, il ne s'agit pas seulement de construire une classe d'école, il faut encore connaître les conditions dans lesquelles les enfants viennent à l'école, leurs causes d'échec ou d'abandon. D'autre part, ce relèvement du taux d'encadrement du niveau primaire ne devrait pas se traduire par un démantèlement du niveau secondaire et supérieur. Ces réformes permettent donc de substantielles économies dans les ressources humaines au profit du cadrage macro-économique : on donne d'une main pour reprendre massivement de l'autre.

7. Le DSRP et le développement rural

Le DSRP a assigné au secteur rural le rôle de principal moteur de la croissance d'ici l'horizon 2015. La croissance proviendrait essentiellement du secteur agro-pastoral et du secteur privé (République du Niger, 2002 : 52). Le gouvernement entend ainsi d'une part valoriser le potentiel irrigable pour assurer la sécurité alimentaire et d'autre part promouvoir les exportations pour poser les bases d'un développement économique durable. 90% des exportations vers le Nigeria sont constituées de produits de l'agriculture et de l'élevage. Par exemple, la production de l'oignon s'est fortement développée dans le cadre des cultures de contre-saison. Le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Bénin sont de sérieux acheteurs. L'Etat entend promouvoir l'intensification de ces productions par l'intermédiaire d'investisseurs privés, en raison des conflits d'intérêts générés par la régulation de l'Etat dans ce secteur (République du Niger, 2002 : 53).

Au final, l'ensemble de ces stratégies a pour objectif l'amélioration des revenus des populations rurales. Les orientations proposées peuvent être justifiées à court terme pour produire une certaine richesse, mais elles risquent d'être insuffisantes pour améliorer les revenus de la population rurale. Le désengagement de l'Etat et l'intervention du secteur privé en vue d'intensifier certaines cultures ne sont pas des mesures susceptibles de générer une croissance au sein de la population pauvre rurale. C'est sans doute sur ce point qu'intervient l'arbitrage entre la croissance postulée par la pensée économique orthodoxe et la réelle lutte contre la pauvreté.





Au regard de nos précédentes remarques, l'adoption de cette logique économique, basée sur les cultures d'exportation au détriment des cultures vivrières, est en réalité en adéquation avec une politique d'assistance. Le gouvernement profite plus largement des produits de cultures d'exportation et sait parfaitement que lors de pénuries alimentaires, la communauté internationale intervient.

Les raisons de l'échec prévisible de ces mesures sont à rechercher dans la réalité du terrain et la pratique concrète des agriculteurs nigériens (Faivre Dupaigre et al., 2003). En effet, la croissance démographique de ce pays exerce une pression constante sur l'environnement et la demande alimentaire augmente plus rapidement que la production. La situation d'extrême précarité conduit les agriculteurs nigériens à privilégier la production vivrière aux dépens de produits de rente aux revenus aléatoires. Pour rendre la politique du DSRP réaliste, il faut sortir de la théorie économique pure pour *« replacer la rationalité restreinte des agents économiques au cœur de la démarche »* (Faivre Dupaigre et al., 2003). C'est dans ce cadre que les stratégies de réduction de la pauvreté devraient être définies. Il est connu que seul un environnement stable est favorable à l'intensification des cultures. Dans le milieu sahélien, il est préférable d'adopter un comportement prudent en cultivant des denrées moins risquées, même si d'autres plantations offrent potentiellement des gains plus rémunérateurs. C'est la raison pour laquelle les productions vivrières sont systématiquement privilégiées, avec un surplus qui peut être vendu le cas échéant pour la consommation urbaine. La situation ne risque guère d'évoluer et l'intensification de l'agriculture est impossible sans une réelle amélioration des conditions de vie de la population. Seule une politique de redistribution pourrait générer la sécurité nécessaire pour que les agriculteurs modifient leurs stratégies.

Actuellement ceux-ci préfèrent adopter une méthode intensive, tout en complétant leurs revenus par un exode systématique vers les pôles urbains. Pour certains agriculteurs, les activités extra-agricoles offrent des revenus supérieurs ou plus stables que ceux générés par l'agriculture. Pour les ménages précaires, les emplois en ville représentent la seule alternative à la famine. Les indicateurs de pauvreté retenus en milieu rural ne permettent pas d'apprécier efficacement certaines situations de pauvreté, en particulier ses aspects qualitatifs tels que les causes ou les processus qui ont conduit à cette situation. Les enquêtes sur les budgets et la consommation des ménages du DSRP ne sont pas des outils efficaces pour comprendre en amont les difficultés qui ont causé ces situation de pauvreté et en aval les mesures que la population a élaborées pour y remédier. Selon A. Sen (1993) : *« ce qui a de la valeur, intrinsèquement, c'est la faculté qu'ont les individus de fonctionner, et la pauvreté doit être considérée comme une privation de cette faculté. L'analyse de la pauvreté consiste alors à déterminer ce qui constitue ces facultés dans des sociétés spécifiques, et à identifier les personnes qui ne peuvent les développer »*. Au Niger, les dynamiques socio-économiques entre la ville et le milieu rural ne sont pas suffisamment prises en compte ; pourtant elles sont déterminantes pour les politiques d'aide.

La régression des revenus pour les ménages les plus fragiles pousse les agriculteurs et les éleveurs vers les villes. Autrement dit, l'organisation villageoise a reporté la gestion de sa pauvreté dans les villes. D'autre part, même les agriculteurs les moins précaires délaissent leurs exploitations agricoles au profit d'activités extra-agricoles urbaines génératrices de revenus appréciables. Ainsi, les habitants tirent tous parti à la fois de la ville et de la brousse. Les deux sources de revenus se complètent l'une et l'autre. On peut distinguer deux formes d'exode (Gilliard, 2003) : la première est *« l'exode stratégique et commercial »*, dénotant l'adaptation efficace des agriculteurs

d'origine servile qui utilisent à bon escient leurs spécialisations de gens de castes (forgeron, boucher, commerçant, artisan) ; la seconde est nommée *«exode de misère »*, témoignant de la précarisation de leurs activités rurales, et paradoxalement aussi de leur mauvaise insertion dans l'espace urbain.

Autrement dit, les pauvres sont souvent ceux qui n'ont pas été capables de tirer parti, ces dernières années, des avantages qu'offre la ville. Celle-ci est une réponse à la pauvreté, mais aussi une source de sécurité pour les agriculteurs, qui préfèrent adopter des pratiques agricoles minimisant les risques. Lorsque les revenus urbains le permettent, les agriculteurs préfèrent embaucher des ouvriers agricoles pour cultiver leurs champs et s'adonner eux-mêmes à d'autres activités lucratives. Ils achètent du bétail ou de nouvelles terres, mais ne se risquent guère à des pratiques intensives jugées peu sécuritaires. Les programmes qui misent sur le caractère aléatoire de l'intensification des productions agricoles en milieu sahélien risquent de se heurter à la résistance des agriculteurs. Seule une politique davantage axée sur une redistribution des revenus, visant à sécuriser les revenus des agriculteurs, pourrait être une base solide pour une transformation des pratiques agricoles intensives et pour endiguer la croissance explosive de la population.

Les études du gouvernement nigérien n'ont absolument pas identifié les segments les plus fragiles de la population. La stratégie de lutte contre la pauvreté ne semble pas mettre la priorité sur une redistribution des revenus dans les faits, même si le document fait référence à une aide non explicite dirigée vers les plus pauvres du milieu rural. L'enquête sur le budget et la consommation des ménages n'a plus guère de pertinence, car elle date de plus de dix ans, et d'ailleurs cet outil d'analyse ne donne qu'une vision partielle, incapable de refléter les disparités dans les conditions réelles des ménages. Pourtant, au Niger, on peut aisément identifier en milieu rural un groupe plus vulnérable : les éleveurs. Pour des raisons historiques et politiques, ces derniers sont systématiquement marginalisés par les ethnies sédentaires et l'on retrouve bien évidemment certains manquements les concernant, notamment la prise en compte de l'importance du secteur de l'élevage pour sécuriser les revenus.

En effet, l'élevage contribue aux stratégies de survie des pauvres en milieu rural. Il peut être une source régulière de revenus et d'aliments, tout en contribuant à augmenter la productivité des exploitations. L'élevage permet d'accumuler des avoirs et de diversifier les risques en mettant les paysans à l'abri pendant les périodes difficiles. Or, le DSRP reconnaît largement le rôle de l'agriculture, mais mentionne à peine celui de l'élevage. La négligence témoignée envers ce secteur s'inscrit dans un débat général insatisfaisant sur les questions liées aux ressources naturelles.

8. Conclusions

Bien que beaucoup d'éléments manquent pour faire un réel bilan des résultats concrets en matière de réduction de pauvreté, nos remarques permettent de s'interroger sérieusement sur leur efficacité. Au-delà de la thèse d'un complot international dirigé contre les pays africains, il faut bien admettre que des causes internes vont faire à nouveau obstacle à l'amélioration des conditions de vie des segments les plus fragiles de la société nigérienne. Les conditions de sécurité et de stabilité politique, indispensables à l'édification d'une économie moderne, performante et équitable, ne peuvent être remplies dans un système de nature patrimoniale. Le nouveau paradigme de réduction de la pauvreté s'inscrit dans la même lignée que les précédentes interventions visant au développement, c'est-à-dire assurer l'enrichissement de certains réseaux ; et cela même si la pauvreté y demeure





et que le pays s'écroule, car jusqu'à preuve du contraire, cette dérive institutionnelle a toujours été source de revenus ! A cet égard, le DSRP correspond bien à ses deux protagonistes.

Pour les IFI et les différents bailleurs de fonds, le mythe du développement est si solidement ancré qu'ils croient suffisant d'appliquer quelques recettes de politique économique au goût du jour pour lancer le pays dans une croissance capable de dissoudre comme par miracle la pauvreté du Niger. Ils ne réalisent pas que la révolution technologique et le commerce mondial rendent désuets les rares avantages comparatifs dont dispose le Niger. Sur la période 1997-2001, les pays riches ont donné environ 52 milliards aux pays pauvres à titre d'aide au développement, qui est en chute libre depuis que le mur de Berlin est tombé. Ajoutons qu'une bonne partie de cette aide revient directement aux donateurs, car elle est liée à des achats chez eux. Ces mêmes pays riches consacrent aussi environ un milliard de dollars par jour à des aides et subventions à leur propre agriculture.

Les élites urbaines se sont adaptées efficacement à une nouvelle lubie de la part de la communauté internationale : la réduction de la pauvreté. Et comme cette dernière ne bouleverse en rien l'ordre établi, la greffe prend à merveille ! Pendant ce temps, les pauvres s'appauvrissent encore au plus profond de leurs villages, le ventre vide, le puits tari et l'exode comme seule survie.

Cette remarque radicale et peu orthodoxe signifierait-elle par là que la solution du problème passerait par un arrêt des programmes du DSRP ou encore des aides internationales ? Assurément pas ! Ces constats doivent nous pousser à nous libérer du mythe du développement pour réorienter nos actions vers l'instauration prioritaire de mécanismes de redistribution, permettant la survie de la population. Comme le souligne De Rivero (2003 : 223) : *« le fait d'atteindre cet équilibre physico-social n'est propre à aucune idéologie, il peut faire l'objet d'une entente, d'un pacte pour la survie, entre tous les acteurs politiques dans n'importe quel pays pauvre où la population urbaine croît rapidement et où l'on peut déceler des symptômes alarmants d'insécurité hydrique, énergétique et alimentaire ».* L'aide au développement ne fait pas réellement de redistribution des riches aux pauvres et les programmes comme le DSRP devraient établir une redistribution vers le bas, non pas vers le haut. Le dogme bien établi de la théorie économique, qui postule que la richesse finit toujours par atteindre les plus pauvres, s'est effondré.

En effet, comme nous l'avons mentionné, au Niger les fortes inégalités nuisent à la croissance. Les politiques de redistribution sont à la fois pragmatiques et éthiques. L'idée que la pauvreté devrait être combattue non par la voie de la bienfaisance mais par celle des droits a fait son chemin dans les années '90 grâce au PNUD et à l'Unicef (Sogge, 2003), même si elle se heurte à une vive opposition de la part des IFI. Pourtant, pour un pays comme le Niger, qui fait face à de fortes contraintes climatiques et dispose de peu d'avantages comparatifs, il serait humainement insoutenable de mettre en route les mesures du DSRP sans une solide politique de redistribution. Préalablement, les études concernant le suivi du programme devraient être confiées à des organismes neutres et indépendants. Il serait intéressant de rechercher au Niger le fonctionnement et la nature des liens socioculturels et communautaires qui sont insérés dans la politique du DSRP. A quel degré les instruments sont-ils instrumentalisés ? Quelles sont dans ce contexte les réelles retombées sur la population ?

Bibliographie

Banque Mondiale. (2001). *Global Development Finance 2001,* Washington (D.C.), Banque mondiale.

Bureau International du Travail (B.I.T). (1976). *L'emploi, la croissance et les besoins essentiels. Problème mondial,* Genève.

Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID). (2003). *«La dette des pays du Sud»*, les cahiers de la solidarité.

Chabal P., Daloz J.-P. (1999). *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique,* Economica.

Cling J.-P., de Vreyer P., Razafindrakoto M., Roubaud F. (2003/2004). *La croissance ne suffit pas pour réduire la pauvreté : le rôle des inégalités*, Document de travail, Développement et insertion internationale (DIAL).

CNUCED (1993). *Rapport sur le commerce et le développement,* New York, Nations Unies.

De Rivero O. (2003). *Le mythe du développement,* Editions Enjeux Planète.

Faivre Dupaigre B., Hermelein B., Coste J. (2003). *La stratégie de développement rural (SDR) du Niger : enjeux liés à la lutte contre la pauvreté et à la participation des organisations des producteurs*, Version provisoire, IRAM, Paris.

Gilliard P. (2003). *Mendier ou mourir ? Dynamiques spatiales de l'extrême pauvreté au Niger,* Institut de Géographie, Université de Lausanne, Travaux et recherches, 26, 2003.

Gilliard P. (2005). *L'extrême pauvreté au Niger, mendier ou mourir,* Editions Karthala.

Kessous J.-C., Boutaud D. (2002). *Etude diagnostic du dispositif de suivi/évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté,* Agence Canadienne de Développement International (ACDI).

Messu M. (2003). *La pauvreté cachée. Une analyse bachelardienne du concept de pauvreté,* Editions de l'Aube.

Ravaillon M. (1996). *Comparaisons de la Pauvreté. Concepts et méthodes*, Banque Mondiale LSMS, document de travail no 122, Banque Mondiale.

République du Niger. Secrétariat permanent du DSRP, cabinet du premier ministre. (2002). *Stratégie de Réduction de la Pauvreté*, version finale, Document interne.

Sani Adamu M. (2004). *Niger : ajustement structurel ou « réduction de la pauvreté »,* http://www.cadtm.org/

Sassier P. (1990). *Du bon usage des pauvres. Histoire d'un thème politique, XVI^e - XX^e siècle,* Editions Fayard.

Sen A. (1993). *Ethique et économie, et autres essais*, traduits par Sophie Mermat, P.U.F.

Sogge D. (2003). *Les mirages de l'aide internationale,* Editions Enjeux Planète.

Stiglitz J. E. (2002). *La Grande Désillusion,* Editions Arthème Fayard.

Traoré A. (2002). *Le viol de l'imaginaire,* Fayard et Actes Sud.

Zacharie A. (2001). «Itinéraire d'une Afrique ajustée», In : Zacharie A. (Dir.), *Afrique, abolir la dette pour libérer le développement,* Syllepse.





Pour conclure ...





Lettre au Professeur Jorg Winistorfer : dernières nouvelles du Mont Hombori (Mali), refuge biogéographique, à l'instar des Alpes...

Pierre Hainard

Departement Ecologie et Evolution
Universite de Lausanne, Suisse

Thierry Renaud
Helvetas, Ouagadougou, Burkina Faso

Jonathan Kissling
Laboratoire de Botanique Evolutive
Universite de Neuchatel, Suisse



In : Lawali Dambo, Emmanuel Reynard (Eds.). *Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Université Abdou Moumouni, Département de Géographie et Université de Lausanne, Institut de Géographie. Travaux et recherches n°31.



Cher collègue, cher ami, estimé maître,

Permettez à l'aîné d'entre nous de raviver un souvenir personnel datant de l'époque où vous commenciez votre enseignement académique, il y a une trentaine d'années. De retour en Suisse après une étude de végétation en Casamance, en route pour la traversée du Tanezrouft, je longeais, avec mes quatre jeunes collaborateurs, le Mont Hombori en suivant la piste Douentza-Gao, jalonnée de véhicules militaires et contrôlée par l'armée malienne car il y avait alors conflit de frontière avec la Haute-Volta. Mais c'est cette forteresse rocheuse qui m'impressionna au plus haut degré, massive et apparemment inaccessible, hébergeant certainement un monde à part sur son plateau sommital.

Quelques années plus tard, rédigeant un chapitre intitulé « Un monde original et menacé » destiné à l'ouvrage de Paul Guichonnet « Histoire et civilisation des Alpes », je rassemblais quelques aspects du rôle de refuge joué par l'arc alpin. Ensemble biogéographique de grande taille, il pouvait bien donner asile à des organismes aux motivations variées. D'abord les réfugiés climatiques fuyant le réchauffement post-glaciaire, les plus nombreux, allant des arcto-alpins aux alpins stricts ; à l'inverse, des frileux recherchant l'assurance d'une couverture neigeuse suffisante pour passer l'hiver à l'abri du gel, tels les rhododendrons ; des amateurs de rochers (bouquetin, tichodrome) et ceux qui trouvèrent là un refuge dans le fait que les Alpes recèlent encore des massifs forestier étendus – ceci pour l'ours, qui apprécie le calme – et des escarpements de taille – ceci pour le chamois, car c'est à leur faveur qu'il peut échapper à ses prédateurs canins. Mais ces espèces subsisteraient volontiers en plaine… s'il n'y avait tant d'hommes et de chiens !

Et voici qu'au tournant du millénaire, un assistant en géobotanique, alpiniste et passionné également d'Afrique sèche – une conjonction parfaitement imaginable, n'est-ce pas ? – s'avise que les massifs situés à la limite Sahara-Sahel pourraient bien de par leur altitude constituer des refuges – particulièrement le Mont Hombori, d'ailleurs encore à explorer scientifiquement. A côté des recherches personnelles qu'il mène – avec votre accord et votre soutien en tant que vice-recteur - au Burkina-Faso, et après une reconnaissance des lieux, Thierry Renaud monte une première expédition d'une vingtaine de jeunes chercheurs (alpinistes pour la plupart), assurant une multidisciplinarité et une pluriparticipation exemplaires ! En effet ce seront des biologistes, des ethnobiologistes, des pharmaciens et des sociologues venant d'universités de Suisse et du Mali qui se regroupent pour lancer le « Projet Hombori ».

Cela dit, laissons la parole à ces jeunes pour vous annoncer l'ampleur de la découverte : sur les 2 km^2 de plateau élevé (plus de 1'100 m) que constitue le sommet du Mont Hombori s'étend un paysage surprenant de par sa végétation dense (fourrés d'arbres et arbustes, prairies fleuries) contrastant avec la maigre savane anthropogène des régions basses. Et là, près de 150 espèces végétales – tandis qu'il faudrait une surface de 10'000 km^2 dans les plaines sous-jacentes pour en observer un tel nombre !

Refuge climatique, le Mont Hombori héberge la localité la plus avancée vers le désert de *Bombax costatum*, le kapokier rouge ; on y trouve la belle *Gloriosa superba*, ornement des savanes et des forêts galeries tropicales. Décoratives autant que significatives, les prairies fleuries en jaune et bleu de *Sesbania pachycarpa*, *Vernonia galamensis* et *Bidens bipinnata*. Quant à la faune, des oiseaux tels que la poule des rochers *Ptilopachus petrosus* et, surprise ! des huppes fasciées *Upupa epops*, comme chez nous… Pour les mammifères ont été vus des damans des rochers





Procavia capensis et des traces de babouin olive *Papio hamadryas anubis*, habitant des savanes et des forêts tropicales humides. Pour les petits mammifères, on attendra le retour de l'expédition suivante, en cours actuellement. Notre collègue le Prof. Peter Vogel les attend pour superviser leur détermination.

Refuge par rapport à l'Homme et au bétail, le massif abrite de nombreuses espèces végétales qui y ont trouvé un asile bienvenu car dépourvues d'épines elles ont disparu de la savane anthropogène, où dominent les agressifs *Balanites*, jujubiers et autres acacias (là-haut sur le Mont Hombori, il n'y a que quelques individus de *Acacia macrostachya...).*

Et pourtant bien des espèces pourtant disparues de la plaine sont encore connues des habitants de la région, qui en ont fait usage en son temps. Le plus vieux d'entre eux a reconnu *Gloriosa superba* car les jeunes filles en ornaient leur coiffure il y a encore une cinquantaine d'années !

Donc c'est récemment que le rôle de refuge du Mont Hombori s'est accentué, du fait de la densification humaine et des sécheresses récurrentes, à chaque fois plus éprouvantes pour l'Homme et la nature. La valeur biogéographique de ce massif étant ainsi d'ores et déjà bien affirmée, il ne reste plus qu'à espérer qu'une fréquentation accrue n'aille pas la compromettre. Amateurs de grimpe et touristes culturels arrivés en masse pourraient constituer un danger si des règles d'écotourisme ne sont pas judicieusement appliquées et sagement respectées. Le Projet Hombori entend donner les bases objectives de cet équilibre écologique à maintenir, impossible à espérer sans la participation prééminente des habitants de la région, qui ont été associés au projet dès la première minute.

Tout cela, cher collègue, cher ami, estimé maître, vous pourrez le voir et le lire bien mieux sur le site www.hombori.org dans les publications actuelles et à venir, et très confortablement dans le numéro de septembre (ou un prochain) de la revue *Animan (* ce qui ne pourra certainement pas échapper à votre légendairement infaillible attention...)

SALUTATIONS ALPINO-SAHELIENNES !
LES AUTEURS

Bibliographie

Hainard P., Hainard R. (1980). Un monde original et menacé. In : Paul Guichonnet, (Ed.). *Histoire et civilisation des Alpes*, t. II, Privat et Payot, pp. 325-375.

Ioset J.R. et al. (2004). *Biodiversity monitoring, protection and integrated development of Mount Hombori region (a hot spot of Biodiversity),* ISE Newsletter, 4(2), pp. 7-8.



UNIVERSITE DE LAUSANNE

Travaux et recherches de l'Institut

Institut de Géographie
Secrétariat - Mme M. Curchod
BFSH 2 – Dorigny
1015 Lausanne

Tél. : 021 692 30 70
Fax : 021 692 30 75

Les commandes sont à adresser au secrétariat de l'IGUL :
Mme M. Curchod
Institut de Géographie, Université de Lausanne
BFSH 2 - Dorigny
1015 Lausanne

E-mail :
Marcia.Curchod@unil.ch
Site Web :
http://www.unil.ch/igul

No 30	MARENGO M., RACINE J.-B. (2005) : De l'Etat Providence à la solidarité communautaire : le monde associatif à Lausanne (Agenda 21) Vers un nouveau projet de société locale. 242 pages.	**CHF 25.00**
No 29	NOSEDA V. (2004) : "Violences urbaines". une exploration au-delà des interpértations reçues. 142 pages.	**CHF 20.00**
No 28	GENTIZON C. (2004) : Méthode d'évaluation des réserves naturelles en suisse. Le cas de la Pierreuse et des Grangettes, 222 pages.	**CHF 25.00**
No 27	REYNARD E., PRALONG J.-P. (eds) (2004) : Paysages géomorphologiques.Actes du séminaire de troisième cycle de géographie «Paysages géomorphologiques» organisé par les Instituts de Géographie des Universités de Lausanne et Fribourg du 10 au 14 février et du 25 au 29 août 2003, 258 pages.	**CHF 30.00**
No 26	GILLARD P. (2003) : Mendier ou mourir ? Dynamiques spatiales de l'extrême pauvreté au Niger, 328 pages.	**CHF 40.00**
No 25	COSINSCHI-MEUNIER M. (2003) : Entre transparence et miroitement, la transfiguration cartographique. Pour une épistémologie ternaire de la cartographie, 425 pages.	**EPUISE**
No 24	REYNARD E., HOLZMANN C., GUEX D., SUMMERMATTER N. (eds) (2002) : Géomorphologie et tourisme. Actes de la Réunion annuelle de la SSGm, Finhaut, 21-23 septembre 2001, 216 pages.	**CHF 28.00**
No 23	Da CUNHA A., BOTH J.-F., MAGER Ch., en coll. avec ECOSCAN S.A. (2002) : Evaluation du territoire, développement durable et prospective, les lignes directrices du canton de Vaud, 78 pages.	**CHF 15.00**
No 22	GUEX D., REYNARD E. (eds) (2002) : L'eau dans tous ses états. Actes du cycle de conférences 2001 de l'Association des Anciens de l'IGUL, 106 pages.	**CHF 20.00**
No 21	MARENGO M. (2001) : Les trajectoires migratoires: entre flux filières et mythes, le cas des italiens du canton de Vaud, 364 pages.	**EPUISE**
No 20	RACINE J.-B., ALAIMO A. (2001) : Les associations d'immigrés italiens à Lausanne, 118 pages.	**EPUISE**
No 19	MACQUAT J., GENOUD A.-F. (2000) : Commune d'Yverdon-les-Bains. Séminaire du cours d'aménagement du territoire, 178 pages.	**CHF 18.00**
No 18	PINI G., JOOST S., WIDMER G., BRIDEL L. (2000) : Interfaces de transport : linterfaces de territoires ? Actes du séminaire de 3ème cycle de géographie de la CUSO, 1er au 5 mars 1999 à Lausanne, 112 pages.	**CHF 15.00**
No 17	REYNARD E. (2000) : Gestion patrimoniale et intégrée des ressources en eau dans les stations touristiques de montagne. Les cas de Crans-Montana-Aminona et Nendaz (Valais). 2 vol, 371 + 98 pages.	**CHF 55.00**
No 16	DORTHE-MONACHON C. (ed) (1999) : Actes du colloque SPP/E tenu à Niamey (Niger) du 10 au 11 décembre 1997 sur le thème : Méthodes pour comprendre et mesurer les pratiques agraires en milieu tropical et leurs transformations, 264 pages.	**CHF 26.00**
No 15	WAZIRI MATO M. (2000) : Les cultures de contre-saision dans le sud de la région de Zinder (Niger), 358 pages.	**CHF 45.00**
No 14	SCHOENEICH Ph. (1998) : Le retrait glaciaire dans les vallées des Ormonts, de l'Hongrin et de l'Etivaz (Préalpes vaudoises), 483 pages.	**CHF 65.00**
No 13	GOLAZ F. (1995) : Le Val de Moiry, Valais: Morphologie glaciaire, périglaciaire et essai de reconstitution paléogéographique des stades glaciaires, 144 pages.	**CHF 35.00**
No 12	RACINE J.-B. (1996) : Lausanne entre flux et lieux, 54 pages.	**CHF 10.00**
No 11	COSINSCHI-MEUNIER M., GABIOUD B. (1996) : Le logiciel CarThema, réalisation automatique de cartes thématiques, 125 pages.	**EPUISE**
No 10	DORTHE-MONACHON C. (1993) : Etude des stades tardiglaciaires des vallées de la rive droite du Rhône entre Loèche et Martigny, 113 pages.	**CHF 22.00**
No 9	REYNARD E., SCHOENEICH Ph. (eds) (1993) : Cartographie géomorphologique, cartographie des risques. (Colloque SGMG, 21 juin 1992, Les Diablerets), 129 pages.	**EPUISE**
No 8	SCHOENEICH Ph. (ed) (1989) : Aménagement rural en Afrique de l'Ouest. Le cas du Niger. Symposium «Développement en Afrique noire», 12-13 octobre 1989, 97 pages.	**CHF 10.00**

© Institut de Géographie - Lausanne
ISBN : 2-940368-02-3